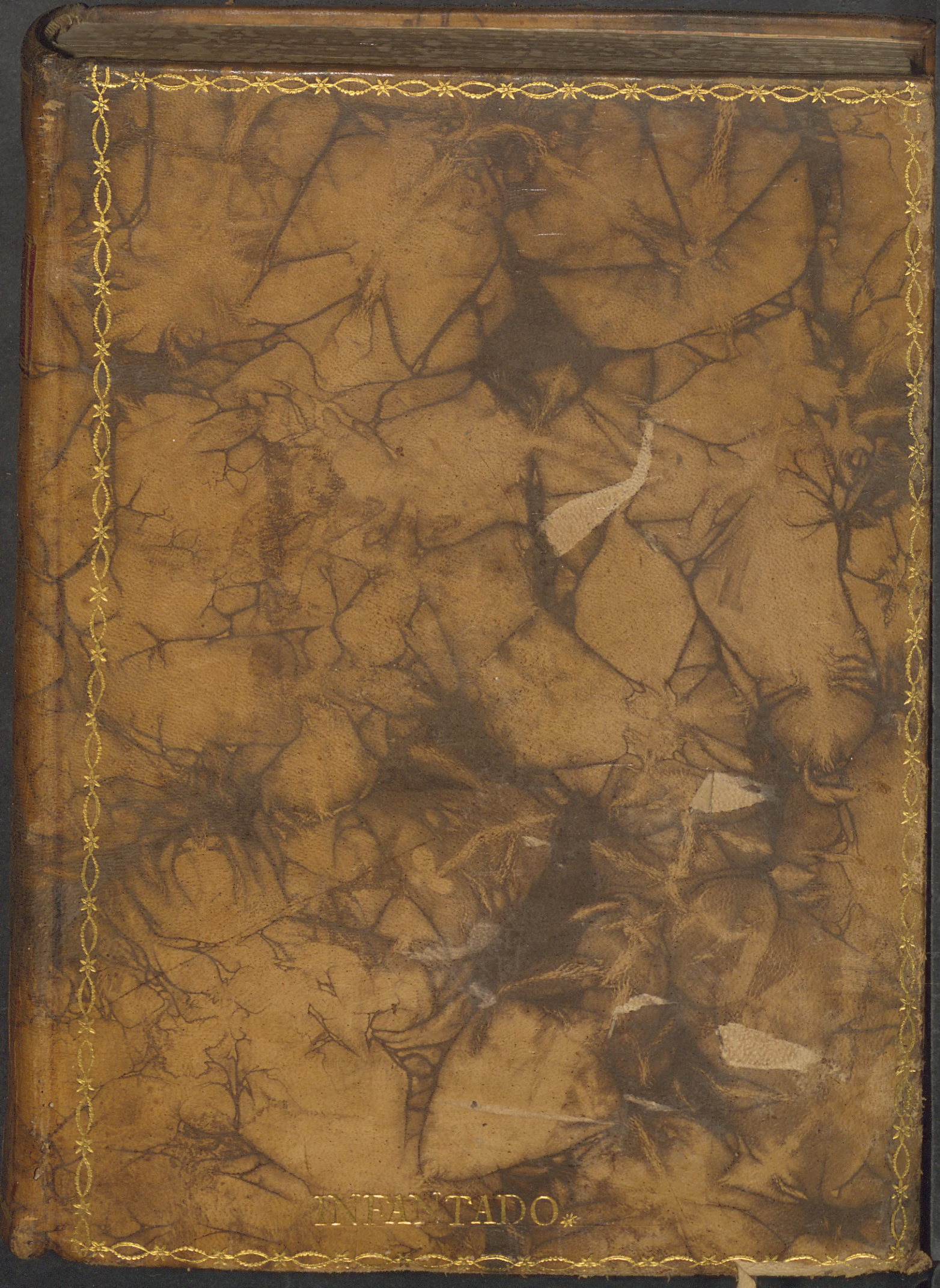
INFANTADO.

18-3

Inv 209
W 4th

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE LA CHINE.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

Echelle.
Lis communs de la Chine.
125 250 375 500 625 750 875
Lieues d'une heure.
10 20 30 40 50 60 70

Nord
Longit.e Occidentale de Paris
Longitude Orientale de Paris
Midi
Occident
Orient

MONGOUS INDEPENDANTE
TARTARIE
CHINE
MER DES INDES
OCÉAN ORIENTAL
GOLFE DE PE-TCHE-LI
CORÉE
ISLE FORMOSE
ISLE HAINAN
Sources du Kiang
Hoang-Ho
Tsin-ling-chan
Pe-tchou
Ta-tsin ou Tatsin-Hana
Ratchico M.
la Grande Muraille
Hoang-Ho ou Fleuve jaune
Pilotat
Koukou
Ortous
Ning-hia-Oüei
Tcharing-Nor
Oring-Nor
Hou-hou-Nor
Lan-tcheou-Oüei
Si-ning-Oüei
Tsaidam
Tsaidam-Oüei
Kan-tcheou-Oüei
Tchaourmike
Tsaidam-chan
Ouan-Mouren
Ouan-tcheou-Oüei
Iuyue-Nor
Kiang
Ma-hou
Ou-mong-tou
Tchin-rong-fou
Li-kiang
Ho-king
Yong-pe
Ta-ly
Yong-tchang
Yao-gan-kiang
Mong-hoa
Ou-ting
Tchou hio-fou
San-ta
Chun-ning
King-tong
Tchin-yuen
Mong-ting
Tching-kiang
Kouang-li
Kouang-nan
Lin-gan
Yuen-kiang
Kai-hoa
Tching-gan
Lan-tsan-Kiang
Nan-Kiang
Yuen-Kiang
Ho-li-Kiang
Kiu-kiang
Tchong-king
Kiang
Kia-ling
Kiang
Ya
Ya-long-kiang
Pe-tchou
Pa
Fou-tchou
Nan-Kiang
Tchong-king
Chun-king
Tchong-tchouen
Pao-ning
Haei
Mien-tchou
Tchang-king
Tchang-kiang
Ngan
Tsong
Mien
Kouang-yuen
Long-ngan
Hoei
Kouei-tcheou
Ou-chan
Kou-long-chan
Yuen-kiang
Kou
Tchang-kiang
Ou-kiang
Tsing
Pao-hing
Ou-kang
Ling-tcheou
Tsing
Kiang
Ou-Kiang
Tchang-te
Yo-tcheou
Tong-ting-hou
Yuen-Kiang
Yuen-Kiang
Lou-ki
Tching-tchoou
Tchang-cha
Nan-tchang
Choui-tcheou
Ling-kiang
Yuen-tcheou
Fou-tcheou
Kien-tchang
Chao-ou
Kien-ning
Yen-ping
Fou-tcheou
Kan-tcheou
Ting-tcheou
Hing-hoa
Sinen-tcheou
Kan-kiang
Kan-Kiang
Yong-tcheou
Kouei-yang
Tchin
Nan-ning
Nan-hiong
Tchang-tcheou
Chao-tcheou
Tchao-tcheou
Hoei-tcheou
Kouang-tcheou ou Canton
Chao-king
Po-Kiang
Pe-Kiang
Tong-Kiang
Fou-Suen
Sin-tcheou
Yu-tcheou
Ping-lo
Lo-yang
Lieou-tcheou
King-yuen
Sse-tching
Sse-ngen
Nan-ning
Tai-ping
Ssé-ming
Kecho
Lien-tcheou
Kao-tcheou
Lou-tcheou
Kiong-tcheou
Macao
J. Sancian
Hainan
Limou-chan
Ngan-pin-tching Port
Siao-lieou-Kieou
Ta-ouan
Pong-hou
Tropique du Cancer
Kouei-tcheou
Yun-nan
Seng-miao-se
Peuple non soumis
Koue-lin
Kouang-si
Kouang-tong
Yun-nan
Kouei-tcheou
Tong-king
Laos
Royaume de Tsiampa
Royaume de Cambodge
Royaume de Siam
Royaume de Pegu
Royaume d'Ava
Royaume d'Assem
Royaume de Boutan
Royaume de Nepal
Royaume de Tibet
Royaume de Tangut
Royaume de Turfan
Royaume de Hami
Royaume de Barkoul
Royaume de Corée
Royaume de Leao-tong
Royaume de Kingkitao
Royaume de Tsi-nan
Royaume de Ho-nan
Royaume de Chen-si
Royaume de Pe-tche-li
Royaume de Chan-si
Royaume de Chan-tong
Royaume de Kiang-nan
Royaume de Kiang-si
Royaume de Hou-kouang
Royaume de Se-tchuen
Royaume de Kouei-tcheou
Royaume de Yun-nan
Royaume de Kouang-si
Royaume de Kouang-tong
Royaume de Fou-kien
Royaume de Tche-kiang
Royaume de Nan-king
Royaume de Hoai-ngan
Royaume de Kao-yeou
Royaume de Yang-tcheou
Royaume de Tchin-kiang
Royaume de Ou-tcheou
Royaume de Sou-tcheou
Royaume de Tai-ping
Royaume de Liu-tcheou
Royaume de Ning-koue
Royaume de Hou-tcheou
Royaume de Te-tsin
Royaume de Ngan-king
Royaume de Tchi-tcheou
Royaume de Hang-tcheou
Royaume de Hoei-tcheou
Royaume de Yen-tcheou
Royaume de Kin-hoa
Royaume de Tai-tcheou
Royaume de Kiang-chan
Royaume de Tchu-tcheou
Royaume de Touen-tcheou
Royaume de Chao-hing
Royaume de Ning-po
Royaume de Fou-yang
Royaume de Hoang-tcheou
Royaume de Kieou-kiang
Royaume de Nan-kang
Royaume de Kao-tcheou
Royaume de Yao-tcheou
Royaume de Kouang-sin
Royaume de Ki
Royaume de Ngan-lo
Royaume de Te-ngan
Royaume de Hiao-kan
Royaume de Ou-tchang
Royaume de Hoang-tcheou
Royaume de Han-yang
Royaume de Ngan-king
Royaume de Ou-Ouei
Royaume de Lin-Kiang
Royaume de Ou-tchang
Royaume de Ou-Ouei
Royaume de Lin-Kiang
Royaume de Ning-koue
Royaume de Kouang-te
Royaume de Hou-tcheou
Royaume de Te-tsin
Royaume de Tchi-tcheou
Royaume de Hang-tcheou
Royaume de Fou-yang
Royaume de Chao-hing
Royaume de Ning-po
Royaume de Yen-tcheou
Royaume de Kin-hoa
Royaume de Tai-tcheou
Royaume de Kiang-chan
Royaume de Tchu-tcheou
Royaume de Touen-tcheou
Royaume de Ou-tcheou
Royaume de Sou-tcheou
Royaume de Tai-ping
Royaume de Liu-tcheou
Royaume de Ning-koue

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE LA CHINE,
OU
ANNALES DE CET EMPIRE;

TRADUITES DU TONG-KIEN-KANG-MOU,

PAR le feu Père JOSEPH-ANNE-MARIE DE MOYRIAC DE MAILLA, Jésuite François, Missionnaire à Pékin:

Publiées par M. l'Abbé GROSIER,

Et dirigées par M. LE ROUX DES HAUTESRAYES, Conseiller-Lecteur du Roi, Professeur d'Arabe au Collège Royal de France, Interprète de Sa Majesté pour les Langues Orientales.

OUVRAGE enrichi de Figures & de nouvelles Cartes Géographiques de la Chine ancienne & moderne, levées par ordre du feu Empereur *KANG-HI*, & gravées pour la première fois.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez { PH.-D. PIERRES, Imprimeur du Grand-Conseil du Roi, & du Collége Royal de France, rue Saint-Jacques.
CLOUSIER, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÉGE DU ROI.

NOMS

De Messieurs les SOUSCRIPTEURS, par ordre Alphabétique.

FAMILLE ROYALE.

LA REINE.

MADAME.

Madame la Comteſſe D'ARTOIS.

Monſeigneur le Duc DE CHARTRES.

A.

M. d'ABANCOURT, Procureur-Général au Parlement de Flandre.

M. d'AGINCOURT, Fermier-Général.

M. d'AGON.

M. l'Abbé ALARY, Bibliothécaire des Miſſions Etrangères.

M. Jean-Baptiſte-Joſeph d'AMPLEMANN, Chevalier de la Creſſonniere, Citoyen de Calais.

M. le Comte d'ANGIVILLER, Directeur général des Bâtimens du Roi, *pour deux Exemplaires.*

M. d'ARBOULIN, Adminiſtrateur-Général des Poſtes.

M. le Maréchal Duc d'AREMBERG.

M. le Vicomte d'AUBUSSON.
M. AVELINE de NARCÉ, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'Angers.
M. AUREL.
M. AUVRAI, Auditeur des Comptes.
M. A. * * *.

B.

M. BAILLY, Libraire à Paris.
M. le Comte de BARRAL.
M. BARROIS, l'aîné, Libraire à Paris.
Madame la Ducheſſe de BARWICK.
M. BAUDARD, premier Commis des Entrées de Paris.
M. l'Abbé BAUDELOT, Promoteur de l'Egliſe de Laon.
M. BAUDELOT, Maître de Forges de Signy-l'Abbaye.
M. BAUDOUIN, Brigadier d'Infanterie.
M. BAWER, TREUTTEL & Compagnie, Libraires à Strasbourg, *pour deux Exemplaires.*
M. l'Abbé de BELIARDY.
M. le Marquis de BELMONT, Maréchal de Camp.
M. l'Abbé BENOIST, Bibliothécaire du Grand Séminaire de Saint-Sulpice.
M. BERGERET, Libraire à Bordeaux, *pour douze Exemplaires.*
M. Samuel BERTHOUD, Libraire à Cambray.
M. BERTIN, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, *pour deux Exemplaires.*
M. BERTIN, Conſeiller à la Cour des Monnoies.
M. l'Abbé le BERT, Vicaire de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque.
M. BILLAUDEL, Avocat en Parlement.
M. de BILLY, Commiſſaire des Guerres.
M. BLAIZOT, Libraire à Verſailles.
M. du BOIS, Conſeiller au Châtelet.
M. BOITET de BOYSSY.
M. de la BORNE, Ecuyer, Porte-Manteau du Roi.
M. BOUCHER, Marchand Mercier.

M. de BOUGAINVILLE.
M. le Comte de BRAHÉ.
M. le Maréchal de BROGLIE.
M. l'Abbé BRUGET, de la Maiſon & Société de Sorbonne, Procureur du Collége Mazarin.
M. BRUNET.
M. le BRUN.
M. BUCQUET, Avocat en Parlement.
M. le Comte de BUFFON.
M. l'Abbé BULOT.
M. de BURE, fils aîné, Libraire à Paris.
M. l'Abbé BUTLER de KILCOP.

C.

M. C***.
M. le CAMUS, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon.
M. l'Abbé CANTUEL de BLÉMUR, Curé de Saint-Severin.
M. le Comte de CARAMAN, Maréchal des Camps & Armées du Roi.
M. CARON, Libraire à Amiens.
M. CASENEUVE, Négociant François, à Livourne.
Madame la Marquiſe de CASSINI.
M. le Marquis de CASTEL-BAJAC.
M. le CAUCHOIS, Sous-Principal du Collége Royal de Rouen.
Madame de CHABRILLANT, Abbeſſe de l'Abbaye-aux-Bois.
M. CHAIX de LOCHES, Tréſorier de France.
M. le Chevalier de CHAMPIGNY, Lieutenant-Colonel de Cavalerie.
M. l'Abbé CHANONY, Chanoine de Beauvais.
MM. CHAPPUIS, frères, Libraires à Bordeaux, *pour deux Exemplaires.*
M. CHARBONNEL, Directeur & Receveur-Général des Domaines du Roi, à Grenoble.

M. le Chevalier de CHASTELUX, de l'Académie Françoiſe.
M. le Comte du CHATELET, Chevalier des Ordres du Roi.
M. du CHATELET, Officier aux Gardes Françoiſes.
Madame la Ducheſſe de CHEVREUSE.
M. Barthelemi CHIROL, Libraire à Genève.
M. le Duc de CHOISEUL, Pair de France, Miniſtre d'Etat, &c.
M. le CLAIRE de SEPCHENES.
M. Richard CLAYTON, à Londres.
M. CLEMENDOT, fils.
M. CLICQUOT de BLERVACHE, Inſpecteur-Général du Commerce.
M. CLOUSIER, Imprimeur, *pour vingt-quatre Exemplaires.*
M. COCHIN, Chevalier des Ordres du Roi, & Garde des Deſſins du Cabinet de Sa Majeſté.
M. le Chevalier de COIGNY.
M. le Vicomte de COIGNY.
M. COLSON, Avocat en Parlement, Prévôt de Vienne-le-Château en Argonne.
M. COQUELEY de CHAUSSEPIERRE, Avocat au Parlement & Cenſeur Royal.
M. l'Abbé de COSTOS, Prébendé de l'Egliſe de Toulouſe.
M. de la COUR, Curé de Boubiez, en Vexin.

D.

M. le Chevalier DANTAN.
M. DARDET de MINERAIS, Secrétaire & Garde des Archives de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé.
M. DAUBENTON.
M. DELORME, Receveur-Général des Finances.
M. DESPILLY, Libraire à Nantes.
M. l'Abbé DESPLASSES, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & Archidiacre de Brie.
M. DESPREZ de BOISSY.
M. DIMIER, Commandeur de la Mercy.

M. DIZIÉ, Subſtitut de M. le Procureur-Général au Parlement de Paris.
M. le Chevalier DROMGOLE.
M. le Comte de DROMGOLD, Colonel au ſervice de France.
M. DUBERTRAND, Principal du Collége de Navarre.
M. DUMOULIN, *pour deux Exemplaires.*
M. DUPONT, Inſpecteur-Général du Commerce.
Madame DUPRÉ de SAINT-MAUR.
M. DURAND, neveu, Libraire à Paris.

E.

M. le Chevalier d'EGREMONT.
S. A. S. Monſeigneur l'ELECTEUR DE BAVIERE.
M. d'EPRÉMÉNIL, Conſeiller au Parlement de Paris.
M. le Comte d'ESCARS, Premier Maître-d'Hôtel du Roi.
Madame la Marquiſe de l'ESPINASSE LANGEAC.
M. ESPRIT, Libraire à Paris.
Monſeigneur l'EVÊQUE Comte de BEAUVAIS.
Monſeigneur l'EVÊQUE d'EGÉE.
Monſeigneur l'EVÊQUE de PAMIERS.
M. le Chevalier EUZENON.

F.

M. FAGÈS, Avocat au Parlement de Toulouſe.
M. FAGONDE, Commiſſaire des Guerres.
M. FAUVET DUHART, Libraire à Bayonne, *pour deux Exemplaires.*
M. P. FAYE, Libraire à Rochefort, *pour ſix Exemplaires.*
M. le Marquis de la FERRIERE.
M. FETTINER, Horloger.
M. l'Abbé FOLIOT, Curé de Vincennes.
M. C. FONTAINE, Libraire à Manheim, *pour ſix Exemplaires.*
M. de FONTANIEU, Intendant & Contrôleur-Général des Meubles de la Couronne.

M. FOUCHER d'OBSONVILLE, Capitaine d'Infanterie.
M. FLON, Libraire à Bruxelles, *pour quatre Exemplaires.*
M. FOURNIER l'aîné, Libraire à Paris.
S. E. M. le Baron de FRANKENBERG, Miniſtre d'Etat de S. A. S. Monſeigneur le Duc de Saxe-Gotha.
M. du FRESNE, Prieur de Saint-André, à Etampes.

G.

M. GAUTIER, Chevalier de Saint-Louis.
M. GAUVRY, Libraire à Bordeaux.
M. l'Abbé GAYET de SANSALE.
M. GUYET, Avocat au Parlement de Paris.
M. le GÉNÉRAL des Chanoines Réguliers des Mathurins.
M. de GENOUILLY, Ecuyer Commandant des Ecuries de la Reine.
M. GEOFFROY d'ASSY, Receveur-Général des Finances.
M. l'Abbé GEOFFROY de RONGOET.
M. GÉRARD.
M. l'Abbé GÉRARD, Chanoine de Saint Thomas-du-Louvre.
M. l'Abbé GIRARD, Chapelain Ordinaire de Monſieur.
M. l'Abbé GODESCARD, Chanoine de Saint-Honoré.
M. GODINEAU, Avocat aux Conſeils du Roi.
M. de GOUVE, Procureur-Général de la Cour des Monnoies.
M. le GRAS, Libraire à Paris.
M. le GRAS, Marquis du Luard, Province du Maine, près la Ferté-Bernard.
M. Yves GRAVIER, Libraire à Gênes.
M. GROSSART de VIRLY, Conſeiller au Châtelet.
Madame la Princeſſe de GUÉMÉNÉ, Gouvernante des Enfans de France.
M. le Comte de GUITRY.
M. GURBER, Secrétaire du Roi.

H.

M. HAY, Colonel des Gardes de la Ville de Paris.
M. HARVOIN, Receveur-Général des Finances.
M. HÉBERT, Religieux Bibliothécaire de l'Abbaye Royale de Saint-Waſt, à Arras.
M. HENNIN, Procureur du Roi à Verſailles.
M. le Marquis d'HERBOUVILLE, Capitaine au Régiment Royal-Navarre Cavalerie.
M. HILL, à Londres.
M. le Baron d'HOLBACH.
M. le Chevalier d'HOZIER, Chambellan de l'Electeur-Palatin.

I.

M. le Chevalier de JANSSIN.
M. de JEAN, Receveur des Décimes, à Toulouſe.
M. ITTHARRART de la CHAMBRE, Officier du Roi.
M. JOGUES des ORMEAUX, Garde des Archives de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.
M. JULIEN de BELLAIR.
M. JULIOT, Marchand Bijoutier.

L.

MM. les Frères LABOTTIERE, Imprimeurs & Libraires à Bordeaux, *pour douze Exemplaires.*
M. de LAISTRE, Directeur-Général des Entrées de Paris.
M. LALLEMAND.
M. de LAMOIGNON de MALESHERBES, Miniſtre d'Etat.
M. LANGLOIS, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.
M. de LAVÉDAN.
M. de LAVAN, Avocat à Tarbes.
M. LAUREAU, Libraire à Arras.
M. de LIVANI, Libraire à Chaalons-ſur-Saone, *pour deux Exemplaires.*
M. LOLIÉE, Procureur aux Comptes.

M. le Prince, Abbé de LORRAINE.
M. LORRY, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.
M. le Marquis du LUC.
M. le Comte du LUDE.

M.

M. MAJAULT, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.
M. MAIGRET, Notaire.
M. MALASSIS, Imprimeur & Libraire à Breſt.
M. MALEPEYRE de la PLACE, fils, Négociant à Brive-la-Gaillarde.
M. MANDONNET.
M. MARCADÉ, Interprête de Langues.
M. M***.
Madame la Comteſſe de la MARCK.
M. le Marquis de MARIGNANE.
M. l'Abbé MARION, Chapelain de l'Hôtel-Dieu de Dourdan.
M. l'Abbé MAYDIEU, Chanoine de la Cathédrale de Troye.
Madame la Princeſſe de MARSAN, Gouvernante des Enfans de France.
M. Thomas MASI & Compagnie, Libraires à Livourne, *pour douze Exemplaires.*
Madame la Comteſſe de MAULDE.
M. MAUROY.
M. le Baron de MÉNOUSE.
M. MÉREY, Secrétaire du Roi.
M. le Vicomte de MÉRINVILLE, Lieutenant-Général des Armées du Roi.
M. MILLET de MONTARBI, Contrôleur-Général du Marc d'or.
M. le Marquis de MIRABEAU.
M. le Comte de MORANGIÉS, Maréchal des Camps & Armées du Roi.
M. MOREL, Greffier en chef du Parlement de Toulouſe.

M. J. MOLINI, Négociant à Florence, *pour douze Exemplaires.*
M. de MONCLOUX, Fermier-Général.
M. de MONDION, Commiſſaire-Général de la Marine, du Département de Breſt.
M. l'Abbé MORELLET.
Mademoiſelle de MONSAUGE.
M. de MONTARAN, Pere, Maître des Requêtes, Intendant du Commerce.
M. l'Abbé de MONTEIL, Archidiacre & Grand-Vicaire de Pamiers.
M. le Marquis de MONTMORENCY.
M. MONTASSIER, Marchand Bonnetier.
M. le Comte de MONTRÉAL.
M. MOUTARD, Imprimeur de la Reine, *pour douze Exemplaires.*
M. l'Abbé Comte de MOYRIA de MAILLAC, Grand-Chantre de Saint Claude, *Neveu de l'Auteur.*
M. MUIRON, Fermier-Général.

N.

M. NERVET.
M. le Comte de NEUILLY, premier Maréchal des Logis de Monſeigneur le Comte d'Artois.
M. le Maréchal Duc de NOAILLES.
M. le NOIR de LALLY, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.
M. le NOIR de PASDELOUP, Commiſſaire des Guerres, à Bordeaux.
M. J. NOURSE, Libraire du Roi à Londres, *pour deux Exemplaires.*
M. NYON, Libraire à Paris, *pour deux Exemplaires.*

O.

M. ODILE, Maître Particulier des Eaux & Forêts, à Dourdan.
M. ONFROY, Libraire à Paris.

P.

M. PARENT, Préſident à la Cour des Monnoies.
M. PARISOT, Libraire à Angers, *pour deux Exemplaires.*
M. PASQUIER, Conſeiller au Parlement de Paris.
M. PAUFFIN, Avocat en Parlement.
MM. les Frères PERISSE, Imprimeurs-Libraires à Lyon.
M. le Chevalier de PERRIN, Commiſſaire des Guerres, de la Société Royale des Sciences & des Arts de la Ville de Metz.
M. PERROT, ancien Commis des Bureaux de la Guerre.
M. PHILIPPOT, Imprimeur & Libraire à Bordeaux, *pour ſix Exemplaires.*
M. PIERRE, Premier Peintre du Roi.
M. PIERRES, Imprimeur, *pour vingt-quatre Exemplaires.*
M. PINGRÉ, Chanoine Régulier, Bibliothécaire de l'Abbaye de Ste-Géneviève, de l'Académie Royale des Sciences.
M. POISSONNIER, Conſeiller d'Etat, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur Régent de la Faculté de Médecine.
M. POIVRE, Chevalier des Ordres du Roi, ancien Intendant de l'Iſle de France.
Madame la Comteſſe DIANE de POLIGNAC.
Madame la Comteſſe JULE de POLIGNAC.
Madame la Comteſſe de PONS.
M. PORCHON de BONVAL, Notaire.
M. le Comte de la PORTE, Capitaine au Régiment d'Auxerrois.
M. l'Abbé de la PORTE.
M. de PRAMONT, Colonel de Dragons.
M. le Duc de PRASLIN.
M. de PRÉMIOT, Maire de la Ville de Nantes.
M. de PRESSIGNY, Fermier-Général.
M. PRIEUR.
M. le PRIEUR, ancien Imprimeur du Roi.

Q.

M. QUETTAN.

R.

M. REMELIN, Libraire à Rennes.

MM. REYCENDS, frères, Libraires à Turin, *pour quatre Exemplaires.*

M. de REYNAUD, Conſeiller au Parlement du Dauphiné.

M. l'Abbé RIBALLIER, Grand-Maître du Collége Mazarin.

M. le Maréchal Duc de RICHELIEU.

MM. RIGAUD, PONS & Compagnie, Libraires à Montpellier, *pour douze Exemplaires.*

M. RIVALZ de GINÉLA.

M. ROBERT, Maître des Requêtes.

M. ROBIQUET, Libraire à Rennes.

M. le Marquis de la ROCHE-AIMON, Colonel du Régiment Royal-Navarre Cavalerie.

M. le Duc de la ROCHEFOUCAULD.

M. le ROI de PETITVAL.

M. le Préſident ROLLAND.

M. ROSSET, Libraire à Lyon, *pour trois Exemplaires.*

M. ROULLIER.

M. de la RUE, Commiſſaire des Poudres & Salpêtres de la Province du Bourbonnois.

S.

M. Simon SACARAU, Libraire à Toulouſe, *pour douze Exemplaires.*

M. de SAINT-LAMBERT, de l'Académie Françoiſe.

M. le Comte de SAINT-PRIEST, Ambaſſadeur à Conſtantinople.

M. le Comte de SAMPIGNY, ancien Officier des Mouſquetaires Noirs.

M. de SAINT-SAUVEUR, Maître des Requêtes.

M. SAVOYE, Libraire à Paris, *pour quatre Exemplaires.*
M. SAYDE, le fils.
M. SENGER, de Wurtemberg.
Le Révérend Père SÉRANE, à Toulouse.
M. le Comte de SENSHEIM, Miniſtre des Affaires Etrangères de S. A. S. Monſeigneur l'Electeur de Bavière.
M. Georges-Henry SIEVEKING.
M. SIMON, Imprimeur du Parlement de Paris.
M. le Baron de STJERNELD.
M. de la SOURCE, Contrôleur-Général de la Maiſon du Roi.

T.

M. l'Abbé du TERNEY, Confeſſeur de Madame Louiſe de France.
M. l'Abbé TERRAY de BARNAY, Conſeiller Honoraire au Parlement.
M. TERRAY, Intendant de Montauban.
M. le Comte de TESSÉ, Grand d'Eſpagne, Premier Ecuyer de la Reine, Chevalier des Ordres du Roi.
M. le Comte de THIARD.
M. le Marquis de THIBOUTOT, Brigadier des Armées du Roi, & Colonel du Régiment de la Fére, du Corps Royal de l'Artillerie.
M. de THELLUSSON.
M. le Marquis de THEMINES.
M. THILORIER, Maître des Requêtes.
Le R. P. THOMAS, Bibliothécaire des Auguſtins de la Place des Victoires.
M. de TOLOZAN, Maître des Requêtes, Intendant du Commerce.
M. le Comte de TRESSAN.
M. le TOURNEUR, Cenſeur Royal.
M. de la TOUR.
M. le Marquis TURGOT, Brigadier des Armées du Roi.

M.

M. TURGOT, Miniſtre d'Etat.
M. le Comte TURPIN de CRISSÉ, Maréchal des Camps & Armées du Roi.
M. TURPIN, Avocat aux Conſeils du Roi.

V.

M. l'Abbé VALESQUE, Vicaire-Général de Coutances.
M. VALET de RÉGAGNAC.
Mademoiſelle de VASSAUX, à Brieul-ſur-Meuſe.
Madame veuve Joannet VATAR, Libraire à Rennes.
M. VATAR, fils aîné, Libraire à Nantes.
M. le Comte de VAUDREUIL.
M. de VAUVILLIERS, Lecteur & Profeſſeur Royal en langue Grecque.
M. le Comte de VERGENNES, Miniſtre & Secrétaire d'Etat.
M. le Marquis de VILLETTE, Maréchal-Général des Logis de la Cavalerie.
M. de VIÉMÉRANGE, Conſeiller au Parlement de Metz.
M. VRAY, Profeſſeur-Emérite.
M. le Duc d'URSEL, Gouverneur de Bruxelles.

W.

M. WAROQUIER, Libraire à Soiſſons, *pour quatre Exemplaires.*
M. WATELET, de l'Académie Françoiſe.
M. WILLIAM OWEN, Libraire à Londres.
M. WILLIG.

Y.

M. le Comte d'YECK.

N. B. *Nous donnerons à la ſeconde livraiſon, c'eſt-à-dire, en tête du Tome III, un ſupplément à cette Liſte, pour MM. les Souſcripteurs qui ſe ſont préſentés trop tard, & pour ceux dont les Libraires étrangers ne nous ont pas fait encore parvenir les noms.*

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, l'*Hiſtoire générale de la Chine, ou les Annales de cet Empire*, traduites du Chinois par le Père de Mailla, Jéſuite, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce quatre Décembre mil ſept cent ſoixante-quinze.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILÉGE.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT, notre Amé le Sieur Abbé GROSIER, nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public : l'*Hiſtoire générale de la Chine, ou les Annales de cet Empire, traduites du Chinois, par le P.* DE MAILLA, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant,

ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Règlemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur HUE DE MIROMESNIL, qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMESNIL, le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant, & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers, Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires: car tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles, le trente-unieme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-quinze, & de notre Règne le deuxième. Par le Roi en ſon Conſeil.

LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 488, fol. 73, conformément au Règlement de 1723, qui fait défenſes, Article IV, à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge d'en fournir à la ſuſdite Chambre huit Exemplaires, preſcrits par l'Article CVIII du même Règlement. A Paris, ce 5 Janvier 1776.

HUMBLOT, Adjoint.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

DISCOURS

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

DE M. L'ABBÉ GROSIER.

LE grand corps d'Hiſtoire que nous publions, manquoit à la Littérature de tous les Peuples de l'Europe. Nous ne chercherons point à en exagérer le mérite par de vains éloges : il ſuffira d'indiquer ſon objet, & d'expoſer ſes caractères d'authenticité, pour en faire connoître toute l'importance.

Parmi les différentes parties des arts & des ſciences, qui ont été cultivées à la Chine, l'étude de l'hiſtoire a toujours occupé le premier rang ; & cette ſage Monarchie eſt peut-être la ſeule, où le ſoin de tranſmettre à la poſtérité le ſouvenir des évènemens publics, ait été regardé comme une fonction d'Etat. Ce zèle pour la conſervation des monumens hiſtoriques, a produit chez ce peuple un nombre prodigieux d'écrivains ; mais dans cette

multitude d'Ouvrages qu'ils ont laiſſés, les Chinois diſtinguent leurs *Grandes Annales*, dépôt général où ſont conſignés, par ordre des tems, tous les faits qui concernent leur monarchie, depuis l'époque de ſa fondation; hiſtoire authentique, avouée de toute la nation, rédigée de ſiècle en ſiècle, ſous les yeux du gouvernement, & dont le fil non interrompu s'étend preſque juſqu'à nos jours. L'autorité de ces annales eſt irréfragable à la Chine, & les lettrés de cet empire témoignent, pour cette collection, une eſtime qui tient de la vénération. Inſtruits des meſures ſcrupuleuſes qui ont été priſes, ſous chaque dynaſtie, pour la confection de cette grande hiſtoire, également informés des ſoins, du travail, & des frais immenſes qu'elle a coûtés, comme du mérite des grands hommes qui l'ont ſucceſſivement continuée; à portée d'ailleurs de connoître la critique ſévère qui dirige le tribunal de l'hiſtoire dans l'examen de tout ce qu'il approuve, ces lettrés croiroient inſulter à la raiſon, & ne devoir admettre aucun principe de certitude hiſtorique, s'ils formoient quelques doutes ſur la véracité de ces annales.

L'Hiſtoire de la Chine n'exiſtoit pas encore pour l'Europe. La *Deſcription Géographique, Hiſtorique, Politique, &c.* de cet empire, rédigée par le Père Duhalde, les *Lettres Edifiantes*, la *Chine Illuſtrée* du Père Kirker, & les relations multipliées des Voyageurs, nous avoient fait connoître, il eſt vrai, les mœurs, les uſages, les arts, & les productions de cette vaſte contrée; mais nous

n'avions aucune hiſtoire étendue, où fuſſent rapportés les évènemens des règnes de cette foule de Souverains, qui ont formé les vingt-deux dynaſties, ou familles Impériales, qu'on a vu s'aſſeoir ſur le trône de la Chine. On ne connoît en ce genre que la petite hiſtoire latine, en un volume *in*-12, du Père Martini; abrégé fort court, qui ne contient que la ſuite & la ſucceſſion des Princes, avec quelques anecdotes de leurs règnes, extraites des annales: encore l'Auteur n'a-t-il conduit cet abrégé que juſqu'à l'Ere Chrétienne. C'étoit cependant à ce petit ouvrage du Père Martini, que ſe réduiſoient toutes nos connoiſſances hiſtoriques ſur les Empereurs Chinois, dont, pour mieux dire, nous ne poſſédions encore que la ſimple nomenclature. Le Père Duhalde, en traduiſant cet opuſcule en François, en a compoſé ſes *faſtes*; les Auteurs Anglois de l'*Hiſtoire univerſelle* ſe ſont vus réduits à puiſer dans la même ſource, & il en a été de même de tous ceux qui ont entrepris d'écrire ſur les dynaſties Chinoiſes. Le travail, auquel s'eſt livré le Père de Mailla, embraſſe donc une matière également neuve & intéreſſante pour tous les ſavans de l'Europe, & ſon ouvrage devient le monument le plus complet qui ait été publié ſur la Chine.

Ces annales, par la nature & la variété des objets qu'elles raſſemblent, ne le cèdent en intérêt ni à l'hiſtoire des Romains & des Grecs, ni à celle d'aucun peuple moderne de l'Europe. On y trouve une politique ſoutenue, des révolutions, des guerres, des conquêtes, des intrigues

de cour, des traits étonnans de généroſité, de grandeur d'ame, de courage, de dévouement pour la patrie; on y ſuit les progrès de la civiliſation chez un grand peuple; on y obſerve la marche lente & graduelle qu'a tenue l'eſprit humain dans la découverte des arts; & l'on s'y inſtruit du caractère, des mœurs, & des uſages d'une foule de nations de l'Aſie, tant anciennes que modernes, qui juſqu'ici ne nous avoient encore été connues que très-imparfaitement.

De ſavans miſſionnaires, par leurs correſpondances, nous avoient fait connoître depuis long-temps le mérite de ce grand corps d'hiſtoire, qui embraſſe, un eſpace de plus de quatre mille ans. La plupart des ſouverains de l'Europe, & pluſieurs particuliers curieux, s'empreſsèrent de faire venir à grands frais le texte original de ces annales, & en enrichirent leurs bibliothèques: celle du roi de France en poſsède pluſieurs magnifiques exemplaires. Mais cette hiſtoire, écrite en une langue, la plus difficile & la plus compliquée qui ſoit dans l'univers, étoit plutôt un monument de curioſité, qu'une ſource utile, ouverte au commun des lecteurs; puiſqu'il ne ſe trouvoit dans nos académies qu'un très-petit nombre de ſavans, en état de la conſulter. La verſion que nous publions, dûe au travail opiniâtre du miſſionnaire françois, va mettre déſormais tous les gens de lettres de l'Europe à portée de puiſer, dans cette ſource originale, des connoiſſances sûres, préciſes, & détaillées, ſur ce qui concerne l'état ancien & moderne,

moderne, l'établiſſement, les progrès, les guerres & les révolutions de l'empire Chinois.

La république des lettres doit à un concours de circonſtances heureuſes cette importante traduction. Après la célèbre révolution, qui, vers le milieu du dernier ſiècle, a fait paſſer ſous la domination tartare le vaſte empire de la Chine, *Kang-hi* monta ſur le trône que lui avoit acquis la valeur de ſes ancêtres, & l'occupa pendant ſoixante ans. Ce prince, ami & protecteur des arts, qui les cultiva lui-même, & fut, au fond de l'Aſie, ce qu'avoient été dans l'Europe les François I, les Coſme, les Léon X, n'eut pas plutôt terminé les guerres, qui troublèrent les premières années de ſon règne, qu'il ſe livra tout entier à ſon goût pour la littérature & les ſciences. Jaloux d'accréditer ſa langue maternelle, & d'en perpétuer l'uſage, il réſolut d'abord de procurer à la nation *Mantcheou* (1), une verſion fidèle de la grande hiſtoire Chinoiſe : il aſſembla, dans cette vûe, ce que l'empire avoit de plus habiles lettrés dans les deux langues, en compoſa divers tribunaux, & leur fit exécuter cette traduction Tartare. L'idée de *Kang-hi* fit naître au père de Mailla (2), qui ſe trou-

(1) C'eſt ainſi qu'on appelle les conquérans Tartares, qui ont ſoumis la Chine, & qui la gouvernent encore aujourd'hui.

(2) Le véritable nom de ce Miſſionnaire eſt *Moyria de Maillac*. Il naquit dans la province de Bugey, au Château de *Maillac*, qui depuis cinq cens ans eſt dans ſa famille. Cette maiſon eſt très-ancienne & a joui des emplois les plus brillans, lorſque les pro-

voit alors à la cour *Pé-kin*, celle de tenter une verſion Françoiſe de la même hiſtoire; ſes eſſais furent heureux, & ſes amis, auxquels il les communiqua, ne lui permirent plus de diſcontinuer ce travail. Enfin cet habile & labo-

---

vinces de Breſſe & de Bugey étoient ſous la domination des Ducs de Savoie. Le P. de Mailla (nous continuons de l'appeller ainſi, puiſqu'il n'eſt connu que ſous ce nom) a eu deux de ſes grands oncles Comtes de Lyon, il y a plus de deux ſiècles; & ſes neveux & nièces ſont encore dans les Chapitres nobles de la province de Franche-Comté. Son neveu, M. le Comte de Moyria de Maillac, poſſède aujourd'hui les terres de ſon nom. Nous tenons ces éclairciſſemens d'un autre neveu du Miſſionnaire, M. l'Abbé de Moyria de Maillac, Grand-Chantre de l'Egliſe cathédrale du noble Chapitre de St-Claude.

Le P. de Mailla eſt un des Miſſionnaires François auxquels nous ſommes redevables de la grande & magnifique carte de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe, levée par ordre de *Kang-hi*, & gravée en France en 1732. L'empereur, auquel on fit connoître ſes talens, le choiſit pour dreſſer, avec les PP. Régis & Henderer, les cartes particulières des provinces de *Ho-nan*, de *Hou-kouang*; de *Fo-kien*, de *Kiang-nan*, de *Tché-kiang*, & celle de l'Iſle *Formoſe*: de retour de ces contrées, le père de Mailla rendit compte à l'empereur de ſon travail, & ce prince en fut ſi ſatisfait, qu'il l'attacha dès ce moment à ſon ſervice, & le fixa dans ſa cour. Ce célèbre Miſſionnaire y mourut le 28 Juin 1748, dans la 79e année de ſon âge, après un ſéjour de 45 ans à la Chine. Plus de 700 perſonnes aſſiſtèrent à ſes obsèques; on vit même pluſieurs Mandarins, qui l'avoient connu, paroître en habit de deuil dans les rues de *Pé-kin*; tandis que d'autres accompagnoient la niche, où l'on avoit placé, ſur un ſatin jaune, l'ordre, par lequel l'Empereur, actuellement régnant, accordoit 1500 livres de notre monnoie pour faire les frais de ſes funérailles.

rieux missionnaire a eu le courage & la constance d'exécuter seul cette entreprise, qui paroissoit devoir exiger les forces, la vie, & les lumières de plusieurs hommes réunis. Le père de Mailla étoit d'ailleurs plus en état que tout autre de faire passer ce grand ouvrage dans notre langue: on peut dire que peu d'Européens ont porté aussi loin que lui la connoissance de l'histoire & de la littérature des Chinois. Une étude opiniâtre, secondée d'une mémoire heureuse, lui avoit rendu familiers leurs caractères, leurs arts, leurs sciences, leur mythologie; il possédoit tous leurs anciens livres, & il étonnoit les lettrés mêmes, lorsqu'il en discouroit avec eux.

En 1737, le père de Mailla, fit passer son manuscrit en France, où il devint bientôt l'objet de la curiosité comme de l'admiration des savans. M. Fréret, entr'autres, juge éclairé en ce genre de littérature, en avoit conçu une si haute idée, qu'il voulut lui-même en être l'éditeur, & se charger des soins de sa publication. On voit par ses lettres, que j'ai entre les mains, qu'il desiroit que cet ouvrage fût imprimé au Louvre, & aux frais du Roi: *Je souhaite*, écrivoit-il, *plus ardemment que qui que ce soit, de voir cette histoire imprimée, & je travaillerai au* Prospectus *qui doit l'annoncer; mais je voudrois bien que cet ouvrage important ne passât point par les mains des Imprimeurs ordinaires: il me semble que ce seroit une entreprise digne de l'imprimerie Royale, & que la publication de cette histoire authentique de la Chine, devroit être revêtue en*

France d'une autorité, ſemblable à celle avec laquelle elle a paru à la Chine, par les ordres de l'empereur Kang-hi, &c. On voit, par ces mêmes lettres, que cet académicien avoit déja fait des démarches, pour obtenir cette faveur de la cour ; mais la mort de quelques perſonnes en place, occaſionna des difficultés & des lenteurs. Il ne ceſſa cependant pas de s'occuper du projet de cette édition, & le public la devroit à ſes ſoins, ſi la mort, qui le ſurprit lui-même, lui avoit permis de l'exécuter. Quelque deſir qu'aient témoigné les gens de lettres de voir paroître cette hiſtoire Chinoiſe, des raiſons particulières, & une chaîne d'évènemens, qu'il ſeroit inutile de développer ici, en ont encore fait, dans la ſuite, ſuſpendre la publication.

La révolution qui détruiſit en France la ſociété des Jéſuites, fit tomber cet important manuſcrit, qui avoit été dépoſé dans la bibliothèque du grand collége de Lyon, entre les mains du miniſtère public. Les magiſtrats, nommés pour former le bureau d'adminiſtration des deux colléges de cette ville, portèrent d'abord leur attention ſur l'ouvrage du P. de Mailla, dont ils devenoient poſſeſſeurs. Ils en firent collationner avec ſoin toutes les pages, & cette grande hiſtoire fut trouvée parfaitement complette. Mais comme ce manuſcrit, écrit ſur papier Chinois, avoit un peu ſouffert dans le tranſport, & entre les mains de ceux qui l'avoient parcouru, MM. les adminiſtrateurs, dans le deſſein de mieux aſſurer ſon exiſtence pour l'avenir, crurent devoir encore en faire tirer une ſuperbe copie,

Les cartes, en venant de la Chine, avoient été collées sur toile, & cette précaution nous les a fait parvenir également dans toute leur intégrité. Je dois ici l'hommage public de ma reconnoissance à MM. les administrateurs du bureau des colléges de Lyon. Le prélat éclairé (1) qui préside ce bureau, ainsi que chacun des membres qui le composent, ont témoigné le plus vif empressement pour la publication de l'ouvrage du P. de Mailla, & c'est à leur zèle & aux facilités qu'ils ont bien voulu m'ouvrir, que notre littérature est redevable de cette édition : jaloux d'étendre nos connoissances historiques, ils auroient cru se rendre coupables envers la république des lettres, s'ils l'eussent privée plus long-temps de ces annales Chinoises, les seules qui puissent fixer nos doutes & nous communiquer des lumières certaines sur cette monarchie si intéressante, la plus vaste & la plus ancienne de l'univers (2).

Je crois devoir placer ici quelques observations générales sur la fidélité de l'histoire Chinoise. Je n'ignore pas qu'elle a trouvé en Europe un grand nombre de contradicteurs ; l'antiquité de cet empire étonne, & notre orgueil humilié se persuade avec peine qu'il existe, à l'ex-

(1) M. de Malvin de Montazet, Archevêque de Lyon, l'un des quarante de l'Académie Françoise.

(2) Le Manuscrit du P. de Mailla m'a été cédé, en toute propriété, par acte passé pardevant Notaires, en date du 3 Août 1775.

trémité de l'Aſie, un peuple qui obſervoit déja le cours des aſtres, qui avoit des loix, des arts, des académies, des philoſophes, lorſque nous errions encore, en hordes ſauvages, dans les forêts de l'Allemagne & du nord. On objecte, & l'on ne ceſſe de répéter, que l'origine des Chinois, & les premiers temps de leur hiſtoire, ſont enveloppés d'une obſcurité profonde : mais quand j'admettrois la ſolidité de cette objection, que peut-il en réſulter ? L'origine même des peuples de la France eſt-elle plus certaine, mieux connue, mieux établie ? N'a-t-elle pas donné lieu à une foule d'opinions contraires, & de ſyſtêmes oppoſés ? En conclura-t-on, que cette incertitude, qui n'affecte que quelques ſiècles, doit rendre également ſuſpectes la ſuite & la totalité de notre hiſtoire ?

De ſemblables ténèbres couvrent le berceau de la plupart des grands empires, & cette obſcurité, répandue ſur leur origine, paroît découler de la nature même des établiſſemens politiques. En effet, les ſociétés naiſſantes s'occupent peu du ſoin d'écrire leur hiſtoire : des beſoins plus preſſans emportent toute l'attention du fondateur & de la nation qui ſe forme. Des hommes à raſſembler ; une police, des loix, un gouvernement à établir ; les premiers arts à inventer, des villes à conſtruire, des terres à défricher, des ennemis à combattre : tels ſont les objets vers leſquels ſe tournent d'abord toutes les vûes publiques. Ce n'eſt qu'après pluſieurs générations, lorſqu'un peuple a pris ſa forme & ſa conſiſtance, qu'il ſonge à rédiger ſes

faſtes. Mais à cette époque, les rédacteurs ſe trouvant pour l'ordinaire dépourvus de mémoires ſur les premiers temps, & n'ayant d'autre guide, pour en tracer l'hiſtoire, qu'une tradition vague, incertaine, & altérée, c'eſt alors que la crédulité, l'ignorance, l'amour du merveilleux, & le deſir d'une origine illuſtre, enfantent ces ſyſtêmes abſurdes de chronologie, ces deſcendances extravagantes, & toutes ces fictions ridicules, qu'on lit à la tête des annales de preſque tous les peuples.

La Chine a auſſi ſes fables & ſes ſiècles de mythologie, adoptés par le peuple : mais la partie éclairée de la nation, les a toujours diſtingués des temps hiſtoriques, & tous les ſavans de cet empire s'accordent ſur l'époque qui les ſépare dans leurs annales. En général, j'oſe avancer que ſi quelque hiſtoire ancienne préſente des caractères frappans de certitude & d'authenticité, c'eſt ſans contredit celle des Chinois. Quel intérêt peut-on d'abord ſuppoſer qu'ils aient eu d'altérer la vérité, dans la rédaction de leurs faſtes? Séparés du reſte des nations de l'Aſie par les barrières naturelles de leur empire, comme par le ſyſtême politique de leur gouvernement, qui leur a toujours interdit toute communication au-dehors, ils ne devoient point connoître cette émulation nationale, qui porte ſouvent un peuple à s'exalter, pour s'attirer l'eſtime & le reſpect de ſes voiſins. Leur hiſtoire, écrite avec cette ſimplicité noble, qui tient aux mœurs des premiers temps, ne paroît avoir eu d'autre objet que l'inſtruction de la

poſtérité : elle expoſe les faits ſans ornement, & les accompagne quelquefois de réflexions & de maximes morales, qu'on a jugées propres à ſervir de règles de conduite aux peuples, aux grands & aux rois. Le deſir ſeul de la vérité ſemble avoir dirigé la plume des hiſtoriens Chinois : ils n'affirment point ce qu'ils regardent comme douteux, ils s'arrêtent où les autorités leurs manquent, & lorſqu'ils ne s'accordent point entr'eux ſur quelque fait, ils propoſent les motifs de leur opinion, & laiſſent au lecteur la liberté de porter ſon jugement.

La ſincérité des écrivains Chinois ſe trouve encore garantie par une formalité, qui s'eſt conſtamment obſervée à la Chine, & qui me paroît bien propre à écarter le menſonge des faſtes d'un peuple. Cette formalité conſiſte à ne rédiger les faits du règne d'un empereur, qu'après l'extinction de ſa race entière, ou lorſque le trône a paſſé dans une autre famille. Pendant le cours d'une dynaſtie, les hiſtoriens publics recueillent chaque jour les faits dont ils ſont témoins ; ils les inſcrivent ſur des feuilles volantes, &, ſans ſe communiquer leurs obſervations les uns aux autres, ils les dépoſent dans une eſpèce de coffre, ou bureau, ſcellé de tous les ſceaux de l'empire, & auquel on a pratiqué une ouverture, propre à recevoir les papiers qu'on y jette. Ce bureau reſte inviolablement fermé, tant qu'une même famille impériale ſubſiſte ſur le trône ; mais lorſqu'une autre la remplace & lui ſuccède, on raſſemble ces mémoires, on les confronte, on les diſcute,

&

& d'après ceux qu'une critique ſévère a adoptés, le gouvernement fait écrire l'hiſtoire de la dynaſtie qui a précédé. C'eſt de toutes ces parties réunies que s'eſt formé le grand ouvrage dont nous annonçons la traduction.

Que les détracteurs de la nation Chinoiſe imaginent, s'il eſt poſſible, des meſures & des moyens plus ſages pour aſſûrer la fidélité de l'hiſtoire, & qu'ils nomment un peuple en Europe, qui puiſſe produire, en faveur de la ſienne, des preuves égales d'authenticité. Combien exiſte-t-il d'annales que nous ne ſuſpectons pas, & qui préſentent néanmoins plus de caractères de ſuppoſition! Nous croyons, par exemple, à celles des Egyptiens; nous admettons la ſuite preſque éternelle de leurs dynaſties & de leurs rois; nous citons les merveilles de Memphis, les cent portes de Thèbes, & les conquêtes de Séſoſtris: mais quels garans avons-nous de la vérité de ces faits? Un petit nombre de monumens informes, des marbres & des colonnes briſées, des ruines à demi conſumées par le temps, quelques reſtes d'inſcriptions, écrites en une langue éteinte, que nous n'avons jamais entendue, & dont nos plus laborieux antiquaires ont à peine deviné l'alphabet. Les Egyptiens ne nous ont rien laiſſé d'écrit ſur leurs faſtes; leurs prêtres ſeuls étoient les dépoſitaires de leur hiſtoire, comme de leurs ſciences; & c'eſt de ces prêtres qu'Hérodote, & les autres Grecs, ont recueilli verbalement ce qu'ils nous ont tranſmis ſur cet ancien peuple. Le goût connu des Grecs pour le merveilleux, devroit

nous inſpirer peut-être une juſte défiance ſur la fidélité de leurs récits : s'ils ont ſemé la fable & le menſonge juſques dans leur propre hiſtoire, croira-t-on qu'ils aient été plus ſincères, en écrivant celle des Egyptiens ? Si cependant on admet celle-ci, à quel titre oſera-t-on rejetter les annales Chinoiſes, qui préſentent tous les caractères de certitude & d'authenticité dont elles puiſſent être revêtues? Ce n'eſt point, en effet, par des mains étrangères, ni dans des temps poſtérieurs, que ces annales ont été rédigées; c'eſt par autorité de l'état, & dans le temps même où les faits arrivoient, qu'ils étoient inſcrits & conſignés dans des archives publiques, pour être conſervés à la poſtérité. Toute la nation dépoſe avec confiance en faveur de ſon hiſtoire, tous ſes ſavans & ſes lettrés l'admettent comme inconteſtable ; & qu'on ne croie pas que cet accord unanime ſoit l'effet d'une prévention nationale, ou d'un diſcernement peu éclairé: le fait ſuivant atteſte la rigide impartialité avec laquelle les Chinois jugent leurs anciens monumens.

Parmi les livres canoniques de cet empire qui ſe ſont égarés, on compte le *San-ſen*, petit ouvrage où étoient rapportés les principaux évènemens des règnes de *Fo-hi*, *Chin-nong*, & *Hoang-ti*. Vers le commencement de l'Ere-chrétienne, le haſard en fit découvrir une copie chez un particulier. Cet exemplaire portoit tous les caractères de l'antiquité ; mais comme l'ouvrage étoit reſté perdu, l'eſpace de deux cens ans, les lettrés n'osèrent

affirmer que ce fût le véritable *San-fen*. Ils ſe contentèrent de déclarer que l'exemplaire retrouvé étoit hiſtoriquement conforme, à ce qu'on ſavoit par la tradition de l'ancien livre canonique qu'ils regrettoient. Cette ſévérité ſcrupuleuſe doit, ſans doute, écarter tout ſoupçon de crédulité de la part des Chinois; elle annonce un peuple ſage, éclairé, circonſpect, & ſingulièrement jaloux de n'admettre dans ſon hiſtoire que des faits certains & inconteſtables.

Je ne me ſuis nullement propoſé de développer ici toutes les preuves qui établiſſent l'authenticité des livres Chinois, & la certitude de leur chronologie; cette diſcuſſion me mèneroit trop loin, & me feroit ſortir des bornes que je dois me preſcrire. Ceux de mes lecteurs, qui voudront éclaircir & fixer pleinement leurs doutes à cet égard, peuvent recourir à la ſavante préface du P. de Mailla, dans laquelle cet écrivain trace rapidement l'hiſtoire critique & littéraire des annales Chinoiſes: on y trouve une notice excellente de tous les hiſtoriens, qui, par ordre des empereurs, ont concouru de ſiècle en ſiècle à les rédiger, les temps où ils ont vécu, leur caractère, le degré d'eſtime dont ils jouiſſent dans la nation, ceux dont les ouvrages ont été rejettés, & les raiſons qui ont empêché qu'on ne fît uſage de leurs mémoires. Ils pourront conſulter encore les quatre lettres du même P. de Mailla, ſur la chronologie Chinoiſe, adreſſées à M. Fréret, pour ſervir de réponſe aux *Diſſertations* de cet académicien, inſérées dans les tomes X, XV & XVIIIe, des mémoires

de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres. Ces réponſes, qui n'avoient pas encore été rendues publiques, & que nous avons placées pour ſervir d'introduction à l'hiſtoire Chinoiſe, ſont autant de chef-d'œuvres d'érudition & de ſaine critique.

Ce ſeroit peut-être ici le lieu de détruire les impreſſions défavorables que certaines plumes paſſionnées ont voulu nous donner de la nation Chinoiſe. Dans le nombre de ces écrivains détracteurs, il n'en eſt point ſur-tout qui ait épanché contre elle plus de fiel & d'amertume, ni qui l'ait calomniée avec plus de hardieſſe & de mauvaiſe foi, que l'auteur des *Recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois*. La haîne de cet écrivain contre ces aſiatiques, perce avec la dernière indécence dans toutes les pages de ſon Livre. Il ne les peint que ſous des couleurs odieuſes; il les repréſente comme le peuple le plus vil, le plus lâche, le plus ignorant, le plus corrompu, & le plus fripon qui ſoit dans l'univers; il les donne, en un mot, pour la lie des nations. Leur hiſtoire, qu'il n'a jamais lue & qu'il n'a pu lire, n'eſt à ſes yeux qu'un tiſſu mal ourdi de menſonges & d'extravagances; leur extrême population n'eſt qu'une chimère; leurs villes ſont rares & en petit nombre, & leurs terres en friche; les plus ſages de leurs philoſophes, tels qu'un *Confucius*, un *Meng-tſé*, n'ont été que de plats pédagogues, qui n'ont pas même connu les premiers élémens de la morale; ils n'ont fait aucune des découvertes qu'on leur attribue en Europe; leur ſtupidité d'eſ-

prit les rend décidément ineptes pour tous les arts ; ils ſont encore dans l'imbécilité de l'enfance pour la légiſlation ; & leur gouvernement, quoiqu'il ſubſiſte le même & ſans variation depuis plus de trois mille ans, n'eſt qu'un ſyſtême ruineux, chef-d'œuvre de déraiſon ; de barbarie, de contradiction, &c. &c. Tel eſt, en peu de mots, le réſumé des aſſertions hardies que M. *Paw*, tranquilement aſſis dans ſon cabinet, à Berlin, prononce ſur un peuple qu'il n'a jamais vu, & qui habite à ſix mille lieues de lui. On pardonneroit peut-être à M. *Paw* le ton magiſtral & tranchant avec lequel il décide, s'il daignoit au moins faire part à ſes lecteurs des autorités qui peuvent fonder ſes opinions particulières ; mais il a le malheur d'être du nombre de ces écrivains qui ont fait de vaſtes lectures, & mal digéré leurs connoiſſances, dont ils ne ſe rappellent plus les ſources. M. *Paw* cite peu, ou cite mal : il marche d'un pas ferme dans la route du paradoxe, & ſi, lorſqu'il ſuit le fil de ſes idées ſyſtématiques, les autorités viennent à lui manquer, il prouve, par le calcul des probabilités & des convenances, que les choſes doivent exiſter de la manière dont il les arrange. Je pourrois extraire de ſon livre près de trois à quatre cens de ces aſſertions, avancées ſans preuves, & qui n'ont d'autres garans que la ſcience particulière & la bonne foi de M. *Paw*. Je m'étois propoſé de juſtifier moi-même cette aſſertion par un examen plus détaillé de ces prétendues *recherches ſur les Chinois*, mais j'apprends que les Miſſionnai-

res, auteurs des nouveaux *Mémoires concernant l'hiſtoire, les ſciences & les arts de la Chine*, viennent d'adreſſer à M. *Bertin*, miniſtre & ſecrétaire d'état, une réfutation complette de l'ouvrage de M. *Paw*. Je me bornerai donc, en attendant que cette réfutation paroiſſe, à mettre ici ſous les yeux de mes lecteurs, quelques exemples des bévues groſſiéres & des infidélités réfléchies de ce détracteur de la nation Chinoiſe.

D'abord un critique, tel que M. *Paw*, auroit dû ſe piquer d'être conſéquent. Il déclare formellement, dans pluſieurs endroits de ſon livre, qu'il rejette, comme faux & ſuſpects, les témoignages des jéſuites françois, & des autres Miſſionnaires qui ont habité la Chine; il les traite ouvertement de *fourbes*, d'*impoſteurs*, d'*exagérateurs enthouſiaſtes*, qui n'ont écrit que pour tromper l'Europe. Cependant lorſque le récit de ces Miſſionnaires s'accorde avec l'opinion qu'embraſſe M. *Paw*, cet écrivain les donne pour ſes garants, & s'envelope, pour ainſi dire, de leur autorité. Il ne balance pas alors de citer les PP. Trigault, le Comte, Fontaney, Contencin, Duhalde, les Auteurs des *Lettres Edifiantes*, &c. Mais ſi ces Miſſionnaires ne ſont que des relateurs infidèles, pourquoi s'étayer de leur nom & de leurs ſuffrages? Et ſi leur autorité doit être admiſe lorſqu'elle confirme les idées conjecturales de M. *Paw*, pourquoi ſeroit-elle ſans poids & de nulle valeur, lorſqu'elle les combat & les détruit? J'en dis autant de l'hiſtoire Chinoiſe, que l'auteur traite, dans un endroit, d'*An-*

nales fabuleuſes, & qu'il cite, dans un autre, comme très-véridiques, lorſqu'il a beſoin d'en emprunter quelque fait pour appuyer ſes aſſertions.

M. *Paw* n'eſt pas un écrivain ſincère; il dénature les faits pour en abuſer. J'en citerai quelques exemples. » La » barbarie des Chinois, dit-il, paroît avoir été très-grande » juſques vers l'an 1122, avant notre Ere; car on dit qu'a- » lors un conquérant, nommé *Vou-vang*, vint avec deux » ou trois mille hommes s'emparer de la Chine, où il fit » quelques loix, & où il tâcha de fixer les habitans, qui » inclinoient encore vers la vie ambulante, puiſqu'ils trans- » féroient ſouvent leurs bourgades, qui n'étoient que des » aſſemblages de cabanes portatives & des tentes «. *Vou-vang* n'étoit ni un avanturier, ni un chef de horde, tel que le repréſente ici M. *Paw*. Il étoit prince de *Tcheou*, & ce ne fut qu'en ſe rendant aux ſollicitations preſſantes de tous les grands de l'état, qui lui faiſoient offrir la ſouveraine puiſſance, qu'il marcha contre l'infâme *Cheou-Sin*, dernier empereur de la dynaſtie des *Chang*. Celui-ci oppoſa une armée nombreuſe à celle de ſon ennemi; mais à peine le ſignal du combat fut-il donné, qu'il ſe vit abandonné de la plus grande partie de ſes troupes, qui mirent bas les armes, & coururent ſe ranger ſous les drapeaux de *Vou-vang*: ce prince, dès le jour même, monta paiſiblement ſur le trône, où l'appelloit le vœu général de la nation. *Vou-vang* ne fit que remettre en vigueur, durant ſon règne, les loix & les ſages coutumes que ſon prédéceſ-

ſeur avoit abrogées; il ouvrit les priſons, rétablit pluſieurs familles illuſtres dans leurs charges, & forma de nouvelles principautés, dont il décora quelques-uns de ſes parens. Dans ce fidèle expoſé, trouve-t-on rien qui nous porte à croire que les Chinois aient été un peuple errant & ſauvage, juſques vers l'an 1122, avant notre Ere? Y voit-on qu'un conquérant inconnu, à la tête d'une poignée de ſoldats, vint à force ouverte s'emparer de la Chine, qu'il la poliça, & *tâcha d'en fixer les habitans, qui inclinoient encore vers la vie ambulante?* Où M. *Paw* a-t-il lu que les Chinois, à cette époque, tranſportoient leurs bourgades, qu'ils habitoient encore dans des cabanes portatives & ſous des tentes? Toujours des aſſertions, & jamais d'autorités qui les prouvent.

M. *Paw* ſe diſtingue par la hardieſſe & la nouveauté des paradoxes: il prétend, dans tout ſon livre, que la Chine eſt très-irrégulièrement habitée, qu'il s'y trouve des landes immenſes, des déſerts, des ſolitudes; que dans l'intérieur des provinces, *il n'y a preſque aucune ombre de culture*, &, qu'en général, *la moitié* des terres de cet empire n'eſt pas miſe en valeur. Voici quelques-unes de ſes preuves. » On peut, dit-il, ſe former là-deſſus des idées aſſez juſtes, » en liſant la deſcription d'un immenſe terrein, où l'em- » pereur *Can-hi* (*Kang-hi*) chaſſa, en 1721, avec l'ambaſ- » ſadeur de Ruſſie: cette ſolitude n'eſt qu'à deux ou trois » lieues de Pé-kin, & on ne ſauroit rien imaginer de plus » ſauvage: *Il y avoit ſix heures*, dit M. Antermony, *que*

» *nous*

» *nous étions à cheval, & quoique nous eussions déja fait* » *quinze mille d'Angleterre, nous ne voyons pas encore le* » *bout de la forêt. Nous tournâmes du côté du midi, &* » *nous arrivâmes dans un terrein marécageux, couvert de* » *roseaux fort hauts, d'où nous fîmes lever quantité de* » *sangliers* «. Il est fort plaisant que M. *Paw* infère de ce passage, le peu de culture des terres de la province de de *Pé-tché-li*. Cette solitude, cette forêt immense, forme le parc de *Haï-tsé*, maison de plaisance de l'empereur, située à quelques lieues de *Pé-kin*. N'est-ce pas vouloir en imposer, & se jouer de la crédulité publique, que de travestir ce séjour, destiné aux plaisirs & aux délassemens d'un grand prince, en une lande aride, en un terrein vague, abandonné, que la culture n'a pu vivifier? Ne pourrois-je pas prouver, de la même manière, que la France elle-même est encore un pays inculte, puisqu'on trouve, pour ainsi dire, aux portes de sa capitale, les parcs de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Compiegne, qui sont aussi des forêts immenses & de vastes solitudes, &c.

C'est encore pour étayer la même assertion sur le peu de culture des terres de la Chine, que M. *Paw* falsifie le motif d'un édit, donné sous la minorité de *Kang-hi*, en 1662. » Les conquérans Tartares, dit-il, virent, dès leur » arrivée à la Chine, les inconvéniens sans nombre, qui » résultent de l'irrégularité entre les cantons trop peuplés, » & ceux qui ne le sont pas assez, & ceux qui ne le sont » point du tout. Là-dessus, ils firent deux choses bien sur-

» prenantes, pour corriger le mal dans ſa ſource. Ils » défendirent le commerce maritime : enſuite ils démoli- » rent, dans ſix provinces, les habitations qui ſe trouvoient » à une diſtance de trois lieues de la mer, & forcèrent » les familles à ſe retirer plus avant dans le pays «. Le fait que cite ici M. *Paw* eſt certain ; mais il eſt de toute fauſſeté que l'intention du gouvernement, en donnant cet édit, ait été de faire refluer la population dans l'intérieur des terres, où elle ne manquoit pas. *Tching-tching-cong*, fameux chef de révoltés, couvroit alors de ſes vaiſſeaux, toutes les mers de la Chine, dont il avoit rendu le commerce peu ſûr. Or, il conſte, par le témoignage de tous les hiſtoriens, que ce fut uniquement pour affoiblir la puiſſance redoutable de cet ennemi, en le mettant hors d'état de ſe procurer des vivres, qu'on incendia la plus grande partie des côtes, & qu'on força les Chinois qui les habitoient, de ſe retirer plus avant dans le pays. La preuve que le miniſtère impérial de *Pé-kin* n'avoit point d'autre vue, c'eſt qu'à peine eut-on fait rentrer ces rebelles dans le devoir, qu'on permit aux familles diſperſées de ſe rapprocher de la mer, & de retourner dans leurs anciennes demeures. Que devient, après cette explication, le plan de politique que cet Auteur prête aux Tartares, pour établir une balance de population entre les divers cantons de la Chine ?

Les imputations calomnieuſes ne coûtent pas même à M. *Paw* ; celle que je vais détruire, doit révolter, par ſa hardieſſe, toute ame honnête & impartiale. Cet Ecrivain

veut perſuader à l'Europe que les Chinois ſont du nombre de ces peuples ſuperſtitieux & barbares, qui verſent à grands flots le ſang humain ſur les tombeaux. Selon lui, l'immolation des eſclaves eſt encore aujourd'hui une des cérémonies obſervées dans leurs funérailles. » Cet uſage, » dit-il, a ſubſiſté à la Chine juſqu'à nos jours; & nous » doutons extrêmement qu'il ſoit aboli. Ce qui nous fait » naître de grands & de triſtes doutes à cet égard, c'eſt » que les jéſuites diſent que l'empereur *Can-hi* fit » une loi, par laquelle on défendoit de ſacrifier des » eſclaves à la mort des princes du ſang : & dans un temps » poſtérieur à cette prétendue loi, on étrangla encore des » femmes aux obsèques du Prince *Ta-vang*, le propre » frère de l'empereur *Can-hi*. Cette exécution eſt ſi ré- » cente, que des perſonnes encore actuellement vivantes » à *Pé-kin*, peuvent en avoir été témoins «.

1°. Il eſt certain que *Kang-hi* a porté la loi que rappelle ici M. *Paw*. Mais à quelle occaſion, & dans quelles circonſtances ce prince l'a-t-il publiée ? Ce trait ſeul va faire connoître avec quel intrépide ſang froid notre écrivain ſait abuſer des faits qu'il compile. Voici quelle a été le motif de cette loi. *Chun-tchi*, le premier des conquérans *Mantcheoux*, qui occupa le trône de la Chine, aimoit éperduement une de ſes épouſes, que la mort lui enleva en 1660. La douleur que lui cauſa cette perte, ne connut point de bornes, & il renouvella en faveur de cette reine le déteſtable uſage, pratiqué par les Tartares,

de faire couler le ſang humain dans les funérailles des perſonnes illuſtres. Plus de trente eſclaves furent ſacrifiés. Cette barbare exécution révolta tous les Chinois, dont les mœurs plus douces n'étoient nullement accoutumées à un cérémonial auſſi ſanguinaire : l'horreur qu'ils témoignèrent, en cette occaſion, fut même ſi publique & ſi générale, que *Kang-hi*, étant monté peu de tems après ſur le trône, porta la loi, par laquelle il défendoit à l'avenir de pareils ſacrifices. Ce fait ne pouvoit être ignoré de M. *Paw* : comment donc eſt-il aſſez injuſte pour imputer aux Chinois, une coutume qui n'étoit propre qu'aux Tartares, que ces conquérans avoient apportée de leur pays, & qui ne fut pas plutôt connue à la Chine, qu'elle y fut univerſellement deteſtée ? Comment oſe-t-il citer, en faveur de ſon aſſertion, une loi qui la détruit, puiſque l'exiſtence même de cette loi fournit une preuve éclatante de l'averſion des Chinois pour l'immolation des victimes humaines ?

2°. Je n'ai pu découvrir en aucun endroit que l'Empereur *Kang-hi* ait eu un frère nommé *Ta-vang* : J'ignore ce qui s'eſt paſſé aux obsèques de ce prince ; mais il eſt de la plus grande probabilité que ce qu'en rapporte M. *Paw* eſt controuvé : car ſi cet écrivain n'eſt pas croyable, lors même qu'il donne des faits pour preuves, à plus forte raiſon l'eſt-il moins encore, quand il ne cite, pour garants de ſon opinion, que des témoins vagues & des autorités en l'air, telles que *des perſonnes encore actuelle-*

ment vivantes à Pé-kin. Nous avons d'ailleurs le détail des cérémonies qui furent obſervées, en 1730, aux funérailles de l'oncle de l'empereur actuel. Les honneurs qu'on rendit à ce prince paſsèrent les bornes de l'étiquette ordinaire; mais on n'y découvre rien qui puiſſe donner la moindre vraiſemblance aux ſiniſtres conjectures de M. *Paw.* L'imputation qu'il fait aux Chinois n'eſt pas même fondée pour les temps les plus reculés de leur monarchie: on peut lire, pour s'en convaincre, le Chapitre XXII, de la quatrième partie du *Chou-king*, où ſont rapportés les uſages qui ſe pratiquoient dans les obsèques des anciens rois de la Chine.

La paſſion qui anime M. *Paw* contre les Chinois n'eſt pas adroite; elle eſt, trop déclarée, & trop peu circonſpecte. L'Auteur auroit ſéduit plus ſûrement, s'il eût ſçu ſe parer quelquefois des dehors de l'impartialité, & répandre dans ſon Ouvrage, cette nuance de modération, ſi néceſſaire quand on veut revêtir une ſuite d'aſſertions calomnieuſes des couleurs de la vérité. Doit-il s'attendre, par exemple, à être cru ſur ſa parole, quand il dit de toute la nation Chinoiſe, que s'il ſe rencontre, dans ſon hiſtoire, des traits de courage & d'héroïſme, *ils ne ſont dûs qu'aux effets de l'opium?* A qui perſuadera-t-il que les individus d'un grand peuple, ſubſiſtant depuis 4000 ans, n'ont pu produire une ſeule action héroïque, ſans avoir eu la tête & les ſens troublés, par les fumées enivrantes d'une potion narcotique?

J'ouvre encore au hasard le livre de M. *Paw*, & je tombe sur une erreur d'un autre genre. Il assure que les Chinois, comme tous les Tartares, ont été des peuples nomades ou ambulans, & il tire cette induction de la forme même de leurs maisons, dont il prétend que la tente a été le modèle. » Quand on considère, ajoute-t-il, » une ville Chinoise, on voit que ce n'est proprement qu'un » camp à demeure. Aussi trouvai-je que M. de Bougain- » ville, en parlant de l'établissement des Chinois près de » Batavia, nomme toujours leur quartier *le camp des Chi-* » *nois* «. Il suffit de rapporter l'origine de cette dénomination, pour montrer qu'elle ne peut servir de preuve à ce qu'avance M. *Paw*. Lorsque les Hollandois abordèrent à l'isle de *Java*, ils y établirent un camp qu'ils fortifièrent, & qu'on nomma d'abord *le camp des Hollandois*. Cette colonie Marchande étant passée dans la suite à *Batavia*, les Chinois vinrent occuper le même poste, & la ville qu'ils y construisirent, conservant l'ancien nom de l'emplacement, fut appellé *le camp des Chinois*. Ce même lieu auroit pu également porter le nom de *camp des François* ou *des Anglois*, si l'un de ces deux peuples eût succédé à la Compagnie Hollandoise : n'eût-il pas été ridicule de conclure de cette dénomination, que nos villes & celles d'Angleterre, ne sont *proprement que des camps à demeure ?*

Je ne pousserai pas plus loin ces observations critiques sur le livre des *Recherches sur les Egyptiens & les Chinois*. Il me suffit d'avoir fait connoître, par quelques

exemples, le peu de confiance qu'on doit accorder à cette production, qui n'offre qu'un amas révoltant d'infidélités, d'inculpations atroces, d'assertions hasardées, paradoxales, & démenties par les faits.

J'avois promis, dans mon *Prospectus*, de placer à la tête de cette grande histoire, un tableau général de l'empire Chinois. Mais des personnes dont je me fais un devoir de respecter les lumières & les conseils, m'ont fait observer que cette description préliminaire de la Chine, reculeroit trop loin le récit historique, qui n'auroit pu commencer qu'au second volume. J'ai donc réformé cette partie de mon plan, & rejetté ce tableau à la fin de l'ouvrage. Il contient une description topographique des quinze provinces de la Chine, celle de la Tartarie, des Isles & autres pays tributaires qui en dépendent. J'y indique le nombre & la situation de ses villes, soit du premier, soit du second & du troisième ordre; j'y donne un état de sa population, des tributs de chaque province, des richesses générales de l'empire, & j'y rassemble tous les détails, qui nous sont parvenus jusqu'ici, sur les trois règnes de son histoire naturelle. Cette description sera suivie d'un précis de nos connoissances sur la religion, le gouvernement, la discipline militaire, les mœurs, les usages, les arts & les sciences des Chinois. Je me suis sur-tout attaché à tracer d'une main impartiale ce dernier tableau de la Chine: on n'y reconnoîtra ni le ton de l'enthousiasme qui exagère, ni celui de la haîne, qui invente ou falsifie les faits pour

calomnier. La prévention eſt un priſme infidèle, que la première philoſophie d'un hiſtorien eſt de ſavoir écarter.

Enfin, ces annales Chinoiſes ſeront terminées par un aſſez grand nombre de pièces juſtificatives, hiſtoriques, critiques, géographiques, &c. relatives à pluſieurs points importans de cette grande hiſtoire.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

DE M. DESHAUTESRAYES.

DEPUIS deux siècles qu'on s'occupe en Europe des Chinois, chacun en parle bien ou mal, selon les sources où il a puisé, ou selon la passion dont il est affecté. Les missionnaires qui résident à la cour de Pé-king, plus à portée que personne de connoître les sciences & les arts, la langue, les mœurs, le génie, les loix, & les usages de ces peuples, en ont peut-être parlé avec trop de chaleur & d'enthousiasme; d'autres, qui ne les ont considérés qu'en passant, &, pour ainsi dire, à vue d'oiseau, ont daigné à peine les distinguer des nations les plus barbares. Autant les premiers ont cherché à les exalter, autant ceux-ci ont voulu les déprimer; mais avec un acharnement qui décèle trop l'esprit de parti, pour que leur autorité puisse faire impression sur les personnes sensées.

La prodigieuse antiquité qu'on a voulu attribuer aux Chinois, n'a pas peu contribué à exciter la jalousie des Européens contre cette nation sage & tranquille. Ses monumens, qui sembloient anéantir nos autorités les plus respectables, parce qu'ils n'étoient pas présentés sous leur

véritable point de vue, donnèrent occaſion de ſuſpecter la fidélité de ſes hiſtoriens.

L'abbé Renaudot, homme de mérite, & très-verſé dans la littérature orientale, ne fut pas à l'abri de ces préjugés, qui ſembleroient ne devoir être l'appanage que de gens peu inſtruits; il fut effrayé de ces calculs immenſes qu'on n'auroit dû rapporter qu'en les réduiſant à leur juſte valeur, & il conçut contre ces antiquités, contre leurs auteurs, & contre toute la nation Chinoiſe, une haîne qui n'avoit point d'autre principe.

Pour avoir occaſion de développer ce qu'il en penſoit, il lui falloit un point d'appui; il tira de la pouſſière les relations de deux marchands Arabes qui voyagèrent à la Chine dans le neuvième ſiècle, & qui lui parurent propres à remplir ſes vues. Ces deux Mahométans étoient ſi peu inſtruits, qu'ils ont écrit, que dans toutes les villes de cet empire, on voyoit une ſonnette attachée au-deſſus de la tête du gouverneur, avec des cordes qui s'étendoient, à la diſtance d'environ une lieue, pour la commodité de ceux qui avoient recours à ſa juſtice, & qui étoient proviſoirement exilés à dix journées de cette ville, & obligés de ſubir deux mois de priſon; que les Chinois n'enterroient leurs morts qu'après l'année révolue, à pareil jour de leur décès; que pendant les trois ans de deuil, celui qui auroit manqué de pleurer, étoit châtié à coups de bâton; que tous les Chinois, pauvres comme riches, grands

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

& petits, apprenoient à lire & à écrire ; qu'un gouverneur, coupable de quelque crime, étoit égorgé & enſuite mangé ; que l'adultère, l'homicide & le larcin étoient punis de mort, & les cadavres des coupables abandonnés à des gens qui les mangeoient. En général, ces deux Arabes les peignent comme des antropophages & ne rougiſſent point d'écrire que pendant les guerres que les gouverneurs de la Chine ſe firent entr'eux, le plus fort mangeoit les ſujets de ſon ennemi ; cruauté barbare que la religion leur permettoit, au point qu'ils vendoient publiquement de la chair humaine dans leurs marchés. Enfin, ils avancent que les Chinois n'avoient aucune connoiſſance des ſciences.

A la faveur de ces menſonges groſſiers, l'abbé Renaudot, ſe crut autoriſé à dire que les Chinois n'avoient ni phyſique ni métaphyſique ; que leur capacité dans la médecine ſe bornoit à une légère connoiſſance du pouls, parce que s'il ſe trouvoit quelque choſe d'intéreſſant ſur la botanique & la chymie dans leurs livres, c'eſt que ces livres avoient été retouchés par les miſſionnaires ; que les cures merveilleuſes qu'on leur attribuoit, ne ſurpaſſoient point celles qu'opéroient les ſauvages d'Amérique les plus barbares ; qu'ils ignoroient entièrement les arts qui dépendent des mathématiques ; que leur philoſophie étoit ſans méthode ; que leur morale, qui ne préſentoit que des vérités fort communes, ne leur appartenoit pas plus qu'à toutes les autres nations, qui ont tant ſoit peu raiſonné ; que d'ail-

leurs les foibles rayons de lumière qui y brillent, ſe trouvent également dans les anciens gnomoniques, dans les vers dorés de Pythagore, dans les ſentences, attribuées aux ſept ſages, &c. dont les Chinois ont pu avoir connoiſſance par le canal des Arabes & des Perſans, & qu'ils ſe ſont appropriés, ſuivant la vanité exceſſive de leur nation; que nonobſtant leur règle de morale, les Chinois vendent, tuent, ou font eunuques leurs enfans; que leurs mandarins ſont orgueilleux, cruels & injuſtes; & qu'ils ſe poignardent avec fureur, & donnent dans le luxe & la débauche; qu'ils ont ſi peu de bon ſens que depuis plus de 2000 ans la plupart des gens riches cherchent la pierre philoſophale & le breuvage de l'immortalité.

Quant à la politique, ajoute-t-il, elle leur a peu ſervi à former de grands princes & d'habiles miniſtres, à établir de ſages loix, & à rendre les peuples heureux. Leurs prétendus ſages ne leur ont pas été d'une grande reſſource pendant les révolutions, & n'ont guères donné d'exemples de fidélité ni de courage. Ils réuniſſent tous les défauts qui ont cauſé la ruine des plus grands empires en Orient, le pouvoir deſpotique, le luxe des princes enfermés dans un palais avec des femmes & des eunuques, la négligence pour les affaires publiques, la molleſſe & le mépris de l'art militaire.

Il nie qu'ils aient inventé la bouſſole, l'art de naviguer, l'imprimerie, l'artillerie & la poudre à canon, parce que

tout cela n'eſt fondé que ſur le témoignage de leurs hiſtoires, qui ſont très-ſuſpectes, &c.

Enfin, pour venir au but qui mit la plume à la main de l'abbé Renaudot & lui a fait écrire les 57 pages d'*éclairciſſemens ſur les ſciences des Chinois*, imprimés à la ſuite de la relation des deux Mahométans; il prétend que depuis 150 ans, les Chinois n'ont pu apprendre à faire un cadran, ni à dreſſer un calendrier; il trouve leur chronologie, ſuivant leurs cycles, fautive, & parce que les pères Martini, dans ſes Décades, & Couplet dans ſon abrégé chronologique, ſe ſont exprimés différemment, en parlant de l'invention de ce cycle, que ce dernier attribue à un certain Tanao, qui fleuriſſoit ſous le règne de Hoang-ti, & dont Martini fait auteur Hoang-ti lui-même, il conclud que cette contrariété, entre deux auteurs qui travailloient ſur les mêmes livres, rend fort douteux le témoignage de l'hiſtoire Chinoiſe, dont ces miſſionnaires faiſoient les plus grands éloges : concluſion auſſi fauſſe que la prétendue contradiction, puiſqu'elle démontreroit, tout au plus, que les deux miſſionnaires ne ſe ſeroient pas rencontrés dans l'interprétation d'un terme Chinois; ce qui pourroit être, ſans que la fidélité de l'hiſtoire Chinoiſe fût compromiſe.

Cette contrariété qui n'exiſtoit que dans l'imagination de l'abbé Renaudot, lui ſert de tranſition pour traiter de la difficulté d'accorder la chronologie Chinoiſe avec l'écri-

ture ſainte; ainſi que les inventions, attribuées par les Chinois à leurs premiers empereurs, avec celles que la Génèſe attribue aux patriarches. Il poſe pour principe que le texte hébreu & celui de la Vulgate ſont plus anciens que les hiſtoires Chinoiſes, dont il ne ſe trouve que des copies imprimées. » Quelqu'antiquité que les Chinois donnent à l'invention de l'imprimerie, ajoute-t-il, il n'y a » pas de papier qui puiſſe durer mille ou douze cens ans. » Ils n'ont point de livres de cette antiquité, & quand il » s'eſt trouvé quelqu'inſcription ancienne, ils ne l'ont » pas entendue «.

Après avoir établi ce principe, dont il n'eſt pas aiſé de ſentir la juſteſſe, puiſque l'auteur ne peut nier que l'invention de l'imprimerie ne ſoit beaucoup plus ancienne chez les Chinois que parmi nous, & que les textes dont il fait mention, ne ſoient que des copies de copies, il paſſe au cycle Chinois, & prétend qu'il ne peut avoir l'antiquité qu'on lui donne, parce qu'il n'eſt pas poſſible de comprendre qu'à l'époque de 2697 avant l'Ere-chrétienne, les Chinois aient pu imaginer un cycle auſſi compoſé que celui-là; & encore moins, comment ils ont pu l'apprendre aux autres, dans un temps où ils n'avoient qu'une connoiſſance très-imparfaite de l'arithmétique : exagération qui feroit croire que l'abbé Renaudot ignoroit la compoſition de ce cycle, compoſition ſimple cependant & qui n'exigeoit certainement pas de profonds calculs, puiſqu'il eſt fait du cycle de 10 & du cycle de 12

qui, combinés enſemble, reviennent après 60 fois à leur premier point.

Ce que dit enſuite l'abbé Renaudot de ce cycle qu'il trouve très fautif, parce que les mathématiciens de Tchong-kang ne purent prédire une éclipſe, & parce que les hiſtoires ne s'accordent pas ſur le temps où elle arriva, achève de démontrer qu'il n'en parloit qu'au haſard, puiſqu'en ſuppoſant que les mathématiciens ne purent prédire cette éclipſe, ce que l'hiſtoire Chinoiſe ne dit pas, ils n'auroient pu s'en prendre au cycle, qui, étant invariable, ne pouvoit les jetter dans l'erreur; les différentes opinions des hiſtoriens ſur le temps de cette éclipſe n'en prouvent pas mieux la défectuoſité. Je paſſe ſous ſilence tout ce que ce détracteur des antiquités Chinoiſes, dit encore de ces cycles, dont il attribue la diſpoſition actuelle & la ſuite réglée aux Européens & qu'il trouve cependant faux en partie, quoiqu'il avance hardiment qu'ils ont été réformés ſur les tables de *Ticho-brahé*.

Il finit cette longue déclamation contre les Chinois & leurs ſciences, par proteſter qu'il n'a pas eu deſſein de diminuer l'eſtime qu'on peut avoir légitimement pour leurs connoiſſances; mais ſeulement de les réduire aux juſtes bornes de la vérité, dont les écrivains du dernier ſiècle s'étoient trop écartés, par les louanges outrées qu'ils on données à cette nation: » Ces louanges exceſſives » pourroient être indifférentes, ajoute-t-il, ſi les conſé-

» quences n'en étoient pas trop périlleuſes. La plus grande » conſiſte dans les difficultés qu'elles font naître ſur l'auto- » rité des livres ſacrés, laquelle, indépendamment de la » religion, ne peut être miſe en parallèle avec les hiſtoi- » res Chinoiſes. Il eſt vrai, que ceux qui les font le plus » valoir, les abandonnent ſur cet article : mais recon- » noiſſant & établiſſant autant qu'il leur eſt poſſible la » vérité de ces hiſtoires, les réponſes qu'ils font aux dif- » ficultés, ſont beaucoup plus foibles que les objections, » & donnent des armes aux impies & aux libertins. On » en a vu un exemple de nos jours dans l'auteur du ſyſ- » tême des préadamites. . . . . Ces prétendues antiquités » Chinoiſes diminuent inſenſiblement le mépris que non- » ſeulement les Chrétiens, mais les Philoſophes, avoient » eu des traditions des Egyptiens, des Babyloniens, &c. «

Voilà le jugement que l'abbé Renaudot, qui n'avoit jamais été à la Chine, qui ne connoiſſoit la langue, & les livres du pays, que par des traductions dont il n'étoit pas plus capable de juger qu'Iſaac Voſſius, à qui il fait le même reproche, a cru devoir porter des Chinois & qu'il appuie du témoignage de deux voyageurs ignorans, dont il a préféré les relations pleines de menſonges & d'extravagances, aux écrits des perſonnes éclairées & connues qui n'en ont parlé qu'après un long ſéjour parmi les Chinois & un mûr examen de leurs monumens hiſtoriques.

L'auteur

L'auteur *des recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois*, a copié ce tableau, & l'a enrichi de quelques anecdotes, puiſées apparemment dans des ſources auſſi équivoques, que les deux relations de l'abbé Renaudot. Le ſoin qu'il a eu de traiter de fourbes & d'impoſteurs, les ſeules perſonnes, peut-être, dont il devoit s'appuyer, montre trop le peu de cas qu'on doit faire de ſes recherches, pour que nous nous arrêtions ici à en relever les erreurs.

L'abbé Renaudot ne s'étoit déterminé à déprimer les Chinois que par le motif de garantir la chronologie des livres ſaints, contre les attaques des incrédules, & on avouera qu'il s'eſt ſervi d'un étrange moyen. L'Auteur des *recherches* qu'on vient de citer, ne les a repréſentés, comme le peuple le plus vil, le plus lâche, le plus ignorant, le plus corrompu & le plus fripon, que dans la ſeule intention de prouver qu'il ne peut y avoir eu de communication entr'eux & les Egyptiens; car on doit enviſager ſes recherches comme une critique indirecte du mémoire de M. Deguignes, qu'il n'a pas oſé attaquer de front, parce que la nature des preuves, employées par ce dernier, n'étoient pas à ſa portée.

Ce ſeroit ici le lieu de rappeller ce mémoire, & de parler des éclairciſſemens venus de la Chine qui le combattent; mais comme M. Deguignes a tenté inutilement de répondre aux *doutes* que je propoſai en 1759,

& que dans sa replique, loin d'en entamer un seul, il n'a fait que multiplier le nombre de ses écarts, je croirois très-inutile d'en entretenir le public, qui s'intéresse peu maintenant à cette question, qu'il regarde comme décidée.

Je me contenterai donc de parcourir rapidement les mémoires des savans Missionnaires qui s'en sont occupés, & de dire librement mon sentiment sur quelques points qui en sont l'objet principal.

Ces nouveaux mémoires, que nous devons au zèle éclairé d'un ministre (1), qui s'occupe si utilement du progrès des sciences & des arts, s'élèvent avec la plus grande force contre le paradoxe littéraire de l'académicien, si insultant à la bonne foi & à la critique des historiens Chinois, & ils prouvent que les annales de la Chine l'emportent sur les monumens historiques des autres nations, par plusieurs avantages réunis, dont le P. de Mailla rend compte dans sa préface, & dans ses lettres à M. Fréret.

Le mémoire du P. Ko, concernant *l'origine & l'antiquité de la nation Chinoise* (2), a pour but de prouver que tout ce qui précéde Yao, pose sur des fondemens ruineux, & ne mérite aucune créance ; que Yao, Chun

(1) M. Bertin, ministre & secrétaire d'état.

(2) Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, &c. des Chinois, à Paris, chez Nyon, 1776.

& Yu, régnèrent dans le Chen-ſi ; que Yao, chef de la colonie qui peupla la Chine, ſe rendit par terre dans cette province en quittant les plaines de Babylone. Mais ſi l'on confère ce que dit le P. de Mailla, dans ſa première lettre à M. Freret, au ſujet du déluge de Yao, je ne penſe pas qu'on ſoit tenté de confondre ce déluge avec celui de Noé, & qu'on faſſe entrer Yao avec ſa colonie dans le Chen-ſi, lorſque les flots mugiſſans du déluge, menaçoient encore le ciel ; car voici comment le P. Ko traduit ce paſſage du *Chou-king* : » *Les eaux immenſes du* » *déluge ſe ſont répandues, & ont tout inondé & ſubmergé* ; » *les montagnes ont diſparu dans leur ſein ; les collines* » *y ont été enſevelies ; leurs flots mugiſſans ſembloient me-* » *nacer le ciel, &c.* «

Si les paroles exagérées d'un prince affligé, à la vue des malheurs de ſon peuple, & des dégats affreux occaſionnés par les débordemens du Hoang-ho, pouvoient regarder le déluge univerſel, & l'état où il avoit laiſſé la Chine, il ne ſeroit pas difficile de ſaiſir tout le ridicule, & de la propoſition de Yao, de faire écouler ces eaux, & de la témérité de Koen & de Yu, qui ſe chargèrent ſucceſſivement de cette entrepriſe. Le P. Amiot prend un autre biais ; parce que le *Chou-king*, où ſe trouvent ces paroles, eſt écrit ſans emphaſe & ſans poéſie, il croit qu'il eſt plus ſimple & plus naturel de dire » que les Compilateurs ou » Editeurs du *Chou-king*, auront appliqué fort mal-à-

» propos à quelqu'inondation, arrivée du temps de Yao, » ce que l'Hiſtorien racontoit du déluge univerſel «.

Indépendamment de ces contradictions, il me ſemble que les auteurs de ces mémoires n'ont pas ſaiſi le véritable point de la difficulté, par rapport au paradoxe de M. Deguignes, qu'ils ont pour but de détruire. Ils s'étendent beaucoup ſur l'authenticité des *annales* Chinoiſes, & ſur la fidélité des monumens dont elles furent compoſées; mais M. Deguignes ne nie pas cette authenticité : il ſoutient ſeulement que ces annales ont été portées à la Chine par les Egyptiens, & qu'elles contiennent l'hiſtoire de l'Egypte, & non celle de la Chine. Ils devoient donc commencer par prouver que les traits, contenus dans cette hiſtoire, n'avoient pas le moindre rapport avec l'Egypte. Le P. Ko, il eſt vrai, dit en un endroit (1), *qu'il eſt abſurde & ridicule de vouloir faire quadrer le Yu-kong à la géographie de l'ancienne Egypte ;* & on avoue avec lui, *que les deux grands fleuves Kiang & Hoang-ho, qui valent bien le Nil, culbutent toutes les combinaiſons, & qu'il n'y a pas d'inſcription au monde, qui puiſſe faire fondre les montagnes ſans nombre, dont il eſt parlé dans ce chapitre.* Cependant ne devoient-ils pas, comme l'a fait le P. de Mailla, comparer la géographie de la Chine, telle quelle eſt dans ce chapitre, avec la carte moderne, & entrer dans un détail qui auroit démontré

(1) 162.

que cette géographie convient à la Chine uniquement, & non à l'Egypte.

Loin de saisir cette méthode qui tranchoit la difficulté, & coupoit court à cette controverse, il semble que le P. Ko prenne à tâche d'exagérer les difficultés du *Yu-kong*; selon lui (1), il faudroit plusieurs volumes in-folio pour expliquer ce petit traité de géographie. Il ne sait où quelques Européens ont pris les fables qu'ils ont débitées sur *les grandes levées*, les *digues*, *&c.* que Yu fit faire pour contenir le Hoang-ho & le Kiang. Il pouvoit consulter les écrits des Mathématiciens qui travaillèrent sous les ordres de Kang-hi, à lever la carte de la Chine; ce sont eux qui les ont vus & admirés, ces travaux du grand Yu; il pouvoit en conférer avec le P. Amiot, qui dit (1), conformément à ce qu'en écrit le P. de Mailla: » Ne » voulût-on rien croire des temps qui ont précédé Yao, » il ne faut que lire le *Chou-king*, ce livre si ancien & » si authentique, pour être convaincu que les arts & les » sciences fleurissoient sous son règne. Les tributs seuls » que lui offroient ses sujets, & les *grands ouvrages de* » *Yu, qui subsistent*, prouvent que dès-lors on avoit poussé » bien loin toutes les connoissances «.

Enfin, le P. Ko, je ne sais d'après quel moderne, attaque jusqu'à l'autorité du *Yu-kong*, & prétend que ce

(1) 213. (2) *note* page 310.

traité ne peut être que de la fin des *Hia*, au plutôt ; parce que les travaux de Yu ne peuvent regarder qu'un petit pays, attendu qu'il n'a pu parcourir ainſi les neuf provinces dont il eſt parlé dans ce traité. Parce que des terres, à peine ſorties des eaux, ne montroient pas ſi vîte les richeſſes de leur ſein, & que le peuple, occupé de ſes beſoins, ne pouvoit penſer à recueillir des minéraux, des pierres précieuſes, & d'autres objets de pure curioſité : Parce qu'il n'eſt pas poſſible que Yu ait marqué les différens degrés de fertilité des terres qu'on ne pouvoit déterminer qu'après une expérience de bien des années.

Sur tous ces raiſonnemens, dont on apperçoit le foible, & qui ne peuvent détruire un fait, je ne ferai que cette ſimple réflexion : l'Auteur du *Yu-kong*, n'importe quel il ſoit, & en quel temps il ait écrit, attribue au grand Yu les travaux, faits dans les neuf *Tcheou*, pour l'écoulement des rivières : donc les neuf *Tcheou* exiſtoient alors, ſinon cet auteur doit être regardé comme un impoſteur & un fauſſaire ; en ce cas, qu'elle idée concevrons-nous des Chinois ſes contemporains, du jugement de Confucius qui l'a tranſcrit en entier dans ſon *Chou-king*, & enfin de l'autorité même de ce *Chou-king*, que le P. Ko enviſage ailleurs (1) *comme le plus précieux, le plus ancien & le plus reſpectable monument de l'antiquité ?*

(1) 152.

Nous ne rendons pas assez de justice aux anciens; nous nous imaginons qu'il leur a fallu beaucoup de siècles pour faire la moindre découverte : c'est une erreur. L'homme est naturellement inventif, & le besoin accélère le progrès des découvertes. Les mémoires dont nous parlons, avancent que la colonie qui alla peupler la Chine, emporta avec elle, des plaines de Sennaar, des connoissances en fait d'astronomie, de musique & de poésie. Ne peut-on pas demander, d'après cet aveu, s'il est possible qu'elle ait négligé des choses encore plus utiles, l'art de cultiver la terre, de bâtir des maisons, des bourgs & des villes; l'art de fabriquer des étoffes, celui de construire des barques & des voitures, la métallurgie, en un mot, & les autres arts, plus nécessaires à sa subsistance & au commerce, que la musique, la poésie & les observations astronomiques?

On abuse de l'état où l'incendie des livres a réduit l'histoire antérieure aux *Tsin*, pour retrécir l'idée qu'on doit se former de la Chine sous les *Hia*, les *Chang* & les *Tcheou*. On n'y trouve point de détails sur les villes, donc il n'y en avoit point. On tire la même conséquence de ce que le *Yu-kong* ne parle d'aucune, & on semble vouloir oublier que ce petit traité est uniquement destiné à décrire les travaux de Yu pour le dessèchement des terres.

Pour ravir aux Chinois leurs connoissances en astrono-

mie, d'autres avancent (1), que s'ils euſſent été plus habiles dans cette ſcience, avant l'an 722, temps où Confucius commence ſon *Tchun-tſieou*, ils auroient conſervé un plus grand nombre d'obſervations, & les auroient rapportées avec toutes les circonſtances néceſſaires pour les vérifier; & afin d'inſinuer, contre toute vraiſemblance, que Confucius pouvoit avoir eu connoiſſance des obſervations aſtronomiques faites à Babylone, parce que l'Ere de Nabonaſſar étoit fixée au premier Février de l'an 747, avant l'Ere-chrétienne, on demande par quel *haſard*, n'a-t-on commencé, que depuis cette époque, à marquer les éclypſes dans l'hiſtoire Chinoiſe, & on trouve *bien ſingulier* que les Chinois n'en aient indiqué que deux, pendant 1500 ans entiers, qui ont précédé cette époque?

Il n'y a point de ſingularité & encore moins de haſard dans tout ceci. L'hiſtoire n'eſt point un recueil d'Ephémérides. Par rapport au *Chou-king*, en particulier, il ſeroit bien ſingulier, au contraire, que tous les diſcours qu'il contient, & qui n'ont pour objet que la morale, la politique & l'établiſſement des loix, fuſſent entrecoupés de catalogues d'éclipſes & d'obſervations aſtronomiques. L'hiſtoire Chinoiſe, devenue l'objet de la haîne de Tſin-chi-hoang-ti, depuis ſon uſurpation, périt dans l'incendie que ce prince ordonna, enſorte qu'il nous eſt impoſſible

(1) Préface du *Chou-king*, 31. 32.

de

de décider, à préſent, ſi elle étoit ponctuelle à marquer les phénomènes céleſtes, ou ſi elle les négligeoit. On ne peut donc rien en conclure, ni pour ni contre l'habileté des Chinois en fait d'aſtronomie.

Mais comme le *Tchun-tſieou*, le ſeul ouvrage vraiment hiſtorique qui ſoit échappé à l'incendie, contient un aſſez grand nombre d'éclipſes, il eſt à préſumer que Confucius ne fit que ſuivre, en les marquant, l'uſage pratiqué par les anciens hiſtoriens de la nation. Ce *Tchun-tſieou* ne rapporte des éclipſes que depuis l'an 722 avant l'Ere-chrétienne, parce qu'il n'a commencé l'hiſtoire des rois de Lou qu'à cette époque, & on ne voit point à quel propos on peut faire ici intervenir le haſard.

J'oſe eſpérer que la traduction des *annales Chinoiſes*, eſt ſeule capable de fixer ces différens points de critique, & de faire voir, comme le marque le P. Amiot, que ceux qui les ont combattues, ne l'ont fait, les uns qu'avec les armes de la chicane, les autres, ſans connoiſſance de cauſe & ſur de faux expoſés; un petit nombre, pour établir des ſyſtêmes ſur leurs débris, & la foule, par le ſeul plaiſir de contredire, en déprimant une nation qu'ils n'entendoient louer qu'avec chagrin.

Le *Tong-kien-kang-mou*, que le P. de Mailla a traduit, eſt écrit en général d'un ton ſévère; on ne doit point y chercher ces ornemens de ſtyle, qui, en ſemant de l'agrément dans l'hiſtoire, ne ſervent ſouvent qu'à faire ſuſpecter la bonne foi de l'hiſtorien.

On auroit desiré, sans doute, que ceux qui ont écrit cet ouvrage, se fussent étendus davantage sur les généraux d'armée, sur les ministres & sur les grands hommes, dont ils ont occasion de parler; ces épisodes, en suspendant le fil de la narration, soulageroient l'attention du lecteur, fixeroient son imagination & jetteroient plus de variété & d'intérêt; mais ce n'est point la méthode des Chinois, & on doit se souvenir que le P. de Mailla ne présente qu'une copie fidèle, mais libre, des *annales*, & qu'il ne s'est permis aucun écart. Il remplit, en effet, l'office d'un simple traducteur qui narre les faits, tels qu'il les trouve, évitant avec le plus grand soin de se placer entre son lecteur & l'historien qu'il traduit; en un mot, il n'a eu d'autre vue que de représenter les originaux Chinois, qu'il soumet au jugement de ses lecteurs.

Lorsque le P. de Mailla commença cette traduction, il y avoit déja près de 37 ans qu'il résidoit à Pé-king, où occupé du Chinois & de la langue des *Mantcheoux*, il avoit, pour ainsi dire, oublié le génie & le goût de la sienne, comme il a la candeur de le marquer lui-même dans ses lettres. Il m'a donc fallu retoucher son style en grande partie; mais je l'ai toujours fait avec la plus scrupuleuse discrétion, & de manière à ne jamais altérer le sens. J'ai cru devoir, encore, répandre, dans le cours de l'ouvrage, un assez grand nombre de notes qui m'ont paru nécessaires pour l'intelligence du texte. Comme le *Chou-king* n'avoit point encore été publié

en Europe, lorſque le P. de Mailla entreprit ſa traduction des *annales*, ce ſavant miſſionnaire crut devoir y inſérer en entier les diſcours qu'il contient, en les plaçant aux époques, indiquées exactement par le *Tong-kien-kang-mou*. Mais comme cet ouvrage a paru depuis en françois, j'ai penſé qu'on ne me ſauroit pas mauvais gré d'en avoir retranché un aſſez grand nombre de morceaux. Les harangues du *Chou-king* où il eſt perpétuellement parlé de cette vertu qui fait la baſe du gouvernement Chinois, deviennent ſi ennuyeuſes à la longue, & donnent à l'hiſtoire une marche ſi monotone, que je me ſuis décidé à épargner au lecteur une partie de ce dégoût ; j'en ai donc retranché pluſieurs, en obſervant cependant de conſerver ſoigneuſement tout ce qui pouvoit être du reſſort de l'hiſtoire, ſoit par extrait, ſoit même en conſervant les paroles des paraphraſtes, ou du texte même, lorſque ce texte étoit aſſez clair pour n'avoir pas beſoin de paraphraſe.

Ce monument, devenu ſi précieux aux Chinois depuis la perte de leur hiſtoire, fut recueilli par Confucius dans des temps de trouble & d'uſurpation, où les princes tributaires ne cherchoient qu'à faire oublier la ſageſſe & les maximes de l'ancien gouvernement ; ſon but étoit de leur en rappeller les principes. Ainſi on ne doit point s'attendre à trouver dans le *Chou-king*, qui figureroit fort bien à la tête du code de cette monarchie, une hiſtoire ſuivie des temps qu'il embraſſe.

Cependant comme le philoſophe, pour donner du poids à ſon recueil, y a rapporté les harangues mêmes des empereurs ou de leurs miniſtres, & qu'il les a accompagnées du récit des évènemens qui y ont donné lieu; par-là, il a conſervé des faits & des détails que les hiſtoriens Chinois ont raſſemblés avec ſoin & placés dans les *annales* avec la plus judicieuſe critique. Les lettrés de cet empire ſe font un mérite d'apprendre par cœur ces harangues du *Chou-king*, qu'ils ont mis au rang de leurs livres claſſiques, & il ſuffiſoit aux auteurs du *Tong-kien-kang-mou* de les indiquer aux époques auxquelles elles appartiennent; mais il n'en eſt pas ainſi des Européens, à qui il étoit néceſſaire de les faire connoître.

En général, ces harangues ſont écrites d'un ſtyle noble, élevé, ſententieux, mais ſi laconique & touchant de ſi près au ſublime, qu'il n'eſt pas toujours aiſé d'en ſaiſir le ſens; auſſi ceux qui les ont paraphraſées ne ſont-ils pas d'accord ſur celui qu'on doit donner à quantité de paſſages; j'ai eu ſoin de noter quelques-uns de ces paſſages & d'expliquer les différens ſens qu'on leur attribue.

Le P. Amiot compare la traduction du *Chou-king*, par le P. Gaubil, à un ſquelette, & prétend qu'on ne peut pas plus y reconnoître les beautés de cet ancien monument de la ſageſſe des Chinois, que l'on ne reconoîtroit dans des oſſemens arides, la figure & l'embonpoint d'une perſonne à la fleur de l'âge; ce jugement me paroît bien

rigoureux, après les ſoins que le ſavant P. Gaubil a pris pour perfectionner cet ouvrage ; ſi cette traduction n'eſt point parfaite, c'eſt qu'il eſt impoſſible qu'il y en ait ; mais il ne faut s'en prendre qu'à l'obſcurité du texte Chinois, & non au traducteur, qui, après avoir beaucoup balancé ſur l'interprétation d'un paſſage difficile, ſe voit dans l'obligation de borner ſes incertitudes & d'adopter un ſentiment.

M. Deguignes, qui a publié cette traduction, écrit que la proſe du *Chou-king* eſt *rimée* & à *peu-près meſurée*, dans le goût de celle des Arabes, lorſqu'ils ſe piquent d'écrire élégamment ; & il cite, pour le prouver, une maxime tirée de ce livre : ce qui n'eſt pas concluant, parce qu'on ſait que les proverbes des Chinois ſont rimés comme ceux des Arabes & comme les nôtres, & qu'il s'en trouve quelques-uns, cités dans les diſcours du *Chou-king*. Voilà à quoi ces rimes ſe réduiſent, car s'il s'en rencontre d'ailleurs, on les doit à la diſette des termes d'une langue toute monoſyllabique & ſi peu variée dans ſes ſons. Je n'ai pas apperçu plus de rimes dans le *Chou-king*, que dans l'Hébreu de la Génèſe où M. Deguignes en voit également.

La diſette des ſons de la langue Chinoiſe jette un déſagrément dans l'hiſtoire, relativement à beaucoup de noms propres, qui diſtincts & même très-différens dans leurs caractères, ſe confondent aiſément lorſque nous les écrivons avec les nôtres. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il nous eſt

impoſſible de diſtinguer dans notre écriture, les *Tsin*, princes tributaires qui règnoient dans le Chen-ſi, & qui ſuccédèrent à la dynaſtie impériale des *Tcheou*, d'avec les Tçin, qui règnoient en même-temps qu'eux dans le Chan-ſi, & d'autres *Tsin* qui réunirent l'empire ſous leur domination, vers l'an 265 de l'Ere-chrétienne. Pluſieurs familles différentes ont porté également les noms de *Han*, d'autres celui de *Ouei*, &c. C'eſt la coutume à la Chine, que les princes, en montant ſur le trône, prennent des noms ſous leſquels ils ſont enſuite connus dans l'hiſtoire; comme ces noms ſont toujours ſignificatifs & déſignent quelqu'une de leurs qualités, comme le *guerrier*, le *pacifique*, le *courageux*, le *tranquille*, il eſt impoſſible qu'à la longue, des princes ne ſoient obligés d'en prendre qui aient été déja portés par quelques-uns de leurs prédéceſſeurs. Quand ce ſont des princes d'une dynaſtie différente, il eſt aiſé de les diſtinguer en joignant avant leur nom, celui de leur dynaſtie. Ainſi, par exemple, pour déſigner pluſieurs princes des *Si-tſin*, des *Tong-tſin* & des *Ouei*, qui ont porté le nom de *Ming-ti*, on dira *Si-tſin-ming-ti*, *Tong-tſin-ming-ti*, *Ouei-ming-ti*, *Han-ming-ti*, ou ce qui revient au même, *Ming-ti*, empereur des *Han*, des *Ouei*, &c. mais quand pluſieurs princes, de même nom, ont regné collatéralement dans la Chine, comme il eſt arrivé ſous la troiſième dynaſtie impériale, alors il devient très-difficile d'éviter la confuſion qui en réſulte néceſſai-

rement. Pour remédier à cet inconvénient, j'ai dreſſé un tableau chronologique de tous les empereurs des quatre premieres dynaſties qu'on trouvera à la tête de cette hiſtoire; on y verra d'un ſeul coup d'œil & rangés ſur un même plan, les princes tributaires, avec la durée de leurs règnes, & la première année de chaque collatéraux de la dynaſtie des *Tcheou*; le beſoin qu'on aura d'y recourir quelquefois, en prouvera l'utilité. Ce tableau ſera continué, à meſure que l'hiſtoire des dynaſties ſuivantes ſe développera, & on aura ſoin de les placer en tête des volumes, où ils ſeront néceſſaires, pour guider le lecteur dans les époques qu'il voudra conſulter.

Par pure curioſité, j'ai ajouté, en tête de ce tableau, une idée très-ſuccinte des règnes fabuleux, imaginés par les Bonzes *Tao-ſſé*; mais afin que le lecteur ne s'y trompe pas, j'ai eu ſoin de marquer le peu de cas qu'on doit en faire.

Le P. de Mailla appuie beaucoup ſur les règnes antérieurs à *Yao*, & ſes raiſons m'ont paru fortes; mais en convenant qu'il doit y avoir eu quelques chefs qui ont précédé ce prince, je ne voudrois pas répondre de tous ceux qu'il admet, & encore moins des différentes inventions qu'on leur attribue : les écrivains qui en parlent ſont modernes relativement à cette haute antiquité; il ne leur reſtoit aucun monument ancien dont ils puſſent s'autoriſer; d'ailleurs les fables ſans nombre qu'ils ont mêlées

à leurs prétendues traditions, doivent tenir en garde contre leur fidélité, que tout, même juſqu'aux noms qu'ils donnent à ces princes, doit faire ſuſpecter.

Je ne pouſſerai pas plus loin ces obſervations, après la ſavante Préface du P. de Mailla, & le diſcours préliminaire de M. l'Abbé Groſier, déja connu & accueilli du public, qui ne laiſſent rien à déſirer ſur l'importance des *annales Chinoiſes*.

PRÉFACE.

APRÈS les connoiſſances que nous avons données du vaſte empire de la Chine, & des pays Tartares qui la confinent, en communiquant à l'Europe la carte géographique que nous en avons dreſſée par les ordres & ſous la protection du grand empereur Ching-tſou-gin-hoang-ti, ſi connu ſous le nom de Kang-hi, il étoit naturel de donner le commencement & les progrès d'une monarchie, qui a réuni ſous ſa domination une ſi grande étendue de pays, de faire connoître le caractère, le génie & la forme de ſon gouvernement; l'hiſtoire ſeule peut nous l'apprendre, & c'eſt cette hiſtoire que j'entreprends d'écrire.

A la Chine comme en Europe, il ſe trouve de bons & de mauvais hiſtoriens, parce que les paſſions y ſont les mêmes, & qu'au gré des différens intérêts, on ajoute ſouvent ou l'on diminue ſuivant le parti qu'on craint, ou qu'on veut faire prévaloir.

Mais parmi la foule des ſavans Chinois qui ſe mêlent d'écrire l'hiſtoire, il en eſt qui ont ſur nos hiſtoriens profanes, un avantage qui leur doit donner une autorité que les autres, pour l'ordinaire, n'ont pas.

Les Chinois ont eu, dès le commencement de leur monarchie, des tribunaux pour l'hiſtoire, dont le devoir eſt de recueillir les principales actions & les diſcours les plus inſtructifs des empereurs, des princes & des grands, pour les tranſmettre à la poſtérité (1).

La fidélité de l'hiſtoire leur a toujours paru un point ſi important, que, pour donner à ces hiſtoriens publics la facilité de remplir les obligations de leur emploi, ils les ont, dans tous les temps, diviſés en deux claſſes, dont l'une eſt chargée d'écrire ce qui ſe paſſe au-dehors du palais, c'eſt-à-dire tout ce qui concerne les affaires générales de l'empire ; l'autre a ſoin de recueillir ce qui ſe dit dans l'intérieur du palais, les actions & les diſcours du prince, de ſes miniſtres & de ſes officiers. Et ces recueils ſervent de mémoires à ceux que l'empereur choiſit pour publier l'hiſtoire.

(1) Soui-king-tſie-ki. —Sſe-ma-tſien. —Kong-ngan-koue —Ma-toan-lin, &c.

Ces hiſtoriographes, animés du ſeul deſir de dire la vérité, remarquent avec ſoin, & écrivent ſur une feuille volante, chacun en leur particulier, & ſans le communiquer à perſonne, toutes les choſes à meſure qu'elles ſe paſſent; ils jettent cette feuille dans un bureau, par une ouverture faite exprès; & afin que la crainte & l'eſpérance n'y influent en rien, ce bureau ne doit s'ouvrir que quand la famille régnante perd le trône ou s'éteint, & qu'une autre famille lui ſuccède; alors, on prend tous ces mémoires particuliers pour en compoſer l'hiſtoire authentique de l'empire.

L'amour de la vérité eſt pour ces hiſtoriens un devoir ſi inviolable, qu'on les a vu pluſieurs fois aimer mieux perdre la vie que de la trahir. Tſo-kieou-min, contemporain de Confucius, & hiſtorien public, raconte, dans ſon commentaire ſur le *Tchun-tſiou*, que l'an 548 avant l'Ere chrétienne, vingt-quatrième du règne de l'empereur Ling-ouang de la dynaſtie des *TCHEOU*, Tchuang-kong, prince de Tſi, devint paſſionné pour la femme de Tſoui-chou, général de ſes troupes, & lui rendoit des aſſiduités qui déplurent à ce général. Il fut ſi ſenſible à l'affront que lui faiſoit ſon

prince, qu'il le tua, & fit reconnoître King-kong à ſa place (1).

Les hiſtoriens du prince, car on remarquera que les princes vaſſaux de l'empire en avoient auſſi qui leur étoient particuliers, ne manquèrent pas de conſigner dans leurs faſtes la mort de Tchuang-kong par Tſoui-chou, ſon général, & la cauſe de cette mort. Tſoui-chou l'apprit par ſes eſpions, & comme il ne vouloit pas que ſon crime fût connu de la poſtérité, il deſtitua leur chef, qu'il fit mourir, & diſpoſa de ſa place en faveur d'un autre, qu'il jugeoit ne devoir pas lui être contraire. Il apprit bientôt par ſes créatures, que celui-ci, à peine en poſſeſſion de ſa charge, avoit repris tout ce qui s'étoit paſſé à cette occaſion, & y avoit ajouté la mort de ſon prédéceſſeur & la cauſe de cette mort. Tſoui-chou en conçut une telle rage, qu'il fit mettre à mort tous les hiſtoriens dont le tribunal étoit compoſé. Mais alors ceux qui ſe mêloient d'écrire dans la principauté de Tſi, expoſèrent ſi vivement la conduite de Tſoui-chou, que ce général vit que le meilleur parti étoit de remettre ſur pied ce tribunal & de le laiſſer faire.

(1) Tſo-kieou-min. —Sſe ki. —Tong-kien-kang-mou. —Nien-y-ſſe. —Tſien-pien.

Nous lisons dans l'histoire authentique que Tai-tsong, empereur de la dynastie des *TANG*, demanda un jour à Tchou-soui-leang, président du tribunal des historiens de l'empire, *s'il lui étoit permis de voir ce qu'il avoit écrit de lui dans ses mémoires.* —*Prince*, répondit ce président, *les historiens du tribunal écrivent les bonnes & les mauvaises actions des princes, leurs paroles louables ou répréhensibles, & tout ce qui se commet de bien ou de mal dans leur administration. Nous sommes exacts & irréprochables sur ce point, & aucun de nous n'oseroit y manquer. Cette sévérité impartiale doit être l'attribut essentiel de l'histoire, si l'on veut qu'elle serve de frein aux princes & aux grands, & qu'elle les empêche de commettre des fautes. Mais je ne sache point qu'aucun empereur jusqu'ici ait jamais vu ce qu'on écrivoit de lui.*

Eh quoi, dit l'empereur, *si je ne faisois rien de bon, ou si je venois à commettre quelque mauvaise action, est-ce que vous, Tchou-soui-leang, vous l'écririez aussi?* —*Prince, j'en serois pénétré de douleur; mais étant chargé d'un emploi aussi important qu'est celui de présider le tribunal de l'empire, est-ce que j'oserois y manquer?*

Lieou-ki, un des membres du tribunal, présent

à cette converſation, ajouta : *Tchou-ſoui-leang, tout préſident qu'il eſt de ce tribunal, ne ſeroit pas le maître de ſubſtituer le menſonge à la vérité ; s'il étoit capable de cette faute, ſes collègues mêmes s'éléveroient contre lui, & ne manqueroient pas de faire mention dans leurs écrits de la prévarication de leur chef. — Bien plus*, ajouta le préſident, *la demande de votre Majeſté & la converſation que je viens d'avoir avec elle, ſeront infailliblement conſignées dans nos mémoires.*

Des écrivains de cette trempe ne ſont-ils pas dignes de foi, & pourroit-on, ſans une partialité ridicule, refuſer à leurs mémoires le plus haut degré d'authenticité ? Telle eſt l'hiſtoire que l'empereur Kang-hi a fait traduire en Tartare, & dont j'entreprends de donner la traduction.

Il eſt vrai que l'empereur Tſin-chi-hoang-ti, en faiſant brûler les livres, a fait un tort irréparable au commencement de cette hiſtoire ; mais les ſoins qu'on ſe donna ſous les *Han* procurèrent des matériaux ſuffiſans pour faire connoître au moins, d'une manière ſûre & indubitable, l'antiquité de cet empire, la ſplendeur & l'étendue qu'il eut en ſi peu de ſiècles, & les règles admirables de ſon gouvernement. Afin qu'on puiſſe juger du degré

de foi qu'on doit ajouter à cette hiſtoire, je vais marquer en peu de mots de quelles pièces elle eſt compoſée ; comment les commencemens en ont été réparés, & quels ſont les auteurs qui nous l'ont tranſmiſe. Cet examen critique m'obligera d'en faire l'analyſe en raccourci.

Suivant la tradition conſtante des Chinois, l'hiſtoire depuis Fou-hi, fondateur de leur empire, juſqu'à l'empereur Chun incluſivement, étoit compriſe dans les livres *San-fen* & *Ou-tien*. Le *San-fen* n'étoit autre choſe que l'hiſtoire des trois premiers empereurs, Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti ; elle comprenoit leurs inſtructions & leur manière de gouverner. Le *Ou-tien* renfermoit l'hiſtoire de cinq princes qui lui ont ſuccédé immédiatement, Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun (1).

Le livre *San-fen* eſt abſolument perdu, on ne ſait quand ni comment ; il n'en reſte que le ſeul nom & la tradition. La plus grande partie du livre *Ou-tien* eſt égalemenr perdue. On n'en poſsède plus qu'un fragment fort imparfait, concernant les

(1) Kong-ngan-koué. —Sſe-ma-tſien. —Soui-king-tſie-tchi. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin, &c.

règnes de Yao & de Chun, qui ſe trouve à la tête du *Chu-king*.

L'hiſtoire des trois familles qui ſont venues enſuite, les *Hia*, les *Chang* & les *Tcheou* juſqu'à Confucius, s'étoit aſſez bien conſervée; mais elle périt dans l'incendie dont nous allons parler, & nous en ſerions entièrement privés, ſans la précaution que ce prince des philoſophes Chinois avoit priſe d'en faire un long extrait dans l'ouvrage connu ſous le titre de *Chu-king*.

Tſin-chi-hoang-ti, qui dans la ſuite fit brûler les livres, n'étoit pas dans l'intention d'épargner celui-ci, dont la morale condamnoit ſi fort ſa conduite. Il conſidéra que la ſévérité des maximes qui y étoient répandues n'étoit bonne qu'à perpétuer le trouble, & qu'elle avoit été la principale cauſe des guerres ſanglantes dont l'empire avoit été ſi long-temps déchiré. Ce ne fut qu'environ ſoixante ans après l'incendie des livres, & ſous l'empereur Hiao-ouen-ti, qu'on penſa à rétablir cette perte (1).

A cette époque, la liberté rendue aux lettres, permit aux ſavans de donner tous leurs ſoins à

(1) Sſe-ki. —Tong-kien. —Tong-kien-kang-mou. —Han-chu.

faire

faire revivre l'ancienne hiſtoire, & principalement les cent chapitres dont étoit compoſé le *Chu-king;* mais quelques mouvemens qu'ils ſe donnaſſent, quelques recherches qu'ils fiſſent, ils ne purent jamais en recouvrer un exemplaire.

Les lettrés de ces temps-là, comme ceux d'aujourd'hui, n'étoient pas cenſés connoître un livre, s'ils ne le ſavoient par cœur, à pouvoir le réciter imperturbablement d'un bout à l'autre. On s'adreſſa à un certain Fou-ſeng de Tſi-nan, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, & dont la naiſſance par conſéquent avoit précédé l'incendie des livres, d'environ trente ans (1).

Fou-ſeng, étoit homme de lettres, habile ſur-tout dans la connoiſſance des livres de Confucius, dont il eut ſoin de cacher un exemplaire, lorſque Tſin-chi-hoangti les fit brûler; mais il le perdit enſuite dans les guerres qui s'élevèrent ſous ce prince (2).

Fou-ſeng avoit la mémoire heureuſe; cependant quoiqu'il ſût le *Chu-king* par cœur, jamais il n'oſa

(1) Han-chu. —Sſe-ki. —Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin, &c.

(2) Kong-ngan-koué. —Ma-toan-lin. —Tchao-chi. —Hiong-ſſe-ly.

l'écrire, pour ne pas s'expoſer à la rigueur de l'édit. Tout ce qu'il put faire, fut de s'en rafraîchir la mémoire en le récitant ſouvent, dans l'eſpérance qu'il ſuccéderoit un temps plus favorable, où il auroit la liberté d'écrire & de le tranſmettre à la poſtérité.

L'édit fut révoqué. Dans le deſſein qu'on eut de rétablir le *Chu-king*, on jetta les yeux ſur Fou-ſeng, dont la mémoire étoit connue; mais il étoit éloigné de la cour, où les plus habiles lettrés s'étoient raſſemblés, & de plus il étoit accablé ſous le poids de quatre-vingt-dix ans paſſés, qui ne lui permettoient pas d'entreprendre un long voyage. Cette difficulté n'arrêta pas, on députa Tchao-tſo, officier du tribunal de l'hiſtoire, avec ordre d'en tirer tout ce qu'il pourroit (1).

Lorſque Tchao-tſo arriva à Tſi-nan, & qu'il eut dit à Fou-ſeng le ſujet de ſa miſſion, ce vieillard voulut auſſi-tôt écrire lui-même ce que la fidélité de ſa mémoire lui fourniroit; la foibleſſe de ſes mains ne le lui permit pas. Tchao-tſo voulut

(1) Soui-king-tſie-chi. —Kong-ngan-koué. —Tchao-chi. —Matoan-lin. —Hiong-ſſe-ly.

écrire ſous ſa dictée, mais Fou-ſeng articuloit ſi mal, qu'il ne l'entendoit qu'à moitié, & perdoit la plupart des choſes qu'il diſoit (1).

Fou-ſeng ne ſe rebuta pas ; il avoit une jeune fille qu'il fit venir pour lui ſervir d'interprête, & en effet, elle répéta à Tchao-tſo tout ce que diſoit ſon père, & Tchao-tſo avoit ſoin d'écrire. Ce fut de cette manière qu'on recouvra juſqu'à vingt-neuf articles, ou livres du *Chu-king*, que Fou-ſeng, en les récitant, ne diviſa qu'en vingt-cinq, ayant réuni enſemble les livres *Yao-tien* & *Chun-tien*, de même que le livre *Y-tſi*, avec les livres *Kao-yao-mou* & *Poan-keng*; il avoit réuni encore en un ſeul article les livres *Kang-ouang-tchi-kao* & *Kou-ming*, ce qu'on reconnut dans la ſuite, comme je le dirai bientôt. Ce fut là tout ce qu'on put tirer de la mémoire de Fou-ſeng.

Ces vingt-neuf articles ou livres, eurent d'abord une grande vogue parmi les lettrés ; chacun s'empreſſa de les avoir, & pluſieurs les apprirent par cœur. Cependant, eu égard à l'âge avancé de Fou-ſeng, & à la manière dont ce qu'il avoit

(1) Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Soui-king-tſie-chi. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ſſe-ly.

dit, étoit passé à Tchao-tso, beaucoup de lettrés ne se fioient que très-légèrement à ce rétablissement du *Chu-king*, lorsque par un bonheur inespéré, on en trouva un exemplaire dans un temps où on s'y attendoit le moins, sous le règne de l'empereur Han-ou-ti, cent trente-deux ans avant l'Ere chrétienne. Voici comment (1).

Kong-ouang, prince de Lou, dans les états duquel étoit la famille de Confucius, pénétré d'une estime singulière pour la mémoire de ce philosophe, voulut faire rebâtir sa maison d'une manière qui lui fît honneur ; dans ce dessein, il ordonna de détruire l'ancienne : on trouva dans l'épaisseur d'un vieux mur plusieurs livres qui y avoient été cachés du temps de la proscription, & entr'autres un exemplaire du *Chu-king* ainsi que le *Lun-yu* ou livre *des Sentences*, le *Hiao-king*, ou *Traité de l'obéissance filiale*, tous ouvrages de ce philosophe, que le prince Kong-ouang fit remettre à sa famille (2).

Quoique ces livres fussent en partie rongés des

(1) Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin. —Hiong-sse-ly.

(2) Soui-king-tsie-tchi. —Kong-ngan-koué. —Kong-ing-ta. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-sse-ly.

vers, & d'ailleurs écrits en caractères *Ko-teou-ouen*, ou anciens, qu'on ne connoiſſoit preſque plus alors, cette heureuſe découverte fit eſpérer à Kon-ngan-koué, neveu à la onzième génération de Confucius, qu'avec les connoiſſances qu'il avoit, & aidé des vingt-cinq chapitres dictés par Fou-ſeng, il pourroit, ſecondé par d'habiles gens, venir à bout de déchiffrer ce qui reſtoit dans cet exemplaire.

Kong-ngan-koué, dès ſa plus tendre jeuneſſe, avoit beaucoup cultivé les lettres, & s'étoit ſurtout appliqué à l'étude des caractères anciens; comme il rempliſſoit alors à la cour de Han-ou-ti, un poſte diſtingué, où ſon mérite l'avoit élevé, il eut recours à ce prince, pour engager, par ſon autorité, les gens intelligens dans la connoiſſance des caractères *Ko-teou-ouen*, à ſe rendre à la cour, afin de l'aider à déchiffrer les livres qu'on avoit recouvrés. Han-ou-ti donna ſes ordres en conſéquence, & ils attirèrent nombre de lettrés à la cour (1).

Leur première opération fut de collationner les

(1) Soui-king-tſie-tchi. —Kong-ing-ta. —Kong-ngan-koue. —Ma-toan-lin. —Tchao-chi. —Hiong-ſſe-ly, &c.

vingt-cinq articles ou livres de Fou-ſeng, avec l'exemplaire retrouvé, & on s'aſſura de la fidélité de la mémoire de Fou-ſeng ; on ne trouva de différence qu'en ce que de vingt-neuf chapitres ou livres, il n'en avoit fait que vingt-cinq, comme on l'a dit. Sûrs de ces vingt-neuf chapitres, ils profitèrent des connoiſſances qu'ils en tirèrent pour examiner le reſte de l'exemplaire trouvé, & ils parvinrent à déchiffrer vingt-neuf autres livres, ce qui, avec les vingt-neuf premiers, forma les cinquante-huit livres ou articles dont eſt compoſé le *Chu-king*.

Cette découverte précieuſe pour l'hiſtoire, donna une connoiſſance ſuffiſante des temps, à compter depuis le règne de Yao juſqu'à l'époque où Confucius a commencé ſon *Tchun-tſiou*, & dès-lors on conçut l'eſpérance de rétablir cette ancienne hiſtoire, ſinon dans toute ſa perfection, du moins par rapport aux faits chronologiques en remontant juſqu'à Fou-hi, le fondateur de l'empire.

Le *Tchun-tſiou* de Confucius qui commence à peu-près où finit le *Chu-king*, contient ſous le nom d'hiſtoire de la principauté de Lou, des eſpèces de faſtes de l'empire, & parle des guerres qui règnoient alors entre les différens princes tribu-

taires dont il étoit compoſé. Il enſeigne aux princes & aux officiers, diſent les Chinois, la conduite qu'ils doivent tenir, les vertus qu'ils doivent pratiquer, & les vices qu'ils doivent éviter.

Tſo-kieou-ming, occupoit une place dans le tribunal de l'hiſtoire; Confucius avoit pour lui une telle eſtime, qu'il ne faiſoit pas difficulté de dire qu'il n'eſtimoit que ce que Tſo-kieou-ming approuvoit. Tſo-kieou-ming examina le *Tchun-tſiou*, en parla avec éloge; mais il lui parut trop laconique, ce qui le détermina, en obſervant le même ordre que Confucius, à publier l'hiſtoire du temps dans toute ſon étendue, ſous le titre de commentaire du *Tchun-tſiou*, hiſtoire qu'il continua même au-delà ſous le nom de *Koue-yu* (1).

Cette hiſtoire, ou ſi l'on veut, ce commentaire de Tſo-kieou-ming, ſi eſtimé des Chinois, qu'à peine ils oſent le contredire, eut un ſort plus heureux que le *Chu-king* & les autres livres anciens qu'on n'a pu recouvrer qu'en partie. Tſo-kieou-ming, à ſa mort, le laiſſa entre les mains de Lou-

(1) Soui-kieng-tſie-tchi. —Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ſſe-ly. —Lun-yu.

chin. Lou-chin le remit à Ou-ki, de Ou-ki, il paſſa à Tſe-ki, d'où il vint à Tou-tſiao, & de Tou-tſiao, par Yu-king, & par Sun-king à Tchang-tſang, qui vivoit ſous les *HAN*. Hien-ouang, prince de Ho-kien, chez qui on le trouva, lorſqu'on vint à rétablir les livres, le tenoit de Tchang-tſang, & il fut ſauvé de l'incendie. C'eſt aux ſoins que Sun-king ſe donna pour le cacher, que la poſtérité en a l'obligation (1).

L'empereur Han-ou-ti, qui eſtimoit beaucoup les gens de lettres, avoit fait publier un ordre pour raſſembler auprès de ſa perſonne les plus habiles gens de l'empire, avec promeſſe de leur donner de l'emploi & d'avoir ſoin de leur famille. Ainſi lorſqu'on eut rétabli une partie du *Chu-king*, qui joint au *Tchun-tſiou* & aux commentaires de Tſokieou-ming ſur ce livre, donnoit une ſi belle partie de l'hiſtoire, il ne déſeſpéra pas de la rétablir entièrement (1).

Pour remplir ſon deſſein, il fit publier, qu'on eût à lui apporter tous les mémoires qu'on en

(1) Hiong-ſſe ly.

(2) Sſe-ki. —Tong-kien-kang-mou. —Han-ki. —Hoang-fou-mi. —Ma-jong.

auroit,

auroit, avec promeſſe d'une récompenſe digne de lui. Il fit faire des recherches exactes dans les familles dont les ancêtres avoient été employés dans les tribunaux de l'hiſtoire, & compoſa une académie des plus habiles gens de ce temps-là en fait d'hiſtoire, où tous ces mémoires furent examinés avec une ſévère critique.

Après cet examen, l'empereur à qui on préſenta les mémoires dont ces lettrés avoient fait choix, les remit à Sſe-ma-tan, qu'il nomma préſident du tribunal de l'hiſtoire, avec ordre de travailler deſſus.

Comme le *Tchun-tſiou*, les commentaires de Tſo-kieou-ming & ſon *Koue-yu*, formoient une ſuite du *Chu-king*, tout ce que fit Sſe-ma-tan, fut de ranger ces ouvrages ſelon l'ordre des temps, après quoi il employa les mémoires hiſtoriques des différens états qui avoient diſputé entre eux la monarchie de la Chine. Ce fut ainſi qu'il commença à compoſer ſon hiſtoire, qu'une mort prématurée l'empêcha d'achever. Il en laiſſa la gloire à Sſe-ma-tſien, ſon fils, à qui il avoit communiqué ſes mémoires & ſon plan (1).

Sſe-ma-tſien avoit hérité de ſes connoiſſances,

(1) Ouang-chi-kiun. —Ma-jong. —Hoang-fou-mi. —Kong-ngan-koué. —Ma-toan-lin.

& fut honoré après lui de l'emploi de préſident du tribunal de l'hiſtoire, avec ordre de continuer ſon travail. Il revit tous les mémoires qu'on avoit remis à ſon père ; & y trouvant les temps depuis Hoang-ti juſqu'à Yao, dont il ne doutoit pas, ſolidement établis, il commença par-là ſon hiſtoire. Il ſuivit les vues de Sſe-ma-tan, & la pouſſant juſqu'au commencement des *HAN*, il forma un corps d'hiſtoire ſous le nom de *Sſe-ki*, ou mémoires hiſtoriques; ouvrage immortel qui lui valut dès-lors le glorieux titre de *Reſtaurateur de l'hiſtoire*, qu'on lui donne encore aujourd'hui (1).

L'ardeur qui ſe répandit alors parmi les Chinois pour le rétabliſſement de l'hiſtoire ancienne, fut d'un grand ſecours à ceux qui en étoient chargés. Mais il en réſulta auſſi un inconvénient ; on vit éclore quantité d'ouvrages, productions de la jalouſie & de l'erreur.

Kia-y s'empreſſa de recueillir tous les mémoires qu'il put recouvrer ſur Tſin-chi-hoang-ti & ſa dynaſtie qui ſubſiſta ſi peu de temps. Il en compoſa une hiſtoire qu'il ſe hâta de publier avant que

(1) Soui-king-tſié-tchi. —Ouang-chi-kiun. —Hoang-fou-mi. —Ma-jong. —Ma-toan-lin.

le *Sſe-ki* de Sſe-ma-tſien parût, elle fut très-bien reçue du public.

Lieou hiang ne voulut point entrer en concurrence avec Sſe-ma-tſien, il s'attacha à faire l'hiſtoire des femmes illuſtres, qui eut le plus grand ſuccès. La préface qu'il mit à la tête de cet ouvrage enleva ſur-tout l'approbation générale des ſavans. Il y déclamoit avec beaucoup de vivacité contre certains petits auteurs imbus de la doctrine ridicule des *Tao-ſſe*, qui venoient de falſifier les commencemens de l'hiſtoire, en y mêlant leurs rêveries extravagantes. Peut-être ne ſera-t-on pas fâché d'apprendre ce que débitoient ces diſciples de Lao-tſe, ſur les temps purement mythologiques & antérieurs à l'hiſtoire.

Ils admettoient comme un fondement inconteſtable de leur ſyſtême, dix *Ki*, c'eſt-à-dire, dix périodes ou révolutions de temps, dont ils s'efforcèrent d'établir la réalité dans pluſieurs livres qu'ils eurent ſoin de répandre, afin d'inſinuer leurs erreurs.

Dans un de ces ouvrages, dont le titre étoit *Tchun-tſiou-hoei*, ils prétendoient que depuis le commencement du monde juſqu'au temps qu'un certain animal extraordinaire appellé *Ki-lin*, parut, il s'étoit écoulé

trois millions deux cens ſoixante-ſeize mille ans, qu'ils diviſoient en dix âges, compoſés de ſoixante-dix mille ſix cens ſiècles & déterminoient à leur fantaiſie. Les noms de ces dix âges ou *Che-ki*, étoient, 1°. *Kieou-teou;* 2°. *Ou-long;* 3°. *Che-ti*; 4°. *Ho-lo;* 5°. *Lien-tong;* 6°. *Siu-min;* 7°. *Sieou-fey;* 8°. *Hoei-ti;* 9°. *Tchen-tong;* 10°. *Sou-y* (1).

Une autre production de cette même ſecte dont l'auteur s'appelloit *Hoang-ya*, ne comptoit depuis le commencement du monde que deux millions ſept cens ſoixante mille ans juſqu'au *Ki-lin*, qu'il diviſoit en dix âges ou *Che-ki*, dont la durée étoit égale, & par conſéquent de deux cens ſoixante-ſeize mille ans chaque, & auxquels il donnoit les mêmes noms de *Kieou-teou*, *Ou-long*, *Che-ti*, *Holo*, &c. (2).

Un troiſième de ces *Tao-ſſe*, dont le livre avoit pour titre *Tchun-tſiou-yuen-min-pao*, comptoit comme le premier, 3,276000 ans, depuis le commencement du monde juſqu'au temps du *Ki-lin;* mais il ne prétendoit pas comme les autres, que ce nombre d'années eût précédé Hoang-ti.

---

(1) Kong-yng-ta —Sſe-ki. —Tchun-tſiou-hoei.

(2) Kong-yng-ta.

Il diviſoit tous ces temps immenſes en dix âges ou *Che-ki*; car c'étoit, comme on l'a dit, un point fondamental de leur ſecte; mais il prétendoit que ces dix âges devoient être partagés entre différentes dynaſties qui s'étoient ſuccédées les unes aux autres, & dont la durée avoit été différente; par exemple, il prétendoit que pendant le période *Kieou-teou*, avoient régné neuf princes ou empereurs; il en comptoit cinq dans le période *Ou-long*; cinquante-neuf dans le période *Che-ti*, trois dans *Ho-lo*, &c. (1).

Ces dix âges ou *Che-ki* qu'ils prétendoient avoir commencé avec le monde, ne donnoient pas encore le commencement des temps, puiſqu'ils avoient été précédés par certains *Tien-hoang-chi* au nombre de treize, ou ſuivant d'autres, de douze, qui s'étoient ſuccédés & avoient vécu chacun dix-huit mille ans; aux *Tien-hoang-chi* avoient ſuccédé les *Ti-hoang-chi* au nombre de onze, qui avoient pareillement vécu chacun dix-huit mille ans. Enfin, aux *Ti-hoang-chi*, avoient ſuccédé les *Gin-hoang-chi*, au nombre de neuf, qui n'avoient rempli en tout qu'un eſpace de

(1) Kong-yng-ta. —Kang-kien. —Yuen-min-pao.

45600 ans; quelques-uns vouloient les faire précéder les dix âges ou *Che-ki*; d'autres les confondoient avec les neuf princes qui avoient régné dans le premier période, appellé *Kieou-teou* (1).

Toutes ces rêveries révoltantes allumèrent le zèle de plusieurs lettrés qui se donnèrent la peine de les réfuter. Mais les *San-hoang*, c'est-à-dire, les trois souverains, savoir *Tien-hoang-chi*, *Ti-hoang-chi* & *Gin-hoang-chi*, ne laissèrent pas d'exciter quelque dispute parmi les savans d'alors, relativement à une tradition qui prétendoit que les *San-hoang* ou trois souverains & les *Ou-ti* ou cinq empereurs, avoient été les premiers princes de la Chine.

Il en étoit fait mention dans le *Tcheou-li*, chapitre *Siao-sse-che-tchang*, livre qui ne laisse pas d'être d'une grande autorité, quoiqu'il ne soit pas mis au rang des livres canoniques. D'ailleurs, *Tso-kieou-ming* parloit dans ses commentaires sur le *Tchun-tsiou* des livres *San-fen* & *Ou-tien*, qu'on disoit être l'histoire des *San-hoang* & des *Ou-ti*; or comme les deux premiers livres du *Chu-king* portoient le nom de *Tien*, (*Yao-tien*, *Chun-*

(1) Yuen-min-pao. —Kong-ing-ta. —Kang-kien.

tien,) Yao & Chun étoient donc deux de ces *Ou-ti* ou cinq empereurs, d'où Kong-nga-koué & la plupart des habiles gens, concluoient que Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti étoient les *San-hoang* & Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun étoient les *Ou-ti* (1).

D'autres, dont Sſema-tſien paroît avoir adopté le ſentiment, admettoient Hoang-ti, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun pour les *Ou-ti*; & Soui-gin-chi, Fou-hi & Chin-nong pour les *San-hoang*.

Un troiſième ſentiment fondé ſur ce que Confucius, dit dans ſon *Kia-yu*, que les princes qui ont gouverné l'empire ont commencé à Fou-hi à prendre le nom de *Ti* ou d'empereur, & ſur ce que le même Confucius dit, dans ſes commentaires ſur l'*Y-king*, qu'anciennement Fou-hi gouverna la Chine, que Chin-nong lui ſuccéda, & qu'après eux Hoang-ti, Yao & Chun occupèrent ſucceſſivement le trône, prétend qu'il n'y a pas lieu de douter que ces princes étoient les *Ou-ti* ou cinq empereurs, & qu'on peut admettre *Tien-hoang-chi*, *Ti-hoang-chi* & *Gin-*

(1) Kong-ngan-koué, —Tong-kien-kang-mou. —Kong-yng-ta.

hoang-chi comme trois chefs, qui auroient gouverné avant Fou-hi, en retranchant les abſurdités que les *Tao-ſſe* en diſoient (1).

Lieou-ju, qui vivoit ſous la grande dynaſtie des *Song*, fut ſurpris qu'une pareille queſtion eût occupé tant d'habiles gens, » où trouve-t-on, » dit-il, dans les *King*, dans les livres de Con» fucius, les mots de *San-hoang* & de *Ou-ti* ? » Ce philoſophe, dans ſes commentaires ſur l'*Y*» *king*, parle de Fou-hi, de Chin-nong, de Hoang» ti, de Yao & de Chun, mais il n'y parle ni de » trois ni de cinq. S'il dit dans ſon *Kia-yu* que » Fou-hi a été le premier qui ait porté le nom de » *Ti*, il veut faire entendre par-là, non que ce prince » a été le premier des *Ou-ti*, mais qu'il a été le pre» mier empereur de la Chine. Il eſt ſurprenant, » ajoute-t-il, que d'auſſi habiles gens qu'étoient les » lettrés des *Tsin* & des *Han*, n'aient pas fait » attention à la ſource empoiſonnée où ces *San*» *hoang* & ces *Ou-ti* ont pris naiſſance: ne ſont-ce » pas Tchuang-tſe & Liei-tſe, qui dans les rêveries » qu'ils ont publiées ſur la déteſtable doctrine de » *Lao-tſe*, en ont parlé les premiers, comme d'une

(1) Kong-yng-ta. —Tong-kien-kang-mou. —Ou-tchuang-hou.

» tradition,

» tradition, quoiqu'elle n'eût de fondement que dans » leurs cerveaux creux? qui avant eux en a parlé? » Si ces ſavans s'étoient donné la peine de remon- » ter à la ſource, ils auroient vu que ces *San-* » *hoang* & ces *Ou-ti*, étoient des êtres purement » imaginaires, qui n'avoient jamais eu d'exiſtence » dans le monde (1) «.

Quoiqu'il en ſoit de cette diſpute que je n'entreprendrai pas de terminer, il nous doit ſuffire pour la garantie de l'hiſtoire, que Confucius nous ait aſſuré dans ſes commentaires ſur l'*Y-king*, que Fou-hi gouverna l'empire de la Chine, & après lui Chin-nong auquel ſuccéda Hoang-ti: qu'il diſe dans le *Kia-yu*, en parlant à ſon diſciple *Tſai-ngo*, que Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko ont ſucceſſivement régné en Chine entre Hoang-ti & Yao. Les *Koua* de l'*Y-king*, attribués de tout temps à Fou-hi, ſans la moindre contradiction, l'*Herbier* attribué à Chin-nong, & le traité du *Pouls* de *Hoang-ti*, ouvrages que Tſin-chi-hoang-ti avoit voulu qu'on épargnât, confirment trop puiſſamment que ces princes ont été, pour qu'on les retranchât de l'hiſtoire; mais on

(1) Tong-kien-kang-mou,

ne les rétablit pas ſi-tôt, car on s'en tint pendant quelque temps au *Sſe-ki* de Sſe-ma-tſien, qui ne commençoit ſon hiſtoire qu'à l'empereur Hoang-ti, & laiſſoit à d'autres de remonter juſqu'à l'origine de la nation.

Ce ne fut que ſous le règne de Han-ming-ti, que Pan-piao, chef du tribunal de l'hiſtoire, fut chargé de ſuppléer à ce qui manquoit à la tête du *Sſe-ki*, & d'en donner la continuation juſqu'au rétabliſſement de la famille des *HAN*, par Kouang-ou-ti ſon prédéceſſeur. Pan-piao, qui ſavoit que Hien-ouang, prince de Ho-kien avoit raſſemblé d'excellens mémoires, voulut en avoir la communication avant que de commencer (1).

Hien-ouang, qui vivoit ſous l'empereur Han-ou-ti, étoit un prince paſſionné pour les ſciences, & ſur-tout pour l'antiquité; ſoins, peines, or, argent, ſoieries, il n'omit rien pour découvrir ce qui pouvoit ſubſiſter encore des anciens, & ſur-tout pour acquérir les livres qui s'étoient conſervés chez les princes de la famille de Chi-hoang-ti, & chez ceux qui avoient été chargés de leur hiſ-

(1) Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin.

toire ; Hien-ouang ſe procura plus de cinq mille volumes excellens (1).

Il ne fut pas difficile à Pan-piao, avec l'ordre de l'empereur, d'obtenir ce ſecours, qui, joint aux mémoires que Sſe-ma-tſien avoit eus entre les mains, lui fournirent des matériaux ſuffiſans pour remplir le vuide du *Sſe-ki ;* mais la mort l'interrompit, pendant qu'il y travailloit, & ſuſpendit l'ouvrage juſqu'à l'empereur Han-tchang-ti ſucceſſeur de Han-ming-ti, qui mit Pan-kou, fils de Pan-piao, à la tête du tribunal de l'hiſtoire, & le chargea de continuer le travail de ſon père (2).

Pan-kou, s'étoit appliqué dès ſa plus tendre jeuneſſe à la connoiſſance de l'hiſtoire ; il avoit lu avec ſoin tous les mémoires qui étoient entre les mains de ſon père, & étoit devenu ſans contredit le plus habile homme de l'empire. Il ne voulut cependant pas travailler ſeul à cet ouvrage ; il s'aſſocia Tchin-tſang, Yu-mey, Nong-ki & autres membres de ſon tribunal, avec leſquels il fit un examen critique de tout ce qui avoit été fait juſque-là ; ſuppléa à ce qui manquoit à la tête

(1) Sſe-ki. —Han-chu. —Tong-kien-kang-mou.
(2) Han-tchi. —Ma-toan-lin.

de l'hiſtoire, & fit quelques légers changemens. Il avoit deſſein de continuer l'ouvrage juſqu'à Kouang-ou-ti, fondateur des *HAN orientaux*, l'an 24 de Jéſus-Chriſt. Mais la mort enleva Pan-kou, & fit différer l'exécution de cette entrepriſe (1).

L'empereur Han-ho-ti, qui ſuccéda à Han-tchang-ti, l'an 89 de Jéſus-Chriſt, âgé ſeulement de dix ans, aimoit naturellement les lettres; ce jeune prince ne négligea pas l'hiſtoire, qu'il regardoit comme néceſſaire pour apprendre à bien gouverner.

Sous ſon règne, la ſavante Tſao-ta-kou, jouiſſoit de la plus grande réputation; elle étoit fille de Pan-piao, & ſœur de Pan-kou, qui l'avoit donnée en mariage à Tſao-chi-chou: cette femme d'un eſprit rare, d'une pénétration ſurprenante, & d'une mémoire ſur-tout à qui rien n'échappoit, s'étoit adonnée de jeuneſſe à l'étude; elle étoit devenue une des plus ſavantes perſonnes de ſon ſiècle, & celle qui écrivoit avec le plus de politeſſe. On lit encore aujourd'hui avec plaiſir ſes pièces d'éloquence (2).

---

(1) Kong-yng-ta. —Han-tchi. —Ma-toan-lin.

(2) Ouang-chang. —Yang-yong. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin.

Han-ho-ti, perſuadé qu'il ne pouvoit mettre les ouvrages de Pan-kou, en de meilleures mains, la chargea de la réviſion & de l'édition, avec un ordre précis d'achever inceſſamment cet ouvrage.

Cette ſavante, familiariſée avec ces mémoires, avoit vu tout ce que Pan-kou ſon frère avoit écrit, & y avoit eu même quelque part. Elle ne fit que corriger quelques légères fautes de chronologie échappées à Pan-kou, mit en ordre les mémoires authentiques du tribunal de l'hiſtoire & préſenta ces ouvrage à l'empereur, qui, après les avoir fait examiner par un tribunal établi exprès, les fit imprimer ſous le titre de *Si-han-chu*, ou hiſtoire des *HAN occidentaux*, pour diſtinguer ces *Han* de ceux qui depuis le rétabliſſement de leur dynaſtie par Kouang-ou-ti, avoient transféré leur cour à Lo-yang, (Honan-fou, à l'orient de Tchang-ngan,) ou leurs prédéceſſeurs tenoient la leur, & qu'on appelloit pour cette raiſon, les *HAN orientaux* (1).

Pluſieurs habiles gens de ce temps-là, jaloux de la gloire qu'une femme leur enlevoit, ſe mirent

(1) Tching-kia-tſi. —Hong-yong-tſi. —Hoang-fou-mi. —Yang-yong. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

en devoir de la lui disputer, en publiant une multitude d'histoires des *Han occidentaux*, qui parurent peu de temps après, telles que celle de Fou-kin-hong, de Ouen-hing, de Sou-lin, de Mong-kang, de Ju-hing, de Tchang-tse-tchuen & de plusieurs autres. La plupart ne servirent qu'à relever la gloire de Tsao-ta-kou, & ne furent recherchées, que par des personnes qui n'étoient pas assez riches pour se procurer l'histoire authentique de cette femme célèbre (1).

L'empereur Han-chun-ti, qui monta sur le trône, l'an 144. de l'Ere-chrétienne, n'ignoroit pas combien on avoit été de temps à mettre en état l'histoire des *Han occidentaux*. Il y avoit déja plus de cent ans que ceux de l'orient régnoient; il craignit qu'en différant de mettre en état les mémoires du tribunal, leur histoire ne fût trop long-temps à paroître, & il donna ordre d'y travailler. Lieou-tchin, Lieou-y, Lieou-tsao, Fou-vou-ki, & autres membres du tribunal de l'histoire y travaillèrent successivement; mais sans qu'il leur fût permis d'en communiquer avec qui que ce soit du dehors; elle ne fut publiée que du temps des

(1) Tchao-chi. —Li-siuen-yen. —Ma-toan-lin.

Tçin, ſous le titre de *Han-ki* ou mémoires des *Han* (1).

Cette hiſtoire ſe trouva ſi mal écrite & avec ſi peu d'ordre, que Tchin-tcheou, préſident des hiſtoriens fut chargé de la refaire. Tchin-tcheou, étoit très-capable de faire un ouvrage qui lui auroit procuré une gloire immortelle, ſi le trop grand attachement qu'il avoit pour les princes de Ouei, au ſervice deſquels il avoit toujours été, ne lui avoit fait commencer ſon travail par où il auroit dû le finir, c'eſt-à-dire, par l'hiſtoire des trois royaumes qui termine la dynaſtie des *Han*. Dans cette hiſtoire, il ne parloit des princes de Ouei, depuis Tſao-pi, que comme des légitimes empereurs de la Chine; traitant de rebelles les princes de Ou, & les vrais empereurs des *Han*; mais comme c'eſt une loi en Chine qu'une dynaſtie n'eſt cenſée éteinte que lorſqu'il n'en reſte plus aucun prince qui porte le titre d'empereur, Tchin-tcheou, par cette ſeule raiſon, perdit ſa charge, & ſon hiſtoire fut dégradée de ſon authenticité (2).

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

(2) San koué-tchi. —Ouang-chi-kiun. —Tchao-chi. —Tchin-chi. —Yé-choui-ſin. —Siao-tchang. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

La seizième année du règne de Tçin-ou-ti, un homme de Kie-kiun, vint offrir à cet empereur un livre qu'il avoit trouvé dans un tombeau, écrit en caractères *Ko-teou-ouen*, & fait sous le règne de Siang-ouang, prince de Ouei, lorsque l'empire étoit divisé en plusieurs principautés (1).

L'empereur le reçut & le donna à examiner à Ho-kiao, & à d'autres habiles gens qu'il entretenoit à sa cour; ceux-ci après l'avoir examiné avec soin, donnèrent pour réponse que ce qu'ils avoient déchiffré des quinze volumes, contenant quatre-vingt-sept articles ou livres, n'étoit rempli que de choses hors de propos, de rêveries, d'extravagances & de fausſetés, & qu'un pareil ouvrage ne devoit point être publié.

Ce livre commence à Chang-heou, prince de Tçin, de-là il passe à Ouen-heou, Tchao-heou, & continue l'histoire de ces princes, jusqu'à celui qui se laissa enlever ses états, dont un démembrement forma la principauté de Ouei; il donne ensuite sous le titre de *Ouei-ssé-ki*, ou mémoires de *Ouei*, l'histoire de cette principauté, qu'il conduit jusqu'au prince Ngai-ouang (2).

(1) Ma-toan-lin.
(2) *Ibidem*.

Au

Au reſte comme ce livre étoit écrit en caractères *Ko-teou-ouen*, qu'on ne connoiſſoit que très-peu alors, on y entendit bien peu de choſes; auſſi ſuſpecte-t-on beaucoup les copies, qu'on en fit en caractères courans, qu'on peut appeller des ouvrages de copiſtes, plutôt que des copies de l'auteur.

Les guerres inteſtines qui s'élevèrent dans la famille impériale des *Tçin*, après la mort de l'empereur Tçin-ou-ti, retardèrent ſi fort la deuxième partie de l'hiſtoire des *Han*, que ce ne fut qu'au commencement des premiers *Song*, c'eſt-à-dire, vers l'an 960 de l'Ere chrétienne, que Fan-chui l'acheva, encore n'en fut-on pas content.

Son travail fut remis à Sie-ching, Siuei-jong, Sſe-ma-piao, Lieou-y, King-hoa-kiao, Sie-chin & Yuen-chan-ſong, ſept habiles gens, qui y mirent enfin la dernière main, & la publièrent ſous le titre de *Heou-han-chu* ou hiſtoire des *Han poſtérieurs*. Song-ouen-ti fit auſſi travailler à l'hiſtoire des trois royaumes, & donna ordre à Pey-ſong, préſident de l'hiſtoire, de reprendre ce qu'en avoit écrit Tchin-cheou, d'en retrancher ce qui étoit inutile, de corriger le reſte & de l'achever; Pey-

ſong s'en acquitta bien, & termina enfin toute l'hiſtoire de la dynaſtie des *HAN* (1).

Après la dynaſtie des *TÇIN*, l'empire fut déchiré par des guerres preſque continuelles, qui durèrent juſqu'à l'élévation de la dynaſtie des *TANG*, ces troubles retardèrent beaucoup la publication de l'hiſtoire des *TÇIN*.

Les Tartares, connus ſous le nom de *Ouei*, qui s'étoient emparés des provinces ſeptentrionales, ne s'en mirent point en peine, & ſe contentèrent de faire écrire la leur par Tſoui-hao, & par Ouei-cheou, qui en furent chargés ſucceſſivement. Les princes de *SONG*, donnèrent à la vérité ordre à Sie-ſing de travailler à cette hiſtoire; mais il s'en acquitta ſi mal qu'on n'en fit point de cas. Les hiſtoriens des *TCHIN*, imitèrent ceux de Ouei; Kou-ye-ouang qui en étoit chargé, ne travailla qu'à l'hiſtoire des princes à qui il obéiſſoit (2).

Chin-yo, hiſtorien des princes de *LEANG*, fut le ſeul qui fit un recueil aſſez conſidérable de

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ye-choui-ſin. —Siao-tchang. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

(1) Tchao-chi. —Ye-choui-ſin. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

l'hiſtoire des *Tçin*, des *Song* & des *Tsi*. L'empereur Tſi-ou-ti, dont il étoit ſujet, l'avoit chargé de faire celle des *Tçin*. Leang-ou-ti, qui détruiſit les *Tsi*, lui confirma cet ordre, & en conſéquence il acheva ſon hiſtoire, qu'il intitula *Tçin-ſong-tſi-chu*, ou hiſtoire des *Tçin*, des *Song* & des *Tsi*. Elle eut l'approbation des ſavans.

Quelque bonne que fût cette hiſtoire, comme les guerres avoient privé Chin-yo, de pluſieurs mémoires qui étoient dans les tribunaux d'hiſtoire des princes, de qui il ne dépendoit pas, elle eſt reſtée par-là défectueuſe; mais lorſque la tranquillité fut rétablie dans l'empire, & que les *Tang* eurent ſoumis tous les royaumes particuliers, il fut aiſé à Tai-tſong, devenu maître abſolu, d'avoir tous les mémoires conſervés dans les tribunaux des différentes dynaſties qui avoient précédé la ſienne. Ce prince nomma dix-huit commiſſaires, à la tête deſquels étoient Yen-ſſe-kou & Kong-yng-ta, & il leur fit donner ces mémoires (1).

Ces écrivains commencèrent par l'hiſtoire des *Tçin*, & afin d'accélérer leur travail & d'y met-

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Tching-kia-rſi. —Ye-choui-ſin. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

tre de l'ordre, ils ſe le partagèrent. Fang-kiao & Ho-fa-ching, ſe chargèrent de ranger les matières; Hiu-king-tſang, Gen-kia & d'autres s'occupèrent à les mettre par écrit; enfin les mathématiciens Chun-fong, Li-y-fou, Li-yen-cheou & autres, examinèrent les dates, diſcutèrent les points qui avoient rapport à la chronologie & à l'aſtronomie. Ils mirent en état l'hiſtoire des *Tçin*, qu'ils partagèrent en cent trente livres, & la publièrent ſous le titre de *Tçin-chu* (1).

L'hiſtoire des *Song*, étoit ce que Chin-yo avoit fait de mieux; auſſi les hiſtoriens de Tai-tſong y firent-ils peu de changemens; ils la publièrent en cent livres, ſous le titre de *Song-chu*, ou hiſtoire des *Song*. Yao-ſſe-lien & Ouei-ouei, travaillèrent à celle des *Leang* & à celle des *Tchin*; ils furent occupés pendant dix ans à ces deux hiſtoires qu'ils partagèrent, la première en cinquante-ſix livres, & celle des *Tchin* en trente-ſix; cet ouvrage ne fit point regretter le temps qu'ils y avoient mis (2).

L'hiſtoire des Tartares *Ouei*, fut celle qui donna le plus de peine. Les hiſtoriens qui y avoient tra-

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.
(2) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

vaillé ſous l'inſpection du Tartare Narion-tſe, perſuadés que leurs princes ne vouloient d'autres faits hiſtoriques, que ceux qui leur feroient honneur, en avoient retranché tout ce qui pouvoit leur être déſavantageux, & avoient beaucoup enflé ce qu'ils avoient jugé devoir les flatter ; de ſorte que c'étoit plutôt un long & diffus panégyrique qu'une hiſtoire (1).

Soui-ouen-ti, qui monta ſur le trône l'an 581 de l'Ere-chrétienne, y avoit fait travailler Oueitan, chef de ſes hiſtoriens. Li-yen-cheou, à qui Tai-tſong la fit remettre avec celle de Oueicheou, dont j'ai parlé ci-deſſus, & tous les mémoires qu'on put avoir d'ailleurs, y travailla longtemps, & en donna l'hiſtoire ſous le titre de *Pe-ſſe*, ou *hiſtoire du nord*, n'ayant pas voulu faire l'honneur aux Tartares de mettre à la tête le nom de leur dynaſtie. Elle étoit partagée en cent livres ou articles.

Les princes de *Soui* avoient déja donné ordre à Li-te-min, qui avoit ſoin de leur hiſtoire, de travailler à celle des princes de *Tsi*, & il en étoit

(1) Ouei-cheou-pen-tchuen. —Tchao-chi. —Tchin-chi. —Tſong-ouen-tſong-mou. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

occupé lorſqu'ils perdirent l'empire. Les *TANG* qui leur ſuccédèrent, confirmèrent Li-te-min dans cet emploi, & à ſa mort ils mirent Li-pe-yo, ſon fils, à ſa place. Ce dernier acheva l'ouvrage qu'il diviſa en cinquante livres, & le publia ſous le titre de *Pe-tſi-chu*, ou hiſtoire des *TSI du nord* (1).

Ling-hou-te-fen, un des hiſtoriens de Tai-tſong, fut prépoſé au tribunal chargé de travailler à l'hiſtoire des princes de *TCHEOU*, qu'il diviſa en cinquante livres, ſous le titre de *Tcheou-chu*, hiſtoire des *TCHEOU*.

Il ne reſtoit plus que celle des *SOUI*, dont Ouei-ouei fut ſpécialement chargé, & il la publia en quatre-vingt-cinq livres, ſous le titre de *Soui-chu*, hiſtoire des *SOUI*.

Lorſque les hiſtoires de ces petites dynaſties furent finies, l'empereur donna ordre à Yen-ſſe-kou & à Kong-yng-ta, de les examiner de rechef, & d'en faire un ſeul corps ſous le titre de *Ou-tai-ſſe-tchi*, ou mémoires hiſtoriques des cinq dynaſties *SONG*, *TSI*, *LEANG*, *TCHIN* & *SOUI*, qui ſe ſont ſuccédées les unes aux autres; les *Ouei* ou Tartares & les *Tcheou*, ne devant être regardés

(1) Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

que comme des uſurpateurs, & la dynaſtie des *Tçin* ayant duré aſſez long-temps, pour devoir faire un corps d'hiſtoire ſéparé.

Tchang-ſun-vou-ki, Yu-tchi-ning, Li-chun-fong, Ouei-ngan-gin, Li-yen-cheou & Ouei-ouei, furent employés à ce travail avec Yen-ſſe-kou & Kong-yng-ta ; mais Li-chun-fong fut chargé ſeul des points aſtronomiques. Cette hiſtoire entre dans un grand détail ſur tout ce qui s'eſt paſſé de conſidérable par rapport au gouvernement (1).

La coutume de ne point faire paroître l'hiſtoire authentique d'une dynaſtie qu'une autre ne lui ait ſuccédé, & la dynaſtie des *Tang* ayant occupé le trône près de trois cens ans, firent différer la leur de paroître juſqu'au temps de celle des *Song*. Gin-tſong, quatrième empereur de cette dynaſtie, qui monta ſur le trône l'an 1023 de Jéſus-Chriſt, fut celui qui en voulut avoir la gloire.

Vers le milieu de ſon règne, il ordonna d'abord à Ouang-yao-tchin, Tchang-fang-pin, &c. de tirer leurs mémoires du tribunal de l'hiſtoire, & de travailler à les mettre en état ; mais comme il vit

(1) Tchao-chi. —Tching-kia-tſi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

que ce travail alloit fort lentement, dix ans après il y joignit Fan-tchin, Ouang-cheou, Song-mey-kieou, Liu-hia-king & Lieou-y-ſeou ; avec leurs ſecours & ſix nouvelles années de travail, ils la finirent & l'offrirent à l'empereur qui la fit remettre à Ngeou-yang-ſiou, un des hommes de ſon temps qui écrivoit le mieux, avec ordre de la revoir, aidé de Song-ki & Tſeng-kong-kouang ; ils la divisèrent en deux cens ving-cinq livres, ſous le titre de *Tang-chu* ou hiſtoire des *TANG* (1).

Après les *TANG*, viennent les cinq petites dynaſties des *LEANG*, des *TANG*, des *TÇIN*, des *HAN* & des *TCHEOU* poſtérieurs, qui ne poſſédèrent le trône que très-peu d'années. Li-fang, Lieou-kien, Li-mou, Li-kieou-tchi & d'autres, eurent ordre d'y travailler en commun ; Siuei-kiu-kiou, un des miniſtres de l'empire, fut chargé de veiller à l'exécution de cet ordre & autoriſé à leur faire remettre les mémoires des hiſtoriens de ces cinq dynaſties ; ainſi cette hiſtoire fut faite & publiée en cent cinquante livres, ſous le titre de *Ou-tai-ſſe*, ou hiſtoire des cinq dynaſties.

(1) Tchao-chi-hoei-lio. —Tchin-chi. —Song-chi-pi-ki. —Tcheou-ping-yuen. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

(2) Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

Ngeou-yang-ſiou

Ngéou-yang-ſiou la trouva trop longue, & d'un ſtyle trop peu fleuri; peut-être auſſi fut-il jaloux de la gloire que ces hiſtoriens s'étoient acquiſe par leur exactitude; il en fit une, en ſoixante-quinze livres, qu'il intitula *Sïn-ou-tai-ſſe-ki*, mémoires hiſtoriques des cinq nouvelles dynaſties; mais quoique bien écrite & d'une manière polie, elle ne l'emporta cependant pas ſur l'autre, qui conſerva toujours ſon avantage, & ſur-tout celui d'être regardée comme l'hiſtoire authentique de ces cinq dynaſties (1).

Quelques temps après, Fan-tſou-yu, préſident du tribunal de l'hiſtoire, eut la penſée de réduire en un ſeul corps, toute l'hiſtoire Chinoiſe; il communiqua ſes vues à Sſe-ma-kouang, qui en fit un petit eſſai avec lui, qu'ils préſentèrent à l'empereur, afin d'obtenir un ordre pour l'exécution de ce deſſein. Ils convinrent de prendre pour modèle les commentaires de Tſo-kieou-ming, ſur le *Tchun-tſiou* & ſon *Koue-yu*. Ils firent, en huit livres, & ſous le titre de *Tong-tchi*, *hiſtoire pénétrante*, un abrégé de la grande hiſtoire de Sſe-ma-tſien qu'ils

(1) Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-ſſe.

reprirent depuis le temps où finiſſoit le *Koue-yu*, & conduiſirent juſqu'au règne de Eulh-chi-hoang-ti (1).

L'empereur Song-yng-tſong, à qui ils préſentèrent cet abrégé, le lut avec tant de plaiſir, qu'il leur ordonna de travailler, ſur ce modèle, à toute l'hiſtoire de la Chine, d'aſſocier à leur travail Lieou-ju, Lieou-y-ſeou, Tchang-li & autres habiles gens; de retrancher tout l'inutile de la grande hiſtoire, de n'en extraire que ce qui étoit eſſentiel au gouvernement de l'état; & qu'au lieu du titre de *Tong-tchi* qu'ils avoient choiſi, ils donneroient à cet ouvrage celui de *Tſe-tchi-tong-kien, vrai miroir qui aide à bien gouverner un état* (2).

Sſe-ma-kouang & Fan-tſou-yu, voulurent profiter du *Tong-tchi* dont l'empereur avoit paru ſi content, & ils ſupposèrent comme déja fait tout ce qui étoit dans l'hiſtoire, depuis Oei-lie-ouang juſqu'à Eulh-chi-hoang-ti; ils continuèrent donc ce travail depuis cette époque juſqu'aux

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tſi-hong-chi. —Siuen-yen-li-chi. —Tchu-hi. —Ma-toan-lin.

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tſi-hong-chi. —Siuen-yen-ly-chi. —Ma-toan-lin.

Song excluſivement, c'eſt-à-dire, depuis l'an 208 avant l'Ere-chrétienne juſqu'à l'an 960 de Jéſus-Chriſt (1).

L'ouvrage étant fini ſur ce plan, Sſe-ma-kouang voulut auſſi-tôt l'aller préſenter à l'empereur, mais Lieou-ju s'y oppoſa, & lui repréſenta qu'il y manquoit encore ce qui précédoit Oei-lie-ouang, qu'ils avoient laiſſé en arrière: » ne l'a-t-on pas, lui dit Sſe-» ma-kouang, dans le *Chuking*, dans les commen-» taires du *Tchun-tſiou* & dans le *Koue-yu* de Tſo-» kieou-ming, qui eſt le modèle que nous ſuivons? » Quant aux temps qui ont précédé celui de Yao, » il y a peu de choſe qui puiſſe entrer dans un » deſſein tel que le nôtre «.

» Mais, lui répliqua Lieou-ju, vous ne faites pas » attention qu'il y a quantité d'évènemens dans l'hiſ-» toire antérieure à Oei-lie-ouang qui ne ſe trouvent » ni dans le *Chu-king*, ni dans les ouvrages de Tſo-» kieou-ming, pourquoi les laiſſer? Ne ſeroit-il pas » intéreſſant d'ailleurs d'avoir notre hiſtoire entière » en un ſeul corps «?

Ce différend étant allé juſqu'à l'empereur, il

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tſi-hong-chi. —Siuen-yen-li-chi. —Tchu chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ſſe-li.

jugea en faveur de Lieou-ju qu'il chargea d'y travailler lui-même. Il le fit : & pour distinguer son ouvrage de l'autre, il l'intitula *Tse-chi-tong-kien-ouai-ki ;* il commençoit à Fou-hi, & ne rapportoit dans les dix livres dont il étoit composé, que les faits historiques les moins douteux, qui ne se trouvoient ni dans le *Chu-king*, ni dans les œuvres de Tso-kieou-ming, & c'est cette raison qui lui fit donner le nom de *Ouai-ki*, histoire hors des *King*. L'empereur vit cet ouvrage avec plaisir, & ordonna qu'il fût mis à la tête des deux cens quatre-vingt-quatorze livres du *Tse-tchi-tong-kien.*

Cette histoire eut l'applaudissement général des savans, qui s'empressèrent de l'acquérir, réputation dans laquelle elle s'est si bien maintenue, qu'elle est encore aujourd'hui la plus universellement estimée & la plus recherchée, sans que le nombre de siècles en aient rien diminué, puisqu'il n'y a point de lettré qui n'attache un grand mérite à se la rendre familière (1).

Environ cent ans après qu'elle eut paru, le

(1) Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tsi-hong-chi. —Siuen-yen-ly-chi. —Ma-toan-lin.

célèbre Tchu-hi qui la prisoit infiniment, n'y trouva qu'une seule chose à redire, pour qu'elle eût toute la perfection qu'on pouvoit lui donner; il jugea qu'en y ajoutant un texte tel qu'est celui du *Tchun-tsiou* de Confucius, qui présente sommairement & d'un coup d'œil, ce qu'il y a de principal dans l'histoire, elle seroit alors comparable à l'ouvrage de ce philosophe, accompagné des commentaires de Tso-kieou-ming.

Il fit donc, à l'imitation de Confucius, & dans le style laconique du *Tchun-tsiou*, toute l'histoire du *Tong-kien* qu'il y inséra en gros caractères, comme un texte dont le *Tong-kien* ne seroit que le commentaire; il appella ce texte, *Kang-mou*, c'est-à-dire, le principal de l'histoire qui se présente aux yeux; & l'histoire jointe à ce texte, *Tong-kien*. De-là le nom de *Tong-kien-kang-mou*.

Cette histoire ainsi distinguée par ces textes ou *Kang-mou*, s'est trouvée si fort du goût des Chinois, bien différent en cela du nôtre, que les empereurs ont eu soin de l'augmenter, depuis, de l'histoire des SONG & de celle des YUEN, qui ont succédé aux SONG. Celle des SONG, écrite par Li-sse-tching, n'eut pas plutôt

paru (ſous l'empereur Yuen-gin-tſong) dans la forme & l'étendue ordinaire, que Tchin-king eut ordre de la réduire à la forme du *Tong-kien*, & que Ouang-yeou-hio fut chargé d'en faire le *Kang-mou* : mais parce que cette hiſtoire n'avoit pas été écrite avec aſſez de ſoin, Yong-lo, autrement Ching-tſou, troiſième empereur des *MING*, qui ont précédé la dynaſtie régnante, donna ordre à Song-lien, chef du tribunal de l'hiſtoire & à Ouang-hoei, de la refondre ſuivant l'ancienne forme ; lorſqu'ils l'eurent finie, Ouang-tſong-yeou, la réduiſit à celle du *Tong-kien-kang-mou*, & l'y ajouta. A la place du *Ouai-ki* de Lieou-ju, il inſéra à la tête du *Tong-kien-kang-mou*, le *Tſien-pien* qui valoit mieux.

Kin-li-tſiang, auteur du *Tſien-pien*, vivoit ſur la fin de la dynaſtie des *SONG* ; il faiſoit tant d'eſtime du *Tong-kien-kang-mou*, qu'il l'avoit ſans ceſſe entre les mains ; mais il n'approuvoit pas que Lieou-ju eût pouſſé le ſcrupule juſqu'à ne vouloir rien marquer dans ſon *Ouai-ki*, de ce qui étoit déjà dans les *King*, ou dans les ouvrages de Tſo-kieou-ming (1).

(1) Hiong-ſſe-ly.

Il traita de nouveau ce commencement d'hiſtoire, & prenant une route différente, il fit un ouvrage, fondé ſur le *Chu-king*, le *Chi-king*, l'*Y-king*, le *Li-ki*, le *Tchun-tſiou*, ainſi que ſur les commentaires de Tſo-kieou-ming & ſur ſon *Koue-yu*; il y ajouta encore les traditions les moins conteſtées, & donna à ſon ouvrage qu'il diviſa en vingt livres, le nom de *Tſien-pien*, ou d'*annales antérieures*. Il fut reçu avec le plus grand applaudiſſement (1).

Lorſque l'empereur Kang-hi, le plus puiſſant prince de l'orient & le plus éclairé, voulut perpétuer dans la nation Tartare, les ſciences & l'hiſtoire des Chinois, il n'héſita pas ſur le choix qu'il avoit à faire, & fit traduire en Tartare le *Tong-kien-kang-mou*, comme l'hiſtoire la plus ſolide, la plus inſtructive & la moins ſuſpecte d'erreur.

Dans le deſſein de faire connoître à l'Europe l'hiſtoire de la Chine, pouvois-je mieux faire que d'imiter ce grand prince? Je l'ai fait d'autant plus volontiers, que la connoiſſance que j'ai de la langue Tartare, qui n'eſt point ſujette aux équivoques comme la Chinoiſe, m'a donné plus de facilité de réuſſir.

(1) Hiong-ſſe-ly.

L'hiſtoire générale de la Chine que je publie, n'eſt donc, à proprement parler, que la traduction du *TONG-KIEN-KANG-MOU*; mais une traduction dans laquelle je n'ai pas cru devoir m'aſſujettir à mes auteurs d'une manière ſervile: j'ai imité encore en ce point l'empereur Kang-hi, qui en a retranché pluſieurs choſes, ſoit par leur peu d'importance, ſoit parce qu'elles auroient été difficilement entendues de ceux de ſa nation, peu au fait du génie, des mœurs & des coutumes Chinoiſes; & comme la verſion Tartare eſt fort exacte & ne dit rien qui ne ſoit dans le texte Chinois, de même dans ma traduction Françoiſe, je ne dis rien qui ne ſoit dans le Tartare & dans le Chinois.

Je ne me ſuis point arrêté à parler des différentes hiſtoires, compoſées par des particuliers, le détail en ſeroit infini & ſans doute fort inutile. Comme ceux qui les ont écrites, n'ont travaillé la plupart que ſur des mémoires d'écrivains, qu'un devoir indiſpenſable ne retenoit point dans de juſtes bornes, il eſt difficile qu'ils n'aient pas erré en pluſieurs points.

Je me contenterai de dire deux mots du *Nien-y-ſſe* & des *Kang-kien*, qui n'ont paru qu'après les hiſtoires

hiſtoires authentiques & qui ont dû par-là ne rien dire qui leur fût contraire.

Le *Nien-y-ſſe*, par la multitude de ſes volumes, pourroit faire une bibliothèque complette; il réunit en un ſeul corps toutes les hiſtoires authentiques des différentes dynaſties, & en cela ſon autorité eſt la même; mais comme on l'a enrichi de la vie des hommes illuſtres, ainſi que d'un grand nombre de diſſertations ſur l'aſtronomie, la géographie, les rits ou cérémonies, la muſique, &c. je ne voudrois pas aſſurer que ſes auteurs, quelques ſoins qu'ils ſe ſoient donnés, aient toujours puiſé dans de bonnes ſources.

Cette collection immenſe & eſtimée, fut commencée ſous Hoaï-tſong, empereur de la dynaſtie des *MING*, vers l'an 1660 de l'Ere-chrétienne; c'eſt un répertoire excellent où l'on trouve preſque tout ce qu'on veut ſavoir des ſciences Chinoiſes.

Les *Kang-kien*, bien différens pour l'exactitude & la vérité des faits, ne ſont qu'une hiſtoire abrégée du *Nien-y-ſſe*. Le premier qui en ait donné le modèle, eſt un certain Yuen-hoang, à qui ſon degré de docteur avoit procuré un petit mandarinat dans le tribunal de la guerre, ſous l'empereur Ouan-li, environ l'an 1590 de l'Ere-chrétienne.

Il fit plusieurs ouvrages, entr'autres un abrégé de l'histoire générale de la Chine, excellente entreprise si elle avoit été bien exécutée; mais au-lieu de s'en tenir uniquement à ce qu'en dit l'histoire authentique de l'empire, il y mit, sans critique & sans discernement, une partie des rêveries des anciens *Tao-sse*, du temps des *TSIN* & des *HAN*.

Son livre cependant, dont le prix modique facilitoit le débit, ne laissa pas d'avoir cours; mais plusieurs lettrés après lui, soit pour se faire un nom, soit même pour soulager leur indigence, publièrent plusieurs de ces abrégés sous le même titre de *Kang-kien*, qui, loin d'en augmenter l'estime, la leur ont fait perdre presque entièrement.

Mon dessein n'a été que de donner une idée de l'histoire authentique, & je crois avoir suffisamment rempli mon objet.

L'histoire authentique de la Chine, est sans difficulté, de toutes les histoires prophanes, celle qui nous donne le plus de connoissance & de certitude de l'antiquité des temps. L'autorité de Confucius, qui a toujours été en si grande vénération, fait remonter l'antiquité de cette monarchie jusqu'à Fou-hi, qu'il fait le premier empereur de la Chine, & qui touche au temps où au-lieu

d'écriture, on ſe ſervoit de nœuds de cordelettes, & où les Chinois, ſans maiſons ni cabanes, ne vivoient que d'herbes & de la chair des animaux, dont ils buvoient le ſang, menant une vie barbare, qui tenoit plus de la bête que de l'homme. Ce même philoſophe donne à Fou-hi pour ſucceſſeur Chin-nong; à Chin-nong, Hoang-ti, & à Hoang-ti, ſucceſſivement Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun; c'eſt là un commencement d'hiſtoire que les plus habiles Chinois ont toujours regardé comme certain, qu'ils regardent encore comme tel, & c'eſt par-là que j'ai dû commencer.

Depuis Fou-hi juſqu'à nos jours, toutes les époques des empereurs, le commencement & la durée de leurs règnes, l'année de leur mort, ſont conſtamment marquées dans cette hiſtoire, & parmi cette multitude innombrable d'hiſtoriens qui n'ont pas donné dans les rêveries des *Tao-ſſe*, on ne trouve que très-peu d'années de différence, ce qui paroîtra aſſez ſurprenant dans une ſi longue ſuite de ſiècles. Cette exactitude & un ſentiment ſi général, ſi conſtamment ſuivi, ne ſauroient être l'effet du haſard; ils forment une conviction à laquelle il eſt impoſſible de ſe refuſer.

Certains points de cette hiſtoire ſont ſi bien

marqués & dans un ſi grand détail, qu'ils portent avec eux, un caractère de démonſtration : en voici un que je ne fais que toucher en paſſant, mais que je rapporte en entier dans le corps de l'hiſtoire où on peut le voir.

Suivant cette hiſtoire, Yao commença à régner en Chine l'an 2357 avant l'Ere-chrétienne ; la ſoixante-unième année de ſon règne, 2296 ans avant l'Ere-chrétienne, il y eut une terrible inondation en Chine qui cauſa des dégâts infinis ; Koen, père du grand Yu, fut occupé neuf ans à en faire écouler les eaux, & ne put en venir à bout. Chun y employa Yu, fils de Koen, qui y réuſſit, & finit ce grand ouvrage la quatre-vingt-quatrième année du règne de Yao, l'an 2273 avant l'Ere-chrétienne.

Yu, obligé de parcourir pluſieurs fois l'empire, pour s'acquitter de la commiſſion qui lui étoit confiée, en profita encore pour dreſſer une deſcription géographique qu'à ſon retour il préſenta à l'empereur, & cette deſcription ſe trouve dans le *Chu-king*, dont elle compoſe le chapitre intitulé *Yu-kong*, c'eſt-à-dire, *Tribut de Yu.*

Dans cette deſcription géographique, qu'aucun Chinois certainement n'a jamais eu la penſée de

transporter à d'autres pays, on voit le cours des rivières & la disposition des provinces dont alors l'empire étoit composé; on marque exactement ses limites, ses lacs & plusieurs de ses montagnes: or cette disposition des limites d'alors, le cours des rivières & leurs noms encore les mêmes, nombre de grands lacs, dont les noms n'ont point changé, les mêmes montagnes, &c. sont une preuve sans réplique que cette description ne peut regarder que la Chine; & la carte du *Yu-kong* comparée avec la carte actuelle de cet Empire, met cette vérité hors de toute atteinte (1).

Nota. Le P. de Mailla, vraiment zélé pour le maintien de l'ancienneté des Chinois dont il voyoit tant de preuves, & outré contre certains figuristes qui corrompoient la vérité des fastes de cette nation pour les adapter au Paradis Terrestre, à l'histoire des Patriarches & à la Palestine, crut devoir placer dans l'histoire de YAO, à la suite des tributs imposés par Yu, les réflexions suivantes; l'ouvrage du P. de Mailla n'étant qu'une traduction, j'ai cru que ces réflexions étoient déplacées dans le corps de l'histoire, & qu'elles entroient plus naturellement dans sa préface; le lecteur n'y perdra rien. *Editeur.*

---

(1) L'examen seul de la province de Ki-tcheou où le *Yu-kong* dit que l'empereur YAO tenoit sa cour, démontrera cette vérité. Il n'est question que de la comparer avec la province de Chan-si, que les Chinois ont dit, de tous les temps, être l'ancienne province de Ki-tcheou.

Le Chan-si a le Hoang-ho au sud & à l'oueſt, & les montagnes Ta-hang au nord; comme l'ancienne province de Ki-tcheou a une rivière qui s'appelle *Fen-choui* dont les eaux viennent des montagnes

Suivant cette deſcription, l'empire de Yao avoit près de quatre cent lieues d'étendue eſt & oueſt, & près de ſix cent nord & ſud. Yu, après ſes courſes, diviſa ce vaſte pays en neuf grandes pro-

---

qui portent les mêmes noms, & ont la même diſpoſition & le même cours par rapport à Tai-yuen-fou; cette rivière va ſe jetter dans le Hoang-ho auprès des montagnes appellées *Long-men*, comme dans l'ancienne Ki-tcheou. On voit encore dans le Chan-ſi la rivière Heng-tchang qui prend ſa ſource aux montagnes Ti-tchou-chan & Si-tſing-chan; & une autre, appellée *Yen-choui*, qui a la ſienne à la montagne Ouang-ou-chan, & préciſément au ſud de la province, près du bas pays de Tan-hoai, comme dans l'ancienne Ki-tcheou. Le Hoang-ho dans le Chan-ſi, à l'oueſt de cette province, paſſe par une gorge de montagnes appellées *Hou-keou*; de-là il deſcend vers des montagnes appellées *Long-men*, d'où il coule juſqu'à une autre nommée *Tai-hoa-chan*, qui le force de prendre le chemin du nord-eſt, qu'il continue juſqu'aux montagnes *Ti-tcheou-chan* où il prend la route de l'eſt, ce qui eſt conforme au cours qu'il tient dans l'ancienne carte de Ki-tcheou. Enfin tous les noms de *Hou-keou*, de *Long-men*, de *Tai-hoa-chan*, de *Ley-cheou*, de *Fen-choui*, de *To-tchang*, de *Tſing-tchang*, de *Heng-tchang*, de *Yen-choui*, de *Tan-hoai*, ainſi que le nom des montagnes que je ne répète pas, & qui ſe voyent dans l'ancienne Ki-tcheou, ſe trouvent également, & diſpoſées de même, dans la province de Chan-ſi.

Je pourrois étendre ce parallèle à toutes les autres provinces, & faire voir le rapport étroit de l'ancienne géographie avec la nouvelle, mais un pareil détail ſeroit ennuyeux, & j'en laiſſe le ſoin à ceux qui voudront bien s'en donner la peine. D'après cette vérité, dont la démonſtration ne peut admettre de doute, je dis: que l'empire de YAO eſt très-réel, & tel que le chapitre *Yu-kong* le rapporte; qu'il comprenoit les provinces de *Pé-tché-li*, de *Chan-tong*, de

vinces, dont il détermina les tributs ſuivant la nature des terres & des pays différens, & à proportion de leur éloignement de la cour.

Après les dégâts cauſés par la grande inonda-

Ho-nan, de *Chan-ſi*, de *Chen-ſi*, de *Kiang-nan*, de *Sſe-tchuen*, de *Hou kouang* & une partie du *Kiong-ſi*, c'eſt-à-dire qu'il étoit dès-lors plus grand que n'eſt l'Allemagne, la France & l'Eſpagne jointes enſemble. J'ajoute, que les états de YAO, nonobſtant les dégâts occaſionnés par l'inondation arrivée pendant ſon règne, étoient encore très-riches & très-puiſſans; comme il eſt aiſé d'en juger par les tributs que Yu leur impoſa. Que les arts & les ſciences n'y devoient pas être ignorés, puiſque les ſeuls travaux de Yu & les ſuperbes reſtes qu'on en voit encore de nos jours, prouvent l'étendue de génie & les connoiſſances que devoit poſſéder ce grand homme, pour avoir réuſſi dans une entrepriſe de cette nature; or, jeune comme il étoit, où auroit-il acquis ces connoiſſances, ſi les ſciences avoient été ignorées alors? L'art même de la navigation avoit déja fait quelque progrès dès ce temps-là, & les habitans des iſles maritimes, qui portoient leurs tributs à la cour, ne devoient pas l'ignorer, car autrement comment y ſeroient-ils allés? Le chapitre *Yu-kong*, nous porte à regarder l'empire de YAO comme un grand empire, & nous ne pouvons croire qu'il fût devenu tel, ſans admettre la progreſſion de pluſieurs ſiècles?

L'empereur Kang-hi, prince éclairé & le plus habile de ſon temps, croyoit ſi peu qu'on pût douter des vérités géographiques du chapitre *Yu-kong*, qu'après que nous eûmes dreſſé la carte nouvelle de ſon empire, achevée l'an 1721, le vingtième de la deuxième lune de la ſoixantième année de ſon règne, il donna l'ordre ſuivant au mandarin Tſiang-ting-ſi, lettré du premier ordre.

» La carte de la Chine qui vient d'être achevée, eſt un ouvrage de » plus de vingt ans; vous, Tſiang-ting-ſi, prenez cette carte & toutes

tion, & ſans doute la perte d'une infinité d'habitans, ſi l'empire ſe trouvoit encore ſi étendu & ſi floriſſant, comme il eſt aiſé d'en juger par les tributs que Yu impoſa ſur les différentes pro-

---

» ſes parties, aſſemblez les grands mandarins de tous les tribunaux, » comparez-la avec la carte que nous avons tirée du chapitre *Yu-kong* » du *Chu-king* : examinez l'une & l'autre avec ſoin, parties par par- » ties ; & ſi vous trouvez que la carte que j'ai fait faire manque en » quelque point, remarquez-le & m'en faites votre rapport «.

Tſiang-ting-ſi aſſembla les grands de tous les tribunaux, & après un examen de pluſieurs jours, tant des cartes nouvelles, que des cartes anciennes de différens temps, il fit la réponſe ſuivante à l'empereur, au nom de tous ceux qui avoient aſſiſté à cet examen.

» En conſéquence de l'ordre que votre Majeſté nous a donné de » comparer la nouvelle carte de la Chine avec l'ancienne, tirée du » chapitre *Yu-kong* du *Chuking*, moi, Tſiang-ting-ſi, ſon fidèle ſujet, » ai pris toutes nos anciennes cartes & les nouvelles, & ayant aſſem- » blé les mandarins de tous les tribunaux, nous les avons examinées » & comparées avec toute l'exactitude poſſible, parties par parties. » Nous ſommes d'abord convenus que nos anciennes cartes, faites » ſur des traditions écrites ou verbales, ne ſauroient être fort exactes; » que les montagnes, ni les fleuves n'y ſont pas marqués ſuivant » leur exacte poſition & leurs cours, & que les villes y ſont dé- » placées.

» Votre Majeſté, dont l'eſprit infiniment pénétrant ſait apprécier » toutes les ſciences, a choiſi d'habiles gens qu'elle a envoyés de » différens côtés la règle à la main, pour meſurer les diſtances & » déterminer les différentes longitudes & laritudes de tous les lieux » de notre empire, en donnant 200 *li* à chaque degré d'un grand » cercle : par ce moyen, la différence des jours, le temps précis des » vingt-quatre points du zodiaque, la grandeur & le moment des

vinces,

vinces, n'eſt-ce pas une preuve qu'il étoit déja ancien, & que Yao, n'en étoit pas le premier chef? Quelques ſiècles ſont-ils donc de trop pour l'établiſſement d'un tel empire? Enfin ce fait ſi

---

» éclipſes, les diſtances & les poſitions de tous les différens lieux; » le cours des rivières, &c., ſont marqués dans la dernière juſteſſe.

» Notre empire eſt renfermé entre deux grandes lignes, dont le » point où elles commencent eſt à la montagne Koen-lun : l'une va » depuis Koen-lun au nord-eſt, cotoie les barbares de l'oueſt, vient » par la montagne de Ngan-ling à la province de Leao-tong, paſſe » ſur les limites de la Corée, & aboutit à la mer; l'autre va depuis » Koen-lun au ſud-eſt, paſſe aux provinces de Yun-nan, Kouétcheou, Kouang-ſi, Hou-kouang, cotoie le Kiang-ſi, & ſoit au » nord, ſoit au ſud, vient aux provinces de Tché-kiang & du Fou» kien, & aboutit à la mer. Toutes les eaux compriſes entre ces » deux grandes lignes, les lacs, les fleuves, les rivières, les montagnes » conſidérables, les étangs, les ſources juſqu'aux contours, & aux » ſinus des ruiſſeaux, les différentes gorges des montagnes, les for» tereſſes qui les défendent, les ports de mer & des grands fleuves, » les bourgs, les villages, les forts & les poſtes; les vallées & les » montagnes, les grands chemins & ceux de traverſe; tout cela ſe » trouve dans la nouvelle carte de votre Majeſté dans une exactitude » & un ordre ſurprenans. Semblable aux étoiles du ciel & aux écail» les des poiſſons, chaque choſe y eſt à ſa place naturelle; c'eſt l'ou» vrage le plus parfait que nous ayons encore vu en ce genre.

» Au nord-eſt, & au ſud-eſt, elle aboutit à la mer; au nord-oueſt » & au ſud-oueſt, elle s'étend juſqu'à des pays qui nous étoient » inconnus : on y voit la route du Hoang-ho & du Hé-choui, route » que les étrangers tenoient autrefois pour apporter leurs tributs à » la Chine : ce qui eſt ſoumis à notre empire, & ce qui ne l'eſt pas.

bien conſtaté dans le livre *Yu-kong*, n'aſſure-t-il pas la ſolidité de leur chronologie & la vérité de leur hiſtoire ?

Je ne parlerai point ici de la conjonction des

» On peut, avec le ſecours de cette carte, parcourir tous ces pays » avec autant de facilité qu'on conduiroit un cheval par la bride, & » les connoître auſſi parfaitement qu'on connoîtroit une maiſon » ouverte de tous côtés. Avantage que nous n'avons trouvé dans » aucune autre carte.

» Cette gloire étoit réſervée à votre Majeſté ; c'eſt aux ſoins qu'elle » s'eſt donnés depuis trente ans, de faire examiner en détail tous » les pays du monde, de les réduire, la règle & le compas en main, » que nous devons la poſition propre à chacun. Quelles obligations » ne lui avons-nous pas, & tout l'empire avec nous, d'un avantage » auſſi précieux. Au premier coup-d'œil, nous reconnoiſſons ſur cette » carte nos propres pays, comme ſi nous y étions, & nous apprenons » à connoître ceux où nous n'avons jamais été, comme ſi nous y » avions demeuré toute notre vie.

» Ce que nous avons de géographie dans le chapitre *Yu-kong* du » *Chu-king*, & dans nos livres anciens & nouveaux, qui étoient deve- » nus pour nous ſi obſcurs, eſt maintenant ſenſible ; nos doutes ſe » diſſipent, nos difficultés s'évanouiſſent. La nouvelle carte de votre » Majeſté eſt véritablement précieuſe ; ſemblable au ſoleil & à la » lune, elle nous éclaire & diſſipe tous les nuages, elle conſervera le » nom de votre Majeſté dans tous les ſiècles à venir. Oſerions-nous » eſpérer qu'elle voulût bien nous en gratifier ?

» Voilà ce que vos fidèles ſujets, Tſiang-ting-ſi & les grands » mandarins de tous les tribunaux offrent, avec le plus profond reſ- » pect, à votre Majeſté pour obéir à ſes ordres, dans l'eſpérance » qu'elle voudra bien leur accorder à chacun un exemplaire de la » nouvelle carte «.

cinq planètes dont il eſt fait mention ſous l'empereur Tchuen-hio, cent ans avant Yao, ni des obſervations que les mathématiciens de Yao firent de certaines étoiles aux quatre points cardinaux, des équinoxes & des ſolſtices, rapportés dans le *Chu-king*. La vérification de ces deux points aſtronomiques eſt trop ſubtile pour que je veuille m'y arrêter; mais ils prouvent au moins que dès ces temps reculés, il y avoit des aſtronomes en Chine, qui n'avoient pu devenir tels dans peu de temps; car on n'ignore pas les difficultés que dûrent éprouver les premiers qui ont voulu ſe faire un ſyſtême du ciel & régler le mouvement des aſtres.

L'éclipſe de ſoleil qui arriva la première année de l'empereur Tchong-kang, l'an 2159 avant l'Ere chrétienne, eſt un point aſtronomique auquel il n'y a point de réplique. Il n'eſt pas queſtion d'une éclipſe qui auroit été mal ſupputée; les mathématiciens furent mis à mort, pour ne l'avoir pas calculée comme il étoit de leur devoir, & on renouvella même à cette occaſion les peines

L'empereur écrivit ſur cette réponſe des mandarins. *Soit : qu'on donne à Tſiang-ting-ſi, & à chacun des grands des tribunaux un exemplaire de la nouvelle carte; & que cet ordre ſoit inſéré dans les regiſtres du tribunal à qui il appartient.*

portées contre les mathématiciens qui y manquoient.

» Il faut nous rappeller, dit le général des trou-
» pes de Tchong-kang, les belles inſtructions que
» nous a laiſſé le grand Yu... Suivant ces inſtruc-
» tions les anciens princes qui ont donné la pre-
» mière forme à cet empire, n'ont eu un ſi heu-
» reux ſuccès, que parce qu'ils étoient attentifs
» aux volontés du Ciel, & qu'ils s'y conformoient
» dans leur conduite. Les miniſtres qui étoient
» auprès d'eux, n'avoient d'autres vues que celles
» de pratiquer la vertu.

» Nous voyons aujourd'hui Hi & Ho, plongés
» dans le vin & dans la débauche, renverſer les
» règles de cette vertu, ne faire aucun cas de
» nos bonnes coutumes, & oublier entièrement
» leur devoir. Le premier jour de la lune, qui
» étoit en même-temps l'équinoxe d'automne, ſur
» les huit heures du matin, il y a eu une éclipſe
» de ſoleil hors la conſtellation *Fang* (le *Scor-*
» *pion*); Hi & Ho font ſemblant de n'en rien
» ſavoir. Nos anciens empereurs puniſſoient de
» mort lorſque les mouvemens céleſtes n'avoient
» pas été exactement prévus, & il eſt écrit dans
» les loix qu'ils nous ont laiſſées, que *ſoit que le*

» *temps de quelque évènement céleſte ne ſoit pas* » *bien marqué dans le calendrier public, ſoit qu'on* » *ne l'ait pas prévu, l'une ou l'autre négligence* » *doit être punie de mort* «.

On conclut de ce diſcours, que le général Yn tient aux Officiers de ſes troupes: 1°. Que Yu dans les inſtructions qu'il laiſſa n'auroit pas parlé des princes qui ont donné la première forme à cet empire, comme d'anciens princes, s'ils n'avoient vécu long-temps avant Yao & Chun dont il étoit contemporain: 2°. Que ſi ces anciens empereurs avoient créé des loix ſi rigides contre les mathématiciens négligens, il falloit que l'empire fût déja ſur un bon pied, ce qui confirme l'ancienneté des Chinois & la réalité de leur chronologie. Pluſieurs autres & moi, nous avons vérifié l'éclipſe de ſoleil dont il s'agit, & avons trouvé non-ſeulement qu'elle a été telle que le *Chu-king* l'annonce, mais encore qu'elle n'a pu paroître que dans les pays orientaux de la Chine, & nullement en Europe, ni dans le reſte de l'Aſie.

Si les Chinois, après l'incendie de leurs livres, n'ont pu réparer qu'aſſez imparfaitement les faſtes hiſtoriques antérieurs à cette époque, on peut dire que le ſoin qu'ils ont toujours eu de marquer

exactement les différens phénomènes du ciel, confirme leur chronologie, & la réalité des faits hiſtoriques rapportés dans leurs *King*.

Il eſt vrai qu'il ne reſte dans les *Livres canoniques* juſqu'au temps où Confucius a commencé ſon *Tchun-tſiou*, que la ſeule éclipſe de Tchong-kang, dont on vient de parler, & celle qui eſt marquée dans le *Chi-king*, à la ſixième année du règne de Yeou-ouang, l'an 776 avant l'Ere-chrétienne; mais ces deux éclipſes ſont exprimées ſi diſtinctement qu'elles démontrent la réalité du temps où elles ſont placées, & par conſéquent la vérité de l'hiſtoire où il en eſt fait mention.

L'exactitude de Confucius à marquer les éclipſes, nous fait regretter ce qui s'eſt perdu en ce genre dans les commencemens de l'ancienne hiſtoire de cette nation, & nous fait connoître en même-temps combien les Chinois ont toujours eu à cœur, ce qui pouvoit confirmer la certitude des temps.

De trente-ſix éclipſes de ſoleil que ce philoſophe rapporte, il n'y en a que deux de fauſſes, & deux qui, quoique réelles, n'ont pu paroître en Chine; toutes les autres ſont ſûres, & ont été ſucceſſivement vérifiées par les aſtronomes Chinois, ſous

les dynasties des *HAN*, des *TANG* & des *YUEN* Plusieurs Européens, ont voulu s'en assurer par leur propre calcul, aussi-bien que de celles de Tchong-kang, empereur des *HIA* & de Yeou-ouang, empereur des *TCHEOU*. Le P. Adam Schall, a supputé ces deux dernières & plusieurs du *Tchun-tsiou*, dont il fit imprimer le calcul en Chinois. Les PP. Kegler & Slavisek, Jésuites Allemands, en ont aussi vérifié plusieurs ; j'en ai aussi supputé quelques-unes ; mais le P. Gaubil les a voulu toutes examiner, & à quatre près, comme je l'ai dit, le calcul nous les a données à tous très-réelles, aux temps & aux jours marqués par les Chinois, de quelques tables astronomiques que nous nous soyons servis. Avons-nous rien en Europe, qui nous assure si parfaitement la chronologie de l'histoire profane? & ce seul point ne doit-il pas être pour nous un garant suffisant de l'exactitude des Chinois?

Ceux qui aiment la politique & se plaisent à considérer de près ce sanctuaire de la sagesse humaine, trouveront dans cette histoire de quoi se contenter; ils admireront sans doute un gouvernement qui a pu se conserver pendant un si prodigieux nombre de siècles, malgré les grands changemens produits par une foule de révolutions que

l'intrigue & les reſſorts de la politique ont amenées ſucceſſivement, & qui font connoître la pénétration, le génie & la vivacité d'eſprit de cette nation.

Pour moi, ce que je trouve encore plus digne de notre admiration, ſont les exemples multipliés des vertus, puiſées dans la plus ſaine morale miſe en pratique. Des princes dont les actions héroïques rappellent les plus beaux temps de la Grèce & de Rome; des miniſtres & des juges dont le zèle pour la juſtice, le dévouement pour le bien public & l'avantage de l'adminiſtration, ſont allés juſqu'à ſacrifier généreuſement leur vie, ſans être intimidés par les funeſtes exemples qu'ils avoient devant les yeux; des généraux, dont on admire l'habileté, la conduite, la bravoure & la fidélité; des femmes, les unes conduire des armées & ſe battre en héros; les autres prodiguer leur vie & marcher avec joie à un infâme ſupplice pour l'honneur de leur prince; des gens de lettres combattre avec ardeur & ſans relâche pour la doctrine qu'ils avoient reçue des anciens, & s'expoſer aux peines les plus rigoureuſes pour la maintenir contre leur ſouverain entêté d'une ſecte erronée; des peuples attentifs à leur devoir,

laborieux

laborieux à l'excès, d'une merveilleuſe induſtrie dans le commerce, d'une obéiſſance rare, d'une douceur & d'une politeſſe qu'on ne trouve point parmi les autres nations.

Les géographes & ceux qui ſe plaiſent à parcourir les pays étrangers, pourront ſans quitter leur cabinet & ſans fatigue, s'inſtruire dans cette hiſtoire, des pays voiſins de la Chine, depuis le Japon d'un côté, juſque ſur les bords de la mer Caſpienne de l'autre, où les Chinois ont porté leurs armes; ils y trouveront ſûrement des connoiſſances qu'on n'a point eues en Europe juſqu'ici; & principalement ſur les Tartares qui ont occupé & occupent encore le pays qui eſt au nord de la Chine.

Les guerres preſque continuelles que ces Tartares ont eues avec l'Empire, depuis un temps immémorial, ont obligé les hiſtoriens Chinois à donner une deſcription exacte de leurs mœurs, de leurs pays, de leur origine & de leurs guerres, avec aſſez de détail pour ſatisfaire la curioſité.

C'eſt ce qui m'a engagé a ajouter à la carte de Tartarie, faite par les ordres du feu empereur Kang-hi, celle des royaumes ſitués à l'occident

de la Chine, juſqu'à la mer Caſpienne, carte néceſſaire pour l'intelligence de l'hiſtoire, & qui peut être de quelque utilité à ceux qui voudront connoître ces pays.

L'hiſtoire Chinoiſe dont je donne la traduction, ne fait qu'indiquer les paſſages du *Chu-king* ſuivant l'ordre des temps. Il étoit en effet inutile de les rapporter dans un pays où il ſeroit honteux à un Chinois de ne pas apprendre ce livre par cœur. Il n'en eſt pas de même de l'Europe, où le *Chu-king* n'eſt connu que par ſa réputation; c'eſt ce qui m'a déterminé à en faire la traduction & à l'inſérer dans cette hiſtoire, en plaçant chaque fait à ſon époque.

Ce livre le plus eſtimé des Chinois, & qu'ils regardent comme le fondement de leur gouvernement, démontre ſi clairement l'antiquité de cet empire, & la fidélité de ſon hiſtoire durant l'eſpace de plus de dix-ſept-cent-vingt ans, que j'ai cru ne pouvoir me diſpenſer de l'inſérer en entier; n'en toucher que quelques endroits, j'aurois craint avec raiſon de n'en donner qu'une connoiſſance trop imparfaite; des paſſages tronqués & détachés de ce qui précède & de ce qui ſuit, donnent preſque toujours une

idée différente de celle qu'elle a dans l'auteur même.

J'avoue que les longs discours & les entretiens qu'on y trouve paroîtront ennuyeux, & ne seront pas du goût du plus grand nombre des lecteurs; mais c'est dans ces discours cependant, & dans ces entretiens, qu'on connoît mieux quel est l'esprit & la politique du gouvernement Chinois. C'est d'après les principes établis dans le *Chu-king*, que toutes les dynasties, excepté celle de *TSIN-CHI-HOANG-TI*, se sont réglées; dès-lors, pouvois-je les omettre?

Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à en donner une traduction complette, au livre *Hong-fan* près, que j'avoue ne pas entendre assez. C'est une espece de physique mêlée de morale relative au gouvernement, mais si éloignée de nos idées, que difficilement peut-elle entrer dans notre esprit; il est certain d'ailleurs que ce petit traité que l'empereur Chun ordonna au grand Yu de faire, n'a nul rapport à l'histoire.

Je n'ai pas traduit littéralement le *Chu-king* en plusieurs endroits, la chose n'est pas possible à raison de l'énergie des caractères Chinois difficiles à comprendre, & plus difficiles encore à

rendre dans une autre langue. Dans ces endroits difficiles, j'ai ſuivi le ſens que les cent quatre-vingt interprêtes de ce livre, connus ſous le titre de *Chang-chu-tching-kiai*, ou celui que l'empereur Kang-hi, avec les ſoixante docteurs y donnent dans le commentaire intitulé *Chu-king-ge-kiang*, que ce grand prince fit traduire en Tartare pour l'inſtruction de ceux de ſa nation; verſion qui m'a été d'un très-grand ſecours. Je m'en ſuis cependant tenu, autant qu'il m'a été poſſible, au texte ſeul, & je puis dire que j'ai apporté tous les ſoins & l'application dont je ſuis capable pour rendre ma traduction exacte, fidèle & préciſe.

J'en aurois agi de même à l'égard du livre canonique *Chi-king*, ſi ſes Odes avoient fait une hiſtoire ſuivie comme le *Chu-king*; mais ce n'eſt qu'un recueil de pièces de poéſies faites ſur divers ſujets & en différens temps, & je me ſuis contenté de les indiquer à leurs époques, & ſelon les occaſions qui y ont donné lieu; ce qui ſuffit pour faire connoître ce livre, & en donner l'idée qu'on doit en avoir.

On en dira autant de l'*Y-king*. Outre les *Koua* de Fou-hi, qui d'eux-mêmes ne ſont, à proprement parler, qu'une matière ſans forme ſuſceptible de

recevoir celle qu'on voudroit lui donner. Ouen-ouang & Tcheou-kong perſuadés de cette vérité, s'en ſervirent pour s'expliquer, d'une manière énigmatique, ſur les affaires de leur temps; car quoiqu'il ſoit difficile d'expliquer ces énigmes, faute de bien connoître ce qui ſe paſſoit alors, l'hiſtoire cependant en dit aſſez pour nous faire ſentir le ſujet que ces deux princes traitoient dans ce qu'ils ont écrit ſur les *Koua;* on peut ajouter à cela, que la traduction de ce livre énigmatique, & des explications qu'en donnent les Chinois, a déja été envoyée en Europe depuis quelques années.

Ainſi comme je donne le *Tchun-tſiou* de Confucius tout entier ſuivant les commentaires de Tſo-kieou-ming, ceux qui ſeront curieux de ſavoir de quoi traitent les fameux livres canoniques de la Chine, ſeront ſatisfaits au livre *Li-ki* près, qui ne traite que des cérémonies.

Je ne me ſuis point ſervi dans cette hiſtoire du cycle ſexagénaire Chinois, pour marquer la ſuite des années, & cela pour deux raiſons; la première, parce qu'en Europe, on eſt accoutumé à compter les années ſuivant l'époque de l'Ere-chrétienne avant ou après, & que toute autre manière de les compter n'auroit pas manqué de

faire quelque peine au lecteur ; la deuxième, eſt l'incertitude du temps auquel ce cycle a commencé à être mis conſtamment en uſage, & ſon interruption pendant plus d'un ſiècle, dont Confucius ſe plaint.

Je ne prétends pas garantir toutes les éclipſes rapportées dans l'hiſtoire, ni certains raiſonnemens de quelques aſtronomes Chinois ſur le mouvement des aſtres, principalement ſur les étoiles fixes dont on a penſé diverſement en Chine, auſſi-bien qu'en Europe. Plus de deux ſiècles de guerres qui précédèrent la dynaſtie des *Han*, firent un ſi grand tort à l'aſtronomie, que ce ne fut pas ſans beaucoup de peine qu'on commença à la rétablir ſous Han-ou-ti ; & comme les hiſtoriens ont placé la plupart des éclipſes ſuivant la prédiction des aſtronomes, plutôt que d'après les obſervations, on ne doit point être ſurpris s'il y en a de fauſſes ou qui n'ont pu paroître en Chine. Je donne la liſte de celles que nous avons vérifiées.

Quoique j'aie reconnu par le calcul, que pluſieurs éclipſes rapportées par les hiſtoriens étoient fauſſes, je n'ai pas cru devoir les omettre, afin qu'on vît l'eſtime que les Chinois ont toujours fait de l'aſtronomie, qu'ils ont conſtamment regar-

dée comme un point important dans leur gouvernement.

Je n'ai pas été ſi rigoureux ſur quelques autres points d'hiſtoire, que j'ai négligés, comme je l'ai déja remarqué plus haut ; tels ſont la diſpoſition des officiers, ſoit de lettres, ſoit de guerre, qui ſuppoſeroit la connoiſſance de différens emplois trop éloignés des nôtres pour dire avec préciſion ceux auxquels ils peuvent correſpondre parmi nous. Tels ſont encore certains faits peu importans d'ailleurs ; ou enfin quelques réflexions tirées de certains principes Chinois auxquels je n'ai pas cru devoir m'arrêter.

Les noms des villes de la Chine, ne ſont pas un des moindres embarras qu'on rencontre en liſant l'hiſtoire, & qui arrête les Chinois auſſi-bien que les étrangers. Ces noms qui ont changé preſque autant de fois qu'il y a eu de nouvelles dynaſties, y portent une confuſion telle que, ſans une attention particulière, on ne ſait plus où on en eſt. Pour prévenir cet inconvénient, je rapporte ces différens noms à ceux d'aujourd'ui, tels qu'ils ſont dans la carte que nous en avons faite.

Une autre difficulté qui ne regarde que l'Europe, eſt la manière d'écrire les noms Chinois.

Les Eſpagnols & les Portugais, les Italiens & les François, les écrivent ſi différemment qu'ils deviennent méconnoiſſables à ceux qui ſont d'une nation différente de celui qui les écrit.

Comme je donne cette hiſtoire en François, je n'ai eu garde de ne me pas conformer à l'uſage de ma nation, c'eſt-à-dire, que je les écris comme nous devons naturellement les prononcer ſuivant notre manière d'écrire. Il eſt cependant bon d'avertir : 1°. Que les pluriers & les ſinguliers ne doivent point être diſtingués ; ainſi par exemple *li*, *han*, *tang*, quand ils ſeroient au plurier, ne doivent jamais s'écrire *lis*, *hans*, *tangs* : 2°. Tous les mots écrits par une H, tels que *han*, *hen*, *hing*, *&c.* doivent être aſpirés, ſans quoi ce ne ſeroit plus la même choſe, & ils auroient pour des oreilles Chinoiſes, une toute autre ſignification. 3°. les N finales ne ſe font pas aſſez ſentir dans la prononciation françoiſe. Les mots Chinois terminés par une N, doivent être prononcés preſque auſſi fort que s'il y avoit un E muet à la fin, tels que ſeroient *hane*, *hene*, *hine*, *&c.* 4°. Le G final précédé d'un N, ne doit pas ſe faire ſentir ; ainſi, *chang*, *lang*, *hong*, *ping*, doivent ſe prononcer comme dans les mots François *champ*, *laon*,

laon, & comme nos ſyllabes *hon* & *pein*, ou *pin*, dans *honteux*, *peindre*, *pincer*. Il ſuffit de prononcer les autres mots comme je les ai écrits, pour ne pas les rendre entièrement étrangers, même aux Chinois (1).

---

(1) Tous les mots de la langue Chinoiſe ſont monoſyllabiques, ou du moins doivent être prononcés d'une manière ſi ſerrée qu'on n'en puiſſe jamais diſtinguer qu'une. Le P. de Mailla s'eſt attaché à rendre les ſons Chinois, ſelon la valeur de nos lettres, & il a eu raiſon de le faire; cependant, il s'en faut de beaucoup que tous nos miſſionnaires françois, qui ont eu la même intention, ſoient d'accord entre eux ſur l'ortographe de ces mots. Ainſi, par exemple, je remarque qu'ils écrivent indiſtinctement *fuen*, *fouen*, *fen*. *Kiuen*, *kuen*. *Muen*, *mouen*, *men*. *Pouen*, *poen*, *pen*. *Pouon*, *poan*, *pan*. *Quoen*, *kouen*, *koen*. *Qouon*, *kuon*, *koan*, *kouan*. *Sieou*, *ſiou*. *Tſieou*, *tſiou*. *Nieou*, *niou*. *Ngai*, *gai*, *gaë*. *Se*, *ſſe*, *che*. *Guei*, *ouei*. *Gou*, *ou*. *Hiong*, *hioung*, *hioum*. *Kong*, *koung*, *coum*. *Lh. ulh*, *eulh*. *Sſé*, *ſée*, *ſé*, *ché*. *Guei*, *ouei*. *Koue*, *quoué*, &c. Cette variété d'ortographe paroît dans les divers écrits des miſſionnaires, & pourroit embarraſſer le lecteur & le jetter dans l'incertitude, ſur-tout par rapport aux noms propres. Ainſi on trouvera que les uns écrivent Mong-tſé, & les autres Meng-tſé ou Meng-tſée. Matouan-lin & Ma-toan-lin. Ye-king & Y-king. Fou-ſeng & Fou-cheng. Chin-nong & Chen-noung. Tchun-tſieou & Tchun-tſiou. Sſe-ki & Che-ki. Tao-ſſe, Tao-ſſée & Tao-ſée. Vou-vang & Ououang. Tſin-chi-hoang-ti & Tſin-ché-hoang-ti. Gaë-kong, Gai-kong & Ngai-cong. Tchoang-ouang & Tchouang-ouang, &c. Le *g*, ajouté à la fin des mots après la lettre *n*, ne doit pas ſe faire ſentir dans la prononciation: on ne le met que pour diſtinguer l'*n* ouverte d'avec l'*n* fermée. On peut écrire indiſtinctement Pe-kin ou Pe-quin, & Pe-king. Nan-quin & Nan-king. *Editeur.*

Pour marquer la distance des lieux, j'ai laissé subsister les mesures itinéraires des Chinois, parce qu'elles sont plus précises que les nôtres; ils divisent notre lieue en dix parties qu'ils appellent *li*; ainsi dix *li* égaleront une de nos lieues; vingt *li*, deux lieues; cent *li*, dix lieues, &c. Quoique ces *li* varient autant que nos lieues, cependant le plus ordinaire, aujourd'hui, est de donner deux cens *li* pour la valeur d'un degré majeur.

LETTRES
DU P. DE MAILLA,
A M. FRERET,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE PARIS;

EN RÉPONSE

A SES DISSERTATIONS,

Inſérées dans les MÉMOIRES de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, Tome X, page 377; Tome XV, page 595; & Tome XVII, page 178, *ſur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoiſe*, &c.

POUR SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PREMIÈRE LETTRE.

APRÈS avoir lu, l'année dernière, Monſieur, la ſavante diſſertation ſur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoiſe, dont vous avez entretenu l'académie royale

des inſcriptions, dans ſon aſſemblée du vendredi 13 novembre 1773, je pris la liberté de vous envoyer, en attendant de plus amples éclairciſſemens, une aſſez longue préface que j'ai miſe à la tête de ma traduction de l'hiſtoire Chinoiſe. Je m'étois réſervé de vous écrire plus au long cette année, pour diſſiper pluſieurs doutes que vous faites ſi bien ſentir dans votre diſſertation ; c'eſt ce que je vais tâcher de faire, avec cette liberté littéraire qu'exige l'exacte recherche de la vérité.

I. Vous m'avouerez ſans peine, Monſieur, que, pour s'inſtruire de la vérité d'une hiſtoire, il eſt inutile de la chercher indifféremment dans toutes ſortes d'auteurs, encore moins dans les romans ; qu'il eſt de la ſageſſe d'en puiſer les faits dans les écrivains, qui ont la réputation d'être ſincères & véridiques, & que parmi ceux-ci, on doit préférer ceux que le devoir & l'intérêt engagent ſpécialement à dire la vérité.

Vous conviendrez auſſi que l'autorité de quelques auteurs particuliers, ne doit pas être préférée à celle d'une académie entière, compoſée de gens habiles, de littérateurs éclairés, dont la réputation & la gloire ſont inſéparables du poſte qu'ils y occupent. Il arrive ſouvent que l'envie de ſe diſtinguer porte des écrivains particuliers à embraſſer, ſur des autorités fort équivoques, des opinions qu'ils rejetteroient s'ils étoient moins aveuglés par la paſſion ; ſeroit-il de la ſageſſe de préférer l'autorité de ces hiſtoriens, à celle d'une académie telle que je viens de la dépeindre ?

Si cependant, il ſe trouvoit quelqu'un dont l'autorité fût d'un grand poids, & univerſellement reçue, j'avoue qu'elle pourroit non-ſeulement balancer celle d'une académie,

mais qu'elle devroit même lui être préférée ; & je ne doute pas, Monſieur, que vous ne ſoyez, ſur ce point, du même ſentiment que moi.

Ce que je viens de dire des différens auteurs, doit également s'entendre de leurs ouvrages. C'eſt par leurs ouvrages que les auteurs ſe font connoître ; & c'eſt d'après l'examen, qu'une critique judicieuſe fait apprécier le degré de foi qu'ils méritent. Suivant ces principes, dont perſonne ne peut diſconvenir, je diſtingue, avec les Chinois, les ouvrages & leurs auteurs en trois claſſes différentes.

Je range dans la première ceux qui ſont d'une autorité inconteſtable, & généralement reconnue, comme ſont à la Chine, Confucius & ſes diſciples, Tſo-kieou-ming, Mong-tſé, &c. J'y joins les écrits qu'ils ont laiſſés à la poſtérité, & ceux qu'ils ont honorés de leurs ſuffrages, tels que ſont, l'*Y-king* & les commentaires de Confucius ſur les explications que Ouen-ouang & Tcheou-kong ont données aux *Koua* de Fou-hi ; le *Chu-king*, le *Chi-king*, le *Tchun-tſiou*, & les commentaires de ce livre par Tſo-kieou-ming ; le *Lun-yu*, le *Hiao-king*, le *Kia-yu*, &c. de Confucius, les ouvrages de Mong-tſé, &c. Tous ces écrits ſont d'une ſi grande autorité chez les Chinois, qu'il n'en eſt aucun qui ait jamais oſé, je ne dis pas ſeulement y changer le moindre caractère, mais même révoquer en doute qu'ils ne portent l'empreinte de la vérité.

Dans la ſeconde claſſe, ſi on ne conſidère que ce qui regarde l'hiſtoire & la chronologie, le point dont il s'agit, on peut placer le *Tſin-ſſé* ou l'hiſtoire des *TSIN* ; l'hiſ-

toire générale de la Chine par Sſé-ma-tſien, Pan-kou, Tchin-cheou, Sie-ching, Pey-ſong, Chin-yo, Fang-kiao, Hiu-king-tſong, Li-chun-fong, Yao-ſſé-lien, Li-yen-cheou, Li-te-min, Li-pe-yo, Ling-hou-te-fen, Ouei-ouei, Yen-ſſe-kou, Kong-yng-ta, Ouang-yao-tchin, Ngéou-yang-ſieou, Li-fang, Fan-tſou-yu, Sſe-ma-kouang, Lieou-ju, Lu-ſſe-tching, Tchu-hi, Tchin-king, Ouang-yeou-hio, Song-lien, Ouang-hoei, Kin-ly-tſiang, &c. Tous ces écrivains ont été préſidens ou membres du tribunal de l'hiſtoire ſous les différentes dynaſties, depuis celle des *Tcheou*; aidés des plus habiles lettrés de leur temps, ils ont tous travaillé avec ſuccès à l'hiſtoire des règnes qui les avoient précédés.

Dans la troiſième claſſe, ſont tous les auteurs particuliers, qui ont écrit avec les ſecours qu'ils ſe ſont eux-mêmes procurés, tels que Fou-kin-hong, Ouen-hing, Sou-lin, Mong-kang, Ju-heng, Hoang-fou-mi, Tchang-tſe-tchuen, Tchang-tche, Lieou-hiang, Hiu-heng, Y-han, Yuen-hoang, Ma-toan-lin, Ko-ching-tien, le Nien-y-ſſe, Kou-ing-tai, Tchu-tſing-yen, Tchong-ſing, & une infinité d'autres, dont il eſt inutile de rapporter ici les noms.

Je ne devrois point m'arrêter à vous parler ici, Monſieur, de ces hiſtoires fabuleuſes, que les ſectaires du philoſophe Lao-kiun publièrent, lorſque, ſous les *Han*, on rétablit la véritable hiſtoire de la Chine. Ce que j'en ai dit dans la préface de ma traduction, ſuffit pour vous en donner une juſte idée. Cependant comme les mémoires qui vous ont été envoyés & d'après leſquels vous avez travaillé, employent le ſuffrage d'un des plus zélés parti-

ſans de cette ſecte, pour infirmer la vérité de la chronologie Chinoiſe, je ne puis me diſpenſer de vous faire connoître ce ſectaire, & quel degré d'autorité mérite l'ouvrage qu'il a donné au public ſous le nom de *Lou-ſſe.*

Lo-pi, auteur de cet ouvrage, étoit natif de la ville de Ki-ngan-fou dans la province de Kiang-ſi ; de déſeſpoir de n'avoir pu réuſſir dans les lettres ſous l'empereur Kouang-tſong, de la dernière dynaſtie des *Song*, il embraſſa la ſecte des Tao-ſſe, & fit ce livre, dont vos mémoires vous ont fait un ſi bel éloge : *ouvrage*, vous diſent-ils, *où l'on rapporte exactement les opinions des hiſtoriens ſur la chronologie Chinoiſe, où l'on montre leurs contrariétés, où l'on donne leurs différens calculs, où on indique les ſources de ces opinions, &c.* Lo-pi n'établit que ſa ſeule opinion ſur la chronologie Chinoiſe, qu'il ne pouſſe pas au-delà des *Hia* ; il n'en rapporte aucune autre, qui convienne avec celle que vous attribuez à Sſe-ma-tſien, & ne dit pas un mot des autres hiſtoriens ; il ne rapporte d'autre calcul que le ſien, & n'indique d'autre ſource de ſon opinion que celle de Hoai-nan-tſé, Tchuang-tſé, Sun-tſé, &c., tous gens de la ſecte de Tao-ſſé, dont il faiſoit profeſſion. Pour que vous ſoyez mieux au fait du *Lou-ſſe*, dont il s'agit ici, je vais en peu de mots, vous en tracer l'analyſe.

Il forme ſeize volumes, diviſés en trois parties. La première contient, dans trois volumes, l'hiſtoire fabuleuſe de la Chine, qu'il donne pour une véritable hiſtoire, ſuivant la doctrine des Tao-ſſé, & qu'il met dans un aſſez grand jour. Il fait remonter le commencement de ſon hiſtoire, qui eſt en même-temps, ſelon lui, le commencement du monde, à pluſieurs millions d'années.

L'homme composé de matière, se transforme, sous sa plume, en monstres de différentes figures, qu'il produit sur la scène d'une multitude de dynasties, dont il trace l'histoire jusqu'à Fou-hi exclusivement. Les autorités dont il s'appuie sont celles de Lao-kiun, Tchuang-tse, Hoai-nan-tse, Sun tse, Li-tse, &c., & des livres canoniques de leur secte. Il est vrai que ces auteurs ne sont pas tous de même sentiment sur la chronologie de ces temps fabuleux ; il est encore vrai *qu'on trouve entre eux bien des contrariétés & des calculs différens* ; mais comme je suis très-persuadé que vous n'admettez pas les sources empoisonnées de ces diverses opinions, je ne m'arrêterai pas davantage à vous faire sentir l'absurdité qu'il y auroit à vouloir y chercher la vraie chronologie Chinoise.

La deuxième partie du *Lou-sse* comprend neuf volumes, divisés en vingt livres, qui renferment l'histoire depuis Fou-hi jusqu'à la famille *Hia* inclusivement. Par rapport à la succession & à la durée des règnes des princes qui ont gouverné la Chine depuis Fou-hi, on diroit que Lopi n'a fait que copier cette partie de la chronologie que vous attribuez à Sse-ma-kouang. Comme lui, il fait succéder Chin-nong à Fou-hi ; à Chin-nong, Hoang-ti ; & à Hoang-ti, successivement Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao, Chun, Yu, Ki, Tai-kang, Tchong-kang, & tous les autres princes de la dynastie *Hia*, jusqu'à Tching-tang, fondateur de la dynastie *Chang*, exclusivement. Il établit, à-peu-près de même, la durée de chaque règne, enforte que ce qui se trouve de plus dans un règne, se trouve ensuite retranché dans un autre ; ce qui rend les sommes totales, à huit ou dix années près, absolument les mêmes que celles de la chronologie que vous attribuez

à

à Sſe-ma-kouang. Quant à l'hiſtoire, ils n'ont pas les principaux évènemens rapportés par les hiſtoriens authentiques; mais ils s'y trouvent confondus parmi un ſi grand nombre d'abſurdités de la ſecte de Tao-ſſe, qu'il faut uſer d'attention pour les démêler. La conjonction des planètes ſous Tchuen-hio, le chapitre *Yu-kong* du *Chu-king*, & l'éclipſe de ſoleil, arrivée la première année de Tchong-kang, ſont des points dont il fait le plus clairement mention, d'après les vrais hiſtoriens de l'empire. Voilà ce que j'ai vu dans cette ſeconde partie du livre de Lo-pi, où je n'ai point remarqué qu'il rapportât les diverſes opinions des hiſtoriens ſur la chronologie Chinoiſe, ni par-conſéquent qu'il montrât *leurs contrariétés*, *leurs différens calculs*, &c., ce qui me fait juger que les auteurs de vos mémoires n'en parlent que d'après ce que Lo-pi en dit lui-même dans la première partie de ſon ouvrage. J'en ſuis d'autant plus perſuadé, qu'il fait encore plus clairement mention de ces *contrariétés* & de ces *différens calculs* dans la troiſième partie de ſon ouvrage, comme je vais vous le faire voir.

Cette troiſième partie, qui forme quatre volumes, eſt compoſée de cent diſcours ſur toutes ſortes de matières; ſur différens points de littérature, ſur les caractères Chinois, ſur les *Koua* de Fou-hi, ſur les cordelettes dont on ſe ſervoit avant l'invention des caractères, ſur les royaumes étrangers, ſur les iſles de la mer, ſur les montagnes & les rivières, ſur les différentes ſortes de ſacrifices & de cérémonies, ſur le gouvernement d'un état, ſur l'hiſtoire ancienne & ſur ſa chronologie, &c. On diroit que Lo-pi n'a traité ces différens ſujets que pour prouver au public ſon habileté & l'injuſtice de ſes cenſeurs, qui lui avoient

refuſé le doctorat. C'eſt dans le diſcours ſur l'ancienne chronologie qu'il parle des *contrariétés* & des *différens calculs des hiſtoriens ;* il propoſe dans ce diſcours juſqu'à ſept calculs différens, que je vais vous expoſer. Ils ſont tirés des divers *King*, ou *livres canoniques* des Tao-ſſe. Le premier compte depuis le commencement du monde juſqu'à la priſe du *Ki-lin*, du temps de Confucius, deux millions deux cent ſoixante-ſeize mille ans. Le ſecond, deux millions ſept cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-ſix ans. Le troiſième, deux millions ſept cent ſoixante mille ans. Le quatrième, deux cent ſoixante-neuf mille huit cent quatre-vingts ans. Le cinquième, nonante-ſix millions neuf cent ſoixante-un mille ſept cent quarante ans. Le ſixième, deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent quarante ans; & le ſeptième, cent vingt-quatre mille cent ans, juſqu'à l'empereur Yao. Voilà, Monſieur, tous les *différens calculs* & toutes les contrariétés dont il eſt fait mention dans le *Lou-ſſe* de Lo-pi, que j'ai tout nouvellement parcouru juſqu'à trois fois, pour m'aſſurer mieux de ce qu'il dit, & vous en parler avec plus de certitude. Mais, comme ce n'eſt point de la différence de ces ſortes de calculs que vous ſouhaitez d'être inſtruit, je ne m'arrêterai pas davantage ſur cet ouvrage, qui ne vaut pas la peine que je me ſuis donnée pour le lire.

II. Je ne me ſuis étendu ſur cet ouvrage de Lo-pi, que pour vous le faire connoître, & pour vous détromper ſur l'idée que vous en aurez peut-être conçue, d'après les mémoires qui vous ſont tombés entre les mains. Ils ne vous ont pas donné une connoiſſance plus juſte des livres *Tchou-chu*, dont vous me paroiſſez faire beaucoup de cas : c'eſt ce que je vais tâcher de vous expliquer.

1°. Il n'y a aucun livre, que je ſache, qui porte pour titre les deux caractères *Tchou-chu*. C'eſt le nom général qu'on donne à tous les livres anciens, écrits ſur des tablettes de bambou, avant qu'on eût trouvé la manière de faire le papier.

2°. Ces livres, d'après leſquels vous avez travaillé, ſont ſans nom d'auteur; mais quand ils ſeroient anciens, comme quelques-uns le prétendirent d'abord, & qu'ils ne ſeroient pas remplis de fauſſetés & d'extravagances, ils ne devroient pas, ce me ſemble, l'emporter ſur l'autorité d'un célèbre collége dont on connoît le mérite & le zèle pour la vérité. Un auteur anonyme n'eſt guère digne de foi, lorſqu'il ne donne pour preuve de ce qu'il avance, contre un ſentiment généralement reçu, qu'une autorité inconnue.

3°. Quelques recherches qu'on ait faites ſous les *HAN*, appuyées de l'autorité impériale, ces livres *Tchou-chu* demeurèrent inconnus à la Chine, & ce ne fut que la première année du règne du fondateur de la dynaſtie des *TÇIN*, qui ſuccéda à celle des *HAN*, que dans les troubles dont l'empire étoit encore agité, le peuple de Kiéhien, après avoir détruit le tombeau de Siang-ouang, prince de Ouei, en tira un livre écrit en caractères *Koteou-ouen* ſur des tablettes de bambou. L'empereur à qui on l'offrit, le reçut comme un livre rare & ancien, & le donna à examiner au tribunal de l'hiſtoire. L'examen fait, les lettrés dirent à l'empereur, que cet ouvrage, compoſé de quinze livres, diviſés en quatre-vingt-ſept articles, étoit rempli de choſes hors de propos, de rêveries, d'extravagances & de fauſſetés manifeſtes; qu'il ne s'y trouvoit qu'un ſeul chapitre ſur la chrono-

logie qu'on fait remonter aux *Hia*, & où l'on fixe le commencement de l'année, en uſage ſous cette dynaſtie & ſous celles des *Chang* & des *Tcheou*, au même temps où nous la plaçons aujourd'hui, ce qui eſt faux.

Six ans après, dit Tchao-chi, par un accident pareil à celui dont on vient de parler, la ſixième année du règne de l'empereur Tçin-ou-ti, on trouva dans des tombeaux qu'avoient détruits les peuples de Kie-hien, ſix volumes, contenant huit mille cinq cent quatorze caracteres *Ko-teou-ouen*, qu'on offrit à l'empereur. Ce prince donna ordre à Sun-hiu, Ho-kiao & autres membres du tribunal de l'hiſtoire, d'examiner cet ouvrage & de lui en faire leur rapport; il leur enjoignit de commencer par le faire tranſcrire en caractères *Ly-tſe*, les caractères *Ko-teou-ouen* étant trop peu connus dans ces temps-là. Ces examinateurs répondirent en conſéquence de cet ordre; » que ce livre, auquel on donnoit pour titre *Mou-tien-tſe-tchuen*, c'eſt-à-dire *tradition de l'empereur Mou-ouang*, » ſuivant ce qu'en avoit rapporté Tſo-kieou-ming dans » ſon livre intitulé *Koue-yu*, rouloit preſque tout entier » ſur les courſes de ce prince : il commence par celle » qu'il fit ſous prétexte, diſent-ils, de viſiter les provin- » ces, d'où il ne rapporta que des loups blancs, & quel- » ques cerfs de même couleur. Tſao-fou, le plus habile » homme qu'il y eût alors pour conduire un char, le mena » enſuite, par ſes ordres, aux quatre coins de l'empire; au » nord, juſqu'à Leou-cha, déſert de Tartarie, & à l'oueſt, » juſqu'aux montagnes Kouen-lun. Par-tout, il remplit ſes » narrations de faits ſi abſurdes, ſi extravagans, & ſi ma- » nifeſtement faux, que nous jugeons d'un commun ſen-

» timent, qu'un tel livre ne mérite point de paroître, & » ne doit point être lu «. Le docteur Tchin-chi, dit: que la douzième année du même empereur Ou-ti, les mêmes habitans de Kie-hien, en détruisant le tombeau de Ngan-li-ouang, prince de Ouei, trouvèrent encore un livre *Tchou-chu*, divisé en soixante-dix chapitres ou articles, sans compter un autre chapitre, qui paroissoit être un hors d'œuvre. On a voulu faire croire que c'étoit un ouvrage de Confucius; mais le style en est bien différent, & ressent trop celui des *HAN*. Le titre de *Kie-tchong-tchou-chu*, qu'on a voulu lui donner, ne sauroit en couvrir la mauvaise foi, outre que ces livres *Tchou-chu*, ressentent trop les *Ki-ku-tchu*, qui n'ont commencé que sous l'empereur Ming-ti, de la dynastie des *HAN*; ils ne méritent aucune attention.

Li-hiun-yen, célèbre docteur de la grande dynastie des *SONG*, en parlant de ce livre, s'exprime ainsi: » les » *TSIN*, les *SOUI* & les *TANG* font tous mention de » ce prétendu ancien livre, écrit en caractères *Ko-teou-* » *ouen*; il fut trouvé, dit-on, à Kie-hien dans le tombeau » de Ngan-li-ouang. Quelques-uns ont prétendu qu'il a été » commenté, ou pour mieux dire transcrit, en caractères » ordinaires, par Kong-tchao. Les uns le divisent en dix » chapitres, les autres en huit; mais tous conviennent que » ces livres *Tchou-chu*, trouvés dans les tombeaux de Kie- » hien, n'y ont été mis que sous les *TSIN*, & qu'ils n'ont » point existé avant cette dynastie «.

Hong-jong-tsay de la dynastie des *SOUI*, parle ainsi de ce livre *Tchou-chu*: » Le livre *Tchou-chu*, tel qu'il existe » aujourd'hui en soixante-dix chapitres, est totalement dif- » férent du *Chu-king*, & quant aux choses, & quant au

» ſtyle; ce qu'il rapporte eſt tellement hors de toute vrai-
» ſemblance, qu'on ne ſauroit le lire ſans indignation.
» Quelques exemples feront juger du reſte.

» Lorſque Ou-ouang vainquit Cheouſin, étant arrivé, dit-
» il, près de ce prince, il lui décocha trois flèches de deſſus
» ſon char, d'où étant deſcendu, il mit le ſabre à la main,
» dont il bleſſa légérement Cheouſin; quittant enſuite ce
» ſabre, il s'arma d'une maſſue d'armes dont il le tua, &
» fit auſſi-tôt élever une grande bannière blanche. Après
» la mort de Cheouſin, Ou-ouang avança plus loin, &
» trouva que les trois princeſſes, filles de l'empereur
» qu'il venoit de tuer, s'étoient pendues; quoique mortes,
» il décocha contre elles trois de ſes flèches, & prenant
» une hache d'armes à la main, il mit leurs corps en
» pièces, & fit arborer un petit étendard blanc. Ou-ouang
» laiſſa ces quatre cadavres durant ſix jours, ſans vouloir
» qu'on y touchât: au bout de ce temps, il alla lui-même
» en couper les têtes, qu'il tranſporta dans le pays de
» Tcheou, qui appartenoit à ſa famille, & les fit brûler
» dans la ſalle de ſes *ancêtres*, *&c.* qu'elle probabilité y
» a-t-il dans ce récit, dit Hong-jong-tſay? Lorſque Ou-
» ouang fut attaquer Cheouſin, il ſuivoit en cela les ordres
» du Tien, & rempliſſoit les deſirs du peuple. Qu'étoit-il
» néceſſaire de tuer lui-même ce prince? &c. Cette hiſto-
riette eſt hors de toute vraiſemblance.

Ce qu'on y lit d'une partie de chaſſe que fit enſuite Ou-ouang, n'eſt pas plus croyable: » à cette chaſſe, dit ce
» *Tchou-chu*, Ou-ouang, prit vingt-deux tigres, deux
» chats ſauvages, cinq mille deux cent trente-cinq grands
» cerfs à peau marquetée, treize rhinoceros, ſept cent
» vingt-un bœufs à longues queues & crinieres touffues,

» cent quarante-un ours de petite taille, cent dix-huit grands » ours, trois cent cinquante-deux ſangliers, dix-huit taiſ- » ſons ou bléreaux, ſeize chèvres ſauvages, quarante chè- » vres de muſc, & trois mille cinq cent deux cerfs de » médiocre taille «. Ce qui ſuit eſt bien plus abſurde : » Après » que Ou-ouang ſe fut rendu maître de l'empire, il entre- » prit de ſoumettre les royaumes voiſins ; il en parcou- » rut quatre-vingt-dix-neuf, y fit mourir dix millions » cent ſept mille ſept cent ſoixante-dix-neuf habitans, & » en mit trente millions deux cent trente hors d'état d'agir » & de pouvoir gagner leur vie par leur travail. Quelle » exagération ! s'écrie ſur cela Hong-jong-tſay, ou pour » mieux dire quelle extravagance ! où ſeroit donc cet » amour pour les peuples, dont Ou-ouang tiroit toute ſa » gloire «?

Lorſque ce livre *Tchou-chu* parle de ces royaumes étrangers, il en corrompt tellement les noms, qu'on a droit de juger que ce ne ſont que des royaumes chimériques ; il leur fait apporter en tribut les choſes les plus extraordinaires : » Les peuples Ouei-gin, dit-il, offrirent » en tribut à Ou-ouang, un animal appellé *tien-eul*, » ſemblable à un ſinge. Il marchoit ſur deux pieds » comme l'homme, & imitoit parfaitement le cri des » enfans ; les peuples Lang-y préſentèrent un animal » qu'ils appelloient *tſay-tſé*, dont le corps paroiſſoit » tout couvert de plaies & la tête parfaitement ſembla- » ble à celle de l'homme ; il ne crioit qu'en chantant, » & ne chantoit que lorſqu'on le brûloit au ventre. Les » Ti, peuples du ſud-eſt, offrirent l'animal *ching-* » *hoang*, qui avoit l'encolure d'un beau cheval, & portoit » deux grandes cornes ſur le dos ; les peuples orientaux

» du pays de Yuei, apportèrent des crapaux & des écre-
» viſſes de mer, dont une ſeule faiſoit la charge d'une cha-
» rette; les peuples Niang-lin du ſud-oueſt, amenèrent un
» animal, qu'ils appelloient *ſcou-eul*, dont le corps paroiſſoit
» être le corps d'un tigre ou d'un léopard; les peuples
» Ku-ſeou firent voir une eſpèce de chien-aîlé, qui man-
» geoit les tigres & les léopards; les Ku-yang préſentèrent
» un animal appellé *mi-fey-fey*, ayant la figure d'un hom-
» me fort replet, & qui aimoit à rire: lorſqu'il rioit, il
» retiroit la lèvre ſupérieure dans ſa gueule, comme pour
» ſe moquer; ſes yeux avoient une vertu attractive ſi dan-
» gereuſe, qu'il enlevoit les hommes & les dévoroit; les
» Tou-ko, autre peuple du nord, offrirent en hommage
» l'animal *ſen-feng*, fort approchant d'un chien jaune; il
» avoit la force d'un homme, & apprenoit facilement à
» parler; les Ki-kan, autre peuple du nord, donnèrent un
» animal dont la tête étoit ſemblable à celle d'un gros
» coq; il ne permettoit point à un homme de dormir, &c «.
C'eſt d'un amas d'autres abſurdités ſemblables que ces livres *Tchou-chu*, qu'on tira des tombeaux, ſous l'empereur Tçin-ou-ti, ſont remplis; on peut en inférer le degré d'eſtime qu'on doit leur accorder.

Lieou-heou-tſay, Tchao-tſe-tchi, Li-gin-fou, Fan-ye, Li-yen-cheou, Sie-ou-hoan, &c. & tous ceux qui ont parlé de ces *Tchou-chu*, en ont preſque tous porté le même jugement; c'eſt le ſentiment général qu'en ont eu les Chinois dans tous les temps, à quelques-uns près, en très-petit nombre, qui n'ayant pas aſſez de talens pour ſe diſtinguer parmi les habiles gens, ſe ſont imaginé pouvoir y ſuppléer, en s'attachant à la chronologie de ces livres, différente de la chronologie généralement reçue dans l'empire:

l'empire ; comme ſi cette différence étoit une preuve de leur antiquité, & pouvoit couvrir les abſurdités révoltantes qu'on y lit.

Ces livres, au ſortir des tombeaux, furent remis au tribunal, non, des Han-lin, il n'avoit pas encore été établi, mais de l'hiſtoire, par ordre de l'empereur Tçin-ou-ti, ſous le règne duquel ils commencèrent à paroître ; ils furent abſolument rejettés. Chin-yo, hiſtorien & préſident du tribunal de l'hiſtoire, ſous la dynaſtie des *Leang*, ayant eu ordre de travailler à l'hiſtoire de la dynaſtie des *Tçin*, fit mention des *Tchou-chu*, comme de livres anciens dont il propoſa la chronologie à titre d'une nouvelle découverte digne de l'attention du tribunal. Ces livres, de nouveau examinés, & leur chronologie diſcutée, furent rejettés d'une commune voix, comme des livres ſuppoſés, pleins de fauſſetés, d'extravagances, d'abſurdités, &c.

Lorſque Fan-tſou-yu, Sſe-ma-kouang, Lieou-ju, &c. travaillèrent au corps d'hiſtoire du *Tong-kien*, on ne peut dire qu'ils aient ignoré l'exiſtence de ces *Tchou-chu*, puiſqu'ils en parlent dans pluſieurs endroits de leur ouvrage ; cependant dans l'examen qu'ils firent de la chronologie ancienne, & lorſqu'ils diſcutèrent les ſentimens des hiſtoriens, il ne paroît pas qu'il leur ſoit venu en penſée de faire uſage de celle des *Tchou-chu*. Ils n'ignoroient pas qu'elle étoit abſolument la même que celle de Sſe-ma-tſien, depuis la fameuſe époque *Kong-ho*, où l'empereur Li-ouang abandonna le gouvernement de ſes états ; & ce fut principalement cette raiſon, qui prouve que l'auteur de cette chronologie des *Tchou-chu* n'a fait que copier Sſe-ma-tſien, qui la leur fit mépriſer.

On a voulu vous perſuader, Monſieur, que les Chinois n'ont rejetté la chronologie des *Tchou-chu*, que *parce qu'elle ſe trouvoit contraire aux ſentimens reçus, & qu'elle tendoit à diminuer l'ancienneté de la nation;* rien n'eſt plus faux, & plus oppoſé à la vérité. Les lettrés Chinois n'ont eu nul égard à ces conſidérations: en critiques ſévères, ils ont examiné, la forme, le ſtyle, les expreſſions de ces livres, avant que d'en porter leur jugement. D'où vient, ont-ils d'abord demandé, que ces livres ſe trouvent dans les tombeaux des princes Siang-ouang & Ngan-li-ouang, morts pluſieurs années avant le règne de Tſin-chi-hoang-ti? Qu'elle raiſon pourroit-on avoir eue de les y mettre? On ne voit pas qu'on ait été obligé d'enfouir des livres pour les ſauver, avant l'empereur Chi-hoang-ti, ces livres ſur-tout, le méritant ſi peu: ils n'y ont donc été mis qu'au temps de Tſin-chi-hoang-ti; & ſi, en conſéquence de l'édit de ce prince pour brûler les livres, on a pu les y cacher, on l'a pu également ſous les *HAN:* on l'a pu également ſous les *TSIN*. De ce que ces livres ont été trouvés dans les tombeaux de ces princes, on n'eſt donc pas en droit d'en conclure qu'ils ſoient anciens.

Examinant enſuite cette chronologie, en elle-même, les docteurs Chinois la trouvèrent ſi conforme en tout à celle de Sſe-ma-tſien depuis *Kong-ho*, qu'il leur parut moralement impoſſible, que l'une n'ait pas été une copie de l'autre. Or, on ne peut dire que Sſe-ma-tſien ait copié la chronologie des *Tchou-chu*, qui n'étoient pas encore ſortis de leurs tombeaux; donc c'eſt l'auteur anonyme des *Tchou-chu*, qui a copié ce morceau de chronologie de Sſe-ma-tſien.

Pouſſant leur examen plus loin, ils remarquèrent que l'auteur de ces *Tchou-chu*, leur avoit donné entièrement la forme des livres *Ki-ku-tchu :* or, diſent-ils, il n'y a perſonne à la Chine, qui ne ſache que les *Ki-ku-tchu* étoient inconnus avant les *HAN ;* que c'eſt l'impératrice Ma-chi, épouſe de l'empereur Han-ming-ti, qui, la première, en produiſit un de ce genre ; ils n'ont donc été faits que depuis l'empereur Han-ming-ti : ce qui ſe confirme d'ailleurs par leur ſtyle qui n'a rien du ſtyle ancien, & reſſent entièrement celui des *HAN*, tant par l'expreſſion que par des façons particulières de parler, en uſage ſeulement depuis les *HAN*, *&c.*

Ce ſont-là, Monſieur, quelques-unes des raiſons rapportées par les Chinois, qui obligèrent les tribunaux d'hiſtoire, du temps des *TÇIN* & des *LEANG*, de regarder ces *Tchou-chu* comme des livres ſuppoſés, nullement anciens, & dont la chronologie, antérieure à l'empereur Li-ouang eſt ſi différente de celle qui avoit cours, qu'elle ne leur parut pas plus digne de foi, que les abſurdités dont ils ſont remplis.

D'après cette critique plauſible, croyez-vous, Monſieur, que Sſe-ma-kouang & les hiſtoriens qui travaillèrent avec lui au *Tong-kien*, duſſent abandonner les ſentimens reçus, pour adopter la nouvelle chronologie de gens inconnus, tirée de livres pleins d'abſurdités, examinée avec tant de ſoin, & rejettée avec tant de fondement par deux Académies en deux temps ſi différens ? Non aſſurément, & je ſuis très-perſuadé que ſur les raiſons que les Chinois ont eues de regarder ces *Tchou-chu* comme des livres ſuppoſés, vous en rejetterez comme eux la chronologie. Vous dites dans votre diſſertation, que les opinions des

Chinois ſur la chronologie de leur ancienne hiſtoire que vous ſuppoſez différentes entre elles, peuvent ſe réduire à quatre, & quelques lignes plus bas que *le choix ne doit plus rouler qu'entre l'opinion de* Sſe-ma-kouang *& celle* du *Tchou-chu*; celle-ci ne devant plus avoir lieu, il ne vous reſte donc plus qu'à ſuivre celle de Sſe-ma-kouang, que je ſuis perſuadé être la véritable; j'eſpère que vous en conviendrez avec moi, lorſque je vous aurai fait connoître le peu de fond que vous devez faire ſur les mémoires qui ont donné lieu à votre diſſertation.

Suivant ce que je puis en juger d'après ce que vous rapportez, les auteurs de ces mémoires prévenus que la ſeule chronologie du texte Hébreu, eſt celle qu'on doit ſuivre, ſe ſont perſuadés qu'ils pouvoient & devoient rejetter tous les faits qui leur paroîtroient lui être contraires; ne faire nulle diſtinction des auteurs & de leurs ouvrages, qu'autant qu'ils pourroient leur ſervir; rendre incroyables ceux que les Chinois reſpectent comme sûrs & hors de doute; ajouter au texte Chinois, des mots eſſentiels à leur ſentiment, & en retrancher ceux qui leur ſeroient contraires; enfin entreprendre de faire ſuſpecter comme fauſſes & ſuppoſées des époques aſtronomiques, que le calcul démontre avoir été très-réelles. Ce n'eſt point mauvaiſe foi de leur part, j'en ſuis très-perſuadé; c'eſt la ſeule envie de concilier la chronologie Chinoiſe, avec celle de nos livres ſaints, qui leur a fait reconnoître dans les dix âges ou *Che-ki* de la ſecte des Tao-ſſe, les dix premiers patriarches du monde; Jectan, dans l'empereur Yao; & dans l'inondation qui arriva du temps de ce prince, des reſtes du déluge univerſel, &c. Pour moi, Monſieur, je crois que nous ne ſaurions être trop attentifs à n'écrire ſur

la doctrine, l'hiſtoire & les mœurs des Chinois, rien qui ne ſoit dans la dernière exactitude, & que nous devons laiſſer à nos ſavans d'Europe, la liberté d'en juger comme il leur plaira. C'eſt dans ce deſſein que je vais parcourir pluſieurs points de votre ingénieuſe diſſertation. Je commence par l'éclipſe de Tchong-kang.

Suivant vos mémoires, vous propoſez, Monſieur, trois difficultés qui tendent à prouver que ſi ce paſſage du *Chu-king* n'eſt point altéré, & regarde le règne de Tchong-kang, l'éclipſe dont il parle ne peut être la même que l'éclipſe calculée : 1°. Parce que le lieu de l'éclipſe rapporté dans le *Chu-king*, n'eſt pas connu avec certitude, & que le nom de *Fang* donné à la conſtellation Chinoiſe, qui déſigne les étoiles de la tête du *ſcorpion*, eſt un nom moderne, comme il paroît par le dictionnaire *Eulh-ya*. Cependant rien n'eſt plus vrai, Monſieur, que cette conſtellation n'a point changé de nom; & que le nom de *Fang*, qu'on lui donne aujourd'hui n'étoit point inconnu dans l'antiquité ; je n'en apporterai point d'autre preuve que celle même du dictionnaire *Eulh-ya*, cité par vos mémoires. Voici comme ce dictionnaire parle de la conſtellation *Fang*. (chapitre du ciel, article 9, ſur le nom des étoiles.)

» Le *Tien-ſſe* (chariot du ciel,) dans le texte, s'appelle » *Fang*, & dans l'explication, *Long-ouei-tien-ma*, les dra- » gons ſont les chevaux du char du ciel, *Hou-fang-ſſe-ſing-* » *ouei-tchi-ſſe*, c'eſt pour cela que les quatre étoiles de la » tête de la conſtellation *Fang*, s'appellent *Tien-ſſe*. Im- » médiatement après, il ajoute, *Ta-chin-fang-ſin-oue-ye*, » *Ta-chin* eſt l'étoile qui eſt au centre ou dans le cœur » de la conſtellation *Fang* «. N'eſt-ce pas-là déſigner bien

clairement les étoiles du *ſcorpion*, dont les quatre qui ſont à la tête s'appellent *Tien-ſſe*, le cœur du ſcorpion *Tachin* & toute la conſtellation *Fang ?* & s'il eſt vrai, comme le porte la tradition, que Confucius, qui eſt venu long-temps après ce prince, s'eſt ſervi dans le *Chu-king*, du nom de *Fang*, pour indiquer les étoiles du *ſcorpion*, Le lieu de l'éclipſe rapporté dans le *Chu-king* eſt donc connu avec certitude.

2°. *L'éclipſe de Tchong-kang*, dites-vous, *fut une éclipſe de ſoleil extrêmement conſidérable.* Avant que de vous répondre, permettez-moi, Monſieur, de vous mettre devant les yeux, l'état des choſes. L'empereur Tai-kang, petit-fils du grand Yu, & frère aîné de Tchong-kang, pendant neuf ans qu'il occupa le trône demeura inſenſible à tous les conſeils de ſon miniſtre Ye, qui las enfin de voir tous ſes ſoins inutiles, le fit arrêter dans un lieu où enſuite on bâtit une ville qui porte encore aujourd'hui le nom de *Tai-kang ;* Tchong-kang, que ce miniſtre plaça ſur le trône, ne voulut prendre le titre d'empereur qu'à la mort de ſon frère, arrivée dix ans après ; car ce ne fut que de cette époque qu'il commença à compter ſon règne. Ye, qui avoit juſque-là exercé la charge de premier miniſtre & de gouverneur de l'empire, craignit auſſi-tôt de tomber ; afin de conſerver l'autorité ſouveraine qu'il avoit, il travailla à ſe faire un puiſſant parti, dans lequel il engagea les mathématiciens Hi & Ho, qui ſe trouvoient alors dans les provinces dont il les avoit nommé gouverneurs. Tchong-kang, prince ſage & prudent, connut bientôt les mauvais deſſeins de ſon miniſtre. Il le laiſſa dans le miniſtère ; mais il lui fit entendre que pour ſe conſerver la réputation de miniſtre fidèle & zèlé,

il falloit qu'il cédât à Yn la charge de général des troupes qu'il poſſédoit; Ye ne fit nulle difficulté.

Cependant, Hi & Ho ſe prévalant de l'autorité & de la protection de Ye, ne ſe mettoient plus en peine de s'acquitter de leur devoir de mathématiciens; ils ne donnèrent point avis à l'empereur d'une éclipſe de ſoleil qui arriva à l'automne de cette année; la débauche où ils étoient plongés & l'amour du plaiſir leur faiſoient négliger tout autre ſoin. Tchong-kang irrité, ordonna au général Yn, d'aller les châtier. Ce général ayant aſſemblé ſon armée, parla ainſi aux officiers.

» Pour vous faire comprendre le crime des Hi & Ho, » il faut vous rappeller les belles inſtructions que nous a » laiſſé le grand Yu. Suivant ces inſtructions, les anciens » princes qui ont donné la première forme à cet empire, » n'ont eu un ſuccès ſi heureux, que parce qu'ils étoient » attentifs aux volontés du ciel, & qu'ils s'y conformoient » dans leur conduite.... Nous voyons aujourd'hui Hi & » Ho, plongés dans le vin & dans la débauche, renverſer » les règles de la vertu, & négliger entièrement leur » devoir. Le jour de la lune, à l'équinoxe d'automne, ſur » les ſept heures du matin, il y a eu une éclipſe de ſoleil » hors la conſtellation *Fang*; Hi & Ho, ont fait ſemblant » d'en ignorer: les petits mandarins en ſont troublés, & » les peuples, faute d'en avoir été avertis auparavant, en » ſont épouvantés..... je vous aſſemble pour que vous » m'aidiez à faire revivre la vigueur de nos loix.... Songez » avec attention à ce que je viens de vous dire, & diſpoſez- » vous à le mettre en exécution «.

Le miniſtre Ye, ajoute l'hiſtorien Chinois, avoit trop d'eſprit pour ne pas ſentir que le motif de la punition

exercée contre les mathématiciens, n'étoit qu'un prétexte apparent dont l'empereur profitoit; mais comme par leur mort il ſe vit les ailes coupées, il diſſimula, &c. Voilà, Monſieur, ſuivant tous les hiſtoriens Chinois, anciens & modernes, quel étoit l'état des choſes, dans le temps de l'éclipſe de ſoleil en queſtion ; on voit par-là:

1°. Que Tchong-kang fut véritablement empereur, & non pas ſeulement de nom, comme le diſent les mémoires que vous avez ſuivis. Jamais ce prince n'a demeuré caché dans une ſolitude, tandis que les uſurpateurs Ye & Han-tſou, furent les maîtres de l'empire; les auteurs de ces mémoires ont confondu Tchong-kang, avec Chao-kang. C'eſt celui-ci, petit-fils du premier, qui demeura quarante ans caché dans une retraite, tandis que l'uſurpateur Han-tſou, fut maître de l'empire; c'eſt ce qu'on voit clairement rapporté par Sſe-ma-tſien, & par les auteurs des premières annales, & il eſt ſurprenant qu'on ait avancé dans ces mémoires, que *Sſe-ma-tſien & les auteurs des premières annales n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs hiſtoires.*

2°. Que Hi & Ho n'étoient pas ſeulement mathématiciens, mais encore gouverneurs de provinces, & en état d'aider le miniſtre Ye, en cas de révolte. Tchong-kang n'ignoroit pas qu'ils étoient d'intelligence, il falloit rompre leurs liaiſons. Attaquer Hi & Ho comme rebelles, ç'auroit été engager Ye, à ſe joindre à eux ; il profita donc adroitement de l'éclipſe de ſoleil, qui arriva pour les punir ſuivant les loix, ſans que le miniſtre pût s'y oppoſer ; il rompit ainſi les manœuvres ſourdes & les deſſeins ambitieux de ſon miniſtre, & répara en même-temps l'infraction faite aux loix, dont parle la harangue du général Yn :

je

je vous assemble pour que vous m'aidiez à faire revivre la rigueur de nos loix : des sujets se maintiennent eux-mêmes en soutenant leur prince. Il s'agissoit, en un mot, de détruire une brigue, qui étoit sur le point d'éclater & qui pouvoit devenir redoutable.

3°. Que si les princes, dont parloit le grand Yu dans ces *instructions*, citées par le général Yn, n'avoient pas régné long-temps avant les empereurs Yao & Chun, il ne les auroit pas traités d'*anciens princes*. Si ces anciens princes avoient dicté des loix rigides contre les mathématiciens négligens, il est hors de doute, qu'ils savoient calculer & prédire les éclipses ; il est donc certain que les Chinois sous Yao, n'étoient point dans un état de barbarie, tel qu'on a prétendu vous le faire entendre.

Vous dites que l'éclipse trouvée par le calcul des astronomes est une éclipse horisontale de soleil, & de moins d'un doigt, c'est-à-dire, une éclipse invisible pour d'autres que pour des astronomes, & peut-être même des astronomes avertis; d'où vous concluez qu'une semblable éclipse ne ressemble guère à celle du *Chu-king*, qui fut assez considérable pour effrayer les peuples. Tous les astronomes n'ont pas trouvé par leur calcul cette éclipse horisontale aussi petite que vous la faites; je veux que tous ces calculs la donnent de moins d'un doigt, la conséquence que vous en tirez, Monsieur, ne seroit de quelque poids pour l'Europe, que dans le cas où les tables astronomiques qu'on a eues jusqu'ici n'avoient jamais eu besoin d'aucune correction pour les mouvemens du soleil & de la lune; mais nous avons vu plus d'une fois, & de nos jours, que les différentes tables, que nous jugeons dignes de notre estime, ne nous ont pas toujours donné le même

temps & la même quantité d'éclipſes, ſur-tout lorſqu'elles ont été horiſontales ; nous devrions donc n'être pas ſurpris que les tables que nous avons, ne nous donnaſſent que poſſible une éclipſe, que l'hiſtoire, quatre mille ans auparavant, nous apprendroit avoir été de pluſieurs doigts.

J'ai dit, ci-deſſus, *pour l'Europe*, parce qu'on y eſt peu au fait des coutumes de la Chine. Je m'explique : outre la raiſon que je viens de dire & qui peut juſtifier l'effroi des peuples, il faut ſavoir qu'à la Chine dès la première antiquité, il y a jour & nuit des petits mandarins du tribunal des mathématiques, qui ſans ceſſe occupés à examiner le ciel, ſont obligés de rendre compte chaque jour à leurs ſupérieurs, de ce qu'ils y ont remarqué. Ces petits mandarins, la première année de Tchong-kang, le jour marqué, voyant le ſoleil s'éclipſer, & ſachant qu'on n'en avoit pas averti l'empereur en furent étrangement ſurpris, & le publièrent auſſi-tôt. Le peuple à cette nouvelle, qu'il prit pour un très-mauvais pronoſtic au commencement d'un règne, comme les Chinois de nos jours le croyent encore, en fut épouvanté, & c'eſt ce qui eſt aſſez clairement marqué dans la harangue du général Yn, par ces paroles : *Les petits mandarins en ſont troublés, & les peuples faute d'en avoir été avertis en ſont épouvantés.* Vous voyez, Monſieur, que cette éclipſe du *Chu-king*, horiſontale, a pu être aſſez conſidérable pour effrayer les peuples, quoiqu'elle ſoit trouvée par le calcul des aſtronomes de nos jours de moins d'un doigt ; & les peuples pouvoient en être épouvantés ſur le rapport *des petits mandarins*, ſans qu'elle fût extrêmement conſidérable.

Mais, ſi le *Chu-king eſt altéré ſur cet endroit de Tchong-kang*, comme vos mémoires ont prétendu vous le faire croire : ſi *Sſe-ma-tſien & les auteurs des premières annales n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs hiſtoires ; ſi on n'avoit pas encore mis, de leur temps, le nom de Tchong-kang à la tête du Chu-king, dans lequel il eſt parlé de l'éclipſe marquée par les aſtronomes :* Tout ce que j'ai dit, juſqu'ici ne prouve rien en faveur de l'antiquité de la chronologie Chinoiſe ; c'eſt ſurquoi je vais tâcher de donner quelque éclairciſſement.

Si vous avez lu, Monſieur, la préface que j'ai miſe à la tête de l'hiſtoire Chinoiſe, vous y aurez vu comment & en quel temps le *Chu-king* fut réparé & mis dans l'état où nous l'avons aujourd'hui.... Ce rétabliſſement du *Chu-king* eſt ſi bien conſtaté, que juſqu'ici il ne s'eſt trouvé aucun Chinois aſſez hardi pour révoquer en doute la moindre circonſtance, & vous pouvez, Monſieur, ſans crainte de vous trop avancer, donner le défi aux auteurs de vos mémoires de vous citer aucun Chinois qui en diſconvienne.

Les vingt-neuf premiers chapitres du *Chu-king*, du nombre deſquels eſt le chapitre *Yn-tching*, qui rapporte l'éclipſe en queſtion, furent tirés fidèlement de la mémoire du vieux docteur Fou-ſeng, & enſuite collationnés ſur un ancien exemplaire : douter après cela, ſi le *Chu-king* n'a point été altéré ſur ces chapitres, c'eſt entreprendre de faire croire qu'il eſt nuit au milieu du jour. Cela étant, Sſe-ma-tſien, & les auteurs des premières annales, ſans même en excepter les moins dignes de foi, ayant tous placé l'empereur Tchong-kang au rang qu'il doit tenir dans l'hiſtoire, comment vos mémoires ont-ils pu dire

qu'*ils n'ont eu garde d'en faire mention* ? Il faut s'aveugler volontairement pour ne pas voir une vérité ſi connue. On n'oſeroit à la Chine, ôter, ou ajouter, ou même changer un ſeul caractère à ce qui a été recouvert des *King* ou *livres canoniques :* comment auroit-on ajouté au *Chu-king* un chapitre entier ? Rien n'eſt plus vrai, Monſieur, où il faudroit prendre le parti de tout nier, que le chapitre *Yn-tching* ſur Tchong-kang eſt tel aujourd'hui, qu'il a été recueilli & tranſmis à la poſtérité par Confucius; ce fait étant inconteſtable j'en conclus :

1°. Que l'*éclipſe de ſoleil*, que le *Chu-king* nous dit être arrivée *ſous Tchong-kang, le premier jour de la lune à l'équinoxe d'automne, ſur les ſept heures du matin, hors la conſtellation Fang*, vérifiée par le calcul des aſtronomes de nos jours, eſt une éclipſe sûre & indubitable.

2°. Que le nom de *Fang* donné à la conſtellation du lieu de cette éclipſe, eſt le nom ancien qu'on donnoit du temps de Confucius, aux étoiles du *ſcorpion.*

3°. Que l'aſtronomie devoit être ſur un aſſez bon pied ſous Tchong-kang, puiſque les rois que le grand Yu, dans ſes inſtructions, traitoit d'*anciens princes*, puniſſoient ſi ſévèrement les aſtronomes négligens.

4°. Que Tchong-kang ne punit pas ſeulement Hi & Ho, en qualité de mathématiciens, qui avoient manqué à leur devoir; mais encore comme des gouverneurs infidèles, qui fomentoient une révolte.

5°. Que les peuples purent être épouvantés de cette éclipſe, voyant que les petits mandarins, qui en avertiſſoient, en étoient eux-mêmes troublés.

6°. Que ce chapitre du *Chu-king*, faiſant régner ſouverainement Tchong-kang comme empereur de la Chine,

il eſt manifeſtement faux *qu'on trouve dans le Chu-king*, pluſieurs articles qui regardent Tchong-kang, *d'où il faille conclure, ſuivant l'opinion des plus habiles critiques Chinois, que ce prince ne régna que de nom à la Chine* Si vos mémoires avoient ajouté dix ans durant que vécut encore priſonnier l'empereur Tai-kang, ſon frère aîné, ils auroient dit vrai; mais il eſt évidemment faux qu'il n'y ait pas véritablement régné après ces dix ans. Ce n'eſt point une opinion chez les Chinois; il n'y en a aucun, & je puis aſſurer qu'il n'y en a jamais eu qui l'ait révoqué en doute.

7°. Enfin, que cette éclipſe de Tchong-kang n'ayant pu paroître qu'à la Chine, & nullement en Europe, ni dans le reſte de l'Aſie, & ſe trouvant par notre calcul telle que le *Chu-king* l'a décrit, la première année du règne de Tchong-kang, 2159 ans avant l'Ere-chrétienne, il eſt évident que la chronologie Chinoiſe, en remontant juſqu'à cette époque, eſt indubitable, ce qui ne peut, comme vous voyez, s'accorder avec la chronologie des *Tchou-chu.*

V. Vous ne paroiſſez pas douter, Monſieur, que l'empereur Yao ait régné à la Chine; mais *il eſt ſingulier*, dites-vous, ſans doute d'après vos mémoires, *que tous les règnes antérieurs à Yao, ayant été une choſe inconnue à Confucius, & c'eſt-là, ce me ſemble, une preuve démonſtrative que ce philoſophe les regardoit comme une partie de l'hiſtoire fabuleuſe, qui ne devoit pas entrer dans un ouvrage ſérieux*; mais ſi ce philoſophe en a fait mention d'une manière claire & ſans équivoque dans ſes ouvrages ſérieux, s'il y a nommé tous les princes que les hiſtoires authentiques placent avant Yao, ne ſera-ce point une preuve démonſtrative que ces princes y ont régné, & que les hiſtoires ont dû en faire mention? Voici comme ce philoſophe parle dans ſes com-

mentaires ſur l'*Y-king*, à l'article premier de la deuxième partie de ſes *Hi-tſe*, commentaires qui échappèrent à l'incendie des livres, comme je le dirai plus bas : » Lorſqu'anciennement Fou-hi gouvernoit l'empire, il examinoit » avec ſoin les différentes images du ciel dans les mouvemens du ſoleil, de la lune, des planètes & des étoiles, » ainſi que les différentes productions de la terre : l'admirable variété des animaux..... Chin-nong, qui ſuccéda » à Fou-hi, apprit aux peuples l'art de travailler la terre, » & de l'enſemencer de différentes ſortes de grains..... » A Chin-nong, ſuccéda Hoang-ti, &c. « en parlant dans ſon *Kia-yu*, à ſon diſciple Tſay-ngo, qui l'interrogeoit ſur les ſucceſſeurs de Hoang-ti, il lui répondit clairement, *que Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko, avoient ſucceſſivement poſſédé l'empire entre Hoang-ti & Yao*; n'eſt-ce pas-là, Monſieur, la preuve la plus démonſtrative que ces princes ne doivent point être confondus dans l'hiſtoire fabuleuſe de la Chine.

Mais d'où vient, demandez-vous, d'après vos mémoires, *que Confucius a commencé ſon extrait du Chu-king au règne de Yao, & qu'il ne parle dans ce livre, ni de Fou-hi, ni même de Hoang-ti?*..... D'où vient qu'on y lit dans un diſcours de ce prince, *que les eaux qui ſe ſont élevées* AUTREFOIS *juſqu'au ciel, baignent* ENCORE *le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines inondées & impraticables*? Sur quoi Hou-ngan-koue, célèbre interprète des *King*, ajoutez-vous toujours d'après eux (Tom. I. de ſes commentaires, chap. 4, art. 3, ſur le *Tchun-tſiou*) dit : que Confucius parle dans cet endroit du *Chu-king*, des veſtiges de l'état primordial de la Chine, ou celui dans lequel elle s'étoit

trouvée au temps de ſa première fondation. Je vais, Monſieur, répondre à ces difficultés, & j'eſpère que mes réponſes vous ſatisferont.

1°. Confucius n'entreprit de mettre l'hiſtoire en un ſeul corps, que parce qu'il voyoit le peu de ſoin qu'on prenoit de la conſerver dans ſon entier; celle des règnes de Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti, qu'il ſavoit avoir été faite ſous le titre de *San-ſen*, ne ſe trouvoit plus. Il ne reſtoit que quelques fragmens de celle de Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun, qu'on avoit écrite ſous le titre de *Ou-tien;* ces fragmens concernoient les règnes de Yao & Chun ſeulement; Confucius les recueillit avec ſoin, ſous le titre de *Tien*, *Yao-tien* & *Yu-tien*, pour faire connoître à la poſtérité qu'ils n'étoient qu'une partie de l'hiſtoire *Ou-tien*, & qu'ils ne devoient pas être regardés comme les premiers ſouverains de la Chine. Ce philoſophe n'avoit en vue que la plus exacte vérité; voilà pourquoi n'ayant pas trouvé de mémoires ſuffiſans pour l'hiſtoire des princes, antérieurs à Yao, il aima mieux n'en rien dire, & débuta dans ſon *Chu-king*, par Yao & Chun, les deux derniers des cinq *Tien*, qui dénotent ſuffiſamment la réalité des trois premiers. Voilà ce que la tradition Chinoiſe nous dit. Quant à l'objection tirée de ce que Confucius n'a point parlé dans ces livres *Yao-tien*, *Yu-tien*, ni de Fou-hi, ni de Hoang-ti; c'eſt, 1°. qu'il ne s'agiſſoit point dans ce qu'il écrivoit, de l'hiſtoire de ces deux princes, mais de celle de leurs ſucceſſeurs; 2°. que n'ayant plus qu'une partie du *Chu-king*, on ne peut aſſurer que Confucius n'en parloit pas dans ce qui nous manque. Dans le chapitre *Yn-tching*, ne parle-t-il pas tacitement de Fou-hi, de Hoang-ti, &c. ſous le nom de ces *anciens princes*, qui ont donné

la première forme à l'empire de la Chine ? Dans le chapitre *Liu-hing*, Mou-ouang ne parle-t-il pas de Tchi-yeou, qui fut puni par Hoang-ti d'une manière exemplaire ? &c. Parler de ce qu'a fait un prince, n'eſt-ce pas parler de lui?

2°. D'où vient, demandez-vous encore, *qu'on lit dans un diſcours de Yao, que les eaux qui ſe ſont élevées* AUTREFOIS *juſqu'au ciel, baignent* ENCORE *le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent impraticables?* Afin que vous jugiez mieux de ce qui en eſt, je vais vous mettre ici la traduction littérale de ce paſſage du *Chu-king*, que j'ai devant les yeux, en Chinois & en Tartare.

La ſoixante-unième année du règne de Yao, il y eut une inondation qui cauſa des ravages infinis dans l'empire: ce prince fit aſſembler ſes grands, & s'adreſſant au Sſe-yo, ou premier officier qui avoit inſpection ſur les gouverneurs des provinces, il lui dit: *Hélas! la terrible inondation des eaux, cauſe des maux infinis; ces eaux baignent le pied des montagnes, couvrent entiérement les collines, & ſemblent vouloir s'élever juſqu'au ciel, le peuple en murmure: eſt-ce que parmi vous il n'y auroit perſonne qui pût y apporter du remède?* Il ſuffit, Monſieur, de vous donner la vraie traduction de ce paſſage du *Chu-king*, pour vous faire juger de l'infidélité de celle que vos mémoires vous ont fournie; pourquoi ajouter au texte les mots d'*autrefois* & d'*encore*? Pourquoi tranſporter à la tête de ce diſcours, ce qu'il dit de ces eaux, qui ſemblent vouloir s'élever juſqu'au ciel? Pourquoi mettre au paſſé cette élévation des eaux juſqu'au ciel, que le texte met très-clairement au ſens préſent? Pourquoi ajouter que les plaines ſont impraticables? Pourquoi en retrancher que le peuple en murmure? Si

dans

dans une traduction de deux lignes on trouve tant d'infidélité, que doit-on juger des mémoires qui viennent d'une telle source?

Quoique le *Chu-king* ne marque pas à quelle année de son règne Yao fit ce discours à ses grands, les historiens l'ont jugé assez naturellement du temps où ce prince leur demanda de choisir quelqu'un qui pût lui succéder; le *Chu-king* dit positivement que ce fut la soixante-dixième année de son règne, après que Pé-koen eut avoué qu'il ne pouvoit venir à bout de faire écouler les eaux; ce fut donc la soixante-unième année de son règne, que Yao commanda les travaux. Je demande s'il est probable que Yao se fût exprimé ainsi, après soixante ans de règne, s'il s'agissoit des restes d'un déluge universel? Comment leur auroit-il pu dire que ces eaux sembloient vouloir s'élever jusqu'au ciel? Combien voyons-nous de lieux en mer dont on pourroit dire *que les eaux qui se sont* AUTREFOIS *élevées jusqu'au ciel, baignent* ENCORE *le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent impraticables?* Seroit-il de la sagesse de chercher quelqu'un pour les faire écouler? Si cette inondation pouvoit être confondue avec le déluge universel, la Chine ne devoit former alors qu'un Archipel; toutes les eaux devant être de niveau avec celles de la mer, où Yao auroit-il prétendu les faire écouler? Si on soutient que les eaux de cette inondation étoient des restes du déluge qui rempliſſoient encore quelques bas-fonds, Yao seroit-il demeuré soixante ans sur le trône sans se plaindre des terribles maux qu'elles faisoient souffrir à ses peuples? & l'auroit-il fait dans les termes que j'ai rapportés? Pour abréger: quelque plausibles que soient ces

raiſons, il ſuffit que la traduction de ce paſſage de Confucius, donnée dans vos mémoires, ſoit pleine d'erreurs, pour que la conſéquence qu'on en tire ſoit également fauſſe.

Vos mémoires citent encore l'autorité du fameux Mong-tſé, & lui font dire que juſqu'au temps de Yao, la Chine étoit inculte & preſque inhabitée, parce que les montagnes étoient couvertes de forêts épaiſſes, & que les plaines étoient inondées par les eaux; que Yao ayant raſſemblé & policé ces hommes qui vivoient épars dans les forêts, leur apprit à défricher les montagnes, &c. Pour vous mettre plus au fait du ſens de cet endroit de Mong-tſé, je vais, Monſieur, vous le traduire le plus littéralement qu'il ſera poſſible: » Du temps de Yao, l'empire ne ſe » trouva point tranquille; il y eut une ſi terrible inon- » dation, que les eaux ſe répandant de tous côtés, paru- » rent couvrir tout l'empire; les herbes ſauvages & les » brouſſailles y crûrent d'une épaiſſeur extrême, les ani- » maux ſauvages les rempliſſoient & nuiſoient infiniment » aux hommes, qui ne pouvoient ſemer leurs grains; de » tous côtés, on ne voyoit que des veſtiges de ces animaux. » Yao en conçut un cruel chagrin, & avec le ſecours de » Chun, il vint à bout d'y remédier. Chun ordonna à » Pe-ye de ſe ſervir du feu pour éclaircir les montagnes » & les étangs, & par ce moyen, il éloigna les bêtes » ſauvages; Yu conduiſit les eaux des neuf rivières, des » fleuves To, Tſi, &c. à la mer; il facilita le cours des » rivières de Niu, de Han, de Hoai & de Tſée qui vont » joindre leurs eaux à celles du grand fleuve Kiang, en » leur ouvrant un lit raiſonnable; alors l'empire eut de » quoi vivre; mais Yu fut occupé plus de huit ans à ces

» travaux ſans ſe repoſer, & paſſa juſqu'à trois fois devant » ſa maiſon ſans y entrer «?

Pour mieux entendre cet endroit de Mong-tſé, il faut faire attention qu'au temps de cette inondation, qui arriva la ſoixantième-unième année du règne de Yao, ce prince penſa auſſi-tôt à y remédier. Le choix de ſes grands qu'il conſulta, tomba ſur Koen, père de Yu, qui travailla neuf ans, & ne put réuſſir; ainſi il ne faut pas être ſurpris, ſi après neuf ans, ces eaux reſtagnantes & croupies, avoient fait croître *les herbes ſauvages & les brouſſailles, d'une épaiſſeur extrême: ſi les animaux ſauvages multipliés conſidérablement, nuiſoient beaucoup aux hommes, & les empêchoient de ſemer leurs grains.* Tout cela devoit naturellement arriver, lorſque Chun donna ordre à Yu de faire écouler les eaux de cette inondation, ce qui ne fut que trois ans après que Koen ſon père eut avoué qu'il ne pouvoit en venir à bout, c'eſt-à-dire, douze ans après l'année de la grande inondation.

Je penſe, Monſieur, qu'il ſuffit de vous avoir traduit tout le paſſage de Mong-tſé, que vos mémoires vous ont indiqué, pour vous faire juger s'il les favoriſe; vous n'y avez pas trouvé que Mong-tſé ait dit: *juſqu'au temps de Yao, la Chine étoit inculte, preſque inhabitée.....* que *Yao ait raſſemblé les hommes qui vivoient épars dans les forêts, & les ait policés*; parce que Mong-tſé ne l'a point dit, ni dans ce paſſage, ni en aucun autre endroit de ſes ouvrages. Concluons donc, Monſieur, que ces autorités qui conſtatent une grande inondation du temps de Yao, différente entiérement de celle du déluge univerſel, nous donnent droit d'aſſurer que l'opinion contraire eſt dénuée de fondement.

L'autorité de Hou-ngan-koue, ne ſauroit être d'un grand poids, contre l'un ou l'autre ſentiment; docteur de la dynaſtie des derniers *Song*, il ne s'eſt rendu fameux que par la hardieſſe qu'il eut de faire ſur le *Tchun-tſiou* des commentaires, dont le célèbre Tchu-hi, ſon contemporain, faiſoit très-peu d'eſtime: les idées particulières dont ſes commentaires ſont remplis, n'ont pas trouvé beaucoup de partiſans; ce que je ne vous dis ici, que pour vous faire remarquer, en paſſant, qui ſont ceux que vos mémoires placent au nombre des plus célèbres interprètes des *King*; car d'ailleurs cet interprète n'eſt point du ſentiment de l'auteur de vos mémoires; voici comme il parle dans le lieu qu'il vous a cité, que j'ai actuellement devant les yeux & que je vais vous traduire. Il s'agit dans le *Tchun-tſiou*, d'une inondation qui arriva ſous Hoan-kong, prince de Lou, dont on avoit tué le père, auquel il ſuccédoit, & qu'on accuſoit d'être complice de cet aſſaſſinat. Confucius, dans ſon texte, ne dit que ces trois mots: *Tſiou, ta-choui*, c'eſt-à-dire, *en automne il y eut une grande inondation.* Hou-ngan-koue parle ainſi ſur ce texte.

» Une grande inondation eſt la ſuite d'un mauvais gou-
» vernement. Hoan-kong étoit un prince vicieux, ſon gou-
» vernement devoit s'en reſſentir. Du temps de Yao, les
» eaux tombèrent en ſi grande abondance, qu'elles inon-
» dèrent tout l'empire; ce n'eſt pas que ſon gouvernement
» fût mauvais, mais parce que les eaux n'avoient point de
» lit aſſuré par où elles puſſent aiſément s'écouler; ce fut
» pour leur en ouvrir un qu'il envoya Yu, qui y réuſſit,
» & deſſécha les eaux reſtagnantes au milieu des campagnes.
» Dans la ſuite il y a eu des hommes ſans vertu, qui, dans

» des temps de fâcheux pronoſtics, ont prétendu les expli-
» quer par cet exemple pris du temps de Yao; mais ils ſe
» ſont groſſièrement trompés «. Voilà, Monſieur, le paſſage entier de Hou-ngan-koué, indiqué par vos mémoires. Il n'eſt pas néceſſaire que je m'y arrête davantage, il ſuffit de vous l'avoir rapporté tel qu'il eſt, pour vous mettre à portée de juger ſi on peut en tirer la concluſion que l'empereur Yao a été le fondateur de l'empire de la Chine.

VI. Si vous avez lu, Monſieur, la préface que j'ai miſe à la tête de l'hiſtoire de la Chine, ce que j'y ai dit du chapitre *Yu-kong*, quoique en raccourci, vous aura donné, je n'en doute pas, une idée de la Chine, ſous le règne de Yao, comme d'un grand royaume, & déja très-policé; or, elle n'avoit pu acquérir cette étendue, ni avoir établi des manufactures de ſoieries, & créer une cour dans l'eſpace d'une génération.

Yu y paroît un excellent géomètre, habile ſur-tout dans le nivellement des terres, bon phyſicien, & d'une étendue de génie ſurprenante. La Chine qu'il parcourut juſqu'à quatre fois, & dont il préſenta la deſcription à Yao au retour de ſon expédition, eſt un morceau de géographie dont on doit admirer la juſteſſe; les limites y ſont marquées preſque telles que nous les avons trouvées lorſque par ordre de l'empereur Kang-hi, nous avons dreſſé la carte de cet empire; la diſpoſition des provinces eſt la même; les noms & le cours des fleuves & des rivières, les noms & la ſituation de ſes lacs & de quantité de ſes montagnes, ſont preſque les mêmes encore, & tels que nous les avons obſervés, &c.

Mais ce que nous avons le plus admiré, c'eſt l'habileté

avec laquelle il ouvrit des canaux pour conduire les eaux, & les faire décharger dans la mer; l'adreſſe qu'il eut de diriger le cours des rivières, depuis leurs ſources juſqu'aux fleuves; les peines qu'il dut prendre pour aſſurer des lits à ces fleuves, & les empêcher de nuire aux pays qu'ils arroſoient. Le Hoang-ho, de tout temps a été funeſte à la Chine, par ſes fréquentes inondations auxquelles les provinces de Chan-ſi, de Chen-ſi & de Honan étoient les plus expoſées. Pour mettre ces provinces à couvert, Yu entreprit de faire paſſer ce grand fleuve à travers de très-hautes montagnes; quelles dépenſes, quels travaux ne fallut-il pas faire? Quelle habileté ne devoit pas avoir le grand homme qui réuſſit dans cette entrepriſe? On peut juger de l'immenſité de ſes travaux, par ce qui en paroît encore aujourd'hui aux montagnes de Long-men, de Hou-keou & à celle de San-men, montagne d'une hauteur extraordinaire dans laquelle Yu ouvrit trois canaux que j'ai vu en travaillant à la carte de la Chine, & dont je demeurai ſurpris d'admiration & d'étonnement. Je vous le demande, Monſieur, cela tient-il de cette barbarie, où, ſelon vos mémoires, la Chine étoit alors plongée.

Suivant cette géographie du *Yu-kong*, l'empire de Yao avoit près de quatre cens lieues d'étendue, eſt, oueſt, & près de trois cens, nord & ſud. Yu, à la fin de ſes travaux, les diviſa en neuf grandes provinces, dont il détermina les tributs ſuivant les connoiſſances qu'il prit, en phyſicien, de la nature des terres, de l'habileté & de l'induſtrie des peuples qui les habitoient.

Les tributs dont il fait un détail dans ce même chapitre *Yu-kong*, donnent aſſez à connoître combien cet em-

pire étoit riche & policé. On voit dans ces tributs de l'or, de l'argent, du fer, de l'acier, du plomb ; des pierres précieuſes travaillées & brutes ; des ſoies crues & miſes en œuvre, des pièces de ſoie blanches, rouges, violettes, rayées, noires, &c. différentes ſortes de toiles ; des bois de cyprès, de pin & autres pour la bâtiſſe des maiſons & la conſtruction des barques ; des peaux d'ours, de renards, de chats ſauvages & d'autres ſortes d'animaux, pour l'ornement des chars & des cuiraſſes ; du bois de ſycomore, pour la fabrique des inſtrumens de muſique, des pierres ſonnantes pour ſervir dans la muſique ; des plumages de différentes couleurs pour les enſeignes & les étendards, des plumes tendres pour des fourrures ; de l'ivoire, des écailles de tortue, &c.

Si après les terribles ravages de l'inondation, l'empire de Yao ſe trouvoit ſi étendu, ſi riche, ſi policé, il n'étoit donc pas ſi barbare ni ſi nouveau que les auteurs de vos mémoires veulent vous le faire croire. Un empire où on voit tant d'habileté dans les ſciences & dans les arts, ne ſauroit être paſſé tout-à-coup de la barbarie, à l'état de la plus parfaite police ; la durée d'une ſeule génération ſuffit-elle pour cela ? Enfin Yao peut-il avoir été le premier empereur de la Chine ?

VII. Les auteurs de vos mémoires, pour affoiblir l'autorité du *Chu-king* & des autres *livres canoniques*, ont tâché de vous perſuader que l'empereur Tſin-chi-hoang-ti avoit fait périr généralement tous les livres anciens, que dans la ſuite lorſqu'on rechercha ce qui étoit échappé à l'incendie, on ramaſſa avec ſoin juſqu'aux moindres fragmens, car il ne ſe trouva aucun ouvrage entier, &c. &c. D'après cette narration, ils ont cru avoir droit de rendre

ſuſpect d'erreur, tout ce qui ne s'accorde pas dans les *King* avec leurs vues, &c. Venons au fait.

L'empereur Tſin-chi-hoang-ti, trois ans avant ſa mort, de retour de la viſite des provinces, donna un magnifique repas à ſes grands, auquel il leur fit l'honneur d'aſſiſter: il voulut qu'ils y fuſſent en toute liberté, & leur dit qu'il ſeroit ravi de ſavoir leur ſentiment ſur ſa conduite... Li-ſſe, ſon premier miniſtre, ſaiſit cette occaſion pour lui propoſer la deſtruction des livres, & lui parla ainſi:

» Nous ne liſons pas dans nos hiſtoires, que nos pre-
» miers princes aient ſuivi tout ce qui avoit été réglé par
» leurs prédéceſſeurs : nous y apprenons, au contraire,
» que chacune des trois familles qui ont précédé celle de
» V. M. ſuivit les coutumes qui lui étoient particulières,
» ſans ſe mettre en peine de ſe conformer à celles de la
» dynaſtie qui l'avoit devancée. Vous avez ouvert, prince,
» une nouvelle voie de gouvernement, qui ſuivant les
» règles de la ſageſſe humaine, doit toujours maintenir
» ſur le trône votre auguſte famille; tous l'approuvent,
» tous la reçoivent avec des ſentimens d'eſtime & de
» vénération. Il n'y a que des ſtupides, ces gens qui ſe
» piquent de littérature, qui n'en veulent pas convenir;
» ils ont ſans ceſſe dans la bouche les règles des anciens,
» ils en étourdiſſent. Eh! qu'y a-t-il de bon dans le gou-
» vernement des trois familles impériales qui ont régné
» ci-devant? Laiſſer toute liberté à ces ſortes de gens,
» de courir chez les différens princes, comme ils ont fait
» dans les guerres paſſées, pour les animer & les aider
» à perpétuer les troubles dans l'empire, voila ce qui
» n'eſt point à propos.

» Aujourd'hui tout eſt arrêté, tout obéit à un ſeul maître

&

» & tout vit en paix. Il faut, pour obvier aux déſor-
» dres à venir, que V. M. oblige les lettrés à s'inſtruire
» uniquement des nouvelles règles de votre gouverne-
» ment; aucun, je le ſais, ne veut s'y conformer: ils
» n'étudient que les anciennes coutumes, ils blâment les
» vôtres, & portent ainſi les peuples à les condamner. A
» peine a-t-on publié quelques-uns de vos ordres, qu'on
» les voit dans chaque maiſon les critiquer ouvertement,
» en détourner le ſens, & les expliquer d'une manière
» qui ne fait pas honneur à V. M.: ils employent les connoiſ-
» ſances qu'ils ont acquiſes par l'étude, à inſpirer au peuple
» du dégoût pour votre gouvernement & à l'entretenir
» dans un eſprit de révolte. Si V. M., n'y met ordre
» d'une manière efficace, votre autorité perdra toute ſa
» force, les troubles recommenceront comme auparavant
» & déſoleront l'empire.

» Ma penſée ſeroit donc, de ſupplier V. M. d'ordon-
» ner deux choſes; la première de faire réduire tant de
» ſortes de caractères en uſage dans l'empire, à une ſeule
» forme, & d'obliger ſous de grièves peines, tous vos
» ſujets à ne ſe ſervir que de ceux de V. M. Quelle con-
» fuſion d'avoir dans un état plus de ſoixante-dix manières
» différentes d'écrire nos caractères! N'eſt-ce pas tolérer
» un moyen très-propre à entretenir la révolte?

» La deuxième choſe qu'il me ſemble que V. M. devroit
» faire, ſeroit de faire brûler généralement tous les
» livres, à l'hiſtoire des *Tsin* près; d'ordonner que tous
» ceux qui ont le *Chu-king*, le *Chi-king* & tel autre livre
» que ce ſoit, aient à les remettre inceſſamment entre les
» mains des mandarins de chaque lieu, pour être réduits en
» cendres, & cela ſous peine de la vie; de publier un édit

» portant que quiconque, après cela, s'aviſera de parler » des livres *Chu-king*, *Chi-king* & autres, ſeront mis à » mort au milieu des rues; que ceux qui s'aviſeront de » blâmer le gouvernement préſent, ſeront, eux & toute » leur famille, punis du dernier ſupplice; & afin d'obli- » ger les mandarins à y tenir la main, il faut déclarer, » que ceux qui ſeront négligens dans l'exécution de » ces ordres, ſe rendront coupables du même crime & » ſeront punis comme tels. On peut épargner les livres » concernant la médecine, les *Koua*, & le labourage «. L'empereur goûta ſi fort le conſeil de Li-ſſe, que de peur que quelques-uns de ſes grands ne s'y oppoſât, il donna ordre ſur-le champ de le faire mettre à exécution.

Voilà, Monſieur, ce qui porta Tſin-chi-hoang-ti a ordonner l'incendie des livres; mais quelque précis que fuſſent les ordres, & malgré la terreur des ſupplices qu'on fit ſouffrir aux plus mutins, il ne fut pas poſſible d'empêcher qu'on ne ſauvât pluſieurs livres, même de ceux que Tſin-chi-hoang-ti avoit le plus à cœur d'abolir. Vous venez de voir M., qu'on épargna les livres de médecine, de labourage & ceux qui traitoient des *Koua* de l'*Y-king*. Il faut donc ſouſtraire l'*Y-king* du nombre des *cinq King, qui furent formés des fragmens & des lambeaux ſéparés qu'on rejoignit du mieux que l'on put*. Fou-hi eſt indubitablement l'auteur des *Koua*, juſqu'ici perſonne ne les lui a diſputés. Chin-nong de même eſt l'auteur de l'*Herbier* qui porte ſon nom, comme le traité du *Pouls* eſt de Hoang-ti. Ces livres qui ſubſiſtent encore, ne ſont-ils pas une preuve ſuffiſante que ces princes ont exiſté? Ces livres n'ont pas été compoſés depuis Yao, ils ont donc été avant lui. Cela ſoit dit en paſſant.

Si vous avez jetté les yeux ſur la préface de ma traduction des annales, où je me ſuis étendu ſur la manière dont on s'y prit pour rétablir les *King*, vous avez dû voir qu'ils ne furent pas compoſés *de lambeaux ſéparés qu'on rejoignit le mieux qu'on put*; mais pour achever de vous faire connoître la bonne foi & la ſcrupuleuſe exactitude des Chinois dans la réparation de leurs *King* & de leur hiſtoire, il faut ſavoir que dans l'examen qu'il firent enſuite des exemplaires du *Chu-king* nouvellement recouvrés, à l'exception de vingt-neuf chapitres complets qu'ils y trouvèrent, le reſte étoit tellement défiguré par la pourriture & par les vers qu'il ne leur fut pas poſſible d'en tirer un chapitre entier, & qu'ils ſe virent forcés, malgré leur travail & leurs peines, de ſe contenter des titres de pluſieurs de ces chapitres, tels que ceux de *Y-tſi*, *Yuen-ming*, *Tchong-ting*, *Ho-tan-kia*, *Tſou-y*, *Tſiang-pou-kou*, *&c.* & d'en indiquer le ſujet; ou ſi les titres étoient tellement détruits qu'on ne pût abſolument les déchiffrer, d'en expoſer le ſujet ou l'occaſion; tels étoient les deux chapitres faits par Ou-hien, premier miniſtre de Tay-ou, à l'occaſion d'un prodige arrivé dans une des cours du palais de ce prince, &c. & de mettre à part ce qu'ils jugèrent que contenoient ces précieux reſtes à demi effacés; car ils ne penſèrent jamais à les joindre aux chapitres qu'ils avoient recouvrés dans leur entier, ni à les regarder comme *King* & authentiques. Ces lacunes laiſſent un aſſez grand vuide dans le *Chu-king*.

Vous demandez, Monſieur, *comment on a rempli ces vuides, & lié ces fragmens les uns aux autres? Comment l'a-t-on pu, ſi la perte des anciens monumens a été auſſi totale qu'on le dit? Si elle ne l'a pas été, pourquoi ne connoît-on pas au moins les titres des ouvrages échappés à*

l'incendie ? Vous avez vu ci-deſſus, Monſieur, que la perte des anciens monumens n'a pas été auſſi totale qu'on a voulu vous le faire croire, puiſque le prince Hien-ouang trouva le moyen de ſe procurer plus de cinq mille volumes. Sans doute que vous ne vous attendez pas de voir ici tous les titres de ces ouvrages : je me contenterai de vous parler de quelques-uns, dont les hiſtoriens ſe ſont ſervis pour remplir des vuides de l'hiſtoire, car vous ſaurez qu'ils ne les ont pas tous remplis.

1°. Quoique l'ordre de brûler les livres ne regardât pas l'*Y-king*, on ne laiſſa pas de conſerver avec ſoin ce livre commenté par Ting-koan, qui vivoit ſous les *TCHEOU ;* ce livre, ſous le titre de *Tcheou-y-tchuen*, fut un des premiers qui tomba entre les mains du prince Hien-ouang.

2°. Le *Chi-king*, paſſa des mains de Confucius, dans celles de ſes diſciples : des diſciples à Li-ke, Mong-tchong-tſe, Sun-king, Maho-hiang & de ce dernier au prince Hien-ouang.

3°. J'ai dit ailleurs, comment le *Tchun-tſiou* avoit paſſé à ce prince par la même voie de Tſo-keiou-ming. Ce prince eut encore quelques ouvrages du même auteur entr'autres ſon *Koue-yu.*

4°. Les Œuvres de Kong-yang-kao & de Kou-leang-tchi ſur le *Tchun-tſiou*, que les neveux de Kieou-kiang-kong remirent au prince Hien-ouang.

5°. Le *Tcheou-koan* de Tou-tſe-tchun, un des livres anciens que Tſin-chi-hoang-ti haïſſoit le plus, mais qu'il ne put abolir, fut conſervé par les ſoins de Li-chi qui le cacha, & il paſſa au prince Hien-ouang.

6°. Kao-tang-ſeng, qui vivoit au commencement des *HAN*, produiſit dix-ſept chapitres de Confucius ſous cinquante-ſix titres différens, ſur *les cérémonies*, que le prince

Hien-ouang acheta un grand prix, & qu'il offrit à l'empereur ; pluſieurs autres recueils qu'on diſoit anciens parurent enſuite, & on en forma le *Li-ki*, ou livre des *cérémonies*, tel que nous l'avons aujourd'hui; mais dont l'autorité, ſelon les Chinois, eſt très-inférieure à celle des autres *King*, quoiqu'il ſoit mis à leur rang en conſidération des dix-ſept chapitres de Confucius.

7°. Le *Ta-hio* & le *Tchong-yong*, deux des quatre livres, ou *Sſe-chu* de Confucius, faiſoient partie des cinquante-ſix titres en dix-ſept chapitres, dont je viens de parler. Le *Ta-hio* en étoit le trente-unième, & le *Tchong-yong* le quarante-deuxième; ce ne fut que ſous les derniers SONG, que les philoſophes Tchin-hao & Tchu-hi les en tirèrent pour les joindre au *Lun-yu* de Confucius & aux ouvrages de Mong-tſé, ſous le titre général de *Sſe-chu*, ou des *quatre livres*. Le *Ta-hio* & le *Tchong-yong*, ne furent joins aux deux autres que plus de mille ans après le recouvrement des livres.

8°. Le *Lun-yu*, fut trouvé dans les démolitions de la maiſon de Confucius, & offert à l'empereur par Kong-ngan-koue un des deſcendans de ce philoſophe.

9°. Avec le *Lun-yu*, on trouva encore le *Hiao-king* & le *Kia-yu* auſſi de Confucius, une partie du dictionnaire *Eulh-ya*, ſept chapitres diviſés en deux cent ſoixante-un articles, contenant trente-quatre mille ſix cent quatre-vingt-cinq caractères de Mong-tſé; de plus un livre du même, compoſé de quatre chapitres ſur la *nature de l'homme*, ſur l'*obéiſſance filiale*, *&c.*

10°. L'hiſtoire des princes de TSIN, dont étoit Tſin-chi-hoang-ti, depuis Fey-tſe leur fondateur, qui vivoit huit cens ans avant l'Ere-chrétienne, &c.

Il ne me ſeroit pas difficile, Monſieur, de pouſſer plus loin cette énumération, mais elle ne ſerviroit qu'à augmenter cette lettre, déja fort longue, d'un grand nombre de noms barbares, qui ne ſauroient vous faire plaiſir. Il me ſuffit de vous avoir fait connoître que les *King* Chinois, tels qu'ils ont été rétablis ne méritoient point d'être traités ſi leſtement par l'auteur de vos mémoires; c'eſt ſur l'autorité des livres *Y-king*, *Chu-king*, *Chi-king*, *Tchun-tſiou*, *Li-ki*, *Lun-yu*, *Ta-hio*, *Tchong-yong*, *Hiao-king*, *Kia-yu* de Confucius, des commentaires de Tſo-kieouming ſur le *Tchun-tſiou*, de ſon *Koue-yu* & autres de ſes ouvrages, de Mong-tſé, de Eulh-ya, de l'hiſtoire des *Tsin*, &c. qu'ils ont rempli les vuides de l'ancienne hiſtoire. Lorſque les matériaux leur ont manqué, ils ont pris le ſeul parti qui convenoit à des écrivains véridiques, ils ont préféré de laiſſer dénués de faits pluſieurs règnes, plutôt que d'y ſuppléer par des monumens ſuſpects & dont l'autorité n'étoit point atteſtée, comme celle des livres dont je viens de vous parler. Voilà, Monſieur, la ſolution des difficultés que vous m'avez propoſées. Elles méritoient d'autant plus cet éclairciſſement, que l'idée que nous devons avoir de la certitude & de la vérité de l'ancienne hiſtoire Chinoiſe, en dépend.

Je dis que les hiſtoriens Chinois ont laiſſé des vuides dans leur hiſtoire ancienne, parce qu'ils n'ont pas trouvé dans les livres authentiques de quoi les remplir; c'eſt ce qu'il eſt fort aiſé de prouver par la première dynaſtie Impériale, qui eſt celle des *Hia*. Les hiſtoriens ſe ſont contentés de nommer les empereurs & d'indiquer les années de leur règne; tels ſont les empereurs Ti-chou, Ti-hoai, Ti-mang, Ti-ſie, Pou-kiang, Ti-kiong, Ti-kin,

Kong-kia, Ti-kao, Ti-fa, dont le total des règnes monte à 239 ans. Dans la famille des CHANG, vous avez Tai-keng, Siao-kia, Yong-ki, Ouai-gin, Ho-tan-kia, Tſou-y, Tſou-ſin, Ou-kia, Tſou-ting, Nan-keng, Yang-kia, Lin-ſin, Keng-ting, Tai-ting, dont la ſomme des règnes monte à 230 ans.

Vos mémoires, Monſieur, vous ont encore trompé, lorſqu'ils ont voulu vous perſuader que Pan-kou & Sſe-ma-kouang avoient été contraints de donner en un endroit 104 ans de durée à une ſeule génération, & dans un autre, 184 à trois générations, ce qui feroit 288 générations, & paroîtroit répugner à l'ordre ordinaire de la nature : 1°. Pan-kou n'eſt entré dans aucun détail ſur les règnes des trois premières familles, & n'a donné que les ſommes totales du temps qu'elles ont occupé l'empire. 2°. Afin, Monſieur, que vous ſoyez plus au fait, voici quelle eſt la ſuite & les années de règne de la dynaſtie des CHANG, ſuivant la chronologie qu'ils attribuent à Sſe-ma-kouang. Tching-tang régna treize ans; ſon fils Tai-kia, trente-trois; Ou-ting, vingt-neuf; Tai-keng, vingt-cinq; Siao-kia, dix-ſept; Yong-ki, douze; Tai-ou, ſoixante-quinze; Tchong-ting, treize; Ouai-gin, quinze; Ho-tan-kia, neuf; Tſoui, dix-neuf; Tſou-ſin, ſeize; Ou-kia, vingt-cinq; Tſou-ting, trente-deux; Nan-keng, vingt-cinq; Yang-kia, ſept ans; Pan-keng, vingt-huit; Siao-ſin, vingt-un; Siao-y, huit; Ou-ting, cinquante-neuf; Tſou-keng, ſept; Tſou-hia, trente-trois; Lin-ſin, ſix; Heng-ting, vingt-un; Ou-y, quatre; Tai-ting, trois; Ti-y, trente-ſept; & Kie, trente-deux, dont la ſomme totale fait ſix cens quarante-quatre ans, temps de la durée de la famille des CHANG. Vous ne trouverez point, Monſieur,

dans le détail des règnes de cette famille, une seule génération dont la durée excède l'ordre ordinaire de la nature; vous y verrez cependant Tai-ou qui vécut jusqu'à cent quatre ans, à qui on donne un règne de soixante-quinze ans. Mais c'est un point de chronologie d'autant plus certain, que le *Chu-king* au chapitre *Vou-y*, dans une exhortation que Tcheou-kong fait à Tching-ouang pour l'engager à ne pas s'épargner dans le gouvernement de son empire, sous prétexte de nuire à sa santé, lui rapporte pour exemple Tai-ou, empereur des CHANG, qui gouverna, dit-il, soixante & quinze ans, avec toute l'application & la prudence dont il étoit capable, n'osant être un moment en repos.

VIII. Vous voyez, Monsieur, par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, que les historiens Chinois n'ont pas été, faute de mémoires anciens, dans l'impossibilité de rétablir leur histoire ancienne, & qu'ils ont eu pour cela des mémoires sûrs & authentiques. Examinons maintenant s'il est vrai que les historiens Chinois aient varié continuellement sur la chronologie de leur histoire: pour moi, je suis très-persuadé du contraire, & j'espère que vous en conviendrez lorsque vous aurez lu l'examen abrégé que j'en vais faire.

Vous avez réduit les variations des historiens Chinois, mentionnées dans vos mémoires, à celles de Sse-ma-tsien, de Pan-kou, de Sse-ma-kouang & des *Tchou-chu*; mais il en faut d'abord retrancher une, qui est celle des *Tchou-chu*, pour les raisons que j'ai apportées plus haut; & d'autant plus que l'auteur ne peut avoir vécu qu'après Sse-ma-tsien, qui ne lui étant d'aucun secours au-dessus de l'epoque *Kong-ho*, dont je parlerai ci-après, n'a eu d'autre guide que lui-même, &

& par-conſéquent s'eſt écarté ſi fort de la vérité: venons donc aux trois autres.

Vos mémoires vous ont fait entendre que Sſe-ma-tſien comptoit *depuis* HOANG-TI *juſqu'à la quarante-unième année de* OU-TI, *empereur des* HAN, *deux mille quatre cens trente-un ans:* cependant, Monſieur, Sſe-ma-tſien, dans ſon hiſtoire, n'a déterminé, ni les années de règne des empereurs, ni la durée des dynaſties qui ont précédé celle de Tſin-chi-hoang-ti; il n'a commencé à marquer les années des règnes qu'au temps où l'empereur Li-ouang, de la dynaſtie des *Tcheou*, dans une émeute populaire qu'il avoit excitée lui-même, fut obligé de fuir pour ſauver ſa vie, tandis que Tchao-mou-kou & Tcheou-kong, ſes deux miniſtres, prirent les rênes du gouvernement, époque à laquelle on donna le nom de *Kong-ho*, c'eſt-à-dire, *union générale;* ce n'eſt qu'à cette époque qui tombe à l'année 841 avant l'Ere-chrétienne, que Sſe-ma-tſien a commencé à marquer les années dans ſon hiſtoire. C'eſt donc ſans fondement que vos mémoires donnent, d'après l'hiſtoire de Sſe-ma-tſien, un calcul d'années depuis Hoang-ti. Or depuis l'époque *Kong-ho*, Sſe-ma-tſien, Pan-kou & la chronologie qu'on attribue à Sſe-ma-kouang, s'accordent abſolument pour le même nombre d'années & dans le détail & dans le total. Pouvoient-ils d'ailleurs ne pas en convenir, ayant entre les mains l'hiſtoire de la dynaſtie de *Tsin-chi-hoang-ti*, qui s'étoit conſervée dans ſon entier? En quoi donc la chronologie de Sſe-ma-tſien, diffère-t-elle de celle de Sſe-ma-kouang? Voyons maintenant ſi celle-ci eſt différente de celle de Pan-kou.

Pan-kou, qui n'étoit chargé que de faire l'hiſtoire des *HAN* antérieurs, n'eſt entré, ainſi que Sſe-ma-tſien, dans

aucun détail sur les années du règne des princes des trois familles *Hia*, *Chang* & *Tcheou*; il se contente, sans dire un seul mot des temps qui avoient précédé ces trois familles, jusqu'à Fou-hi inclusivement, de marquer le total des années de chacune. Il est donc faux, 1°. que Pan-kou *ait commencé à marquer les années au règne de Yao, & qu'il comptoit depuis le commencement de ce prince, jusqu'à l'établissement des Han occidentaux* : 2°. que Pan-kou convenoit que les chronologistes qui l'avoient précédé, retranchoient 171 ans de cette durée. J'ai pris la peine d'examiner de nouveau & avec soin, Pan-kou, & je n'y ai pas trouvé un seul mot sur les chronologistes qui l'ont précédé. Doit-il y avoir de la différence entre la chronologie ancienne de cet historien, & celle que vous attribuez à Sse-ma-kouang? c'est ce que je dois examiner.

Vous aurez, sans doute, lu dans la préface dont je vous ai parlé, que Sse-ma-kouang n'a eu presque aucune part à la chronologie dont vos mémoires le font auteur: qu'elle est toute entiere de Lieou-ju & de Kin-li-tsiang; il est vrai que lorsque le *Ouai-ki* de Lieou-ju, & le *Tsien-pien* de Kin-li-tsiang, furent mis à la tête du *Tong-kien-kang-mou*, Sse-ma-kouang ne perdit rien de l'honneur qu'il s'étoit acquis en présidant le tribunal qui avoit travaillé au *Tong-kien*. Quoiqu'il en soit, le *Ouai-ki* de Lieou-ju & le *Tsien-pien* de Kin-li-tsiang, ne furent mis à la tête du *Tong-kien*, qu'après un long & sévère examen, & en particulier, sur la chronologie. Ceux qui furent nommés pour cet examen, établirent pour principes & comme le fondement de leur calcul chronologique, les éclipses de Tchong-kang, du *Tchun-tsiou*, de Yeou-ouang & l'époque *Kong-ho*, dont les temps étoient indubitables; sur ces

fondemens certains, & sur les connoissances qu'ils avoient d'ailleurs de la durée des règnes, ils conclurent que la dynastie des *Hia*, avoit duré 441 ans; celle des *Chang*, 644 ans, & celle des *Tcheou*, 867; que Pan-kou ne pouvoit ignorer les époques des éclipses de soleil rapportées dans les *King*; que le *Chu-king* au chapitre *Vou-y*, marque les années des règnes des princes Tai-ou, Yong-ki, Ho-tan-kia, Yang-kia, Ou-ting, Tsou-keng, Tsou-kia, Lin-sin, Ou-y & Tai-ting, de la dynastie des *Chang*, il n'auroit pas dû être différent dans la somme totale de la durée de cette famille, qu'il ne fait monter qu'à 629 ans, & à laquelle il retranche quinze ans de durée; différence qu'il n'auroit apparemment pas admise s'il étoit entré dans le détail des règnes; d'où ils conclurent que la somme totale des règnes de la dynastie des *Tcheou* de 867 ans, étoit exacte; mais que celle des *Hia* & des *Chang*, étoient erronées; la première qui devroit être de 441 ans, ne se trouvant être que de 432 ans, & la deuxième de 629 ans, qui auroit dû être de 644; erreur qui ne devoit être regardée que de pur mécompte, n'étant que de neuf ans dans le total de la dynastie des *Hia*, & de quinze dans celui de la dynastie des *Chang*.

Pour vous faire suspecter, Monsieur, la véracité de la chronologie, attribuée à Sse-ma-kouang, on a voulu vous persuader qu'il avoit augmenté le total de la durée de ces deux dynasties, parce que l'antiquité que Pan-kou donnoit à sa nation, ne lui avoit pas paru assez grande; mais, si cela étoit, Sse-ma-kouang se seroit-il contenté d'une addition de vingt-quatre ans, seule différence qui existe entre ces deux historiens? Une si légère somme dans une chronologie de plus de trois mille ans, est-elle capa-

ble de faire ſenſation ? Mais ce qui démontre le raiſonnement ſolide qui préſida à l'examen de la chronologie ſous Sſe-ma-kouang, & à l'identité de l'une & de l'autre, c'eſt l'éclipſe de Tchong-kang ; l'un & l'autre la connoiſſoient ; l'un & l'autre ſavoient juſqu'où elle remontoit : ils conviennent enſemble ſur la durée de la dynaſtie des *Tcheou* ; s'il manque vingt-quatre ans dans la chronologie de Pan-kou pour remonter juſqu'à la première année de Tchong-kang, c'eſt donc une légère erreur dans le total, qui ne nous doit point empêcher de regarder la chronologie de Pan-kou comme entièrement conforme à celle de Sſe-ma-kouang. Ainſi les prétendues variations ſur la chronologie entre ces célèbres hiſtoriens Chinois, ſont purement chimériques & ſans fondement.

IX. Vous dites, Monſieur, que Sſe-ma-kouang, met la première année de Yao, à l'an 2357 avant l'Ere-chrétienne ; cela eſt vrai, en donnant avec d'habiles interprètes du *Chu-king* cent ans de règne à ce prince, & en comptant trois ans de deuil après ſa mort ; cinquante ans de règne à Chun ; onze ans à Yu ; neuf à Ti-ki, & vingt-neuf à Tai-kang, dont la ſomme qui eſt 202, ajoutée à 2155, première année de Tchong-kang, ſucceſſeur de Tai-kang, année de l'éclipſe de ſoleil, fait juſtement 2357 ans pour la première année de Yao ; mais ſi avec d'autres interprètes non moins habiles que ces premiers, nous comprenons les trois années de deuil dans les cinquante années de Chun, nous les retranchons des onze de Yu, & des neuf de Ti-ki, nous n'aurions pour première année de Yao que l'an 2348. On en trouve encore qui ne donnent que quatre-vingt-dix-neuf ans de règne à Yao ; d'autres qui lui en donnent juſqu'à cent trois ; d'autres cent un : les années

de Chun ne ſont pas non plus exemptes de diſputes; les uns lui en donnent ſeulement quarante-huit, les autres cinquante, & tous prétendent être fondés ſur ce que le *Chu-king* en dit, d'où apparemment les auteurs de vos mémoires, ont tiré leurs *onze* opinions différentes ſur l'époque du règne de Yao; mais vous voyez bien, Monſieur, que cette différence ne ſauroit être conſidérable, & qu'elle ne fait aucun tort à la ſûreté & à l'antiquité de la chronologie Chinoiſe.

Je crois avoir démontré ci-devant d'une manière à mériter votre approbation, que Yao n'avoit pas été le premier empereur de la Chine, & qu'il devoit y avoir eu pluſieurs princes avant lui. Sſe-ma-tſien commence ſon hiſtoire par Hoang-ti, parce que ce prince eſt la ſouche d'où ſont ſortis les fondateurs des trois premières familles, les *Hia*, les *Chang* & les *Tcheou*; mais il prétend bien qu'il n'a pas été le premier empereur, puiſqu'il dit très-clairement qu'il ne fut élevé à la dignité de maître de la Chine, qu'après avoir défait dans une bataille, l'armée de Chin-nong, ſon prédéceſſeur. A Hoang-ti, Sſe-ma-tſien donne pour ſucceſſeurs, Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko, avant l'empereur Yao; mais il ne dit point combien d'années ces princes furent ſur le trône. Hoang-fou-mi, qui vivoit ſur la fin des *Han* & au commencement des *Tçin*, dans le ſecond ſiècle de l'Ere-chrétienne, donne, je ne ſais ſur quelle autorité, cent ans de règne à Hoang-ti; quatre-vingt à Chao-hao; ſoixante-dix-huit à Tchuen-hio, & ſoixante-dix à Ti-ko; il eſt à préſumer cependant que cette autorité avoit quelque poids, puiſque tous les tribunaux d'hiſtoire & même tous les hiſtoriens particuliers qui ſont venus après lui, l'ont tous ſuivi en ce point. D'après ce calcul, la

première année de Hoang-ti ſera, ſelon Sſe-ma-kouang, l'an 2685 avant l'Ere-chrétienne, & ſi à cette ſomme on ajoute les neuf ans de règne de Ki, frère aîné de Yao, cette année ſera la 2694e. Sſe-ma-tſien parle de cet empereur Ki, mais Pan-kou, n'en dit mot, ſans doute, parce qu'il fut détrôné, & que Yao ſon frère, fut mis à ſa place; cet hiſtorien remonte juſqu'à Fou-hi, auquel il donne Chin-nong pour ſucceſſeur; à Chin-nong, Hoang-ti, &c. A l'exemple de Sſe-ma-tſien, il ne détermine rien ſur le temps de leurs règnes: Sſe-ma-kouang donne cent quinze ans de règne à Fou-hi, & cent quarante à Chin-nong, ſans doute avec la foule des hiſtoriens ſes prédéceſſeurs ſur l'autorité de Hoang-fou-mi; d'où il s'enſuit que l'an 2949 avant l'Ere-chrétienne, aura été la première année du règne de Fou-hi, & le commencement de la monarchie Chinoiſe.

Suivant ce calcul, il eſt évident qu'aucune des opinions des Hébraïſans, ne peut s'accorder avec la chronologie Chinoiſe; mais ſuivant la plus grande & la plus ſaine partie de ceux qui s'attachent aux *Septante*, ces deux chronologies, loin d'être oppoſées l'une à l'autre, ſe confirment mutuellement. En ſuivant celle de JOSEPHE, la colonie qui alla fonder la Chine, auroit eu, depuis le déluge, trois cens cinquante ans pour ſe former, s'y rendre & s'y établir. L'opinion de Clément d'Alexandrie, leur donneroit quatre cens trente-trois ans; celle de Nicéphore, cinq cent neuf, & celle de Suidas, huit cent neuf. Si on ajoute les règnes de Fou-hi & de Chin-nong, tels que je les ai rapportés d'après les hiſtoriens Chinois, nous aurons pour la première année du règne de Hoang-ti, depuis le déluge, 605, 688, 764 & 1064 ans: ce temps ne ſuffit-il pas pour

qu'une colonie ait pu devenir assez nombreuse & former déja sous Hoang-ti, une nation considérable?

Vous me direz sans doute, Monsieur, que je ne donne, avec les historiens que j'ai cités, que deux prédécesseurs à Hoang-ti, tandis que le P. Parrenin, dans une Lettre à M. de Mayrans, écrit que *c'est aujourd'hui une chose inconteſtable à la Chine qu'il y a eu neuf rois, antérieurs à* HOANG-TI, & que pour porter encore plus loin l'antiquité de la monarchie Chinoise, Lieou-ju, collègue de Sse-ma-kouang dans le tribunal de l'histoire, & auteur du *Ouai-ki*, ajouta encore quinze nouveaux rois, entre Fou-hi & Chin-nong. Vous avez vu, Monsieur, dans ma préface des annales, que cet ouvrage n'est qu'un tissu de faits historiques, qui ne se trouvent point dans les *King*, mais où cet historien, en judicieux critique, distingue le vrai du faux. Lorsqu'il donne les noms des quinze prétendus rois que ses mémoires lui fournissoient, il a soin d'avertir que ce sont les noms de quinze personnes qui aidoient Fou-hi dans le gouvernement de ses peuples : *Tso-fou-hi-tchi-koan.* Il dit de même des sept dont il place les noms entre Chin-nong & Hoang-ti, qu'ils gouvernoient l'empire sous l'autorité de Chin-nong; & de crainte qu'on ne s'y méprît, il ne rapporte la mort de Chin-nong, qu'après le gain de la bataille qui donna l'empire à Hoang-ti, qu'il dit clairement lui avoir immédiatement succédé. Le P. Parrenin aura sans doute écrit à M. de Mayrans, que c'étoit une chose inconteſtable à la Chine que Fou-hi en a été le premier souverain, & cela est vrai; mais comme après Fou-hi on trouve les noms de ces sept mandarins, vous en aurez conclu faussement qu'ils devoient être mis au rang des empereurs. Ce qui est inconteſtable en Chine, c'est ce

que dit Confucius, que Fou-hi y a régné, que Chin-nong lui a ſuccédé, & à Chin-nong, Hoang-ti.

X. Le P. Gaubil nous a appris, dites-vous, Monſieur, que la prétendue conjonction des planètes ſous le règne de Tchuen-hio, n'avoit d'autre fondement qu'un calendrier public du temps des *Han*, connu ſous le nom de Tchuen-hio, & regardé par les plus habiles Chinois, comme une pièce ſuppoſée, & vous obſervez, ſans doute d'après lui, que le texte de l'hiſtoire Chinoiſe ne parle point de cette conjonction, qui n'eſt rapportée que dans la gloſe ancienne. Lorſque le P. Gaubil écrivit en Europe ſur cette conjonction, il n'avoit pas encore eu le temps d'examiner, avec certitude, ce qui en eſt dit dans l'hiſtoire Chinoiſe; il avoit vu dans le *Tong-kien-kang-mou*, que les hiſtoriens des *Song*, en expliquant le commencement du calendrier de Tchuen-hio, avoient donné dans leur gloſe, la raiſon qui avoit déterminé ce prince à choiſir la lune la plus proche du premier jour du printemps: gloſe tirée mot à mot des *Sſe-ki*, ou hiſtoire de Sſe-ma-tſien, ſavoir: la conjonction des planètes, qui ne ſe trouve point dans cette gloſe; mais dans le texte de Sſe-ma-tſien, bien antérieur au calendrier de Tchuen-hio, dont le P. Gaubil parle. Les caractères & les termes qu'on a envoyés en Europe ſur cette conjonction, ſont de Sſe-ma-tſien lui-même, qui en parle comme d'un fait indubitable; auſſi n'ai-je point fait difficulté de la rapporter dans ma traduction des annales, après en avoir tenté le calcul, qui me donna la même année & le même temps que nous avons vu ici en 1734, que M. Kirch l'avoit trouvée & publiée dans les actes de Berlin. Quoique ces conjonctions calculées ne rempliſſent pas entiérement toutes les conditions rapportées dans les

annales

annales Chinoiſes, eu égard cependant à l'éloignement de plus de quatre mille ans, & à la difficulté d'avoir d'aſſez bonnes tables, ſur-tout des planètes, pour ces temps-là: elles en approchent de ſi près, néanmoins, qu'il y a lieu de juger que cette conjonction a été réelle au temps que les annales la rapportent.

Le P. Gaubil dit que cette conjonction eſt regardée par les plus habiles Chinois, comme une pièce ſuppoſée: je ne ſais ſur quel fondement; car Sſe-ma-tſien & Sſe-ma-kouang, qui étoient à la tête de l'académie, & qui, en fait d'hiſtoire, paſſent pour avoir été les plus habiles de leur nation, parlent de cette conjonction comme d'un fait certain. Tous les hiſtoriens que j'ai été obligé de parcourir pour remplir le deſſein que j'avois entrepris, en parlent de la même manière; je n'en ai vu aucun qui la regarde comme ſuppoſée. Il eſt vrai que Pan-kou n'en dit mot; mais ſon deſſein n'étoit que d'écrire l'hiſtoire des *HAN occidentaux*; enſorte que depuis Fou-hi juſqu'aux *HAN*, il s'eſt contenté d'indiquer la ſucceſſion de ces princes, ſans entrer dans le détail de ce qui s'eſt paſſé ſous leurs règnes.

XI. Il y a encore un point que je ne dois pas laiſſer ſans réponſe, il regarde le cycle de 60, dont ſe ſervent les Chinois. Vous avez cru, Monſieur, qu'ils en faiſoient uſage comme d'un cycle luni-ſolaire, pour ramener la lune au ſoleil, & qu'ils ſuppoſoient que ſept cent quarante-deux lunes, égaloient le nombre de jours compris dans ſoixante ans, c'eſt ce que je n'ai jamais oüi dire, ni lu dans aucun de leurs livres, anciens ou nouveaux, depuis trente-quatre ans que je ſuis à la Chine. Le cycle de 60 chez les Chinois, eſt un cycle purement civil, tel qu'étoit l'indiction chez les Romains; il n'a nul rapport aux mouve-

mens du ſoleil & de la lune. Ainſi, Monſieur, le ſyſtême que vous bâtiſſez deſſus, quelque ingénieux qu'il ſoit, ne peut être d'aucun uſage pour établir la chronologie Chinoiſe.

XII. Je finis : votre diſſertation du vendredi 13 novembre 1733, eſt toute fondée ſur des mémoires envoyés de la Chine, que vous ſuppoſez vrais, & c'eſt d'après cette ſuppoſition que vous faites ſentir l'impoſſibilité où auroient été les hiſtoriens Chinois, de reſtituer entièrement la tête de leur hiſtoire, & de ne ſe pas livrer à des variations continuelles ; mais comme je vous ai démontré le peu de fonds qu'on doit faire ſur les ouvrages qu'ils citent & l'infidélité de leurs citations, & que d'un autre côté je vous ai découvert les ſources pures dans leſquelles les écrivains Chinois ont puiſé, je ſuis très-perſuadé dès-lors que vous n'appuierez plus ſur cette prétendue impoſſibilité.

Les ſeuls chapitres *Yu-kong* & *Yn-tching* du *Chu-king* ſuffiſent pour faire juger de l'ancienneté de la chronologie Chinoiſe, ſans avoir recours aux autres mémoires anciens dont je vous ai parlé dans cette lettre. L'autorité de Sſe-ma-tſien, de Sſe-ma-kouang & de Pan-kou, ſoutenue de celle de Confucius, de Tſo-kieou-ming, de Mong-tſé, &c., ne peut être contre-balancée par les rêveries des ſectaires & des romanciers dont les auteurs de vos mémoires ont fait uſage.

J'ai peu ménagé les mémoires ſur leſquels vous avez travaillé, & je ne vous en ferai point d'excuſe ; la vérité qu'il m'a paru que vous cherchiez avec tant de zèle, & que vous vous êtes efforcé inutilement d'y trouver, la ſubtilité même avec laquelle vous tâchez de les défendre, en

ſont la principale cauſe ; j'ai eu pour but de vous faire connoître cette vérité ſans déguiſement ; & je ne pouvois y parvenir, ſans vous démontrer l'infidélité des mémoires qui vous l'ont rendue méconnoiſſable : Heureux ſi j'ai le bonheur d'y réuſſir comme je le ſouhaite. La vérité entre les mains d'une perſonne de votre mérite ne peut manquer d'acquérir un nouvel éclat.

Je ſuis, &c.

Pé-king, 23 mai 1735.

SECONDE LETTRE.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſieur, du mois d'octobre 1735. J'ai été ravi d'y voir que la préface que j'ai miſe à la tête de l'hiſtoire Chinoiſe, vous ait fait quelque plaiſir. Je ne doute point maintenant que la réponſe que j'ai faite à votre diſſertation, ſur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoiſe, ne vous en faſſe encore plus.

» Je voudrois, dites-vous, que dans votre préface vous » indiquaſſiez au moins les controverſes qui partagent les » ſavans Chinois ſur la chronologie des temps antérieurs » à Ouei-lie-ouang des *Tcheou*. Les lecteurs, un peu au » fait de la littérature Chinoiſe, demanderont toujours ſur » quoi les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, ont pu déter-

» miner, ſoit la durée générale des dynaſties, ſoit la » durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang, » &c «. Si j'avois été conſulté, Monſieur, vous n'auriez pas eu cette opinion des ſavans Chinois. Je ſais ce qui vous a porté à croire qu'ils ſont partagés ſur la chronologie des temps antérieurs à Ouei-lie-ouang. S'ils avoient donné quelques années de plus à la recherche exacte de ces prétendues controverſes, ils vous en auroient donné une idée toute différente. Non, Monſieur, les ſavans Chinois ne ſont point partagés ſur cet article, & ne ſauroient l'être; il n'y en a aucun qui n'admette le même nombre & la même ſuite d'empereurs, depuis Fou-hi juſqu'à Kien-long aujourd'hui régnant; il n'y en a aucun qui ne ſoit perſuadé de la réalité de l'éclipſe de Tchong-kang; ils ne ſont donc point partagés ſur l'antiquité de leur chronologie qu'ils regardent comme indubitable. Il n'y a aucun Chinois qui s'aviſe de douter de l'authenticité du *Chu-king*, du *Tchun-tſiou*, de Tſo-kieou-ming, de l'hiſtoire de la dynaſtie de *TSIN-CHI-HOANG-TI*, & par conſéquent de tout ce qu'il y a de chronologie dans ces livres; il n'y en a aucun qui ne convienne avec Pan-kou & Sſe-ma-kouang, de la durée générale des trois dynaſties *HIA*, *CHANG* & *TCHEOU*, comme vous l'aurez vu dans ma réponſe à votre diſſertation; où eſt donc la controverſe des ſavans Chinois ſur la durée générale de ces dynaſties? Voyons maintenant s'il peut y en avoir ſur la durée des règnes particuliers de chacune.

1° L'époque *Kong-ho*, où Sſe-ma-tſien a commencé à marquer la durée particulière des règnes, par celle de Li-ouang, pour la raiſon que j'ai dite ailleurs, commence à l'année 878, avant l'Ere-chrétienne. 2°. L'hiſtoire de la dynaſtie de *TSIN-CHI-HOANG-TI*, date de l'équoque de

l'empereur Hiao-ouang l'an 909 ; or, Ouei-lie-ouang n'a commencé à régner qu'en 425 : voilà donc 484 ans antérieurs à Ouei-lie-ouang, dont les règnes ne peuvent avoir varié parmi les écrivains Chinois ; les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, ont donc pu & ont dû même déterminer à 484 ans la durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang, d'ailleurs indubitable par l'autorité du *Tchun-tsiou*, & des éclipses de soleil qui y sont rapportées. 3°. La durée de trente-cinq règnes des *Tcheou*, à sept près, est donc si certaine, qu'aucun savant Chinois ne sauroit la révoquer en doute. Par rapport à ces sept règnes, le *Chu-king* au chapitre *Kou-ming*, nous dit que Tching-ouang régna *trente-sept ans :* Tso-kieou-ming, que Mou-ouang en régna *cinquante-cinq*, & la tradition constante, adoptée de tous les historiens, est que Tchao-ouang mourut la *cinquante-unième année* de son règne, d'une chûte qu'il fit de dessus un pont, qui se rompit sous ses pieds, & qui le fit tomber dans la rivière de Han, lui & tous les grands dont il étoit accompagné. Il n'y a point de lettré qui ne sache que Ou-ouang, premier empereur de cette dynastie, ne régna sur tout l'empire que sept ans. Il ne reste donc que trois règnes sur trente-cinq, dont la durée pourroit être en dispute parmi les savans Chinois, c'est-à-dire, la répartition de soixante-trois ans à Kang-ouang, qui a régné entre Tching-ouang & Tchao-ouang ; à Kong-ouang & Y-ouang, qui ont régné entre Mou-ouang & Hiao-ouang. Or, supposons, Monsieur, que les Chinois fussent partagés de sentiment, sur la répartition de ces soixante-trois ans, entre ces trois princes : croyez-vous que la différence qui en résulteroit pût porter quelque préjudice à la chronologie ? Je m'assure que vous n'en auriez pas la première pensée ;

ce n'eſt pas que je croie que les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, n'aient eu de très-fortes raiſons pour donner vingt-ſix ans de règne à Kang-ouang, douze à Kong-ouang & vingt-cinq à Y-ouang; leur exactitude ſur ce point, qui m'a ſemblé aller quelquefois juſqu'au ſcrupule, m'en eſt un garant ſuffiſant, d'autant plus que perſonne ne les a jamais contredits; ainſi, Monſieur, voilà donc 696 ans antérieurs à Ouei-lie-ouang, dont le calcul eſt ſûr.

2°. Les ſavans Chinois ne ſont pas plus partagés, & n'ont pu l'être, ſur la chronologie particulière des règnes de la dynaſtie des CHANG, que ſur celle des TCHEOU; 1°. l'hiſtoire de la famille des princes de TCHEOU, intitulée: *Chi-ki*, eſt d'une antiquité nullement conteſtée, & d'une autorité d'autant plus reſpectable, qu'elle eſt appuyée de celle du *Chi-king* & du *Li-ki*; or, cette hiſtoire qui n'eſt guère que chronologique, dit que Kou-kong, aïeul de Ouen-ouang père de Ou-ouang, établit la principauté de TCHEOU, la trente-ſixième année de Siao-y, empereur de la famille des CHANG, qui mourut deux ans après, dans la vingt-huitième année de ſon règne, & continue cette hiſtoire chronologique juſqu'à l'année que Ou-ouang prit poſſeſſion de tout l'empire, marquant régulièrement les règnes de Ou-ting de 59, comme le *Chu-king* au chapitre *Vou y*; de Tſou-keng de 3 ans, confirmés par le *Chu-king* même chapitre; de Tſou-kia de 34 ans; de Lin-ſin, de 4 ans, comme le dit le *Chu-king* au même chapitre; Keng-ting, 21 an; Ou-y, 4, & de Tay-ting, 3 ans, le *Chu-king* aſſigne la même durée. De Ti-y 37, & Cheou-ſin, 33, où finit la dynaſtie des CHANG, la ſomme entière de ces règnes fait 230 ans, qu'on ne ſauroit révoquer en doute, & ſur leſquels les ſavans Chinois ne ſauroient

être partagés. 2°. Le *Chu-king*, au même chapitre *Ou-y*, donne 12 ans de règne à Yong-ki; 75 à Tay-ou; 13 à Tchong-ting; 2 à Ho-tan-kia; 7 à Yang-ki. 3°. Perſonne n'ignore que le célèbre Tching-tang, fondateur de la famille des CHANG, fut ſur le trône treize ans, & que la huitième année de Ou-ting, mourut Y-yn, fidèle miniſtre de Tching-tang, & de ſon ſucceſſeur Tay-kia, auquel le *Chi-ki* donne trente-trois ans de règne; or, Ou-ting, fils de Tay-kia, s'eſt rendu ſi fameux pour avoir appellé ſon frère Tai-keng à la ſucceſſion de l'empire, préférablement à ſon propre fils, qu'il n'eſt perſonne qui ne ſache que le règne de Ou-ting fut de 29 ans, & celui de Tai-keng, de 25. Ainſi, Monſieur, des vingt-huit empereurs de la dynaſtie des CHANG, en voilà déja dix-neuf, dont la durée des règnes, nullement en controverſe, donne la ſomme de 432 ans, qui, ajoutés à 696, fait 1128 ans, antérieurs à Ouei-li-ouang, règnes dont la chronologie particulière nous eſt connue indubitablement. Reſte les règnes de neuf empereurs de cette dynaſtie; ſavoir, de Siao-kia, qui régna 17 ans, entre Tai-keng & Yong-ki; de Ouay-gin, qui en régna 15, entre Tchong-ting & Ho-tan-kia; de Tſou-y, 19; Tſou-ſin, 16; Ou-kia, 25; Tſou-ting, 32; Nan-keng, 25, qui régnèrent entre Ho-tan-kia & Yang-kia; de Poan-keng, 28, & Siao-ſin 21, qui régnèrent entre Yang-kia & Siao-y, dont la ſomme eſt de 198 ans; or, Monſieur, comme je trouve que le *Chi-king* aux odes *Pin-fong* & *Ta-ya*, nous fait connoître que la vingt-deuxième année de Li-koué, dernier empereur des HIA, un des ancêtres de Ouen-ouang, appellé *Kong-lieou*, alla prendre poſſeſſion du pays de Pin, d'où Kou-kong, dans la ſuite, paſſa à la

principauté de Tcheou, & que les *Chi-ki* ou mémoires chronologiques de cette famille, marquent toutes les années des règnes des empereurs, depuis Kong-lieou, jusqu'à Ououang, n'eſt-il pas évident que nous avons la durée des règnes de tous les empereurs de la dynaſtie des CHANG ? En pouſſant plus loin, je trouve dans le *Chi-king*, au chapitre *Tchang-fa* de *Chang-fong*, que Tchu-koue, père de Tching-tang, mourut, & qu'il eut Tching-tang pour ſucceſſeur, à la principauté de Chang la 33e année du règne de Li-koué ; & au livre *Ti-ouang-chi-ki*, ou hiſtoire chronologique des empereurs, que Tching-tang naquit la vingt-ſeptième année de Kong-kia, empereur des *HIA*, qui régna 31 ans, & eut pour ſucceſſeur ſon fils Kao, qui en régna 11 ; Fa, fils de Kao, 19, ce qui nous donne 113 ans de la dynaſtie des *HIA*, qui ne nous éloigne de l'éclipſe de Tchong-kang, que de 280 ans; or, Monſieur, ſi avec le peu de ſecours que j'ai pu me procurer, je puis aſſurer la durée de tant de règnes, & remonter à 1349 ans, au-deſſus de Ouei-lie-ouang, & 1875 au-deſſus de l'Ere-chrétienne, que n'a pu faire une célèbre académie, munie de l'autorité impériale, & aidée de tous les ſecours qu'on pouvoit avoir dans l'empire ? Avons-nous aucune antiquité profane qui ſoit ſi bien prouvée ? Et n'eſt-il pas évident par ce que j'ai dit juſqu'ici, 1°. que la chronologie des *Tchou-chu* eſt fauſſe & ſuppoſée, 2°. Que les ſavans Chinois n'ont pu être partagés ſur l'eſſentiel de leur chronologie ? On les a trouvés partagés ſur l'application des lettres de leur cycle aux années ; ſur quelques commencemens ou quelques fins de règnes, & autres minuties qui ne font aucun tort à l'eſſentiel de cette chronologie ; mais ſur cet article il n'y a point de controverſe entre eux. Le peu que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, ſuffit, ce me

ſemble,

ſemble, pour vous faire connoître que les auteurs du *Tong-kien-kang-mou*, n'ont pas déterminé légèrement, & la durée générale des dynaſties, & la durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang.

2°. Vous me dites que vous avez trouvé dans la traduction d'un fragment du *Chu-king*, que j'ai inféré dans ma préface, 1°. que l'éclipſe de Tchong-kang arriva hors la conſtellation *Fang*. 2°. Que le jour de la *ſyzygie*, fut auſſi celui de l'équinoxe d'automne. Il eſt vrai, Monſieur, que mon calcul donnant ces deux circonſtances, je me laiſſai aller trop facilement, quant au premier point, au ſentiment de Lieou-hiuen de la dynaſtie des *HAN*, ſi conforme à mon calcul, qui met cet éclipſe au lieu du ſoleil, où je la trouvois; mais le texte la met dans *Fang*, & les PP. Gollet & Gaubil l'ont très-bien traduit. Sur l'autre point ils ont tort; ils ont fait ſur ce ſecond, la faute que j'ai faite ſur le premier. Ils n'ont, ſans doute, pas fait attention au caractère *Ki*, par où commence ce paſſage qui eſt un diſtinctif de l'équinoxe d'automne, comme le caractère *Mong* de l'équinoxe du printemps; c'eſt pour cela que les anciens Chinois ont donné au caractère *Ki*, la ſignification de *décroître*, & à *Mong*, celle de *croître*, & qu'ils s'en ſervent aux deux équinoxes, pour indiquer l'équinoxe du printemps, que les jours commencent à être plus grands que les nuits, & à l'équinoxe d'automne qu'ils diminuent. Les caractères du *Chu-king* ſont ceux-ci: *Ki tſiou-yue ſou tching-fey tſi-yu-fang*, dont la traduction littérale eſt celle-ci: *Ki*, à l'équinoxe; *Tſiou*, en automne; *Tching*, huit heures du matin; *Yue-ſou*, le premier jour de la lune; *Fey-tſi*, elle s'oppoſa au ſoleil, (l'éclipſa) *Yu-fang* à *Fang*. Il eſt vrai que la plupart des

interprètes ſuppoſant ce caractère ſuffiſamment connu, ſe contentent de dire que ce jour d'automne étoit le premier de la neuvième lune, ce qui a jetté dans l'erreur les PP. Gollet & Gaubil; mais les interprètes du *Chu-king-ge-kiang* de l'empereur Kang-hi, ont été bien plus exacts dans leur interprétation Chinoiſe, & dans la verſion Tartare, ſoit du texte, ſoit de l'interprétation; ils traduiſent le premier ainſi: *en automne, à la fin des grands jours, le premier jour de la lune il y eut une éclipſe de ſoleil, à la conſtellation Fang*, & le ſecond ainſi: *à la fin des grands jours en automne, le premier jour de la neuvième lune, il y eut une éclipſe de ſoleil, &c.* Suivant en cela le livre qui dit qu'*à la fin des grands jours, le premier jour de la neuvième lune, &c.* Or, ſi le caractère *Ki* indiquoit ſeulement la neuvième lune, comme l'ont entendu les deux Miſſionnaires, y auroit-il du ſens de dire, *à la neuvième lune en automne, le premier jour de la neuvième lune, &c.* il ſuffiſoit de dire, *en automne, le premier jour de la neuvième lune, &c.* pourquoi le *Ge-kiang* traduiroit-il en Tartare par *la fin des grands jours*, ſi ce n'étoit pas pour indiquer l'équinoxe d'automne? Auſſi eſt-ce pour cela que dans ma préface je l'ai marqué expreſſément, quoique je ne l'aie pas dit dans le corps de l'hiſtoire.

Après ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, je crois, Monſieur, qu'il n'eſt pas néceſſaire de m'arrêter à l'éclipſe de ſoleil que M. Caſſini a trouvée en octobre 2007. Vous voyez aſſez vous-même qu'elle ne ſauroit s'accorder avec la chronologie Chinoiſe.

Quant à ce que vous me dites de la ſecte des *Tao-ſſe*, ſoyez certain, qu'elle n'a aucun livre antérieur aux *HAN*; les livres de Lao-tſe, leur chef, contemporain de Confucius,

ceux de Tchuang-tſe, contemporain de Mong-tſe, ne traitent uniquement que de culte idolatrique, de morale outrée, de politique chimérique, ſans le moindre veſtige d'hiſtoire ancienne. Ce ne fut que ſous les *HAN*, quand les lettres recouvrèrent leur ancienne liberté, que pluſieurs écrivains, dans la penſée que tous les anciens livres avoient été brûlés, en compoſèrent de nouveaux, qu'ils voulurent faire paſſer pour anciens, tels que le *Chan-hai-king*, qu'ils ſuppoſoient être les voyages de Yu, pour faire écouler les eaux du déluge de Yao, le *Tchun-tſiou* de Yuen-ming-pao, les *Tchou-chu*, *&c.* livres remplis de tant de fables & d'abſurdités, que pluſieurs furent condamnés au feu, & qu'on défendit d'en garder des exemplaires, ſous peine de la vie. De pareils livres ne peuvent nous apprendre rien de certain ſur l'ancienne hiſtoire.

Je ſuis, &c.

Pé-king, 19 *Octobre* 1736.

P. S. Depuis ma lettre écrite j'en ai reçu deux du P. Morand, l'une du 20, l'autre du 25 août. Il me dit dans la première: *Je pars à la fin de ce mois, pour un voyage de deux ou trois mois; mais j'écrirai à M. Fréret, avant mon départ*; & dans la ſeconde, il me parle pour l'impreſſion de l'hiſtoire Chinoiſe que je lui ai envoyée, d'un projet fait avec M. Perrichon, prévôt des marchands de Lyon, qui paroît s'y intéreſſer vivement; mais il ne me parle point de ce que vous avez eu la bonté de lui écrire ſur cela, ce qui me fait juger qu'il étoit parti pour ſon voyage, lorſque votre Lettre arriva à Lyon. Au reſte,

comme depuis plus de trente-cinq ans, j'ai oublié ma langue naturelle pour me donner tout entier à deux langues étrangères, qui lui ſont entièrement oppoſées, il eſt impoſſible qu'il ne ſe trouve dans ma traduction bien des fautes contre la pureté du ſtyle & la correction de notre langue, que le P. Morand aura, ſans doute, corrigées; je l'en ai prié en lui envoyant les premiers tomes, comme de ſe reſſouvenir que c'étoit une traduction de l'hiſtoire Chinoiſe qu'il devoit ſuivre exactement. Si le projet de l'imprimer eſt poſſible, il n'y auroit pas, ce me ſemble, à héſiter; mais il n'eſt qu'une perſonne comme vous, Monſieur, qui puiſſe le faire réuſſir.

Le P. Gaubil m'a dit, ces jours paſſés, que vous aviez imprimé une diſſertation ſur les caractères Chinois. Il y a pluſieurs années que j'envoyai au P. Etienne Souciet, à Paris, l'hiſtoire, dans laquelle on voit les auteurs, le commencement, les progrès, les changemens & les différentes manières d'écrire ces caractères, avec divers exemples de chacun. Si vous aviez eu cette hiſtoire, elle ne vous auroit peut-être pas été inutile. Le P. Souciet m'écrivit enſuite, qu'il l'avoit miſe à la bibliothèque de notre collége de Paris; ſi vous avez la curioſité de ſavoir ce qu'on doit penſer de ces caractères & du ſentiment qu'en ont les *figuriſtes Chinois*, je crois que vous ſeriez content: le P. Souciet ſe fera un plaiſir de vous en procurer la lecture.

Pé-king, 28 *octobre* 1736.

TROISIEME LETTRE.

LORSQUE je reçus la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du premier novembre 1736, je ſortois à peine d'une maladie de plus de deux mois, qui m'avoit mis hors d'état d'y répondre, je vais tâcher d'y ſuppléer.

Vous paroiſſez étonné de ce que j'attaque vivement l'autorité du *Tchou-chu*, ſi je l'avois attaqué auſſi vivement que j'aurois dû le faire, je ſuis très-perſuadé que vous auriez ceſſé de l'honorer de votre eſtime. En 1735, lorſque je vous écrivois ſur les *Tchou-chu*, je n'en appellai aucun du nom de *Tchou-chu-ki-nien*, parce qu'il n'y en a aucun qui le porte. Le *Tchou-chu-ki-nien* dont vous parlez, n'étant que le dernier chapitre du livre *Tchou-chu*, dont je vous citois alors quelques traits, qui prouvoient ſuffiſamment que les difficultés contre l'hiſtoire & la chronologie Chinoiſe, fondées ſur un tel auteur, comme vous le dites vous-même, n'ont pas plus de force qu'en auroient contre la certitude & la chronologie de l'hiſtoire de France, des difficultés tirées de nos vieux romans de chevalerie. Le *Tchou-chu* en effet, dont il s'agit, mérite de tenir un des premiers rangs parmi ces ſortes de livres; dans les 72 chapitres dont il eſt compoſé, & que je viens de parcourir de nouveau, j'ai trouvé ſi peu de raiſon, que j'ai peine à me perſuader qu'aucun roman puiſſe l'emporter ſur lui.

Vous prétendez que ces fables & ces abſurdités dans les

détails hiſtoriques, ne ſont rien à la chronologie; il ne s'agit, dites-vous, que de regarder le témoignage de l'auteur comme celui d'un homme qui rapporte les opinions communément reçues, parce que la ſuite chronologique des empereurs & la durée de leur règne, étoit alors une choſe ſçue de tout le monde. Mais: 1°. Un récit romaneſque & fabuleux de faits hiſtoriques, ne prévient pas trop favorablement en faveur de faits chronologiques, ſortis de la même ſource. 2°. Pour s'aſſurer d'une telle chronologie, il faudroit pouvoir regarder le témoignage de l'auteur comme celui d'un homme qui rapporte fidèlement les opinions communément reçues. Or, ſon infidélité dans le récit des faits hiſtoriques plus communément connus que les chronologiques, prouve ſuffiſamment ce qu'on en doit penſer. 3°. Que peut-on en effet juger d'une chronologie qui n'a rien d'arrêté? Vous ſavez, Monſieur, que l'auteur de ce *Tchou-chu*, nous donne les ſommes chronologiques des *Hia* & des *Chang;* qu'il nous donne les durées particulières des règnes, & la première année de chaque, par les notes cycliques; or, les ſommes totales ne s'accordent, ni avec les durées particulières, ni avec les notes cycliques, ni celles-ci, avec les durées particulières; n'eſt-ce pas là une raiſon évidente du peu de fonds qu'on doit faire ſur une pareille autorité?

Vous aſſurez que les ſommes totales, ſont manifeſtement altérées, & je ne vois pas ſur quel fondement. Seroit-ce parce que les notes cycliques ſont sûres & infaillibles? Si les années de chaque règne avoient toutes leurs notes cycliques, à la bonne heure; mais comme il n'y a que la première année de chaque règne où elles ſe trouvent, qui peut aſſurer que telles notes cycliques ſont celles

qui conviennent à telle année? & lorſque je compare la ſuite des notes cycliques avec la ſuite des années, clairement marquées, n'ai-je pas autant de raiſon de dire que les notes cycliques ſont manifeſtement fautives, que vous d'aſſurer que les durées particulières ſont également altérées? Dans une pareille incertitude, peut-on ſe déterminer à ſe déclarer pour cette chronologie? Déterminons-nous-y cependant pour un moment, & ſuppoſons avec vous qu'il faille s'en tenir aux notes cycliques.

Les cycliques de la première année de Yao, ſont dans l'auteur du *Tchou-chu-ki-nien*, les deux caractères *Ping-tſe*, & ceux de la première année de Chun, les deux caractères *Ki-ouei*, donc cent trois ans ſe ſont écoulés depuis la première année de Yao incluſivement, juſqu'à la première de Chun excluſivement; la première année de Yu eſt marquée par les cycliques *Gin-tſe*: depuis la première année de Chun incluſivement, juſqu'à la première de Yu excluſivement, on doit compter cinquante-trois ans, donc depuis la première année de Yao incluſivement, juſqu'à la première année de Yu excluſivement, première de la dynaſtie des *HIA*, il y a eu cent cinquante-ſix ans; ſuivant ainſi toutes les notes cycliques, marquées par l'auteur du *Tchou-chu-ki-nien*, pour la première année de chaque règne des dynaſties *HIA* & *CHANG*, nous trouvons que la dynaſtie des *HIA* a duré 491 ans, & celle des *CHANG*, 514 ans, & le total de ces trois ſommes donne 1161 ans, qui ajoutés à 1121, première année de Ou-ouang, fondateur de la dynaſtie des *TCHEOU*, donne 2282 années avant l'Ere-chrétienne, pour la première année du règne de Yao, ce qu'il vous ſera aiſé de vérifier par la ſuite des notes cycliques, de la première année de chaque règne, depuis Yao juſqu'à Ou-ouang, que je joins

à cette lettre & que j'ai tirées du *Tchou-chu-ki-nien.* Vous pourrez la confronter avec ce que le P. Gaubil m'a dit vous avoir envoyé. Examinons maintenant cette chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien.*

1°. La comparant avec celle que vous attribuez au *Tong-kien-kang-mou*, qui met la première année de Yao à 2357 ans avant l'Ere-chrétienne, que je crois être l'année 2345, la différence de ces deux chronologies ne se trouvera que de 75 ou 63 ans, différence qui ne doit pas être censée fort grande sur un si grand nombre d'années.

2°. Ce *Tchou-chu-ki-nien*, qui donne cent ans de règne à Hoang-ti, se contente de dire que Chao-hao lui succéda immédiatement sans dire combien d'années il règna : il dit que Tchuen-hio régna soixante-dix-huit ans ; Ti-ko, soixante-trois ; & Ti-ki, neuf ; ainsi en donnant quatre-vingt-quatre ans de règne à Chao-hao avec tous les Chinois, & deux cens cinquante-cinq à Fou-hi & Chin-nong ; la première année de Hoang-ti sera, suivant le *Tchou-chu-ki-nien*, l'an 2616 avant l'Ere-chrétienne, & celle de Fou-hi l'an 2871, quatre-vingt-dix-huit ans avant la naissance de PHALEG, suivant la chronologie des Samaritains que vous avez embrassée ; la première de Hoang-ti cent cinquante-sept ans après, supposant cette naissance avec vous à l'an 2773 avant l'Ere-chrétienne ; mais si, suivant les *Septante*, je suppose avec vous la naissance de PHALEG l'an 2877 avant J. C., & que je lui compare la première année de Fou-hi suivant le *Tong-kien-kang-mou*, elle ne sera antérieure à cette naissance que de soixante-neuf ans, & la première de Hoang-ti postérieure de cent quatre-vingt-six ans ; ainsi l'inconvénient que vous trouvez sur cela à suivre la chronologie du *Tong-*

kien-kang-mou,

kien-kang-mou, eſt encore plus grand dans la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien.*

3°. Vous voulez, Monſieur, que nous jugions de la certitude de la chronologie de *Tchou-chu-ki-nien*, par le rapport qu'elle a avec les mille ans & plus, de l'intervalle que Mong-tſé met entre Chun & Ouen-ouang; ce moyen ne me paroît pas fort bon. Vous faites commencer ces mille ans & plus à l'aſſociation que l'empereur Yao fit de Chun, que le *Tchou-chu-ki-nien* met à la ſoixante-treizième année de ſon règne, & par-conſéquent, ſuivant ſa chronologie cyclique, à l'an 2209 avant J. C. & vous les faites finir au règne de Ouen-ouang, non ſur le royaume de Lou dont il n'a jamais été maître, mais ſur celui de Tcheou, dont la dynaſtie a pris le titre. S'il s'agit du commencement de ſon règne, il arriva la trente-troiſième année de Ti-ſin, vingt-cinq ans avant la ruine entière des CHANG, ou l'an 1146 avant J. C.; s'il s'agit de la fin de ſon règne, il mourut, ſuivant le *Tchou-chu-ki-nien*, la quarante-unième de Ti-ſin, qui eſt, ſuivant ſa chronologie cyclique, la 1138e avant J. C. Ainſi, l'intervalle de mille ans & plus de Mong-tſé ſera ou 1064 ou 1070; car ſi ces mille ans & plus commençoient à la dernière année de Chun, cet intervalle ne ſeroit que de 932 ou de 990, ce qui ſeroit manifeſtement contraire à Mong-tſé; ſi nous comptons enſuite ces mille ans & plus ſuivant le *Tong-kien-kang-mou*, qui met la première année de Yao à la 2357 depuis la fin de Chun, cet intervalle de mille ans & plus qui ſe termine ou au commencement ou à la fin de ſon règne au pays de Tcheou, ſe trouve être ou de 1056 ou de 1064, d'où il eſt clair que ces mille ans & plus de Mong-tſé, ne ſont pas un moyen fort ſûr pour juger de la certitude de

l'une ou l'autre chronologie, & que si nous devons en juger par le rapport qu'elles ont avec les sommes ci-dessus, on doit plutôt pencher pour la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, que pour celle du *Tchou-chu-ki-nien*, sur-tout si on le suit exactement, & qu'on mette la dernière année de Chun à l'an 2199 avant J. C., & la première de Ouen ouang sur le pays de Tcheou à l'an 1179 avant J. C., l'intervalle de l'un à l'autre n'étant alors que de 1020 ans, qu'on peut fort bien désigner par les mille ans & plus de Mong-tsé.

4°. L'éclipse de Tchong-kang doit décider la question ; le *Tong-kien-kang-mou* la met la première année de ce prince 2159. Le *Tchou-chu-ki-nien*, la cinquième, 2885 ; & vous, Monsieur, suivant le calcul de M. Cassini, l'an 2007 avant J. C. Suivant la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien*, qui est la seule que vous admettez, l'année 2154 avant l'Ere-chrétienne, étoit la vingt-quatrième année de Chun, & l'année 2007 la septième du règne de Chao-kang après son rétablissement sur le trône de l'empire ; le règne de Tchong-kang, suivant la même chronologie, a commencé la 2089e avant J. C., & a fini la 2081e. Aucune de ces deux éclipses n'a donc pu arriver sous le règne de Tchong-kang, la première année de ce prince est, suivant la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien*, postérieure de trente-six ans à l'époque de 2159, & la dernière antérieure de soixante-treize ans à l'éclipse de 2007 ; & comme le *Tong-kien-kang-mou* met la première année de Tchong-kang à l'an 2159 avant J. C., il est évident que l'éclipse du *Chu-king* décide la question en sa faveur, & démontre la fausseté de la chronologie cyclique du *Tchou-chu-ki-nien*.

Pour ne rien laiſſer en arrière, quoique vous rejettiez, Monſieur, la chronologie du *Tchou-chu*, donnée dans ce livre, ſoit dans la ſomme totale, ſoit dans le détail des règnes, il eſt bon de vous faire connoître ces trois ſortes de chronologies du même auteur, afin que vous jugiez du degré de foi que vous devez lui donner, & de celle que vous devez avoir en ceux qui vous en ont envoyé une quatrième comme étant du *Tchou-chu*, quoiqu'elle n'en ſoit pas, & que vous avez adoptée comme telle ſur leur autorité.

Le *Tchou-chu-ki-nien*, dont j'ai les deux chronologies, que je joins à cette lettre, donne dans les ſommes totales, 471 ans à la durée de la dynaſtie des *HIA*, & 496 ans, à la durée des *CHANG*, 100 de règne à Yao, & 50 à Chun; ces trois ſommes réunies produiſent 1117 ans, auxquels ſi on ajoute 1121, première année de Ou-ouang, nous aurons 2238 ans pour la première du règne de Yao, d'où ôtant 150 ans des règnes de Yao & de Chun, reſte 2088 ans, pour la première année de Yu, antérieure de 28 ans, à la première année de Tchong-kang, qui fut par conſéquent la 2060e. année avant J. C.; & comme le *Tchou-chu-ki-nien*, fait régner ce prince au plus 9 ans, la dernière année de ſon règne fut donc l'an 2051, l'une & l'autre trop éloignées des années 2159 & 2007, époques des deux éclipſes en queſtion.

Faiſant le même calcul ſur la troiſième chronologie du *Tchou-chu*, déterminée par les durées particulières des règnes, nous trouvons que les règnes de Yao & de Chun ont été de 150 ans; la dynaſtie des *HIA* de 403, & celle des *CHANG* de 525, & par conſéquent la première

CHRONOLOGIE
DU TCHOU-CHU-KI-NIEN.
PAR LES DURÉES PARTICULIÈRES DES REGNES.

Durée des Regnes.		*Avant J. Ch.*
Hoang-ti	100.	2533.
Chao-hao	84.	2433.
Tchuen-hio	78.	2349.
Ti-ko	63.	2271.
Ki	9.	2208.
Yao.	100.	2199.
Chun	50.	2099.
Somme.	484.	
Dynastie des HIA.		
Yu	6.	2049.
Ti-ki	16.	2041.
Tai-kang	4.	2025.
Tchong-kang.	7.	2021.
Ti-siang	28.	2014.
Interrègne.	40.	1986.
Chao-kang	21.	1946.
Ti-chou	17.	1925.
Ti-hoay	44.	1908.
Ti-mang	58.	1864.
Ti-sie	25.	1806.
Ti-pou-kiang.	59.	1781.
Ti-kiong	18.	1722.
Ti-king	8.	1704.
Ti-kong-kia	9.	1696.
Ti-kao	3.	1687.
Ti-fa	7.	1684.
Ti-koue	31.	1677.
Somme des HIA.	403.	
Dynastie des CHANG.		
Tching-tang	29.	1646.
Ouay-ping	2.	1617.
Tchong-gin	4.	1615.
Tai-kia	12.	1611.
Ou-ting	19.	1599.

Durée des Regnes		*Avant J. Ch.*
Suite des CHANG.		
Siao-keng.	5.	1580.
Siao-kia	17.	1575.
Hiong-ki	12.	1558.
Tai-ou.	75.	1546.
Tchong-ting	9.	1471.
Ouai-sin	10.	1462.
Ho-tan-kia	9.	1452.
Tsou-y	19.	1443.
Tsou-sin	14.	1425.
Kai-kia	5.	1410.
Tsou-ting	9.	1405.
Nang-keng	6.	1396.
Yang-kia	4.	1390.
Poan-keng	28.	1386.
Siao-sin	3.	1358.
Siao-y	10.	1955.
Ou-ting	50.	1345.
Tsou-keng	11.	1286.
Tsou-kia	33.	1275.
Fong-sin	4.	1242.
Ken-ting	8.	1238.
Ou-y	35.	1230.
Ouen-ting.	13.	1195.
Ti-y	9.	1182.
Ti-sin	52.	1173.
Somme des CHANG	525.	
Somme des HIA	403.	
I. de Vou-ouang.		1121.
Somme totale des HIA & des CHANG	928.	
I. des HIA avant J. C.		2049.
I. de Yao.		2199.
I. de Hoang-ti		2533.

CHRONOLOGIE du Tchou chu Ki nien.

par les notes Cycliques de la 1.ere année de chaque régne.

Empereurs.	1.ere années	leur régne	avant Jesus-Ch.t	Empereurs	1.ere années	leur régne	avant Jesus-Christ
Yao	丙 子	103	2282	Siao Keng	壬 子	5	1586
Chun	己 未	53	2179	Siao Kia	丁 巳	17	1582
Yu	壬 子	11	2126	Hiong Ki	甲 戌	12	1564
Ki	癸 亥	20	2115	Tay ou	丙 戌	75	1552
Tay Kang	癸 未	6	2095	Tchong ting	辛 丑	9	1477
Tchong Kang	己 丑	9	2089	Ouay jin	庚 戌	10	1468
Ti Siang	戊 戌	28	2080	Ho tan Kia	庚 申	9	1458
Interrégne de		38	2052	Tsou y	己 巳	19	1449
Chao Kang	甲 辰	2	2014	Tsou sin	戊 子	14	1430
Regne	丙 午	23	2012	Vo Kia	壬 寅	5	1416
Ti Chou	己 巳	19	1989	Tsou ting	丁 未	9	1411
Ti Hoay	戊 子	44	1970	Nan Keng	丙 辰	6	1402
Ti Mang	壬 申	59	1926	Yang Kia	壬 戌	4	1396
Ti Sie	辛 巳	28	1867	Poan Keng	丙 寅	28	1392
Tipou Kiang	己 亥	59	1839	Siao Sin	甲 午	3	1304
Ti Kiong	戊 戌	21	1780	Siao y	丁 酉	10	1361
Ti Kin	己 丑	46	1759	Ou Ting	丁 未	59	1351
Ti Kong Kia	乙 巳	35	1713	Tsou Keng	丙 午	11	1292
Ti Kao	庚 辰	5	1678	Tsou Kia	丁 巳	33	1281
Ti Fa	乙 酉	7	1673	Ping Sin	庚 寅	4	1248
Ti Koue	壬 辰	31	1666	Keng ting	甲 午	8	1244
Somme des hia		491		Ou y	壬 寅	35	1236
Tching tang	癸 亥	12	1635	Ouen ting	丁 丑	13	1201
Ouay ping	乙 亥	2	1623	Ti y	庚 寅	9	1188
Tchong jin	丁 丑	4	1621	Ti Sin	己 亥	58	1179
Tay Kia	辛 巳	12	1617	Somme des Chang		514	
Ou Ting	癸 巳	19	1605	Vou ouang	丁 酉		1121

		1.ere année de Yao	1.ere de Tchong Kang.	der.e de Tchong Kang
Selon	Les Notes Cycliques	2282	2089	2079
	Les durées particuliéres	2199	2021	1987
	Sommes totales des Hia	471	des Chang 490	
	Des Notes Cycliques	491	514	
	Des durées particuliéres	403	525	
Supposé du Tchou chu Ki nien		2205	2027	2020
Années des deux Eclypses de ☉		2159	2007	
Añées du Tong Kien Kang mou		2357	2159	2147

année de Yao, ſera l'an 2199 avant Jéſus-Chriſt, la première de Tchong-kang 2021, & la dernière de ce dernier prince 2015 : donc les deux éclipſes de 2159 & 2007, ne peuvent avoir été ſous Tchong-kang.

Vous voyez, Monſieur, par ce que j'ai eu l'honneur de vous dire juſqu'ici, combien les mémoires qu'on vous a donnés ſur la chronologie Chinoiſe ſont peu fidèles. On vous a écrit que ſuivant la chronologie du *Tchou-chu-ki-nien*, la première du règne de Yao étoit l'an 2205 avant Jéſus-Chriſt, & rien n'eſt plus faux ; mais quand ils auroient dit vrai, l'éclipſe de Tchong-kang prouve encore évidemment la fauſſeté de cette quatrième eſpèce de chronologie ; car ſi la première année a été la 2205 avant Jéſus-Chriſt, la première de Yu aura été la 2055e. & la première de Tchong-kang la 2027. Le règne de ce prince n'a été ſelon le *Tchou-chu-ki-nien*, que de ſept ou de neuf ans, 18 ou 20 ans avant 2007. Par tout ce que je viens de dire des quatre eſpèces de chronologies du *Tchou-chu-ki-nien*, il eſt évident que l'éclipſe de Tchong-kang en démontre la fauſſeté. Je vous en laiſſe le juge.

Vous voyez à préſent, Monſieur, ſi j'ai eu raiſon de rejetter l'autorité des *Tchou-chu*, & en particulier l'ouvrage qui a pour titre *Tcheou-chu*, dont le dernier chapitre eſt votre *Tchou-chu-ki-nien.* Quelle eſtime, en effet, doit-on faire d'un chronologiſte qui eſt ſi peu d'accord avec lui-même, *ſur une choſe ſçue de tout le monde & qu'il trouvoit par-tout?* d'un chronologiſte, qui paroît n'avoir connu que d'une manière fort imparfaite, la ſuite des empereurs & le temps de leurs règnes, même juſqu'aux noms qu'ils ont portés? Lui étoit-il permis d'ignorer que Tay-kia, de la dynaſtie des CHANG, fut le ſucceſſeur immédiat de Tching-tang, ſon

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA ALESSANDRINA

grand père ? qu'au chapitre du *Chu-king*, intitulé *Tay-kia*, le miniſtre Y-yn, peu de mois après la mort de Tching-tang, conduiſit le jeune prince au tombeau de ſon ayeul, & l'y retint pendant les trois ans du deuil ? Comment donc ne le fait-il régner que ſix ans après la mort de Tching-tang? comment s'eſt-il embrouillé au point de prendre les années qu'ont vécu Ouay-ping, & Tchong-gin, oncles de Tay-kia, pour les années de leurs règnes ? Le *Chu-king*, au chapitre *Vou-y*, donne treize années de règne à Tchong-ting; ſept à Yang-kia; trois à Tſou-king; à Vou-y, quatre; à Tay-ting, trois, &c. Tandis que le *Thou-chu-ki-nien*, n'en donne que neuf au premier; quatre au ſecond; onze au troiſième; trente-cinq au quatrième; & treize au cinquième, &c.

Cet anonyme ne ſe reſſouvient pas même des noms des princes qui ont régné à la Chine dans ces temps éloignés; il donne à Tay-keng, le nom de Siao-keng; à Ou-kia, celui de Kay-kia; à Lin-ſin, celui de Fong-ſin. Enfin, M., je ne vois rien dans l'auteur inconnu du *Tchou-chu-ki-nien*, qui ne démontre la fauſſeté de ſa chronologie. La ſeule contradiction qui ſe trouve entre la chronologie cyclique qu'il donne, & cette même chronologie par les durées particulières des règnes depuis Yao, juſqu'à Tching-tang doit la faire regarder comme fauſſe & purement romaneſque. Des vingt-neuf règnes depuis Yao incluſivement, juſqu'à Tching-tang excluſivement, il n'y en a que quatre dont les durées ſoient les mêmes, toutes les autres ſont différentes d'un an, de deux ans, de neuf ans, de quatre ans, juſque même à vingt-ſix & à trente-huit ans. Lorſque nous voyons une chronologie avec de telles contradictions, renverſer les noms des princes, contredire les livres claſſiques, marquer une éclipſe qui

n'a pu être que vingt ans avant ou après le temps qu'il lui assigne dans sa triple chronologie, &c. Ne diroit-on pas que l'intention de l'auteur a été de prémunir ses lecteurs contre l'extravagance des absurdités qu'il y a mises?

Il n'en est point de même de la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, elle n'a aucun des désavantages que je viens de vous faire remarquer dans celle-là. On n'y trouve nulle contradiction; rien qu'on puisse prouver être faux: elle est conforme, en tout, à ce que les livres canoniques rapportent d'historique, & se démontre autant qu'une chronologie si étendue peut se démontrer par des faits astronomiques, auxquels il est difficile de se refuser, & dont la conjonction des planètes sous l'empereur Tchuen-hio n'est pas un des moins remarquables.

Vous avouez, Monsieur, que cette conjonction de planètes, marquée sous le règne de Tchuen-hio, non l'année 2459, mais 2461 avant l'Ere-chrétienne, peut former une assez forte difficulté contre la chronologie du *Tchou-chu-kinien:* pour moi je la crois fort approchante de la démonstration en faveur de celle du *Tong-kien-kang-mou;* comme vous n'avez pas vu, Monsieur, le calcul que j'en ai fait, je vous l'envoie, avec le passage entier de l'histoire que les lettrés de l'empereur Kang-hi ont ainsi traduit en Tartare: » Lorsque l'empereur Tchuen-hio, fit le » calendrier, il établit le commencement de l'année au » commencement du printemps. Cette année le premier » jour de la première lune on étoit entré dans le prin- » temps, cinq planètes s'assemblèrent au ciel: on avoit » passé la constellation *Che*, alors vint le dégel, les vers » cachés se remuèrent; les coqs chantèrent trois fois, &c «. Voilà, Monsieur, le passage dont il est question.

Pour

Pour la vérification de ce paſſage, il faut donc: 1°. Que le commencement de cette année ait été près de *Li-tchun*, ou commencement du printemps, que de tout temps on a fixé au 15 de *aquarius*. 2°. Que le commencement du printemps ait précédé le commencement de cette année. 3°. Que cinq planètes ſe ſoient aſſemblées. 4°. Que tout cela ſoit arrivé après avoir paſſé la conſtellation *Che*. Or s'il ſe trouve une année ſous le règne de Tchuen-hio, où ſe vérifient ces quatre points, n'eſt-il pas évident que cette année eſt certaine, que la chronologie doit remonter juſque-là & que Tchuen-hio a régné à la Chine?

Commençons par établir la diſpoſition du ciel de ce temps-là. Suivant les tables de M. de la Hire, la première étoile *d'aries* étoit au point de l'équinoxe du printemps la 360e. année avant J. C.; la 1700e. année de l'Ere-chrétienne, au 29 degré & une minute *d'aries*, & elle ſe trouve cette année 1738, à 29°, 33′, 8″, chemin qu'elle a fait depuis la 360e. avant l'Ere-chrétienne, en 2098 ans. Or, depuis la 360e. année avant l'Ere-chrétienne, juſqu'à la 2461 année en queſtion, il y a 2101 ans, durant leſquels cette étoile, première *d'aries*, avoit fait 28°, 59′, 34″, en 2461 ans: cette première *d'aries* étoit donc 58°, 32′, 42″ au-deſſus du lieu où elle ſe trouve cette année 1738, c'eſt-à-dire, à 1°, 27′, 18″, de *piſces*; l'étoile *algenib* de l'aile de Pégaſe eſt éloignée de la première de *aries* de 24°, 10′, 39″; elle étoit donc au 7°, 16′, 39″, de *aquarius* en 2461 & *markab* au 21°, 36′, 2″ de *caper*.

Cette diſpoſition du ciel ſtellifère établie, le *Li-tchun* ou le commencement du printemps eſt, ſuivant la pratique, le jour auquel le ſoleil eſt au 15 *d'aquarius*; ce *Li-tchun* fut ſuivant le ſtyle Grégorien le 4e. de février de l'année

Européenne 2461 avant l'Ere-chrétienne, comme vous pouvez le voir dans le calcul que je vous envoie.

Suivant le texte Chinois le *Li-tchun* ou le commencement du printemps précéda le premier jour de la première lune de cette année Chinoiſe. Or ſuivant mon calcul, ce premier jour fut le ſixième de février, deux jours après le *Li-tchun ;* ce même jour à Pou-tcheou du Chantong, ou à Kao-yang de Pao-ting-fou, où l'hiſtoire dit que Tchuen-hio tenoit ſa cour, l'une & l'autre ville à-peu-près ſous le méridien de Pé-kin, on vit les planètes ſe joindre au ſigne des *poiſſons.*

Delineatio

Concurſus planetarum ſub *Tchuen-Hio*,
ante æram Chriſtianam Anno 2461.
a 4.ª ad 9.ᵐ Februarii ſtylo *Gregoriano.*
Kao-yang-hien, horâ pomeridianâ ſesqui ſeptimâ.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

COMPROBATIO
CONCURSUS PLANETARUM.

De quo fit mentio in hiſtoriâ Sinenſi, ſub imperio TCHUEN-HIO.

ANNO SCILICET 2461 ANTE CHRISTUM.

HÆC SUNT DISERTA HISTORIÆ SINENSIS VERBA.

帝 *imperator* 作 *fecit* 歷 *Kalendarium* 以 *ut* 孟 *principii*
春 之 *veris* 月 *Luna* 爲 *eſſet* 元 *prima* 是 *hoc* 歲 *anno*
正 *primæ* 月 *Lunæ* 朔 *primâ* 旦 *die* 立 *præceſſerat* 春 *ver*
五 *quinq.* 星 *planetæ* 會 *Convenêre* 於 *in* 天 *Cælo* 歷 *trans-*
missâ 營 *conſtellatione* 室 *che*.

ANNO ante Chriſtum 2461. ſtilo novo ſive Gregoriano,

Secundum tabulas D. PHILIP. DE LA HIRE, A°. 1702. Pariſiis impreſſas
I. dies veris reperitur 4ª februarii.

Locus medius ☉		10.	13.	29. 18.
Locus apogæi		0.	27.	16. 0.
Anomalia media		9.	16.	19. 8.
Æquatio addenda			1.	50. 26.
Anomalia vera		9.	17.	54. 46.
Locus verus ☉		♒	15.	19. 44.

Sexta februarii horis 15. ſub meridiano Pariſienſi.

Motus ☉.

Motus medius	10.	16.	4. 32.
Apogæi	0.	27.	16. 0.
Anomalia media	9.	18.	48. 32.
Æquatio additiva		1.	48. 24.
Anomalia vera	9.	20.	36. 56.
Verus locus ☉	10.	17.	52. 56.
Diſtantia ☾ à ☉	0.	0.	20. 38.

Motus Lunæ.

Locus medius ☾	10.	15.	27. 55.
Apogæi	11.	21.	46. 48.
Anomalia media	10.	23.	41. 7.
Æquatio additiva		2.	52. 59.
Anom. vera 1°. æq.	10.	26.	54. 6.
Locus ☾ 1°. æquatus	10.	18.	20. 54.
Corr. ſubir.			7. 20.
Verus locus ☾	10.	18.	13. 34.

Motus planetarum eâdem die & horâ.

Motus Saturni.

Motus medius ♄	11.	21.	51. 22.
Aphelii	5.	25.	6. 43.
Anomalia media	6.	2.	44. 39.
Æquatio additiva	0.	0.	17. 54.

Locus reduc. ad eclipt.	11.	28.	10. 47.
Locus terræ	4.	17.	52. 56.
Angulus ad ☉	4.	19.	42. 9.
½ Pars anguli	2.	9.	51. 4.

Motus Saturni.

Anomalia vera . . .	6. 3. 2. 33.
Locus excentricus . .	11. 28. 9. 16.
Locus med. ☊ . . .	0. 29. 35. 70.
Æquatio additiva . .	0. 0. 39. 40.
Arg. ver. lat. . . .	10. 27. 53. 56.
Reductio addit . . .	1. 31.

Motus ♄.

Locus medius ♄ . .	11. 15. 35. 37.
Aphelii	2. 21. 28. 29.
Anomalia media . .	8. 24. 7. 8.
Æquatio addit . . .	5. 36. 10.
Anomalia vera . . .	8. 29. 43. 18.
Locus excentr. . . .	11. 21. 11. 47.
Locus ☊ ♄	2. 20. 55. 30.
Argument. lat. . . .	9. 0. 16. 17.
Æquat. red. add. . .	0. 0. 1.
Locus reduc. ad Ecl. .	11. 21. 11. 48.
Angulus ad ☉ . . .	4. 26. 41. 8.
½ Pari ang ad ☉ . .	2. 13. 10. 34.
½ Sum. angul. . . .	0. 16. 39. 6.
Inclinatio	1. 19. 20.
½ Diff. angul. . . .	11. 24. 30.
Angulus ad terram . .	28. 9. 56.
Vera longitudo ♄ ♌ .	15. 56. 52.
Latitudo auſtralis . .	0. 45. 30.

Motus ♂.

Locus medius . . .	0. 10. m. 55.
Aphelii	2. 13. 58. 48.
Anomalia media . .	9. 26. 52. 7.
Æquatio addit . . .	8. 58. 30.
Anomalia vera . . .	10. 5. 50. 37.
Locus excentr. . . .	0. 19. 50. 25.
Locus ☊	0. 4. 55. 3.
Argument. latit. . .	0. 14. 55. 22.
Æquat. ſubſtra . . .	0. 0. 0. 27.
Locus reduc. . . .	6. 19. 49. 58.
Angulus ad ☉ . . .	0. 28. 2. 58.
½ Pars ang.	1. 29. 1. 29.
½ Sum. ang.	1. 0. 58. 31.
Inclinatio	0. 28. 20.
½ Differ.	7. 39. 0.
Angul. ad terram . .	1. 8. 37. 31.
Vera long. ♂ ♌ . .	26. 30. 27.
Latitudo borealis . .	37. 30.

½ Sum. angulorum . .	0. 20. 8. 56.
Inclinatio	1. 22. 52.
½ Differ. angulorum . .	0. 16. 19. 5.
Angulus ad terram . .	1. 6. 28. 1.
Locus verus ♀ . . .	♌ 24 20. 57.
Latitudo auſtralis . .	1. 16. 30.

Motus ♀.

Locus medius . . .	5. 3. 3. 45.
Aphelii	6. 27. 34. 59.
Anomalia med. . . .	10. 5. 28. 46.
Æquatio add. . . .	0. 39. 47.
Anomalia vera . . .	10. 6. 3. 33.
Locus excentr. . . .	3. 43. 32.
Locus ☊	0. 20. 48. 43.
Argum. latit. . . .	4. 12. 54. 49.
Reductio addit . . .	2. 58.
Locus reductus . . .	5. 3. 46. 30.
Angulus ad ☉ . . .	0. 15. 53. 34.
½ Pars anguli . . .	7. 56. 47.
½ Sum. angulor . . .	2. 22. 3. 13.
Inclinatio	2. 28. 0.
½ Diff. angul. . . .	1. 12. 13. 40.
Angul. ad terram . .	1. 2. 48. 33.
Vera longit. ♀ . . ♑	7. 15. 4. 23.
Lat. borealis	4°. 52. 0.

Motus ☿.

Locus medius . . .	1. 11. 29. 3.
Aphelii	4. 19. 15. 42.
Anomalia media . .	8. 22. 13. 21.
Æquatio addit. . . .	24. 3. 10.
Anomalia vera . . .	9. 16. 16. 31.
Locus excentr. . . .	2. 5. 32. 13.
Locus ☊	10. 6. 38. 39.
Argument. latit. . .	3. 28. 53. 34.
Reduct. addit . . .	10. 28.
Locus reduct. . . .	2. 5. 42. 41.
Angulus ad ☉ . . .	2. 12. 10. 15.
½ Pars ang.	1. 6. 5. 8.
½ Sum. ang.	1. 23. 54. 52.
Inclinatio	6. 0. 5.
½ Differ. ang. . . .	1. 0. 7. 10.
Angul. ad terram . .	0. 23. 47. 42.
Vera long. ☿ ♌ . .	11. 40. 48.
Latitudo borealis . .	0. 2. 33. 0.

Die nonâ feb. eadem horâ.

Locus medius ☉		10.	19.	1. 57.
Locus apogæi		0.	27.	16. 0.
Anom. vera		9.	23.	32. 30.
Locus verus		10.	20.	48. 40.
Locus medius ♑		11.	15.	50. 35.
Aphelii		2.	21.	28. 29.
Anom. vera		8.	29.	58. 23.
Locus excentr.		11.	21.	26. 52.
Locus ☊		2.	20.	55. 30.
Argum latit.		9.	0.	31. 22.
Locus reduct.		11.	21.	26. 54.
Angul. ad ☉		4.	29.	21. 46.
½ Sum. angul.		0.	15.	19. 7.
Inclinatio			1.	19. 20.
½ Diff. angul.		0.	10.	54. 25.
Angulus ad ter.		0.	26.	13. 32.
Locus verus ♑	♓		17.	2. 12.
Latitudo auſt.			0.	40. 40.
Locus medius ♄		11.	27.	57. 24.
Aphelii		5.	25.	6. 43.
Anom. vera		6.	3.	18. 41.
Locus excentr.		11.	28.	15. 24.
Locus ☽ vera		1.	0.	16. 30.
Arg. ſatit. ver.		10.	27.	58. 54.
Locus reduct.		11.	28.	16. 54.
Angul. ad ☉		4.	22.	31. 46.
½ Sum. angul.		0.	18.	44. 7.
Inclinatio		0.	1.	21. 33.
½ Differ. angul.		0.	15.	7. 0.
Angulus ad ter.		1.	3.	51. 7.
Locus verus ♄	♓	24.	39.	47.
Latit. auſtr.			0.	57. 0.

Locus medius lunæ		11.	24.	59. 40.
Locus apogæi		11.	22.	6. 51.
Anom. 2°. correcta		0.	2.	37. 30.
Ver. lo. ☾ in orbª. ſua	♓	23.	18.	21.
Latit. ☾ auſtr.			4.	27. 52.
Locus medius ♂		0.	10.	51. 55.
Locus aphelii		2.	13.	59. 48.
Anom. vera		11.	3.	30. 17.
Locus excentr.		0.	17.	30. 5.
Locus ☊		0.	4.	55. 3.
Argum. latit.		0.	12.	35. 2.
Locus reduct.		0.	17.	29. 42.
Angul. ad ☉		4.	3.	18. 59.
½ Sum. angul.		0.	28.	20. 31.
Inclinatio			0.	23. 33.
½ Diff. ang.			7.	36. 0.
Angul. ad ter.			5,	56. 31.
Verus locus ♂	♓	26.	45.	11.
Latit. borealis			0.	26. 0.
Locus medius ☿		1.	23.	45. 41.
Aphelii		4.	19.	15. 43.
Anom. vera		9.	27.	24. 3.
Locus excentr.		2.	16.	39. 46.
Locus ☊		10.	6.	38. 40.
Argum. latit.		4.	10.	1. 6.
Locus reduct.		2.	16.	51. 53.
Angul. ad ☉		2.	3.	56. 47.
½ Sum. angul.		1.	28.	1. 36.
Inclinatio			5.	15. 16.
½ Diff. angul.		1.	3.	54. 0.
Angulus ad ter.		0.	24.	7. 36.
Verus locus ☿	♓	14.	56.	16.
Latit. borealis			2.	24. 0.

Nona febr. ſtylo Gregoriano Anno 2461 ante Chriſtum

Horâ ſeſqui ſeptimâ poſtmeridianâ,

POU-TCHEOU provinciæ Chan-tong, vel KAO-YANG provinciæ Pe-tche-li, in quibus aulam habuit TCHUEN-HIO.

Sur les sept heures & demie du soir, & trois jours après le troisième de la première lune, neuvième de Février à la même heure, on vit *la lune*, *saturne*, *jupiter*, *mars* & *mercure* en conjonction dans l'espace de 11°, 58″ 55‴ en longitude sur sept degrés environ en latitude : voilà ce que m'a donné le calcul dont je joins une copie à cette lettre. Enfin, Monsieur, la lune est sortie la dernière de la constellation *Che*, & cela sur la fin du jour du *Li-tchun* à Kao-yang-hien le soleil en est déja éloigné de huit degrés, tout ce qui est rapporté dans le texte Chinois arriva passé la constellation *Che*.

Vous me direz sans doute, Monsieur, que le texte parle clairement d'une conjonction de cinq planètes, & qu'on n'en trouve que quatre par le calcul ; a cela je vous réponds : 1°. Que le soleil & la lune étant du nombre des sept planètes qu'on admet communément, il ne paroît pas qu'on doive les exclure d'un nombre au-dessous de sept ; or dans le nombre de cinq planètes dont le texte fait mention, sans déterminer ni le temps précis de leur conjonction, ni leurs noms, la lune se trouvant au nombre des cinq, trois jours après la *syzygie*, le texte est donc vérifié sur ce point & cela suffit ; aussi M. Kirch avoue-t-il sur cela que *numerus quinq. planetarum est completus*. 2°. Quand le soleil & la lune ne seroient pas du nombre des astres qu'on appelle planètes, on ne devroit pas, suivant le génie Chinois, regarder comme fausse une conjonction de quatre planètes, qu'ils publieroient être de cinq. Au commencement du règne de Yong-tching, il y en eut une de trois seulement : nous la vîmes cependant hautement publiée comme si elle avoit été de cinq : 3°. Quand cette conjonction n'auroit été que de quatre, telle qu'elle fut le pre-

mier jour de la lune, une telle époque aſtronomique n'en a pas moins de force pour la chronologie, qui eſt l'uſage que nous en faiſons. L'hiſtoire Chinoiſe fait mention d'une conjonction de planètes ſous l'empereur Tchuen-hio à un lieu déterminé du ciel ſtellifère le premier mois de l'année lunaire ſuffiſamment marqué à la 2461. année avant l'Ere-chrétienne, nous la trouvons telle par le calcul plus de 4000 ans après ; ne nous aſſure-t-elle pas d'une manière fort approchante de la démonſtration, de la réalité du règne Tchuen-hio 2461 avant l'Ere-chrétienne ? d'autant plus qu'elle eſt ſoutenue par l'obſervation des étoiles aux quatre point cardinaux ſous l'empereur Yao, dont il eſt parlé dans le *Chu-king*, ſuivant la diſpoſition du ciel en 2461 ſous Tchuen-hio, & le mouvement des étoiles fixes, ſur lequel M. de la Hire a fait ſes tables ; dans l'eſpace de 105 ans qui ſe ſont écoulés depuis 2461 juſqu'à la deuxième année du règne de Yao, les étoiles fixes avoient avancé de 1°, 28′, 49″, qui ajoutés à l'étoile *hiu* ou *fomahant*, que le *Chu-king* met au ſolſtice d'hiver, & aux étoiles *mao* ou les *pleyades*, qu'il met à l'équinoxe du printemps, nous trouvons que cette année de Yao, elles ſont *ſomahant* au premier degré de *caper*, & les *pleyades* au premier degré d'*aries* ; enfin, Monſieur, ſi à ces deux obſervations aſtronomiques, nous joignons l'éclipſe de Tchong-kang dans la conſtellation *fang*, (*le ſcorpion*,) dont une des étoiles étoit une des quatre qui parurent ſous Yao à l'équinoxe d'automne: n'eſt-ce pas-là, une démonſtration qui nous aſſure la ſolidité de la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, & la fauſſeté de celle du *Tchou-chu-kinien ?*

Vous êtes pleinement convaincu, me dites-vous, Mon-

ſieur, qu'il faut préférer la chronologie des *Septante*; il eſt en effet évident qu'aucun des quarante & plus de ſentimens des chronologiſtes hébraïſans ne ſauroit s'accorder avec la chronologie des Chinois, ſans parler de celles des autres peuples; mais il n'eſt pas moins vrai, que les vingt & tant de ſentimens différens ſur la chronologie des *Septante*, ne ſont pas ſans difficultés; ceux qui, comme le P. Riccioli, comptent 5694 ans, depuis Adam juſqu'à Jéſus-Chriſt, ne trouvent point d'inconvénient à mettre Fou-hi ſur le trône de la Chine, avant la naiſſance de Phaleg, ſeront moins embarraſſés; & ceux qui comme vous, Monſieur, ne comptent pas de même, s'ils ſe déterminent au ſentiment des 6000 de Suidas, ou à celui de 5904 ans, que Riccioli croit aſſez probable, trouveront depuis la 3111 année avant Jéſus-Chriſt, époque de la naiſſance de Phaleg, juſqu'à la 2953e première de Fou-hi, dont l'intervalle eſt de 158 ans, un temps ſuffiſant pour former une colonie, qui ſe choiſit un chef, tel que Fou-hi, que les Chinois regardent tous, comme ayant été le premier prince & le premier roi de leur empire. Quoiqu'il en ſoit, ce n'eſt point à nous à décider la queſtion; nous devons nous contenter de faire connoître aux Européens, ce que nous trouvons dans ces contrées éloignées digne de leur curioſité, ſur les arts ſur-tout & les ſciences, & laiſſer aux habiles gens, tels que vous, Monſieur, à juger ſi ce que nous envoyons mérite votre attention. Toute la difficulté conſiſte à pouvoir concilier les anciens faits aſtronomiques que nous trouvons dans l'hiſtoire Chinoiſe, avec quelqu'un des ſentimens reçus en Europe, ce qui ne paroît pas impoſſible dans le grand nombre de calculs différens,

différens, soit avant Abraham, soit après, par rapport surtout aux anarchies des juges & du temps de la demeure des Israélites en Egypte, ce qui fait que la vocation de ce patriarche & l'année de sa naissance sont marquées si différemment. Josephe met celle-ci la 2107 avant Jésus-Christ; Clément d'Alexandrie la 2226, Nicéphore de Constantinople 2311, Eusébe de Césarée 1941, S. Isidore 2022, &c. tous suivent les *Septante*, & il y a beaucoup d'habiles gens qui les suivent. Je ne parle pas des Hébraïsans, dont la diversité de sentimens va au-dessus de quarante, parce qu'aucun ne peut se concilier avec l'histoire Chinoise; mais si on suit la chronologie des *Septante* de 5904 dont j'ai parlé ci-dessus, on aura la naissance de Phaleg en 3111, 158 ans avant le règne de Fou-hi à la Chine; & la colonie qui vint l'habiter pouvoit être plus ou moins nombreuse au temps de leur séparation, ce dont on peut vraisemblablement juger par les suites qu'eut cette colonie;

Je suis, &c.

QUATRIEME LETTRE.

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du premier Novembre 1737. Vous m'y proposez quelques difficultés sur la chronologie Chinoise; vous y défendez de votre mieux les *Tchouchu*, & vous soutenez l'idée que vous vous étiez formée des

caractères Chinois. La lettre à laquelle je joins celle-ci, me paroît répondre ſuffiſamment aux deux premiers articles. J'ajouterai cependant quelques éclairciſſemens en réponſe à pluſieurs articles de votre lettre qui m'ont paru ſinguliers.

1°. L'auteur Chao-yong, que vous faites la ſource de la chronologie du tribunal m'eſt tout-à-fait inconnu, & vous m'attribuez, ſans doute, ce que peut-être quelqu'autre vous aura écrit: *Que tout le monde ſuit l'opinion de Chao-yong adoptée par le tribunal.* Ce n'eſt pas ainſi que je parle de la chronologie Chinoiſe de ce tribunal dans ma préface: n'auriez-vous point puiſé ce *Chao-yong*, dans la notice du P. Gaubil, dont vous me parlez ? Avant que de l'envoyer en Europe, il me la fit voir & m'en demanda mon ſentiment; je la déſapprouvai très-fort & l'exhortai vivement de ne l'envoyer qu'après un examen plus ſérieux, & une connoiſſance plus exacte des auteurs qu'il citoit & de ce qu'il leur faiſoit dire. Peu content de moi, il fut la montrer au P. Regis, qui en fut encore plus mécontent; nous avons ſu qu'il l'avoit envoyée à Paris, telle qu'elle étoit. Soyez ſûr, Monſieur, que les chronologiſtes Chinois, n'ont point été ſi fort partagés entr'eux ſur la manière dont on devoit remplir les vuides de l'hiſtoire, que cette notice détaillée le fait entendre.

» 2°. Sſe-ma-tſien, dites-vous, malgré toutes ſes recher-
» ches ne put faire remonter la ſuite chronologique & la
» durée des règnes que juſqu'à Li-ouang; la dernière
» année du règne de ce prince eſt la plus ancienne
» dont il aſſigne l'époque cyclique, mais il ne donne point
» de notes cycliques aux trente-ſept années précéden-

» tes, apparemment parce qu'il n'étoit pas aſſez ſûr de » cette durée, &c «. 1°. L'empereur Li-ouang, ſuivant Sſe-ma-tſien même, a régné cinquante-un ans; l'époque *Kong-ho* commence à la trente-huitième année de ce prince; il eſt donc plus que probable qu'il eſt ſûr des trente-ſept années précédentes. 2°. Puiſque depuis l'époque *Kong-ho*, cet hiſtorien aſſigne conſtamment les notes cycliques aux quatorze années qui la ſuivirent juſqu'au règne de Suen-ouang, qui ſont inconteſtablement du règne de Li-ouang, ſur quels mémoires dites-vous donc, que *la dernière année du règne de ce prince, eſt la plus ancienne dont il aſſigne l'époque-cyclique?* 3°. Sſe-ma-tſien avoit très-ſûrement entre les mains l'hiſtoire de la famille de Tſin-chi-hoangti, du-moins des princes *TSIN*, prédéceſſeurs de cet empereur; il pouvoit donc remonter ſes notes cycliques juſqu'au règne de Hiao-ouang; il n'ignoroit pas le *Kia-tchi* de la famille des *TCHEOU*, il pouvoit donc remonter juſqu'à Kiang-yuen; vous ne direz pas, Monſieur, que ce fameux hiſtorien n'eut aucune connoiſſance de *l'Yking*, & des commentaires de Confucius ſur ce livre, que Tſin-chi-hoangti voulut qu'on ſauvât de l'incendie des livres; d'où vient donc qu'il n'a pas remonté ſon hiſtoire juſqu'à Fou-hi, & qu'il ne l'a commencée qu'à Hoang-ti? ignoroit-il que Confucius dans ſes commentaires ſur *l'Yking*, dit très-clairement que Fou-hi a été le premier empereur de la Chine, que Chin-nong lui a ſuccédé & à celui-ci Hoang-ti? en pourrions-nous conclure qu'il n'a pas eu égard à ces hiſtoires, ni à ce que diſent les commentaires de Confucius, apparemment parce qu'il n'en étoit pas ſûr? L'hiſtoire authentique Chinoiſe, n'a en vue que le bon gouvernement de l'état, & n'a nul égard

à celui des princes particuliers qu'autant qu'ils ont quelques liaiſons dans leur conduite avec le gouvernement général de l'empire. C'eſt pour cette raiſon que je n'ai point parlé dans ma préface des hiſtoires des princes particuliers, bien moins devois-je le faire des mémoires des familles particulières, mémoires qui ne ſe trouvent peut-être plus que dans des bibliothèques où nous ne ſaurions pénétrer.

3°. Il n'y a point dans le *Chu-king* de chapitre *Tchao-mo ;* mais par ce que vous m'en dites, j'ai vu que vous avez dû parler du chapitre *Tchao-kao*, dont voici le paſſage : L'empereur *Tching-ouang, le vingt-un de la deuxième lune de la ſeptième année de ſon règne, le jour Y-ouei, prit la réſolution, &c.* à la *troiſième lune le troiſième jour Ping-ou, les deux miniſtres Tcheou-kong, Tchao-kong partirent, &c.* Vous dites que le *ſixième jour après la pleine lune du premier mois de la ſeptième année de la régence de Tcheou-kong* fut *Y-ouei ;* & le *Chu-king*, dit que ce ſixième jour fut de la deuxième lune de cette année & non de la première : 2°. Vous avez pu voir, Monſieur, dans ma préface, que Confucius s'étoit plaint qu'on avoit interrompu durant plus d'un ſiècle l'uſage du cycle ſexagénaire, & que le temps où il a commencé & continué ſans interruption étoit fort incertain. Nous ne croyons point en effet qu'il en ſoit fait mention dans tout le *Chu-king*, juſqu'à cette ſeptième année de Tching-ouang : 3°. On vous trompe, quand on veut vous faire croire que la chronologie du *Tong-kien-kang-mou*, ne s'accorde point avec la date de cette ſeptième année, & que le bonze Y-hang l'avoit remarqué dès le huitième ſiècle. Je n'ai jamais rien vu de pareil dans tout ce qu'a écrit ce ſavant bonze.

Prétendez-vous, Monſieur, qu'une tradition conſtante de faits ne pourra être de quelque poids par rapport à nos hiſtoires ? Un fondateur de dynaſtie porte avec ſoi la raiſon de la tradition, de même que ſa conduite irrégulière & inouie, juſques à la haîne de l'empereur Ou-ting, de nommer ſon frère Tai-keng pour ſon ſucceſſeur au préjudice de ſon fils, &c. Quoiqu'il en ſoit, je vois par votre lettre que vous penchez fort pour la notice détaillée du P. Gaubil. Le deſſein en eſt bon; ſi le détail en étoit vrai, je ne vous aurois pas écrit en 1736 le détail chronologique que vous avez vu.

5°. Sur le *Tchou-chu*, je n'ai rien a ajouter à ce que je vous écris dans la lettre à laquelle je joins celle-ci; ſi ce n'eſt de vous copier ce que je vous diſois ſur le caractère *Ki*, qui eſt *un diſtinctif du jour de l'équinoxe d'automne*, comme le caractère *Mong*, *du jour de l'équinoxe du printemps*; permettez que je vous y renvoie. Par conſéquent l'année 2007 ne peut être celle du *Chu-king*.

J'ai lu, Monſieur, vos diſſertations imprimées dans les mémoires de votre illuſtre académie; j'y ai vu autant qu'on peut en mettre, l'eſprit briller de tous côtés, dans des raiſonnemens établis ſur de faux principes. Je ſuis très-perſuadé qu'aujourd'hui vous en connoiſſez la fauſſeté, & que vous ne croyez plus que les Chinois, *n'ont aucune connoiſſance des eſprits diſtingués de la matière*; ils en ont toujours reconnu & dès la plus haute antiquité : la lecture de leurs livres le démontre plus clair que le jour. Ne feriez-vous point obligé, Monſieur, de leur faire quelque réparation ? Sur la conſtruction des caractères Chinois, j'ai dit tout ce qu'on en peut dire dans la lettre que le P. Souciet vous a fait

voir, ils n'ont que les ſix règles que Fou-hi leur a données; ce qu'en ont dit les figuriſtes eſt de pure invention, & ce que vous en dites, Monſieur, eſt trop ſubtil pour les Chinois. Je ne puis vous envoyer cette année le dictionnaire *Choue-ouen*, vous l'aurez par la mouſſon ſuivante.

Je ſuis, &c.

Pé-king 16 *Nov.* 1738.

Fin des Lettres du P. DE MAILLA *à M.* FRERET.

CINQUIEME LETTRE

Du P. DE MAILLA *concernant ſon hiſtoire manuſcrite de la Chine.*

JE reçus hier, M. R. P., votre lettre, du premier octobre de l'an paſſé, elle nous a fait à tous beaucoup de plaiſir, & à moi, plus qu'à perſonne, parce qu'elle venoit de votre part. Lorſque les PP. Lacharme & Chaliers, partirent d'Europe pour venir nous joindre, vous crûtes bonnement qu'ils nous en apporteroient des nouvelles; mais croiriez-vous bien que c'eſt ici qu'ils les ont appriſes pour la plûpart.

S'il eſt vrai que les deux premiers volumes de l'hiſtoire Chinoiſe, que vous avez eu la bonté d'envoyer à Lyon au P. Morand, vous faſſent deſirer les autres, j'ai tout lieu d'eſpérer que peu de temps après avoir reçu cette lettre, vous ſerez content. Sur la fin du mois d'août dernier, j'en fis partir ſix volumes d'ici pour Canton, par trois Chinois, novices de la compagnie. Cette hiſtoire va juſqu'à l'an 1369 de J. C. Je prévois que vous me demanderez ſi je ne prétends pas la pouſſer juſqu'à notre temps; je vous réponds d'avance que ſi les choſes ne changent pas, cela me ſera difficile, parce que l'hiſtoire de la dynaſtie précédente, ne paroît point encore d'une manière authentique, & que celle qui exiſte eſt ſi mal faite, que ſi j'étois obligé de la réduire à la forme que j'ai ſuivie, il me faudroit preſque autant de temps, que j'en ai mis à la traduction de la moitié des huit tomes que j'ai déja envoyés; j'ai rempli dans ces huit volumes le deſſein que je me ſuis propoſé dans la préface. Cependant ſi l'hiſtoire authentique de cette dynaſtie venoit à paroître, ce qui peut arriver d'un jour à l'autre, je pourrois l'entreprendre; mais ſans cela j'ai de la peine à m'y déterminer, quelque inſtance que me faſſent notre ſupérieur général & pluſieurs de nos pères. La raiſon qui empêche de publier cette partie de l'hiſtoire authentique qui eſt toute prête, c'eſt un différend entre les lettrés Chinois & Tartares qui en ſont les réviſeurs; ceux-là ne voulant faire commencer la dynaſtie préſente, ſous le nom d'Impériale, qu'après l'entière deſtruction de la dynaſtie précédente, & ceux-ci voulant donner ce titre à leur princes dès le temps qu'ils furent maîtres de Pé-king. J'eſpère bien que vous aurez pour les ſix tomes que j'envoie cette année, les mêmes ſoins que vous avez

bien voulu prendre pour les deux premiers, dont je vous fais mille remercimens. Si j'étois sûr du passage de Paris, j'y aurois joint une copie des deux premiers, un peu mieux écrite que ceux qui sont arrivés à Lyon; mais le danger que ces volumes étant joints ensemble, on ne s'avisât de les arrêter, m'a déterminé, comme je vous l'écrivis l'an passé, à ne les envoyer, s'il est nécessaire, que lorsque j'aurai reçu des nouvelles sûres que tout est arrivé à Lyon. Je suis assez au fait de Paris, pour prendre sur cela les précautions que je pourrai. Vos mêmes soins, je vous prie, pour ces six tomes que pour les autres. Il ne paroît pas convenable qu'aucun autre les voie à Paris, avant ceux à qui ils sont adressés. Si vous en voulez voir quelque chose, le septième & le huitième tomes vous feront plus de plaisir que les autres, par les connoissances qu'on a déja eu en Europe des *Kin* & de *Gingis-kan*, dont on a imprimé l'histoire depuis long-temps en françois.

J'ai joint à ces six tomes un petit présent à votre adresse qui consiste, 1°. en un grand livre Chinois, livre rare & précieux dont on ne trouve plus d'exemplaires; il sera bon pour la bibliothèque de Lyon. 2°. Un autre petit de trois pouces, un peu plus de haut, sur deux environ de large, que l'empereur Kang-hi portoit toujours pendu à sa ceinture, je l'ai eu d'un eunuque du palais; il contient en Chinois les tables des *Sinus* & des *Logarithmes*. 3°. Deux boîtes d'éventails, chacune de huit. J'ai reçu ceux de la plus petite, dans la boîte même de l'empereur régnant, avec les senteurs que vous y trouverez, & les autres de différens princes de cette cour. 4°. Une lunette à longue vue, dont les tubes sont du plus beau vernis de ce pays;

pays; ils ont été faits par les ouvriers du palais. 5°. Une ſiguette d'argent, contenant du ſang de bouc ſauvage, choſe rare & précieuſe dont vous ne devez pas douter. C'eſt un préſent du feu empereur Kang-hi, les médecins & apothicaires doivent ſavoir ce que c'eſt, on l'appelle en Chinois *Chan - yang - hiue.* 6°. Le R. P. Hervieu, notre ſupérieur général, m'a écrit qu'il y joindroit à Canton, du thé & de l'encre de la Chine. Si j'étois le maître, ou que je fuſſe à Canton, je crois que vous ſeriez content de moi, mais qu'y faire? il faut ſe contenter de ce qu'on peut. De tout cela vous en enverrz à Lyon, ce que vous jugerez à propos; je vous en laiſſe abſolument le maître, bien perſuadé que vous ferez le tout pour le mieux. Il ſeroit cependant bon que ceux qui ſe donnent la peine de retoucher l'hiſtoire que j'envoie, fuſſent perſuadés que je ne ſuis pas inſenſible à leur travail; ainſi prenez-en ce que vous en ſouhaiterez, & envoyez-leur le reſte. Je ne leur en parlerai pas cette année dans mes lettres.

Je vous avois prié de demander au P. Etienne Souciet, une lettre que je lui écrivis ſur l'origine & les différens changemens des caractères d'écriture dont les Chinois ſe ſervent, en y joignant des modèles de ces différens caractères, (1) &c. Vous ne me répondez point ſur cet article, y auriez vous trouvé quelque difficulté que je ne puis prévoir? J'aurois été bien aiſe cependant que vous euſſiez pu l'envoyer aux Editeurs de l'hiſtoire Chinoiſe.

(1) Cette Lettre datée de Pé-king, du 1 Janvier 1725, s'eſt trouvée, je ne ſais comment, tranſcrite à la fin de la Traduction du *Chu-king* par le P. Gaubil; & ſon Editeur a jugé à propos de l'imprimer dans les obſervations ſur cet ouvrage, page 380 — 398. *Editeur.*

Rien de plus raiſonnable que les reproches que vous me faiſiez l'an paſſé dans vos lettres, de ne vous avoir pas adreſſé pour Lyon, la copie du livre *Syro-chaldaïque* que j'avois envoyée au P. Souciet, j'en aurois au moins ſu la deſtinée, & telle qu'elle eût été, j'en aurois été content; mais nulle réponſe ſur cela. Je n'ai même ſçu que cette copie étoit arrivée en France, que parce que vous me fîtes l'amitié de m'en écrire l'an paſſé. Comme c'eſt un livre de plus de huit cens ans d'antiquité, dont je ne pus avoir copie qu'à force d'argent, je ne croyois pas, ſur le rapport d'un de nos pères qui eſt ici, devoir mieux faire pour l'avantage de notre miſſion, que de l'adreſſer à ce R. P. Son ſilence depuis deux années de ſuite, me fait croire qu'il en a penſé autrement que nous, & qu'il n'aura pas beaucoup de peine à vous la remettre; vous pouvez donc la lui demander en mon nom, & l'envoyer à Lyon, au moins ne déparera-t-elle point le cabinet des curioſités étrangères.

J'ai appris par nos P P. qui ſont à Canton, que le P. Duhalde, en faiſant imprimer dans les lettres édifiantes, une des miennes, ſur l'accuſation de Tchin-mao, mandarin d'armes, contre la religion chrétienne, y avoit ajouté à la fin une lettre d'un autre de nos Pères, de 52 pages, qu'il a fait imprimer à la ſuite de la mienne, & comme ſi elle étoit de moi. S'il n'y avoit rien dans ces 52 pages, qui ne fût ou vrai ou de nulle conſéquence, je n'en dirois rien; mais il ne s'agit pas moins que d'un placet ſuppoſé, préſenté à l'empereur pour la défenſe de la religion, fauſſeté en matière de conſéquence, dont M. Ripa, maintenant à Naples & M. Fouquet, qui étoient tous deux à Pé-king dans ce temps, pourroient aiſément ſe ſervir, pour rendre au moins ſuſpect ce que nous écrivons en

Europe. Quel déſagrément pour la compagnie, & quel chagrin pour moi de me voir chargé d'une fauſſeté ſi criante? Pourquoi ne pas la donner ſous le nom de celui qui l'a écrite? Le R. P. Hervieu, notre ſupérieur général, a fait ce qu'il a pu à Pé-king, pour nous ôter la connoiſſance de trois exemplaires qui ſont arrivés à Canton, il n'en a jamais voulu envoyer un ici. Je ne doute point qu'il n'en ait écrit à Paris; en tous cas vous me feriez plaiſir de déſavouer en mon nom, ces 52 pages ajoutées à ma lettre. Cependant comme cette lettre vous parviendra apparemment avant les ſix tomes de l'hiſtoire, &c. que je vous envoie par cette mouſſon, il ſeroit peut-être bon de ne rien témoigner de ce que je vous ai dit ci-deſſus, que vous n'ayez reçu le tout. Vous voyez pourquoi.

Le P. Hervieu m'écrivit en vous envoyant les deux boîtes d'encre de la Chine; mais il ne me parla point de tout le reſte que j'y avois joint, & je n'ai pu ſavoir juſqu'ici ce qu'il eſt devenu. Je n'ai pas moins été ſurpris de voir par votre lettre, que le premier octobre, vous n'aviez point encore reçu ces deux boîtes; ne manquez pas de me faire ſavoir ſi tout ce que je vous envoie parvient entre vos mains, afin que je prenne mes meſures ici pour la ſuite.

Le P. Duhalde ſonge-t-il à faire graver ſa carte de la Chine? On nous a dit ici que le roi de Portugal faiſoit graver les cartes de chaque province, avec différentes explications en forme d'atlas; il ſeroit bien fâcheux pour nous que les Portugais nous enlevaſſent cette gloire, & qu'ils en fiſſent honneur au ſeul P. Cardozo, comme ils l'ont déja fait dans une de leurs gazettes, que nous avons vue ici, & que la gazette de France annonça auſſi ſous l'article de Lisbonne. Il ſeroit peut-être bon que le P. Duhalde

le sût. La carte de la Chine & de la Tartarie, dans le fait, est l'ouvrage des seuls François. Les PP. Cardozo, Portugais, & Fredely, Allemand, qui ont accompagné quelques-uns de nous, n'y ont eu guère d'autre part que celle de la fatigue qui est inséparable du voyage; il seroit bon qu'il le sçût; peut-être attend-il encore quelque nouvelle chose pour l'insérer dans l'atlas Chinois, qu'il médite depuis si long-temps. Mais je ne vois pas qu'aucun de nous pense à lui envoyer rien de nouveau.

Je vous écrivis l'an passé l'état où étoit la religion dans cet empire, & les nouvelles recherches que l'empereur faisoit faire des Missionnaires qui étoient dans les provinces. La recherche a été très-réelle, & elle a fait renvoyer à Canton, les PP. Hinderer, Porquet, Jaquemin, Jésuites, qui étoient restés ici sous prétexte de maladie & à force d'argent, & le P. Souza, aussi Jésuite, qui étoit auprès du P. Hinderer, sous prétexte d'en avoir soin durant sa maladie. Un Jésuite Chinois a été arrêté dans la province de Fou-kien, depuis près d'un an, & n'est point encore relâché, du moins que nous sachions, quoique l'ordre de l'empereur ne soit que contre les Européens; vous jugez bien de-là que les affaires de notre mission n'y sont pas en un meilleur état que l'an passé. Ici, à Pé-king, elles vont encore passablement. Nous y faisons nos fonctions à l'ordinaire, & les Chrétiens leur devoir; mais dans les provinces elles ne sauroient manquer d'aller fort mal, les Chrétiens y étant abandonnés à eux-mêmes, sans secours, sans Missionnaires, que de quelques-uns qui y sont cachés, & qui ne peuvent s'acquitter de leur ministère, qu'en s'exposant eux, les Chrétiens & la religion.

Ces jours passés est mort ici en prison, un des frères du prince que l'empereur avoit persécuté & persécute encore pour avoir embrassé la religion chrétienne, comme vous l'aurez vu dans les relations du P. Parrenin, imprimées dans les lettres édifiantes. Celui-ci, qui s'appelle Louis, fut arrêté à l'armée avec Joseph, son frère, sur le rapport que le général fit à l'empereur, qu'ils étoient chrétiens, & avoient élevé une église dans ces quartiers. L'empereur les rappella, leur fit mettre les chaînes & les fit enfermer ici séparément, porte mûrée, sans avoir aucune communication, qu'avec chacun un valet, prisonnier comme eux. Vous avez su la fin du prince Joseph; ces jours passés le Prince Louis eut le même sort que son frère : comme il vivoit trop pour ceux qui le vouloient faire mourir, on a commencé par lui retrancher une partie de la nourriture qu'on lui donnoit, & quelques jours après, pour tromper le monde, on lui envoya un médecin qui vouloit lui faire croire qu'il étoit malade; le prince lui répondit toujours qu'il se portoit bien, & qu'il n'avoit besoin d'autre chose que d'un peu plus de nourriture. Cependant six ou sept jours après, on a sorti son corps de la prison, & on l'a déposé à la sépulture de sa famille, en attendant qu'on avertisse l'empereur, & qu'on sache ce qu'il veut qu'on en fasse. Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui. J'attends encore quelques lettres au moins du P. Morand, après quoi j'espère vous écrire encore un mot par cette mousson.

Je suis, &c.

Pé-king, 27 Septembre 1730.

SIXIEME LETTRE.

Nos lettres de Paris & de Rome nous ſont arrivées, mais il n'en paroît aucune des vôtres; eſt-ce que vous ne m'auriez point écrit? J'ai de la peine à me le perſuader; j'aime mieux, pour votre honneur & pour ma tranquillité, croire que toutes les lettres qui ſont arrivées à Canton pour nous, ne nous ont pas encore été envoyées, ou qu'elles ſont en chemin pour Pé-king, & que parmi ces lettres il s'y en trouvera quelqu'une des vôtres pour moi. Celles du P. Cottin, procureur de province à Paris, m'apprennent qu'il vous a envoyé les deux premiers tomes de l'hiſtoire Chinoiſe, & que vous lui en avez accuſé la réception, c'eſt ce que je ſouhaitois avec ardeur; & ſi je pouvois apprendre que vous n'avez point eu de peine à les lire, je ſerois pleinement ſatisfait ſur cet article. Dans le doute où je ſuis ſur cela, j'en ai fait tirer une ſeconde copie, qui me paroît un peu plus liſible que la première; mais la difficulté de paſſer Paris, m'a déterminé, en vous envoyant les ſix tomes ſuivans, d'attendre que le tout ſoit entre vos mains & que je l'apprenne; alors, s'il eſt néceſſaire & que je ſois en vie, je vous l'enverrai. Il y a un mois que les ſix tomes ſuivans, partirent d'ici pour Canton, par trois novices Chinois de la compagnie.

Voici relativement à cette hiſtoire, quelques points ſur leſquels je crois devoir vous parler. 1°. Après les déciſions de Rome ſur les rits Chinois, & les défenſes qui ont été faites d'en écrire, on pourroit peut-être chercher à ſupprimer cette

hiſtoire, parce que les termes de *Tien* & de *Chang-ti*, s'y trouvent fréquemment; mais vous voyez aſſez la réponſe. On ne peut employer les termes de *Tien* & de *Chang-ti*, pour ſignifier le Dieu des chrétiens, ſoit; mais on ne peut appeller autrement la divinité que les Chinois reconnoiſſent. d'ailleurs, tous les endroits où il en eſt parlé, ne ſont qu'une pure traduction; j'ai été fort attentif à cet égard, pour me mettre hors de tout reproche, laiſſant aux lecteurs à prendre l'idée qu'ils doivent avoir de l'un & de l'autre. C'eſt pour cela que je me ſuis contenté de mettre en parenthèſe leur ſignification naturelle & commune.

2°. Vous aurez d'abord vu que la chronologie Chinoiſe ne ſauroit s'accorder avec celle de notre Vulgate, & qu'elle favoriſe entiérement celle des *Septante;* mais il n'eſt pas queſtion ici de ce qu'on penſe en Europe ſur la connoiſſance des temps, il s'agit de ce qu'en penſent & de ce qu'en ont écrit juſqu'ici les Chinois, depuis la fondation de leur empire. Je dois me contenter de rapporter fidèlement leur ſentiment, ſans rien changer ni altérer, & laiſſer faire à nos ſavans d'Europe; toutes les comparaiſons qu'ils jugeront à propos. 3°. La chronologie des *Septante*, a ſes défenſeurs auſſi bien que celle de la Vulgate, comme on peut le voir dans la *Chronologia reformata* de *Riccioli*, dans le *Menochius* du P. de Tournemine, &c. le martyrologe Romain, ne ſuit même que celle d'Euſebe, d'où on peut conclure que la conformité qui ſe trouve entre la chronologie Chinoiſe & celle des *Septante*, eſt une raiſon qui prouve beaucoup en leur faveur. Les Chinois qui ſont au bout du monde, & qui n'ont jamais voulu avoir de rapport avec les autres nations que pour en recevoir des tributs & des hommages, ont cependant une chronologie ſemblable à celle des

Septante, & une telle conformité ne peut être l'effet du haſard. La ſuite non interrompue des princes Chinois depuis la fondation de leur monarchie, ſi bien ſoutenue par des témoignages inconteſtables, pluſieurs ſiècles avant que ces ſavans interprètes paruſſent au monde, détruiroit toute idée de communication ſi quelqu'un pouvoit l'avoir. L'accord de ces deux chronologies n'eſt-elle pas une démonſtration de l'exactitude des hiſtoriens Chinois. 3°. Mais ce qui démontre la vérité de l'une & de l'autre, ſont les obſervations aſtronomiques, rapportées dans l'hiſtoire Chinoiſe. L'éclipſe de Tchong-kang, rapportée 2159 ans avant l'Ere-chrétienne, eſt un fait contre lequel il n'y a pas de réplique. Ce n'eſt point ſur le calcul, c'eſt ſur l'obſervation qu'elle eſt rapportée; nous ſommes ici pluſieurs qui l'avons ſupputée ſuivant différentes tables, & nous l'avons tous trouvé telle qu'elle eſt marquée dans l'hiſtoire Chinoiſe. De plus, cette éclipſe ne fut viſible, ni en Europe, ni dans aucun des lieux à l'occident de la Chine, & uniquement à l'eſt de la Chine, du côté de la mer pacifique & des bords occidentaux de l'Amérique. Comme l'obſervation eſt rapportée telle qu'elle a dû paroître à la Chine, la Chine étoit donc habitée à cette époque, c'eſt-à-dire, 2 ou 300 ans après le déluge. Quelque ſentiment que l'on prenne, tout cela juſqu'ici eſt indubitable. Il n'eſt pas moins certain, ſuivant les Chinois, d'après leur *Chu-king*, que Yao a régné en Chine au moins 99 ans, & Chun, ſon ſucceſſeur, 48 ans; que Yu, ſuivant Confucius, dans ſon *Kia-yu*, a régné 7 ans; Ti-ki, 8; Tai-kang, 28 : donc Yao régnoit en Chine 2357 ans avant l'Ere-chrétienne, & cet empire étoit déja très-étendu & très-floriſſant. Toutes ces

vérités

vérités ſont ſi bien établies, qu'il n'eſt pas poſſible de les révoquer en doute. Ajoutez à cette ſomme de 2357 ans, les règnes de Fou-hi, de Chin-nong, de Hoang-ti, de Chao-hao, de Tchuen-hio & de Ti-ko, dont les temps quoique moins certains, quelque abrégés qu'on veuille les faire, iront toujours beaucoup au-deſſus du déluge univerſel, n'eſt-il pas évident que le ſentiment de la Vulgate ſur la chronologie, quel qu'il ſoit, ne ſauroit ſe ſoutenir, & que celui des *Septante*, eſt l'unique qu'on doive ſuivre. Je me ſuis un peu étendu ſur ce point, parce que certains Hébraïſans à Paris, tels que le P. Etienne Souciet, m'écrivent comme ſi la chronologie Chinoiſe étoit inſoutenable & même dangereuſe. Quand cela ſeroit, ce que je nie très-fort, devrois-je m'en mettre en peine, lorſque je ne fais que donner la verſion d'une hiſtoire étrangère? mais bien loin de l'être, il ſeroit très-dangereux de ne la pas ſuivre en Chine, & de vouloir lui ſubſtituer celle de la Vulgate, contre laquelle les Chinois pourroient nous objecter des raiſons invincibles, & ſans replique.

3°. Je vous ai envoyé deux années de ſuite, quelques corrections à faire dans les époques des règnes, du premier tome; quand vous ne les auriez pas reçues, il n'y auroit pas grand mal, 1°. parce que cette correction en ſoi eſt de très-peu de choſe, & que les ſentimens ſont partagés ſur cet article. 2°. Parce que la ſomme totale de ces années eſt inconteſtable, comme il eſt évident par l'intervalle qui eſt entre la première année de Tchong-kang 2159 avant l'Ere-chrétienne, & la ſixième du règne de Yeou-ouang, 776 avant l'Ere-chrétienne, qui eſt de 1383 ans, dont la vérification ſe démontre par deux éclipſes que nous avons calculées. La diverſité des ſentimens ſur

le détail des années des règnes avant la dynaſtie des *HAN*, vient de l'incendie des livres ſous l'empereur Tſin-chi-hoang-ti, époque où la littérature Chinoiſe reçut un ſi grand échec. Ce qu'on put recouvrer de l'hiſtoire ancienne ne peut être ſi infaillible, qu'il n'occaſionnât quelque légère diſpute parmi les auteurs. Ainſi ſi vous avez reçu les corrections que je vous ai envoyées, il ſera bon de les ſuivre, s'il n'y a point d'ailleurs quelque inconvénient; s'il y a quelque embarras vous pouvez les laiſſer.

4°. Il n'en eſt pas de même d'une machine de guerre dont il eſt parlé ſous la dynaſtie des *TANG* & à laquelle j'ai donné le nom de *canon*, parce qu'elle eſt déſignée par le même nom dont les Chinois ſe ſervent aujourd'hui pour ſignifier les canons, quoique le caractère ſoit un peu différent; mais comme il y a lieu de douter que ces machines à jetter de groſſes pierres fuſſent véritablement ce que nous appellons *canon*, il me ſemble qu'il ne faut point ſe ſervir de ce nom, & lui en ſubſtituer un plus général, comme je l'ai fait ailleurs en parlant des guerres des *Kin* & des *Yuen*, je vous prie d'y faire attention. Je n'ai encore pu trouver quand les Chinois ont commencé à ſe ſervir de la poudre à canon. La tradition porte qu'ils en avoient l'uſage dès le commencement du premier ſiècle de l'Ere-chrétienne; quelques-uns même prétendent qu'ils s'en ſervoient avant; mais cela me paroît trop incertain pour oſer l'aſſurer.

5°. Le R. P. Hervieu, ſupérieur de notre miſſion, m'écrit de Canton, que quelques François lui avoient dit que l'hiſtoire de la Chine de M. Viſdelou, autrefois Jéſuite & miſſionnaire dans ce pays, alloit paroître, qu'elle étoit prête, & qu'à leur départ on l'envoyoit à Rome, le prélat

n'ayant pas voulu la publier avant qu'elle eût passé à la congrégation, pour être sûr qu'elle ne sera pas mise à l'*Index*. Je vous donne cet avis, ajoute le P. Hervieu, en conséquence duquel vous aurez peut-être quelque instruction à donner en France à vos éditeurs, pour que l'histoire de M. Visdelou ne puisse nuire à la vôtre. Sur cela j'ai à vous dire : 1°. Que vous ne devez point craindre ce qu'aura fait ce prélat, parce que j'ai appris qu'il n'a envoyé que deux tomes en Europe, & qu'étant devenu aveugle il n'aura pu l'achever : 2°. Il ne peut l'avoir faite que sur les livres Chinois qu'il avoit aux Indes où il y a travaillé ; or il n'avoit que l'histoire appellée *Nien-y-sse*, qui est une mer à boire, & dont sûrement il n'a pu prendre qu'une partie, encore pour cela faut-il un grand travail, dont je le crois peu capable. En arrivant à la Chine je demeurai avec lui près de deux ans, j'ai vu ses écrits & ses traductions, il ne m'a jamais paru un concurrent fort à craindre : 3°. La circonstance que ce prélat n'a pas voulu la publier avant qu'elle eût passé à la congrégation de la Propagande, me fait juger qu'il est moins question d'une histoire de la Chine, telle qu'on la souhaite en Europe, que d'un recueil contre le sentiment que nous avons soutenu si long-temps sur les rits Chinois, & auquel il aura travaillé pour faire plaisir à la sacrée congrégation & justifier ses propres sentimens contre ses frères, qui l'ont engagé à sortir de la compagnie en lui procurant l'évêché de Clodiopolis *in partibus*. Ce qui me fait juger que c'est-là l'histoire dont il s'agit, c'est qu'il en avoit déja le dessein lorsque nous demeurions ensemble, & que dans cette vue, il avoit sans cesse l'histoire du *Nien-y-sse* entre les mains ; tout ce qu'il rappor-

toit contre le ſentiment de ſes frères, ſe réduiſoit à quelques traits ſemblables. Le R. P. Reymondo de Arxos, Eſpagnol, qui a été notre viſiteur, m'écrivoit, dans une de ſes lettres au ſujet du P. Viſdelou, *que toda ſua valentia era a ſaccar concluſiones univerſales, de caſos particulares.* Doit-on être ſurpris de trouver des erreurs dans les particuliers parmi les peuples Idolâtres, ſur les points de leur croyance, tandis qu'on en trouve tant dans le Chriſtianiſme ? Suppoſé donc que l'hiſtoire de ce prélat ne fût que l'exécution de ce deſſein, il eſt bon qu'on puiſſe juger par une ſuite de l'hiſtoire générale & ſuivie, ce qu'on en doit penſer. Peut-être ſeroit-il bon, ſi cette hiſtoire n'a pas encore paru, de faire publier la nôtre, ſurquoi je ne puis rien vous dire; ce ſera à vous, lorſque les ſix tomes que je vous envoie cette année vous parviendront, à déterminer le parti que vous aurez à prendre.

6°. Je vous ai déja écrit de ne pas croire que les portraits des princes ou des grands hommes que vous trouverez dans cette hiſtoire ſont de ma façon; je n'y ai d'autre part que celle de traducteur : peut-être ſeroit-il bon de le dire dans la préface, de peur que le lecteur n'en enlève la gloire à l'hiſtorien Chinois.

Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui, me réſervant à vous écrire encore dès que j'aurai reçu vos lettres. L'an paſſé je me donnai l'honneur d'écrire au P. de Veau, qui veut bien ſe donner la peine de revoir avec vous cette hiſtoire. Je vous prie de l'aſſurer de ma reconnoiſſance, &c. &c.

P. S. J'oubliois de vous dire que les noms, tant anciens que nouveaux des villes, &c. de la Chine, que vous trou-

verez avec ce que j'envoie cette année, doivent être placés à la tête du premier tome que vous avez reçu, ils ſont plus complets que n'étoient les premiers envoyés.

Au reſte, j'ai remarqué qu'il y avoit quelques fautes de chronologie dans les dates & dans la ſuite des années du premier tome, ce qui m'a déterminé à vous envoyer le commencement exact de tous les règnes des empereurs compris dans ce premier tome; ayant le commencement vous avez tout le reſte. Vous auriez aiſément remarqué ces fautes qui ne ſont qu'à la marge. Il n'y a rien à corriger dans la ſuite de l'hiſtoire, ſi ce n'eſt la durée du règne de Ti-kié, dernier empereur de la dynaſtie des *Hia*, qui ne doit être que de cinquante ans au lieu de cinquante-deux. Tout le reſte va bien. J'eſpère vous envoyer l'année prochaine tous les volumes.

Pé-king le 9 *Oct.* 1731.

SEPTIEME LETTRE.

Vous devez avoir reçu, M. R., les ſix volumes ſuivans de l'hiſtoire de la Chine. Faites-moi l'amitié d'écrire au P. Morand, que j'ai commencé depuis huit jours, le neuvième tome, qui contiendra l'hiſtoire des *Ming*, & nous conduira juſqu'au règne de Louis-le-Grand; j'eſpère la faire partir l'année prochaine. Le R. P. Hervieu, ſupérieur-général de notre miſſion, m'a écrit que l'an paſſé il les avoit confiés au P. Conſtantin, pour vous être remis. Le P.

Morand m'écrit qu'il a fait mettre dans les Journaux de Trévoux, le *Proſpectus* de notre hiſtoire; ſi par haſard on ne nous avoit pas envoyé ce Journal, vous me ferez plaiſir de me le procurer.

Vous ne me parlez point d'une lettre ſur les caractères Chinois, que j'écrivis il y a quelques années au P. Eſt. Souciet, & que je vous priois de lui demander pour être envoyée au P. Morand; ſans doute que vous n'aurez pas jugé à propos de le faire; à la bonne-heure. Ce R. P. a envoyé ici un livre qu'il a fait imprimer ſous le titre d'*Obſervations mathématiques, aſtronomiques, géographiques, &c.* rempli de fautes les plus groſſières. Le catalogue ſur-tout des latitudes & des longitudes qui eſt à la fin, paroît avoir été fait exprès. Par tout ce qui eſt dit dans ce livre, on concluroit preſque que nous n'avons pas fait la carte de la Chine & de la Tartarie. Les longitudes & latitudes à trois ou quatre près, ſont toutes de perſonnes qui n'y ont point travaillé, & preſque toutes fautives; c'eſt ce qui m'a déterminé à rechercher, autant que j'ai pu, les latitudes & les longitudes que nous avons obſervées en faiſant la carte, & meſurées géométriquement, pour en faire un catalogue & l'envoyer en Europe. Le P. Regis m'en a demandé une copie qu'il envoie au P. Duhalde, pour être miſe dans ſon *Atlas*. Je vous l'envoie auſſi par deux voies: Afin que ſi l'une vient à ſe perdre, l'autre du moins arrive; & que ſi les deux copies vous parviennent, vous en ayez une pour le P. Souciet, qui pourra la mettre s'il le juge à propos, à la place de l'autre dans la nouvelle édition que le P. Gaubil, le plus intéreſſé dans ce livre, le prie d'en faire; mais ma principale vue en vous l'envoyant eſt que vous ayez la bonté

de la faire tenir au P. Morand, à qui, comme vous avez pu voir, j'ai envoyé la carte de la Chine à la tête du premier tome de l'hiſtoire, & celle de la Tartarie à la tête de l'hiſtoire des *Yuen*, qui en fait le huitième tome. Or, il eſt bon qu'on y voie en même-temps une partie des fondemens ſur leſquels ont été faites ces cartes, & qu'on juge des ſoins que nous nous ſommes donnés.

Je ſuis toujours, &c.

Pé-king le 3 *Oct.* 1733.

HUITIEME LETTRE.

OUTRE les ſix volumes de l'hiſtoire Chinoiſe, vous avez dû recevoir, M. R., en 1732, un aſſez long catalogue de longitudes & latitudes, &c. Cette année 1733, vous recevrez l'hiſtoire des *Ming*, & l'année d'enſuite, l'hiſtoire de la dynaſtie régnante juſqu'à l'empereur Kan-hi incluſivement; qui fait le dixième & dernier tome de cet ouvrage. Un exprès que nous envoyons d'ici le portera à Canton, d'où il partira pour l'Europe, ſur un des vaiſſeaux François qui y ſont actuellement, à l'adreſſe du R. P. provincial, & recommandé au P. Cottin, &c. Je la mets en rouleau, comme je mis l'an paſſé l'hiſtoire des *Ming*, que je vous envoyai. Je crois qu'il eſt bon de vous dire que ce rouleau de l'hiſtoire des *Ming*, n'ayant pu être remis

à notre ſupérieur-général, comme les volumes précédens, à cauſe de l'Exil des miſſionnaires de Canton, à Macao, l'exprès qui porta nos lettres pour l'Europe à Canton, remit ce rouleau à M. Duvelaer, agent de la compagnie des Indes, qui voulut bien s'en charger. Comme il n'aura pas manqué d'en faire mention ſur les regiſtres, en cas que vous ne l'euſſiez pas reçu, ou que le P. Defremond n'en eût point eu de nouvelles, vous voyez à qui vous pourriez en demander. Le dixième tome que je fais partir cette année ſuivra apparemment la même route; car nos miſſionnaires qui ſont tous à Macao ne peuvent que difficilement prendre ſoin de nos dépêches.

Je regrette beaucoup (m'écriviez-vous en 1731,) *que vous ne puiſſiez pas pouſſer votre ouvrage juſqu'au dix-ſeptième ſiècle, rien ne ſeroit plus complet.* Vous n'aurez plus rien à regretter ſur cela de ma part, lorſque vous aurez reçu ces deux derniers volumes, & vous m'en ſaurez d'autant plus de gré, que vous avez été un des mobiles qui me l'ont fait entreprendre.

Mais que fait-on, à Lyon, de cet ouvrage? penſe-t-on à le donner au public? dans l'éloignement où je ſuis, j'ai fait tout ce qui dépendoit de moi. Je n'ai plus rien à leur écrire à l'avenir, voudriez-vous me dire ſincérement ce qui en eſt?

Je ſuis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1737.

NEUVIEME

NEUVIEME LETTRE

Au P. d'Anthon.

LA bonté que le R. P. Lombard a eu de m'écrire qu'il avoit retiré des mains du P. Morand, l'hiſtoire Chinoiſe que je lui avois envoyée avec les lettres qui y ont rapport, & qu'il avoit remis le tout en celles de V. R. me procure le plaiſir d'écrire cette lettre. Le P. Chalier ne m'a pas laiſſé ignorer le mérite de V. R. il m'en a ſouvent parlé, même à l'occaſion du manuſcrit, dont on vous a mis en poſſeſſion dans votre bibliothèque; ainſi quoique je n'aie jamais eu l'honneur d'être connu de vous, permettez que je vous témoigne le plaiſir que j'ai de ſavoir que mon manuſcrit de l'hiſtoire Chinoiſe, eſt en votre pouvoir, plaiſir qui ſeroit parfait, ſi vous vouliez bien en être l'éditeur.

V. R. aura ſans doute appris du P. Cottin, que le neuvième tome de la dynaſtie des *Ming* s'eſt perdu, j'y ai ſuppléé cet été & l'ai envoyé à Canton, d'où il partira par cette mouſſon, à l'adreſſe du R. P. provincial, recommandé au P. Cottin de Paris, qui ne manquera pas de vous l'envoyer.

Il y a deux ans que M. Fréret, de l'académie royale des inſcriptions, qui avoit fort à cœur de voir paroître cette hiſtoire, m'écrivit qu'il avoit propoſé au P. Morand le deſſein de la faire imprimer au Louvre; je l'écrivis à ce R. P. qui ne m'en a pas dit un ſeul mot, & n'a pas

même répondu aux lettres de M. Fréret, comme V. R. le verra par ce que cet académicien m'en écrit cette mouſſon ; voici ce que me mande M. Fréret : » Un de vos pères croit que cet ouvrage auroit be-» ſoin d'être refondu. Ce n'eſt nullement mon opinon ; » l'ouvrage ceſſeroit d'être une traduction, & en paſſant » par des mains Européennes, il ſeroit étrangement déſi-» guré. Si dans le corps de l'hiſtoire le ſtyle avoit beſoin » d'être retouché, ce que je ne crois pourtant en aucune » façon, il faudroit que ce fût par un homme au fait des » mœurs & des coutumes Chinoiſes, & qui ne voulût pas » habiller les Chinois à la Françoiſe. La mort de M. le » duc d'Antin, par laquelle M. le comte de Maurepas » devient le maître de l'imprimerie royale, rendra peut-» être l'impreſſion de votre hiſtoire à cette imprimerie » plus praticable. J'écrirai encore là-deſſus au R. P. Mo-» rand, quoiqu'il n'ait fait aucune réponſe à ma dernière » lettre ; c'eſt à vos pères à faire quelques démarches afin » de perſuader à ce miniſtre que l'impreſſion d'un ouvrage » auſſi important lui pourroit faire beaucoup d'honneur «. Dans ce que je viens de citer de la lettre de M. Fréret, il a raiſon lorſqu'il dit qu'il ne faut pas habiller les Chinois à la Françoiſe. Auſſi ai-je ſouvent écrit au P. Morand, que celui qui ſeroit l'éditeur de cette hiſtoire étoit le maître d'en corriger le ſtyle & le langage ; mais que je le priois de ne rien changer dans les faits, ni dans l'ordre & la manière de les raconter : 2°. Comme cet Académicien s'eſt aſſez inſtruit de ce qui regarde les Chinois, par le commerce de très-longues lettres qu'il a avec nous depuis pluſieurs années ſans interruption, je ne ſais s'il n'auroit point envie d'en être lui-même l'éditeur ; & comme il

voit assez qu'on n'y consentiroit pas aisément, peut-être voudroit-il qu'on la dédiât à M. le comte de Maurepas, & veiller lui-même sur l'impression, pour se faire un mérite auprès de ce Seigneur, protecteur de leur académie. Ce dernier point seroit peut-être le meilleur parti qu'il y eût à prendre, & applaniroit entièrement bien des difficultés que V. R. voit mieux que moi. Quoiqu'il en soit, j'écris au P. Cottin à Paris, tout ce que j'ai l'honneur d'écrire à V. R. sur cet article, & persuadé que le parti que vous prendrez sera le meilleur, je ne lui en dirai pas davantage.

Je suis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1737.

DIXIEME LETTRE

Au P. COMBES.

J'AI reçu votre lettre du 10 Octobre 1736. Le neuvième tome de l'histoire partira cette année pour l'Europe, il doit être actuellement à Canton ou plutôt à Macao entre les mains du P. Hervieu à qui je l'ai envoyé par partie, pour être adressé au R. P. provincial de la province de Lyon. Ne vous attendez pas, à un gros volume; comme je ne voyois que la seule voie de la poste pour le faire passer à Canton, à quatre cens lieues de Pé-king,

je l'ai copié moi-même d'un caractère fort menu & fort ſerré & j'ai failli à me tuer. J'en ai été malade deux mois. Tous nos pères croyoient que j'en mourrois. J'en ſuis cependant revenu, mais d'une ſanté beaucoup plus équivoque qu'auparavant. Ainſi vous ne recevrez ce tome, que dans le volume d'un paquet de lettres un peu gros.

L'écrit, me dites-vous, qui concerne les cartes, adreſſé au R. P. Lombard, &c. le P. Duhalde a prié le P. Lombard de le lui envoyer; or il faut que vous ſachiez que j'avois envoyé l'original au P. de Goville, pour être communiqué au P. Duhalde, ſurquoi le P. de Goville me répond: » J'ai » exécuté la commiſſion de V. R. & j'ai cru ſuivant la » permiſſion qu'elle m'en donnoit, devoir faire part au » P. Duhalde de votre critique ſur ſa carte «. Cela étant, qu'étoit-il néceſſaire de prier le P. Lombard de lui en envoyer la copie? Vous voyez auſſi-bien que moi, ce qu'il a prétendu par une telle conduite. Il a promis de la rendre, dites-vous; je doute fort qu'il le faſſe: en tout cas, s'il ne l'a pas rendue, ayez la bonté de me le faire ſavoir, & ſi je vis encore, je vous en enverrai une copie augmentée de pluſieurs réflexions qui pourront ſervir de réponſe à deux fort longs écrits, que M. Danville nous a envoyés pour ſe juſtifier, & ſur la fin deſquels il nous parle ainſi: » Il faut convenir que toute ceci n'eſt pas propre à juſ- » tifier la carte générale de la Tartarie, ſur le point dont il » eſt queſtion. J'aurai du-moins en ceci la ſatisfaction de » paroître ne me point entêter d'une première opinion. » Dans la carte la plus générale, qui eſt la première dans » l'ouvrage du P. Duhalde & qui a pourtant été dreſſée » la dernière, j'ai remis la côte de Tartarie au point pré- » ciſément où je l'ai trouvée dans la carte originale des

» RR. PP. Jéſuites de la Chine «. Le P. Duhalde vous a dit que nous avons pris l'alarme trop tôt, &c. Si nous ne l'avions pas priſe alors, nous l'aurions priſe en voyant cette carte dans l'ouvrage du P. Duhalde, avec toutes les fautes de géographie, qui ſont les mêmes dans celle-ci, que dans celle qu'il dit n'être qu'un projet fort informe; même différence de longitude, de latitude, de rhombe, de vent & diſtance de cette carte avec les nôtres. Je pourrois bien, puiſqu'il m'en prie, lui faire connoître dans ſon ouvrage des erreurs bien plus conſidérables & en ſi grand nombre, que pour le rendre paſſable à gens inſtruits, il faudroit le refaire tout de nouveau. En Europe, on n'y aura pas regardé de ſi près. Si l'hiſtoire de la Chine, que j'ai envoyée paroît un jour, on verra alors clairement que le P. du Halde en a parlé comme un aveugle des couleurs.

Le R. P. Lombard m'a écrit, que le P. Morand avoit remis l'hiſtoire Chinoiſe & les lettres qui y ont rapport entre les mains du P. d'Anthon, pour être conſervées dans la bibliothèque juſqu'à ce qu'on puiſſe en procurer l'édition. Je vous écrivis l'an paſſé ce que le P. Morand me diſoit dans ſa lettre de 1736 ſur l'impreſſion de cette hiſtoire, & ce que M. Fréret m'écrivit ſur le même ſujet. Le premier ne m'a point écrit par cette mouſſon: ſans doute il gronde, mais il a tort, c'eſt moi qui aurois ſujet de me plaindre & non pas lui. Le ſecond m'a écrit quinze grandes pages de queſtions ſur l'antiquité de la chronologie Chinoiſe, auxquelles je ne ſaurois répondre cette année d'une manière à le ſatisfaire pleinement, faute de temps & de ſanté; la mouſſon ſuivante, je tâcherai d'éclaircir les difficultés qui lui reſtent; je ne lui écris cette

année que pour répondre à ſon honnêteté. Entr'autres choſes M. Fréret m'écrit : » J'ai rendu votre préface après » en avoir tiré une copie, que je garde pour mon inſtruc- » tion particulière, & que je n'ai communiquée ni ne com- » muniquerai à perſonne, à moins que je n'en aie les or- » dres de votre part, &c. Je ne connois M. Fréret, que par les lettres qu'il m'a écrites ſur les ſciences Chinoiſes, & vous me feriez plaiſir de me dire quel homme c'eſt ; par ſes lettres il paroît avoir de l'habileté & de la droiture. Quoiqu'il en ſoit, par ce que je viens de vous tranſcrire de cette lettre, & par ce que je vous tranſcrivis l'an paſſé d'une autre de ſes lettres, il paroît qu'il ſouhaiteroit voir cette hiſtoire imprimée, & qu'elle le fût au Louvre. Ce qu'il dit ſur les changemens qu'il y auroit à faire me paroît bien : Refondre l'ouvrage, il ceſſeroit dès-lors d'être une traduction ; c'eſt pour cela que j'avois fort recommandé au P. Morand de ne rien changer ni aux faits, ni à la ſuite & à l'arrangement des matières ; mais ſeulement au ſtyle & au langage que j'étois en droit d'avoir oublié. Toucher à certaines manières de parler particulières à la nation, ce ſeroit en effet vouloir habiller les Chinois à la Françoiſe, comme le dit M. Fréret. Ne ſeroit-ce point vous, qui lui auriez dit que l'ouvrage auroit beſoin d'être refondu? Si vous n'avez vu que le règne de Kang-hi, je n'en ſuis pas fort ſurpris : ôtez certains endroits le reſte eſt fort languiſſant & même ennuyeux, le Chinois l'eſt pour le moins autant ; les autres tomes le ſont moins. Si le neuvième parvient cette fois heureuſement entre vos mains, comme je l'eſpère, & que vous vouliez prendre la peine de le lire, peut-être en ſerez-vous plus content. Toute cette hiſtoire eſt ſi remplie de faits & de différens évènemens, qu'ils ſuppléent

aux défauts que nos Européens y trouveroient. D'ailleurs, M. Fréret ne voudroit-il point lui-même être l'éditeur de cet ouvrage ? & ce qu'il dit de M. de Maurepas, ne ſeroit-ce point pour nous engager à le dédier à ce ſeigneur ? le premier article ne me paroît guère faiſable ; pour le ſecond, comme M. de Maurepas eſt miniſtre des affaires hors de l'Europe, une hiſtoire de la Chine eſt aſſez de ſon reſſort, & ſi on la lui dédioit, peut-être lui-même ſeroit-il ravi qu'elle parût à l'imprimerie royale, ce qui lèveroit bien des difficultés, que vous voyez mieux que moi. Quoiqu'il en ſoit, je vous en laiſſe abſolument le maître ; vous avez eu a ménager tant d'autres affaires bien plus difficiles & de plus de conſéquence, dont vous êtes heureuſement venu à bout. Que ne puis-je eſpérer de celle-ci, ſi vous voulez bien lui donner vos ſoins ? J'en écris quelque choſe aux R R. P P. Combes, provincial ; de Galiffet, recteur du grand collége ; Lombard, recteur de Saint-Joſeph & d'Anthon : je fais part à celui-ci des ſentimens de M. Fréret. Le P. de Galiffet, m'a toujours paru ſouhaiter voir cet ouvrage fini ; il m'en a écrit, & de Rome étant aſſiſtant, & de Lyon après ſon retour, comme s'il y avoit pris intérêt lui-même ; je ne penſe pas que les autres PP. ne ſoient auſſi ravis de le voir paroître. On nous écrit que celui du P. Duhalde a été bien reçu du public ; ſi vous aviez vu l'ouvrage que j'ai envoyé, vous jugeriez, comme nous, que, les cartes miſes à part, on lui a fait plus d'honneur qu'il ne mérite. A propos de cartes, demandez au P. d'Anthon, ſi le P. Morand lui a remis quatre cartes & une douzaine de planches, qui doivent accompagner le premier tome de l'hiſtoire, le P. Lombard ne m'en dit mot dans ſa lettre. Concluſion, je vous re-

mets cet ouvrage, faites-en ce que vous jugerez pour le mieux.

L'année dernière, vous dûtes recevoir par plusieurs voies une relation sur la persécution qu'on fit ici à la religion; nous sommes aujourd'hui plus paisibles; mais il s'en faut bien que nous ayons recouvert notre ancienne liberté. Actuellement un Chrétien est traduit au tribunal des crimes, pour avoir été pris en faisant sa fonction de baptiser les enfans exposés; nous ne savons point encore ce qui en arrivera. De plus, un des grands mandarins de l'empire a présenté un placet à l'empereur, dans lequel il dit que la religion Chrétienne bien différente des autres, qui avoient leurs temples connus de tout le monde, tenoit ses assemblées dans des maisons de particuliers, & cela en cachette; qu'il y avoit à craindre qu'elle ne fût comme la religion des *Pé-lien-kiao*, dont le but est de se rendre maître de l'empire, & que n'étant d'aucune utilité à l'empire, il falloit chasser tous les Européens qui la prêchoient, &c. La réponse de l'empereur a été de lui ordonner d'examiner de près la conduite des Chrétiens, & de lui en faire son rapport, ajoutant qu'il se trompoit en disant que la religion Chrétienne étoit comme celle des *Pé-lien-kiao*: qu'en sera-t-il? Dieu le sait. S'il pouvoit nous arriver comme à quatre de nos PP. qui, au 12 janvier de cette année, ont eu la tête coupée au Ton-kin pour la foi, toutes ces persécutions seroient pour nous de véritables délices; mais les loix Chinoises ne condamnent qu'au fouet & à l'exil, ceux qui prêchent une religion prohibée dans l'état. Ces quatre pères sont Barthelemi Alvarez, Jean-Gaspard Craz, Allemand; Emmanuel d'Abreu & Vincent d'Acunha; ces deux-ci & le premier Portugais. Ils partirent de

Macao

Macao pour le Ton-kin & par terre, au nombre de ſix Jéſuites, au mois d'Avril de l'année précédente; ſur les limites, un tomba malade, un ſecond reſta avec lui pour en avoir ſoin; les quatre autres ayant continué leur voyage, furent arrêtés à leur entrée dans le Ton-kin & mis dans les priſons, où ils ont demeuré près de neuf mois. Ils ont été condamnés à être décapités pour être entrés dans le Ton-kin, dans la vue d'y prêcher la religion Chrétienne. Sentence qui fut exécutée, comme je l'ai dit le 12 Janvier 1736.

Je ſuis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1738.

ONZIEME LETTRE

Au P. GALLIFFET.

DANS le deſſein de donner à l'Europe l'hiſtoire de la Chine, je n'ai eu d'autre vue que de juſtifier les Chinois ſur des points les plus conformes à la raiſon, qu'on condamne, faute de les connoître. Des miſſionnaires peu inſtruits, révoltent les eſprits & cauſent les perſécutions que nous ſouffrons depuis ſi long-temps. Ce n'eſt point moi qui parle dans cette hiſtoire, ce n'eſt point un particulier; c'eſt la nation entière dans ſon hiſtoire authentique, qu'aucun Chinois n'oſeroit contredire, & dont je ne ſuis que le traducteur. J'ai cru ne pouvoir rien faire de mieux,

par rapport à l'Europe, que de lui mettre ſous les yeux le tableau de ce vaſte empire, le plus grand, le plus beau, & le plus ancien ſans contredit qui ſoit au monde. J'ai envoyé cette hiſtoire à Lyon; j'ai ſuppléé au tome qui s'étoit perdu : l'ouvrage eſt à Lyon dans ſon entier. C'eſt tout ce qu'on pouvoit exiger de moi; car pour le ſtyle, la langue & le goût, je me flatte qu'après une abſence de près de quarante ans, & tout occupé de langues étrangères, on m'en fera grace. Le P. d'Anthon peut très-bien mettre cette hiſtoire en état d'être accueillie du public. Il me paroît fort zèlé pour cela; mais l'ouvrage eſt un peu long. Seroit-il donc impoſſible de lui donner quelqu'un qui l'aidât? La province ne manque pas de bonnes plumes, & V. R. peut beaucoup pour le ſeconder dans ce travail.

Je ſuis, &c.

Pé-king, 5 *Nov.* 1739.

DOUZIEME LETTRE

Au P. d'Anthon.

J'ai reçu la lettre de V. R. datée du 9 décembre 1738. Je fus informé en ſon temps, des peines qu'elle s'étoit données à Paris en 1730, pour trouver quelqu'un qui voulût imprimer l'hiſtoire Chinoiſe que j'ai envoyée à Lyon, j'y fus d'autant plus ſenſible, que je n'en étois point connu.

Si le P. Morand vous a remis les lettres que je lui ai écrites ſur cet ouvrage, vous y aurez trouvé qu'une de mes principales vues étoit de juſtifier la conduite de nos anciens miſſionnaires, en expoſant ſimplement ce que l'hiſtoire Chinoiſe authentique rapporte de ſa nation, & ce qu'elle penſe & a conſtamment penſé ſur les points eſſentiels. Secondement, de donner à ceux qui ſe diſpoſeront à venir dans ces miſſions quelqu'idée de la Chine, pour s'en ſervir dans l'occaſion; un petit trait de leur hiſtoire dans la bouche d'un Européen lui gagne l'eſtime de tout Chinois, & le diſpoſe admirablement en ſa faveur. Troiſièmement, pour donner à l'Europe une connoiſſance certaine de ce grand empire : ce que n'a point fait & n'a pu faire la compilation du P. Duhalde, ouvrage plein de fauſſetés, & d'erreurs groſſières.

Vous aurez pu voir dans pluſieurs de mes lettres, que l'éditeur ne devoit regarder les écrits que je lui envoyois que comme des mémoires ſûrs auxquels je le priois de ne

rien changer quant aux choſes, mais ſeulement d'en corriger le ſtyle. Depuis près de quarante ans que j'ai quitté l'Europe, tout occupé des livres Chinois & Tartares, j'ai quelque droit d'être excuſable ſur ces deux points; ainſi M. R. P. vous en êtes abſolument le maître. Abréger l'ouvrage me paroît avoir de la difficulté; ſouvent un point qui paroît inutile pour le moment, devient de conſéquence pour la ſuite. Avant que je partiſſe de France les ſouſcriptions y étoient déja en uſage : la Chine a connu & pratiqué avant nous ce moyen facile de faire paroître des ouvrages diſpendieux; c'eſt ainſi que je viens d'achever de faire imprimer en Chinois, ce que je n'aurois pu exécuter ſans ſouſcriptions.

Le P. Rouillé avoit bien raiſon de dire, que V. R. devroit ſe charger d'être l'éditeur de cet ouvrage; on auroit peine à trouver une plume mieux taillée que la vôtre. J'eſpére, quoiqu'à ſoixante-dix ans paſſés, que je pourrai avant ma mort, apprendre qu'il ſe débite en France. Quoiqu'il en ſoit, cet ouvrage ne ſauroit être mieux qu'entre vos mains.

Je ſuis, &c.

TREIZIEME LETTRE

Au même.

L'ANNÉE paſſée 1739 nos PP. exilés à Macao y reçurent l'hiſtoire de *Tchin-kis-han*, qu'on appelle en Europe *Gingis-khan* & de ſa dynaſtie, par le P. Gaubil, & nous l'ont envoyée à Pé-king. Vous l'aurez ſans doute vue avant nous, & ſi vous l'avez comparée à celle que vous avez entre les mains, dans l'hiſtoire générale authentique de la Chine, je ne doute pas que vous n'en ayez porté le même jugement que moi. L'hiſtoire de *Tchin-kis-han* & des Tartares *Mongous*, a trop de liaiſon avec celle des Tartares de *Kin* ou *Niuche* & celle de ceux-ci avec l'hiſtoire des *Leao*, pour qu'on puiſſe en donner une connoiſſance ſuffiſante en les ſéparant ; outre que ces trois ſortes de Tartares & les *Mantcheous* qui règnent aujourd'hui à la Chine, ſont les ſeuls, depuis les premiers tems de cet empire, qui s'en ſoient rendus maîtres en tout ou en partie. On pourroit donner ſéparément une hiſtoire de ces conquérans de la Chine. Depuis l'an 907. de l'Ere-chrétienne juſqu'à nos jours, les *Leao*, les *Kin* & les *Mongous* ſe ſont ſuccédés & détruits, depuis l'an 907. juſqu'en 1369. où commence la dynaſtie des *MING*, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de la dynaſtie des *LEANG* juſqu'à la deſtruction des *YUEN*, où les *MING* ont paru. Cette partie de l'hiſtoire Chinoiſe, eſt une

des plus curieuſes pour le commun de l'Europe, & feroit deux volumes aſſez gros, qu'on pourroit augmenter d'un troiſième qui comprendroit la dynaſtie des *Ming*. Cette dernière a été détruite par les *Mantcheous*, qui règnent aujourd'hui à la Chine depuis l'an 1618 qu'ils comptent pour la première de leur dynaſtie, quoi que les Chinois ne feront commencer dans l'hiſtoire authentique qu'en 1662. En partageant ainſi l'hiſtoire de la Chine, dont l'étendue fait peut-être peur aux Libraires, on en viendroit plutôt à bout. C'eſt une penſée qui m'eſt venue en liſant l'ouvrage du P. Gaubil, qui n'eſt nullement exact; je la ſoumets avec plaiſir aux lumières de V. R. dont je ſuis, &c.

P. S. Il ne faut rien changer quant aux faits, qu'il vous eſt permis d'orner de tous les agrémens de notre langue. Après tout ce que je vous ai déja dit, je ne vois plus qu'une choſe qui pourroit vous faire de la peine, c'eſt la réduction des noms anciens à ceux d'aujourd'hui, que vous ne trouverez pas toujours faite dans mes écrits. Pour vous la faciliter, outre ce que je vous ai dit ci-deſſus, il faut: 1°. Vous mettre au fait de la ſituation des provinces de Chine, telles quelles ſont aujourd'hui: 2°. Il faut vous reſſouvenir que les Tartares, quels qu'ils ſoient, ſont au nord de la Chine, & que les autre peuples avec leſquels la Chine a eu guerre ſont à ſon oueſt, excepté la Corée. 3°. Que les pays dont il eſt le plus parlé ſont, ſous le nom de *Ho-pé*, la province du *Pé-tché-li*; ſous celui de *Ho-tchang*, la partie ſeptentrionale du Chen-ſi; ſous celui de *Ho-nui*, la partie du *Ho-nan* qui eſt au nord du fleuve Hoang-ho; ſous celui du *Ho-tong*, la province du Chan-ſi;

ſous celui de *Koan-tchong*, la partie méridionale du Chen-ſi; ſous celui de *Hoai*, le pays qui eſt près du Hoai-ho, rivière; ſous celui de *Kiang-pé*, le pays au nord du fleuve Kiang; ſous celui de *Kiang-nan*, le pays qui eſt au ſud de ce fleuve; ſous celui de *Kiang-tong*, le pays à l'eſt de ce même fleuve; enfin ſous celui de *Han*, le pays qui eſt près de la rivière Han-kiang.

Quelques autres prennent le nom des villes, tels, par exemple, que le pays de *King-tcheou*, dont l'un eſt au nord, dans la province de Chen-ſi, & l'autre au ſud dans la province du Hou-kouang; au reſte la narration fait aſſez connoître les pays dont on parle, &c.

Cela ſuppoſé, & avec le ſecours du long catalogue des noms anciens & nouveaux que je vous ai envoyé, il vous ſera aiſé de connoître la ville dont il ſera parlé. Mais 4°. il faut que vous remarquiez que le caprice ou l'orgueil des écrivains Chinois, les empêche de déſigner les villes ſous le nom quelles portent de leur temps, cela ſeroit trop commun; ils lui donnent quelquefois un de ſes anciens noms. Pour s'en aſſurer, dès qu'on ſait la province où un fait eſt arrrivé, ſi on n'y trouve pas le nom de la ville que l'hiſtoire rapporte ſous telle dynaſtie, il n'y a qu'à le chercher ſous une des dynaſties précédentes, & on l'y trouvera infailliblement. Vous pouvez, ſi vous le jugez à propos faire ces remarques dans la préface que je vous ai envoyée. Si vous ne trouviez pas le nom que vous cherchez dans le long catalogue dont je vous parle, ſoyez ſûr que cette ville ne ſubſiſte plus, ou que le lieu dont il s'agit ne ſera qu'un bourg ou village qui ne ſera point marqué ſur la carte, &c.

Les noms des rivières qui ne ſeront pas marqués ſur la carte nouvelle de la Chine, pourront être cherchés ſur l'ancienne du *Yu-kong*. Ces noms ſont encore aujourd'hui les mêmes.

Fin des Lettres.

TABLEAU

TABLEAU Chronologique des Empereurs, Rois & Princes Vaſſaux de l'Empire de la Chine.

TEMS FABULEUX.

SELON les Bonzes *Taoſſe*, la Chine a été gouvernée par un grand nombre de Princes pendant pluſieurs millions d'années. A *Poan-kou*, autrement *Hoen-tun*, qui ſelon leur ſyſtême paroît être le premier homme, ſuccédèrent *Tien-hoang*, *Ti-hoang* & *Gin-hoang*. *Tien-hoang* eut treize ſucceſſeurs, & *Ti-hoang* onze, qui régnèrent chacun 18,000, en tout par conſéquent 432,000 ans. Tout le reſte eſt partagé en dix *Ki* ou Périodes, & *Gin-hoang* paroît à la tête du premier. On n'a point oſé marquer la durée de chaque *Ki* en particulier. *Lopi*, qui blâme un Auteur d'avoir donné à ces dix *Ki* une durée de 1,100,760 ans, eſt aſſez modeſte pour ne leur en accorder que 90,000. Depuis *Pan-kou* juſqu'à l'an 479, époque de la mort de *Confucius*, il s'eſt écoulé 276,000 ans ſelon quelques-uns, ou 2,276,000, ou 27,598,600, ou 3,276,000; enfin d'autres ont pouſſé ce calcul juſqu'à 96,961,740 années. Ces calculs extravagans ne méritent pas plus de fixer l'attention, que les contradictions que les Bonzes qui en ſont les Auteurs, ont accumulées ſur les prétendus règnes de ces Princes ſortis de leur cerveau.

REMARQUE SUR LES SAN-HOANG.

Entre FOU-HI & CHIN-NONG, l'Auteur du *Ouai-ki* place les noms de quinze Monarques qu'on dit avoir régné 17,798 ans; mais qui n'étoient que des Officiers de *Fou-hi*. En voici la liſte.

1. *Niu-oua.*
2. *Kong-kong.*
3. *Ta-ting.*
4. *Pe-hoang.*
5. *Tchong-hoang.*
6. *Lié-lo.*
7. *Li-lien.*
8. *Hé-ſiu.*
9. *Tſun-liu.*
10. *Hoen-'tun.*
11. *Hao-ing.*
12. *Tchu-ſiang.*
13. *Ko-tien.*
14. *Yn-khang.*
15. *Ou-hoai.*

D'autres varient l'ordre de cette liſte, & au lieu de *Tchong-hoang* & de *Kong-kong*, ils écrivent *Tchong-yang*, *Yeou-tſao*.

Quelques Hiſtoriens donnent à *Chin-nong* ſept ſucceſſeurs, qui de père en fils ont occupé le trône avant *Hoang-ti*, durant 379 ans; ſavoir:

1. *Ti-lin-kuei* . . 80 ans.
2. *Ti-tching* . . 60.
3. *Ti-ming*. . . . 49.
4. *Ti-ſuen* . . . . 45.
5. *Ti-lai* . . . . 48 ans.
6. *Ti-li*. . . . . 42.
7. *Ti-yu-ouang* . 55.

Ann. av. J. C.	*Noms de règne.*	*Noms propres.*	*Dur. des règn.*
	SAN-HOANG.		
2953	FOU-HI.	*Pao-hi.*	. . 115
2838	CHIN-NONG, fils de *Gan-teng*.	*Jen-ti.*	. . . 140
2698	HOANG-TI, fils de *Fou-pao*.	*Yeou-hiong.*	100
	OU-TI.		
2598	CHAO-HAO.	*Kin-tien.*	. . 84
2514	TCHUEN-HIO, fils de *Tchang-y*. . . .	*Cao-yang.*	. . 78
2436	TI-KO, fils de *Kiao-ki*.	*Cao-ſin.*	. . . 70
2366	TI-TCHI, fils de *Ti-ko*.	*Kie.*	 9
2357	YAO, frère de *Ti-tchi*.	*Tao-tang.*	. . 98
	Interrègne du deuil.		 3
2255	CHUN, fils de *Cou-ſeou*.	*Yeou-yu.*	. . 50

IRE DYNASTIE IMPÉRIALE.

LES *HIA.*

2205	YU, fils de *Kuan*.	*Ouen-ming.*	. . 8
2197	TI-KI, fils de *Yu*.		 9
2188	TAI-KHANG, fils de *Ti-ki*.		 29
2159	TCHONG-KHANG, fils de *Ti-ki*.		 13
2146	TI-SIANG, fils de *Tchong-khang*. . . .		 28
2119	HAN-TSOU, *USURPATEUR*.		 40
2097	CHAO-KANG, fils de *Ti-ſiang*. . . .		 22
2057	TI-CHOU, fils de *Chao-kang*.		 17
2040	TI-HOAI, fils de *Ti-chou*.		 26
2014	TI-MANG, fils de *Ti-hoai*.		 18
1996	TI-SIÉ, fils de *Ti-mang*.		 16
1980	TI-POU-KIANG, fils de *Ti-ſié*. . . .		 59
1921	TI-KIONG, fils de *Ti-ſié*.		 21
1900	TI-KIN, fils de *Ti-ki ng*.		 31
1879	KONG-KIA, fils de *Ti-kin*.		 21
1848	TI-KAO, fils de *Kong-kia*.		 31
1837	TI-FA, fils de *Ti-kao*.		 11
1818	LI-KOUÉ, fils de *Ti-ſa*.	*Kié.*	 53

IIe. DYNASTIE IMPÉRIALE.

LES *CHANG.*

1766	TCHING-TANG.	*Ly.*	 13
	OUAI-PING, fils de *Tching-tang*. . . .	*Ching.*	
	TCHONG-GIN, frère de *Ouai-ping*. . .	*Yong.*	
1753	TAI-KIA, petit-fils de *Tching-tang*. .	*Tchu.*	 33
1720	OU-TENG, fils de *Tai-kia*.	*Siun.*	 29
1691	TAI-KENG, fils de *Tai-kia*.	*Pan.*	 25
1666	SIAO-KIA, fils de *Tai-keng*.	*Kao.*	 17
1649	YONG-KI, fils de *Tai-keng*.	*Yeou.*	 12
1637	TAI-TCHING, fils de *Tai-keng*. . . .	*Mi.*	 75
1562	TCHONG-TING, fils de *Tai-tching*. . .	*Tchoang.*	. . 13
1549	OUAI-GIN, fils de *Tai-tching*. . . .	*Fa.*	 15
1534	HO-TAN-KIA, fils de *Tai-thing*. . . .	*Tchin.*	. . . 9
1525	TSOU-Y, fils de *Ho-tan-kia*.	*Theng.*	. . . 19
1506	TSOU-SIN, fils de *Tſou-y*.	*Tan.*	 16
1490	OU-KIA, fils de *Ho-tan-kia*.	*Yu.*	 25
1465	TSOU-TING, fils de *Tſou-ſi*.	*Sin.*	 32
1433	NAN-KENG, fils de *Ou-kia*.	*Keng.*	 25
1408	YANG-KIA, fils de *Ou-kia*.	*Ho.*	 7
1401	POAN-KENG, fils de *Ou-kia*.		 28

Ce Prince tranſporte ſa Cour à Pou-tching, & donne à la Dynaſtie *Chang* le nom de *Yn*.

1373	SIAO-SIN, fils de *Ou-kia*.	*Song.*	 21
1352	SIAO-Y, frère de *Siao-ſin*.	*Lien.*	 28
1324	OU-TING, fils de *Siao-y*.	*Tchao.*	. . . 59
1265	TSOU-KENG, fils de *Ou-ting*.	*Yao.*	 7
1258	TSOU-KIA, frère de *Tſou-keng*. . . .	*Tſai.*	 33
1225	LIN-SIN, fils de *Tſou-kia*.	*Sien.*	 6
1219	KENG-TING, fils de *Lin-ſin*.	*Ying.*	 21
1198	OU-Y, fils de *Keng-ting*.	*Khiu.*	 4
1194	TAÏ-TING, fils de *Ou-y*.	*Thoi.*	 3
1191	TI-Y, fils de *Taï-keng*.	*Siun.*	 33
1154	CHEOU-SIN, fils de *Ti-y*.	*Cheou.*	 33

REMARQUES SUR LA DYNASTIE DES TCHEOU.

LES Princes de cette Dynaſtie deſcendent du célèbre *Heou-tſie*, qui préſidoit à l'agriculture ſous le règne de *Yao*, & à qui *Chun* accorda, à titre de principauté, le pays de *Tai* dans le Chenſi. *Cong-lieou*, un de ſes deſcendans, ſe tranſporta avec ſa famille dans le pays de *Pin-tcheou* de la même province, l'an 1796, ſous le règne de *Li-koué*, dernier Empereur des *Hia*. Un deſcendant de *Cong-lieou* à la neuvième génération, nommé *Cou-kong* & *Tai-ouang*, fut s'établir au pied du mont Ki-chan dans le pays de TCHEOU, dont il prit le nom l'an 1326. *Kilie*, autrement *Ouang-ki*, fils de *Cou-kong*, rendit des ſervices importans aux Empereurs TAÏ-TENG & TI-Y. Il mourut l'an 1185, & laiſſa pour héritier *Ven-vang*, qui s'acquit la réputation d'un guerrier vertueux, & gagna l'amitié des Grands qui ſe mirent ſous ſa protection contre la tyrannie de CHEOU-SIN: il prit le titre de *Si-pe*, tranſporta ſa Cour à Fong l'an 1136, & mourut l'année d'enſuite âgé de 97 ans, après cinquante de règne. Il laiſſa douze fils; l'aîné, nommé *Fa*, & enſuite *Vou-vang*, détrôna *Cheou-ſin*, le dernier des *Hia*, & fonda la Dynaſtie Impériale des *Tcheou*, dont la durée fut de 867 ans, ſous trente-ſept Princes. *Vou-vang*, maître de la Chine, la démembra en un grand nombre de principautés, dont il dota ſes frères & les Seigneurs Chinois qui l'avoient aidé à en faire la conquête; mauvaiſe politique qui porta dans la ſuite le plus grand préjudice à ſes ſucceſſeurs. Ils ſe virent dépouillés de preſque tous leurs domaines par ces Princes vaſſaux devenus indépendans, & enfin ils perdirent l'Empire.

IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, & *ſes Princes Collatéraux.*

LOU, territoire de *Yen-tcheou-fou* du *Chan-tong*.

1122 *Tcheou-cong.* 7 a.
1115 *Pekhin.* 53
1062 *Khao-cong.* . 4
1058 *Yang-c.* 6
1052 *Yeou-c.* 14
1038 *Ouei-c.* 50
988 *Ly-c.* 37
951 *Hien-c.* 32
Omiſſion de 64
855 *Tchin-c.* 30
825 *Vou-c.* 10
815 *Y-c.* 9
806 *Pe-yu.* 11
795 *Hiao-c.* 27
768 *Hoei-c.* 46
722 *In-c.* 11
711 *Mouan-c.* . . . 18
693 *Tchouang-c.* . 32
661 *Min-c.* 2
659 *Hi-c.* 33
626 *Ven-c.* 18
608 *Suen-c.* 18
590 *Tching-c.* . . . 18
572 *Siang-c.* . . . 31
541 *Tchao-c.* . . . 32
509 *Ting-c.* 15
494 *Gai-c.* 27
467 *Tao-c.* 38
430 *Yuen-c.* 21
409 *Mou-c.* 33
376 *Kong-c.* . . . 22
354 *Khang-c.* . . . 9
345 *King-c.* . . . 29
316 *Ping-c.* 20
296 *Min-c.* 23
273 *Khing-c.* . . . 24

Durée 873 ans dét. par *Kaolie-vang*, roi de *Tchou*.

SIE.

Ces princes ſe diſoient iſſus de *Hoang-ti* par *Ki-tchong*, qui fut créé prince de *Sie* ſous la dyn. *Hia*. On ignore leur ſuite & leur durée. Ils furent détr. par les *Thſi*.

Sie-heou.
Hien-cong. . . 68
510 *Siang-cong.* . 13
497 *Kun-pi.* . . . 1
496 *Hoei-cong.*

THSI ou TSI, formoit la moitié de la Province de *Chan-tong*.

1122 *Thai-cong.* ans.
Ting-c.
Ye-c.
Ouei-c.
Gai-c.
878 *Hou-c.* 19
859 *Hien-c.* 9
850 *Vou-c.* 26
824 *Ly-c.* 9
815 *Ven-c.* 12
803 *Tching-c.* . . . 9
794 *Tchouang-c.* . 64
730 *Hi-c.* 33
697 *Siang-c.* . . . 12
686 *Vou-tchi.* . . . 1
685 *Houan-c.* . . . 42
643 *Vou-kouei.* . . 1
642 *Hiao-c.* . . . 10
632 *Tchao-c.* . . . 20
Chang-c. . . . 4 m.
612 *Y-c.* 4
608 *Hoei-c.* 10
598 *Khing-c.* . . . 17
581 *Ling-c.* 28
553 *Tchoang-c.* . . 6
547 *King-c.* . . . 58
489 *Ngan-ju-tſe.* . 1
488 *Tao-c.* 4
484 *Kien-c.* . . . 4
480 *Pping-c.* . . . 25
455 *Suen-c.* 51
404 *Khang-c.* . . 26

Durée 741 ans, détruite par les *Thien-Thſi*, l'an 379.

THIEN-THSI,

Succèdent aux *Thſi*, qu'ils détrônent.

386 *Thai-cong.* . . 2
384 *Houan-c.* . . . 6
378 *Ouei-vang.* . . 36
342 *Suen-v.* 19
323 *Min-v.* 40
283 *Siang-v.* . . . 19
264 *Vang-kien.* . . 44

Durée 166 ans, détr. par les *Thſin* en 221.

OUEI ou GOEI, royaume renfermé dans la Prov. de *Honan*. La Cour de *Ouei* étoit à *Caifong-fou* capit.

1115 *Khang-chou.* ans.
Khang-pe.
Hiao-pe.
Sſee-pe I.
Tcie-pe.
Tching-pe.
866 *King-pe* ou *Heou* 12
854 *Hi-heou* 42
812 *Vou-cong.* . . . 55
757 *Tchoang-c.* . . 23
734 *Houon-c.* . . . 16
718 *Ouei-kun I.* . peu
718 *Suen-cong.* . . 19
699 *Hoei-c.* déposé. 3
696 *Ouei-kun II.* . 10
686 *Hoei-c.* remis. 18
668 *Y-c.* 8
660 *Tay-c.* 1
659 *Ven-c.* 25
634 *Tching-c.* . . 35
599 *Mou-c.* 11
588 *Ting-c.* 12
576 *Hien-c.* déposé. 18
558 *Chang-c.* . . . 12
546 *Hien-c.* remis. 3
543 *Siang-c.* . . . 9
534 *Ling-c.* 42
492 *Tchou-c.* dép. 12
480 *Tchoang-c.* . 3
477 *Ouei-kun III.* 1
476 *Tchou-c.* remis. 21
455 *Tao-c.* 5
450 *King-c.* 19
431 *Tchao-c.* . . . 6
425 *Hoai-c.* 11
414 *Chin-c.* 42
372 *Ching-c.* . . . 11
361 *Tching-heou.* . 29
332 *Pping-heou.* . 8
324 *Sſepe II.* . . . 42
282 *Hoai-kun.* . . 29
253 *Yuen-kun.* . . 24
229 *Ouei-kun. IV.* 21

Durée 907 ans, détr. par *Eulchi*.

TSAY, pays des dépendances de *Juning-fou* dans le *Honan*.

1122 *Thſai-chou.* ans.
1113 *Thſai-tchong.*
Thſai-pe.
Kong-heou.
Ly-heou.
863 *Vou-heou.* . . 26
837 *Y-heou.* . . . 28
809 *Hi-heou.* . . . 48
761 *Koung-heou.* . 2
759 *Tay-heou.* . . 10
749 *Suen-heou.* . . 35
714 *Houan-heou.* . 20
694 *Gae-heou.* . . 20
674 *Mou-heou.* . . 29
645 *Tchouang-heou.* 34
611 *Ven-heou.* . . 20
591 *King-heou.* . 49
542 *Ling-heou.* . . 12
530 *Pping-heou.* . 9
521 *Tao-heou.* . . 3
518 *Tchao-heou.* . 28
490 *Thing-heou.* . 20
470 *Ching-h.* . . . 13
457 *Yuen-heou.* . . 7
450 *Heou-thſi.* . . 4

Durée 675 ans, détr. par *Hoei-vang*, Roi de *Tchou*, l'an 447.

THENG.

La poſtérité de *Chou-ſieou*, fr. de l'emper. *Vou-vang* fut créé dynaſte de *Theng*, dans le *Chan-tong*.

Theng-heou.
Suen-cong.
Tchao-c.
599 *Ven-c.* 25
574 *Tching-c.* . . 36
538 *Tao-c.* 25
513 *King-c.* . . . 23
490 *Yn-c.* 7

KIOU,

Se diſoient iſſus de l'an. emp. *Chao-hao*. *Vou-vang* créa *Tſe-yu-ki*, dynaſte de *Kiou*.

603 *Kiou-tſe.*
603 *Ki-cong.* . . 27
576 *Khiu-khieou-c.* 19
557 *Li-pi-c.* 16
541 *Tchou-kieou-c.* 14
527 *Kiao-c.*
Koung-c.

TCHIN, dans le *Honan*.

1122 *Hou-cong.* ans.
Chin-c.
Siang-c.
Hiao-c.
Chin-c.
854 *Yeou-c.* . . . 23
831 *Hy-c.* 36
795 *Vou-c.* 15
780 *Y-c.* 3
777 *Pping-c.* . . . 23
754 *Ven-c.* 10
744 *Houon-c.* . . . 38
706 *Ly-c.* reg. peu
706 *Li-c.* 7
699 *Tchoang-c.* . . 7
692 *Suen-c.* 43
647 *Mou-c.* 16
631 *Kong-c.* . . . 18
613 *Ling-c.* 15
598 *Tching-c.* . . 30
568 *Gae-cong.* . . 35
533 *Hoei-c.* 28
505 *Hoai-c.* 4
501 *Min-c.* 24

Durée 645 ans, détr. par *Hoei-vang*, Roi de *Tchou*.

TCHU.

Deſcendoient de l'emp. *Tchuen-hio*. Un de leurs ancêtres fut créé prince de *Tchu* dans le *Chan-tong* par *Vou-vang*.

Tchu-tſe-ke.
677 *Tchu-tſe.* . . . 32
665 *Ven-cong.* . . 52
613 *Ting-c.* 40
573 *Suen-c.* 17
556 *Tao-c.* 16
540 *Tchoang-c.* . . 34
506 *Yn-c.* déposé. 20
486 *Houan-c.* . . . 15
471 *Yn-c.* remis . 2
469 *Ho-c.*

YEN, c'eſt le *Petcheli*.

1122 *Tchao-cong-che.* a.

NEUF ANONYMES.

864 *Hoei-heou.* . . 38
826 *Hiheou.* 36
790 *King-heou.* . . 24
766 *Gai-heou.* . . 2
764 *Tching-h.* . . 36
728 *Mou-h.* 18
710 *Suen-h.* 13
697 *Houan-h. I.* . 7
690 *Tchoang-cong.* 33
657 *Siang-c.* . . . 40
617 *Houan-c. II.* . 16
601 *Suen-c.* 15
586 *Tchao-c.* . . . 13
573 *Vou-c.* 19
554 *Ven-c.* 6
548 *Y-c.* 4
544 *Hoei-c.* 9
535 *Tao-c.* 7
528 *Koung-c.* . . . 5
523 *Pping-c.* . . . 19
504 *Kien-c.* 12
492 *Hien-c.* 28
464 *Hiao-c.* 13
451 Interrègne. . . 2
449 *Thing-cong.* . 16
433 *Min-c.* 31
402 *Hi-c.* 30
372 *Houan-c. III.* 11
361 *Ven-c.* 29
332 *Ye-vang.* . . . 12
320 *Vang-khouai.* . 9
311 *Tchao-vang.* . 33
278 *Hoei-v.* 7
271 *Vou-tching-v.* 14
257 *Hiao-v.* 3
254 *Vang-hy.* . . . 33

Durée 720 ans, détr. par les *Thſin* en 222.

THSINE ou TSIN, dans le territoire de *Kong-tcang-fou* du *Chenſy*.

1122 *Ou-lai.* ans.
Niu-fang.
Pang-kao.
Ta-ky.
Ta-lo.
897 *Thſin-yng* (*Feits*) 40
857 *Thſin-heou.* . . 10
847 *Kong-pe.* . . . 3
844 *Thſin-tchong.* 23
821 *Tchoang-cong.* 44
777 *Siang-c.* . . . 12
765 *Ven-c.* 50
715 *Ning-c.* 12
703 *Tchoutſe.* . . 6
697 *Vou-cong.* . . 20
677 *Te-c.* 2
675 *Suen-c.* 12
663 *Tching-c.* . . . 4
659 *Mou-c.* 39
620 *Khang-c.* . . 12
608 *Kong-c.* . . . 5
603 *Houon-c.* . . . 27
576 *King-c.* . . . 40
536 *Gai-c.* (*Siang-c.*) 36
500 *Hoei-c.* . . . 10
490 *Tao-c.* 14
476 *Li-c.* 34
442 *Tſao-c.* 14
428 *Hoai-c.* 4
424 *Ling-c.* 10
414 *Kien-c.* 15
399 *Hoei-c.* 13
387 *Tchou* (*Tchoutſe*) 2
384 *Hien-c.* 23
361 *Hiao-c.* 24
337 *Hoei-ven-vang.* 27
310 *Vou-vang.* . . . 4
306 *Tchao-ſiang-v.* 51

L'an 255, qui eſt la 52e de *Tchao-ſiang-v.*, les *Thſin* prennent la qualité d'empereur. *Voyez la IVe Dyn. Imp.*

IIIe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES *TCHEOU.*

Ann. av. J. C.	*Noms de règne.*	*Noms propres.*	*Dur. des règn.*
1122	VOU-VANG, fils de *Ven-v.*	*Fa.*	. . . . 7 a.
1115	TCHING-V, fils de *Vou-v.*	*Yong.*	. . . 37
1078	KANG-V., fr. de *Tching-v.*	*Tchao.*	. . 26
1052	TCHAO-V., fils de *Kang-v.*	*Hia.*	 51
1001	MOU-V., fils de *Tchao-v.*	*Mouan.*	. . 55
946	KONG-V., fils de *Mou-v.*	*Y.*	 12
934	Y-V., fils de *Kong-v.*	*Kien.*	. . . 25
909	HIAO-V., fils d'*Y-v.*	*Pi-fang.*	. . 15
894	Y-VANG, fils d'*Y-v.*	*Sie.*	 16
878	LI-V., fils d'*Y-v.*	*Hou.*	 37
841	Regence CONG-HO		 14
827	SUEN-VANG, fils de *Li-y.*	*Tſing.*	. . . 46
781	YEOU-V., fils de *Suen.*	*Kong-hoang*	11
770	PPING-V., fils de *Yeou.*	*Y-kieou*	. . 51
719	HOUAN-V. p.-fils de *Pping.*	*Lin.*	 23
696	TCHOUANG-V. f. de *Houan.*	*Tho.*	 15
681	HI-V., fils de *Tchouang-v.*	*Hou-thſi.*	. 5
676	HOEI-V., fils de *Li-v.*	*Lang.*	. . . 25
651	SIANG-V., fils d'*Hoei-v.*	*Tching.*	. . 33
618	KHING-V., fils de *Siang-v.*	*Gin-tchin.*	. 6
612	KHOUANG-V. f. de *Khing.*	*Pan.*	. . . 6
606	TING-V., cad. de *Khouang.*	*Yu.*	 21
585	KIEN-V., fils de *Ting-v.*	*Y.*	 14
571	LING-V., fils de *Kien-v.*	*Y-ſin*	. . . 27
544	KING-V., fils de *Ling-v.*	*Kouei*	. . . 25
. . .	TAO-V., fils de *King-v.*	*Meng.*	. 200 j.
519	KING-V., fils cad. de *Tao.*	*Kiun.*	. . . 44
475	YUEN-V., fils de *King-v.*	*Gin.*	 7
468	TCHING-TING-V. f. de *Yuen.*	*Kiai.*	. . . 28
440	GAE-V. f. de *Tching-ting.*	*Kiu-tſie.*	3 m.
440	SSÉE-V. fr. cad. de *Gae-v.*	*Chou-ſié.*	5 m.
440	CAO-V., fr. cad. de *Sſée-v.*	*Ouei*	 15
425	OUEI-LIE-V. fils de *Cao-v.*	*Gou-kao.*	. 24
401	GAN-V., fils de *Ouei-lie-v.*	*Kiao.*	. . . 26
375	LIE-V., fils de *Gan-v.*	*Hi-ngan.*	. 7
368	HIEN-V., fr. cad. de *Lie-y.*	*Pien.*	. . . 48
320	CHIN-TSING-V., f. d'*Hien-v.*	*Ting.*	. . . 6
314	NAN-V., f. de *Chin-tſing-v.*	*Yen.*	. . . 59
255	TCHEOU-KUN.		 7

IVe DYNASTIE IMPÉRIALE, LES *THSINE.*

Ann. av. J. C.	*Noms de règne.*	*Noms propres.*	*Dur. des règn.*
255	TCHAO-SIANG-VANG. . .	*Tſie*	 5
250	HIAO-VEN-V.	*Ouang.*	. . . 1
249	TCHOANG-SIANG-V. . . .	*Tchou.*	. . . 3
246	THSIN-CHI-HOANG-TI. .	*Thing-v.*	. 37
209	EULH-CHI-HOANG-TI. .	*Hou-hai.*	. . 3
	TSE-ING.		46 jours.

TCHOU ou TSOU, c'eſt le *Hou-kouang*.

1122 *Hiong-ye.* ans.
Hiong-ngai.
Hiong-chan.
Hiong-ching.
Hiong-yang.
887 *Hiong-khiu.* . 10
877 *Hiong-tchi.* . . 1
876 *Hiong-yen.* . . 29
847 *Hiong-yong.* . 10
837 *Hiong-yen.* . . 10
837 *Hiong-choang.* 6
821 *Hiong-ſiun.* . . 22
799 *Hiong-go.* . . . 9
790 *Jo-ngao.* . . . 27
763 *Siao-ngao.* . . 6
757 *Fuen-me.* . . . 17
740 *Vou-vang.* . . 51
689 *Ven-vang.* . . 13
676 *Tou-ngao.* . . 5
671 *Tching-vang.* 46
625 *Mou-vang.* . . 12
613 *Tchoang-v.* . . 23
590 *Koung-v.* . . . 31
559 *Khang-v.* . . . 15
544 *Kia-ngao.* . . 4
540 *Ling-vang.* . . 12
528 *Pping-v.* . . . 13
515 *Tchao-v.* . . . 27
488 *Hoei-v.* 57
431 *Kien-v.* 24
407 *Ching-v.* 6
401 *Tao-v.* 21
380 *So-v.* 11
369 *Suen-v.* 30
339 *Ouei-v.* 11
328 *Hoai-v.* 30
298 *King-ſiang-v.* 36
262 *Kaolie-v.* . . . 25
237 *Yeou-v.* 10
227 *Gae-v.* . . . . 3 m.
227 *Vang-poei-tchou.* 5

Ces princes ſont détr. par *Thſin-chi-hoang* en 223. Durée 893 a.

KHI ou KI, dans le *Honan*, territoire de *Caï-fong-fou*.

1122 *Tong-leou-cong.* a.
Si-leou-c.
Thi-c.
Meou-thſiu-c.
750 *Vou-c.* 47
703 *Tcing-c.* 23
680 *Koung-c.* . . . 8
672 *Te-c.* ou *Hoei-c.* 18
654 *Tching-c.* . . . 18
636 *Houan-c.* . . . 70
566 *Hiao-c.* 17
549 *Ven-c.* 14
535 *Pping-c.* . . . 18
517 *Tao-c.* 12
505 *In-c.* . . . . 7 m.
505 *Hy-c.* 19
486 *Min-c.* 17
469 *Gae-c.* 3
466 *Tchu-c.* 13
453 *Lan-c.* 9

Détr. par les *Tchou*.

TCHING.

C'eſt *Yu-tcheou* du diſt. de *Caï-fong-fou* dans le *Honan*.

806 *Houan-cong.* . 36
770 *Vou-c.* 27
743 *Tchoang-c.* . 43
700 *Tchao-c.* . . . 4
696 *Li-c.* déposé. 2
694 *Tſe-oui.* . . . 1
693 *Tſe-y.* 14
679 *Li-cong.* remis. 7
672 *Ven-c.* 45
627 *Mou-c.* 22
605 *Ling-c.* 1
604 *Siang-c.* . . . 18
586 *Tao-c.* 2
584 *Tching-c.* . . . 14
570 *Hi-c.* 5
565 *Kien-c.* . . . 36
529 *Ting-c.* . . . 16
513 *Hien-c.* 13
500 *Ching-c.* . . . 38
462 *Siang-c.* . . . 8
454 *Koung-c.* 30 ou 31
423 *Yeou-c.* . . 2 ou 1
422 *Su-c.* 27
395 *Khang-c.* . . . 21

Détr. par *Gai-heou*, prince de *Han*. Durée 432 ans.

SONG ou SOUNG pays de *Couei-te-fou*, dans le *Honan*.

1113 *Ouei-tſe.* ans.
Ouei-tchong.
Song-cong.
Ting-c.
Min-c.
Yang-c.
Li-c.
858 *Hi-c.* 28
830 *Hoei-c.* 30
800 *Gae-c.* 1
799 *Tai-c.* ou *Pe.* 34
765 *Vou-c.* 18
747 *Suen-c.* 19
728 *Mou-c.* 9
719 *Chang-c.* . . . 10
709 *Tchoang-c.* . . 18
691 *Min-c.* 10
Sin-kun. . . peu
681 *Houan-cong.* . 31
650 *Siang-c.* . . . 14
636 *Tching-c.* . . 17
619 *Tchao-c.* . . . 9
610 *Ven-c.* 22
588 *Koung-c.* . . 13
575 *Pping-c.* . . . 44
531 *Yuen-c.* . . . 15
516 *King-c.* . . . 66
450 *Tchao-c.* . . . 47
403 *Tao-c.* 8
395 *Hiou-c.* 23
372 *Pie-c.* 3
369 *Song-c.* . . . 41
328 *Song-vang.* . . 43

Ces princes ſont détr. par les *Thſi*, les *Tchou* & les *Ouei*. Durée 829 ans.

YUE.

Le territoire de *Chao-hing*, du *Tche-kiang*.

Vou-yu.

XX. GÉNÉRATIONS.

Yun-tchang.
496 *Keou-tſien.* . . 32
464 *Vang.* 6
458 *Vang-pou-cheou.* 10
418 *Vang-keou-yuen.* 37
412 *Vang-y.* 36
376 *Vang-tchi-heou.* 20
356 *Vang-vou-kiang.* 23

THSAO ou TSAO, dans le *Chan-tong*.

1122 *Chou-tchinto.* ans.
Thaipe.
Tchong-kun.
Kong-pe.
Hiao-pe.
864 *Y-pe.* 30
834 *Yeou-pe.* . . . 9
825 *Tai-pe.* 30
795 *Hoei-pe.* . . . 36
759 *Mou-cong.* . . 3
756 *Houan-c.* . . . 55
701 *Tchouang-c.* . 31
670 *Hi-c.* ou *Li-c.* 9
661 *Tchao-c.* . . . 9
652 *Koung-c.* . . 35
617 *Ven-c.* 23
594 *Suen-c.* 17
577 *Tching-c.* . . 23
554 *Vou-c.* 27
527 *Pping-c.* . . . 4
523 *Tao-c.* 9
514 *Ching-c.* . . . 5
509 *Yn-c.* 4
505 *Tcing-c.* . . . 4
501 *Thſao-c.* . . . 15

HAN.

Ces princes, dont la capitale étoit *Hang-tching-hien* dans le *Chenſi*, avoient une orig. commune avec les emp. *Tcheou*. Ils s'attachèrent aux *Tſin*, qui les créèrent dyn. de *Hang-yuen*. *Kangt-tſe* fut un des 3 Grands qui démembrèrent le royme de *Tſine*. Son fils *Vou-tſe* eſt regardé comme le prem. prince de *Han*.

424 *Vou-tſe.* . . . 16
408 *King-heou.* . . 9
399 *Lie-heou.* . . . 13
386 *Ven-h.* 10
376 *Gai-h.* 6
370 *Y-h.* 12
358 *Tchao-h.* . . . 26
332 *Suen-hoei-vang.* 21
311 *Siang-vang.* . 16
295 *Hi-vang.* . . . 23
272 *Houan-hoei-v.* 34
238 *Vang-ngan.* . . 9

Durée 195 ans, détruits par *Thſin-chi-hoang* en 230.

OU ou GOU, partie orientale du *Kiang-nan*; leur cour étoit à *Sou-cheou*.

Taipe, oncle de *Ven-vang*.
Tchong-yong.
Ki-kien.
Chouta.
1122 *Tcheou-tchang.*
Hiong-ſoui.
Ko-jiang.
Kiang-kieou-y.
Yu-khiao-y-gou.
Kolou.
Tcheou-yeou.
Khiu-yu.
Y-gou.
Khin-tchu.
Kun-tchouen.
Ppo-kao.
Kiu-pi.
Khiu-thſi.
585 *Cheou-mong.* . 25
560 *Tchou-fan.* . . 13
547 *Yu-thſi.* . . . 17
530 *Yu-moei.* . . . 4
526 *Vang-leao.* . . 12
514 *Ho-lou.* 19
495 *Fou-tcha.* . . . 23

TCHAO.

Ces princ. étoient puiſſans dans le *Chanſy*, & dans la partie auſtrale du *Petchely*. Leur cour étoit à *Hantan*, ville très-forte, ſituée dans le pays où eſt *Koang-ping-fou*, du *Petchely*. Ils deſcendoient de l'illuſtre *Tſao-ſou* qui floriſſoit

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
SEVILLA

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PRINCES ANTÉRIEURS

A LA PREMIERE DYNASTIE.

LES premiers peuples qui habitèrent la Chine, n'en occupèrent d'abord que la partie ſeptentrionale, qui conſiſte dans ce que renferme aujourd'hui la province de Chen-ſi; ils étoient ſi groſſiers & ſi barbares qu'ils tenoient beaucoup plus de la bête que de l'homme : ſans maiſons ni chaumières, les bois & les campagnes étoient leurs demeures ordinaires ; ils ne vivoient que des fruits que leur fourniſſoit la

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

terre, ou de la chair crue des animaux qu'ils tuoient, dont ils n'avoient pas horreur de boire le ſang, & ils ſe garantiſſoient de la froidure en ſe revêtant de leur peau, ſans d'autre apprêt que celui de la nature. Nulle loi pour leur conduite, nulle règle, nulle diſcipline; chacun ſuivoit les mouvemens que ſa paſſion lui inſpiroit, & ne paroiſſoit penſer qu'à la vie purement animale; enfin, ils ne différoient de la brute, qu'en ce qu'ils avoient une ame capable de leur inſpirer de l'averſion pour une telle vie.

YEOU-TSAO-CHI.

YEOU-TSAO-CHI (1), qui les conduiſoit, en eut horreur; comme il étoit d'un naturel doux, complaiſant, & qu'il ne manquoit pas d'eſprit, il avoit gagné le cœur de ces peuples barbares, qui l'écoutoient volontiers: il auroit bien voulu pouvoir adoucir ces mœurs ſauvages, mais l'exécution n'en étoit pas facile; comme il en parloit un jour à Soui-gin-chi qu'il jugeoit être dans les mêmes ſentimens que lui, ils conclurent enſemble qu'il falloit commencer par arrêter la vie vagabonde qu'ils menoient, les fixer dans un lieu, & leur y faire conſtruire des huttes qui les miſſent à couvert de la férocité des bêtes ſauvages qui les harceloient ſans ceſſe & en enlevoient tous les jours quelques-uns. La propoſition qu'ils en firent fut auſſi-tôt acceptée; ces peuples

(1) YEOU-TSAO-CHI paſſe pour avoir fait le premier des maiſons de bois en forme de nids d'oiſeaux; & c'eſt ce qui eſt exprimé par le nom même qu'il porte. Lo-pi & le Ouai-ki en parlent comme les auteurs cités par le P. de Mailla. *Editeur.*

y étoient trop intéreſſés pour la refuſer. Alors YEOU-TSAO-CHI leur fit rompre des branches d'arbres, & leur enſeigna la manière de s'en ſervir, pour ſe faire des eſpèces de maiſons ou de huttes où ils puſſent ſe retirer ; YEOU-TSAO-CHI mourut peu de temps après.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. *Yeou-tſao-chi.*

SOUI-GIN-CHI.

SOUI-GIN-CHI (1), qui lui ſuccéda dans la conduite de ces peuples, crut qu'il pourroit peu-à-peu les apprivoiſer, en ne leur propoſant que des choſes où ils trouveroient leur intérêt ; comme il avoit remarqué, en conſtruiſant des huttes, que certain bois avoit donné du feu, il en fit, apprit aux autres à en faire, & à cuire la chair des animaux dont ils ſe repaiſſoient : cette découverte les jetta dans l'admiration, & leur fit concevoir une ſi haute eſtime pour SOUI-GIN-CHI, qu'ils lui obéirent dès-lors, & exécutèrent aveuglément tout ce qu'il leur propoſoit de faire. SOUI-GIN-CHI en ſut habilement profiter ; il fit élever par ces ſauvages des eſpèces de théâtres ſur leſquels il montoit tous les jours

(1) Le Livre *Chepen*, que ſuit Sſe-ma-tſien, place auſſi SOUI-GIN avant Fou-hi immédiatement. Quelques-uns croient qu'il fut appellé SOUI-GIN, parce qu'il fut l'inventeur du feu, qu'il trouva le moyen de tirer par le frottement d'un certain bois ; mais pour cela ils écrivent le caractère *Soui* avec quelque changement. Le nom de ce prince ou chef, tel qu'il s'écrit communément, ſignifie *ſuivre* ; parce que, diſent d'autres auteurs, il ſuivit en cela les ordres du Ciel. Le *Li-ki* dit que ce Prince enſeigna aux hommes l'urbanité & la politeſſe ; d'autres lui attribuent encore d'avoir donné des noms aux plantes & aux animaux ; d'avoir inventé les poids & les meſures, d'avoir réglé le mariage des garçons à trente ans & celui des filles à vingt. Voyez les extraits des hiſtoriens Chinois, imprimés à la fin du 3e Volume de l'origine & des progrès des loix, des arts & des ſciences. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
Soui-gin-chi.

pour les inſtruire, & les exhorter à quitter leur barbarie. C'eſt-là qu'il leur apprit les changemens des ſaiſons; comment ils devoient ſe comporter entre eux pour vivre heureux & contens; il leur apprit encore que la raiſon dont ils étoient pourvus venoit du Tien (Ciel); que l'homme avoit été mis dans le monde pour ſervir le Tien; que les fruits de la terre, auxquels travailloient les quatre ſaiſons, étoient un préſent de ſa bonté, dont ils devoient ſe montrer reconnoiſſans, en ſuivant les règles de la raiſon qu'il leur avoit donnée pour guide.

Il leur enſeigna encore la manière de trafiquer enſemble, par des échanges mutuels des fruits & des animaux dont ils vivoient, de leurs peaux dont ils ſe revêtoient, & il leur aſſigna pour cet effet le milieu du jour. Ils s'aſſembloient dans une grande plaine, pour tenir ce marché; & afin de faire connoître à ceux qui étoient abſens ce qui s'y étoit paſſé, il leur apprit une manière de les en inſtruire par le moyen de petites cordelettes ſur leſquelles ils faiſoient différens nœuds, qui, par leur nombre & leur diſtance, leur tenoient lieu de l'écriture qu'ils n'avoient pas; mais comme il ne pouvoit ſeul venir à bout du deſſein qu'il avoit formé de les humaniſer entièrement, & que d'ailleurs il étoit déja fort âgé, il choiſit quatre ſujets des plus éclairés qu'il eut ſoin d'inſtruire, afin qu'ils fuſſent en état de l'aider, & de ſuppléer, après ſa mort, à ce qu'il n'auroit pu faire lui-même (1).

(1) Kang-kien. —Taki. —Confucius Y-king-hi-tſe.

FOU-HI.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
Fou-hi.

FOU-HI, qui lui ſuccéda, étoit un des quatre élèves que Soui-gin-chi s'étoit choiſis, quoiqu'il fût encore très-jeune; ſa mère, qui avoit paſſé tout le temps de ſa jeuneſſe à Hoa-ſiu (1), ſe ſentant enceinte de lui, quitta Hoa-ſiu, & alla demeurer à Tching-ki (2), où elle le mit au monde. A peine fut-il parler, qu'il fit paroître un eſprit & une vivacité extraordinaires. On ne voyoit rien dans ſes actions qui reſſentît l'enfant, rien qui ne fût très-ſage, très-ſenſé, & qui ne fît juger ce qu'il ſeroit un jour. L'attention avec laquelle le peuple l'écoutoit, & ſes belles qualités, déterminèrent Soui-gin-chi, malgré ſa grande jeuneſſe, à l'admettre dans ſon conſeil, dans le deſſein d'en faire ſon ſucceſſeur.

Soui-gin-chi eut à peine les yeux fermés, que les peuples aſſemblés s'écrièrent qu'ils ne vouloient point d'autre maître & d'autre conducteur que FOU-HI; celui-ci ſe rendit à leur empreſſement, à condition cependant qu'ils ne le regarderoient pas ſimplement comme leur conducteur, mais comme leur maître & leur empereur; qu'ils s'engageroient à lui obéir, à le ſervir, & à exécuter tout ce qu'il leur ordonneroit. Les peuples conſentirent à tout, ſe ſoumirent volontiers à lui, & promirent de lui être fidèles. Alors FOU-HI compoſa ſon conſeil de quinze d'entr'eux qu'il jugea les plus ſages & les mieux inſtruits. 2953.

La première choſe à laquelle FOU-HI donna ſes ſoins,

(1) *Lan-tien-hien* dans le diſtrict de Si-ngan-fou, ville du Chen-ſi.

(2) Aujourd'hui *Tchin-tcheou* dans le diſtrict de Cong-tchang-fou de la même province.

Avant l'Ere Chrétienne. 2953. *Fou-hi.*

lorſqu'il ſe vit revêtu du pouvoir ſouverain, fut de régler les mariages. Dans ces premiers temps, il n'y avoit rien d'arrêté ſur cet article important de la vie civile; nulle loi, nul frein; on ne ſuivoit d'autres règles que celles de la paſſion; ce prince y mit des bornes, & établit des loix qu'il enjoignit d'obſerver exactement. Il commença par diviſer tout le peuple en cent familles (1), à chacune deſquelles il aſſigna un nom particulier; après quoi il ordonna à chacun de choiſir celle avec laquelle il vouloit vivre. Il voulut auſſi que dorénavant il ne fut point permis de rompre la foi qu'on ſe ſeroit mutuellement donnée; & afin de conſerver l'union qu'ils devoient contracter enſemble, il établit comme une loi eſſentielle de la validité du mariage, qu'ils ne feroient d'alliance qu'avec ceux d'un nom différent du leur, & par-conſéquent d'une famille différente. Ce règlement ſi néceſſaire fut reçu avec applaudiſſement; le fils, depuis ce temps-là, reconnut ſon père, & le père ſon fils, & ils s'aidèrent mutuellement à ſe procurer le néceſſaire.

Après ce premier règlement, Fou-hi s'appliqua à connoître la nature des terres différentes qu'ils habitoient; & comme il y mit le feu pour les défricher & en éloigner les animaux, il trouva que quelques-unes de ces terres ſe réſolvoient en fer: il profita de cette découverte pour en amaſſer une certaine quantité, dont il ſe ſervit pour armer le bout d'un bâton en forme de javelot, & il apprit à ſes peuples

(1) Il n'y a encore aujourd'hui en Chine que cent noms pour déſigner toutes les familles de ce vaſte empire. C'eſt ce que les Chinois nomment *Pe-ſing*, terme par lequel ils entendent tout le peuple. *Editeur.*

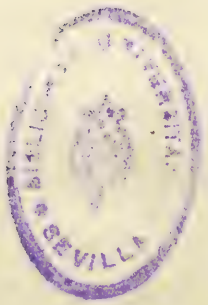
SEVILLA

Koua de Fou-hi.

Lo-Chu.

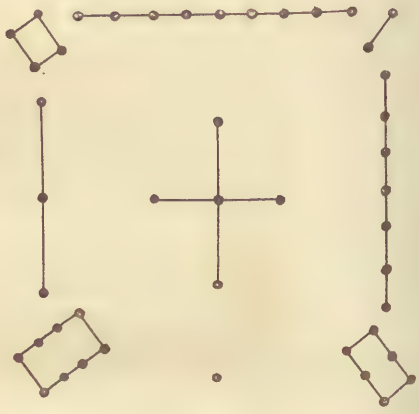

Koua de Ouen-ouang.

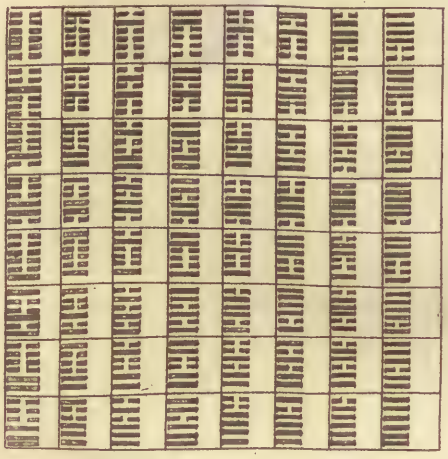

Ho-tou.

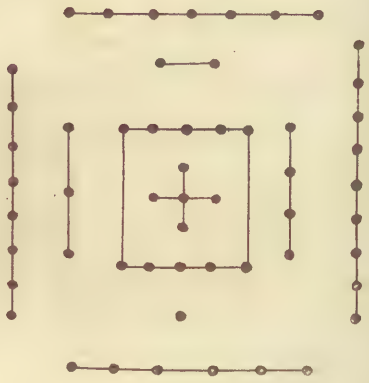

à s'en ſervir pour la chaſſe & pour la pêche. Il leur apprit auſſi la manière de nourrir les animaux, & d'entretenir des troupeaux ; ſoins paternels, qui augmentèrent en eux l'eſtime & la vénération qu'ils avoient déjà pour lui.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2914. *Fou-hi.*

Quand FOU-HI vit que ſon peuple croiſſoit & ſe multiplioit conſidérablement, il pouſſa plus loin du côté de l'eſt, & découvrit tout le pays qui forme aujourd'hui les provinces de Ho-nan & de Chan-tong, juſqu'à la Mer orientale. Revenant enſuite ſur ſes pas, il fit conduire une partie de ſes ſujets dans les nouveaux pays qu'il venoit de découvrir, & lui-même fixa ſa demeure dans un endroit où il fit bâtir une ville, qu'il appella Tchin-tou ; ville qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & qu'on nomme Tchin-tcheou, dépendante de Cai-fong-Fou, de la province de Honan.

Ce fut là que FOU-HI, quoi qu'occupé du gouvernement, examina avec ſoin les ſignes qu'il vit dans le ciel, la majeſté des aſtres, & la juſteſſe de leurs mouvemens. Conſidérant enſuite la diverſité des objets que la terre lui offroit & le nombre infini de ſes productions, il réunit toutes ces choſes, & commença à tracer les huit *koua* (1). Telle fut l'origine du fameux livre Y-*King*, ſi l'on doit donner le nom de livre à huit trigrammes linéaires, fort inintelligibles, ſur leſquels on a fait une multitude incroyable de commentaires preſ-

(1) Les *Koua*, qui ne ſont compoſés que de lignes ſimples ou briſées, mais toutes tranſverſales & combinées entr'elles par trois, puis par ſix, ce qui pouſſe la combinaiſon juſqu'à ſoixante-quatre, peuvent-ils être le réſultat de ces modèles que Fou hi conſidéra dans le ciel & ſur la terre ? Ces modèles indiqueroient l'origine de l'écriture Chinoiſe qui, comme on le ſait, fut d'abord repréſentative des objets mêmes, & non ces *Koua* qui paroiſſent n'y avoir aucun rapport. *Editeur.*

qu'auſſi obſcurs, & dans leſquels chacun établit ſon ſyſtême particulier qu'il donne pour celui de FOU-HI.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

2914. *Fou-hi.*

Par la voie de la multiplication, FOU-HI augmenta le nombre de ces *koua* juſqu'à ſoixante-quatre, & il penſa qu'ils ſeroient propres à ſuppléer à l'imperfection des cordelettes nouées, imaginées par Soui-gin-chi. On attribue encore à FOU-HI l'invention de ſix règles (1), avec leſquelles, mettant en uſage les lignes ou les *koua*, il eſpéroit réuſſir dans la compoſition des caractères qu'il cherchoit. Ces ſix règles conſiſtoient à former ces caractères, 1°. par l'image ou la repréſentation de la choſe même; 2°. par emprunt, ou tranſport d'idée d'une choſe à l'autre; 3°. par l'indication de la choſe; 4°. par union, en joignant deux caractères enſemble, qui, ainſi unis, en formeroient un troiſième dont le ſens ſeroit compoſé des deux caractères; 5°. par uſage & tradition; 6°. enfin, par les ſons & les accents. Mais FOU-HI ne mit point ces règles en pratique; il en laiſſa le ſoin à ſes ſucceſſeurs.

2857.

Les mouvemens des cieux, dont la connoiſſance peut ſeule régler les temps, furent l'objet de la plus ſérieuſe application de FOU-HI: il auroit bien voulu en inſtruire parfaitement ſes peuples, mais ils étoient encore trop groſſiers, & trop bornés pour les concevoir. Il ſe contenta de leur donner ſeulement une règle pour compter les temps

(1) Si FOU-HI, comme la plupart des Chinois en ſont perſuadés, eſt l'auteur de ces *Lou-chu* ou de ces ſix règles, il doit néceſſairement avoir inventé l'écriture repréſentative dont je parle dans la note précédente; puiſque ces règles en ſuppoſent l'exiſtence, & qu'il n'y a pas un ſeul des 80000 caractères dont cette écriture eſt compoſée aujourd'hui, qui ne ſoit aſſujetti à l'une de ces ſix claſſes. *Editeur.*

par

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
SEVILLA

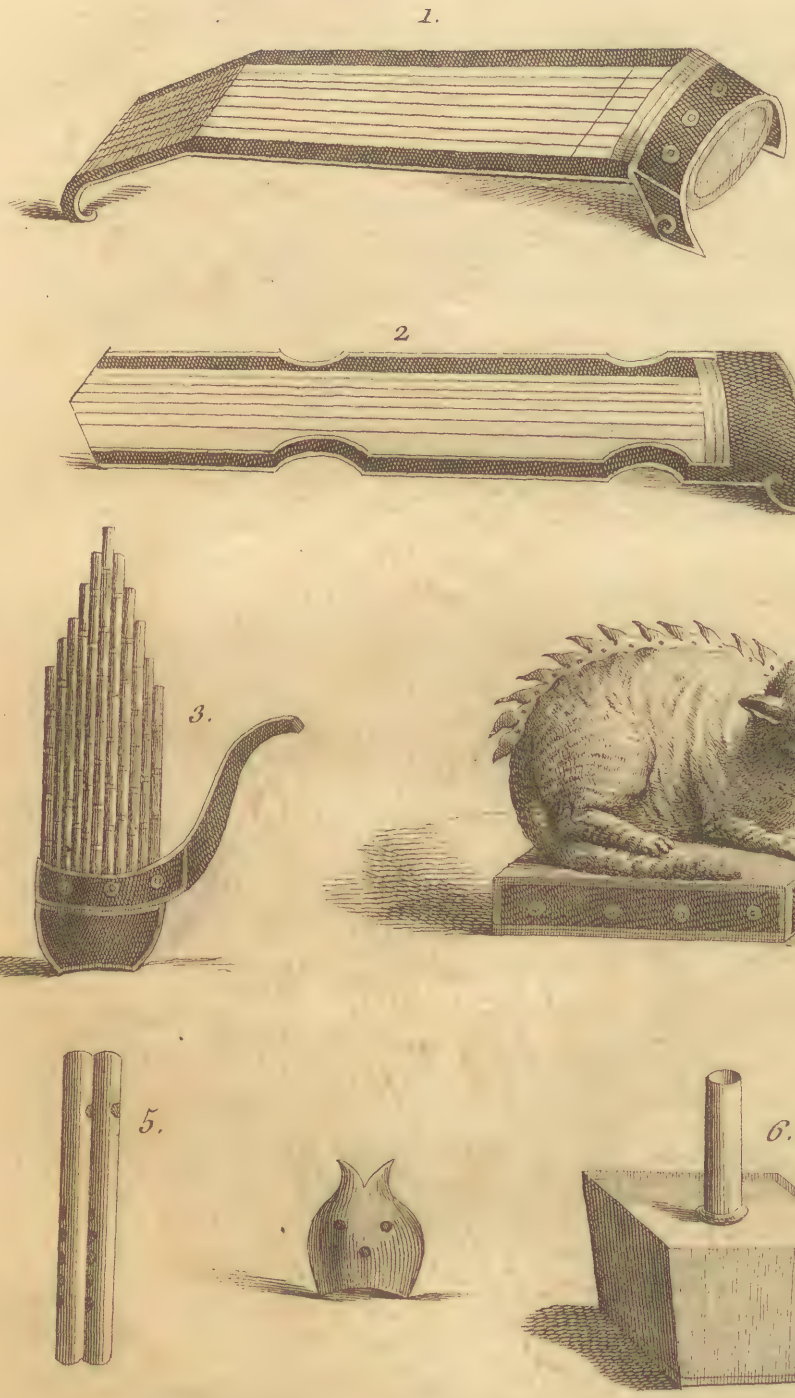

Instrumens de Musique.

1. *Le* Sé. 2. *le* Kin. 3. Sing *ou Orgue portatif.* 4. Yu *instrument de métal.* 5. Kuon *ou flûte double.* 6. Tcho *instrument de bois.*

Instrumens de Musique.

1. 2. Flûtes. 3. Ting *ou vase des sacrifices. 4.* Yong *ou Cloche. 5.* Siao *espèce d'orgue. 6.* Ming-Kieou *ou Equerre de* pierre. *7.* Feu-Kou *ou instrument de guerre.*

par le moyen des nombres 10 & 12 appellés *Che-kan* (1) & *Che-lh-tchi*, dont les caractères combinés enſemble donnent le cycle de ſoixante, & qui étoient en même-temps le fondement de la règle des heures, des jours, des mois & des années; règle ſi commode, qu'elle s'eſt toujours conſervée en Chine depuis FOU-HI, & qu'elle s'y obſerve encore aujourd'hui.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2857. *Fou-hi.*

FOU-HI, qui étoit ſi charmé de la beauté des cieux & des richeſſes de la terre, n'oublia pas d'en faire hommage au Tien, ſouverain Maître de l'un & de l'autre. Juſqu'à lui, perſonne n'avoit encore offert de ſacrifices; FOU-HI fut le premier qui choiſit parmi ſes troupeaux, des animaux nourris avec ſoin & deſtinés à cet uſage. Il marqua, pour ces ſacrifices, un lieu à la campagne, qu'il faiſoit couvrir de tous les fruits de la terre, le jour qu'il immoloit ſa victime, & il détermina un certain jour de l'année pour s'acquitter de ce devoir.

Parmi tant de ſoins qui l'occupoient, FOU-HI ſentit que les hommes ont beſoin, pour ſe diſtraire des maux inſéparables de leur condition, de ſe récréer de temps en temps; il chercha quelque moyen qui ſervît à les réunir agréablement enſemble, & inventa, à cet effet, différens inſtrumens de muſique, les uns, depuis vingt-ſept cordes juſqu'à trente-ſix, longs de ſept pieds deux pouces ſur la largeur de quatre, & de huit pouces juſqu'à un pied & plus; un autre à cinq cordes, long de huit pouces juſqu'à quatre de largeur; il apprit à ſon peuple la manière de faire ces inſtrumens & de

2848.

(1) *Che-kan* ou les dix troncs, & *Che-lh-tchi* les douze branches. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

s'en ſervir, ainſi il fut véritablement l'inventeur de la muſique en Chine.

2837. *Fou-hi.*

Ce fut ainſi que FOU-HI, par des ſoins infatigables, travailla à rendre ſon peuple raiſonnable, à le tirer de la barbarie, & à lui inſpirer des ſentimens humains & conformes à la raiſon, dont juſques-là il avoit paru ſi dépourvu; ce prince s'acquit une gloire immortelle; il a ſi bien mérité de ſa nation, qu'elle n'oubliera jamais la reconnoiſſance qu'elle lui doit. Il mourut à Tchin-tou, où il tint conſtamment ſa cour, après un règne de cent quinze ans, & fut enterré au nord de cette ville, qui ſubſiſte encore ſous le nom de Tchin-tcheou, à trois *li* de diſtance des murailles; on y voit encore aujourd'hui ſa ſépulture, qu'on conſerve avec grand ſoin; elle eſt ornée de cyprès de haute futaye, & ceinte de murailles fort bien entretenues (1).

CHIN-NONG.

2838.

CHIN-NONG fut celui ſur lequel, à la mort de Fou-hi, le peuple jetta les yeux pour en faire ſon ſucceſſeur; il étoit fils de Ngan-teng & de Chao-tien, à qui Fou-hi avoit confié la conduite du peuple qui demeuroit près de la rivière Kiang, dans le territoire qu'on appelle aujourd'hui Fong-ſiang-fou. Chao-tien eut deux fils de Ngan-teng, CHIN-NONG, l'aîné, fit paroître, dès ſon enfance, un naturel fort doux; il étoit ſi affable qu'il gagnoit le cœur de tout le monde. Dans l'adoleſcence, il fit paroître un eſprit beaucoup au-deſſus du com-

(1) Ouai-ki. —Sſe-ki. —Tſienpien. —Kang-kien. —Confucius Hi-tſe. —Confucius Che-y. —Ta-ki. —Ye-tong-tchi. —Nien-y-ſſe. —Kia-yu.

mun; il étoit ſur-tout d'une attention & d'une application ſurprenantes dans tout ce qu'il faiſoit : ce ſoin & cette application le firent regarder par Fou-hi comme très-propre à l'aider dans la conduite de ſon peuple, & il le choiſit pour être de ſon conſeil. Le zèle qu'il fit paroître dans cet emploi pour rendre les peuples heureux, & les manières pleines de bonté avec leſquelles il les recevoit, furent les principaux motifs qui les engagèrent à le choiſir pour leur maître.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2838. *Chin-nong.*

Ils ne tardèrent pas à s'applaudir du choix qu'ils avoient fait ; juſques-là ils ne s'étoient nourris que de la chair des animaux, de fruits & d'herbes, que la terre produiſoit d'elle-même & ſans culture. CHIN-NONG avoit remarqué, pendant le règne de Fou-hi, certains grains qu'il jugea très-propres à la nourriture des hommes, tels que le blé, le riz, le mil, le gros blé & les pois; il en fit recueillir une quantité ſuffiſante ; puis ayant fait couper les bois, les brouſſailles, & défricher une certaine étendue de terrein, il fit faire pluſieurs ſortes d'uſtenſiles, propres à remuer la terre, du nombre deſquels étoit une charrue, dont on ſe ſert encore aujourd'hui : il apprit à ſes peuples à labourer la terre, & à ſemer les grains, qui leur donnèrent, dans le temps, une moiſſon abondante.

CHIN-NONG ne manqua pas de les inſtruire que cette abondance étoit un bienfait du Tien, dont ils devoient être reconnoiſſans ; &, pour leur en donner l'exemple, il fit élever dans le lieu deſtiné par Fou-hi à faire les ſacrifices, un tertre ſur lequel, au commencement de la douzième lune, il offrit lui-même au Tien un ſacrifice avec beaucoup d'appareil, pour le remercier de ſes bienfaits ; une affluence

de peuple extraordinaire assista à cette cérémonie religieuse. Jusques-là, CHIN-NONG avoit tenu sa cour à Tchin-tou, où Fou-hi avoit établi la sienne. Après ce sacrifice, il résolut de la changer & de la transporter à Kio-feou, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Kio-feou-hien, dépendant de Yen-tcheou-fou, de la province de Chan-tong, afin d'être plus à portée d'instruire les peuples de ces cantons, & de les gouverner comme ceux du pays qu'il quittoit, où il laissa plusieurs officiers pour y tenir sa place.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2822. *Chin-nong.*

Les peuples de Kio-feou, reçurent leur prince avec des témoignages de joie extraordinaires. CHIN-NONG vit avec plaisir qu'ils avoient commencé à cultiver la terre, suivant les instructions qu'il avoit fait publier dans tous ses états. Ce fut là qu'il apprit que ces diverses contrées, suivant la nature des terreins, produisoient des fruits différens; ce qui lui donna la pensée de faire revivre le commerce dont Soui-gin-chi avoit donné la première idée, & qu'on avoit négligé jusques-là; il suivit en tous points ce qui avoit été réglé par Soui-gin-chi. Il détermina plusieurs endroits où se tiendroient les marchés, vers le milieu du jour, & que le commerce se feroit par troc & par échange: mais il y ajouta qu'il ne seroit permis qu'aux gens du pays d'y apporter, & d'y trafiquer des denrées de la contrée où se faisoit le commerce: que les habitans d'un autre canton ne pourroient y apporter aussi que les denrées de leur propre pays, afin que, par ce moyen, les productions des différentes contrées se répandissent dans tout l'empire.

CHIN NONG voyoit avec satisfaction que ses peuples pouvoient vivre heureux; mais d'un autre côté il pensoit avec chagrin que dans leurs maladies ils manquoient de remèdes

pour rétablir leur ſanté : il ne pouvoit douter que le Tien, qui fourniſſoit ſi abondamment la nourriture aux hommes, ne leur eût auſſi donné, dans les productions de la terre, les moyens de réparer les altérations qu'éprouve le corps humain ; dans cette penſée, il examina lui-même la nature des ſimples, les goûta, en fit des expériences, & jugea, par leur goût & leur effet, de leurs qualités, ou chaudes, ou froides, ou tempérées ; il découvrit les vénimeuſes & celles qui leur ſervoient de contre-poiſon. La tradition porte que, dans un ſeul jour, il diſcerna juſqu'à ſoixante-dix ſortes de plantes vénimeuſes, & qu'il en trouva autant qui en étoient le contre-poiſon. Il eut ſoin de recueillir une plante de chacune de ces eſpèces, de les ranger dans la claſſe qui leur convenoit ; il en compoſa une hiſtoire naturelle, qu'on appelle l'*herbier de Chin-nong*, qui exiſte encore de nos jours.

Avant l'Ere Chrétienne. 2822. *Chin-nong.*

L'empire n'avoit point encore connu la guerre ; la ſageſſe de Fou-hi avoit toujours maintenu la paix entre ſes ſujets, & ſon ſucceſſeur l'avoit conſervée. Sou-cha, homme fier & orgueilleux, que CHIN-NONG avoit comblé de bienfaits, & à qui il avoit confié le gouvernement d'un des meilleurs pays de l'empire, pouſſé du deſir de ſe rendre indépendant, refuſa d'obéir aux ordres de l'empereur, & déclara ouvertement qu'il ne le reconnoîtroit en rien. Le ſage Ki-ouen, que CHIN-NONG lui avoit donné pour l'aider de ſes conſeils, l'exhorta à ne point troubler la paix. Sou-cha, loin de prendre en bonne part ce conſeil, en fut ſi irrité, qu'il fit mourir Ki-ouen. Ses peuples, qui n'approuvoient point ſa révolte, s'attroupèrent en tumulte pour venger la mort du ſage Ki-ouen, forcèrent la maiſon de Sou-cha, le mirent en pièces, & vinrent enſuite à Kio-ſeou donner avis à CHIN-

2786.

NONG de ce qu'ils venoient de faire, en l'assurant de leur soumission & de leur parfaite obéissance.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2748. *Chin-nong.*

Cependant, soit que CHIN-NONG eût mis trop de confiance dans la fidélité & l'attachement de ses peuples pour lui, soit que son grand âge le rendît moins actif & moins vigilant, peu-à-peu il se relâcha, & fut moins attentif aux intérêts de ses sujets. Le peuple, dont l'attachement est toujours intéressé, perdit insensiblement de son côté l'estime qu'il avoit pour son prince: cette disposition des esprits réveilla bientôt l'ambition de ceux qui aspiroient au trône & sema la jalousie entre les gouverneurs des différens districts; chacun chercha à se faire un parti, & à gagner le suffrage du peuple, ce qui fit craindre qu'à la mort de CHIN-NONG, tous ces partis ne suscitassent des guerres civiles, & ne détruisissent l'union qui avoit régné jusqu'alors.

2722.

Souan-yuen, un de ces gouverneurs, s'étoit acquis une grande réputation dans tout l'empire. Il étoit fils de Fou-pao, épouse du gouverneur de Yu-hiong (1), elle le mit au monde à Souan-yuen (2), dont il prit le nom; il étoit encore à la mammelle, qu'il parloit déja d'une manière claire & distincte; dans son enfance & sa jeunesse, il ne fut point sujet aux défauts de son âge; sage, discret, sérieux, il ne sortoit jamais de sa bouche que des paroles pleines de sagesse & de bon-sens. Son père, lui voyant de si belles dispositions, l'initia de bonne heure dans les affaires, & il s'y rendit en peu de temps si habile, que les plus expérimentés n'en parloient pas plus pertinemment que lui, &

(1) Aujourd'hui *Honan-fou.*

(2) *Sin-tching-hien* dépendante de Cai-fong-fou.

que perſonne n'étoit plus prompt à décider, & à donner de meilleurs expédiens.

Avant l'Ere Chrétienne. 2722. *Chin-nong.*

Chin-nong, charmé de ſes belles qualités, le nomma gouverneur de Yu-hiong, après le décès de ſon père. Ce fut dans cet emploi que Souan-yuen donna des preuves de ſa capacité ; il ſe propoſa de rendre ſes peuples les plus riches & les plus braves de l'empire, perſuadé que la force d'un état conſiſte principalement dans ces deux points : pour y réuſſir, il fit fabriquer quantité d'uſtenſiles d'agriculture, & un grand nombre de fers de javelots, inventés d'abord par Fou-hi, contre les bêtes fauves, & dont il ſe ſervit pour faire des demi-piques. Alors il choiſit parmi ſes ſujets une troupe de jeunes gens forts, robuſtes, & bien diſpos de corps, pour les exercer au métier des armes ; il ordonna aux autres de défricher une grande étendue de terrein qu'il leur donna à cultiver, & qu'il leur partagea avec beaucoup d'équité. Ceux qu'il avoit choiſis pour les exercices de la guerre, n'en étoient pas moins tenus de cultiver la terre, ils n'en étoient exempts que les jours où on les exerçoit ; alors les autres étoient obligés de travailler à leur place. La tradition porte même qu'il avoit trouvé le moyen d'apprivoiſer des ours, de certains petits loups d'une eſpèce particulière, des tigres même & des léopards, qu'il fut dreſſer, & auxquels il apprit à ſervir utilement dans une armée.

Tchi-yeou, homme d'un eſprit naturellement brouillon & turbulent, de la famille même de l'empereur, cauſa de grands déſordres dans l'empire. Comme il étoit d'une force extraordinaire, il ſe plaiſoit beaucoup aux exercices du corps, ne s'appliquoit qu'à lancer le javelot, à manier la pique, & défioit tout le monde ſur ſa force, ſon adreſſe &

Avant l'Ere Chrétienne. 2722. *Chin-nong.*

son habileté ; peu-à-peu il se vit à la tête d'une société de gens pétulans comme lui, avec lesquels il insulta les citoyens, & troubla leur repos. CHIN-NONG l'avertit & le réprimanda plusieurs fois, mais il n'en fit nul cas ; de sorte que l'empereur se vit contraint de recourir à la force, & d'envoyer une troupe de soldats pour le prendre & le lui amener. Ils allèrent à Tcho-lou (1), où il étoit le plus ordinairement : ils lui signifièrent, mais inutilement, les ordres de l'empereur ; il voulut en venir aux mains ; on se battit donc, & les troupes de CHIN-NONG furent vaincues. Souan-yuen, indigné de ce que Tchi-yeou avoit mépriſé les avis & les exhortations de CHIN-NONG, étoit parti de Yu-hiong, à la tête de ſes troupes : il arriva préciſément à Tcho-lou, lorſque les gens de l'empereur venoient d'être battus. Souan-yuen attaqua bruſquement Tchi-yeou, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître ; celui-ci, animé par la victoire qu'il venoit de remporter, ſe défendit d'abord avec courage, & ce premier choc fut aſſez rude ; mais voyant que ſes gens commençoient à plier, & jugeant que, s'il tomboit entre les mains de Souan-yuen, il étoit perdu, il profita adroitement d'un grand brouillard qui s'étoit élevé, & ſe ſauva ; ſes gens n'ayant plus leur chef, mirent auſſi-tôt les armes bas, & ſe rendirent à la diſcrétion de Souan-yuen.

Cette victoire augmenta beaucoup la réputation de Souan-yuen, & commença à le faire craindre de la plupart des autres gouverneurs ; tous s'empreſsèrent à rechercher ſon amitié, & eurent pour lui toute ſorte de déférence. Cependant l'adminiſtration de CHIN-NONG devenoit chaque jour

(1) Aujourd'hui *Tcho-tcheou* dans la province de Pé-tché-li.

plus

plus languiſſante ; il n'avoit plus la même autorité qu'autrefois, chacun vivoit à ſa fantaiſie, & il étoit à craindre que ce peuple, qui juſques-là avoit demeuré ſi uni, ne vînt enfin à ſe diviſer & à former des partis. Souan-yuen & pluſieurs autres gouverneurs s'aſſemblèrent, & conclurent entr'eux de propoſer à CHIN-NONG de ſe démettre de l'empire : la commiſſion en fut donnée à Souan-yuen, qui fit exhorter CHIN-NONG, & l'exhorta lui-même pluſieurs fois d'abdiquer la couronne, puiſque ſon grand âge ne lui permettoit plus d'en ſoutenir le poids ; il le preſſa vivement de contenter le peuple ſur ce point, & de ſe choiſir un ſucceſſeur qui ne manqueroit pas, par reconnoiſſance, d'avoir pour lui tous les égards convenables.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2722. *Chin-nong.*

Mais qu'il eſt difficile de ſe ſoumettre quand on a été long-temps indépendant ! CHIN-NONG ne put jamais ſe réſoudre à prendre ce parti ; il aima mieux voir tout l'empire en combuſtion, & l'expoſer à une ruine entière, que de rien céder de ſon autorité : il leva des troupes, & ſe confiant à l'attachement que ſes ſujets avoient toujours eu pour lui, il les fit marcher contre Souan-yuen, qui, de ſon côté, avec les gouverneurs de ſon parti, avoit raſſemblé un corps d'armée conſidérable, pour obliger CHIN-NONG à accorder par force ce qu'il refuſoit d'accorder par raiſon.

2699.

Souan-yuen commandoit l'armée des Gouverneurs. Il vint camper dans la plaine de Fan-tchuen, dans un canton qui dépend aujourd'hui de la province de Ho-nan. Ce fut là que les troupes impériales le rencontrèrent, & qu'elles en vinrent aux mains ; on s'y battit avec tant d'acharnement, de part & d'autre, que la nuit ſeule put les ſéparer, pour recommencer le lendemain à la pointe du jour avec la

même opiniâtreté ; mais le troisième jour les troupes de l'empereur cédèrent, & prirent la fuite. La nouvelle de cette défaite pénétra CHIN-NONG de tristesse ; il tomba malade, & mourut en fort peu de jours, après un règne de 140 ans. Tous les gouverneurs & le peuple, déclarèrent d'une voix unanime, Souan-yuen, successeur de CHIN-NONG, & le proclamèrent empereur, sous le nom de Hoang-ti (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2699. *Chin-nong.*

HOANG-TI.

2698. Tchi-yeou, qui, depuis sa défaite à Tcho-lou, avoit été assez tranquille, reprit les armes lors de l'élévation de Souan-yuen à l'empire, & refusa de le reconnoître ; il fit publier par-tout, qu'un sujet qui avoit combattu contre son prince, devoit être regardé comme un véritable rebelle, qui avoit été cause de la mort de l'empereur ; que tout le monde devoit se joindre à lui pour l'exterminer. HOANG-TI, qui n'aspiroit qu'à voir son peuple en paix, résolut de se délivrer de ce factieux, & d'en faire un exemple. Il fut en personne le chercher, à la tête de tout ce qu'il avoit de troupes, auxquelles il ordonna de ne le point laisser échapper, & de faire enforte de le prendre vif. Il le rencontra à Tcho-lou, où il l'avoit déja battu sous Chin-nong ; & comme ses troupes étoient beaucoup plus nombreuses que celles de Tchi-yeou, il trouva moyen de l'envelopper de toutes parts, & le chargea si vivement, qu'il fut vaincu & fait prisonnier.

(1) Sse-ki. —Tsien-pien. —Ouai-ki. —Kang-kien. —Nien-y-sse. —Ta-ki. —Y-tong-tchi. —Siu-kouang. —Hoang-fou-mi.

HOANG-TI, pour épargner le ſang de ſes ſujets, fit ſur le champ retirer ſes troupes, & déſarmer les ſoldats de Tchi-yeou: il poſta ceux-ci dans un lieu d'où ils pouvoient aiſément voir le ſommet d'une colline voiſine, rangea à leurs côtés ſes propres troupes, & montant enſuite ſur la colline, avec quelques-uns de ſes officiers qui conduiſoient Tchi-yeou, il y exerça le premier acte de châtiment qui ait été fait en Chine par l'autorité impériale, en faiſant couper la tête à Tchi-yeou, à la vue des deux armées, ce qui remit la paix & la tranquillité dans l'empire. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2699. *Hoang-ti*

HOANG-TI voyant régner le calme dans tous ſes états, qui commençoient déja à être fort étendus, créa pluſieurs officiers pour travailler avec lui à y maintenir cette heureuſe tranquillité; & comme rien n'y contribue davantage que l'exemple & les ſages règlemens des Princes, qu'on oublieroit aiſément ſi l'on n'avoit ſoin de les conſigner dans l'hiſtoire, HOANG-TI établit un tribunal d'hiſtoriens qu'il diviſa en deux claſſes, & qu'il diſtingua ſous les noms d'hiſtoriens de *la droite*, & d'hiſtoriens de *la gauche*: les uns devoient s'occuper à recueillir les faits, & les autres les paroles & les diſcours. 2695.

HOANG-TI ordonna à Tſang-kié, homme d'une grande étendue de génie, qu'il avoit choiſi pour préſider à ce nouveau tribunal, de travailler inceſſamment à la compoſition des caractères, ſuivant les ſix règles données par Fou-hi. Tſang-kié ſe promenant un jour à la campagne, vit ſur le ſable, qui bordoit une rivière, quantité de veſtiges d'oiſeaux; penſant alors aux caractères qu'il avoit ordre d'inventer, il examina avec ſoin tous ces veſtiges, s'en remplit l'imagination, & les traça ſur une petite planche de bambou

avec une espèce de pinceau de même matière, qu'il trempa dans du vernis ; & ensuite il considéra avec attention les traits qu'il venoit de former. Animé par le succès qu'il prévoyoit, il prépara plusieurs tablettes semblables à celle dont il s'étoit servi, sur chacune desquelles il traça différens caractères, en pliant autant qu'il put son imagination, pleine de ces vestiges d'oiseaux, aux règles qu'avoit données Fou-hi ; il en forma ainsi 540, qu'on appella pour cette raison dans la suite *Niao-tsi-ouen*, ou *caractères des vestiges d'oiseaux* ; & comme les traits qu'il formoit n'étoient pas uniformes, qu'ils se trouvoient épais dans un endroit, minces & déliés dans un autre, semblables en cela à une espèce d'insecte qu'on trouve dans les eaux des provinces du midi, qui s'appelle *Kuo-teou-tchong* ; de-là vint qu'on leur donna aussi le nom de cet insecte, & qu'on les appella *Kuo-teou-ouen*, ou *Caractères de l'insecte Kuo-teou*, noms que les Chinois donnent encore aujourd'hui à leurs plus anciens caractères (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2687. *Hoang-ti.*

2611.

Ces 540 caractères tracés, Tsang-kié les porta à HOANG-TI, & lui en donna l'explication dans un grand détail : l'empereur les approuva, & lui ordonna en même-temps de s'en servir, pour mettre par écrit les connoissances qu'il avoit acquises sur le pouls & sur les différentes maladies des hommes, en se faisant aider par trois coopérateurs, savoir, Ki-pé, So-ouen & Lei-kong, afin de les transmettre à la

(1) Tsien-pien. —Y-tong-tchi. —Sse-ki. —Ouai-ki. —Kang-kien. —Nien-y-sse. —Kouang-yun. —Ta-ki. —Hoang-kien. —Yng-tchao. Che-y. —Hoang-fou-mi. —Chuking-chi-siu-hing. —Siu-kouang. —Sse-kou. —Ma-touon-lin. —Yng-tchao. —Youan-tchi.

postérité, ainsi que l'*herbier* de Chin-nong; car ce sont-là les deux plus anciens livres Chinois.

Avant l'Ere Chrétienne. 2611. *Hoang-ti.*

Tandis que Tsang-kié travailloit à former les caractères de l'écriture, Hoang-ti s'occupoit de son côté de l'affaire qui importe le plus au gouvernement des peuples, la religion. Jusques-là, on n'avoit sacrifié au Chang-ti qu'à découvert, sur des tertres élevés & en pleine campagne, à l'exemple de Fou-hi; Hoang-ti imagina de faire des briques, apprit à des ouvriers la manière de préparer la charpente d'un bâtiment; après quoi, il fit élever un temple magnifique, où il offrit un grand sacrifice, avec un appareil dont on n'avoit point encore vu d'exemple. En même-tems, il fit publier dans tous ses états de sages règlemens, & des instructions admirables pour la conduite de son peuple, afin de le retenir dans les bornes du devoir, & de l'empêcher de rien faire qui pût déplaire au Chang-ti.

L'invention des briques & la manière de faire la charpente d'une maison, dont Hoang-ti venoit de faire l'essai, lui donna l'idée de se bâtir un palais qui le distinguât de ses sujets, & leur imprimât du respect pour la majesté impériale. Jusqu'alors il n'y avoit eu nulle différence à cet égard entre le maître & le sujet: tous, dans les commencemens, demeuroient également dans des trous de montagnes, ou habitoient les forêts; sous Yeou-tsao-chi, on se fit des chaumières avec des branches d'arbres, qu'on perfectionna insensiblement: mais ce ne fut que sous Hoang-ti, après l'invention des briques, qu'on commença à construire des maisons régulières, & qu'on mit de la différence entre les palais des princes & les maisons des particuliers.

L'empire, sous le règne de Hoang-ti, s'étendoit au

Avant l'Ere Chrétienne. 2608. *Hoang-ti.*

nord juſqu'à la montagne Tſiang-chan, qui eſt dans le territoire qu'on appelle aujourd'hui Ngan-ſou-hien, dépendant de Pao-ting-fou de la province de Pé-tché-li; au ſud, juſqu'au grand fleuve Kiang; à l'eſt juſqu'à la mer, & à l'oueſt juſqu'à la montagne Kong-tong-chan, qui eſt dans le territoire où eſt aujourd'hui la ville de Sou-tcheou, dans la partie la plus occidentale de la province de Chen-ſi. Juſqu'alors le peuple s'étoit diſperſé çà & là, ſans ordre, ſe plaçant où il jugeoit à propos, ſans ſe fixer dans aucun canton. HOANG-TI voulut former des villages, des villes & des provinces. Il ordonna que tous ſes peuples ſeroient rangés ſous différentes claſſes, dont ſeroient compoſées les provinces: ces claſſes, au nombre de ſix, étoient: le *Lin* qui devoit être compoſé de huit familles; le *Pong* de 24, le *Li* de 72, le *Y* de 360, le *Tou* de 3600 & le *Sſe* de 36000; l'empire étant enſuite diviſé en *tcheou* ou en provinces, chaque province devoit être compoſé de 360000 familles. HOANG-TI établit par-tout des officiers pour veiller ſur la conduite du peuple, & ces officiers étoient ſubordonnés les uns aux autres; ſavoir, ceux des *Lin* à ceux des *Pong*; ceux-ci à ceux des *Li*, & ainſi des autres, juſqu'à ceux des *tcheou*, ou gouverneurs des provinces, qui ne devoient rendre compte de leur adminiſtration qu'à la cour.

Tandis que les officiers, que HOANG-TI avoit chargés de ſes ordres travailloient à les faire exécuter, ce ſage empereur faiſoit élever un grand obſervatoire à la cour, pour rectifier le calendrier qui étoit fort défectueux; Fou-hi faute de gens capables de recevoir ſes inſtructions, n'avoit donné qu'une connoiſſance fort imparfaite du mouvement des aſtres: auſſi s'en falloit-il beaucoup que les années fuſſent

égales. HOANG-TI choisit, parmi ses officiers, ceux qui lui parurent avoir le plus de talent pour cette science, & il chargea, les uns d'examiner le cours du soleil, les autres celui de la lune, & d'autres le mouvement des cinq planettes, avec ordre de rapporter ensuite leurs observations en commun, pour en conclure la différence des mouvemens de ces corps célestes. Ce fut alors qu'on connut, par la grande différence des mouvemens de la lune & du soleil, que douze mois lunaires n'équivaloient point à une année solaire ; & que pour rectifier l'année lunaire, & la régler dans les bornes de celle du soleil, il falloit intercaler sept lunes dans l'espace de dix-neuf ans solaires (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2608. *Hoang-ti.*

Après plusieurs années d'observation, HOANG-TI leur ordonna de construire une machine sur laquelle ils lui fissent voir l'image du mouvement des astres qu'ils avoient observés. Yong-tching, qui fut chargé de cette commission, y travailla avec les autres mathématiciens, & quand elle fut achevée, ils allèrent en corps la présenter à HOANG-TI, qui la reçut avec plaisir. Ce prince la considéra avec soin, leur en témoigna sa satisfaction, & demanda à Koué-yn-kiu, s'il pouvoit lui faire voir, sur cette machine, les sept lunes intercalaires qu'il falloit ajouter dans l'espace de dix-neuf ans solaires. Koué-yn-kiu lui rendit sensible comment, au bout de trois ans, il restoit plus de jours qu'il n'en falloit pour un mois lunaire ; & après onze ans, autant qu'il en falloit pour quatre lunes, enfin au bout de dix-neuf, de quoi en faire sept. L'empereur, satisfait de cette explication,

2602.

(1) Voyez les auteurs précédens, & Chu-ouen. —Sou-yu. —Sou-chi-yen. —Pe-hou-tong. —Y-king Confucius.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2602. *Hoang-ti.*

leur recommanda de s'appliquer à leur emploi, qu'il regardoit comme un des plus importans & des plus utiles pour l'état (1).

Ce grand prince voulut auſſi que Si-ling-chi, ſa légitime épouſe, contribuât au bonheur de ſes peuples : il la chargea d'examiner les vers à ſoie, & d'eſſayer à rendre leur duvet utile. Si-ling-chi fit ramaſſer une grande quantité de ces inſectes, qu'elle voulut nourrir elle-même dans un lieu qu'elle deſtina uniquement à cet uſage ; après bien des ſoins & des peines, elle trouva non-ſeulement la façon de les élever, mais encore la manière d'en dévider la ſoie, & de s'en ſervir. C'eſt depuis ce temps-là qu'on en nourrit en Chine, où ils ſont d'un très-grand produit (2).

Pendant que l'impératrice Si-ling-chi s'occupoit ſi utilement, l'empereur HOANG-TI, de ſon côté, trouva le moyen de faire tranſporter de grands fardeaux, par l'invention des charrettes qu'il fit atteler de bœufs ; & même il fit faire des voitures aſſez propres, en forme de chaiſes roulantes, dans leſquelles il ſe faiſoit conduire lorſqu'il ne vouloit pas monter à cheval. Il fut auſſi l'inventeur des barques pour voyager par eau, des ponts pour traverſer les rivières : il inventa l'arc, la flèche, le ſabre, les piques, & pluſieurs autres ſortes d'armes offenſives & défenſives ; il fut encore le premier qui ſe ſervit d'étendards dans ſes troupes,

(1) L'obſervation des aſtres & les mathématiques ont été, de tout temps, des objets très-importans pour les Chinois. Le calendrier étoit une affaire d'état qui avoit trait à la religion, aux mœurs & au gouvernement, & les empereurs n'en confioient le ſoin qu'à des hommes d'un grand mérite. *Editeur.*

(2) Ouai-ki. —Y-tong-tchi. —Kang-kien. —Sſe-ky. —Tſien-pien. —Tong-tchi. —Nien-y-ſſe.

&

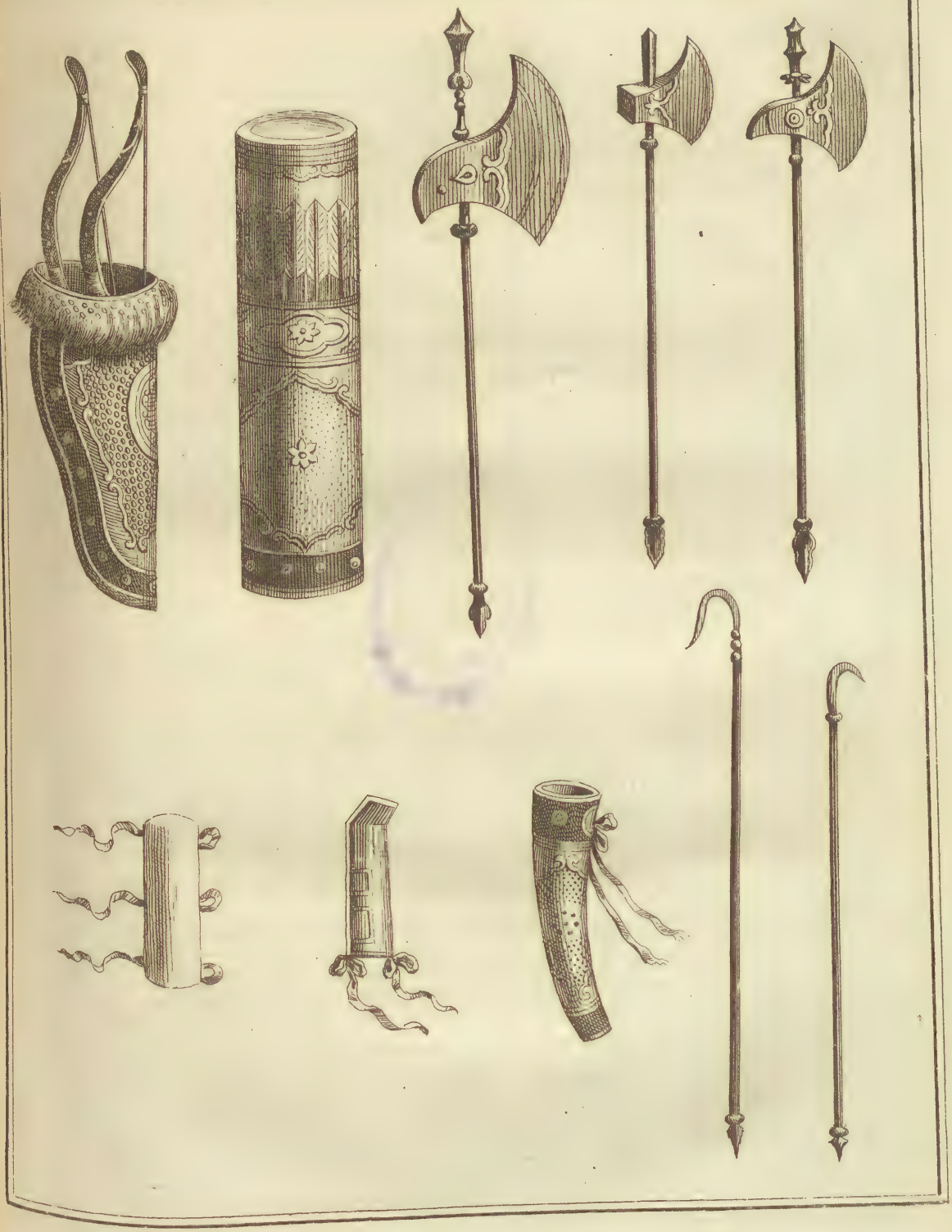

Instrumens de Guerre des Anciens Chinois.

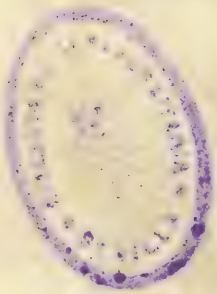

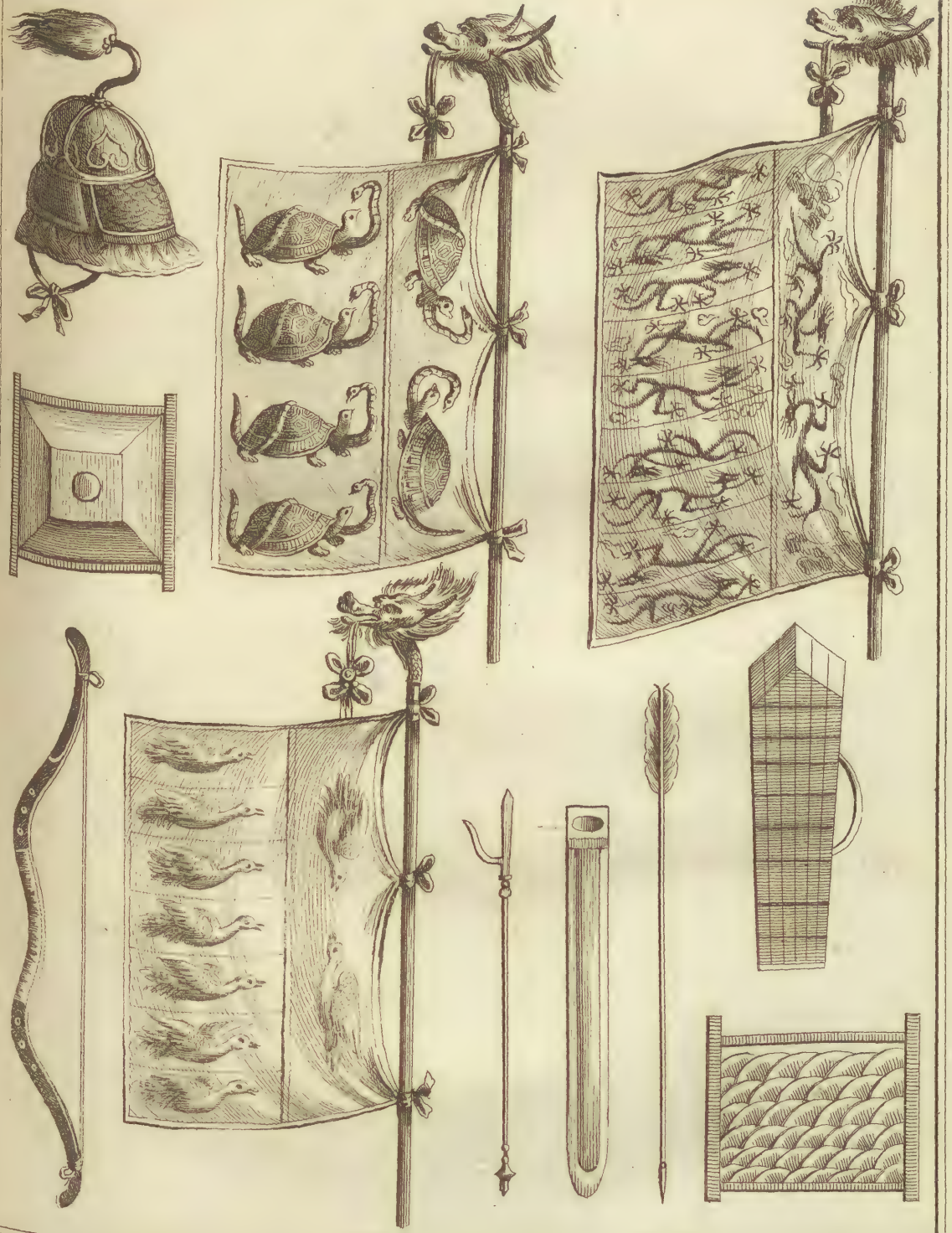

Etendards, Curaßes, Casques et autres inſtrumens de Guerre des Anciens Chinois.

& qui mit en uſage la monnoie dans le commerce : il en fit faire de pierres précieuſes, d'or & de cuivre (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 2601. *Hoang-ti.*

La ſévérité extraordinaire de HOANG-TI le fit autant craindre que ſes inventions utiles le firent eſtimer ; il exigeoit une extrême ſoumiſſion & une parfaite obéiſſance : quiconque s'oppoſoit à ſes ordres étoit ſûr de perdre la vie. Quelques reſtes des rebelles qui avoient ſuivi Tchi-yeou s'avisèrent, dans le temps que l'empire jouiſſoit d'une profonde paix, de ſe faire un parti ; ils ſe propoſoient de venger la mort de leur chef. HOANG-TI les fit prendre tous, & leur fit couper la tête, ſur une colline, à la vue de tout le peuple : ſévérité qui fit d'autant plus d'impreſſion ſur les eſprits, qu'elle avoit été inouïe juſqu'à lui ; auſſi jamais prince n'a été obéi avec plus de promptitude & d'exactitude que HOANG-TI.

Si ce prince étoit ſévère à l'égard de ceux qui ne s'acquittoient pas de leur devoir, il fut d'une grande bonté à l'égard des autres ; & après s'être occupé du bonheur de ſes ſujets, il penſa encore à leurs plaiſirs ; il ajouta un inſtrument de muſique, d'une nouvelle invention, à ceux de Fouhi ; il étoit compoſé de douze petits tuyaux de bambou, dont chacun avoit neuf lignes de circonférence intérieure ſur différentes longueurs ; le premier & le plus long de tous étoit de neuf pouces ; le deuxième de huit, plus $\frac{104}{243}$ partie d'un pouce ; le troiſième de huit pouces ; le quatrième de ſept pouces, plus $\frac{1075}{2187}$ de pouce ; le cinquième de ſept pouces, plus $\frac{1}{4}$ de pouce ; le ſixième de ſix pouces, plus $\frac{12979}{19683}$ de pouce ; le ſeptième de ſix pouces, plus $\frac{25}{81}$ de pouce ; le

(1) Kou-chi-kao. —Confucius Che-y, &c.

huitième de six pouces ; le neuvième de cinq pouces, plus $\frac{451}{729}$ de pouce ; le dixième de cinq pouces, plus $\frac{1}{3}$ de pouce ; le onzième de quatre pouces, plus $\frac{65124}{65160}$ de pouces ; le douzième enfin de quatre pouces, plus $\frac{2}{27}$. HOANG-TI exécutoit sur cet instrument des airs qui plaisoient beaucoup ; & comme il est évident qu'à l'aide de cette invention, il pouvoit construire un orgue complet, on doit lui donner la gloire d'avoir été le premier inventeur des orgues.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2601. *Hoang-ti.*

HOANG-TI prit ces tubes pour le fondement des poids & des mesures. Celui de ces tubes qui pouvoit, sur sa circonférence intérieure de neuf lignes, contenir 1200 petits grains de millet, en étoit la règle ; le poids de ces 1200 petits grains faisoit douze *tchu*, & par-conséquent le poids de 100 de ces grains faisoit un *tchu* ; ving-quatre *tchu* faisoient une once ; seize onces une livre ; trente livres un *keou* ; quatre *keou* un *tan* ou quintal. Quant aux mesures, comme il y en a de deux sortes, il y avoit aussi deux manières de les déterminer : la première, qui regarde le mesurage des grains, étoit ainsi : 1200 de ces petits grains faisoient un *yo* ; dix *yo* faisoient un *ho* ; dix *ho*, un *chin* ; dix *chin*, un *teou* ; & dix *teou*, un *kou* ou quintal. L'autre, qui regarde le mesurage en longueur & largeur, se comptoit ainsi : la quatre-vingt-dixième partie du petit tube faisoit un *fen* ; dix *fen*, un *tsun* ou pouce ; dix *tsun*, un *tché* ou pied ; dix *tché*, un *tchang* ou toise ; dix *tchang*, un *yu* ; ainsi le petit tube de neuf pouces de longueur, sur neuf lignes de circonférence intérieure, qui pouvoit contenir 1200 petits grains de mil, étoit en même-temps le fondement de la musique, des poids & des mesures de HOANG-TI. Ce prince fut encore le premier qui fit fondre douze cloches, dont les sons s'accordoient avec

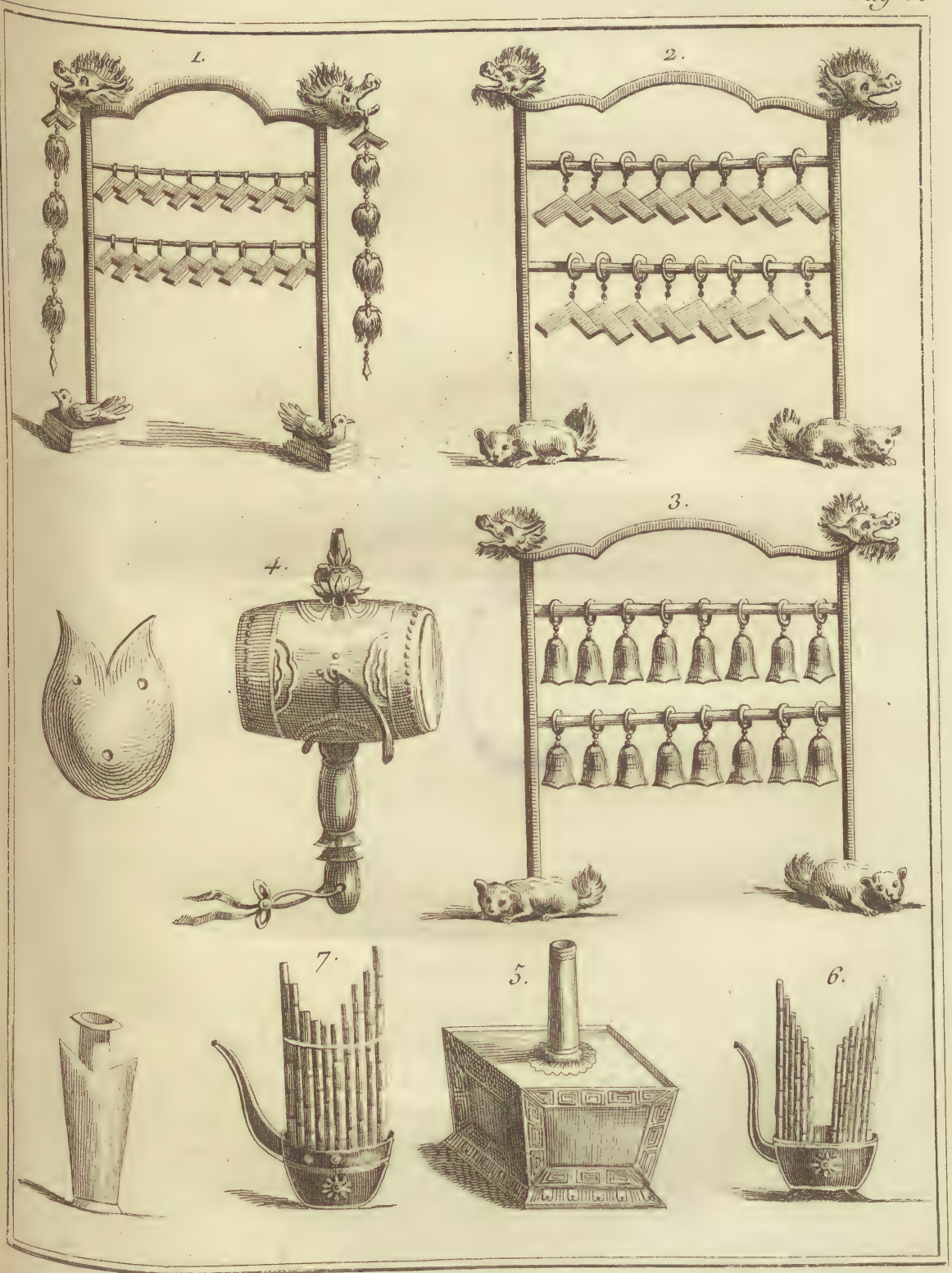

Instrumens de Musique des Anciens Chinois.

1. 2. 3. Pien-King. 4. Kou-tao. espece de tambour. 5. Tcho. 6. 7. especes d'Orgues portatives appellées Seng et Yu.

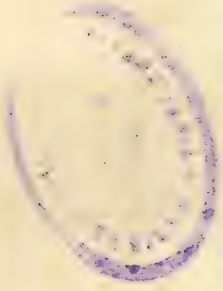

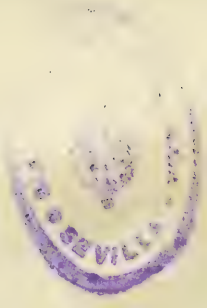

Habits de Cérémonies.

1. Habit de deſſus. 2. Habit de deſſous. 3. Ornement pendant à la ceinture, composé de 12 enfilades de Perles et de 7 pierres précieuses. 4. Couteau pendant à la ceinture. 5. Bonnet de cérémonie. 6. 7. 8. autres Bonnets.

ceux de ces douze petits tuyaux, & qui devoient ſervir d'accompagnement à la muſique ; ce qu'il exécuta avec ſuccès (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2601. *Hoang-ti.*

L'impératrice Si-ling-chi réuſſit ſi bien à découvrir les différens uſages de la ſoie, qu'elle en fit faire des étoffes d'une grande beauté, & ſur pluſieurs, elle broda elle-même des fleurs & des oiſeaux. Les habits juſques-là n'avoient été que de peau ; on ne connoiſſoit point encore la toile ni les autres étoffes dont on s'eſt ſervi dans la ſuite pour s'habiller ; mais depuis que l'impératrice eut trouvé la manière de travailler la ſoie, on eut bientôt celle de faire de la toile ; & ce fut alors que HOANG-TI donna à ſon peuple une forme d'habit qui fut commune à tous dans l'uſage ordinaire, car il voulut qu'il fût différent dans les jours de cérémonies & principalement des ſacrifices, afin de marquer le rang de chaque officier, eux ſeuls ayant droit de ſe revêtir de cet habit de diſtinction, dont voici la forme : le bonnet étoit large de ſept pouces & haut de douze, rond par devant & plat par derrière ; les pendans ſur le devant étoient de quatre pouces de longueur & de trois ſur le derrière. L'habit étoit ample, à grandes & larges manches, & tomboit juſqu'à terre ; la partie ſupérieure devoit être de couleur bleue céleſte, & le bas d'un jaune de terre, afin d'imiter, juſques dans l'habillement, les couleurs du ciel & de la terre, & être ſans ceſſe animé par-là à embraſſer la vertu ; ces habits devoient être ornés

2600.

(1) Tſien-pien. —Sſe-ki. —Ouai-ki. —Ta-ki. —Kang-kien. —Tchin-chi. —Chu-ching-to-ning-kiei.

de plumages de faiſans, de différentes fleurs, d'épis de blé; de bois, du feu, du ſoleil, de la lune, peints ou brodés, ſuivant les cinq couleurs principales, ſelon le rang & l'emploi de ceux qui les portoient.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2600. *Hoang-ti.*

Enfin ce grand prince, dans un des voyages qu'il faiſoit pour examiner par lui-même l'état de l'empire, découvrit une mine de cuivre fort abondante dans la montagne Chiou-chan, dans le territoire où eſt aujourd'hui Siang-tching-hien, dépendant de Cai-fong-fou, de la province de Ho-nan. Cette découverte le retint quelque temps dans ce pays, pour établir une fonderie à la montagne King-chan, à l'endroit où eſt aujourd'hui Min-hiang-hien, dépendant de Ho-nan-fou de la même province; il y fit fondre quantité de vaſes de différentes figures & pour différens uſages, dont il fournit lui-même les modèles; mais il n'eut pas le plaiſir de voir tout le ſuccès de cet établiſſement: il y tomba malade, & mourut le dernier jour de la huitième lune, après un règne de cent ans.

2599.

HOANG-TI eut quatre femmes, dont il eut vingt-cinq enfans mâles; Si-ling-chi, ſa première & légitime épouſe, lui en donna trois, Tchang-y, Hiven-hiao & Long-miao; les officiers & les peuples, en reconnoiſſance des ſervices importans qu'il avoit rendus à l'empire, ne voulurent point lui chercher un ſucceſſeur hors de ſa famille; ils jettèrent les yeux ſur Siuen-hiao, comme le plus propre à ſoutenir la gloire de ſon père, puiſqu'il s'étoit propoſé d'imiter le grand Fou-hi dans ſa conduite. Les grandes qualités de Fou-hi lui avoient fait donner le nom de Tai-hao, qui ſignifie proprement un homme extraordinaire & d'un très-grand mérite. L'eſtime que Siuen-hiao avoit pour lui, &

le ſoin qu'il avoit de l'imiter, lui firent donner, du vivant même de HOANG-TI ſon père, celui de Chao-hao, diminutif de Tai-hao, comme qui diroit le jeune Fou-hi, nom dont il fit tant d'eſtime, que montant ſur le trône, il n'en voulut point d'autre. Dès qu'il eut été reconnu pour empereur, il rendit les derniers devoirs à ſon père, dont il fit porter le corps dans la province de Chen-ſi. Il le fit enterrer à la montagne Kiao-chan, au nord du territoire qui eſt aujourd'hui Tchong-pou-hien, de la dépendance de Hien-ngan-fou, où l'on voit encore ſon tombeau (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2599. *Hoang-ti.*

CHAO-HAO.

CHAO-HAO ne remplit pas l'eſpérance des peuples. Il étoit à la vérité d'un naturel doux & bon ; il ne manquoit ni d'eſprit, ni de vivacité ; mais content des grandes choſes qu'avoit faites Hoang-ti ſon père, il ne fit preſque, durant ſon règne, que travailler à maintenir la paix dans ſes états, afin de jouir ſans trouble des travaux de ſon prédéceſſeur : il voulut cependant changer quelque choſe aux habits que Hoang-ti avoit déterminés pour les mandarins aux jours de cérémonies. Il trouva qu'ils ne marquoient pas aſſez ſenſiblement la différence des degrés de chaque emploi ; il falloit effectivement conſidérer ces habits d'aſſez près pour s'en appercevoir. CHAO-HAO établit donc que les différens degrés de mandarinats ſeroient dorénavant diſtingués par les figures des différens animaux, peints ou

2598.

(1) Tſien-pien. —Sſe-ki. —Ouai-ki. —Ta-ki. —Y-tong-tchi. —Tchi-ming. —Yu-fou-tſi. —Y-king. —Kang-kien. —Tchin-yu. —Sou-yu.

brodés, sur la poitrine & sur le dos; que les mandarins de lettres & de justice auroient pour distinctifs les oiseaux, tels que sont le faisan, le paon, le cigne, &c.; & ceux de guerre, les quadrupèdes, tels que le lion, &c.; règlement qui s'est toujours observé & qui s'observe encore de nos jours.

Avant l'Ere Chrétienne. 2598. *Chao-hao.*

Le trop grand amour de CHAO-HAO pour la paix, & son indolence, furent cause du plus grand mal qui pouvoit arriver; il laissa répandre dans l'empire le venin d'une doctrine superstitieuse. Neuf de ses officiers dans les provinces s'adonnèrent à la magie & épouvantèrent les peuples par des spectres horribles qu'ils leur faisoient voir, & auxquels ils les obligeoient de sacrifier, ce qui étoit entièrement opposé au culte qu'on doit rendre au Chang-ti. » Ce » mal si détestable, introduit sous le règne de CHAO-HAO, » s'augmenta de siècle en siècle, & fut poussé au point où » nous le voyons par la tromperie & la séduction des Tao-sse » & des Ho-chang qui, par mille promesses, aussi vaines » qu'illusoires, entraînent le peuple dans l'erreur & le jettent dans le précipice «: c'est ainsi que s'explique le lettré Hou-chi qui vivoit sur la fin des *TANG*.

CHAO-HAO, par une insensibilité qu'on ne sauroit assez déplorer, quoiqu'informé du mal, n'y voulut cependant apporter aucun remède, sous le vain prétexte de ne pas troubler la paix. Il mourut, taché de cette négligence, à Kio-feou où il tenoit sa cour, après un règne de quatre-vingt-quatre ans, paisible à la vérité, mais sans gloire & sans réputation. Il fut enterré à deux *li* au nord-est de la ville, à l'est d'une petite colline; on y voit encore aujourd'hui une table de pierre, sur laquelle, ainsi qu'il

2515.

l'avoit ordonné, on grava les huit *koua* de Fou-hi, dont il reste encore quelques légers vestiges (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2516. *Chao-hao.*

TCHUEN-HIO.

Dès que Chao-hao eut les yeux fermés, les mandarins & le peuple s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Mécontens de l'indolence de Chao-hao, ils cherchèrent parmi eux quelqu'un qui, par son zèle & son application, pût réparer un si grand mal; après une mûre délibération, ils jugèrent que personne n'étoit plus capable d'y réussir que TCHUEN-HIO, fils de Tchang-y, & petit-fils de l'empereur Hoang-ti; il fut élu d'une voix unanime. Sa mère Tchang-pou, fille de Chou-chan-chi, un des principaux officiers de la cour de Chao-hao, l'avoit élevé avec beaucoup de soin, & n'avoit rien oublié pour cultiver un esprit, dont elle admiroit & la vivacité & la pénétration. Tchang-y son père, qui le vit occupé dès sa plus tendre jeunesse à considérer le mouvement des astres, & à mettre par écrit tout ce qu'il y remarquoit, jugea dès-lors ce qu'il seroit un jour. Il s'appliqua à cultiver de si heureuses dispositions. Les grandes qualités de TCHUEN-HIO le firent entrer de bonne heure dans le ministère, où il servit durant dix ans avec une assiduité, une pénétration, & une sagesse qui lui attirèrent l'admiration de toute la cour. Son zèle parut principalement lorsque les neuf officiers, dont on a parlé ci-dessus, introduisirent les superstitions. Il n'oublia

2514.

(1) Ouai-ki. —Tsien-pien. —Hou-chi. —Tchin-chi.

rien pour éteindre cette peſte dans ſon origine, mais tous ſes ſoins furent inutiles ; Chao-hao ne voulut jamais le ſeconder.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2514. *Tchuen-hio.*

Dès qu'il eut pris poſſeſſion du trône, la première choſe à laquelle il s'appliqua, fut d'arrêter le cours d'une ſi pernicieuſe doctrine, qui continuoit à faire un mal infini parmi le peuple. On voyoit de tous côtés des magiciens courir çà & là, épouvanter les foibles par des ſpectres qu'ils obligeoient le peuple d'adorer, en leur promettant toutes ſortes de biens, & les menaçant au contraire de tous les maux, s'ils refuſoient de le faire ; par ces déteſtables moyens, ils cauſoient un renverſement étrange dans l'état. TCHUEN-HIO porta ſes premiers ſoins à détruire ce mal : pour une ſi importante commiſſion, il choiſit deux officiers de ſa cour, tous deux princes de ſa famille. L'un étoit Keou-ming, fils de Chao-hao ſon prédéceſſeur, à qui il donna toute l'autorité néceſſaire pour régler les ſacrifices & les cérémonies qu'on y devoit obſerver ; & l'autre, Tchu-yong, ſon propre fils, qui, par rapport à ſa trop grande jeuneſſe, prit pour conſeil le ſage Tchang-pé, l'un des plus zélés à ramener le peuple aux règles de la ſaine raiſon.

2512.

TCHUEN-HIO n'ignoroit pas que Tchu-yong, ſon fils, n'étoit point encore en état de remplir un emploi de cette nature ; il le nomma cependant, afin de faire connoître aux peuples l'importance qu'il attachoit à cette commiſſion, puiſqu'il la jugeoit capable d'honorer ſon fils, & en même-temps de lui imprimer dans l'eſprit, que la première & la principale obligation d'un prince, eſt d'éloigner de ſes états la ſuperſtition, & de maintenir la vraie religion dans ſa pureté.

Keou-ming

Kcou-ming commença par régler toutes les cérémonies qu'on pratiqueroit dorénavant dans les ſacrifices. Il défendit, ſous peine du dernier ſupplice, de ſacrifier à d'autres qu'au Chang-ti, ſouverain maître du ciel & de la terre : & comme il vit, par l'expérience du paſſé, combien il étoit difficile de contenir dans de juſtes bornes ceux qui étoient chargés de faire ces ſacrifices dans les provinces, il fit ſtatuer qu'à l'avenir, l'empereur ſeul ſacrifieroit au Chang-ti.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2512. *Tchuen-hio.*

Tchang-pé, de ſon côté, s'occupa à inſtruire les peuples de leurs devoirs eſſentiels, & à les précautionner contre ceux qui leur enſeignoient une doctrine contraire à celle qu'ils avoient reçue de leurs pères ; il les exhorta à pratiquer la vertu, à maintenir la paix entre leurs familles, leurs amis & leurs voiſins, & à remplir exactement les obligations de leur état. Ses inſtructions eurent le ſuccès qu'il en eſpéroit ; TCHUEN-HIO eut la conſolation de voir ſes peuples revenir de leurs erreurs, & rentrer dans la voie de la ſaine doctrine : pour leur en marquer ſa joie, il compoſa une muſique particulière, appellée *Chin-yun*, pour un grand ſacrifice qu'il fit au Chang-ti avec une magnificence qu'on n'avoit point encore vue, en reconnoiſſance du ſuccès qu'il avoit eu dans cette entrepriſe.

TCHUEN-HIO, quelque temps après, profitant de la paix dont jouiſſoit l'empire, transféra ſa cour à Kao-yang (1). Ce fut dans cette ville que, toujours paſſionné pour la connoiſſance des aſtres, il établit une eſpèce d'académie, compoſée des Lettrés les plus habiles en cette ſcience. On

(1) Aujourd'hui *Po-tcheou*, dépendant de Tong-tchang-fou, de la province de Chan-tong.

recueillit toutes les obſervations anciennes qu'on compara avec les modernes, & on pouſſa l'aſtronomie à un degré de perfection ſurprenant. Les règles ſûres qu'ils établirent pour ſupputer les mouvemens du ſoleil, de la lune, des planettes & des étoiles fixes, acquirent à TCHUEN-HIO le titre glorieux de reſtaurateur, & même de fondateur de la vraie aſtronomie. C'eſt une perte que ces règles ne ſoient pas venues juſqu'à nous.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2512. *Tchuen-hio.*

Après pluſieurs années de travail, TCHUEN-HIO détermina qu'à l'avenir l'année commenceroit à la lune la plus proche du premier jour du printems, qui vient vers le quinzième degré du *Verſeau*; & comme il ſavoit, par le calcul qu'il en avoit fait, que dans une des années de ſon règne les planettes devoient ſe joindre dans la conſtellation *Che* (conſtellation qui occupe dix-ſept degrés dans le ciel, dont le milieu eſt vers le ſixième degré des *Poiſſons*), il choiſit cette année là pour la première de ſon calendrier, d'autant plus que cette même année le ſoleil & la lune ſe trouvoient en conjonction, le premier jour du printems.

2461.

Quoique TCHUEN-HIO aimât paſſionnément l'aſtronomie, elle ne lui fit cependant pas oublier ce qu'il devoit au gouvernement de ſes états. Le peuple étoit nombreux, les limites de l'empire s'étendoient tous les jours de plus en plus. Du côté du nord, elles alloient juſqu'aux montagnes Yeou-ling, qui ſont au nord du pays où eſt aujourd'hui Pe-king. Au ſud, elles confinoient avec le pays de Kiao-tchi, aujourd'hui le Tong-king: à l'eſt, étoit la mer; & à l'oueſt, elles alloient juſqu'à Lieou-chi, qui eſt au-delà des limites occidentales de la province de Chen-ſi. Il diviſa cette vaſte étendue de pays en neuf provinces,

dans lesquelles il établit des officiers qui relevoient tous d'un gouverneur-général, qui ne rendoit compte qu'à l'empereur seul.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2461. *Tchuen-hio.*

La première femme que TCHUEN-HIO épousa, étoit fille de Tseou-tou-chi : elle lui donna un fils, appellé Louming, qui fut père de Pé-koen & aïeul du grand Yu. Il eut encore plusieurs autres enfans, tant de son épouse légitime, que de Kiong-tchin, une de ses concubines, dont la postérité lui fit beaucoup d'honneur, principalement dans la personne de Pé-y, qui rendit de si grands services à l'empire sous les règnes de Chun & de Yu, & dans la personne même de Chun, fils de Kou-seou, petit-fils de TCHUEN-HIO, par King-kang, fils de Kiong-tchin sa concubine.

Après la division des provinces & l'établissement des officiers qui les gouvernoient, l'empire se trouva dans l'état le plus florissant : tous les peuples, contens de leur sort, vivoient tranquilles, & jouissoient des douceurs de la paix, lorsque TCHUEN-HIO, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, mourut, regretté de tout le monde, après soixante-dix-huit ans d'un règne plein de gloire ; il fut enterré à PO-YANG où l'on voit encore son tombeau (1).

2437.

(1) Tchin-chi. —Ta-ki. —Ouai-ki. —Tsien-pien. —Sse-ki. —Tong-tchi. —Nien-y-sse. —Kang-kien.

TI-KO.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
2436.
Ti-ko.

On n'héſita point à lui donner pour ſucceſſeur TI-KO, fils de Kiao-ki & petit-fils de Chao-hao. L'eſtime ſingulière qu'en faiſoit Tchuen-hio lui procura le ſuffrage de toute la nation : c'étoit un prince bien fait de corps & d'un eſprit vif, pénétrant, ſage & capable des plus grandes choſes : il n'avoit encore que quinze ans, lorſque Tchuen-hio, le choiſit préférablement à pluſieurs habiles gens, pour l'aider dans le gouvernement de ſes états, tant il étoit perſuadé de ſa ſageſſe & de ſa pénétration. L'heureux ſuccès qu'il eut dans le maniement des affaires augmenta tellement ſon eſtime qu'il n'entreprenoit plus rien que par ſes conſeils.

Elevé ſur le trône avec un applaudiſſement général, il s'y comporta toujours avec la même prudence & la même ſageſſe : agréable au peuple, ſans compromettre la majeſté du trône, il veilloit à tout, & ne paroiſſoit pas ſe donner le moindre mouvement : facile à l'égard de tout le monde, ſans rien perdre de la fermeté qu'il devoit à la juſtice, il fut l'objet de l'amour, de l'admiration & de la vénération de tous ſes ſujets ; pénétré de reſpect à l'égard du Chang-ti, & des eſprits, il s'obſervoit ſans ceſſe dans ſes actions, de peur qu'il ne lui échappât quelque choſe qui fût contraire à ſon devoir : le Ciel le bénit ; tous les peuples que le ſoleil & la lune éclairent, répandus par-tout où les vents & les pluies ſe font ſentir, ſe ſoumettoient volontiers à ſon empire.

2422.

Il fut le premier empereur qui établit des écoles publiques, qu'il eut ſoin de fournir de maîtres habiles & ver-

tueux, pour instruire la jeunesse & l'élever à la vertu; il fut le premier qui entreprit de marier les voix aux instrumens de musique, commission dont il chargea Hien-he: il se servit en même-temps de diverses sortes d'instrumens, & même de tambours, afin, disoit-il, de délasser le peuple, & de l'éloigner du vice, en le portant à la vertu. Après un règne de soixante-dix ans, ce prince mourut, âgé de cent cinq ans, à Tsing-fong (1), & fut enterré assez près de-là dans un lieu qui s'appelle Tun-kieou.

Avant l'Ere Chrétienne. 2422. *Ti-ko.* 2367.

Ti-ko eut quatre femmes, la première s'appelloit Kiang-yuen. Ce prince, après avoir habité plusieurs années avec elle, voyant qu'il ne pouvoit en avoir d'enfans, en épousa une seconde, appellée King-tou, également stérile; il en prit une troisième, nommée Kien-ti; & celle-ci ne lui ayant de même pu donner aucun enfant, il en épousa une quatrième, nommée Tchang-y, qui, dès la première année, lui donna Tchi qui fut son successeur.

La jalousie que les trois premières princesses en conçurent ne peut s'exprimer; mais enfin elles eurent recours au Chang-ti, & conçurent toutes trois; elles donnèrent à Ti-ko trois fils, dont le premier fut le célèbre Yao, que la princesse King-tou porta quatorze mois dans ses entrailles; le deuxième, Siei ou Ki, fils de la princesse Kien-ti, qui fut la tige des princes, dont Tching-tang, fondateur de la dynastie des *Chang*, descendoit: le troisième ne vint au monde que dix mois après la mort de Ti-ko; c'est le fameux Heou-tsie, fils de la princesse Kiang-yuen, dont

(1) Aujourd'hui *Tsing-fong-hien*, de la dépendance de Tai-ming-fou, dans la province de Pé-tché-li.

les descendans montèrent sur le trône, & fondèrent la dynastie des *Tcheou*.

Avant l'Ere Chrétienne. 2367. *Ti-ko.*

Le merveilleux qui paroît dans la conception de ces trois enfans, ne doit pas plus surprendre que ce qu'on raconte des prodiges arrivés à la conception des chefs des familles qui ont fondé les dynasties des *Leao*, des *Kin*, des *Yuen*, des *Ming* & de la dynastie régnante : ainsi lorsque nous lisons que la princesse King-tou conçut à l'apparition d'un dragon volant ; la princesse Kien-ti, en mangeant des œufs d'hirondelle pendant la cérémonie même d'un sacrifice qu'elle offroit au Chang-ti ; & la princesse Kiang-yuen, en mettant le pied sur le vestige d'un géant ; il faut suivre le sage avertissement que nous donne le commentaire de Tching-tchi sur le *Li-ki*, à l'occasion même de la conception de Kiang-yuen : c'est aux sages critiques, dit-il, de ne pas attaquer sur des fictions de poëtes, l'autorité des *King* & la vérité de notre histoire.

Lorsque Ouen-ouang & Vou-ouang établirent la dynastie des *Tcheou*, les poëtes d'alors, charmés de leurs vertus, & plus encore d'être délivrés de la tyrannie de l'infame Tcheou, firent quantité de pièces de vers & de chansons à leur louange, que Confucius a eu soin de recueillir dans le livre *Chi-king*. Le sage Tcheou-kong, fils de Ouen-ouang & frère de Vou-ouang, dans la crainte peut-être qu'on accusât Kiang-yuen, de n'avoir pas été fidelle à Ti-ko son époux, sous prétexte qu'elle n'avoit mis au monde Heou-tsie, dont ils descendoient, que dix mois après la mort de Ti-ko, & qu'au-lieu de le nourrir, elle avoit caché sa naissance, & l'avoit même abandonné au milieu des champs, fit, en faveur

de ſon innocence, les deux odes *Pi-kong* & *Seng-min*, qui ſont dans le *Chi-king*. Il raconte tout ce qui ſe paſſa à la naiſſance de Heou-tſie. Voici ce qu'on lit dans ces odes. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2367. *Ti-ko.*

» Kiang-yuen eſt véritablement digne de nos reſpects, » ſa vertu ne s'eſt point démentie, on ne peut la ſoup- » çonner d'avoir manqué à ſon devoir ; appuyée ſur la » protection du Chang-ti, elle obtint de lui de concevoir » Heou-tſie ſans crime ; & après l'avoir porté dans ſes » entrailles les mois requis, elle obtint auſſi de le mettre » au monde ſans aucun accident, ni pour elle, ni pour » ſon fils, & ſans qu'on pût la condamner ſur le retar- » dement de ſes couches. Si on demande comment la » choſe ſe paſſa, le voici : Kiang-yuen étoit au déſeſpoir » de n'avoir point d'enfans ; ſans ceſſe elle prioit le » Chang-ti de vouloir bien la délivrer de cette ignomi- » nieuſe ſtérilité. Enfin après bien des vœux & des prières, » durant le temps d'un ſacrifice qu'elle lui offroit avec » plus de ferveur qu'à l'ordinaire, elle mit le pied ſur » les veſtiges du Chang-ti, crut fermement qu'il exauce- » roit ſa prière, & comprit auſſi-tôt, par un mouvement » extraordinaire qu'elle ſentit, qu'enfin ſes vœux ſeroient » accomplis.

» Dix mois après, Kiang-yuen mit au monde Heou-tſie » ſans douleurs, ſans bleſſures, comme les brébis mettent » bas ſans efforts leurs premiers agneaux. Combien donc » n'étoit pas reſpectable ce petit enfant ? Y avoit-il à douter » que le Chang-ti ne le préſervât de tous maux, & les » vœux de Kiang-yuen n'étoient-ils pas exaucés au-delà de » ſes eſpérances ?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2367. Ti-ko.

» Cependant sa mère, honteuse de l'avoir mis au monde » dix mois après la mort de TI-KO son père, quoiqu'assurée » de son innocence, craignit qu'on ne la soupçonnât de » crime, & pour s'en mettre à couvert, elle ne lui eut » pas plutôt donné le jour, qu'elle l'envoya exposer à la » campagne dans un lieu où l'on menoit paître les bœufs » & les moutons : ces animaux, pleins de compassion, » l'entourèrent d'abord pour l'échauffer & le garantir du » froid ; les bergers, qui étoient allés couper du bois à » la montagne, furent étonnés de trouver cet enfant au » milieu de leur bétail, & plus encore de voir des oiseaux » venir en foule voltiger autour, & le couvrir de leurs » ailes ; dès qu'ils s'envoloient & s'écartoient un peu, » Heou-tsie jettoit des cris si forts & si éclatans que les » montagnes d'alentour en retentissoient, & que les paysans » pouvoient l'entendre de tous les chemins des environs. » Ces bergers, surpris de ces prodiges, & frappés de l'idée » que cet enfant deviendroit un jour un grand personnage, » le recueillirent & le soulagèrent du mieux qu'ils purent » dans le grand froid qu'il faisoit.

» A peine Heou-tsie put marcher, qu'on le vit se traîner » sur ses pieds & ses mains de montagne en montagne, » & montrer un instinct merveilleux pour trouver sa nour- » riture ; & comme la nécessité conduit presque toujours à » faire des efforts extraordinaires, bientôt le jeune Heou- » tsie se rendit si habile dans le labourage, que Yao, » son frère, étant parvenu à l'empire après la dépos- » tion de Tchi, son aîné, l'établit pour directeur géné- » ral de l'agriculture, & le fit ensuite gouverneur absolu

» du

» du pays où étoit née Kiang-yuen, ſa mère. Ce fut là qu'il » conſtruiſit une ſalle où il rendit à Kiang-yuen, morte » depuis peu, les devoirs de *parenté*, comme ſon fils légi- » time ; ce qui ſe continua de père en fils juſqu'à Ouen- » ouang & Vou-ouang, qui ne ceſsèrent d'honorer Kiang- » yuen comme la tige primitive de la branche collatérale » des *Tcheou*. Ce fut là encore qu'il éleva une ſeconde » ſalle à ſes *Ancêtres* paternels, en remontant à la quatrième » génération, & par-conſéquent juſqu'à Hoang-ti, où il » leur rendit auſſi chaque année le culte ordinaire. Tcheou- » kong tire cette concluſion en faveur de ſa famille. » Quel » mal, dit-il, & quel ſujet de repentir pouvoit-il y avoir » en tout cela ? Depuis tant de ſiècles qu'on pratique ce » rit de piété filiale, c'eſt-à-dire depuis Heout-tſie juſqu'à » Ouen-ouang, perſonne ne l'a blâmé «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2367. *Ti-ko.*

Ainſi, dit un interprète du *Chi-king*, tout ce que dit Tcheou-kong dans l'ode *Seng-min* ſe réduit à quatre points : le premier, à expoſer ce qu'il y eut d'extraordinaire dans la conception de Heou-tſie ; le ſecond, à rapporter ce qu'il y eut de ſurprenant dans ſa naiſſance ; le troiſième, à faire le détail des choſes merveilleuſes qui arrivèrent après que Kiang-yuen, ſa mère, l'eut abandonné ; & le quatrième, à faire parvenir Ouen-ouang & Vou-ouang au trône de l'empire par les prodiges que le Chang-ti fit en faveur de Heou-tſie, chef de leur famille ; marque évidente qu'il la prenoit ſous ſa protection d'une manière ſpéciale.

Ki, fils de la princeſſe Kien-ti, que l'empereur Yao, ſon frère, fit gouverneur abſolu & comme prince du pays de Chang, éleva de même dans ſon gouvernement une ſalle à ſes *Ancêtres*, où, après ſa mort, il tint lui-même,

à la ſuite des empereurs ſes pères, le premier rang de la branche collatérale des *CHANG*, qui finit à Tching-tang, fondateur de la dynaſtie impériale de ce nom. Le *Chi-king*, ou pour mieux dire les poëtes du temps des Chang, ne manquèrent pas auſſi de s'exercer ſur les louanges de Ki, qui en étoit le chef; ils répandirent du merveilleux ſur ſa naiſſance, en racontant que Kien-ti l'avoit conçu en avalant des œufs d'hirondelle lorſqu'elle offroit un ſacrifice au Chang-ti. Ils attribuèrent à ſes vertus l'élévation de Tching-tang, un de ſes arrières-neveux, qui fut le fondateur de la dynaſtie des *CHANG*. Ainſi Ti-ko a eu l'avantage de ſoutenir par lui, ou par ſes deſcendans, la gloire que s'étoit acquiſe le grand empereur Hoang-ti dont il deſcendoit; l'empire étant reſté dans ſa famille près de 1600 ans, ce qui eſt ſans exemple.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2367. *Ti-ko.*

TI-TCHI.

2366.

La réputation que Ti-ko s'étoit faite, & l'amour que les peuples avoient pour lui, furent les ſeuls motifs qui les engagèrent à choiſir ſon fils aîné, TCHI, pour lui ſuccéder; ils ne pouvoient faire un plus mauvais choix. Ce prince étoit d'un naturel pervers, fainéant, colère, emporté, uniquement livré à ſes plaiſirs, & ne pouvant ſouffrir qu'on lui donnât le moindre avis. Le rang où il ſe vit élevé ne changea ni ſon eſprit ni ſon cœur; comme il ne s'attendoit pas qu'il dût jamais monter ſur le trône, il ne s'étoit jamais mêlé d'aucune affaire, & n'étoit nullement capable de s'en occuper. Les grands firent tout ce qu'ils purent pour l'inſtruire, mais ce fut inutilement: il ne fit aucun

cas ni de leurs conſeils ni de leurs inſtructions, & ne ſe ſervit de ſon autorité que pour jouir plus ouvertement de ſes plaiſirs, & s'adonner avec plus de licence à toutes ſortes de débauches. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2366. *Ti-tchi.*

Les peuples prirent patience pendant quelques années dans l'eſpérance qu'il changeroit ; mais comme il ſe comportoit encore plus mal, & que les affaires de l'empire en ſouffroient beaucoup, les grands, qui étoient déja charmés de la conduite pleine d'eſprit & de ſageſſe du jeune Yao, frère de TI-TCHI, le firent entrer dans le conſeil. Il n'avoit encore que treize ans, & pour éprouver ſa capacité, ils l'employèrent dans des affaires aſſez épineuſes. Ce fut là qu'il commença à faire éclater les grandes qualités qu'il avoit reçues du ciel ; ſa facilité à ſaiſir les affaires, la prudence avec laquelle il les décidoit, lui gagnèrent d'abord le cœur & l'eſtime de tous les grands, & leur fit exécuter la réſolution qu'ils avoient déja priſe de le mettre ſur le trône, à la place de TI-TCHI.

Le jour fixé entr'eux pour ce changement, ils avertirent ceux du peuple qui avoient droit à l'élection des empereurs ; tous ſe rendirent au palais de TI-TCHI, où ils firent venir Yao, ſans lui découvrir le deſſein qui les aſſembloit, & demandèrent à parler à l'empereur : à peine eut-il paru, que tout le peuple ſe mit à crier qu'il reconnoiſſoit Yao pour empereur, & qu'il ne vouloit point d'autre maître. Les grands alors dirent à TI-TCHI les raiſons qui les obligeoient d'en uſer ainſi ; ils le forcèrent de ſortir du palais & de ſe retirer dans une maiſon qu'on lui avoit préparée. TI-TCHI ne céda qu'à regret le trône, qu'on ne pouvoit, diſoit-il, lui enlever ſans crime : Yao le refuſoit

Avant l'Ere Chrétienne. 2358. *Ti-tchi.*

par modeſtie, ne ſe jugeant pas en état de ſoutenir un ſi peſant fardeau : cependant Ti-tchi fut dépoſé après neuf ans de règne, & Yao prit poſſeſſion n'étant encore âgé que de ſeize ans.

YAO.

2357.

Quelque jeune que fût l'empereur Yao lorſqu'il monta ſur le trône, ſon cœur parut dès-lors auſſi bienfaiſant que le ciel, ſon eſprit auſſi prudent que les purs eſprits, auſſi éclairé que le ſoleil dans ſes plus beaux jours : ſemblable aux nuages qui fertiliſent les campagnes, il faiſoit l'eſpérance de ſes peuples, & par ſa conduite ſimple & modeſte il ſe concilia l'eſtime de tous ſes ſujets. Sage & circonſpect, il n'entreprit jamais rien qu'après la plus mûre délibération, & ne l'exécuta qu'avec toute l'attention & l'exactitude poſſibles. Plein d'eſprit & de mérite, il fut toujours extrêmement affable pour toutes ſortes de perſonnes, ſans qu'il parût mettre dans cette conduite la moindre affectation ; tout occupé des beſoins de ſon peuple, il le forma à la vertu & le renouvella entièrement. Guidé par la raiſon, il ſut la faire régner par-tout. Les ſentimens de tendreſſe & d'affection qu'il eut pour ſa famille, en comblant de bienfaits tous ceux qui la compoſoient, l'amour réciproque qu'il y établit, n'en firent qu'un cœur & qu'une âme : ces mêmes bienfaits s'étendirent ſur tous les peuples ; il n'y eut perſonne qui ne vécût tranquille chez ſoi, & qui ne fût plein de vénération, de reſpect & de tendreſſe pour un prince auſſi bon & auſſi bienfaiſant ; il n'y eut pas même juſqu'aux peuples barbares nouvellement ſoumis, qui n'abandonnaſſent avec plaiſir leur manière de vivre, peu con-

forme à la raiſon, pour ſuivre le chemin de la vertu & profiter de la douceur de ſes loix : de ſorte que quelque grands qu'aient été Fou-hi, Chin-nong, Hoang-ti, princes dignes d'eſtime & de reſpect ; quelque obligation que leur ait l'empire, leur mérite & leurs bienfaits ne ſurpaſſent point ceux de l'empereur YAO (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2357. *Yao.*

La première choſe à laquelle l'empereur YAO s'appliqua au commencement de ſon règne, fut de rétablir l'aſtronomie qu'on commençoit à négliger ; il fit venir ceux qui en étoient chargés, leur ordonna d'examiner avec le plus grand ſoin tous les mouvemens du ſoleil, de la lune, des planettes & des étoiles ; de déterminer exactement les différens temps des quatre ſaiſons, afin que les peuples, guidés par le calendrier public, fuſſent inſtruits des temps propres

(1) Le *Chu-king* commence ainſi : » Si on jette d'abord des yeux attentifs ſur » l'ancien empereur YAO, voici ce qu'on en dit : les ſervices qu'il a rendus à la » république s'étendent à tous les temps, à tous les lieux & à toutes les perſonnes. » Il fut diligent, éclairé, poli & prudent, & ces vertus lui furent naturelles ſans » que la violence ou la contrainte y euſſent aucune part. Il fut vraiment reſpec- » tueux, il ſut être humble ; l'éclat de ſa vertu a rempli tout l'univers. Il ſut » donner à la nature raiſonnable tout l'éclat dont elle eſt ſuſceptible, & ce fut » pour lui un moyen d'établir l'amour réciproque dans ſa famille ; après avoir » établi la concorde dans ſa famille, il fit régner l'égalité & l'ordre parmi le peu- » ple de l'état qu'il poſſédoit en propre ; le peuple de ſon état ayant été par ſes » ſoins & ſon exemple éclairé des lumières de la droite raiſon, l'union & la con- » corde ſe répandirent dans tout l'empire. Quelle admirable converſion n'opéra- » t-il point dans l'eſprit de tous les peuples ? Ainſi la concorde fut générale «. Cet ancien texte, rapporté par Confucius, contient, comme on voit, un éloge abrégé, mais magnifique d'YAO. Il exprime d'abord la vertu de ce prince, enſuite la pratique extérieure de cette vertu, & enfin les effets de cette vertu. Toute la philoſophie de Confucius, en ſi grande eſtime chez les Chinois, eſt fondée ſur ces principes, auſſi vrais que ſimples. Ces peuples calculent le mérite de leurs monarques ſur leur reſſemblance plus ou moins grande avec les trois anciens empereurs, *Yao*, *Chun* & *Yu*. *Editeur.*

à la culture de la terre. » Vous ſavez, leur diſoit-il, que
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2357. *Yao.* » dans les mouvemens du ſoleil, de la lune, des planettes
» & des étoiles, il y a un nombre déterminé de mouve-
» mens dont il n'eſt pas impoſſible de connoître la diffé-
» rence ; c'eſt à connoître cette différence que je veux que
» vous vous appliquiez : ſoyez attentifs à la régularité & à
» l'irrégularité de ces mouvemens : ne vous en fiez point à
» vos propres lumières ; ne vous attachez qu'aux mouve-
» mens que vous aurez vus clairement dans les cieux, &
» mettez le tout par écrit, de peur que quelque choſe ne
» vous échappe, & afin que la poſtérité puiſſe profiter de
» vos découvertes «.

YAO, après cette exhortation, les envoya en quatre lieux différens. » Que Hi-tchong, dit-il, aille du côté de l'eſt
» à Yu-y (1) examiner avec ſoin quelle eſt l'étoile qui ſe
» trouve au point de l'équinoxe du printems ; que Hi-chou
» aille du côté du ſud à Nan-kiao (2), & y obſerve quelle
» eſt l'étoile qui eſt au point du ſolſtice d'été ; que Ho-
» tchong aille ſe placer à Mui-cou (3), & examine du côté

(1) *Yu-y* eſt ce qu'on appelle aujourd'hui Teng-tcheou, ville du premier ordre dans la province de Ho-nan. L'obſervatoire qui y étoit élevé portoit le nom de Yang-cou, c'eſt-à-dire, *la Vallée de la Lumière.* Ce fut là que l'aſtronome *Hi-tchong alla recevoir avec reſpect le Soleil levant*, comme s'exprime le *Chu-king. Editeur.*

(2) *Nan-kiao* eſt le Tonking & la Cochinchine. L'obſervatoire qui y étoit, portoit le nom de *Métropole de la clarté*, en chinois, *Ming-tou. Editeur.*

(3) *Mui-cou*, ou la *Vallée des Ténèbres*, nom que portoit l'obſervatoire du pays de Si. *Si* exprime l'occident en général, mais Sſe-couang veut que ce ſoit le nom d'une ville du troiſième ordre dans le territoire de Tien-choui. L'aſtronome Ho-tchong eut ordre de s'y rendre *pour conduire avec un feſtin le ſoleil quand il va ſe coucher le jour de l'équinoxe d'automne*, comme parle le *Chu-king. Editeur.*

» de l'oueſt quelle eſt celle qui ſe trouve au point de l'équi- » noxe d'automne ; enfin que Ho-chou ſe rende au nord, à » Chou-fang (1), pour y examiner à quelle étoile du ciel » répond le ſolſtice d'hiver «. En conſéquence de cet ordre, ils trouvèrent, ſuivant leurs obſervations, que l'étoile *niao* étoit à l'équinoxe du printems ; que l'étoile *ho* répondoit au ſolſtice d'été ; l'étoile *hiu* à l'équinoxe d'automne, & l'étoile *mao* au ſolſtice d'hiver.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2356. *Yao.*

Après que les mandarins Hi & Ho eurent fait ces obſervations, YAO leur dit ; » Ce que vous venez de faire eſt fort » bon, mais ce n'eſt pas là le principal. Il s'agit maintenant » de bien régler les années & les quatre ſaiſons : une révolu- » tion, comme vous ſavez, eſt de 366 jours ; mais de ces » 366 jours il y a de quoi faire une lune intercalaire qui doit » revenir de temps en temps pour conſerver les quatre ſaiſons » dans les bornes qu'elles doivent avoir ; c'eſt à quoi vous » devez principalement donner vos ſoins (2).

(1) L'obſervatoire du nord s'appelloit *Yeou-tou* ou la *Métropole obſcure*. Les interprètes le placent dans le Pé-tché-li. *Editeur.*

(2) Les Chinois partagent le zodiaque, entr'autres diviſions, en vingt-huit conſtellations, dont ils aſſignent ſept à chacune des quatre parties du monde. Les ſept méridionales commencent par les étoiles des pieds des gémeaux, & finiſſent par celles du crater. Ils obſervent la même choſe à l'égard des quatre ſaiſons, dont ils aſſignent le printems à l'orient, l'été au midi, l'automne à l'occident, & l'hiver au ſeptentrion. Tang-yi-heng prouve par ſon calcul que le premier degré du lion étoit alors au méridien.

YAO envoya ces quatre mathématiciens aux quatre extrémités de la Chine pour vérifier le calendrier qui avoit été calculé ſur les tables de Hi & de Ho, & on voit par le *Chu-king* qu'il leur donna quatre marques pour en reconnoître les erreurs. La première étoit l'ombre d'un gnomon ; la deuxième, l'étoile qui paſſoit par le méridien, le jour des équinoxes & des ſolſtices, trente-ſept minutes & demie après le coucher du ſoleil ; la troiſième, étoit le peuple qui, ſuivant la ſaiſon, vit plus ou moins retiré ; enfin, la quatrième étoient les animaux, dont les diſpoſitions ſont différentes ſelon les différens temps. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2356. *Yao.*

En conſéquence de cet ordre, Tchu-hi les fait ainſi raiſonner. Le ciel eſt parfaitement rond, nous diviſons un de ſes grands cercles en 365 degrés & un quart; chaque jour, en tournant autour de la terre, il avance d'un degré: le ſoleil qui eſt dans le ciel va un peu plus doucement, chaque jour il fait le tour de la terre, mais il s'en faut d'un degré qu'il aille auſſi vîte que le ciel; & ce n'eſt qu'après 365 jours, plus 235 parties d'un jour que nous diviſons en 940 parties, que le ſoleil revient au même point d'où il étoit parti, & c'eſt là ce que nous appellons une année ſolaire; c'eſt-là le nombre déterminé que nous obſervons dans ſon mouvement annuel.

Il n'en eſt pas de même de la lune: elle marche bien plus doucement que le ſoleil, par rapport au ciel où elle eſt; il s'en faut par jour de dix degrés, & de ſept parties d'un degré, diviſés en dix-neuf parties, qu'elle aille auſſi vîte que le ciel, ce qui fait qu'en vingt-neuf jours, plus 499 parties d'un jour, diviſées comme ci-deſſus en 940 parties, elle vient ſe rejoindre au ſoleil: de ſorte qu'au bout de 384 jours entiers, il ſe trouve qu'elle a rejoint le ſoleil douze fois, & que le total du ſurplus qui reſtoit, va à 5988 parties d'un jour, toujours diviſé en 940 parties; d'où il s'enſuit que ces 5988 parties donnent ſix jours, plus 348 parties d'un jour, ce qui fait en tout 354 jours, plus 348 parties d'un jour pour la détermination des jours dont eſt compoſée l'année lunaire.

L'année eſt compoſée de douze mois & le mois de trente jours, ce qui donne 360 jours pour la détermination d'une année; d'où il s'enſuit que le mouvement du ſoleil donne cinq jours de plus, plus 235 parties d'un jour, toujours

diviſé

divisé en 940 parties, & la lune cinq jours de moins, plus 592 parties d'un jour : & c'est-là la différence qui doit faire le mois intercalaire lunaire. Chaque année donnera donc dix jours, plus 827 parties d'un jour, qui, dans trois ans, donnent trente-deux jours, plus 601 parties d'un jour d'intercalation, & au bout de cinq ans, cinquante-quatre jours plus 375 parties d'un jour ; de sorte qu'au bout de dix-neuf ans, après sept intercalations, le soleil & la lune se rapprochent de fort près, & cette révolution s'appelle *tchang*. Cependant, dit le Tsien-pien, il s'en manque encore de quelque chose que le soleil & la lune ne viennent se rejoindre parfaitement au même point ; c'est pour cela que, prenant vingt-sept *tchang* pour un *hoei*, trois *hoei* pour un *tong*, & trois *tong* pour un *yuen*, le total, qui fait 4617 ans, est l'époque du retour de la lune au soleil, sans reste.

Avant l'Ere Chrétienne. 2356. *Yao.*

La cinquième année du règne de YAO, Yuei-chang-chi, prince d'un pays situé au midi de la Chine, sur la seule réputation de l'empereur, & charmé des grandes choses qu'il entendoit dire de lui, se fit une gloire de venir se soumettre à ses loix, & de le reconnoître pour son souverain ; parmi les présens qu'il lui offrit en hommage, il y avoit une grande tortue, qui n'étoit précieuse qu'en ce qu'on appercevoit sur son dos des caractères *ko-teou-ouen*, ce qui parut fort singulier. On prétend même qu'on en déchiffra plusieurs. YAO reçut fort bien Yuei-chang-chi & le fit traiter avec toutes sortes d'honneurs. Ce prince s'en retourna comblé de présens, & plus charmé encore qu'il n'étoit auparavant de la sagesse & de la vertu de l'empereur (1).

2353.

(1) Ce prince étranger étoit, à ce que marque le Tong-tchi, qui rapporte cet

Avant l'Ere Chrétienne.

2353. *Yao.*

Vers le même temps, on vit dans les cours du palais une plante fort singulière : elle ne s'élevoit pas fort haut, & n'avoit rien d'agréable à l'œil ; elle n'étoit composée que d'un petit jet qui ne portoit jamais que quinze feuilles ; ces feuilles croissoient toutes successivement dans l'espace de quinze jours, & se flétrissoient de même les unes après les autres dans l'espace de quinze autres jours : la première feuille ne sortoit jamais que le premier jour de la lune, la deuxième, le 2 ; la troisième, le 3 ; & ainsi de suite jusqu'au quinzième de la lune : après quoi, le seizième jour, la première feuille qui avoit paru se flétrissoit, & tomboit à terre ; la deuxième faisoit de même le 17e ; la troisième, le 18, & ainsi de suite jusqu'à la dernière qui se séchoit pareillement, mais ne tomboit point à terre. On donna à cette plante le nom de *Hoang-ly-tsao* ou *Plante de Calendrier* (1).

2308.

L'empereur YAO n'avoit de tranquillité sur le trône, que lorsqu'il savoit que son peuple étoit content, & s'appliquoit à remplir ses devoirs. Cet amour pour ses sujets le rendoit extrêmement vigilant sur tous leurs besoins ; souvent il

évènement, roi des *Nan-y*, c'est-à-dire des barbares ou étrangers du midi de la Chine. Il ajoute que la tortue dont il fit présent à l'empereur, & qu'il appelle *Chin-kuei* ou *divine tortue*, *céleste tortue*, avoit mille ans d'antiquité & un peu plus de trois pieds de long. Il dit encore que les caractères *ko-teou-ouen*, tracés sur le dos de cette tortue, contenoient l'histoire depuis le commencement du monde jusqu'alors ; il ajoute que YAO les transcrivit & qu'on en conserva des annales, qui furent appellées *Kuei-lie*, ou *Annales de la tortue. Editeur.*

(1) Le Sse-ki nomme cette plante *Ming-kie* ; elle fut nommée depuis *Li-thçao*, *la Plante du Calendrier.* Cette petite fable a été inventée apparemment pour faire connoître que YAO connoissoit le cours du soleil & de la lune. Retrancher ces fables, ce seroit éviter de faire connoître la manière de penser des Chinois. Tite-Live a rapporté souvent des anecdotes aussi hasardées que celle-là & auxquelles il ne croyoit pas. *Editeur.*

alloit lui-même visiter ses provinces, & s'informoit avec soin des pauvres, des veuves & des orphelins, qu'il secouroit efficacement dans leur misère. » Le peuple a-t-il froid ? » disoit-il souvent, c'est moi qui en suis cause. A-t-il faim ? » c'est ma faute. Tombe-t-il dans quelque crime ? je dois m'en » regarder l'auteur «. Ces sentimens ne venoient que de la grande affection qu'il avoit pour son peuple. Il l'aimoit comme un père aime ses enfans ; il étoit à son égard comme le soleil & la lune : aussi le peuple avoit-il pour ce prince un respect & un amour inexprimables.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2308. *Yao.*

Un jour dans une de ses visites, comme il passoit vers la montagne Hoa-chan, un vieillard, appellé Fong, qui se trouva dans la foule, accourut pour voir ce prince, & se mit à crier de toutes ses forces ; » Grand prince, plaise au Tien » vous donner dix mille ans de vie, vous rendre maître de » tous les trésors du monde, & multiplier votre illustre pos- » stérité ! Vous vous trompez, lui répondit l'empereur ; une » nombreuse famille entraîne bien des maux ; de grandes » richesses, beaucoup d'inquiétude, & une longue vie, bien » de la honte : Lorsque le Tien, reprit le bon homme » Fong, donne une nombreuse famille qui remplit les de- » voirs de son état, quels maux en peut-on craindre ? avoir » de grandes richesses, & se faire un plaisir de les répandre » libéralement aux nécessiteux, quels soins, quels embarras » procurent-elles ? Si la vertu règne dans le monde, y vivre » avec les hommes qui la pratiquent, ou si elle n'y règne » pas, vivre séparé d'eux, uniquement occupé de sa propre » perfection, & après une longue vie, monter sur un nuage » blanc pour aller demeurer à la cour du Chang-ti, quelle » honte doit-on appréhender «?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2298. *Yao.*

L'empereur, de retour d'une de ces visites, assembla les grands de son empire, & leur tint ce discours : » Je vois » que, par les bienfaits du ciel, les peuples commencent » à s'appliquer à leurs devoirs ; il s'agit maintenant de per- » fectionner ce grand ouvrage ; un homme ordinaire ne le » sauroit faire ; il n'y a qu'un homme doué de toutes » les vertus qui le puisse : je sais que je ne les ai pas, & » que je commence à sentir les incommodités de l'âge ; » voyez parmi vous quel est celui qui pourroit m'aider dans » cette entreprise «.

Fong-chi, prenant la parole, lui répondit: »Votre Majesté » a le prince Tan-tchou son fils. En faut-il chercher d'au- » tres ? Il est d'un naturel droit & sincère, il a l'esprit excel- » lent ; il peut très-bien aider votre Majesté dans le gouver- » nement. Ah ! dit l'empereur, vous connoissez peu Tan- » tchou. Au dehors il paroît droit & sincère, & au dedans » il n'est rien moins que cela : il aime, d'ailleurs, trop à » disputer & à critiquer les actions d'autrui, & n'emploie » son esprit & ses lumières qu'à des objets qu'il devroit » rejetter. Si je le mettois en place, & que je lui confiasse » les affaires du gouvernement, il porteroit infailliblement » le trouble dans l'empire ; je vous demande un homme qui » soit capable d'instruire le peuple dans ses devoirs, & par son » exemple & par ses préceptes ; qui sache punir & récompenser » avec équité, qui soit capable de donner de bons conseils » & de les exécuter avec sagesse, qui, animé du seul amour » du bien commun, n'exige du peuple que ce qui est de son » devoir, qui connoisse l'importance des cérémonies & de » la musique, & qui n'entreprenne & n'exécute jamais rien » qu'avec des soins mêlés de crainte. Voilà quel doit être

» l'homme que je vous demande : voyez s'il y a quelqu'un » parmi vous qui ſoit tel ; propoſez-le moi ſans crainte, » & je lui cède avec plaiſir la place que j'occupe.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2298. *Yao.*

» Seigneur, lui répondit Hoan-teou, pour aider votre Ma- » jeſté, aucun de nous ne peut ſe comparer à Kong-kong (1) ; » il a beaucoup d'eſprit & de prudence ; il parle parfaite- » ment bien : dans tout ce qu'il entreprend, il apporte les » plus grands ſoins ; & dans l'exécution, on ne ſauroit » mettre plus de zèle que lui. Ce qu'il a fait pour l'empire » eſt connu de tout le monde, & nous avons tout lieu d'eſ- » pérer qu'il n'en fera pas moins à l'avenir «.

A ce magnifique éloge, l'empereur pouſſant un ſoupir : » Ah ! que vous connoiſſez mal Kong-kong, s'écria-t-il ; » c'eſt un homme qui n'agit que lorſqu'il y a de grandes » affaires, & tout le reſte du temps il le paſſe dans l'oiſiveté. » Il parle bien à la vérité, mais ſi je veux m'en ſervir, il s'en » excuſe toujours, & je n'en tire preſqu'aucun ſervice ; il » paroît à l'extérieur reſpectueux & craintif, mais dans le » fond du cœur, il eſt plein d'orgueil & de préſomption, » juſqu'à s'élever contre le Tien : que puis-je attendre d'un » tel homme ? A cela tous les grands n'osèrent répondre un ſeul mot, & les choſes ne furent pas pouſſées plus loin.

La ſoixante-unième année du règne de YAO, il y eut une inondation ſi grande & ſi générale dans tout l'empire, que les eaux du Hoang-ho ſe mêlèrent avec celles du

2297.

(1) Ce nom exprime proprement la charge d'*intendant des ouvrages*. Chez les premiers Chinois, les fils héritoient des charges de leur père, & il n'étoit pas rare qu'ils priſſent le nom de la charge. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2297. *Yao.*

Ho-ai-ho & du Kiang, & ruinèrent toutes les campagnes, dont elles ne firent plus qu'une vaſte mer. Elles paroiſſoient vouloir s'élever au-deſſus des montagnes; les déſordres qu'elles occaſionnèrent dans l'empire, & le triſte état où elles réduiſirent le peuple, causèrent les plus vives inquiétudes à YAO. Il aſſembla, à ce ſujet, tous les grands de ſa cour, & adreſſant la parole au Sſe-yo (1) ou premier officier qui avoit inſpection ſur tous les gouverneurs des provinces, il leur parla ainſi.

» Les eaux des rivières, répandues de toutes parts, cauſent » une étrange déſolation parmi le peuple, & ſemblent n'a- » voir plus de bornes; elles environnent les montagnes de » tous côtés, s'élèvent au-deſſus des collines, avec tant de » furie, qu'on diroit qu'elles vont monter juſqu'au ciel; le » peuple eſt réduit à la dernière misère; les choſes les plus » néceſſaires à la vie lui manquent; il ſe plaint, il gémit, » il eſt au déſeſpoir. Quoi donc, parmi vous, grands de » mon empire, qui devez vous regarder comme pères du » peuple avec moi, n'y aura-t-il perſonne qui ait aſſez d'ha- » bileté pour faire couler ces eaux dans la mer? Je le munirai » de toute mon autorité, & il doit s'attendre à être libéra- » lement récompenſé. Conſultez entre vous ſur cette affaire » qui eſt de la dernière importance, & faites-m'en votre » rapport «.

Le Sſe-yo, en conſéquence de cet ordre, aſſembla ſans

(1) *Sſe-yo*, ſignifie les quatre principales montagnes, ſituées aux quatre points cardinaux de la Chine, ſur leſquelles les empereurs offroient des ſacrifices quand ils faiſoient la viſite de l'empire. Métaphoriquement ce nom exprime toute la Chine. Le Sſe-yo avoit inſpection ſur tous les gouverneurs, & il les préſentoit à l'empereur lorſqu'ils venoient lui rendre leurs hommages. *Editeur.*

différer tous les grands, & après avoir consulté ensemble, ils résolurent de proposer Pé-koen : après quoi, rentrant chez l'empereur, & le Sse-yo portant la parole : Suivant l'ordre de votre Majesté, lui dit-il, nous avons tenu conseil sur le choix de celui qui étoit le plus capable de remédier aux maux que cause l'inondation, & nous avons jugé que Pé-koen étoit très-propre à bien s'acquitter de cet emploi. Pé-koen, répondit YAO, a de l'habileté, il est vrai, mais plein de lui-même & de ses talens, il ne veut suivre que ses propres vues, il fait peu de cas de mes ordres, & bien moins des conseils des autres. Comment un homme de ce caractère peut-il venir à bout d'une si grande & si importante entreprise ?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2297. *Yao.*

» Puisqu'il est le seul parmi nous qui puisse y réussir, » reprit le Sse-yo, votre Majesté peut l'éprouver ; s'il en » vient à bout, c'est tout ce que nous souhaitons de lui. » Eh bien ! dit l'empereur, adressant la parole à Pé-koen » lui-même, allez, je le veux bien, puisque tous les grands » vous choisissent ; mais soyez attentif à ce que vous ferez ; » mettez-y tous vos soins & toute votre industrie, & sou- » venez-vous que vous êtes chargé de l'affaire la plus inté- » ressante pour l'empire «.

Pé-koen, sans différer, mit la main à l'œuvre. Il employa neuf ans à ce grand ouvrage sans beaucoup de succès ; ce n'est pas qu'il manquât d'habileté : les levées qu'il fit faire, dit Tching-tse, les nouveaux lits qu'il ouvrit aux rivières qui subsistent encore de nos jours, font assez voir de quoi il étoit capable ; mais se confiant trop en ses propres lumières, il ne communiquoit point ses desseins à l'empereur & ne demandoit conseil à personne ; d'ailleurs il fouloit extrê-

mement le peuple & maltraitoit tous ceux dont il ſe ſervoit : il ne put réuſſir, & il ſe vit obligé, malgré lui de l'avouer.

Avant l'Ere Chrétienne. 2297. *Yao.*

YAO, la ſoixante-dixième année de ſon règne, réſolut de ſe choiſir un ſucceſſeur ; il aſſembla les grands, & adreſſant la parole au Sſe-yo : » Me voici, dit-il, dans la » ſoixante-dixième année de mon règne ; je ſens que je » m'affoiblis, & que je ſuis peu en état de ſoutenir le poids » du gouvernement ; ſi vous pouvez vous en charger, je » vous cède volontiers le trône. Je n'ai garde, répondit le » Sſe--yo, de me charger d'un tel fardeau ; j'ai trop peu de » vertus & une trop haute idée du trône, pour lui faire » un pareil tort. Eh bien ! reprit YAO, je vais vous ouvrir » un champ plus vaſte ; ne vous mettez point en peine du » rang ni de la qualité, des richeſſes ni de la pauvreté, » n'ayez égard qu'à la vertu & aux talens «.

2288.

Tous alors répondirent d'une voix unanime, » Il y a un » certain homme, âgé de vingt-huit à trente ans, mais » pauvre & ſans emploi, qui s'appelle Chun (1). Tout le » monde en parle de la manière la plus avantageuſe. J'en ai » auſſi ouï dire beaucoup de bien, dit l'empereur, mais » je ne connois pas ſes talens. Il eſt fils de Kou-ſeou,

(1) Il eſt appellé Yu-chun dans le *Chou-king*, & Meng-tſe dit qu'il naquit parmi les barbares de l'orient, dans le lieu nommé Yao-hiou, dépendant du pays de Tchu-fong. Les hiſtoriens le nomment encore Yeou-yu-chun, c'eſt-à-dire en Chinois, Chun, *poſſeſſeur*, ou *maître du pays de Yu*. Ils prétendent que les deux filles de YAO, qu'il épouſa, lui apportèrent en dot la terre de *Yu*. D'autres croient qu'il en avoit hérité de ſes ancêtres. Sſe-tchao dit dans le commentaire de *Tſo-kieou-min*, que les ancêtres de Chun poſſédoient le petit état de *Yu*, à titre de princes tributaires de l'empire. Sſe-ma-tſien le dit deſcendant de l'empereur Hoang-ti à la huitième génération. *Editeur.*

» répondit

» répondit le Sſe-yo, homme ſans eſprit & ſans talens, » qui a épouſé, en ſecondes nôces, une femme d'un caractère emporté, dont il a eu un fils appellé Siang, le jeune » homme le plus orgueilleux qu'il ſoit. Chun cependant » a pour eux toutes ſortes de déférences & d'attentions, & » les empêche par ſa ſageſſe d'en venir aux derniers excès «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2288. *Yao.*

Chun, ſelon Meng-tſe, vint au monde à Tchu-fong; Kou-ſeou, ſon père, deſcendoit en droite ligne de Hoang-ti par Tchuen-hio. Comme ſes ancêtres, depuis Tchuen-hio, n'avoient point été mis dans les emplois, faute de talens néceſſaires, ſon père Kou-ſeou, qui n'en avoit aucun, étoit réduit à une vie obſcure & aſſez médiocre, parce qu'il manquoit de fortune. Kou-ſeou étoit fils de Kiao-nieou; Kiao-nieou de Kiu-ouang; Kiu-ouang de King-kang, & celui-ci de Kiong-tchin, fils de l'empereur Tchuen-hio.

Chun étoit aſſez bienfait de corps, haut de ſix pieds, le viſage doux, mais un peu baſané, large, & de la forme de celui d'un dragon, la bouche grande, les yeux à double prunelle, & le port majeſtueux. Dans ſon jeune âge, il s'appliqua au labourage & prit plaiſir à la pêche; toujours d'une ſoumiſſion & d'une obéiſſance parfaites à l'égard de ſes parens, on augura dès-lors qu'il ſe diſtingueroit un jour.

Etant encore fort jeune il perdit ſa mère: ſon père ſe remaria, & eut un fils de ce ſecond mariage, qu'il appella Siang. Ce fils, bien différent de ſon aîné, ſans talens ni bonnes qualités, étoit d'un orgueil & d'une vanité inſupportables; il accabla de mépris ſon aîné. Comme Kou-ſeou aimoit paſſionément ſa ſeconde femme, il eut pour ſon fils toute la tendreſſe d'un père aveugle, tandis qu'il ne marqua que de l'averſion pour Chun, dont la ſage conduite étoit

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2288. *Yao.*

un reproche continuel de celle du père, de la mère (1) & du fils.

Chun, quoique haï, ne diminua rien de ſon aſſiduité à ſervir ſes parens. Jamais il ne ſe plaignit des injures & des mauvais traitemens qu'il en recevoit ; il fut toujours également obéiſſant à ſon père, plein de reſpect pour ſa belle-mère, de bonté & de condeſcendance pour ſon frère, & ne leur témoigna pas le moindre mécontentement. Il vécut ainſi pluſieurs années toujours le même, ſans que ſa vertu ni ſa patience touchaſſent le cœur de ſes parens ; au contraire ſes bonnes qualités parurent fournir un nouvel aliment à leur haîne, qu'ils pouſsèrent juſqu'au point de vouloir lui ôter la vie.

Chun s'en apperçut, & ſans ſe plaindre de ce comble de barbarie, il ſe retira ſecrettement ſur la montagne Li-chan où il s'appliqua à labourer la terre. Il n'avoit alors que vingt ans. La réputation qu'il s'y fit & qui attiroit à Li-chan une infinité de perſonnes, l'obligea d'en ſortir, de changer de profeſſion, & d'aller près du lac de Lei-hia dans la province de Chan-tong, où il exerça le métier de pêcheur ; mais comme ſa vertu & ſon mérite l'accompagnèrent dans cette nouvelle retraite, il ne tarda pas à y être auſſi connu qu'à la montagne Li-chan, ce qui l'obligea de prendre une ſeconde fois la fuite, & d'aller ſe cacher parmi ceux qui travailloient aux fourneaux de Ho-pin, où l'éclat de ſa vertu & de ſa ſageſſe le firent bientôt remarquer.

L'empereur, à qui le Sſe-yo raconta une partie de ces choſes, & qui avoit ſouvent entendu parler de Chun, lui

(1) La belle-mère de Chun s'appelloit Vou-teng. *Editeur.*

répondit : » il faut que je l'éprouve ; mon intention eſt de lui » faire épouſer mes deux filles, auxquelles j'ordonnerai de » l'obſerver de près, & de lui être entièrement ſoumiſes : » s'il eſt vrai qu'il ait tant de reſpect pour ſon père & pour » ſa mère, & tant de complaiſance pour ſon frère, il ſera » facile de juger, par la conduite qu'il tiendra envers mes » filles, ſi ſa vertu eſt telle qu'on le publie : de plus je le » mettrai dans les affaires, & je verrai comment il s'y com- » portera : ainſi, faites-le venir «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2288. *Yao.*

Les grands l'envoyèrent auſſi-tôt chercher, & le préſentèrent à l'empereur, qui le reçut en père ; il lui donna neuf de ſes gens pour le ſervir, & ſes deux filles en mariage (1) ; les grands, de leur côté, prirent le ſoin de lui fournir abondamment toutes les choſes néceſſaires à la vie.

Quelque temps après, l'empereur voulut éprouver les talens de Chun, dans l'adminiſtration des affaires. Il lui donna une inſpection générale ſur les ouvrages publics, & lui confia le ſoin de faire obſerver parmi le peuple, les cinq devoirs de la vie civile (2). Chun ne reçut ces honneurs & cet emploi qu'en tremblant, & quand il fallut s'en acquitter, ſon peu d'expérience le rendit ſi attentif ſur lui-même & ſi circonſpect, qu'il gagna d'abord tous les cœurs, & obtint du peuple tout ce qu'il voulut. Bien-tôt on vit renaître le reſpect & l'obéiſſance dans les enfans à l'égard de leurs

(1) Elles ſe nommoient, l'une *Ngo-hoang*, & l'autre *Niu-yng*.

(2) Les Chinois appellent ces cinq devoirs, *Ou-tien*, les *cinq Enſeignemens immuables*, & tout ſimplement *Ou-lun*, les *cinq Devoirs* : le P. de Mailla les exprime quelques lignes après ; ce ſont les devoirs du père & des enfans, du roi & du ſujet, des époux, des vieillards & des jeunes gens, & enfin des amis entr'eux. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2288. Yao.

pères, la soumission & le zèle dans les Peuples pour leur prince, la déférence dans les cadets pour leurs aînés, la bonté dans les aînés pour leurs frères, l'amour mutuel entre le mari & la femme, & une sincère amitié entre les amis. Yao, ravi d'un succès si heureux, n'hésita pas à le faire son premier ministre, & à le charger du gouvernement de tout l'empire.

2286.

Cependant le peuple souffroit encore infiniment des dégats que l'inondation avoit causés. Yao étoit ravi de joie d'avoir trouvé dans Chun, un homme tel qu'il le souhaitoit; mais d'un autre côté il avoit le cœur percé de douleur de voir son peuple dans la misère. Pé-koen ne pouvoit venir à bout de faire écouler les eaux dans la mer; les herbes & les broussailles occupoient tout le terrein dont on eut pu profiter; les peuples avoient presque oublié la manière de cultiver la terre; on manquoit des semences nécessaires; les animaux sauvages & les oiseaux, ruinoient & rendoient la culture inutile. Dans cette désolation, Yao s'adressa à Chun, & lui ordonna d'examiner par quels moyens on pourroit remédier à tant de maux.

Chun alla faire lui-même la visite des montagnes, & mena avec lui Yu, fils de Pé-koen, dans lequel il avoit remarqué beaucoup de talens; dans cette tournée Yu se fit encore mieux connoître, ce qui engagea Chun, à son retour, à lui donner la place de Pé-koen son père. Il lui ordonna de travailler incessamment à conduire les eaux dans la mer & à rendre les rivières navigables.

Yu descendoit de Hoang-ti par Tchuen-hio comme Chun; il vint au monde la cinquante-quatrième année du règne de Yao, à la sixième lune. Pé-koen, son père, étoit

CARTE DE L'ANCIENNE CHINE,

telle qu'elle est décrite dans le Chapitre Yu-Kong du Livre canonique Chu-King: rédigée

Par M.r Brion Ingén.r Géographe du Roi.

1778.

Nord — Longitude Occidentale — Longitude Orientale

Occident — Orient

TARTARIE

OCÉAN ORIENTAL

Holy-Chan

Ta-hang

Yo-chou

Hoang-ho

YONG-TCHEOU

Sources du Hoang-ho

Sources du Kiang

Triché-chan

Nan-Kou-chan

Niao-chou-chan

Ouei-Chui ou Ouei-ho

San-oué

San-miao

Min-chan

To-kiang

Ouei-ling-chan

Trai-chan

Mong-chan

Ta-kiang

Hou-Chui

He-chou

LEANG-TCHEOU

Ho-y

PARTIE DE LA CHINE MODERNE

Pe-che-chan

Tai-hoa-chan

Pien-chou

Lo-ho

Y-ho

Hiong-culh-chan

Tchong-ling-chan

Tsien-kiang

YU-TCHEOU

Tong-pé-chan

Tai-yuen

KI-TCHEOU

Leang-chan

Ho-to-ho

Tahang-chan

Heng-chou

Keng-chan

Y-chou

PEKING qui n'est pas cité dans l'ancienne Chine

Kiai-che-chan

YEN-TCHEOU

Yen-ho

Ki-chan

Tai-yo-chan

Ti-tchou-chan

To-tchang

Hing-chang

Hou-Keou

Ting-chang

Ye-chou

Ouang-ou-chan

Tai-hoai

Long-men

Long-chou

Mong-tsin

Yong-chou

Mong-tchou

SIU-TCHEOU

Hoai-ho

Ta-kiang

Pei-Kiang

Nan-Kiang

YANG-TCHEOU

Tching-kiang

Mong

Yun

Ta-pié-chan

Han

Kieou-kiang

KING-TCHEOU

Heng-chan

Yong-tsien

Yuen

Pong-ly

TSING-TCHEOU

Lai

Tai-ho

Tai-mong-chan

Yuen-chan

Ngai-chan

Ye-chou

Mong-chan

1.er Méridien par Peking distant de celui de Paris de 114.° 9'.

Echelle.

Lis communs de la Chine.

120 200 375 500 625 750

Lieues d'une heure.

10 20 30 40 50 60

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
SEVILLA

un des plus considérables officiers de la cour de YAO, non-seulement par sa naissance, mais encore par ses belles qualités qui lui auroient procuré une gloire immortelle, s'il avoit su s'en servir pour le bien & l'avantage de l'état. Ses grands talens le firent juger capable de réparer les ravages que l'inondation avoit causés ; mais il y travailla pendant neuf ans entiers sans succès.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Yu, son fils, né avec un excellent esprit, un naturel doux & modeste & des inclinations qui ne respiroient que la vertu, fit construire sans délai les barques & les machines qu'il jugea nécessaires pour une telle expédition ; après quoi la sonde & le niveau à la main, il parcourut tout l'empire, & fut sur plusieurs montagnes pour examiner la différente situation des terreins, & tracer le cours qu'il devoit faire prendre aux rivières pour les faire écouler dans la mer ; après avoir fait couper quantité de bois, il revint sur ses pas, & commença son grand ouvrage par la province de Ki-tcheou.

L'empereur YAO y tenoit sa cour. Cette province étoit bornée à l'est, à l'oueſt & au sud par le fleuve Hoang-ho, & au nord par les montagnes Ta-hang. Les eaux du Hoang-ho s'étoient tellement accrues qu'elles empêchoient le cours de celles de la rivière Fen-choui qui se répandoient dans le plat pays, & en faisoient comme une mer. Pour faire prendre un libre cours à ces eaux, Yu fit sauter une partie de la montagne Long-men, élargit le passage de ce fleuve entre les montagnes de Hou-keou, par ce moyen il retint les eaux du Hoang-ho dans leur lit, & facilita le cours de celles de la rivière Fen-choui.

Il fallut faire ensuite un lit aux eaux de cette rivière ;

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Yu commença par chercher ſes ſources qu'il trouva aux montagnes Leang-chan, Ki-chan, Tai-yo-chan, & à une autre montagne ſituée au nord de Tai-yuen. Yu fit couler les eaux de cette dernière à Tai-yuen, & de-là traçant ſon lit au ſud-oueſt, il y conduiſit les eaux de Leang-chan; au Sud celles de Ki-chan, & de Tai-yo-chan, d'où continuant à leur creuſer un lit aſſez ſpacieux, il en dirigea le cours vers le ſud-oueſt à Long-men, où elles ſe déchargèrent dans le Hoang-ho (1).

La montagne Leang-chan eſt à l'oueſt de Tai-yuen; Ki-chan au ſud-eſt; & Tai-yo-chan au ſud. Lorſque la partie ſeptentrionale de la province de Ki-tcheou fut délivrée de l'inondation, Yu paſſa dans la partie méridionale, qui étoit encore fort incommodée par les eaux du Hoang-ho, & des rivières Heng, Tchang & Yeu-choui. Pour y remédier, Yu conduiſit au ſud le Hoang-ho juſqu'à Ley-cheou, où rencontrant Tai-hoa-chan, il coule au nord-eſt juſqu'aux montagnes Ti-tchou-chan, d'où prenant ſon cours vers l'eſt, il paſſe au nord de Tong-tſin & va juſqu'au bas pays de Tan-hoai, où Yu fit élargir & creuſer ſon lit; ces eaux prenant enſuite la route du nord-eſt, couloient au pays de Ta-lou, où elles ſe répandoient d'une manière terrible, parce que le terrein en eſt extrêmement bas: Yu fit ouvrir neuf canaux qu'il appella *Kieou-ho*, ou *les neuf rivières*, qu'il réunit enſuite dans un ſeul lit, avant que d'arriver à la mer, dans l'endroit où la marée ſe faiſoit le plus ſentir, à qui il donna pour cette raiſon le nom de *Ni-ho* ou *rivière qui*

(1) Voyez la carte de l'ancienne Chine.

reflue. Alors les eaux du Hoang-ho ſe déchargèrent aiſément dans la mer, & n'incommodèrent plus ces contrées. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

La rivière Heng-tchang a ſes ſources aux montagnes Ti-tchou-chan, & à celle de Si-tſing-chan. Depuis ſa ſource de Ti-tchou-chan, juſqu'à l'endroit où elle ſe joint aux eaux qui viennent de Si-tſing-chan elle porte le nom de To-tchang (1), & celles-là celui de Tſing-tchang (2). Yu en conduiſit les eaux dans le Hoang-ho, auſſi-bien que celles de la rivière Yen-choui dont la ſource eſt à Ouang-ou-chan; ces dernières s'étoient tellement répandues dans le bas pays de Tan-hoai, qu'elles n'avoient plus de lit: Yu leur en ouvrit un juſqu'au Hoang-ho; & par-là la province de Ki-tcheou ne fut plus incommodée de l'inondation.

La province de Yen-tcheou eſt à l'eſt du Hoang-ho; au nord du fleuve Tſi-ho, & à l'oueſt de la mer. Quand Yu eut conduit les eaux du Hoang-ho à la mer, il donna ſes ſoins à y conduire celles du Tſi-ho. Ce fleuve n'étoit proprement formé que des eaux de la rivière Yen-choui qui a ſa ſource à la montagne Ouang-ou-chan, leſquelles après être entrées d'un côté dans le Hoang-ho, en reſortoient de l'autre, & ſe jettoient dans le lac Ley-hia. Alors ſes eaux étoient ſi abondantes, que ſe répandant de toutes parts, les lacs Ley-hia, Ta-yé & tout le pays n'en faiſoient plus qu'un. Yu fit creuſer & donna plus d'étendue aux lacs Ley-hia & Ta-yé, diviſa en deux bras les eaux qui en ſortoient, & appella l'un *Tſio-Choui*, & l'autre *Tſi-ho*, il con-

(1) *To tchang*, ou *Tcho-tchang*, c'eſt-à-dire le *Tchang-trouble.*
(2) *Tſing-tchang*, ou le *Tchang-limpide.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

duiſit le premier dans Yong-choui qu'il avoit fait ſortir du Hoang-ho, & fit couler l'autre au nord-eſt juſqu'à la mer.

Yu marcha enſuite vers le nord pour en examiner les eaux, il y trouva quatre petites rivières dont il fit couler les eaux à la mer ; ſavoir les rivières Ho-to-ho, Ouei-choui, Heng-choui, & Y-choui. Le Ho-to-ho avoit ſa ſource aux montagnes Ta-hang-chan : l'Ouei-choui & le Heng-choui à la montagne Heng-chan ; & l'Y-choui à une montagne qui eſt au nord-eſt de Heng-chan dont on ne dit pas le nom. Yu fit couler les eaux de l'Ouei-choui dans celles de Ho-to-ho, celle-ci dans l'Heng-choui & l'Y-choui, & de-là dans la mer ; il tranquilliſa par ce moyen la province de Yen-tcheou.

La province de Tſing-cheou avoit la montagne Tai-chan à l'oueſt, & la mer au nord, à l'eſt & au ſud ; cette province n'avoit ſenti l'inondation que par les eaux des rivières Ouei-choui & Sſe-choui ; l'Ouei-choui tiroit ſes eaux de la montagne Lang-yé-chan. Yu leur ouvrit un lit qui les dirigea vers la mer. La rivière Sſe-choui venoit de la montagne Yuen-chan : Yu la fit entrer dans le Tſi-ho. Pour ce qui eſt du To-ho, qui étoit un petit bras du Hoang-ho, Yu le conduiſit à la mer.

La province de Siu-tcheou avoit pour limites la montagne Tai-chan au nord, la mer à l'orient, & le fleuve Hoai-ho au midi. Ce fut aux limites de cette province que Yu craignant la trop grande abondance des eaux du Hoang-ho, lui ouvrit un bras, au bas pays de Tan-hoai, & en forma la rivière Yong-choui, qui après avoir reçu la rivière Tſio-choui, un bras du Tſi-ho, prend le nom de To-ho, & va ſe jetter dans la mer ; comme il auroit été à craindre

que

que dans les grandes crues du Hoang-ho, le pays ne fut inondé, Yu prépara trois grands réſervoirs, *Ta-yé*, *Ko-tſé*, & *Mong-tchou*, où les eaux ſurabondantes, tant du Hoang-ho, que du Tſi-ho, & du Yong-choui, pouvoient ſe décharger. Cela fait, il conduiſit la rivière Ouen-choui depuis Pei-ouei-chan, ſa ſource, juſqu'au Tſi-ho à l'oueſt de la montagne Tai-chan; d'où revenant du côté du ſud, il rencontra la rivière Se-choui, dont la ſource eſt à la montagne Lang-yé-chan, & lui ouvrit un lit qu'il fit paſſer à l'eſt de la montagne Meng-chan; de-là, tournant à l'eſt, il trouva la rivière Yé-choui, qu'il conduiſit depuis la montagne Ngai-chan, où étoit ſa ſource, juſqu'à l'eſt de la montagne Yu-chan; & continuant enſuite les canaux tant de Yé-choui, que de Se-choui vers le ſud-eſt & le ſud-oueſt, il les fit rencontrer enſemble dans un même lit, qu'il conduiſit dans le Hoai-ho, & de-là dans la mer.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

La province de Yang-tcheou a la rivière Hoai-ho au nord, la mer à l'eſt, & s'étend à l'oueſt au-delà du grand lac Pong-li. Les eaux de ce lac, qui ſe joignoient aux eaux du grand fleuve Kiang, inondoient tous les pays voiſins, & y cauſoient beaucoup de dommage; Yu, pour donner aux eaux du Kiang plus de liberté de s'écouler dans la mer, leur ouvrit trois grandes embouchures où elles ſe déchargeoient par trois grands canaux qu'il appella *Pé-kiang*, *Lou-kiang* & *Song-kiang*. Afin de prévenir auſſi les inconvéniens qui pourroient arriver dans la ſuite, il fit paſſer le Song-kiang le plus près qu'il put du lac Tching-tſé, dans lequel il pouvoit aiſément ſe décharger du ſuperflu de ſes eaux. Il obſerva la même choſe pour le fleuve Hoai-ho, en le faiſant côtoyer de fort près le lac Hoai-hai.

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

La province de Yu-tcheou a pour bornes, au midi la montagne King-chan, & au nord le Hoang-ho. La source du Hoai-ho eſt dans cette province, à la montagne Tong-pé. L'inondation de cette province étoit cauſée par la trop grande abondance des eaux des rivières Y-ho, Lo-ho, Tchen-choui & Kien-choui. Lo-ho étoit celle des trois qui faiſoit le plus de ravage : Yu la reſſerra dans un lit, capable d'en contenir les eaux, depuis la montagne Tchong-ling-chan où étoit ſa ſource, juſqu'au Hoang-ho dans lequel il la fit entrer à l'eſt de Mong-tſin ; il conduiſit enſuite dans ce même lit la rivière Chen-choui, dont la ſource eſt à la montagne Tai-hoa-chan, celle de Kien-choui qui a ſa ſource à Pé-ché-chan ; & enfin la rivière Y-ho qui tire ſes eaux de la montagne Hiong-eulh-chan.

Au ſud de la province de Yu-tcheou eſt la province de King-tcheou, dont les limites nord & ſud s'étendent, depuis la montagne King-chan juſqu'au ſud de la montagne Heng-chan : il n'y a point de rivière dans cette province comparable au grand fleuve Kiang, & à la rivière Han ; auſſi leurs eaux débordées y avoient-elles fait de terribles dégâts : la rivière de Han, ſur-tout, en avoit cauſé beaucoup dans les pays de Yun & de Mong, au nord-oueſt de la montagne Ta-pié-chan, où le Han ſe jette dans le Kiang. Yu aſſura le cours de ces grandes eaux, après quoi il prit la route du ſud & deſcendit juſqu'au lac appellé *Kieou-kiang*, ou *les neuf Rivières ;* (nom qui lui fut donné, parce qu'il reçoit le eaux de neuf rivières ;) auſſi ce lac étoit-il fort ſujet à ſe déborder. Yu y mit le meilleur ordre qu'il put, ſoit en lui aſſignant des bornes, ſoit en donnant plus de facilité à ſes eaux de s'écouler, avec celles du Kiang, dans la mer.

De la province de King-tcheou, Yu passa dans celle de Leang-tcheou ; cette province est-ouest, s'étendoit depuis la montagne Tai-hou-chan jusqu'au fleuve Hé-choui. C'est dans cette province que Yu découvrit les sources du Kiang & du Han : celles du Kiang à Min-chan, & celles du Han à Pou-tchong-chan. Pour en faire écouler les eaux qui couvroient encore le plat pays, Yu fit ouvrir des canaux au Kiang & au Han ; il appella du nom de *To-kiang*, ceux qui conduisoient les eaux au Kiang, & de *Tsien-kiang*, ceux qui les conduisoient au Han. A la partie occidentale de cette province, sont les montagnes Tsai-chan & Mong-chan, d'où sortoit la rivière Mou-choui, qui inondoit souvent le pays de Ho-y, pays bas & fort sujet à pareil accident. Yu en resserra les eaux dans un large canal, & les conduisit au sud jusqu'au Kiang.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Yu remontant ensuite au nord, pénétra dans la province de Yong-tcheou : cette province étoit terminée à l'est par le Hoang-ho ; à l'ouest, par le Hé-choui ; au nord, par le Yo-choui, dont les eaux prenoient leur cours vers le nord, & alloient se perdre dans les sables de *Chamo* ou *Cobi*, comme les tartares les appellent. Les eaux de cette rivière ne causoient aucun dommage ; mais la rivière Ouei-choui, dont la source est à Nan-kou-chan, en causoit beaucoup, soit par ses propres eaux, soit par les crues qu'elle recevoit des rivières Noui-choui, King-ho, Joui-choui, Tsio-choui, Tchi-choui & Fong-choui. Pour y remédier, Yu fit un large & profond canal à la rivière Ouei-choui, depuis sa source jusqu'à la montagne Tai-hoa-chan, où il la conduisit dans le Hoang-ho ; ensuite il fit entrer le Noui choui dans le King-ho, ainsi que le Joui-choui à l'ouest de la montagne

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

Ki-chan, & fit couler toutes ces eaux dans l'Ouei-choui. Cela fait, il vint à la montagne Teou-chan, ſource de la rivière Tchi-choui, qu'il fit entrer dans la rivière Tſio-choui, à l'oueſt de la montagne King-chan, & enſuite dans l'Ouei-choui à l'eſt de la montagne Kao-ling-chan; de-là paſſant au ſud de la rivière Ouei-choui, il alla à la montagne Tchong-nan-chan, ſource de la rivière Fong-choui, dont il fit pareillement couler les eaux dans la rivière d'Ouei-choui à l'oueſt de l'embouchure du King-ho. C'eſt dans cette province qu'eſt ſituée la montagne Ouei-ling-chan, où eſt la ſource de la rivière Mien-choui qui va dans la province Leang-tcheou, décharger ſes eaux dans le Han.

Il ſemble qu'après cela il ne reſtoit plus rien à faire. Yu cependant revenant ſur ſes pas, voulut ne laiſſer en arrière aucun pays qui eut beſoin de ſes ſoins; il alla donc viſiter le pays de San-oué & de San-miao, lieux d'exil des criminels, & vit qu'au nord de la montagne Nan-cou-chan, où eſt la ſource de la rivière Ouei-choui, le Hoang-ho paſſoit au milieu des montagnes Tſi-che-chan, d'où après avoir coulé quelque temps à l'eſt, il prenoit ſon cours vers le nord-eſt, hors les limites de l'empire. Il vit encore au ſud de Nan-cou-chan, & à l'oueſt de Min-chan, les montages Si-king-chan, d'où ſortoit une rivière appellée *Hoan-choui*, dont il dirigea le cours, par la province de Leang-tcheou, juſqu'à Tſien-kiang, un bras du Han. Après quoi il retourna dans la province de Ki-tcheou, & commença à examiner les qualités différentes des terres & les fruits qu'elles portoient, afin de déterminer les tributs qu'on en percevroit.

Pour impoſer ces redevances avec équité, il les diviſa en trois claſſes, & reconnut neuf degrés de fertilité, ſelon les

divers territoires. Il commença donc par la province de Ki-tcheou ; il trouva que ſes terres étoient blanchâtres, légères & friables, & il ne les jugea que de la cinquième claſſe ; mais parce que la cour étoit dans cette province & qu'elle y attiroit quantité d'ouvriers & de marchands, en un mot, parce que cette province étoit l'abord de tout l'empire, il détermina que ſon tribut ſeroit de la première claſſe.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Yu achevoit à peine de parcourir cette province pour en fixer les tributs, que des inſulaires voiſins, vinrent offrir à l'empereur des habits de peaux rares, comme une marque de leur obéiſſance & de leur ſoumiſſion : ils s'étoient rendus à la cour en côtoyant par mer les montagnes de Kie-che-chan (1), & en remontant le Hoang-ho.

(1) Le P. Gaubil a lu *Kie-ki ;* il ſe trompe, il faut écrire *Kie-che.* Cette montagne, du temps de YAO, étoit ſituée à l'embouchure du Hoang-ho : elle eſt au midi de Young-ping-fou dans le territoire de Fou-ning-tcheou. Elle forme aujourd'hui une iſle diſtante du continent, d'environ cinquante *lis* ou cinq lieues, la mer ayant inſenſiblement occupé tout cet eſpace. Le P. Gaubil aſſure, d'après l'hiſtoire Chinoiſe, que le Hoang-ho paſſoit, il n'y a pas long-temps, du Ho-nan dans le Pé-tché-li, & il renvoie à l'hiſtoire de la dynaſtie des *YUEN* ou *MONGOUS*, publiée à Paris en 1739. Je trouve en effet dans cette hiſtoire, pag. 285, une note très-intéreſſante ſur les changemens faits au Hoang-ho. » Par l'hiſ-» toire de Vouti, empereur des Han occidentaux, on voit que, du temps de ce » prince, le Hoang-ho paſſoit près de Cai-tcheou du diſtrict de Taming-fou dans le » Pé-tché-li, & recevoit la rivière Ouei dans le territoire de Tong-tchang-fou » du Chan-tong, & alloit à la mer du Pé-tché-li entre la latitude 38° 30′ & 39° » longit. 1° & quelques minutes occident. Après l'empereur Vou-ti, on changea le » cours du Hoang-ho, tantôt à l'eſt vers le Pé-tché-li, tantôt vers le Chan-tong. » Du temps de l'empereur Chin-tſong, il y avoit deux branches du Hoang-ho qui » venoient du Ho-nan : l'une alloit au nord-eſt au Chan-tong, l'autre au ſud-eſt » paſſoit à Sſu-tcheou du Kiang-nan, & alloit à la mer vers Hoai-gnan. L'em-» pereur Chin-tſong ferma le canal du nord, & depuis ce temps-là, juſqu'à l'année

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

Yu trouva le terroir de la province de Yen-tcheou propre à nourrir des vers-à-ſoie : dès que le pays fut deſſéché, les habitans deſcendirent des montagnes où ils s'étoient réfugiés, & recommencèrent auſſi-tôt à y travailler comme auparavant. Yu trouva que la terre en étoit noire, bonne & fertile, qu'elle produiſoit ſans beaucoup de culture ; que l'herbe y venoit fort grande & fort épaiſſe, en très-peu de temps ; que le bois, quoique mince, y croiſſoit fort vîte & fort haut, & que, communément parlant, le bois des provinces occidentales ne lui étoit pas comparable : mais parce que cette province avoit ſouffert de l'inondation, beaucoup plus que les autres, Yu ne crut pas que dans ces commencemens, il dût avoir ſeulement égard à la bonté du terrein,

» 1351, le Hoang-ho avoit à-peu-près le cours du temps de l'empereur Vou-tſi » des Han, que Kialou rétablit. Le Hoang-ho a eu toujours, depuis Yu, fonda- » teur de la dynaſtie des *Hia*, le cours qu'il a aujourd'hui juſques vers le nord » de Cai-fong-fou, capitale du Ho-nan. Du temps de Yu il entroit par-là dans le » pays de Ta-ming-fou, dans celui de Ho-kien-fou, & alloit à la mer dans le » golfe de Tien-tſin-hoey dans le Pé-tché-li ; du temps des Han & des Thſin, le » Hoang-ho tenoit dans le Chan-tong & le Pé-tché-li une route un peu différente. » Enſuite, pendant plus de 560 ans, juſqu'à Chin-tſong, empereur des Song, » le Hoang-ho eut les deux branches dont j'ai parlé. Du temps de la dynaſtie » paſſée, on fit encore quelques changemens qu'il eſt inutile de rapporter «. On voit par l'hiſtoire des Yuen, qu'en 1348, Kia-lou, natif de Cao-ping dans le Chan-ſi, qui ſavoit quelque choſe de la géométrie & du nivellement, examina le cours du Hoang-ho & ſon ancien lit dans le Pé-tché-li, il en dreſſa une carte & l'accompagna d'un écrit où il parloit des levées à faire le long de ce fleuve, & prétendoit qu'il falloit le faire paſſer, comme autrefois, par le pays de Taming-fou, & le faire décharger dans la mer de Tien-tſin-hoey. En 1351, *Tcheng-tſun*, préſident du tribunal des ouvrages publics, qui avoit été, avec des mathématiciens de Cai-fong-fou, examiner le terrein & le niveller, aſſura que l'ancien lit qu'on vouloit recreuſer étoit impraticable, qu'on feroit trop de dépenſe & que le Chan-tong ſeroit ruiné. Mais l'avis de Kia-lou prévalut ; il étoit appuyé du miniſtre To-to, & on lui donna la charge de Préſident des ouvrages qu'on ôta à Tcheng-tſun. *Editeur.*

ainſi il ne mit les terres de cette province que dans la ſixième claſſe, & les tributs dans la neuvième. La richeſſe de cette province ne conſiſtoit pas ſeulement en vers-à-ſoie, elle recueilloit encore du vernis. Le vernis & les ſoieries, furent les ſeules marchandiſes que Yu les obligea de porter en hommage à l'empereur. Les ſoieries, tiſſues de diverſes couleurs, étoient tranſportées dans des coffres de bambous. Ceux qui conduiſoient ces tributs à la cour, s'embarquoient ſur les rivières de To-ho, ou de Tſi-ho, d'où ils entroient dans le Hoang-ho.

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Des terres de la province de Tſing-tcheou, celles qui étoient le plus éloignées de la mer étoient blanchâtres, vives & produiſoient facilement; mais celles qui étoient près de la mer, quoique blanchâtres comme les premières, étoient luiſantes & d'un goût ſalé; Yu fixa les terres labourables de cette province dans la troiſième claſſe, & les tributs dans la quatrième: ces tributs conſiſtoient en ſel, en toiles, en une eſpèce d'herbe ſemblable à l'ortie, que les Chinois appellent *Ko-pou*: en différentes productions de la mer, en ſoieries, en plomb, en pierres extraordinaires & autres curioſités du pays. Les barbares qui habitoient la montagne de Lai & exerçoient le métier de pâtres, apportoient dans des coffres tiſſus de roſeaux (1), des ſoieries qu'ils recueilloient des mûriers ſauvages. De la rivière de Ven, ils pénétroient dans celle de Tſi-ho.

(1) La ſoie qu'ils ramaſſoient ſur ces mûriers ſauvages étoit beaucoup plus forte & plus flexible que l'autre; on en faiſoit des cordes pour les inſtrumens de muſique; on en fabriquoit auſſi des étoffes. Ce pays de Lai, eſt ce qu'on appelle aujourd'hui *Lai-tcheou-fou* dans le Chan-tong. On y trouve encore de cette ſoie ſauvage. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. *Yao.*

La terre de la province de Siu-tcheou, étoit rougeâtre, argilleuſe; l'herbe & le bois y croiſſoient fort épais; auſſi la mit-il de la première claſſe, mais parce qu'elle eſt un peu rude & difficile à travailler, Yu ne mit les tributs que de la cinquième. Ce tribut conſiſtoit 1°. en terres de cinq couleurs, & en plumages de faiſans de différentes couleurs qui ſe trouvoient dans la montagne Yu-chan, dont on ſe ſervoit pour orner les enſeignes & les étendards: 2°. en bois de ſycomore que produiſoit la montagne Ye-chan, propre à faire les inſtrumens de muſique: 3°. en pierres ſonantes qu'on rencontroit dans la rivière Se-choui qui ſervoient à la muſique: 4°. en perles qu'on trouvoit dans les huitres qu'on pêchoit dans la mer voiſine: 5°. en certain poiſſon qu'on offroit dans les ſacrifices: 6°. en damas rouge, rayé, noir, violet & blanc tout uni, qu'on travailloit dans le pays où coulent les rivières Hoai-ho & Y-choui. Le poiſſon ſe trouvoit auſſi dans ces rivières. Tout cela s'offroit dans des corbeilles très-propres, & ceux qui les portoient profitoient des rivières Se-choui, Yong-choui, ou du Tſi-ho, pour ſe rendre dans le Hoang-ho, & de-là à la cour.

Le terroir de la province de Yang-tcheou eſt communément fort bas, & par conſéquent fort vaſeux, ce qui le rend peu fertile; auſſi Yu ne mit-il les terres que de la neuvième & dernière claſſe; Yu remarqua qu'il n'y avoit que deux ſortes de bambou qui y crûſſent facilement. L'un fort mince & pointu appellé *Siao*, & l'autre gros & fort comme un arbre appellé *Tang*; mais comme les gens de cette province étoient fort laborieux, & avoient beaucoup d'induſtrie, Yu en mit les tributs de la ſeptième claſſe. Ces

tributs

tributs consistoient en or, en argent, & en trois sortes de cuivre; pour le service de l'état; en pierres précieuses appellées *Yo-koen*, semblables à des perles, pour orner les vases des sacrifices; en bambou *siao*, pour faire des flèches, & en bambou *tang*, pour en faire des instrumens de musique; des dents d'éléphans; des peaux d'animaux pour servir aux chars & faire des cuirasses; en plumages d'oiseaux pour orner les étendards, en bois de construction pour les maisons & les barques. Les insulaires de la mer voisine apportoient des étoffes faites d'une certaine herbe, semblable à la soie, qui imitoient par leurs couleurs la variété des coquillages; ils les offroient dans des corbeilles proprement travaillées. Ils fourniſſoient des oranges & des pampelimous, quand l'empereur en demandoit. Ceux qui portoient ces tributs se rendoient à la mer en descendant le Kiang, de-là ils entroient dans le Hoai-ho, puis dans le Sé-choui & le Yong-choui ou Tsi-ho qu'ils suivoient jusqu'au Hoang-ho, & enfin ils se rendoient à la cour.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Lorsque Yu arriva dans la province de King-tcheou, il en trouva le terroir fort aqueux, à peu-près comme celui de la province de Yang-tcheou, & ce fut pour cette raison qu'il n'en mit les terres que dans la huitième classe; mais comme il trouva les habitans de cette province encore plus actifs, plus laborieux & plus industrieux que ceux de Yang-tcheou, il n'exigea les tributs que de la troisième. Ces tributs consistoient en plumages, en peaux, en yvoire, en or, en argent, & en cuivre; en bois de cyprès & en pins pour la bâtisse des maisons; en deux sortes de pierres, l'une fine, l'autre grossière pour éguiser les flèches & les couteaux; en vermillon pour la peinture, en deux sortes

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

de bambou, & deux ſortes de bois propres à faire des flèches, qui ne ſe trouvoient que dans le territoire de San-pang. Enfin en une certaine herbe appellée *Tſing-mao*, qui ne ſervoit que dans les ſacrifices ; & qu'ils devoient par reſpect porter dans des corbeilles propres & faites exprès, enveloppées dans de la ſoie, d'un violet tirant ſur le rouge, ainſi que des perles deſtinées à l'ornement des vaſes ſacrés.

En paſſant près du lac de Kieou-kiang, Yu remarqua qu'il y avoit des tortues qui paroiſſoient ſur l'eau ; il exhorta les habitans de ces cantons à offrir de temps en temps de leurs écailles à l'empereur, ſans les comprendre néanmoins dans les tributs d'obligation. Ils faiſoient ce tranſport en s'embarquant ſur le Kiang, enſuite ils entroient dans le Tſien-kiang juſqu'au Han ; arrivés là, ils faiſoient route par terre juſqu'à la rivière de Lo-ho, qui les conduiſoit dans le Hoang-ho.

De la province de King-tcheou, Yu remonta à la province de Yu-tcheou. La terre de cette province eſt de différentes couleurs, légère & friable ; le terrein bas ; Yu ne le jugea que de la quatrième claſſe, mais il fixa les tributs de la ſeconde. Ils ne conſiſtoient qu'en vernis, & en trois ſortes de chanvres très-ſinguliers, propres à faire de la toile pour des habits qu'ils devoient offrir dans des corbeilles ; pour ce qui eſt de certaines pierres curieuſes que les gens du pays travailloient admirablement bien, Yu ne les obligea à les porter à la cour, qu'en conſéquence d'un ordre exprès de l'empereur. Ceux qui demeuroient dans la partie orientale de cette province, s'embarquoient immédiatement ſur le Hoang-ho par la rivière Lo-ho.

Yu trouva le terroir de Leang-tcheou d'une terre noire,

dure, & difficile à cultiver; Yu la mit de la ſeptième claſſe, & les tributs de la huitième; car ſuivant les temps, ils étoient quelquefois de la ſeptième, quelquefois de la neuvième. Ces tributs conſiſtoient en métaux, fer, acier, & argent; en pierres rares & ſonantes pour la muſique, & en certaines autres pierres dont on ſe ſervoit pour mettre au bout des arcs; en peaux d'ours, de renards & de chats ſauvages pour des habits, en duvet d'oiſeaux pour des fourrures. Les plus éloignés s'embarquoient ſur la rivière Hoang-choui juſqu'au Tſien-kiang, mais comme le Tſien-kiang ne communique pas avec la rivière Mien-choui, ni Mien-choui avec le Hoang-ho; après avoir quitté le Tſien-kiang, & paſſé la rivière Mien-choui, ils alloient ſe rembarquer ſur la rivière Ouei-ho, qui les conduiſoit au Hoang-ho, d'où ils ſe rendoient à la cour.

AVANT l'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

Il ne reſtoit plus à Yu qu'à porter ſon jugement ſur la province de Yang-tcheou; il trouva que ſon ſol étoit le meilleur de l'empire, de couleur jaunâtre, facile à cultiver & produiſant aiſément; auſſi la mit-il de la première claſſe, mais parce que les habitans n'étoient pas des plus induſtrieux, il ne mit les tributs que de la ſixième; & ne les taxa qu'à certaines pierres rares qui ſervoient d'ornemens aux bonnets. Pour ſe rendre à la cour ils avoient deux routes à choiſir; ou ils s'embarquoient ſur le Hoang-ho à Tſi-che-chan, & en ſuivoient le cours juſqu'à Long-men, ou ils s'embarquoient, ſoit ſur la rivière Fong-choui, ſoit ſur la rivière King-ho qui ſe jettent l'une & l'autre dans l'Ouei-ho, & cette dernière dans le Hoang-ho.

Yu, après avoir examiné toutes les terres & les richeſſes de chaque province, & en avoir déterminé les tributs,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. *Yao.*

entreprit pour la quatrième fois de parcourir l'empire, & de visiter les montagnes dont les rivières tiroient leurs sources; il suivit le cours de la plupart de ces rivières; trouva que tout étoit en bon état, & qu'on n'avoit plus à craindre d'inondation. Il retourna à la cour après tant d'années de soins & de fatigues (1).

(1) « A l'est jusqu'au bord de la mer dit le *Chou-king*, à l'oueſt jusqu'à » Leou-cha, du nord au sud & jusqu'aux quatre mers, Yu se rendit fameux par » ses instructions & par les changemens qu'il fit dans les mœurs. Il prit un *Couei* » bleu, (tablette de bois ou de pierre précieuse que l'usage vouloit qu'on mît devant » son visage lorsqu'on parloit à quelqu'un à qui on vouloit marquer du respect, » & que la politesse chinoise avoit introduit dès-lors) & annonça la fin des travaux » qu'il avoit entrepris ». C'est ainsi que le chap. *Yu-kong*, qui roule en entier sur les travaux de Yu, se termine; mais avant ces paroles, il marque que Yu fit une autre division de la Chine en cinq *Fou*, la voici: après que Yu eut forcé les eaux de se rendre à la mer, qu'il eut rendu habitables les bords de la mer & des rivières, en outre après qu'il eut rétabli la communication entre les neuf provinces dont alors la Chine étoit composée, il fit une nouvelle division, par laquelle il supposoit que ce vaste pays formoit un grand quarré dont chaque côté avoit 5000 *lis*, & qui contenoit cinq autres quarrés renfermés les uns dans les autres à la distance de 500 *lis*. La cour de l'empereur étoit dans le quarré du centre qu'il appella *Tien-fou*: après ce Tien-fou venoit le *Heou-fou*, puis le *Soui-fou* & le *Yao-fou*, enfin le *Hoang-fou*. Dans le Tien-fou, déterminé à 500 *lis*, Yu régla qu'à 100 *lis*, on donneroit le grain avec la tige; (en gerbe) qu'à 200 *lis* on couperoit la tige & qu'on apporteroit le grain; qu'à 300 *lis* on couperoit l'épi, & on donneroit le grain avec l'enveloppe; qu'à 400 *lis* on donneroit le grain sans être mondé; enfin qu'à 500 *lis* de distance on y livreroit les grains mondés. Voilà pour le Tien-fou. Des 500 *lis* dont le Heou-fou étoit composé, 100 *lis* étoient destinés pour les grands officiers; 100 autres *lis* pour l'état des *Nan*, & 300 pour celui des *Tchu-heou*. Des 500 *lis* du Soui-fou, 300 étoient destinés pour apprendre les sciences & se former aux bonnes mœurs, & 200 pour se former aux exercices militaires; des 500 *lis* du Yao-fou, 300 étoient pour les Y ou Barbares; 200 pour les *Tsai* ou Criminels exilés. Enfin des 500 *lis* destinés pour le Hoang-fou, 300 étoient attribués aux *Man* ou aux Barbares qui n'avoient aucune discipline; & 200 pour les *Lieou* ou gens condamnés à un exil perpétuel. Je finis en observant que l'opinion de quelques Chinois qui faisoient le monde quarré, n'est venu que de ce partage singulier de la Chine. *Editeur.*

Peu de temps après que YU fut parti de la cour pour sa grande entrepriſe, l'empereur YAO qui ſentoit chaque jour ſes forces diminuer, penſa ſérieuſement, dans la ſoixante-treizième année de ſon règne, à s'aſſurer d'un ſucceſſeur, capable de ſoutenir & de perfectionner ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. Dans ce deſſein, il aſſembla les grands de ſa cour, & leur parla de la ſorte. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2285. *Yao.*

» Il y a trois ans paſſés que je vous dis de chercher dans » l'empire un homme vertueux, capable de vous gouverner » avec ſageſſe, & de maintenir le peuple en paix; en conſé- » quence de cet ordre, vous me propoſâtes Chun avec de » grands éloges; quoique je fuſſe très-perſuadé que ces élo- » ges étoient ſincères, j'ai voulu cependant, moi-même, » éprouver ce qui en étoit, & j'ai vu avec plaiſir que vous » ne vous étiez point trompés.

» Chun, approchez; depuis trois ans j'ai examiné avec » attention vos actions & vos paroles, & j'ai eu la conſo- » lation de voir que vous faiſiez exécuter mes ordres avec » ſageſſe; que vos conſeils étoient pleins de prudence; » que vous aviez ſu gagner non-ſeulement le cœur des » peuples, mais même celui des grands, & qu'en moins » de trois ans mon empire avoit changé de face; je veux » aujourd'hui récompenſer votre vertu: venez vous placer » ſur mon trône «.

A ces mots Chun, proſterné, ſupplia l'empereur de céder cet honneur à des perſonnes qui euſſent plus de vertu, & refuſa de lui ſuccéder; YAO, perſiſtant dans ſa réſolution, Chun ſe chargea enfin du gouvernement, mais il refuſa conſtamment d'en recevoir la dignité du vivant de l'empereur. Cela arrêté, le premier jour de la première

lune, il alla faire les cérémonies ordinaires dans le *Ouen-tçou*, ou la ſalle des *ancêtres* de l'empereur YAO.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2285. *Yao.*

Peu de temps après, dans la crainte que les mathématiciens Hi & Ho ne vinſſent à ſe négliger dans leur emploi, Chun les fit venir, & leur dit de lui conſtruire une machine qui repréſentât la rondeur du ciel diviſé par ſes degrés, ayant la terre au centre & le ſoleil, la lune, les planètes & les étoiles, aux places qui leur conviennent, en leur donnant un mouvement tel qu'on le voit dans le ciel. Chun fit prendre dans le tréſor des pierres précieuſes de différentes couleurs pour marquer les pôles, le ſoleil, la lune & les planètes; & on ſe ſervit de perles pour déſigner les étoiles.

Les mathématiciens n'oublièrent rien pour rendre cette machine parfaite, & ils y réuſſirent. Chun, ſatisfait, les récompenſa libéralement.

2284. Chun voulut commencer ſon gouvernement, par offrir, le premier jour de la première lune, un grand ſacrifice au Chang-ti; ce qu'il fit avec beaucoup de magnificence & de reſpect. Il ſacrifia enſuite aux Lotſong, c'eſt-à-dire, aux ſix eſprits céleſtes (1), qui préſident au ſoleil, à la

(1) *Lo-tſong* ou *les ſix Reſpectables.* Le P. de Mailla a ſuivi le ſentiment reçu communément par les interprètes du *Chou-king*, qui entendent par-là les génies qui préſident aux quatre ſaiſons, au ſoleil, à la lune, &c. Tchang-mao, auteur qui floriſſoit du temps de la dynaſtie de *TSIN*, prétendoit qu'il faut entendre par ces *ſix Reſpectables*, les ancêtres de l'empereur YAO, en remontant à la ſixième génération; mais Tchu-tſe combat cette opinion, & ſoutient que ce n'étoit point l'uſage dans ces premiers temps que les empereurs donnaſſent indiſtinctement le nom de *Vénérables* à leurs ancêtres; uſage qui ne fut introduit que ſous la dynaſtie des *TANG*. Enfin le ſentiment ſuivi par le P. de Mailla doit d'autant prévaloir qu'il eſt appuyé du ſuffrage de Tching-chi, célèbre interprète ſous les Han, & par-conſé-

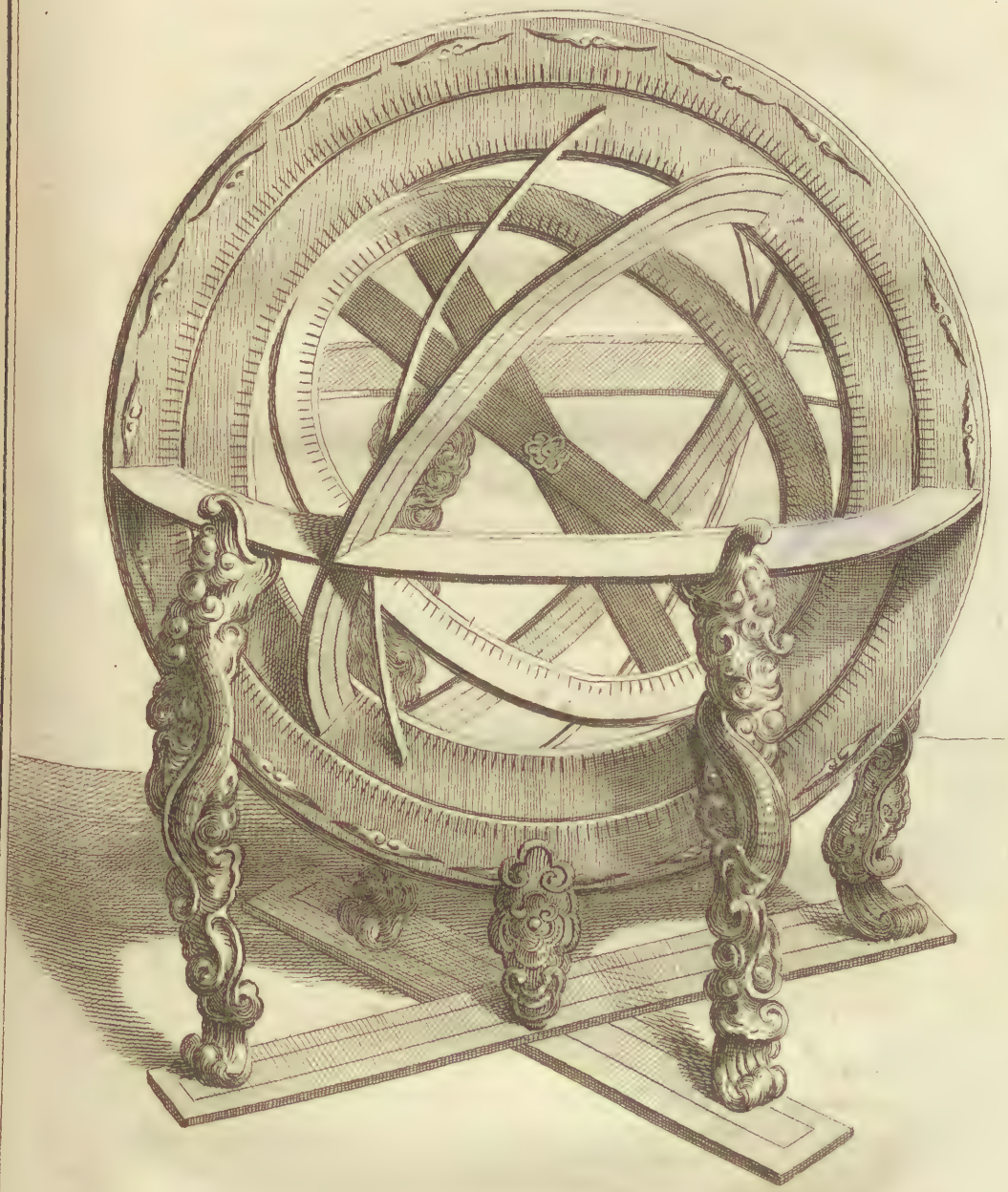

Sphère de l'Empereur Chun.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
SEVILLA

lune, aux planètes, aux étoiles, aux quatre saisons & à la terre, pour se les rendre favorables auprès du Chang-ti. Enfin, il sacrifia pareillement aux montagnes, aux fleuves & à tous les esprits. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2284. *Yao.*

Après qu'il se fut acquitté de ce devoir, Chun reçut la soumission de tous les grands. Alors les dignités n'étoient point suffisamment distinguées (1); Chun fut le premier qui divisa les grands en cinq différentes classes, & voulut que chacun eut des marques distinctives de sa dignité, qui manifestassent le choix de l'empereur : il les renvoya ensuite dans leurs provinces, qu'il résolut d'aller visiter en personne.

En effet, à la deuxième lune, il partit de la cour & commença sa visite par les provinces de l'est. Lorsqu'il fut arrivé à la montagne Tai-tsong (2), il y fit un grand sacrifice, brûla du bois, & se tournant vers les montagnes & les rivières, il pratiqua les cérémonies ordinaires pour demander la prospérité de la province : il observa les mêmes

---

quent plus ancien que Tchang-mao, qui l'avoit puisé dans les livres concernant les rits. *Editeur.*

(1) Le *Chou-king* dit. » Il rassembla les cinq *Choui* (ou Tablettes); vers la fin du » mois, chaque jour il reçut la visite des *Sse-yo* (ou des quatre Montagnes, c'est-à- » dire de tous les grands de l'empire) & de tous les *Mou* (ou gouverneurs des pro- » vinces), & il distribua les *Choui* à tous les grands «. Il y avoit dès-lors cinq grades de princes tributaires ou Tchu-heou ; savoir les *Cong*, les *Heou*, les *Pe*, les *Tse*, & les *Nan* qu'on peut comparer à nos ducs, marquis, comtes, barons & vicomtes; en leur accordant ces dignités, on leur donnoit une tablette d'ivoire, appellée *Choui*, qui étoit une sorte de tessère gravée de quelques marques qui devoient se rapporter justes avec celles que l'empereur gardoit de son côté. Lorsque ces princes alloient à la cour, ils avoient soin d'y porter avec eux ces marques & ces preuves du rang qu'ils tenoient dans l'empire. *Editeur.*

(2) C'est la montagne *Tai-chan*, près de Tai-gan-tcheou, ville du Chan-tong. Cette montagne étoit le *Yo* d'orient.

Avant l'Ere Chrétienne. 2284. Yao.

cérémonies pour les autres provinces, en les visitant. Les gouverneurs & les officiers, venoient au-devant de lui, & lui offroient des présens. Comme c'étoit un devoir, Chun ne les en dispensa point; mais, pour en arrêter la profusion, il ordonna qu'à l'avenir ils se contenteroient d'offrir cinq pierres précieuses, trois pièces de satin, deux animaux vifs & un mort.

Quand il eut parcouru les provinces de l'orient, Chun fit différens règlemens qu'il publia par-tout l'empire. Le premier & le principal regardoit les cérémonies qu'il divisa en cinq classes; savoir, les cérémonies qu'on doit observer à l'égard du Chang-ti & des esprits célestes, appellées cérémonies de *Joie*; les cérémonies pour les Morts, appellées cérémonies de *Tristesse*; les cérémonies pour pacifier le royaume, appellées cérémonies *Guerrières*; celles qui se faisoient pour demander la concorde & l'union entre les amis, appellées cérémonies de *Civilité*; enfin, la dernière concernoit la correspondance qui doit être entre tous, & portoit le nom de cérémonie de *Paix & de Tranquillité.*

Le second règlement concernoit les poids & les mesures: Chun trouva qu'on s'étoit écarté de ce qui avoit été réglé par l'empereur Hoang-ti, & que les poids & les mesures avoient varié suivant les différens pays; il en fit des reproches aux officiers qui devoient y veiller, & afin d'obvier aux inconvéniens que produisoit cette différence, il se fit apporter le petit tube que Hoang-ti avoit établi comme le fondement de la musique, des poids & des mesures, & il obligea chaque officier de se conformer à cette règle.

Chun employa le reste de l'année à parcourir les autres provinces; à la cinquième lune, il visita les provinces méridionales;

méridionales ; à la huitième lune, celles de l'oueſt, & à la onzième, celles du nord : il fit par-tout des règlemens avantageux aux peuples, & revint à la cour (1), où il fut reçu de l'empereur avec de grands témoignages de ſatisfaction.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2284. *Yao.*

Chun établit une loi, par laquelle il s'engageoit à faire la viſite de l'empire tous les cinq ans, & obligeoit les princes tributaires, de venir une fois à la cour dans cet intervalle ; ceux de la partie orientale venoient une année ; l'année ſuivante, c'étoit le tour de ceux des parties occidentales ; la troiſième année, étoit pour ceux du midi, & la dernière, pour ceux des parties ſeptentrionales. Ces princes lui rendoient compte de leur conduite, & quand l'empereur avoit vérifié ce qu'ils lui diſoient, il récompenſoit leurs ſervices, & leur donnoit des chars & des habits.

Chun adoucit les cinq ſupplices deſtinés à punir les criminels. Ces cinq ſupplices conſiſtoient à marquer le viſage avec un fer rouge, à couper le nez ou les pieds, à rendre ſtérile, & à faire mourir. Il ordonna donc que lorſque les crimes ne ſeroient pas évidemment connus, on commuât ces peines par l'exil, la *tangue*, la baſtonnade, ou enfin par la confiſcation des biens. Et ſi le haſard ou de malheureuſes circonſtances avoient été la principale cauſe du crime, il voulut qu'on pardonnât entiérement. Mais pour ceux qui avoient déja ſubi les peines de la juſtice & ne s'étoient pas corrigés, il ordonna qu'on les punît de mort.

2282.

C'eſt ainſi que Chun s'appliquoit ſans relâche à établir le

(1) Le *Chou-king* dit : De retour, il ſe rendit à Y-tſou (ſalle de ſes *ancêtres*), & y fit le ſacrifice d'un bœuf.

bon ordre dans l'empire. Peu de temps après, Yu revint à la cour, annoncer la fin de ſes travaux. Il fut reçu des empereurs YAO & Chun & des grands, avec tous les égards qu'il méritoit. Cet homme modeſte & ſimple ne s'en prévalut point, ni pour s'enrichir, ni pour élever ſa famille. Content de ſervir l'état, il ne penſoit qu'à remplir les devoirs que ſa charge lui impoſoit.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2278. *Yao.*

On ne pouvoit ſe diſpenſer de récompenſer de ſi importans ſervices. Ki & Heou-tſie, frères de Yu, avoient également droit à la faveur du prince; le premier, pour avoir inſtruit les peuples des cinq principaux devoirs de la vie civile; & le ſecond, pour leur avoir enſeigné les règles de l'agriculture. YAO, à la quatre-vingt-unième année de ſon règne, les éleva tous trois à la dignité de princes: il aſſigna à Yu la principauté de Hia, dont ſa famille prit le nom dans la ſuite; à Sie, la principauté de Chang, d'où la famille impériale de ce nom tire ſon origine; & enfin à Tſie, tige des empereurs de la dynaſtie des *TCHEOU*, la principauté de Tai, dans la province de Chen-ſi.

2277.

L'expérience que Chun avoit acquiſe après avoir parcouru tant de fois la Chine, lui fit concevoir combien il étoit difficile à un gouverneur, de veiller ſur tant de peuples qui ſe trouvoient ſéparés, ſoit par des chaînes de montagnes, ſoit par des trajets de mer qui en interrompoient la communication; il jugea donc à propos de former une province du pays, qui eſt à l'eſt de Ta-hang-chan, à laquelle il donna le nom de *Ping-tcheou*, & une autre, ſous le nom de *Yeou-tcheou*, du pays de Y-vou-lu, qui eſt au nord-eſt de la province de Ki-tcheou; & parce que le Leao-tong qui appartenoit à la province de Tſing-tcheou, en étoit trop éloigné,

il en fit encore une province, ſous le nom d'*Yng-tcheou*; l'empire ſe trouva ainſi diviſé en douze provinces au-lieu de neuf, dont il étoit compoſé auparavant (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2277. *Yao.*

Chun étoit bon à l'égard des peuples dont il fut le père, mais ſévère à l'égard des grands qui s'écartoient de leur devoir. Kong-kong, tout habile qu'il étoit, voulut parler mal-à-propos, & fit difficulté d'exécuter ſes ordres; il l'envoya en exil à Yeou-tcheou, dans le Leao-tong. Hoan-teou, qui voulut prendre ſa défenſe, fut envoyé ſur les frontières du ſud, à la montagne Tſong-chan: Pé-koen fut envoyé à la montagne Yu-chan, dans le Chan-tong, pour s'être mal comporté dans la commiſſion qu'il avoit eue de conduire les eaux de l'inondation à la mer. Quant à San-miao, il ſe prévalut de l'autorité qu'il avoit ſur le peuple, & voulut ſe révolter; Chun l'exila à San-ouei, pays qui reçoit ſon nom

(1) Les neuf provinces dont la Chine étoit compoſée avant le règne de Yu, étoient, 1°. *Ki*, qui eſt le Chan-ſi d'aujourd'hui; 2°. *Yen*, qui comprenoit la partie ſeptentrionale du Chan-tong; 3°. *Tſing*, la partie orientale du Chan-tong & les villes de Kouang-ning, Chin-yang, Cai-yuen, Cai-tcheou, &c. du Leao-tong; 4°. *Su* ou *Siu* contenoit les villes de Yen-tcheou-fou du Chan-tong, Sou-tcheou, Sſe-tcheou, Fo-tcheou, Lai-tcheou, Pei-tcheou, &c. du Kian-gnan; 5°. *King*, comprenoit tout le Hou-couang; les villes Couei-lin, Ping-lo & Ngou-tcheou du Quang-ſi, Sin-yang-tcheou du Ho-nan & Lien-tcheou-fou du Quang-tong; 6°. *Yang* comprenoit le Kiang-nan, le Kiang-ſi, le Tche-kiang, le Fou-kien, & une partie du Quang-tong; 7°. *Yu* étoit formé d'une partie des provinces du Ho-nan, du Kiang-nan, du Hou-couang & Chan-tong; 8°. *Leang* comprenoit le Sſe-tchuen; 9°. enfin celle de *Yong-tcheou* répondoit au Chen-ſi. De ces neuf provinces, Chun en forma douze, qui furent: Ping-tcheou, Yeou-tcheou & Yng-tcheou. Il forma celle de Ping-tcheou en détachant partie des provinces de Ki & de Tſing, ainſi elle occupoit une partie du Chan-tong, du Chan-ſi & du Pé-tché-li. Celle de Yeou-tcheou contenoit preſque tout le Pé-tché-li & le pays d'Y-vou-lu au nord-eſt. Enfin celle de Yng-tcheou fut formée d'une partie de la province de Tſing, qui comprend actuellement le Leao-tong. *Editeur.*

d'une montagne, habitée par les Mi-heou, commandés par un chef, appellé Tang-tchang-pélang, ou *le Loup blanc.* Ce pays s'étendoit depuis les frontières de l'empire, où eſt aujourd'hui Lin-tao-fou, du Chen-ſi, juſqu'à Yé-hoei, à l'oueſt, & occupoit au nord & au ſud, pluſieurs mille *lis.* L'hiſtoire déſigne ces quatre criminels ſous le nom diffamant de *Se-hiong*, ou des *quatre Scélérats.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2277. *Yao.*

YAO, charmé de la conduite de Chun, s'applaudit de l'avoir aſſocié à l'empire, & ſe repoſa entiérement ſur lui du ſoin de l'adminiſtration. YAO mourut, âgé de 115 ans, dans la quatre-vingt-dix-neuvième année de ſon règne, la vingt-huitième année, après qu'il ſe fut aſſocié Chun. L'empereur YAO *monta* & *deſcendit*, dit le *Chou-king*, pour exprimer que ſon eſprit monta au ciel, & que ſon corps fut inhumé. Le peuple porta le deuil pendant trois ans, & le pleura comme les enfans pleurent leur père & leur mère. Pendant ce temps, on n'entendit aucuns concerts de muſique dans tout l'empire, il méritoit en effet leurs regrets.

2258.

Le bonnet impérial ſur la tête avec ſon habit de cérémonie, monté dans ſon char rouge, tiré par un cheval blanc, il ne dédaignoit pas les maiſons couvertes de chaume, & de ſe familiariſer avec les plus pauvres de ſon peuple. Son char de cérémonie n'avoit ni peintures ni ornemens ſuperflus; ſes tapis étoient tout unis ſans broderie; ſes meubles ſans magnificence; ſa table étoit ſimple & l'on n'y ſervoit aucun mets recherché; il ne faiſoit cas des tréſors, qu'autant qu'ils pouvoient ſervir à honorer le Chang-ti, ou être utiles à ſon Peuple. Il fut l'ennemi de cette muſique, dont l'effet eſt plutôt d'amollir le cœur, que de le porter à la vertu; malgré cet extérieur ſimple, les grands ne s'écartèrent

jamais du profond reſpect que ſa préſence leur inſpiroit. Faut-il être ſurpris ſi les peuples, durant trois ans entiers, témoignèrent tant de regrets de l'avoir perdu (1)?

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

CHUN.

Les trois années du deuil s'étant écoulées, CHUN, bien loin de ſe croire digne de règner, ſe retira au midi du Hoang-ho, & céda le trône à Tan-tchu, fils de Yao; mais les grands de la cour & les gouverneurs des provinces, avoient ſans ceſſe préſent à la mémoire, ce que Yao leur avoit dit ſi ſouvent, que Tan-chu n'avoit aucune des qualités néceſſaires pour occuper le trône; que favoriſer l'empire, c'étoit cauſer ſeulement du chagrin à ſon fils, mais que favoriſer ſon fils, ce ſeroit nuire à l'empire. Ils abandonnèrent tous Tan-tchu, & ſe retirèrent auprès de CHUN, qu'ils proclamèrent empereur à Pou-tcheou (2), malgré ſa répugnance.

CHUN ſe ſoumit aux volontés du Tien, & accepta l'empire. Il commença ſon règne par un grand ſacrifice au Chang-ti, qu'il fit avec toute la magnificence poſſible.

Après cet acte de piété, il fit les cérémonies ordinaires aux *ancêtres* de Yao, auxquelles les princes de Chang & de Tai, (Sie & Heou-tſie, frères de Yao) n'aſſiſtèrent point, parce qu'ils faiſoient deux branches différentes de la ſienne, & que d'ailleurs ils avoient chacun, dans leurs principautés, des ſalles particulières pour cette cérémonie.

(1) Kia-yu de Confucius. —Sſe-ki. —Chu-king. —Chu-king-ge-kiang. Chu-king tching-kiai. —Tong-tchi. —Tching-tſe. —Tſien-pien. —Mong-tſe.

(2) Aujourd'hui dépendant de Ho-tchong dans la province de Chen-ſi.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. *Chun.*

Ces premiers devoirs remplis, CHUN invita Kou-ſeou ſon père, à venir a la cour. Il nomma Siang ſon frère, gouverneur d'une des provinces de l'empire : mais comme Siang n'étoit pas capable de gouverner, il lui donna pour conſeil des Officiers expérimentés dans les affaires, & les rendit indépendans de Siang. A l'égard de Kou-ſeou ſon père, il le retint auprès de lui, & ne diminua rien du reſpect & de la ſoumiſſion qu'il avoit toujours eu pour lui dès ſon enfance.

Après que CHUN eut ſatisfait ainſi à ſa piété filiale, il confirma le Sſe-yo dans ſon emploi, & lui parla en ces termes : » La mauvaiſe adminiſtration d'un état vient ordi-» nairement de l'incapacité de ceux à qui on la confie ; il ne » manque pas d'habiles gens dans l'empire, mais il eſt impoſ-» ſible que je puiſſe connoître tout le monde : je vous ai tou-» jours vu plein de zèle pour le bien des peuples, ſage, pru-» dent & attaché à votre devoir ; il faut qu'avec les grands » vous accueilliez tous les gens de mérite qui ſe préſenteront » pour ſervir l'état ; que vous examiniez avec ſoin les talens » de chacun, & que vous les employez utilement. Je ne » puis être inſtruit de tout ce que le peuple, ſouffre : il faut » que vous, Sſe-yo & les grands, faſſiez, par vous mêmes, » toute la diligence dont vous êtes capables, pour en être » inſtruits, & y apporter remède «.

Dans une autre aſſemblée des grands, CHUN leur parla encore ainſi : » Le poſte que j'occupe eſt, ſans contredit, le » plus difficile & le plus dangereux de tous ; le bonheur du » peuple en dépend, & ſi celui qui eſt ſur le trône, n'agit » pas avec une extrême ſageſſe, combien de maux n'en ré-» ſulte-t-il pas ? Quelqu'habile que ſoit un empereur, il eſt

» homme, & ne peut par lui-même, ni tout » connoître; s'il n'eſt ſecondé par des ſujets éclairés, habi- » les, ſincères, zèlés & vertueux, peut-il rendre le peuple » heureux? Quelques ſoins qu'il ſe donne, quelques précau- » tions qu'il prenne, il eſt impoſſible qu'il en vienne à » bout «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. *Chun.*

» Je vous aſſemble afin que vous choiſiſſiez entre vous, » douze perſonnes capables de ſuppléer à ma foibleſſe: j'ai » peu d'habilité, mais j'ai fort à cœur de rendre mon peuple » heureux, & j'eſpère que vous me ſeconderez. L'empire » eſt maintenant diviſé en douze provinces, il faut douze » perſonnes pour les gouverner. Vous, Sſe-yo, de concert » avec tous les grands, choiſiſſez-les, & me les préſentez «.

Le Sſe-yo & les grands, choiſirent douze perſonnes, qu'ils préſentèrent à l'empereur: il en parut content; approuva leur choix, & parla ainſi à ces nouveaux gouverneurs (1): » Je vous charge d'un peſant fardeau; eſtimez-le ce » qu'il vaut: ſouvenez-vous qu'être gouverneur d'une pro- » vince, c'eſt être père d'une nombreuſe famille: le premier » objet de vos ſoins, eſt de lui procurer abondamment les » moyens de vivre; faites des proviſions de grains pour les » temps de diſette; que les magaſins, deſtinés à ces appro- » viſionnemens, ne ſoient jamais dégarnis. Lorſque le peu- » ple eſt aſſuré de ſa ſubſiſtance, il eſt aiſé d'obtenir qu'il » rempliſſe ſes devoirs.

» Les taxes que vous lui impoſerez pour les frais publics, » doivent être modiques. Il ne faut point lui permettre de

(1) Ils ſont appellés les douze *Mou*, c'eſt-à-dire les douze *Paſteurs*; car ce terme ſignifie au ſens propre *un Berger*.

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

» faire des dépenſes inutiles, ni d'élever des bâtimens qui » reſſentent plus l'orgueil & la vanité, que le néceſſaire & » l'utile : le peuple alors n'étant point diſtrait, content de » ſon ſort, s'appliquera tout entier au labourage, & à la » culture de la terre. Quelle difficulté aurez-vous alors à lui » inſpirer la vertu ?

» Les peuples les plus éloignés doivent être plus ménagés » que les autres ; il ne faut pas les mécontenter : ceux qui » ſont plus proches de nous doivent être traités avec huma- » nité, mais il faut les veiller de plus près. Ceux de vous, » qui s'acquitteront bien de leur emploi, outre le mérite » qu'ils acquéreront, doivent être ſûrs que je ſaurai les » récompenſer, comme je ſaurai punir ſévèrement ceux qui » manqueront à leur devoir.

» Au reſte, ne vous y trompez pas ; un extérieur com- » poſé ne ſauroit me ſurprendre ; il peut ſéduire quelque » temps ; mais ſi le cœur eſt corrompu & méchant, cet » extérieur ne ſauroit durer ; il ſera difficile qu'il n'éclate au » dehors, que le peuple n'en ſouffre, & que je n'en ſois » averti. La réputation de l'empire dépend de votre con- » duite ; ſi vous rempliſſez exactement vos fonctions, ſi par » vos ſoins les peuples embraſſent la vertu, vous verrez les » barbares venir en foule demander à vivre ſous nos loix, » & s'y ſoumettre. Allez donc, & n'oubliez jamais ce que » je viens de vous dire «.

Chun penſa enſuite à établir des tribunaux relatifs aux différentes affaires de l'empire ; il s'adreſſa aux grands, & leur demanda quelqu'un qui fût capable de l'aider dans l'adminiſtration, pour être à la tête des Miniſtres.

Les grands, d'une voix unanime, lui propoſèrent Yu, miniſtre

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

miniſtre & intendant des ouvrages publics; l'empereur ſe tournant du côté de Yu, lui dit: » j'applaudis au choix » que les grands viennent de faire de votre perſonne, » comme gouverneur de l'empire; vous l'avez déja avanta- » geuſement ſervi par vos grands travaux; vous vous êtes fait » eſtimer par votre vertu; vous avez de l'habileté dans les » affaires, & ſur-tout de l'exactitude à remplir votre devoir: » continuez: le nouvel emploi que je vous donne eſt de » toute autre importance que ceux que vous avez exercés » juſqu'ici; il vous faut redoubler de ſoins & d'attention «. Yu, proſterné au milieu de l'aſſemblée, repréſentoit à l'empereur que le poſte dont il vouloit l'honorer convenoit mieux à Heou-tſie, à Sie, ou à Kao-yao, dont les talens étoient ſupérieurs aux ſiens. » Je les connois très-bien tous » trois, répondit l'Empereur, & je ſaurai les employer: » pour vous, il eſt inutile de vous refuſer à ce que j'exige, » je ne reçois aucune excuſe «.

Adreſſant enſuite la parole aux autres miniſtres, il dit à Heou-tſie l'intendant de l'agriculture; » Ki, vous voyez » la miſère & la famine que le peuple ſouffre: depuis » l'écoulement des eaux, beaucoup de terres ſont demeurées » incultes; les peuples n'oſent pas y travailler, parce qu'ils » n'en connoiſſent pas la nature; nos malheurs vous ont » rendu habile en cette partie: allez donc, & indiquez aux » cultivateurs, les grains qu'ils doivent ſemer de préférence, » & qui ſont d'un plus grand rapport.

» Vous, Sie, venez ici; le peuple ignore en quoi con- » ſiſtent préciſément la juſtice, la concorde & l'étendue des » cinq devoirs, & voilà la ſource des déſordres dont nous » ſommes les témoins: je vous charge de les en inſtruire, c'eſt

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

» votre emploi en qualité de *Sſe-tou :* publiez donc avec » ſoin les ſix règles, mais ſoyez doux & indulgent, & ſou- » venez-vous que cet emploi, le plus important de tous, » eſt la baſe unique de tout bon gouvernement.

» Pour vous, Kao-yao, continua l'empereur, vous aurez » ſoin de punir les criminels & ceux qui s'écarteront de » leur devoir ; les royaumes voiſins n'ont point encore quitté » leur barbarie, & ils excitent des troubles parmi nos » peuples à qui ils ſont d'un pernicieux exemple. Si, par- » mi mes ſujets, il ſe trouve des voleurs, des meurtriers, » des gens de mauvaiſes mœurs, en qualité de juge, ſervez- » vous de l'autorité que je vous donne ; les loix vous preſ- » crivent les châtimens dont vous devez uſer, ſervez-vous- » en rigoureuſement à l'égard de ceux qui ſe rendront in- » dignes de pardon ; & ſoyez attentif à proportionner tou- » jours le châtiment aux crimes ; mais ſouvenez-vous » d'obſerver trois choſes : la première de faire juſtice publi- » quement de ceux qui ſeront condamnés à mort pour qu'ils » ſervent d'exemple : la ſeconde d'exécuter, dans une cham- » bre ſecrète, ceux qui auront été condamnés à être ren- » dus inhabiles à la génération ; & la troiſième de faire » couper les pieds ou les mains, ou marquer au viſage, » dans des lieux écartés, & de pourvoir enſuite à la ſubſiſ- » tance de ces malheureux.

» Quant aux lieux d'exil ; vous ſavez qu'il a été déterminé » que les plus coupables ſeulement ſeroient exilés hors de » l'empire ; l'exil des autres ne devant pas ſe faire hors de » nos limites ; mais ceux-ci, ne doivent pas être envoyés à » moins de mille *lis* de leur famille. Servez-vous de ces » règles avec ſageſſe, ne puniſſez jamais qu'après avoir exa-

» miné avec un extrême ſoin, & la nature, & la certitude » du crime; ayez toujours devant les yeux, que vous ne » puniſſez que pour corriger le vice; faites en ſorte que » le peuple connoiſſe la droiture de vos actions en puniſ- » ſant, & vous aurez la ſatisfaction de voir les Man, & » les Y (barbares du midi & du nord,) venir recevoir nos » loix «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

Yu ayant été nommé gouverneur de l'empire, il ne pouvoit plus prendre un ſoin particulier des ouvrages publics dont il étoit chargé auparavant. L'empereur, de concert avec les grands, donna cet emploi à Tchoui; il s'étoit inſtruit ſous Yu, qu'il avoit ſuivi dans ſes travaux, & il méritoit de lui ſuccéder. Lorſque l'empereur nomma Tchoui, cet homme modeſte voulut s'en excuſer d'abord, en propoſant Chou-tſiang & Pé-yu, comme plus capables de remplir ſes vues; mais l'empereur lui ordonna d'obéir, & il fut revêtu de la charge de *Koung-koung*. » Je vous » confie l'inſpection ſur les ouvrages publics, avec mon » autorité, lui dit l'empereur, mais que le poſte où je » vous élève ne vous enfle pas le cœur: vous êtes inſ- » truit & éclairé: toute ſcience eſt ſoumiſe à des règles: » ne vous écartez point de celles qui ſont connues; ſervez- » vous des inſtrumens dont il y a des modèles: que la vanité » d'en inventer de nouveaux, & de moins propres aux » travaux dont vous êtes chargé, ne vous faſſe pas tomber » dans les inconvéniens de l'ignorance & de la préſomption. » Je connois le mérite & les talens des ſujets que vous me » propoſez, mais ils ne ſont pas encore en état de remplir » des emplois du premier ordre, & je vous dois la préfé- » rence ſur eux «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. *Chun.*

Depuis la grande inondation, les montagnes n'avoient point été défrichées, les rivières & les lacs étoient encore environnés d'une si grande abondance d'herbes sauvages, qu'ils étoient presque inabordables. Les bêtes féroces pouvoient seules pénétrer sur les montagnes. Ces obstacles à l'agriculture, pouvoient devenir dans la suite très-préjudiciables au peuple. Les grands, consultés par l'empereur, proposèrent Y; & il agréa leur choix. Y fut donc nommé intendant des montagnes, des forêts, des lacs, des étangs, des plantes, des arbres, des oiseaux & des animaux, sous le titre de *Yu*, qui étoit le nom de cette charge. Il voulut aussi s'en excuser, & dit que Tchu, Hou, Hiong & Pi, étoient plus en état que lui, de remplir cette place, mais l'empereur voulut être obéi, & n'eut aucun égard à ses excuses.

Il donna ensuite la charge de *Tchi-tsong*, ou de président pour les trois sortes de cérémonies pratiquées dans les sacrifices, qu'on offroit au Tien, aux ancêtres & à la terre. » Souvenez-vous, lui dit l'empereur, que le principal » devoir de votre place est dans le cœur : le Tien sait tout & » connoit tout. Rien ne lui est caché; un extérieur hypo- » crite l'offense. Il veut un cœur droit & sincère : de même » en honorant les ancêtres, on doit être pénétré de recon- » noissance du bien qu'ils nous ont fait de leur vivant, & » du regret de les avoir perdus. Que serviroient les bons » exemples & les sages instructions qu'ils nous ont laissés, » si on n'a pas le desir de les imiter ? si votre cœur est pur, » laissez-vous aller à ses inspirations; vous remplirez sûre- » ment le devoir de votre charge, & mes intentions, en » l'acceptant «.

Kouei eut la charge de surintendant de la musique ; cette science avoit trait aux mœurs, & étoit considérée comme une affaire d'état : » Je vous nomme surintendant » de la musique dit l'empereur, à Kouei ; instruisez les » enfans des princes & des grands, rendez-les justes & sin- » cères, complaisans, affables & circonspects ; qu'ils soient » fermes sans dureté, & qu'ils sachent tenir leur rang, sans » arrogance ni fierté. Que vos vers expriment votre inten- » tion ; & que la musique y soit analogue : quelle soit sim- » ple & naturelle ; rejettez celle qui n'inspire que la molleſſe » & l'orgueil. La musique est l'expression des sentimens de » l'ame, & si la vôtre est élevée & généreuse, vos vers & » votre musique ne respireront que la vertu : vos accords » réuniront le cœur des esprits & celui des hommes ».

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. *Chun.*

Kouei, pour apprécier le discours de l'empereur, dit : » Quand je touche ma pierre (1) la grande ou la petite, » les animaux de toute espèce sautent de joie, & s'animent » à la danse ; voulant exprimer par cet exemple, l'effet que l'on pouvoit attendre d'instrumens plus harmonieux.

La dernière charge dont CHUN disposa en faveur de Long, est désignée sous le nom de *Na-yen*, qui exprime l'office d'un espèce d'interprète ou de censeur de l'empire. » Je vous nomme Na-yen, dit l'empereur à cet officier ; » lorsque vous porterez mes ordres, de jour comme de nuit, » ou que vous me ferez le rapport de ce que les autres » diront, vous n'y ajouterez ni ne diminuerez rien. Je hais » ces gens adroits qui savent présenter les choses sous une

(1) Cette pierre est un instrument de musique encore en usage en Chine ; il est suspendu par un de ses angles à un morceau de bois ; on en touche avec un marteau.

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. *Chun.*

» double face : la vérité dans leur bouche paroît le men-
» ſonge, & le menſonge la vérité : ils ſavent parer le crime
» des couleurs de la vertu. Que n'a-t-on pas à craindre de
» l'adreſſe & de l'infidélité de pareilles gens ? l'innocence
» peut être opprimée ou perſécutée ſur leurs rapports inſi-
» dieux. Quel malheur pour un ſouverain d'être l'inſtrument
» de leurs injuſtices ! cependant je ne doute pas qu'aujour-
» d'hui vos intentions à tous ne ſoient droites & pures, mais
» qui m'en répondra pour l'avenir ? l'homme eſt ſujet à tant
» de miſères, qu'il lui eſt difficile de ſe garantir des pièges
» que l'iniquité lui tend, & de ne pas ſe laiſſer ſéduire par
» la flatterie, l'intérêt & par des dehors trompeurs.

» Long, en vous établiſſant cenſeur de l'empire, j'attends
» de vous, la droiture, la juſtice & la ſincérité, & que vous
» concouriez avec moi au maintien du bon ordre & de
» la paix, en rempliſſant avec zèle votre emploi «.

Lorſque l'empereur eut diſpoſé de toutes ces charges, il ajouta : » Enfin voici vingt-deux emplois importans de
» remplis ; je vous crois tous dans la diſpoſition de vous
» en acquitter dignement. Quoique ces emplois paroiſſent
» ſi différens les uns des autres, vous devez cependant
» n'avoir tous qu'un ſeul but, qui eſt d'obéir au Tien, qui
» vous les a donnés : c'eſt lui qui vous ordonne de vous en
» acquitter avec fidélité. Quand il crée les hommes, il en
» choiſit un parmi eux, qu'il leur donne pour maître, &
» ce maître, homme comme eux, ne peut ſeul les con-
» duire, s'il n'a de fidèles ſujets qui le ſoulagent d'une
» partie de ſon fardeau. Si vous tenez vos emplois du Ciel
» qui m'a placé au rang élevé où vous me voyez, avec
» quelle exactitude, avec quel reſpect ne devez-vous pas

» les remplir, & qui de vous oſeroit négliger les affaires » que le Tien a commiſes à ſes ſoins «?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2253. *Chun.*

CHUN, pour maintenir tous ſes officiers dans leur devoir, établit, que de trois en trois ans il en ſeroit fait un examen général. Les trois premières années, il s'inſtruiſoit ſeulement de la bonne ou de la mauvaiſe conduite de chacun : les trois ſuivantes, il les louoit, ou les réprimandoit; mais la neuvième année, au troiſième examen, s'il trouvoit que ceux qu'il avoit réprimandés ne ſe fuſſent pas corrigés, il les deſtituoit de leurs emplois & les puniſſoit ſévèrement, de même qu'il récompenſoit libéralement ceux qui s'étoient bien comportés; conduite qu'il obſerva régulièrement tout le temps de ſon règne.

Quelques années après que Yu eut exercé l'emploi de gouverneur de l'empire, il alla, accompagné de quelques grands, trouver l'empereur, pour s'entretenir avec lui ſur les difficultés d'établir un bon gouvernement. » Si j'ai eu » du ſuccès à faire écouler les eaux de la grande inonda- » tion, dit-il à ce prince, c'eſt aux ſages inſtructions de » votre majeſté que je le dois; perſonne ne l'ignore; & » c'eſt à elle que l'empire doit la paix dont il jouit. Il s'agit » de la maintenir; & c'eſt ſur quoi nous venons entretenir » votre majeſté, avec toute la confiance qu'elle inſpire à ſes » fidèles ſujets.

» Un prince, continua Yu, qui a la conduite d'un état, » eſt chargé d'un lourd fardeau; la félicité de ſes ſujets dé- » pend abſolument de lui. Pourvoir à tout, c'eſt ſon devoir; » ſes miniſtres ne ſont en place que pour le ſeconder; c'eſt » par eux qu'il doit être inſtruit de tout ce qui ſe paſſe dans » ſes états; ce ſont eux qui, par leurs conſeils & leurs lumiè-

Avant l'Ere Chrétienne. 2253. *Chun.*

» res font, pour ainſi dire, mouvoir la volonté du prince: » ils doivent être par conſéquent d'une grande réſerve dans » leurs démarches, à cauſe des ſuites fâcheuſes qui peuvent » en réſulter.

» Si l'empereur & ſes miniſtres étoient tels que vous » venez de les dépeindre, répondit CHUN, il leur ſeroit » aiſé de connoître l'état des peuples, ils ſeroient inſtruits » de leurs beſoins, & ils y pourvoiroient d'une manière » paternelle; les gens de mérite qui pourroient par leurs » talens & leurs vertus être d'un grand ſecours à l'état, ne » demeureroient pas inutiles, ni enſevelis dans l'obſcurité; » le prince, aidé de leurs lumières, & animé par leurs vertus, » quelque grand que fût ſon royaume, quelque nombreux » que fût ſon peuple, pourroit aiſément le bien gouverner. » Sans doute, qu'un prince qui s'adonneroit tout entier » à connoître ſes obligations, qui ſacrifieroit ſans peine » ſes propres vues, pour ſuivre les bons conſeils qu'on » lui donneroit, engageroit bien-tôt ſes miniſtres à dire » ouvertement ce qu'ils penſent; ils ſe feroient un devoir » de ne lui rien cacher; alors les peuples ſeroient ſecourus » dans leurs beſoins, & les barbares ſe ſoumettroient à nos » loix; mais quel eſt le prince aſſez heureux pour arriver » à ce degré de bonheur? juſques ici il n'y a eu que le ſeul » empereur Yao.

» Il eſt certain, dit le miniſtre Y, que Yao ne dut ſa » grandeur qu'à ſa vertu; ſans ſecours étrangers, ſans l'aide » de ſes miniſtres, il a mis l'empire dans l'état de ſplendeur » où votre majeſté l'a reçu de ſes mains; il a pratiqué la » vertu ſans peine, rien n'échappoit à ſes lumières, rien ne » réſiſtoit à ſon courage, & il gagna le cœur de ſes ſujets.

L'auguſte

» L'auguſte ciel lui donna ces talens, le chérit, le protégea » & le choiſit pour commander aux quatre mers, & gou- » verner l'empire «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2253. *Chun.*

» Celui, reprit Yu, qui dans toutes ſes actions eſt atten- » tif à ne jamais s'écarter des règles de la raiſon & de la » vertu, éprouve les bienfaits du ciel; celui au contraire » qui ſe révolte contre les ſentimens vertueux que la raiſon » lui inſpire, ne doit s'attendre qu'à des châtimens; le bon- » heur & le malheur de l'homme dépendent de la vertu » & du vice, comme l'ombre dépend du corps, ou l'écho » de la voix «.

» Ah! dit Pé-y, que les devoirs d'un prince qui eſt ſur » le trône ſont difficiles à remplir! il tient ſur la terre la » place du Tien; rien de plus grand, rien de plus noble; » mais quelle attention, quels ſoins ne faut-il pas? de tous » côtés nous ſommes en paix, les peuples ſont contens; » mais qui ne ſait que les révoltes ſe trament dans le temps » de la plus grande tranquillité, & que ſouvent la tempête » ſuccède à la bonace? Ce temps de repos, n'en doit pas être » un pour un prince attentif à ſes devoirs. Il faut qu'il » veille ſans ceſſe, ſur tout ce qui ſe paſſe dans ſes états, » pour n'y permettre aucun relâchement; on voit ſouvent, » dans une longue paix, les loix les meilleures & les plus » ſolidement établies, s'affoiblir inſenſiblement, & en venir » au point d'être négligées. On ſe livre aux plaiſirs, à l'oiſi- » veté, ſouvent à la débauche & au vice.

» Un prince qui veut remplir ſes obligations, & conſer- » ver ſes peuples long-temps en paix, doit veiller ſans ceſſe » à ce que les loix s'obſervent exactement; il ne doit point » ſe laiſſer entraîner au plaiſir, encore moins à la débauche.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2253. *Chun.*

» Il faut qu'il veille à ce que les magiſtrats excercent avec » ſoin leur emploi ; qu'il n'ait égard qu'au mérite & à la » vertu dans le choix qu'il en fera ; qu'il éloigne tous ceux qui » pouroient lui donner de mauvais conſeils, ou ceux dont » la conduite ne ſeroit pas régulière ; il ne doit jamais rien » déterminer qu'après une mûre délibération de ſes miniſ- » tres, & n'avoir que des intentions droites dans tout ce qu'il » entreprend ; il doit encore éviter de donner atteinte aux » loix, & ne point chercher l'applaudiſſement du peuple, » mais uniquement ſon devoir ; enfin il ne doit rien faire rela- » tivement à lui-même, mais ſeulement en vue du bien » public : une conduite auſſi ſage, dans un prince, feroit » que tous les peuples voudroient l'avoir pour maître «.

» Ah ! Prince, dit Yu, placé dans un rang qui vous élève » au-deſſus de tous, vous devez penſer ſans ceſſe que vous » êtes obligé d'être l'homme de vos états qui a le plus de » vertu, & que vous n'êtes digne d'occuper le trône, qu'au- » tant que vous répandez au-dehors, pour l'avantage de » votre peuple, ces ſentimens de vertu dont votre cœur eſt » pénétré.

» Un gouvernement eſt excellent, lorſqu'il procure au » peuple tout ce qui peut le rendre heureux. Six choſes aux- » quelles les princes n'ont point de part, ſont néceſſaires à » la vie : l'eau, le feu, les métaux, le bois, la terre & les » grains ; le devoir d'un bon prince conſiſte à diſtribuer ces » productions du ciel & de la terre, de manière que chacun » en ait ſuffiſamment pour ſes beſons. Voilà pour la vie » ſimplement animale. Trois autres choſes ſont néceſſaires » pour rendre les hommes vertueux ; la première & la prin- » cipale eſt de les inſtruire dans la pratique de la vertu, &

» l'obſervance des cinq devoirs de la vie civile ; la ſeconde » de les engager à s'appliquer aux arts & au commerce : » enfin la troiſième eſt de leur procurer des magiſtrats éclai- » rés & intègres qui les gouvernent en pères, & qui tiennent » la main à ce qu'ils ne manquent d'aucune de ces neuf » choſes. Si le peuple jouiſſoit de ces neuf avantages, on le » verroit, toujours dans la joie, remplir ſes devoirs ſans » peine, & pratiquer la vertu. Un prince doit donc mettre » tous ſes ſoins à les lui procurer (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2253. *Chun.*

» Dans le temps que le ciel, irrité, inondoit l'empire, » il eſt vrai, dit l'empereur, que nous étions privés même » des choſes néceſſaires à la vie ; mais quand, par vos ſoins, » ces eaux ont été ſe jetter dans la mer, alors la terre eſt » redevenue habitable, & les ſix choſes néceſſaires à la vie, » dont vous venez de parler, ont commencé à reparoître ; » les trois autres les ont ſuivies de près : c'eſt à vous, c'eſt à » vos travaux que nous ſommes redevables d'un ſi grand » bien «.

L'empereur ayant deſſein de ſe démettre en faveur de Yu, continua de lui adreſſer la parole, & dit : » Yu, venez » ici ; il y a trente-trois ans que je ſuis ſur le trône ; je » ſuis âgé, mes forces diminuent chaque jour, & ne me » permettent plus tant de fatigues & d'application : j'ai » jetté les yeux ſur vous pour tenir ma place ; tâchez de

2224.

(1) Le *Chou-king* ajoute que » ces neuf points doivent être la matière des » chanſons. Quand on enſeigne les autres on emploie les éloges ; quand on gou- » verne on ſe ſert de ſon autorité pour ſe faire craindre. Les neuf ſortes de chan- » ſons ſervent à animer & à exhorter ; & c'eſt ainſi qu'on conſerve le peuple «. On voit par ces textes que la muſique & les vers avoient une relation étroite au gouvernement. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2224. *Chun.*

» veiller avec encore plus d'attention, s'il eſt poſſible, ſur » les mandarins & ſur les peuples. Je n'ai, répondit Yu, ni » les qualités néceſſaires pour un rang ſi élevé, ni le peu- » ple n'eſt diſpoſé à me ſuivre & à m'écouter; Kao-yao » eſt l'unique, parmi les grands, capable de marcher ſur » vos traces: le peuple, pénétré d'eſtime pour ſes vertus & » ſon mérite, l'honore, le reſpecte & l'aime. Perſonne n'a » de plus grandes qualités, n'a mieux ſervi l'état & n'a ſu » mieux gagner le cœur & l'eſtime du peuple que lui; plus » j'y réfléchis, plus je ſuis confirmé dans la penſée que per- » ſonne ne peut mieux remplir les intentions de votre ma- » jeſté; votre choix doit tomber ſur lui: vous êtes empe- » reur, peſez le mérite «.

L'empereur Chun n'inſiſta pas davantage; mais quelque temps après il manda Kao-yao, & lui dit: » Je vois que les » officiers & le peuple, vivent dans la plus grande union, & » craignent de faire quelque choſe qui ſoit contraire aux » loix de l'empire. Vous êtes chef du Tribunal des crimes; » vous ſavez ſi bien vous ſervir des cinq ſortes de ſupplices » contre les criminels, qu'aucun ne ſe plaint & que tous » admirent votre équité; vous entretenez le peuple dans la » pratique des cinq devoirs, il tient un juſte milieu, & par » ce moyen, l'empire eſt en paix. C'eſt à vos ſoins, à votre » application, à la ſage conduite que vous tenez, qu'on doit » cette tranquillité «.

» C'eſt, répondit Kao-yao, à la vertu de votre majeſté » qu'on doit ce bonheur. C'eſt cette vertu qui la rend ſi » généreuſe à l'égard de ſes peuples, qui fait que la honte » du crime ne s'étend point aux deſcendans, & que les fils » & les petits-fils, participent aux bienfaits de leurs an-

» cêtres ; votre majeſté ne punit point les fautes involon-
» taires ; elle penche toujours vers la clémence, lorſque le
» crime eſt douteux, & à la libéralité, quoique le ſervice
» rendu ne ſoit pas évident, & ſans conteſtation. Toujours
» attentive au bonheur de ſes peuples, elle a tellement
» gagné leur cœur, que la ſeule crainte de lui déplaire, les
» retient dans le devoir ; la gloire n'en eſt due qu'à elle, &
» nullement aux ſoins des magiſtrats «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2224. *Chun.*

» Que le Peuple ne faſſe rien contre les Loix, repliqua
» l'empereur, & que les magiſtrats ne ſoient pas obligés
» d'uſer de châtimens pour les y contraindre, c'eſt ce que
» je ſouhaite ardemment ; vous avez ſu trouver le moyen
» d'y parvenir, c'eſt ce qui fait votre gloire & votre éloge.
» Semblable aux vents qui ſoufflent de tous côtés pour la
» production des fruits, vous vous êtes ſervi de différentes
» voies pour procurer au peuple la paix dont il jouit ; voilà
» votre mérite qu'on ne ſauroit trop eſtimer : voilà l'effet
» de votre conduite.

L'empereur ſe tournant enſuite du côté de Yu, lui dit :
» Yu, approchez ; lorſque du temps de YAO les eaux inon-
» dèrent nos provinces, j'eus ordre d'aller les examiner, &
» de voir comment on pourroit y remédier : je vous menai
» avec moi, & je vis bientôt, par la manière dont vous en
» parliez, que vous étiez capable d'en venir à bout ; vous
» entreprîtes ces travaux, & vous réuſſites au-delà de mes
» eſpérances. Y a-t-il perſonne dans l'empire qui eût pu ſi
» bien faire que vous ? En eſt-il cependant d'auſſi modeſte ?
» Je vous ai fait gouverneur de l'empire, & vous vous en
» acquittez dignement : avec l'autorité qu'un tel emploi vous
» donne, vous auriez pu vous enrichir ſans faire tort à

Avant l'Ere Chrétienne. 2224. *Chun.*

» perſonne; je ſais cependant que ce que vous avez ne vous » ſuffit pas : pour la vertu & les talens, qui peut vous le » diſputer dans l'empire ? Le temps déterminé par le Ciel » eſt arrivé (1), il faut que vous montiez ſur ce trône, & » que vous en ſoyez le maître.

» Mais ſouvenez-vous que le cœur de l'homme eſt expoſé » à mille dangers; le moindre vice le corrompt & le perd. » Souvenez-vous encore que le centre de la vertu auquel » vous devez tendre, eſt très-ſubtil (2); ce n'eſt qu'un indi- » viſible, & un point. C'eſt cependant ce milieu que vous » devez chercher; vous en écarter tant ſoit peu, c'eſt vous » éloigner de la vraie vertu à laquelle vous devez aſpirer.

» N'écoutez point les bruits, quelque vrais qu'ils vous » paroiſſent; ce ſeroit vous expoſer à faire de grandes fautes, » & à cauſer du trouble dans vos états. Ne vous déterminez » jamais qu'après avoir bien réfléchi: c'eſt le ſeul moyen » de faire recevoir vos ordres avec docilité, & d'empêcher » vos peuples d'en murmurer «.

» Quoique le prince ſoit fort élevé au-deſſus de ſon peu- » ple, la vertu cependant les réunit. Qui ne ſait être que » compatiſſant, ne mérite pas d'occuper le trône; qui ne » ſait que craindre, n'eſt point un bon peuple. La vraie » compaſſion que doit avoir un prince, ne doit jamais être » ſans crainte, ni la crainte du peuple ſans compaſſion. Si » le peuple n'a pas au-deſſus de lui un maître qui ſubvienne

(1) Le *Chou-king* porte : Le nombre du calendrier du ciel eſt pour vous; montez ſur mon trône. Expreſſion qui marque l'opinion où les Chinois ont toujours été, que le ciel donnoit l'empire à qui il jugeoit à propos. *Editeur.*

(2) Mot à mot, le cœur du Tao eſt ſimple & fort délié.

» à ſes beſoins, qui juge ſes différends, qui le retienne dans » les bornes de la vertu & de la juſtice ; que de misères, » que de maux & que de vices ! & ſi le peuple s'accordoit » à refuſer de reconnoître ſon prince, que deviendroit ſon » autorité «?

Avant l'Ere Chrétienne. 2224. *Chun.*

» Craignez toujours l'autorité ſouveraine quand vous en » ſerez revêtu ; ſoyez circonſpect ſur ce que vous deſirerez » le plus. Il eſt aiſé de ſe laiſſer aller au penchant où une » forte paſſion entraîne : épuiſez vos tréſors pour ſoulager » vos ſujets ; ne craignez point d'en faire trop ; le peuple, » perſuadé par-là que vous l'aimez, ſe fera un plaiſir d'en » remplir le vuide «.

» Que jamais il ne ſorte de votre bouche aucune parole » qui ne reſpire la vertu : c'eſt par cet organe qu'on inſinue » des ſentimens de paix & de concorde ; ce ſont les diſcours » qui ſement la diſcorde. Rien de plus aimable, rien de » plus doux que la parole ; rien auſſi de plus cruel, rien de » plus haïſſable : ſouvenez-vous de ces vérités ; rappellez-vous » les ſouvent dans la mémoire, & mettez-les en pratique ; » je n'ai rien à vous dire de plus (1) «.

Yu, continuant à s'excuſer d'accepter le trône, propoſa à l'empereur de faire tirer par le *Pou* ou le ſort, ceux que ce prince jugeroit en avoir le mérite ; que ſi le ſort tomboit ſur

(1) Le P. Gaubil traduit : Je ne veux pas que vous refuſiez encore le poſte que je vous deſtine. *Chap. Tayumo, pag.* 27. Mais il n'y a rien de cela dans le texte qui porte ſimplement. *Tchin-yen-pôu-tç'ai* mot à mot, *meus ſermo non iterabitur ;* ce qui revient au ſens du P. de Mailla à ce qu'il me ſemble ; à moins qu'on ne paraphraſe ces paroles de la manière ſuivante : Je ne vous dirai pas de rechef d'accepter le trône, je veux être obéi. La ſuite prouve que ce pourroit être là le véritable ſens. *Editeur.*

lui, dès-lors il n'auroit plus rien à repliquer, & se soumettroit. » Il est inutile, dit l'empereur, de commettre au sort une » affaire déterminée; il y a long-temps que j'y pense, & que » que je l'ai arrêtée: j'ai consulté les grands, & ils sont tous » de mon sentiment: les *esprits*, la *tortue* & le *chi* (1), approu- » vent mon choix, le *Pou* n'ajouteroit rien à leurs suffrages; » vous serez mon successeur à l'empire. Yu, prosterné, » continua à faire de nouvelles instances, & pria l'empereur » de penser à quelqu'autre. Non, lui répondit-il, il est inutile » d'en parler davantage, je vous le défends «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2224. *Chun.*

2223.

Yu fut enfin obligé de céder; le premier jour de l'année suivante, accompagné de tous les grands, il se rendit dans *Chin-tsong*, c'est-à-dire dans la salle de l'empereur Yao, que CHUN avoit fait construire, pour y faire les cérémonies usitées en pareille occasion; & là tous les grands le reconnurent pour leur souverain.

Il n'y eut que Yeou-miao, esprit turbulent, qui refusa hautement de le reconnoître, prit les armes, & se révolta deux ans après, comme il avoit fait à l'élévation de CHUN: l'empereur fit appeller Yu, & lui dit: » Tout l'empire est en » paix, le seul Yeou-miao semble vouloir la troubler; il refuse » d'obéir à mes ordres, & ne veut pas vous reconnoître,

(1) Les sorts tirés de la tortue (*Kouei*) se pratiquoient en brûlant certaines herbes dans une écaille de tortue, jusqu'à ce qu'il s'y fît des fissures d'après lesquelles on conjecturoit. Quelquefois on traçoit diverses lignes, avec de l'encre, sur cette écaille, qu'on perçoit ensuite avec une tarrière pour qu'elle se fendît; lorsque les fentes étoient étendues & se rapportoient aux lignes tracées, c'étoit d'un bon augure, & au contraire d'un mauvais augure lorsqu'elles les traversoient. Les Chinois avoient encore diverses autres manières de tirer les sorts, & ils employèrent même à cela les *Koua* de Fou-hi. *Editeur.*

» prenez

prenez les troupes des ſix bannières, & allez le faire rentrer dans ſon devoir.

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

Yu aſſembla les troupes, & leur dit, écoutez les ordres que j'ai à vous donner : » Yeou-miao, ſans nulle conſidé-» ration pour ſes propres intérêts, prévenu de ſa ſageſſe, » ſemblable à un homme hors de ſens, manque de reſpect » à l'empereur, & refuſe de ſe ſoumettre à ſes ordres, comme » ſi ſon habileté & ſes talens pouvoient le mettre à couvert » de notre vengeance. Il ne fait aucun cas des loix ; il foule » aux pieds la vertu : les gens ſages ſe retirent dans des lieux » cachés, les peuples l'abandonnent, & il n'eſt ſuivi que d'une » troupe vile & mépriſable : le Ciel irrité veut le châtier ; je » vous aſſemble afin de vous dire que la volonté de l'empe-» reur eſt que nous allions punir ſon crime : diſpoſez-vous » à exécuter ſes ordres : ayez tous la même généroſité, le » même courage & la même ardeur ; agiſſez de concert, & » dès-lors il nous ſera aiſé de le réduire «.

Yu partit à la tête de ſes troupes, & comme il vouloit éviter d'en venir aux mains, pour épargner le ſang, il ſe contenta de le tenir aſſiégé dans ſon gouvernement ; il ſe paſſa plus d'un mois ſans qu'il parût que Yeou-miao, ni les révoltés ſe diſpoſaſſent à ſe ſoumettre, ce qui cauſoit du chagrin à Yu.

Pé-y qui accompagnoit Yu dans cette expédition, s'en appercevant, lui tint ce diſcours : » la ſeule vertu peut toucher » le Ciel, il n'y a point de lieu, quelqu'éloigné qu'il ſoit, » où elle ne pénètre ; elle ſouffre de l'orgueil, mais l'humi-» lité la fait proſpérer. Lorſque l'empereur (Chun) étoit à la » montagne de Li-chan où il travailloit à la terre, il gémiſ-» ſoit ſans ceſſe, & s'adreſſant au Ciel, il rejettoit ſur lui-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» même les fautes de ſon père & de ſa belle-mère, & » s'avouoit coupable ; lorſqu'il étoit avec eux, loin de con- » damner leur conduite, il les ſervoit avec reſpect : toujours » humble, toujours rempli de crainte en leur préſence, il » toucha enfin le cœur de Kou-ſeou, & empêcha ce père » dénaturé d'en venir aux dernières extrémités. Rien n'eſt plus » agréable au Tien qu'un cœur droit & ſincère ; pouvons- » nous croire qu'il ne fléchira pas le cœur de Yeou-miao en » notre faveur «?

Yu, pénétré de la ſublimité de ces paroles, pour témoigner à Pé-y combien il en étoit touché, ordonna, ſur-le-champ, à ſes troupes de ſe retirer, & il les fit camper dans un endroit fort éloigné de Yeou-miao ; alors il ne s'occupa qu'à contenir ſes ſoldats dans le devoir, à les animer à la pratique de la vertu, ſans négliger cependant de leur faire faire les exercices militaires ; car pour ne pas les laiſſer oiſifs, il fit faire, entre les deux eſcaliers de ſon palais, des danſes, par ceux qui avoient les boucliers, & par ceux qui portoient des étendarts, décorés de plumages. Au bout de ſoixante-dix jours, Yeou-miao, & les autres rebelles vinrent ſe ſoumettre.

Yu, plein d'eſtime pour la vertu & l'habileté de Kao-yao, ſe plaiſoit à converſer avec lui. Un jour Kao-yao lui dit : » il n'eſt pas aiſé de trouver un ſouverain qui rempliſſe parfai- » tement ſes obligations ; la principale, c'eſt d'être vertueux ; » une fois bien perſuadé de ce principe, il travaillera ſi » conſtamment à ſe perfectionner, que rien ne ſera capable » de l'en diſtraire ; ſes ſujets dès-lors, à ſon exemple, ne » voudront que le bien ; ils s'inſtruiront de leurs devoirs, ils » ſe corrigeront eux-mêmes de leurs défauts, & ſes miniſtres » ſeront les premiers à ſe rendre dignes de le ſervir «.

» Cela eſt bien, dit Yu, mais développez ces vérités «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2221. *Chun.*

» Le ſouverain répondit Kao-yao, eſt pour ainſi dire le » principe & la ſource de la conduite de ſon peuple ; s'il » garde une gravité majeſtueuſe, & veille avec une conti- » nuelle attention ſur lui-même, s'il obſerve exactement tous » les règlemens établis dans ſes états, & ne s'oublie jamais » ni dans ſes paroles, ni dans ſes actions ; s'il ſe laiſſe repren- » dre, avec docilité, de ſes défauts, & s'en corrige ; s'il ſe » reſſouvient ſans ceſſe que la perfection ne conſiſte pas ſeule- » ment à bien commencer, mais à continuer de même juſqu'à » la fin, on peut dire qu'un tel prince eſt digne de règner.

» Quel avantage n'en réſulteroit-t-il pas ? Sa famille & les » grands ſuivroient ſon exemple ; les ſages de l'empire s'em- » preſſeroient à le ſervir ; il n'y auroit perſonne qui n'eût » honte de ne pas pratiquer la vertu. Sa famille & ſa cour » bien réglées, tout l'empire ſe modèleroit ſur le prince, » & ſes voiſins participeroient à ce bonheur.

» Ce n'eſt pas tout, continua Kao-yao, ſe connoître ſoi- » même & ſe corriger, n'eſt point aſſez pour un ſouverain ; il » faut encore qu'il étudie les hommes, qu'il diſcerne les bon- » nes & les mauvaiſes qualités de ceux qui le ſervent, qu'il » connoiſſe le génie de ſes peuples, & qu'il ſache les rendre » heureux «. « Ah, qu'il eſt difficile d'arriver à ce but, dit Yu ! » Avoir la prudence de diſcerner les qualités des hommes, & » leurs inclinations & leurs talens, pour les employer tou- » jours à propos, cela eſt preſqu'impoſſible. Qu'y a-t-il de plus » inconſtant & de plus changeant que le cœur du peuple ? » Savoir le récompenſer & le punir quand il le mérite, lui » perſuader qu'on n'agit que par amour du bien général, lui » faire ſubir, ſans qu'il en murmure, les plus juſtes châtimens ;

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» éclairer les plus ſtupides, adoucir les cœurs intraitables ; » de manière qu'ils chériſſent également, & la main qui les » châtie, & la main qui les récompenſe : certes le grand Yao » lui-même auroit eu peine à y parvenir. Si un ſouverain » avoit toutes ces qualités, qu'auroit-il à craindre d'un » Hoan-teou, ou d'un Yeou-miao ? Tout rebelles, tout » corrompus qu'ils ſont, ils viendroient d'eux-mêmes ſe ſou- » mettre. Que pourroient eſpérer, d'un tel prince, ces four- » bes & ces flatteurs de profeſſion, qui ne ſongent qu'à le » tromper? Ces ſortes de gens ne ſeroient plus à craindre «.

» Quoiqu'il ſoit difficile de connoître ſi un homme a de la » vertu ou s'il n'en a pas, reprit Kao-yao, on peut cependant, » en l'examinant de près, en venir à bout ; la vertu n'eſt pas » idéale, elle a de la réalité, elle eſt agiſſante, & n'eſt même » vertu qu'autant qu'elle ceſſe d'être concentrée en elle-même. » Un ſage qui ne fait aucun faux pas, & un homme vertueux, » ſont les mêmes ; il y a neuf manières de s'aſſurer de la » vertu d'un homme, & de le reconnoître pour un vrai ſage.

» Un homme qui a les ſentimens élevés & de l'ambition, » ſe tiendra difficilement dans les bornes convenables, ſou- » vent il s'en écartera : un ſage, au contraire, ſe renfermera » ſtrictement dans celles de la vertu. Un homme doux & » complaiſant, paroît ſouvent ſtupide ; la douceur & la » complaiſance dans un ſage, donnent encore une idée plus » avantageuſe de lui. Souvent un homme ſimple & timide, » ſe laiſſe aller à la crédulité. Un ſage eſt toujours en garde » contre les nouveautés, & ne ſe laiſſe pas perſuader ſi » facilement. Un homme qui a de l'habileté & des talens, » eſt ordinairement préſomptueux & ſans égards pour les » autres. Un ſage qui a de la ſcience & des talens ſupérieurs,

» n'eſt jamais ſans méfiance de lui-même, & ſans déférence
» pour les autres. Un homme affable & facile, ſe laiſſe
» ſouvent entraîner par le mauvais exemple; le ſage au con-
» traire eſt ferme & inébranlable dans le bien. Un homme
» droit & ſincère ſe permet des paroles piquantes & qui
» offenſent; un ſage qui a de la franchiſe, ne dit jamais rien
» de choquant, & ne reſpire que l'union & la concorde:
» un homme qui ſe pique de mener une conduite réglée, eſt
» ſouvent minutieux; un ſage, toujours grave & ſérieux, ne
» s'occupe que de choſes utiles & ſenſées. Un homme qui a
» beaucoup d'eſprit & de pénétration, eſt ordinairement
» opiniâtre & hardi: le vrai ſage abandonne facilement ſon
» ſentiment pour ſuivre celui des autres, quand il y recon-
» noît la vérité. Un homme qui a de la force & du courage,
» ſe laiſſe ſouvent emporter par la paſſion qui le domine: le
» ſage ſait modérer ſon courage par la prudence & la raiſon.
» Enfin, un homme qui ne péche contre aucun de ces neuf
» chefs, eſt un vrai ſage.

Avant l'Ère Chrétienne. 2221. *Chun.*

» Ces neuf chefs, au reſte, ne regardent pas indiſtincte-
» ment toutes ſortes de perſonnes; ſi les grands en prati-
» quoient ſeulement trois, & qu'ils les renouvellaſſent cha-
» que jour, ſoir & matin avec perſévérance, ils pourroient
» paſſer pour ſages; les princes & les gouverneurs des provin-
» ces qui ont les peuples ſous leur direction, devroient en
» avoir ſix; le ſouverain doit les poſſéder tous les neuf,
» puiſque tout l'empire lui eſt ſoumis: étant homme, il
» ne ſauroit le gouverner tout ſeul; & dès-lors ne doit-il
» pas inſtruire par ſon exemple & par ſes paroles, ceux qu'il
» emploie & commet à ſa place? Quelles doivent être ſes
» inquiétudes à la vue du grand fardeau dont il eſt chargé?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» Il ne se passe aucun jour qu'il ne soit obligé de déterminer » ce qui est bien & ce qui est mal; de décider du sort de » quelqu'un de ses sujets. Si le choix qu'il a fait de ses offi- » ciers n'a pas été judicieux, si ces officiers ne sont pas sages » & vertueux, les maux qui sont la suite de ce mauvais » choix, ne retombent-ils pas sur lui? Il doit sans cesse se » ressouvenir que le Ciel qui l'a choisi pour gouverner le » peuple, ne l'a pas fait en vain; qu'il ne l'a élevé au-dessus » des autres que pour les instruire, & les conduire dans la » pratique de la vertu; si le peuple n'est pas ce qu'il doit » être, ne sera-ce pas sa faute? Qui sait honorer le Ciel, n'a » pas de peine à comprendre l'importance qu'il y a à se » perfectionner soi-même, à connoître l'homme, & à rendre » le peuple heureux «.

» Les cinq devoirs de la vie civile qui sont si justes & si » raisonnables, viennent du Ciel, qui les a en quelque sorte » gravés dans le cœur des peuples: les différens états de riches » & de pauvres, de mandarins & de peuples, de souverains & » de sujets, sont pareillement un don du Ciel; il les a établis » afin qu'il y eût de la subordination, & que les hommes » s'aidassent mutuellement à pratiquer la vertu, & à veiller » à ce que le vice ne triomphât point. Les cinq sortes d'ha- » bits (1), qui distinguent les différentes conditions, sont

(1) L'usage de distinguer les conditions par la différence des habits, subsiste encore à la Chine. Le P. Gaubil remarque que la robe de cérémonie, appellée *Ming-fou*, tombe jusqu'aux pieds & traîne pas derrière. » Sur le devant comme » sur le dos, dit-il, sont brodées des figures d'animaux ou d'oiseaux, suivant la » qualité de ceux qui les portent. Par-dessus cette robe est une ceinture d'or massif, » large de quatre doigts; elle est chargée de figures, ou de montagnes, ou de » rochers, ou d'arbres, ou de fleurs, ou de caractères anciens, ou d'oiseaux ou

» un préſent du Ciel. Les cinq ſortes de ſupplices, établis » contre les criminels, ont été inſpirés par le Ciel, afin que » les peuples ſçuſſent qu'il châtie ceux qui s'éloignent de » la vertu.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» Le Tien eſt infiniment éclairé, il n'y a rien qu'il ne » ſache; tout ce que nous avons d'eſprit & de connoiſſances, » viennent de lui. Il eſt juſte, équitable, il récompenſe la » vertu, & punit le vice; la juſtice qui eſt parmi les hom- » mes, tient ſon origine de lui: quoiqu'il y ait une diſtance » infinie entre le ciel & l'homme, cependant ils commu- » niquent enſemble par la vertu. Quelle vénération, mêlée » de crainte & de reſpect, ne devons-nous donc pas avoir » pour lui?

» Tout ce que je viens de vous dire, ajouta Kao-yao, eſt » vrai, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on le mît en pratique «; » c'eſt le ſeul moyen, répondit Yu, d'acquérir un véritable » mérite, mais je ne connois que vous capable de l'exécu- » ter «; » que dites-vous là, repartit Kao-yao? C'eſt le zèle que » j'ai pour l'empereur qui m'a fait parler, & le deſir d'enga-

» d'animaux, ſuivant la charge que l'on occupe, ou le rang que l'on tient. An- » ciennement les bonnets que l'on portoit avoient encore la marque diſtinctive de » l'état des perſonnes; chaque miniſtre ou officier, ſuivant ſa place, portoit un » bonnet plus ou moins orné. *Chou-king, pag.* 33 «. J'ajoute que les princes tribu- taires, avoient pour diſtinctif, outre les *Chouei*, dont j'ai parlé ci-devant, des robes qui, par leurs diverſes broderies, marquoient leur rang. Les *Cong* ou ducs avoient neuf de ces marques honorifiques, les *Heou* & les *Pe* en avoient ſept; les *Tſe* & les *Nan*, cinq; les fils de ces princes n'en portoient que trois; & les grands de la première & de la ſeconde claſſe, une ſeulement. Leurs bonnets avoient les mêmes marques diſtinctives relativement à leur rang. Les neuf ordres de magiſtrats & les ſix claſſes de mandarins d'armes, qui tiennent lieu aujourd'hui de ces anciens princes tributaires, mais qui n'en ont que le titre, portent encore ces marques. *Editeur.*

» ger ſes miniſtres à le ſeconder dans le gouvernement de
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » ſon peuple «.
2221. *Chun.*

L'empereur, converſant un jour avec Kao-yao & Yu, demanda à ce dernier de ſages conſeils; Yu ſe proſternant le viſage contre terre, lui dit: » comme il eſt aiſé d'oublier » les maux paſſés, & difficile de les réparer lorſqu'ils arri- » vent, je penſe ſans ceſſe aux moyens qu'il faudroit prendre » dans de pareils malheurs, & je ne ſuis pas tranquille (1) «. Kao-yao l'ayant prié de s'expliquer, il reprit: » lorſque je » me repréſente les affreux ravages que l'inondation cauſa » dans l'empire, ſous le règne de Yao, quelles peines & » quels travaux il me fallut eſſuyer pour faire écouler les » eaux à la mer; ces eaux étoient ſi fortes, qu'elles ſem- » bloient vouloir s'élever juſqu'au ciel; les collines en étoient » ſubmergées, elles environnoient de tous côtés les plus » hautes montagnes; les peuples étoient dans une déſolation » muette & effrayante. Je fis conſtruire les quatre Tſai (2), ſur » leſquelles j'allai viſiter les montagnes; à force de bras on » coupa les bois & les brouſſailles, & je m'ouvris un chemin » pour pouvoir juger du niveau de la terre, & conduire les » eaux, depuis leurs ſources juſqu'à la mer.

» Les peuples avoient conſommé leurs grains, & n'avoient

(1) Selon l'interprète du *Chou-king*, ſuivi par le P. de Mailla, il ſemble que Yu ne veut parler que de lui-même & de ſes travaux; ſelon la traduction du P. Gaubil, le début de ce diſcours eſt: *Tous les jours je m'efforce de bien faire.* Le Chinois porte mot à mot: *Ego meditor quotidiè ſummam diligentiam*, & il ſemble en effet que le but de ſon diſcours ſoit d'inſpirer à l'empereur, à qui il l'adreſſe, l'activité néceſſaire à un ſouverain. Du moins c'eſt le ſentiment de *Tang-kou-tching*; & la ſuite de ce diſcours paroît le faire entendre. *Editeur.*

(2) On entend par les quatre *Tſai*, quatre ſortes de voitures & de barques, tant pour les rivières, que pour les plaines & les montagnes.

pu

» pu en recueillir de nouveaux; déſeſpérés, ils ne ſavoient » quel parti prendre: je leur envoyai Y pour leur enſeigner » la manière de chaſſer dans les montagnes, & de faire des » filets pour pêcher; je commençai par conduire les rivières » des neuf provinces à la mer, en leur ouvrant des lits (1), » capables de contenir leurs eaux; je fis creuſer les endroits » bas, pour y réunir celles qui s'étoient répandues, que je » fis communiquer enſuite avec les eaux courantes; alors les » campagnes commençant à ſe découvrir, j'envoyai Heou- » tſie, pour engager les peuples à labourer les terres, & les » diriger dans ce travail. Pluſieurs provinces dont les terres » ne rapportoient pas de grains, ne pouvoient s'en procurer » que par le commerce; mais pour l'établir, quelles peines » ne me ſuis-je pas données? Il me fallut enſuite les inſtruire » des cinq devoirs, & pour régler les taxes & les tributs, » connoître la nature des différens terroirs & ce qu'ils pou- » voient produire.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» Votre Majeſté ne ſauroit remplir ſes obligations, ſans » être continuellement agitée par la crainte. Si un ſouve-

(1) Voici comment les Chinois s'y prenoient anciennement pour faire écouler les eaux : un *meou* contenoit cent pas quarrés; on creuſoit dans chaque *meou* un petit canal d'un pied de profondeur ſur autant de large, appellé *Kuen*. Pour chaque centaine de *meou* on creuſoit un canal de deux pieds de profondeur ſur autant en largeur, appellé *Soui*. Neuf cens *meou* faiſoient un *tſing*, & dans chaque *tſing* on creuſoit un canal de quatre pieds de profondeur ſur une égale largeur, appellé *Keou*. Cent *tſing* faiſoient un *tching*, & on creuſoit dans ce *tching* un canal de huit pieds de fonds ſur autant de large, appellé *Hiu*. Cent *tching* faiſoient un *toung*, & dans chaque *toung* on creuſoit neuf canaux, appellés *Kouei*, de ſeize pieds de profondeur ſur autant de large. Les *Kuen* ſe rendoient dans les *Soui*; les *Soui* dans les *Keou*, les *Keou* dans les *Hiu*, les *Hiu* dans les *Kouei*. Neuf *Kouei* conduiſoient dans la rivière la plus voiſine les eaux répandues dans un terrein de 300 *lis* quarrés, &c. Les Chinois prétendent que Yu procéda de cette manière pour faire écouler les eaux. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» rain entreprend quelque affaire, il doit examiner avec ſoin » les motifs qui l'y déterminent, & ſuivre toujours le parti » de la paix & de la douceur; la choſe eſt-elle facile? Ses » miniſtres doivent être humbles, ſoumis, droits & capables » de remplir ſes intentions pour le bien général; s'ils ne ſont » pas tels, il les a mal choiſis. Il doit toujours ſe reſſouvenir » qu'il n'eſt que le dépoſitaire de l'autorité qu'il a en main; » que c'eſt du Chang-ti qu'il l'a reçue, & que ſon bonheur » dépend d'exécuter ponctuellement ſa volonté. Un prince, » accablé de tant de ſoins, peut-il être ſans crainte «?

» Cela eſt vrai, dit l'empereur, je compare mes miniſtres » à mes voiſins qui me doivent leur ſecours. Vous êtes mes » yeux & mes oreilles, vous êtes mes pieds & mes mains; » nous ne faiſons qu'un corps; vous m'aidez à gouverner » l'empire par vos lumières & vos conſeils; voilà ce que vous » devez être. Si l'œil ne voit pas, ſi l'oreille n'entend pas, » ſi les bras & les pieds ſont ſans mouvement, que peuvent » la tête & le cœur quelque éclairés qu'ils ſoient?

» Je me rappelle notre ancien habit de cérémonie: ſur » celui de deſſus, on voit peints le ſoleil, la lune & les » étoiles, les montagnes, le dragon & le faiſan: ſur celui » de deſſous, on a brodé cinq ſortes de couleurs, le vaſe (1) » dont on uſe dans la ſalle des cérémonies pour les ancêtres, » l'herbe aquatique, le feu, le ris blanc, la hache d'armes

(1) Ce vaſe, appellé *Tſong-y*, étoit une coupe ou aiguière ſur laquelle étoit cizelée, d'un côté la figure d'un tigre, & de l'autre celle d'un ſinge à queue fort longue & fourchue. Lorſqu'il pleut, ce ſinge ſe ſuſpend à une branche d'arbre à la renverſe, & bouche ſes narines, ſoit avec ſa queue, ſoit avec ſes deux doigts. Il étoit le ſymbole de la prudence, comme le tigre l'étoit de la force. Le feu déſignoit la ſageſſe; le ris, l'obligation de nourrir le peuple. *Editeur.*

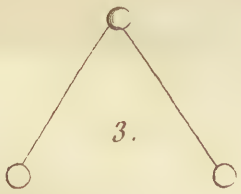

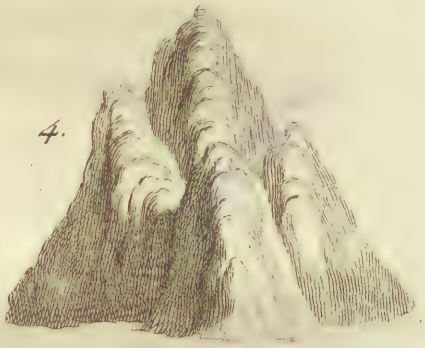

Ornemens brodés sur les habits de Cérémonie.

1. Le Soleil. 2. la Lune. 3. les Etoiles. 4. les Montagnes. 5. les Dragons. 6. le Faisan.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

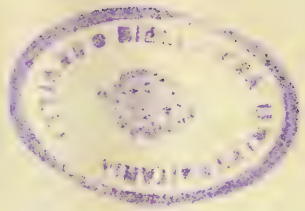

Ornemens brodés sur les habits de Cérémonie.

1. 2. Vases en usage dans la Salle des ancêtres. 3. herbe Aquatique. 4. Feu. 5. Ris blanc. 6. Caractere Fo. 7. hache d'Armes.

» & la lettre *Fo* (1) ; toutes ces images ſont les emblêmes de » ce que nous devons être. La lumière du ſoleil, de la lune » & des étoiles, ſignifie les connoiſſances qui nous ſont » néceſſaires pour bien gouverner ; les montagnes annoncent » quelles doivent être notre conſtance & notre fermeté dans » le bien. Le dragon marque l'habileté à nous ſervir de toutes » ſortes de moyens, même de l'inclination du peuple, pour » lui inſinuer la vertu ; enfin, la beauté & la variété des » couleurs dans le plumage du faiſan, nous montrent le bon » exemple que nous devons donner par la pratique des diffé- » rentes vertus (2).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» L'habit de deſſous, ſur lequel ſont brodées ſix choſes » différentes, nous apprend les ſix vertus que nous devons » avoir gravées dans le cœur. Le vaſe dont on ſe ſert dans » la ſalle des ancêtres, eſt un ſymbole de l'obéiſſance & de » la piété filiale. L'herbe aquatique, de la pureté & du déſin- » téreſſement ; le feu, du zèle & de l'amour ardent pour la » vertu ; le ris blanc, de l'abondance que nous devons procu- » rer aux peuples ; la hache d'armes, de la juſtice à punir le » vice, & le caractère *Fo*, du diſcernemenr qu'on doit avoir » du bien & du mal.

» Ces images que vous voyez, ou peintes ou brodées ſur » mes habits, ne ſont pas inſtructives ſeulement pour le » prince, elles le ſont encore pour ſes miniſtres : Yu, ſi » je viens à m'écarter des devoirs qu'elles me preſcrivent,

(1) *Fo.* Cette lettre qui exprime un *couſſin*, étoit le diſtinctif particulier des habits de cérémonie.

(2) Suivant la verſion du P. Gaubil, l'empereur veut faire, de ſes deux ſages miniſtres, des tailleurs d'habits. » *Lorſque je vois la figure des anciens habits, » je veux en faire de ſemblables ..... Vous êtes en état de faire ces ſortes » d'habits* «. Chou-king, pag. 37.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» vous devez m'aider à me corriger ; il ne faut pas que le » respect humain vous arrête, ni que vous blâmiez en » arrière de moi, ce que vous n'auriez pas l'assurance de » désapprouver en ma présence. Vous êtes mes pieds & mes » mains, mes yeux & mes oreilles, mes plus proches voisins, » je dois avoir soin de vous, je dois veiller sur tout ce qui » vous regarde ; mais les bras & les pieds, les yeux & les » oreilles, ne doivent agir que suivant les mouvemens que » la tête leur imprime. Ce n'est pas tout, vous ne devez pas » vous contenter d'être droits & sincères ; il faut encore que » vous travailliez à rendre les autres de même. Vous, Yu, » prenez sur-tout garde que ceux qui vous approcheront, ne » soient dissimulés & adroits à cacher leurs défauts : éprou- » vez-les avant que de les mettre en place, & ne vous en » servez qu'après les avoir bien connus.

» Si leurs talens peuvent vous être utiles, travaillez à les » corriger de leurs défauts ; commencez par les exhorter à » changer ; si vos exhortations n'obtiennent rien, faites que » la honte les corrige ; mais s'ils ne sont pas sensibles à la » honte, vous ne pourrez les employer ; car ils ne manque- » roient pas d'être un jour dangereux à l'état : il vaut mieux » les livrer à la justice, que de leur laisser la liberté de faire » le mal «.

» Ne peut-on pas dire encore, reprit Yu, que la source » de l'amendement des cœurs, réside principalement dans le » prince. Si ce prince est véritablement tel qu'il doit être, » sa vertu se répandant par-tout & jusqu'aux mers les plus » reculées, les véritables sages des autres royaumes, frappés » de tant de vertus, n'aspireront qu'au bonheur de vivre sous » ses loix, & viendront en foule lui offrir leurs services ; si

» ce prince les recevoit, il examineroit leurs paroles & leurs » actions, & les récompenseroit à proportion de leur mé- » rite; dès-lors quelle émulation n'y auroit-il pas parmi les » peuples?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» Un prince qui doit monter sur le trône, ne sauroit trop » s'appliquer à la vertu. Il ne faut pas qu'il imite l'orgueil- » leux Tan-tchu, fils de l'empereur YAO. L'orgueil fut la » source de tous les vices auxquels il s'est abandonné; il ne » suivoit que son penchant à la vanité, & fouloit aux pieds » toutes les loix: inappliqué aux affaires, jamais il ne s'occupa » que de ses plaisirs & de la chasse; avide du bien d'autrui, » il passoit les nuits & les jours à des entreprises extrava- » gantes, comme s'il eût eu le dessein de faire marcher des » barques sans eau; toujours accompagné d'une troupe de » libertins, il s'est livré à toutes sortes de débauches, comme » s'il eût voulu mettre fin à sa famille.

» J'ai toujours eu en horreur une pareille conduite; elle » m'a servi d'instruction pour être sur mes gardes: lorsque je » fus destiné à réparer les dégâts de l'inondation, j'épousai » la fille de Tou-chan-chi; je ne restai que quatre jours avec » elle, & je partis aussi-tôt pour la commission dont j'étois » chargé; j'eus un fils appellé Ki; je l'entendis pleurer » amérement, mais tout occupé de mon devoir, j'y fis peu » d'attention; Yeou-miao, ajouta Yu, n'est point encore » venu s'acquitter de son devoir, votre majesté doit y penser; » quoique l'empire soit en paix, il ne faut pas laisser prendre » de l'ascendant à un cœur orgueilleux «.

» Si les peuples me sont soumis, répondit l'empereur; s'ils » vivent contens & en paix, c'est à vos travaux qu'ils doivent » ce bonheur; il n'y a personne dans l'empire qui n'en soit » convaincu: pour ce qui regarde Yeou-miao, n'en ayez

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. *Chun.*

» aucune inquiétude ; Kao-yao, dont la ſageſſe & la vigi-
» lance ſont connues, eſt à la tête du tribunal des crimes,
» & tant qu'il aura cet emploi, il n'y a pas à craindre que
» quelqu'un ſoit aſſez oſé pour mépriſer mes ordres «.

L'empereur jugeant de quelle importance il étoit que la jeuneſſe fût de bonne heure inſtruite dans la vertu & dans les ſciences, fonda, dans cette vue, des colléges, & voulut qu'au bout d'un certain temps, ceux qui les fréquenteroient, ſubîſſent un examen, pour faire preuve de leur capacité; mais il recommanda que dans ces examens, on eût plus d'égard à la vertu qu'à la ſcience.

Il établit auſſi deux différentes ſortes d'hopitaux, où les vieillards infirmes & hors d'état d'agir, puſſent paſſer tranquillement le reſte de leurs jours : l'un plus commode pour ceux qui avoient rempli des charges & ſervi l'état ; & l'autre, pour le peuple ; il y fit régner un ſi bon ordre que l'âge étoit le premier titre pour y être admis. CHUN ſe faiſoit un plaiſir de viſiter ces vieillards ; il les interrogeoit ſur les choſes paſſées, les conſultoit ſur les préſentes, & ne dédaignoit pas de les ſervir.

2208.

Cet empereur mourut à Ming-tiao, en viſitant les provinces de l'empire, la quarante-huitième année de ſon règne, & la cent-dixième de ſon âge. Il fut regretté & pleuré de ſes ſujets. Il marcha ſur les traces de Yao dont il fut l'image, & dont il acquit la gloire par ſes vertus. Le célèbre philoſophe Confucius, a perpétué la mémoire de ſes actions dans le *Chu-king*, & malgré tant de ſiècles qui ſe ſont écoulés depuis, les Chinois le citent encore tous les jours comme un des modèles que les ſouverains doivent ſuivre (1).

(1) Chu-king. —Mong-tſe. —Sſe-ki. —Tſien-pien. —Tong-tchi. —Ouai-ki.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PREMIERE DYNASTIE.

Les HIA.

Avant l'Ere Chrétienne. 2205. *Yu.*

Après la mort de Chun, Yu son collégue, loin d'ambitionner l'empire, imita la conduite de son prédécesseur, & céda la couronne à Chang-kiun, fils de son bienfaiteur; mais les grands de l'empire, prévenus de son mérite, & respectant en lui le choix que Chun en avoit fait préférablement à son fils, abandonnèrent tous Chang-kiun, & forcèrent Yu, qui résista long-temps, de monter enfin sur le trône, & de faire taire la modestie qui jusques-là l'en avoit éloigné. Ce prince transféra sa cour à Ngan-y, qui dépend aujourd'hui de Ping-yang-fou.

Avant l'Ere Chrétienne. 2205. *Yu.*

Après le ſacrifice au Chang-ti, & les cérémonies qui ſe pratiquoient à l'inſtallation des empereurs, Yu nomma Kao-yao & Pé-y, pour être ſes conſeils; il les éleva pour cet effet à la dignité de gouverneurs de l'empire; l'expérience qu'il avoit fait de la prudence & de la capacité de ces deux ſages ſous le règne de Chun, dirigea ſon choix. Alors il fit ſavoir aux grands & à tous les gouverneurs des provinces, qu'ils euſſent à ſe rendre au pays de Tou-chan, entre le fleuve Kiang & le Hoai-ho, où il avoit convoqué une aſſemblée générale pour les affaires de l'état.

Yu choiſit le pays de Tou-chan, comme celui où il étoit plus aiſé de ſe rendre de toutes les parties de l'empire: dans cette grande aſſemblée, il s'étendit beaucoup ſur les louanges de Yao & de Chun, par rapport au gouvernement de l'état, & aux obligations qu'il leur avoit; il rappella les ſages inſtructions de ſes prédéceſſeurs, & exhorta les grands à continuer de les mettre en pratique & à rendre les peuples heureux.

Lorſque Yu monta ſur le trône il étoit déja âgé de quatre-vingt-treize ans; quoiqu'il fût naturellement d'une conſtitution robuſte, les grandes fatigues qu'il avoit eſſuyées, ſur-tout en parcourant diverſes fois les provinces de l'empire, avoient beaucoup diminué ſes forces. Dès la ſeconde année de ſon règne, il penſa à ſe donner un ſucceſſeur: ſon deſſein étoit de choiſir Kao-yao; mais la mort enleva ce ſage miniſtre, dans le temps qu'il étoit ſur le point de le nommer; à ſon défaut, il jetta les yeux ſur Pé-y, qu'il s'aſſocia à l'empire (1).

2204.

(1) Sſe-ki. —Mong-tſe.

La

La troiſième année de ſon règne, ſuivant ce qui avoit été établi du temps de l'empereur Chun, Yu fit un examen général de tous les mandarins, tant de la cour que des provinces; il eut la conſolation de voir que chacun s'appliquoit à remplir les fonctions de ſa charge, & qu'il étoit plus obligé à récompenſer qu'à punir. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2203. *Yu.*

L'année ſuivante, les peuples des frontières de l'empire, à l'exemple des barbares leurs voiſins, ſe laiſsèrent gagner par la ſuperſtition, & feignirent que les eſprits mal-faiſans avoient établi leurs demeures dans les bois, les rivières, les montagnes & les étangs: l'empereur n'oublia rien pour les déſabuſer, & pour empêcher ces erreurs de faire des progrès, il fit fondre neuf grandes urnes appellées *Ting*, à raiſon des neuf provinces dont l'empire étoit compoſé; car on remarquera que la diviſion de la Chine, en douze provinces, ſubſiſta peu, & qu'on revint à ſon ancien partage en neuf. Yu fit graver ſur ces urnes la carte de chaque province, qu'il accompagna de figures hideuſes & épouvantables, afin que les peuples en euſſent horreur; on faiſoit paſſer ces monſtres pour les eſprits que les barbares avoient en vénération. 2202.

La cinquième année de ſon règne, Yu fit la viſite des provinces; il y fut occupé trois ans. Comme il entroit dans le pays de Tſang-ou, il vit, ſur le chemin, le corps d'un homme qu'on avoit aſſaſſiné depuis peu; il en fut ſi touché, que deſcendant de ſon char: il alla auprès du mort, & ſe mit à pleurer, en s'écriant, » Que je ſuis peu digne » de la place que j'occupe! je devrois avoir un cœur » de père pour mon peuple, & empêcher par mes ſoins » & ma vigilance qu'il ne s'abandonnât à des crimes de 2201.

» cette nature ; s'il les commet, ne doivent-ils pas retom-
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » ber ſur moi (1) « ?

2201. *Yu.*

Quelque temps après, il rencontra une bande de criminels, qu'on menoit en priſon ; il s'approcha d'eux, & demanda à ceux qui les accompagnoient, où ils les conduiſoient : en priſon, lui répondirent-ils ; ſur cette réponſe l'empereur pouſſa un grand ſoupir, & auſſi-tôt les larmes lui coulèrent des yeux : ces gens ſurpris, ajoutèrent que c'étoient des criminels qui méritoient la mort. Pourquoi votre majeſté paroît-elle touchée de l'état où elle les voit ? ils l'ont bien mérité. » Ah ! leur répondit-il, ſous les » règnes de Yao & de Chun, les peuples ſe faiſoient un » devoir de ſe modeler ſur les vertus de ces grands princes ; » ſous mon règne, chacun ſe laiſſe aller à ſes propres incli- » nations, & ne fait que ce qu'il veut ; voilà ce qui me » touche ſenſiblement «.

2198. Lorſque Yu eut traverſé le fleuve Kiang, il s'avança du côté du lac Tching-tſe (2) ; les peuples pour le régaler, lui préſentèrent une boiſſon, qu'un particulier nommé Y-tché, avoit inventée & tirée du riz, boiſſon à laquelle les Chinois donnent le nom de vin ; Yu en but, la trouva bonne ; mais remarquant qu'elle pouvoit troubler la raiſon, » ah ! dit-il, » combien de malheurs je prévois que cette boiſſon cauſera à » la Chine ! qu'on exile hors de nos limites celui qui l'a inven- » tée, & qu'on ne lui permette jamais d'y rentrer «. Ce fut là le dernier acte de juſtice que fit Yu, car peu de tems après

(1) Ou-yuei-tchun-tſieou. —Li-ki. —Tço-tchuen. —Tſien-pien. —Tchin-fou-tchuen ſous les Tong-han.

(2) Aujourd'hui le lac *Tai-hou* dans la province de Tche-kiang.

s'étant avancé plus au ſud, il mourut à Hoei-ki, la ſeptième année de ſon règne & la centième de ſon âge; il fut enterré à la montagne (1) de Chang-mao-chan, à deux lieues de Chao-hing-fou (2).

Avant l'Ere Chrétienne. 2198. *Yu.*

TI-KI.

Suivant les diſpoſitions du grand Yu, Pé-y, qu'il s'étoit aſſocié à l'empire devoit lui ſuccéder; cependant ce fut Ti-ki, fils de Yu, qui monta ſur le trône après les trois ans de deuil. Pé-y abandonna la couronne à Ti-ki, & ſe retira à la montagne Ki-chan. Les grands le laiſſèrent aller ſeul dans cette retraite; Tan-tchu, dirent-ils, fils de Yao, & Chang-kiun, fils de Chun, ne ſuccédèrent pas à leurs pères, parce que ils en étoient indignes; mais Ti-ki eſt un prince ſage, éclairé, un digne fils du grand Yu, pourquoi ne lui ſuccéderoit-il pas? Sans délibérer davantage, ils le mirent ſur le trône, & le reconnurent pour leur maître; de manière que c'eſt à Ti-ki que l'empire ceſſa d'être électif, & commença à être héréditaire & à paſſer du père au fils. Ainſi, Yu fut le fondateur de la première dynaſtie qu'on appella *Hia*, du nom de la principauté que Chun lui avoit donnée en récompenſe de ſes ſervices. 2197.

Pé-y retiré à Ki-chan, ne jugea pas à propos de retourner à la cour; au reſte, il ne jouit pas long-temps des douceurs qu'il y goûtoit; car à peine Ti-ki eut pris poſſeſſion de l'empire, que Pé-y tomba dangereuſement malade

(1) On y entretient encore aujourd'hui des ſoldats pour garder ſon tombeau.
(2) Ouai-ki. —Confucius Kia-yu. —Sſe-ki. —Coue-yu.

& mourut. TI-KI fut ſenſible à ſa mort, & afin de faire connoître l'eſtime & le reſpect qu'il avoit pour un homme que l'empereur Yu avoit jugé digne d'être ſon collègue, & de lui ſuccéder, il le plaça au rang des empereurs, & lui fit faire des obsèques avec les mêmes cérémonies que s'il fût mort empereur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2197. *Ti-ki.*

TI-KI s'employa avec tant de ſoin, d'habileté & de ſageſſe dans les affaires, & montra tant de modération & de déférence pour les conſeils qu'on lui donnoit, que les grands & le peuple reçurent ſes ordres avec la même ſoumiſſion, & la même ſatisfaction, qu'ils recevoient auparavant ceux du grand Yu.

2196.

Le premier jour de la ſeconde année de ſon règne, tous les grands vinrent lui rendre hommage, ſuivant l'uſage. Il les reçut avec bonté, leur fit un magnifique banquet dans une grande & ſuperbe ſalle, bâtie ſur le ſommet d'une petite colline, appellée *Kiun-tai*; il leur parla avec tant de ſageſſe de la conduite qu'ils devoient tenir à l'égard des peuples confiés à leurs ſoins, qu'ils déclarèrent hautement que perſonne n'étoit plus digne que lui de ſuccéder au grand Yu, ſon père (1).

On remarqua que Yeou-hou-chi, gouverneur d'une des provinces de l'empire, ne s'étoit pas trouvé à cette cérémonie, & on apprit quelques mois après qu'il avoit pris les armes, qu'il ravageoit les provinces voiſines de la ſienne, & principalement le pays de Kan (2).

(1) Tſo-kieou-min. —Tſien-pien. —Ouai-ki.

(2) Aujourd'hui *Hou*, ville du troiſième ordre dans le diſtrict de Si-gan-fou, capitale du Chen-ſi.

L'empereur Ti-ki, irrité de la témérité de Yeou-hou-chi, assembla les chefs des six bannières, & leur dit: » Je vous » ai fait venir pour vous avertir de la révolte de Yeou-hou- » chi; cet homme, sans égard aux productions des cinq élé- » mens qui contribuent à l'entretien & à la subsistance du » peuple, ravage & détruit tout le pays de Kan. Par un » aveuglement funeste, il foule aux pieds les trois devoirs » essentiels, qui sont d'honorer le Ciel, de respecter son » prince, & d'aimer le peuple; il n'est point venu ici me » reconnoître; ce n'est point moi qu'il a offensé, c'est le » Ciel dont je tiens la place. Le Ciel veut que je le venge, » & que je lui ôte une vie dont il fait un si mauvais » usage; c'est pour obéir avec respect à ses ordres, que je » veux aller à la tête de mes troupes: ainsi préparez tout » avec diligence, je veux partir sans délai «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2195. *Ti-ki.*

Tout étant disposé, Ti-ki fit défiler ses troupes vers le pays de Kan, où il rencontra Yeou-hou-chi, & résolut aussitôt de lui livrer bataille; Yeou-hou-chi, de son côté, ne chercha pas à l'éviter. A l'approche de l'armée impériale, il mit la sienne en ordre de bataille. Ti-ki rangea ses troupes de cette manière: il posta sur les deux aîles les charriots de guerre qui portoient vingt-cinq hommes armés de flèches, de piques & de sabres, & la cavalerie au centre; après quoi il leur fit cette harangue. 2195.

» Souvenez-vous que c'est pour le Ciel que vous combat- » tez: vous qui êtes sur les aîles, soyez attentifs aux ordres » qu'on vous donnera; faites voir que vous êtes habiles à » tirer de la flèche & à vous servir de la pique; ce sont mes » ordres, respectez-les; & vous cavaliers, au premier signal » qu'on vous fera, entrez avec courage dans les rangs que

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
2195.
Ti-ki.

» les flèches auront éclaircis ; ſoyez ſûrs que je récompen-
» ſerai, juſques dans leurs deſcendans, ceux qui ſe diſtin-
» gueront ; mais ceux qui ne feront pas leur devoir, &
» n'obéiront point à l'ordre, je les ferai mourir, eux & leur
» poſtérité «.

L'empereur fit ſonner la charge, & ſes ordres furent ſi ponctuellement exécutés, que toute l'armée de Yeou-hou-chi fut entièrement défaite ; on ignora ce que devint Yeou-hou-chi ; il ne parut plus. Par cette action de vigueur, tout le pays qu'il avoit troublé fut remis en paix. Le règne de

2189. TI-KI, ne fut que de neuf ans ; il mourut à l'âge de quatre-vingt-onze ans (1).

TAI-KANG.

2188. TAI-KANG, ſon fils aîné, ſuccéda à ſa couronne, mais non pas à ſes vertus. Content du rang élevé où le droit ſeul de ſa naiſſance l'avoit placé, ſans prendre aucun ſoin des affaires, toute ſon occupation fut de ſe plonger dans la débauche du vin & des femmes ; il faiſoit de fréquentes parties de chaſſe du côté de la rivière Lo-ho, où il paſſoit ſouvent cent jours de ſuite ſans revenir à la cour.

Le peuple, voyant ſes campagnes ravagées par ces chaſſes deſtructives, qui le privoient du fruit de ſes travaux, murmuroit hautement, & ſe ſeroit infailliblement révolté, ſans la conſidération, que TAI-KANG étoit le petit-fils de Yu dont la mémoire étoit ſi chérie : on ſe contentoit donc de ſe plaindre. Les grands de la cour pleins d'eſtime & de

(1) Chou-king-fiu. Chap. *Kan-chi.* —Sſe-ki. —Ouai-ki. —Tſien-pien.

vénération pour la famille du grand Yu, ne ceſſoient de lui faire connoître les cris du peuple, de lui repréſenter le tort qu'il faiſoit à ſa réputation, & le danger auquel il s'expoſoit. Toutes ces répréſentations, ni les ſuites fâcheuſes qu'il y avoit à craindre, ne firent aucune impreſſion ſur ſon eſprit, & pendant dix-neuf ans, ce prince inſenſible, ne donna même pas le moindre ſigne qu'il voulût ſe corriger.

Avant l'Ere Chrétienne. 2188. *Tai-kang.*

Il y avoit alors à la cour de TAI-KANG un de ſes principaux miniſtres, gouverneur de Kiong, appellé Yé; c'étoit à lui principalement que le peuple adreſſoit ſes juſtes plaintes, & il ne manquoit pas de les faire parvenir à l'empereur. Ce gouverneur voyant donc que ſes prières, ſes remontrances, & ſes menaces mêmes étoient inutiles, eut d'abord le deſſein de quitter la cour; mais faiſant réflexion que c'étoit expoſer l'empire à des troubles, & la famille du grand Yu à perdre la couronne, & peut-être même à périr entièrement, il jugea que le meilleur parti étoit d'élever Tchong-kang, ſecond fils de l'empereur Ti-ki, ſur le trône, & de fermer le chemin de la cour à TAI-KANG, lorſqu'il reviendroit de l'une de ſes longues parties de chaſſes.

2170.

Cette réſolution priſe, il leva un corps de troupes nombreux, ſe mit à leur tête, paſſa le Hoang-ho, & alla ſe poſter ſur les rives méridionales de ce fleuve, pour y attendre l'empereur TAI-KANG, & l'arrêter; les cinq frères de TAI-KANG, à qui le gouverneur n'avoit point découvert ſon deſſein, prirent cette démarche pour une révolte, & dans cette penſée, ils paſsèrent le Hoang-ho avec précipitation, & coururent vers l'empereur, leur frère, pour mettre au moins en ſureté l'impératrice leur mère, qui avoit ſuivi ſon fils. Les poëtes d'alors compoſèrent une pièce de

Avant l'Ere Chrétienne. 2170. *Tai-kang.*

vers, intitulée : *Ou-tſe-tchi-ko*, c'eſt-à-dire, la chanſon des cinq fils, qu'ils ſupposèrent avoir été chantée par les cinq frères de TAI-KANG, ſur les bords de la rivière de Lo. Ces vers qui ſe trouvent dans le *Chi-king*, contiennent de fort belles maximes mêlées de quelques plaintes. Voici le ſens de cette élégie (1).

Le premier dit : » ſuivant les inſtructions de notre illuſtre » ayeul (le grand Yu,) un prince doit ſe faire aimer de ſon » peuple, & ſe bien garder de le mépriſer ; il eſt le fonde- » ment d'un empire ; ſi ce fondement eſt ſolide, l'empire » jouira des douceurs de la paix : lorſque je réfléchis ſur ce » principe, je vois effectivement qu'il n'y a perſonne, ni » homme ni femme, quelque petits & mépriſables qu'ils » ſoient, qui ne puiſſent me nuire ; faut-il après trois rechû- » tes, attendre que le peuple faſſe éclater ſon reſſentiment ? » ne vaut-il pas mieux le prévenir ? mon appui ſur le peu- » ple eſt auſſi peu ſolide que celui d'un cocher ſur des » traits pourris, auxquels il attelleroit ſes chevaux. Celui qui » eſt au-deſſus des hommes, ne doit-il pas les craindre & les » reſpecter ? c'eſt un vaiſſeau porté ſur les ondes qui peut » en être ſubmergé.

Le ſecond s'explique ainſi : » ſuivant les inſtructions de » notre illuſtre ayeul, un prince qui dans l'intérieur de ſon » palais s'abandonne aux plaiſirs & à la débauche, ſans au- » cune retenue ; & au-dehors ſe laiſſe entraîner à la fureur » de la chaſſe, un prince qui aime le vin & la muſique d'une » manière immodérée, qui ſe plaît à élever de ſomptueux » bâtimens, & à en faire peindre les murailles, un tel prince

(1) Chou-king. Chap. *Ou-tſe-tchi-ko.* —Tſien-pien.

n'eſt

» n'eſt pas loin de ſa perte, il ne faut qu'un de ces défauts » pour le mettre en danger de perdre l'empire.

Avant l'Ere Chrétienne. 2170. *Tai-kang.*

Le troiſième: » depuis Tao-tang (c'eſt un des noms de » Yao) les empereurs ont demeuré à Ki (1), & ont ſuivi » les traces de ce grand prince; maintenant que notre frère » s'en écarte, & renverſe toutes ſes loix, faut-il être ſurpris » s'il eſt ſur le point de perdre l'empire?

Le quatrième s'exprime de la ſorte: » tout le monde ſait » combien notre reſpectable aïeul étoit éclairé; maître de » tout l'empire, il a laiſſé les règles les plus ſages à ſes deſ- » cendans; il a porté ſon attention juſqu'aux poids & aux » meſures, capables de remplir les tréſors du prince. On » néglige ces règles, & on ne fait aucun cas de ces modèles: » auſſi un ſujet rebelle eſt-il ſur le point de ruiner ſa famille » & de lui enlever l'empire.

Le cinquième finit ainſi: » hélas! où retourner mainte- » nant? J'ai le cœur accablé de triſteſſe; le peuple irrité, » s'eſt déclaré notre ennemi: ſur qui nous appuyer? Mon » cœur eſt noyé dans le chagrin; quelle honte & quelle » confuſion pour nous! hélas! le repentir d'avoir fait ſi peu » de cas de la vertu, peut-il réparer le paſſé «?

2169.

L'empereur Tai-kang, averti de la démarche du gouverneur de Kiong, voulut auſſi-tôt retourner à la cour; mais tous les paſſages du Hoang-ho lui étant fermés, il tomba entre les mains de Ye, qui le conduiſit à Yang-hia, où il fit bâtir une ville, à laquelle il donna le nom de ce malheureux prince, & l'appella Tai-kang; nom qu'elle a conſervé

(1) Yao, Chun & Yu tenoient leur cour au ſud de Ki-tcheou entre Ping-yang-fou & le Hoang-ho.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2160. *Tai-kang.*

jusqu'à préſent, c'eſt Tai-kang-hien, dans la province de Honan : Ye l'y fit reſſerrer étroitement, & mit ſur le trône Tchong-kang ſon frère, qui ne voulut, cependant, jamais prendre le nom ni le titre d'empereur du vivant de ſon frère; car ce ne fut qu'à la mort de TAI-KANG, arrivée dix ans après qu'il commença à dater les années de ſon règne.

TCHONG-KANG.

2159.

Ye avoit juſques-là exercé la charge de premier miniſtre & de gouverneur de l'empire ; mais comme rien n'eſt plus capable de pervertir le cœur de l'homme qu'une trop grande ambition, Ye oublia ſon ancienne vertu. A la mort de ſon prince qu'il avoit détenu priſonnier durant dix ans, il crut qu'il pouvoit aſpirer au trône ; il travailla, dans cette vue, à ſe faire un parti, & ſut gagner, entr'autres, les mathématiciens Hi & Ho, qui étoient alors abſens de la cour. TCHONG-KANG, prince ſage & prudent, pénétra les deſſeins de Ye. Il commença à s'en défier, & à craindre ſa trop grande autorité; mais pour ne pas l'obliger à lever le maſque, il lui laiſſa la charge de premier miniſtre, & ſe contenta de lui ôter celle de général de toutes les troupes, qu'il donna à Yn-heou.

Hi & Ho qui ſe trouvoient alors gouverneurs de provinces, appuyés de l'autorité & de la protection de Ye, avec qui ils avoient de grandes liaiſons, ne ſe mettoient plus en peine de s'acquitter de leur devoir de mathématiciens de l'empire ; ils ne daignèrent pas donner avis à l'empereur d'une éclypſe de ſoleil, qui arriva l'automne de cette année; mais plongés dans la débauche & le vin, ils ne ſongeoient

qu'à leurs plaisirs. L'empereur TCHONG-KANG, irrité de leur conduite, ordonna à son général d'aller à la tête de ses troupes, pour les punir. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2159. *Tchong-kang.*

Yn-heou assembla l'armée : » chers compagnons, leur dit-» il, pour vous faire comprendre le crime des mathémati-» ciens Hi & Ho, il faut vous rappeller les sages instructions » que nous a laissé le grand Yu ; elles sont vraies, solides, » claires & capables de soutenir un empire.

» Suivant ces instructions, nos premiers souverains n'ont » eu un si heureux succès, que parce qu'ils étoient attentifs » aux volontés du Ciel, & qu'ils s'y conformoient dans leur » conduite ; leurs ministres n'avoient d'autre but que de prati-» quer la vertu, & de maintenir le bon ordre parmi le peuple. » Ils étoient de la dernière exactitude à ne point transgresser » les loix ; tous les mandarins, animés par leur exemple, » les secondèrent, & c'est par ce moyen que notre empire » s'est élevé.

» On voyoit les *Tsieou-gin*, chargés de publier les ordres, » aller chaque année à la lune du printemps, la clochette » à la main, crier de tous côtés, à haute voix : si quelqu'un » de ceux qui sont en place a remarqué des défauts dans le » gouvernement, ou dans la conduite de l'empereur, qu'il le » dise avec liberté : quiconque, parmi les artisans, a découvert » quelque chose de nouveau & de rare, capable de plaire à » l'empereur, qu'il l'apporte pour lui être présenté ; si l'on » n'a pas de respect pour cet ordre, qu'on s'attende à être » sévérement puni (1).

(1) La version du P. Gaubil présente un autre sens, & porte qu'au son de la petite cloche, les officiers & ceux qui étoient chargés d'instruire les autres, étoient

Avant l'Ere Chrétienne. 2159. *Tchong-kang.*

» Aujourd'hui nous voyons Hi & Ho, renverſer les règles » de la vertu; plongés dans le vin, ils ne penſent qu'à troubler » l'état, & abandonnent les obligations de leurs charges, en » mettant de la confuſion dans les révolutions des aſtres. Le » premier jour de la lune d'automne, ſur les huit heures du » matin, il eſt arrivé une éclypſe de ſoleil hors de la conſtel- » lation *Fang*; les aveugles ont battu du tambour, les petits » mandarins & les peuples, faute d'en avoir été avertis, en » ont été épouvantés, & ont couru avec précipitation. Hi & » Ho, comme des termes inſenſibles, ont fait ſemblant de » n'en rien ſavoir. Ignorans dans la connoiſſance des mouve- » mens céleſtes, ils doivent ſubir le châtiment porté par les » loix de nos premiers empereurs; ces loix diſent: *Soit que le temps de quelque évènement céleſte ne ſoit pas bien marqué, ſoit qu'on ne l'ait pas prévu, l'une & l'autre négligence doivent être punies de mort, ſans rémiſſion.*

» Je veux faire revivre la rigueur de nos loix, & exécuter » les ordres du Ciel; il faut que vous m'aidiez de tout votre

---

avertis » *de ſe corriger mutuellement, de voir & d'exhorter les ouvriers* «. A la Chine, ſelon Magaillans, chaque douzaine de famille a un chef, appellé *Pâi-teôu*, & dix Pâi-teôu en ont un autre, appellé *Tſong-kia*, qui eſt obligé d'avertir les tribunaux du *Tou-tcha-yuen*, dont les mandarins ſont viſiteurs de la cour & de l'empire, de ce qui ſe paſſe dans ſon diſtrict contre les loix & les uſages. Ce Tſong-kia eſt encore obligé d'exhorter les familles à la vertu, en chantant tous les jours à haute voix, vers le commencement de la nuit, ces paroles *Hiao-chong, Fou-mou, Tſong-king-tchang-chang, Hô-mo-hia-li, Kiao-tſe-ſun, Mo-tſô-vê*, c'eſt-à-dire; *obéiſſez à vos parens, reſpectez les vieillards & vos ſupérieurs, vivez tous en paix, inſtruiſez vos enfans, ne faites point d'injuſtice.* Dans les endroits où il n'y a point de mandarins, quatre *Lao-gin*, ou vieillards vertueux, ſont chargés de ce ſoin, & ils ont un chef, nommé *Hiang-yo* ou *Ti-fang*. Le premier & le 5 de chaque mois, il aſſemble les habitans, & leur explique les inſtructions que ce peu de mots contient. *Editeur.*

» pouvoir à exécuter, avec reſpect, les ordres de notre maître. » Lorſque le feu prend ſur la montagne Koen, qui produit » des pierres précieuſes, il laiſſe ces pierres en leur entier, & » paſſe ſans leur nuire; ſi dans ce que nous allons faire nous » ne diſtinguions pas l'innocent du coupable, nous ſerions » plus terribles que le feu; un officier, qui, dans ces occa- » ſions, oublie la vertu, & ſe livre à l'ardeur qui l'entraîne, » fait plus de mal que le feu même, qui réduit en pouſſière » les pierres ordinaires, & n'altère point les diamans; j'ai » ordre de faire mourir les chefs, de pardonner à ceux qui » ſe ſoumettront, de leur faire quitter leurs erreurs, & de » les faire rentrer dans leur devoir; quand l'honneur l'emporte » ſur les paſſions, on travaille à ſe corriger; mais ſi les paſſions » étouffent l'honneur, que peut-on eſpérer? Vous tous, » peſez, avec attention, ce que je viens de vous dire, & diſ- » poſez-vous à l'exécuter «.

Avant l'Ere Chrétienne. 2159. *Tchong-kang.*

Yn-heou ſe mit en marche pour aller chercher Hi & Ho; ceux-ci comptant ſur l'autorité que Ye avoit dans l'empire, firent mine de ſe défendre, dans l'eſpérance qu'ils ſeroient ſoutenus; mais ayant appris par leurs émiſſaires que Ye étoit beaucoup déchu de ſa puiſſance, par la dépoſition de Tai-kang, la crainte les ſaiſit ſi fort, que leurs gens, à l'arrivée de Yn-heou, les ayant abandonnés, ils ſe virent obligés de ſe mettre à la diſcrétion de ce général, qui, en conſéquence des ordres précis qu'il en avoit, les fit mourir (1).

2158.

(1) Les chronologiſtes ne ſont pas d'accord ſur l'année où parut cette éclypſe. Les uns, tels que Fou-gin-kiun, la placent à la cinquième année du règne de Tchong-Kang, d'autres veulent que cette cinquième année fût dans le nouveau calendrier de la dynaſtie *Tang*, la trentième année du cycle de 60, (c'eſt-à-dire l'an *Koüei-ſſe* 2128 avant l'Ere chrétienne) ce qui ſuppoſeroit une erreur de vingt-ſept ans,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2158. *Tchong-kang.*

Le miniſtre Ye fut ſenſible à leur mort; il avoit trop d'eſprit pour ne pas ſentir que l'empereur ne les avoit pas fait mourir uniquement pour ne s'être pas bien acquittés de leur devoir de mathématiciens de l'empire; mais il diſſimula juſqu'à ce qu'il ſe fût fait un parti aſſez fort pour exécuter ſon deſſein; il lui falloit éloigner de la cour, ceux qui étoient les plus affectionnés au prince, & donner leurs places à ſes créatures; Yn-heou, général des troupes, étoit l'homme de l'empire qui lui étoit le plus oppoſé, & qu'il avoit le plus à redouter; il fit donc tous ſes efforts pour le détruire dans l'eſprit de TCHONG-KANG: tantôt, il le peignoit trop ſévère à l'égard des troupes, tantôt, trop appliqué aux devoirs de ſa charge; il ajoutoit qu'il étoit à craindre qu'il ne devînt trop abſolu,

---

car l'hiſtoire ne donne que treize ans de règne à TCHONG-KANG, & le texte du *Chou-king* marque clairement que l'expédition contre les deux préſidens de l'aſtronomie fut entrepriſe au commencement de ſon règne. Le P. Gaubil croit qu'on pourroit très-bien prouver, par cette éclypſe, que la première année de TCHONG-KANG eſt la 2155e avant l'Ere chrétienne. Le P. Verbieſt dit que dans l'origine, les cérémonies, pratiquées pour les éclypſes du ſoleil, étoient permiſes & religieuſes; que le ſoleil étoit le ſymbole du prince, & l'éclypſe même l'annonce d'un grand malheur; que l'arc & les flèches dont s'armoient les officiers, marquoient la diſpoſition où ils étoient de mourir au ſervice du prince; que les génuflexions & les proſternations étoient pour prier le Maître du ciel de protéger l'empire & l'empereur.

D'après l'importance attachée à cette cérémonie, on ſent combien les aſtronomes étoient puniſſables de n'avoir pas averti de l'éclypſe. Il y a beaucoup d'apparence néanmoins que leur négligence ne fut qu'un prétexte dont on couvrit la vengeance qu'on vouloit tirer d'eux, parce qu'ils favoriſoient les rebelles. Y, prince de Kiong, avoit détrôné Tai-kang & couronné TCHONG-KANG; mais en donnant à TCHONG-KANG le titre d'empereur, Y s'étoit réſervé toute la puiſſance. TCHONG-KANG, outré de ſon audace, vouloit le perdre; mais comme il ne ſe croyoit pas ſans doute en état de l'attaquer ouvertement, il voulut détruire les Hi & Ho qui favoriſoient ſon uſurpation, & l'éclypſe qu'ils avoient manqué de prédire, fut ſeulement le prétexte de la guerre qu'il leur fit. *Editeur.*

& ne gagnât tellement l'affection des troupes, qu'elles euſſent plus de reſpect pour ſes ordres, que pour ceux de l'empereur. Mais TCHONG-KANG qui avoit ſujet de ſuſpecter la fidélité de Ye, & qui étoit aſſuré de celle de ſon général, ne prêta point l'oreille à ſes calomnies (1). AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2158. *Tchong-kang.*

Ye, voyant qu'il ne réuſſiſſoit point auprès de l'empereur, tâcha de gagner Ti-ſiang ſon fils, héritier de l'empire. Il mit en uſage les louanges & la flatterie, & parvint à gagner ce prince, qui employa tout ſon crédit auprès de ſon père, pour l'engager à ôter à Yn-heou, ſa charge de général des troupes, & la donner à un autre; mais quoique TCHONG-KANG eût beaucoup de tendreſſe pour ſon fils, il lui refuſa ſa demande; ce qui détermina Ye à différer encore l'exécution de ſon pernicieux deſſein : la mort prématurée de TCHONG-KANG lui en procura l'occaſion plutôt qu'il ne l'eſpéroit. L'empereur mourut la treizième année de ſon règne, qu'il ne voulut dater que depuis la mort de Tai-kang ſon frère, & la couronne paſſa au prince Ti-ſiang ſon fils, auquel il l'avoit deſtinée depuis long-temps.

TI-SIANG.

TI-SIANG, prince doux, affable, mais de peu d'eſprit, & facile, par conſéquent, à ſe laiſſer tromper, avoit conçu tant d'eſtime & d'affection pour Ye, qu'à peine monté ſur le trône, il ôta à Yn-heou la charge de général des troupes, pour la donner à Ye; il le nomma encore gouverneur général de l'empire. Ye, qui ne manquoit ni d'eſprit, ni d'habi- 2146.

(1) Chou-king. Chap. *Yn-tching*. —Tſien-pien.

leté, se comporta adroitement dans les commencemens de ce règne, & fut même assez heureux pour ramener quatre bandes des peuples Y, à l'obéissance qu'ils devoient à l'empereur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2146. *Ti-siang.*

Lorsque Tai-kang perdit l'empire, plusieurs peuples des frontières se révoltèrent, & prenant chacun parti, suivant leurs divers intérêts, firent jusqu'à neuf bandes, sous neuf noms différens; savoir, de Kineu-y, de Yu-y, de Hoang-y, de Tchi-y, de Hineu-y, de Pé-y, de Fong-y, de Yang-y & de Tong-y. Yeou-hou-chi qui avoit disparu après sa défaite au pays de Kan, se trouvoit à la tête d'une de ces bandes; ce fut lui que Ye entreprit le premier; il engagea l'empereur à aller lui-même en personne à la tête de ses troupes, contre ce rebelle; il y alla en effet, & le battit auprès du lac du pays de Kan.

Yeou-hou-chi, après la perte de cette bataille, craignit de tomber entre les mains de l'empereur; il proposa à ce prince de se soumettre, à condition qu'il l'incorporeroit, lui & ses troupes, dans les six bannières de l'état. L'empereur lui fit dire que cela ne se pouvoit, attendu que ces troupes n'avoient point assez de vertu, & qu'elles ne travailloient point à en acquérir. Ces peuples furent si sensibles à ce reproche, que depuis ce moment, ils ne s'assirent plus sur des coussins, & n'eurent à leurs repas qu'une seule sorte de mets; ils cessèrent de jouer des instrumens, ne battirent plus de la caisse, & les jeunes filles renoncèrent à la parure. Tout respiroit le repentir, la modestie & la vertu; ce changement engagea l'empereur, au bout d'un an, à recevoir Yeou-hou-chi & ses troupes, comme sujets de l'empire, & de les incorporer dans les six bannières.

L'année

L'année ſuivante les Hoang-y, dans l'eſpérance d'être traités auſſi favorablement, vinrent s'offrir à l'empereur & ſe ſoumirent. Les Kiuen-y & les Yu-y, ſuivirent cet exemple. Quoique Ye parût publiquement en faire honneur à la vertu de l'empereur ſon maître, tout le monde jugea, par ſa conduite, qu'il s'en attribuoit toute la gloire. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2140. *Ti-ſiang.*

Ces heureux ſuccès produiſirent dans l'eſprit des troupes & du peuple, l'effet que Ye pouvoit en eſpérer; on ne parloit que de ſa prudence, de ſon habileté dans les affaires, & de ſon zèle pour le bien de l'état; enſorte que ſi l'empereur avoit encore les reſpects de ſes ſujets, Ye en poſſédoit le cœur & l'eſtime. Ce fourbe ambitieux, profitant d'une diſpoſition ſi favorable à ſes projets, commença par répandre des bruits peu avantageux à ſon prince: s'arrogeant enſuite toute l'autorité ſouveraine, rien ne ſe faiſoit plus dans le gouvernement que par ſon canal, & même le plus ſouvent, ſans la participation de l'empereur. La conduite de ce miniſtre pénétra ſon maître d'indignation & de colère; mais ce prince n'oſoit parler, de peur de l'irriter encore davantage, & peut-être d'accélérer la conſommation de ſon crime; cependant étant averti que Ye étoit ſur le point de lui enlever la couronne, il craignit pour ſa vie; il ſe retira, à l'inſçu de ce rebelle, dans les terres de Tchin-kouon & de Tchin-ſin, l'un & l'autre, princes de ſa famille. 2139.

Cette fuite de l'empereur déconcerta le perfide miniſtre, qui comprit dès-lors que, tant que ce prince vivroit, il ne pourroit jouir en paix du fruit de ſes forfaits. Il reprit le ton flatteur dont TI-SIANG auroit dû ſe défier; il fit proteſter à ce prince, qu'il lui faiſoit le plus grand tort, qu'il étoit plein de reſpect, d'eſtime & de ſoumiſſion pour ſa perſonne, &

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2139. *Ti-ſiang.*

qu'il n'avoit point de ſujet plus fidèle & plus zèlé, dans tout ſon empire; qu'il n'avoit tenu la conduite dont on lui faiſoit un crime, que pour la gloire de ſa Majeſté; qu'elle n'avoit qu'à revenir, & qu'il eſpéroit par ſon empreſſement à la ſervir, lui prouver la droiture de ſes intentions.

Malgré tout ce que les deux princes Tchin-kouon & Tchin-ſin, purent dire à l'empereur pour le retenir, juſqu'à ce qu'il fût en état de ne plus craindre, ce monarque ſe laiſſa aller aveuglément aux proteſtations de ce traître, & retourna à la cour, ſe mettre entre ſes mains. Il avoit encore à ſa ſuite pluſieurs grands qui lui étoient dévoués, & par cette raiſon, il n'étoit pas ſi aiſé à Ye d'exécuter ſes projets ambitieux. Il régla ſon plan de conduite ſur les circonſtances; auſſi-tôt que l'empereur fut de retour, il n'y eut perſonne qui fit paroître plus de reſpect & de ſoumiſſion, & il ſut par-là, tellement le gagner, que ce prince crédule en vint à le regarder comme celui de ſes ſujets qui lui étoit le plus attaché. Dès que Ye ſe vit bien établi dans l'eſprit de l'empereur, il commença par écarter peu-à-peu, d'auprès de ſa perſonne, les grands qui lui portoient ombrage. Auſſi-tôt qu'il n'eut plus rien à craindre, il leva le maſque, déclara TI-SIANG incapable de règner, & prit lui-même le titre d'empereur.

Han-tſou étoit une des créatures de cet uſurpateur, qu'il croyoit être dans ſes intérêts, plus qu'aucun de ceux qui avoient dû leur élévation à ſa faveur; mais cet Han-tſou étoit un homme encore plus fourbe, plus ſcélérat & plus ambitieux que Ye. En politique habile, il avoit ſu diſſimuler ſes ſentimens, & jamais Ye n'eut occaſion de ſe défier de lui; il étoit le confident de tous ſes deſſeins, & ne le quittoit jamais en quelque endroit qu'il allât.

Avant l'Ere Chrétienne. 2139. *Ti-siang.*

Ye, passionné pour la chasse, & l'homme de son temps le plus adroit à tirer une flèche, se plaisoit à faire remarquer son adresse surprenante, & à l'exercer sur toutes sortes d'animaux.

Il y avoit déja sept ans que ces deux complices jouissoient de l'empire; mais comme il est difficile que deux personnes de ce caractère vivent long-temps ensemble, sans chercher à se perdre enfin l'une ou l'autre, Han-tsou qui craignit d'être prévenu par Ye, résolut de le faire mourir; il prit, pour cela, un jour que Ye avoit choisi pour une partie de chasse; Han-tsou qui le suivoit par-tout, le conduisit insensiblement dans un lieu écarté, où il avoit posté des assassins; lorsqu'ils furent près de l'embuscade, il se retira tout-à-coup à quelques pas de Ye; c'étoit le signal: l'usurpateur reçut alors une grêle de flèches, qui le renversèrent mort de dessus son cheval; après quoi tous ces assassins disparurent. Han-tsou, pour cacher sa trahison, parut inconsolable; il pleura, il gémit, & protesta qu'il vengeroit, à quelque prix que ce fût, la mort de son bienfaiteur. Cette feinte servoit à couvrir le projet détestable qu'il méditoit.

Ye avoit un fils, nommé Kiao, qui n'avoit ni moins d'esprit & de forces, ni moins d'ambition de règner que son père; Han-tsou lui fit entendre que c'étoit par les ordres secrets de l'empereur Ti-siang, que son père avoit été tué, & que ce seroit manquer à ce qu'il devoit à sa mémoire, s'il n'en tiroit vengeance; qu'il lui offroit tout ce qu'il avoit de crédit & d'amis, & qu'il pouvoit compter sur lui, & sur ses troupes. Han-tsou faisoit en même temps proposer à l'empereur de le remettre sur le trône. Kiao accepta l'offre de Han-tsou, se lia d'amitié avec lui, leva sous main des

troupes, ſe mit en campagne, & déclara qu'il n'avoit pris les armes que pour venger l'aſſaſſinat de ſon père.

Avant l'Ere Chrétienne. 2119. *Ti-ſiang.*

L'empereur, inſtruit du deſſein de Kiao, en avoit, ſur-le-champ, donné avis aux deux princes Tchin-kouon & Tchin-ſin, qui le vinrent joindre à la tête de tout ce qu'ils avoient pu raſſembler, à la hâte, de ſoldats; il n'en falloit pas tant, ſi le traître Han-tſou, qui avoit la charge de général, ne ſe fût réuni à Kiao avec ce qu'il avoit de troupes ſous ſes ordres: prenant alors le commandement de cette armée, il s'avança du côté de l'empereur dans le deſſein de le combattre.

Ti-siang & les deux princes ſes parens, jugèrent que s'ils ſe retiroient, c'étoit expoſer la dynaſtie à une ruine entière. Ils tinrent conſeil, & réſolurent de haſarder le ſort d'une bataille, malgré la ſupériorité des rebelles; on engagea donc l'action; on ſe battit de part & d'autre avec beaucoup d'acharnement, mais l'armée des rebelles qui étoit plus forte, fit lâcher pied à celle de l'empereur; ce prince, accablé par le nombre, fut obligé de céder. Han-tſou & Kiao, profitant de leur avantage, le pourſuivirent vivement, ſans faire quartier à perſonne; l'empereur même & les deux princes y perdirent la vie. Alors les deux traîtres marchèrent droit à la capitale, où ils entrèrent ſans la moindre oppoſition; ils s'emparèrent du palais, & firent main-baſſe ſur tout ce qu'ils rencontrèrent, dans le deſſein d'éteindre entièrement la dynaſtie des *Hia*; elle étoit en effet périe ſans reſſource, ſi l'impératrice Min, qui étoit enceinte, ne ſe fût ſecrettement dérobée à la première nouvelle de la perte de la bataille, & ne ſe fût ſauvée à Yu-yang, où elle reſta inconnue.

CHAO-KANG.

Avant l'Ere Chrétienne. 2118. *Chao-kang.*

Cette princeſſe accoucha, peu de temps après ſa retraite à Yu-yang, d'un fils, qu'elle nomma Chao-kang. Quoique ce jeune prince ſoit venu au monde fugitif & exilé, l'hiſtoire commence ſon règne dès le moment de ſa naiſſance, & le continue tout le temps de l'uſurpation de Han-tſou, qui fut de 39 ans, comme ſi Chao-kang eût été poſſeſſeur de l'empire, & eût ſuccédé à ſon père.

Han-tſou, enivré du rang où il s'étoit élevé par tant de crimes, reſta, pendant pluſieurs années, ſans penſer que l'impératrice Min avoit pu lui donner un maître, qui le puniroit un jour de tant de forfaits. Ce ne fut que huit ans après que le bruit ſe répandit que l'empereur Ti-ſiang avoit laiſſé un fils; Han-tſou, ſur les indices qu'on lui donna, envoya des gens pour le chercher, & le lui amener mort ou vif. L'impératrice Min qui avoit encore des créatures à la cour, fut bien-tôt avertie des recherches que Han-tſou faiſoit pour perdre ſon fils: effrayée du danger qui le menaçoit, elle lui fit changer d'état, l'habilla en pâtre, & l'envoya dans les montagnes, où il vécut pluſieurs années dans la misère & dans la crainte, inconnu à tout le monde, excepté à ſa mère.

Les perquiſitions de Han-tſou ayant été infructueuſes, il ſe perſuada facilement que quelques envieux de ſa fortune faiſoient courir ce faux bruit. Il fut aſſez tranquille juſqu'à ce que, quelques années après, on l'aſſura que véritablement l'impératrice Min étoit accouchée d'un fils, & que ce fils vivoit, diſoit-on, au milieu des montagnes, où il ſe tenoit

caché. Han-tſou, furieux à cette nouvelle, proteſta qu'il feroit mourir ceux qu'il avoit d'abord envoyés, ſi cette fois-ci, ils ne le lui amenoient.

Avant l'Ere Chrétienne. 2118. *Chao-kang.*

L'impératrice Min, prévenue des nouveaux ordres de Han-tſou, fit venir ſecrètement ſon fils, le déguiſa une ſeconde fois, & eut l'adreſſe de le faire entrer, en qualité d'aide de cuiſine, chez le gouverneur de Yn, qui étoit bien intentionné pour la famille des *Hia*. Ce gouverneur qui s'appelloit Mi, étoit un homme d'une extrême vigilance, principalement ſur ſon domeſtique : ſon nouveau commenſal n'eut pas demeuré long-temps à ſon ſervice, qu'il remarqua dans ce qu'il faiſoit, quelque choſe qui ne ſe reſſentoit point de l'origine que ſon état annonçoit : il le fit cauſer & l'interrogea ſur ſon pays, ſur ſon père, ſur ſa mère & ſur leur profeſſion ; queſtions qui jettèrent le jeune homme dans un grand embarras : il s'en tira néanmoins fort adroitement, mais avec de certaines manières ſi polies, qui lui étoient naturelles, que bien loin de contenter le gouverneur de Yn, il ne fit qu'augmenter ſes ſoupçons.

2099.

Son maître le laiſſa dans ſon emploi, ſans ceſſer cependant d'avoir les yeux ſur ſa conduite ; plus il l'examinoit, plus il en étoit charmé : enfin, au bout d'un an, il réſolut de ſortir d'inquiétude, & de ſavoir quel étoit ce jeune homme : convaincu qu'il n'avoit embraſſé cet état humiliant que pour ſe cacher, il le fit venir en ſecret, dans un lieu retiré de ſon palais, & lui dit : » il y a long temps que je vous exami-» ne de près ; je vois bien par vos manières que vous n'êtes » pas ce que vous paroiſſez être ; vous avez beau me dire » que votre père, à ſa mort, a laiſſé votre mère enceinte,

» & dans la dernière misère ; que, dénuée de tout, elle eſt » réduite à vivre d'aumônes ; qu'après vous avoir mis au » monde, elle vous avoit donné à des gens des montagnes, » où vous aviez paſſé vos premières années ; qu'ennuyé de » cette vie, vous étiez entré à mon ſervice ; je ne puis » croire que vous ne me trompez pas. Je veux ſavoir aujour- » d'hui la vérité ; ne craignez rien, je vous garderai inviola- » blement le ſecret ; votre ſage conduite me rend votre » protecteur ; dites-moi enfin qui vous êtes «?

Avant l'Ere Chrétienne. 2118. *Chao-kang.*

Je vous l'ai déja dit, répondit le jeune homme ; & alors jettant un grand ſoupir, il ajouta : » hélas ! que pourrois-je » vous dire davantage «? Le gouverneur de Yn qui remarquoit attentivement tous ſes mouvemens, crut appercevoir du myſtère dans ce ſoupir, ce qui piqua encore plus ſa curioſité ; il le preſſa donc plus vivement, en lui jurant qu'il n'uſeroit de cette confidence qu'autant qu'il le voudroit ; & que tout ſon maître qu'il étoit, il le prioit au-lieu de lui commander.

Chao-kang, ſavoit de l'impératrice que le gouverneur de Yn étoit entièrement dévoué à ſa famille ; il crut que s'il refuſoit de lui apprendre ce qu'il deſiroit avec tant d'ardeur de ſavoir, il ſe nuiroit à lui-même, & feroit naître dans l'eſprit de ce ſeigneur, des ſoupçons qui pourroient dans la ſuite combattre la vérité ; il réſolut donc de lui tout avouer. » Rien n'eſt plus vrai, ſeigneur, quand je vous ai » dit que je n'avois jamais vu mon père, & qu'en mourant » il a laiſſé ma mère dans la dernière misère ; j'ai été véri- » tablement élevé dans les montagnes parmi les pâtres qui » les habitent ; mais puiſque vous voulez le ſavoir, & que » je connois votre affection pour ma famille, apprenez que » je ſuis fils de l'empereur Ti-ſiang, & que ma mère, l'impé-

» ratrice Min, eſt actuellement à Yu-yang, inconnue, en » attendant des circonſtances plus favorables «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2118. *Chao-kang.*

Mi n'ignoroit pas les bruits qui avoient couru ſur le fils de l'empereur Ti-ſiang, ni les perquiſitions de Han-tſou pour le découvrir & le faire mourir; un ſecret preſſentiment lui avoit déja fait croire que ce jeune homme pourroit bien être ce fils infortuné. CHAO-KANG ne lui eut pas plutôt fait cet aveu, que ce gouverneur, ravi de poſſéder ſon maître, & comme hors de lui-même, ſe précipita à ſes genoux, qu'il embraſſa en verſant des larmes d'attendriſſement. CHAO-KANG, ſaiſi de crainte, le releva auſſi-tôt, & lui dit: » Il » n'eſt pas temps encore; ſe trop preſſer, c'eſt vouloir tout » perdre: ce que je vous demande pour le préſent, c'eſt de » me garder un ſecret inviolable, juſqu'à ce que les choſes » ſoient mieux diſpoſées, & de m'envoyer quelque part où » je puiſſe être inconnu & en ſûreté «.

Mi l'envoya ſecrètement à Lo-fen, où il avoit acheté dix *lis* de terre. Il lui donna cinq cens hommes, tant pour labourer ces terres, que pour le ſervir; il lui offrit enſuite ſes deux filles en mariage, pour marque de ſon engagement & de ſa fidélité, gages que CHAO-KANG accepta. Lorſque l'impératrice Min apprit par ſon fils & par le gouverneur ce qui venoit de ſe paſſer entre eux, ſon cœur s'ouvrit à l'eſpérance; mais elle fut combattue par une crainte ſi violente, qu'elle demeura pluſieurs jours ſans prendre de nourriture & de repos. Mi avoit prévu ſon agitation; il ſe déguiſa pour aller lui parler à Yu-yang, & lui jurer une fidélité à toute épreuve.

Cette viſite diſſipa en partie ſes craintes; ils conſultèrent enſemble ſur les précautions qu'il falloit prendre contre l'uſurpateur;

l'uſurpateur; ils déterminèrent d'abord qu'il ne falloit faire aucun éclat que lorſqu'on ſeroit ſûr de réuſſir, & qu'ainſi il valoit mieux différer de quelques années à ſe déclarer, que de le faire avec un parti trop foible. L'impératrice lui indiqua enſuite ceux de la cour de Hang-tſou, ſur qui elle pouvoit compter, les relations qu'ils avoient dans les provinces, & comment on pourroit les faire déclarer. Elle lui recommanda ſur-tout ſon cher fils, le ſeul rejetton de la famille du grand Yu, dont la mémoire étoit ſi chère à tout l'empire; elle ajouta que lui ayant donné ſes deux filles en mariage, il avoit contracté par cette alliance, de nouveaux engagemens à le ſervir, puiſqu'en agiſſant pour ſon fils, il agiroit pour lui-même. Mi n'avoit pas beſoin d'être encouragé; il dit à cette princeſſe, de ſe repoſer ſur lui des intérêts de ſon fils, dont il avoit l'honneur d'être le beau-père, mais qu'il conſidéroit comme ſon ſeigneur & ſon maître, & pour lequel il ſacrifieroit juſqu'à la dernière goutte de ſon ſang.

Avant l'Ere Chrétienne. 2118. *Chao-kang.*

Chao-kang, retiré à Lo-fen, dans un endroit, pour ainſi dire, déſert, profitoit de ſa ſolitude pour s'eſſayer dans l'art de bien gouverner. Chaque exercice avoit ſon temps marqué: tantôt il animoit à la pratique des vertus ceux qui lui étoient ſoumis, tantôt il ſe renfermoit avec les plus ſages pour conférer avec eux ſur les moyens de rendre ſon peuple heureux; une autre partie de la journée étoit conſacrée aux exercices militaires. Le ſuccès couronna ſi bien les vues de Chao-kang, qu'au bout de quelques années, le petit pays de Lo-fen n'étoit plus reconnoiſſable: on n'y voyoit plus ni diſputes, ni querelles, & les cinq ſortes de devoirs s'y rempliſſoient exactement: outre cela, il n'y

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2097. *Chao-kang.*

avoit pas un homme au-deſſus de dix-huit à vingt ans, qui ne fût inſtruit & formé aux exercices militaires.

Le gouverneur Mi avoit déja gagné pluſieurs de ſes amis en faveur de CHAO-KANG, & ſans le faire connoître, il tira le plus grand parti de la réputation que le jeune ſeigneur de Lo-fen s'étoit faite ; car c'eſt ainſi qu'il en parloit. Il louoit par-tout ſa vertu, ſa modeſtie, ſa vigilance, ſon attention à inſpirer la vertu, ſa libéralité envers ſon peuple, ſes ſoins à lui procurer ſes beſoins ; en un mot, il ſut relever en lui toutes les qualités qui conſtituent les grands hommes. L'éloge que Mi faiſoit du ſeigneur de Lo-fen, produiſit le plus grand effet ; il étoit généralement connu pour ne pas prodiguer légèrement la louange.

Le gouverneur de Yu-yang fut un des plus ardens & des plus curieux à voir un jeune homme, dont on diſoit tant de bien ; il fit exprès le voyage de Lo-fen, où il ſéjourna quelques jours : il vit tout par lui-même, s'informa de tout, & fut ſi charmé qu'il s'en retourna preſque piqué de ce que Mi n'en diſoit pas aſſez de bien ; il en parloit à tous ſes amis avec chaleur, & renchériſſoit encore ſur ſon éloge. La réputation du ſeigneur de Lo-fen pénétra juſqu'à la cour. Han-tſou étant un jour avec ſes officiers, un d'eux parla des grandes qualités & des vertus de ce jeune ſeigneur ; Han-tſou ne put s'empêcher de le louer, & d'exhorter ſes courtiſans à imiter ce jeune homme dont les vertus & les belles qualités, à cet âge, faiſoient honte à leur vieilleſſe : tant il eſt vrai que la vertu eſt reſpectable, même aux yeux des gens les plus corrompus.

Mi, attentif à tout ce qui ſe paſſoit, crut qu'il étoit temps de découvrir, à quelques-uns des plus intéreſſés, le myſtère

qu'on avoit eu ſoin de tenir ſecret pendant plus de trente ans ; il fut trouver le gouverneur de Yu-yang qui avoit toujours conſervé, ainſi que lui, beaucoup d'attachement pour la famille *Hia* ; la converſation étant tombée ſur le ſeigneur de Lo-fen, Mi lui dit, » Vous êtes plus heureux que vous » ne le penſez, vous avez ici ſa mère depuis plus de trente » ans, & vous l'ignorez ; ce jeune ſeigneur de Lo-fen eſt le » fils de l'empereur Ti-ſiang, que ſa mère mit au monde » dans votre ville où elle ſe retira après la défaite & la mort » de ſon époux : je vous découvre ce myſtère, parce que je » connois vos bonnes intentions «. » Seigneur, lui répondit » le gouverneur de Yu-yang, ce que vous me dites eſt-il un » ſonge ou une vérité ? Quoi, le ſeigneur de Lo-fen ſeroit » le petit-fils du grand Yu ? Ah ! je ne ſuis plus ſurpris de » ce que j'ai vu : quand je fus le viſiter, ajouta-t-il, je ſen- » tois en moi-même certains mouvemens de reſpect dont » j'étois ſurpris, & que je ne devois qu'à mon maître ; mais » vous qui le ſaviez, falloit-il nous le laiſſer ignorer ſi long- » temps cet important ſecret « ? » Il le falloit, ſeigneur, lui » répondit Mi, pour pouvoir agir à coup ſûr ; aujourd'hui le » temps me paroît favorable, & les eſprits bien diſpoſés ; voilà » ce qui m'engage à venir vous trouver pour vous conſulter » ſur cette grande affaire & mettre la main à l'œuvre ; il faut » que nous levions une armée, capable de tenir tête aux trou- » pes de Han-tſou : quand la nouvelle éclatera, il n'y a pas » lieu de douter qu'un grand nombre de fidèles ſujets ne ſe » joigne à nous : c'eſt à quoi nous devons travailler au plutôt, » mais ſecrètement, & en prenant pour prétexte que nous » avons un différend à vuider entre nous «. ils ne ſe ſéparè- rent qu'après avoir concerté l'exécution de leur projet.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2088. *Chao-hang.*

Avant l'Ere Chrétienne. 2080. *Chao-kang.*

De retour chez eux, ils firent ſavoir à leurs amis qu'ils avoient beſoin de leur ſecours, & qu'ils les prioient d'amener avec eux le plus de braves gens qu'ils pourroient, en leur aſſignant un jour où ils ſe rendroient, les uns aux environs de Yu-yang, les autres dans le voiſinage de Yu. Le bruit ſe répandit auſſi-tôt que ces deux gouverneurs avoient enſemble quelque démêlé qu'ils vouloient terminer par les armes; ce qui leur procura à l'un & à l'autre encore plus de monde, car tous leurs amis s'empreſſèrent de marquer leur zèle. Un autre effet favorable à leur deſſein que produiſit encore ce bruit, fut d'empêcher Han-tſou d'en ſoupçonner le véritable motif. Il ordonna ſeulement à ſes généraux de ſe tenir prêts, en cas que cette diſpute allât trop loin.

2079.

Après un an de préparatifs, ces deux gouverneurs virent chacun, ſous leurs ordres, une armée bien compoſée, dont le rendez-vous ne les éloignoit l'une de l'autre que d'une bonne journée: ils publièrent alors qu'ils n'avoient pris les armes que pour mettre ſur le trône CHAO-KANG, l'unique rejetton de la famille du grand Yu, déja célèbre par ſa vertu & ſes belles qualités ſous le nom du ſeigneur de Lo-fen: quand les officiers de ces deux armées entendirent que le ſeigneur de Lo-fen, dont tout le monde parloit ſi avantageuſement, étoit le fils de l'empereur Ti-ſiang, ils proteſtèrent tous qu'ils le reconnoiſſoient pour leur prince, & jurèrent de verſer leur ſang pour le placer ſur le trône.

Lorſque cette nouvelle parvint à Lo-fen, tous les habitans, animés du même zèle, coururent aux armes, & ſe préſentèrent à CHAO-KANG, réſolus de le ſuivre & de prodiguer leur ſang à ſon ſervice. CHAO-KANG, charmé de leur affection, & ſachant que la plupart étoient très-habiles

à manier les armes, en choisit trois cens des plus braves & des mieux faits dont il composa sa garde; il leur donna pour commandant son fils, alors âgé de vingt-un ans : ensuite il se rendit, sous leur escorte, auprès de son beau-père, & fit la jonction de l'armée qu'il commandoit avec celle du gouverneur de Yu-yang.

Avant l'Ere Chrétienne. 2079. *Chao-kang.*

Tout étant prêt, CHAO-KANG divisa son armée en trois corps: l'avant-garde étoit commandée par Mi, son beau-père. Le second corps, qu'il commandoit en personne, venoit ensuite; & le troisième étoit sous les ordres de Yu-yang.

Lorsque Han-tsou apprit que ces troupes marchoient contre lui, il donna, sur-le-champ, des ordres pour rassembler toutes les siennes; & se mettant à leur tête, il alla chercher ses ennemis. Le général Mi approchoit du pays de Kou, lorsqu'il fut averti que Han-tsou venoit à sa rencontre; il en donna aussi-tôt avis à CHAO-KANG, qui dépêcha vers le gouverneur de Yu-yang, pour le presser de les rejoindre. Son armée se trouva presque aussi forte que celle de Han-tsou. Cet usurpateur avoit intérêt à ne pas donner le loisir à ses troupes de réfléchir qu'elles avoient en tête un petit-fils du grand Yu; il crut que le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de présenter la bataille sans différer. Ainsi dès qu'il entra dans le pays de Kou où CHAO-KANG l'attendoit de pied ferme, il rangea ses troupes. CHAO-KANG, de son côté, avoit disposé les siennes, & donné le commandement des deux ailes aux deux gouverneurs, se réservant le corps d'armée opposé à Han-tsou : il fit marcher en avant ses trois cens gardes, commandés par son fils Ti-chou, à qui il recommanda de percer jusqu'à Han-tsou, & de tâcher de le prendre vif.

Avant l'Ere Chrétienne. 2079. *Chao-kang.*

Han-tſou fit charger le premier avec aſſez de vigueur; mais ayant été reçu avec une égale bravoure, non-ſeulement l'armée de CHAO-KANG ſoutint le premier choc, mais elle repouſſa ſi vigoureuſement les troupes de Han-tſou, qu'elles commencèrent à plier. Han-tſou qui s'en apperçut, s'avança avec un corps de réſerve pour les ſoutenir; mais les trois cens gardes de CHAO-KANG qui virent ce mouvement, pouſsèrent à brides abbatues ſur lui, tuèrent tout ce qui s'oppoſoit à leur paſſage, & ſe ſaiſirent de Han-tſou, qu'ils amenèrent à CHAO-KANG. Le bruit qui ſe répandit auſſi-tôt de la priſe de Han-tſou, conſterna tellement ſes troupes, que la plupart mirent bas les armes, & reconnurent CHAO-KANG; le reſte ſe ſauva avec Kiao, fils aîné de Ye, qui alla chercher Hi, ſon frère cadet, que Han-tſou avoit chargé de raſſembler un corps de troupes dont il pût tirer du ſecours dans le cas d'un évènement malheureux.

Après cette victoire CHAO-KANG fit deux diviſions de ſon armée; l'une, ſous le commandement du gouverneur de Yu, & l'autre, ſous les ordres de Ti-chou, ſon fils, qu'il envoya à la pourſuite des fuyards. Mi rencontra le premier les débris de l'armée de Han-tſou que Kiao avoit ramaſſés, les défit entièrement, tua Kiao & revint joindre CHAO-KANG. Ti-chou n'eut pas la même facilité à vaincre Hi, qui étoit à la tête d'un corps de troupes toutes fraîches. Lorſqu'il apprit qu'on venoit à lui, il fit quelques mouvemens en avant & en bon ordre, puis, ſans preſque donner le temps à Ti-chou de ſe reconnoître, il le fit charger ſi bruſquement, que ſans la vigilance de ce général & la bravoure des gardes qui firent des prodiges, Hi auroit eu tout l'avantage de cette journée; mais Ti-chou, voyant que ſes

troupes plioient & commençoient à se mettre en désordre, poussa à la tête des gardes, du côté où l'action étoit la plus vive, rencontra Hi, & d'un coup de sabre le renversa de dessus son cheval. La mort de leur chef épouvanta tellement les ennemis, qu'ils se débandèrent de tous côtés, & abandonnèrent à Ti-chou le champ de bataille. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2079. *Chao-kang.*

Cette seconde victoire remit le calme dans l'empire, & la famille du grand Yu sur le trône; les restes des révoltés qui se trouvoient sans chefs se dissipèrent, & personne n'osa plus remuer; on ne vit au contraire, peu de temps après, que festins & réjouissances, pour l'heureux rétablissement de la famille des *Hià*: il n'est pas nécessaire de dire les honneurs qu'on rendit à l'impératrice Min, & les applaudissemens qu'elle reçut à son retour; tout l'empire se mit en mouvement pour lui témoigner sa joie & sa reconnoissance. Quant aux deux gouverneurs qui avoient si bien servi CHAO-KANG, ce prince en fit ses ministres; il récompensa libéralement jusqu'au moindre soldat, & régna paisiblement, après avoir reçu les soumissions de tous les gouverneurs & de tous les peuples, l'espace de vingt-deux ans; il mourut la soixante-unième année de son âge. 2058.

TI-CHOU.

La vertu, la bravoure & les belles qualités de TI-CHOU, le rendoient digne de l'empire, quand il n'auroit pas été le fils & l'héritier de Chao-kang. Sa famille devoit, en partie, à son courage, d'être remontée sur le trône: il avoit fait prisonnier Han-tsou; il avoit tué de sa propre main Hi, & dissipé le reste des rebelles: c'étoit lui enfin qui avoit mis le 2057.

dernier ſceau à la paix & à la tranquillité de l'état ; auſſi Chao-kang voulut-il attendre le retour de ce jeune héros pour faire mourir le perfide Han-tſou, afin que tout l'empire ſût, par-là, qu'en lui donnant TI-CHOU pour le gouverner après lui, il leur donnoit un prince digne du trône.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2057. *Ti-chou.*

TI-CHOU, pendant tout ſon règne, jouit d'une tranquillité ſi grande, que les peuples voiſins ſe faiſoient gloire de ſe ſoumettre à ſes loix. Les inſulaires mêmes de la mer orientale, qui n'avoient pas paru depuis le grand Yu, vinrent lui offrir leurs hommages, & ſe reconnoître dépendans de l'empire : enfin tout paroiſſoit conſpirer à ſa gloire & à honorer ſa vertu.

Imitateur du grand Yu, il rétablit dans l'empire le bon ordre que l'interrègne de Han-tſou avoit preſqu'entièrement détruit : la pratique de la vertu y étoit négligée, on paroiſſoit mépriſer les cinq devoirs ; les ſoldats n'obſervoient plus de diſcipline, ni les mandarins de juſtice ; TI-CHOU réforma tout, détruiſit le vice, fit régner la vertu, remit l'ordre dans la juſtice & la diſcipline parmi les gens de guerre. Ce prince mourut regretté de tous ſes ſujets, la dix-ſeptième année de ſon règne.

TI-HOAI.

2040. Les ſucceſſeurs de Ti-chou, ſi nous en jugeons par le peu qu'en diſent les hiſtoriens Chinois, ne profitèrent guère de l'exemple que ce grand prince leur avoit laiſſé à ſuivre : ils ne diſent rien de plus de TI-HOAI, ſon fils, qui lui ſuccéda, ſinon qu'il régna vingt-ſix ans ; de TI-MANG, fils de Ti-hoai & ſon ſucceſſeur, qu'il en avoit régné dix-huit ; que ſon fils TI-SIÉ lui ſuccéda, que pendant ſon règne quelques-uns

2014. *Ti-mang,*

1996. *Ti-ſié,*

ques-uns des peuples qui s'étoient révoltés sous Tai-kang, s'étoient enfin soumis sous son règne ; que TI-SIÉ les avoit bien reçus, & même admis dans les mandarinats de l'empire. Il mourut la seizième année de son règne : son fils POU-KIANG lui succéda, & régna quarante-neuf ans. TI-KIUNG, frère de Pou-kiang, à sa mort, enleva l'empire à son fils Kong-kia, le posséda l'espace de vingt-un ans, au bout desquels il mourut & le laissa à Ti-kin. TI-KIN n'eut point d'enfans pour lui succéder, ainsi l'empire retourna à la branche aînée qui étoit celle de Ti-kiung, dans la personne de KONG-KIA, à qui les historiens Chinois attribuent la perte de la dynastie des *HIA* : ce prince s'adonna aux superstitions qui le précipitèrent dans toutes sortes de désordres. Les peuples en conçurent du mépris, & les gouverneurs des provinces ne vinrent plus lui rendre hommage. Il régna trente-un ans, &, à sa mort, il laissa l'empire à TI-KAO son fils, qui le posséda onze ans, au bout desquels il mourut, & eut pour successeur TI-FA, qui en fut maître durant dix-deuf ans ; ce TI-FA est le père de Li-koué, qui fut le dernier empereur de la race du grand Yu.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1980. *Pou-kiang.*
1921. *Ti-kiung.*
1900. *Ti-kin.*
1879. *Kong-kia.*
1848. *Ti-kao.*
1837. *Ti-fa.*

LI-KOUÉ.

LI-KOUÉ, autrement KIÉ, surnom qui lui fut donné à cause des cruautés qu'il exerça durant son règne, annonça dès son enfance un mauvais naturel ; & pour comble de malheur, il eut pour précepteur un certain Tchao-leang, dont les inclinations étoient aussi corrompues que celles de son disciple en qui l'âge ne servit qu'à les fortifier. Il passa les trente-trois premières années de son règne, dans une si

1818.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1786. *Li-koué.*

grande diſſolution, mêlée de cruautés, qu'il devint l'horreur du peuple, & le mépris des gouverneurs des provinces qui refuſoient même d'obéir à ſes ordres.

LI-KOUÉ, irrité de leur déſobéiſſance, réſolut de s'en faire raiſon par la force; il commença par Yeou-chi-chi, gouverneur de Mong-chan (dans le Chan-tong) contre lequel il envoya des troupes; Yeou-chi-chi qui n'étoit pas en état de lui réſiſter, réſolut, pour éloigner cette tempête, de prendre LI-KOUÉ par un de ſes foibles: il avoit une fille d'une grande beauté, fort ſpirituelle, mais dangereuſe, appellée Mey-hi. Yeou-chi-chi la conduiſit à LI-KOUÉ; l'empereur, frappé de ſa beauté, & charmé de ſon eſprit, rappella ſes troupes, combla d'honneurs & de préſens Yeou-chi-chi, & fit bâtir à ſa fille un palais d'une magnificence incroyable; les murailles & le veſtibule étoient du plus beau jaſpe, les baluſtrades d'yvoire, le lit & les meubles d'un prix ineſtimable à cauſe des perles & des pierreries dont ils étoient ornés; c'eſt là que LI-KOUÉ perdoit, auprès de cette femme, un temps qu'il auroit dû employer au gouvernement de ſes états.

Mey-hi ſurpaſſoit encore LI-KOUÉ en méchanceté, & en infamie: elle fit faire à ce prince des choſes qui paroîtroient incroyables, ſi des hiſtoriens dignes de foi, ne les avoient atteſtées; non contente de s'approprier toutes les richeſſes de l'empire dont elle étoit plus maitreſſe que l'empereur lui-même; dès qu'elle ſavoit quelque famille opulente, elle la faiſoit dépouiller de la manière la plus barbare; de ſorte que pour vivre heureux dans ces temps de déſordre, il falloit paroître pauvre, & vivre miſérablement.

L'uſage qu'elle faiſoit de ces richeſſes eſt plus blâmable

encore. Li-koué, à la sollicitation de cette sang-sue publique, fit creuser un étang qu'il remplit de vin jusqu'à pouvoir porter bateau; trois mille personnes pouvoient boire en même-temps dans cet étang, & non-seulement il étoit permis à toutes sortes de personnes d'y aller boire, mais même on les y forçoit, pour ainsi dire, par les louanges & par les applaudissemens que ce prince voluptueux & sa maitresse, donnoient à ceux qui venoient y faire un sacrifice de leur raison : il faisoit ranger autour de cet étang, des pyramides de viandes, aussi élevées que des montagnes, auxquelles il n'étoit permis de toucher, sous peine de la vie, qu'après s'être rempli de vin. Ces gens ivres, & privés de raison, se jettoient ensuite avec tant de fureur sur ces viandes, qu'ils se les disputoient jusqu'au point de se battre & de s'égorger les uns & les autres, avec un acharnement & une barbarie inconcevables; ces fêtes abominables, si contraires aux mœurs des Chinois, faisoient le passe-temps ordinaire de Li-koué & de Mey-hi.

Avant l'Ere Chrétienne. 1786. *Li-koué.*

Au milieu de ces plaisirs honteux & grossiers, ils en imaginèrent d'autres, dans lesquels l'infamie & la débauche, furent poussées à des excès dont on n'a point d'idée; ils rassembloient nombre de jeunes gens des deux sexes, & leur faisoient commettre en leur présence & en plein jour, sans honte & sans pudeur, les plus infames brutalités; récompensant, avec profusion, ceux qui étoient les plus corrompus & les plus libertins (1).

(1) Le quinzième jour de la première lune on célébre à la Chine, avec beaucoup de magnificence, une fête connue sous le nom de *fête des lanternes*. Elle commence dès le soir du 13, & dure jusqu'au soir du 16 ou 17. Pendant ces quatre

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1777. *Li-koué.*

L'empire voyoit avec indignation tous ces débordemens, plus encore par l'eſtime qu'on avoit pour le grand Yu, dont on prévoyoit que LI-KOUÉ alloit éteindre la famille, que par l'horreur que ces déſordres inſpiroient à toute la nation. Perſonne cependant, dans la crainte de ſubir une mort cruelle & certaine, n'oſoit ſe haſarder de lui faire des repréſentations; le peuple ſe contentoit d'en murmurer; Koan-long-pong, miniſtre de LI-KOUÉ, prit la généreuſe réſolution de ſe ſacrifier pour ſa patrie, & pour

---

à cinq nuits toute la Chine eſt en feu. Chacun ſe pique à qui aura les plus belles lanternes & fera la plus grande dépenſe. Il s'en fait de ſi vaſtes, qu'elles forment des ſalles où on peut repréſenter des comédies. Pendant cette fête, on donne divers ſpectacles & des feux d'artifice qui imitent ſi parfaitement les objets qu'on ſe propoſe de repréſenter, que le récit en paroîtroit incroyable ſi nos artificiers européens ne nous en avoient prouvé la poſſibilité. Les lettrés Chinois, au rapport de Magillans & du P. le Comte, dans leurs relations, attribuent l'origine de cette fête à l'empereur KIE, qui, ſe plaignant de l'alternative des ſaiſons, des jours & des nuits, qui ſembloient abréger la vie de moitié & en troubloient les plaiſirs en nous obligeant de calculer les momens qui nous conduiſent au tombeau, fit élever, de l'avis de Mey-hi, un grand & ſuperbe palais ſans fenêtres, où l'or, l'argent, les pierreries, & les plus ſomptueux ameublemens furent employés avec profuſion. Il y raſſembla un certain nombre de perſonnes des deux ſexes qui étoient toujours nues, & une illumination continuelle de flambeaux & de lanternes en banniſſoit les ténèbres & leur fourniſſoit de nouveaux cieux. Voilà, ſelon ces lettrés, ce qui donna naiſſance à la fête des lanternes. Mais c'eſt un conte dénué de vraiſemblance; les Chinois ne ſe ſouviennent de KIE & de Mey-hi qu'avec exécration; au lieu que la fête des lanternes paroît avoir le plus étroit rapport avec le culte religieux des Chinois; en effet on remarque que, pendant ces jours de fêtes, les chefs de famille écrivent, en gros caractères, ſur une feuille de papier rouge, ces mots: *Tien-ti, San-hiai, Van-lin, Chin-tſai*, c'eſt-à-dire, *au gouverneur du ciel, de la terre, des trois limites & des mille intelligences.* A la cour, on place cette inſcription ſur une table qu'on garnit de blé, de pain, de viande ou de quelqu'autre offrande de cette nature: enſuite on ſe proſterne, & on offre des paſtilles ou des petits bâtons parfumés. Tout cela reſſemble bien peu aux infamies de KIE & de l'impudique Mey-hi. *Editeur.*

l'honneur de la famille du grand Yu, en lui préſentant le placet ſuivant.

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1777. *Li-koué.*

» Moi, Koan-long-pong, miniſtre de votre majeſté & ſon » fidèle ſujet, oſe lui repréſenter avec un profond reſpect, » & un cœur plein de zèle pour ſon ſervice & celui de ſon » auguſte famille, ce qui ſuit.

» Nous avons appris du fondateur de votre illuſtre dynaſtie, » le grand Yu, qu'un prince qui eſt ſur le trône, ne ſauroit » être trop attentif ſur lui-même, ni trop vigilant ſur ſon » peuple; qu'un prince qui eſt élevé au-deſſus de tous les » autres, doit ſe perſuader qu'il eſt l'homme de ſes états qui » doit avoir le plus de vertu; & qu'il n'eſt digne de porter la » couronne, qu'autant que ſon cœur, pénétré des ſentimens » que la vertu inſpire, les répand au dehors pour le bien de » ſes ſujets; dès-lors les peuples l'honorent, l'aiment, le » reſpectent & s'empreſſent de ſe ſoumettre à ſes loix; mais » ſi la crainte ſeule les fait agir, il eſt dangereux que cette » crainte ne ſoit ſuivie de penſées de révolte, & ne les oblige » enfin à chercher un maître que la juſtice & la raiſon, » conduiſent & gouvernent.

» Cet étang où la raiſon ſe déshonore, cette ſalle où » l'ombre de la vertu fait horreur, ces cruautés, ces infa- » mies, cette application, pour ainſi dire, de votre majeſté, » à rendre ſon peuple vicieux & miſérable, à éteindre tous » les ſentimens de compaſſion & de pudeur, détruiſent dans » le cœur du peuple tout reſpect & toute eſtime pour elle, » & le portent à deſirer un autre maître.

» Si le peuple s'éloigne de votre majeſté par ces principes, » peut-elle croire que le Ciel la protége? Le Ciel eſt juſte & » ne ſe déclare que pour la vertu. Le ſeul moyen de le mettre

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1777. *Li-koué.*

» dans vos intérêts, eſt d'éloigner de votre perſonne tous » ces objets de ſcandale que le Ciel déteſte, & qui révoltent » vos meilleurs ſujets; ne conſultez pas, ſeigneur, la per- » ſonne qui a pris un ſi grand empire ſur votre eſprit & ſur » votre cœur; elle ne reſpire que votre perte & celle de » votre auguſte famille: daignez plutôt écouter les repré- » ſentations reſpectueuſes de vos fidèles ſujets, qui ne deſi- » rent que le bonheur & la gloire d'un deſcendant du grand » Yu, & le repos de ſon peuple; c'eſt-là le ſeul moyen de » vous rendre le Ciel propice, & d'éviter la ruine entière » votre empire «.

LI-KOUÉ qui avoit étouffé dans ſon cœur toute crainte du Ciel, par une vie tiſſue de vices & d'abominations, ſe fiant d'ailleurs ſur ſa complexion forte & robuſte, après avoir lu ce placet, ſe contenta de dire: » ne ſuis-je pas le » maître abſolu? oſeroit-on ſe révolter? Je ne crains rien, » & je ſuis ſûr que je ne ceſſerai d'être maître que quand le » ſoleil ceſſera d'éclairer l'univers. Koang-long-pong eſt un » imprudent qui mérite la mort «: il fit payer de ſa tête, à ce généreux miniſtre, ſon amour pour le bien public, & ſon zèle pour la gloire de la famille du grand Yu.

Tching-tang, prince de Chang, jouiſſoit alors de la plus grande réputation: il étoit petit-fils de Hoang-ti, à la dix-ſeptième génération par Sié, fils de l'empereur Ti-ko, que Yao avoit fait prince de Chang (1). Tching-tang ayant appris

(1) Sié eut pour fils Chao-ming, qui laiſſa la principauté de Chang à ſon fils Siang-tou, auquel ſuccéda Tchang-yo, ſon fils, qui fut père de Tſao-yu; Tſao-yu de Min; Min de Tchin; Tchin de Ouei; Ouei eut pour fils Pao-ting, & Pao-ting eut Pao-y; Pao-y fut père de Pao-ping; Pao-ping de Tchu-gin; & Tchu-gin de Tchu-kouei, père de TCHING-TANG.

la mort tragique de Koan-long-pong, en fut si touché, qu'il résolut de lui faire de magnifiques obsèques, comme à un homme qui s'étoit sacrifié pour le bien de sa patrie; il y invita non-seulement ses amis, mais encore tous les grands & le peuple; une affluence de monde assista à ces funérailles qui se firent avec une pompe dont on n'avoit point encore vu d'exemple.

Avant l'Ere Chrétienne. 1777. *Li-koué.*

Tching-tang s'étoit persuadé que cette espèce d'hommage public, rendu à la mémoire & à la générosité de Koan-long-pong, seroit un reproche à ce prince, d'avoir fait mourir un sujet si zèlé pour le bien de l'état, qui le feroit rentrer en lui-même; mais Li-koué regarda cette action de Tching-tang, comme une injure faite à la majesté impériale: il le fit arrêter & enfermer à Hia-tai (1), dans la résolution de le faire mourir. Il en auroit donné l'ordre si Kou-chi & Koan-ou-chi, ses favoris & les compagnons de ses débauches, ne lui eussent représenté qu'il valoit mieux le mettre en liberté, pour faire voir par-là à tout l'empire qu'il ne craignoit personne, puisqu'il ne craignoit pas la réputation de Tching-tang; ces raisons furent du goût de Li-koué, & il fit relâcher Tching-tang.

(1) L'empriſonnement du roi de Chang eſt marqué dans les annales à l'an 1777, & la mort de Koan-long-pong à l'an 1767, dix ans après; je crains que le P. de Mailla ne ſe ſoit trompé; cependant j'ai jugé à propos de laiſſer ſubſiſter cette erreur, ſi c'en eſt une, parce que Martini, dans ſes décades, marque l'empriſonnement de Tching-tang comme une punition des honneurs qu'il avoit fait rendre à la mémoire de Koan-long-pong, & qu'il s'accorde par-conſéquent avec le P. de Mailla. J'ai encore laiſſé ſubſiſter la date de 1777 juſqu'à la retraite du miniſtre Y-yn dans le pays de Chang, quoique les évènemens intermédiaires ſoient rangés ſous des dates différentes ſelon les annales; mais la choſe m'a paru trop peu importante pour intervertir l'ordre ſuivi par le P. de Mailla. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1777. *Li-koué.*

LI-KOUÉ avoit un autre miniſtre d'une probité & d'une droiture reconnue, il ſe nommoit Y-yn : ce ſage miniſtre n'avoit épargné, ni remontrances ni prières pour engager ſon maître à ſe corriger : déſeſpérant de le voir changer, & pénétré des malheurs du peuple, il quitta la cour & le miniſtère, pour ſe retirer dans les montagnes de Ycou-ſin, où eſt aujourdh'ui la ville de Yé-hien du Ho-nan ; là, loin des embarras & des intrigues, il s'occupa uniquement de la culture de la terre.

Tching-tang apprenant ſa retraite, l'invita à le venir trouver pour une affaire de la dernière importance ; Y-yn, malgré l'eſtime qu'il avoit pour Tching-tang, ſe fit preſſer juſqu'à trois fois de quitter ſa ſolitude ; enfin il céda à ſes inſtances, & ſe rendit auprès de lui. » D'où vient, ſeigneur, » lui dit-il en l'abordant, que vous me retirez de ma ſoli- » tude ? j'y travaillois à cultiver la terre, & faiſois tout mon » plaiſir de faire revivre les heureux temps de Yao & de » Chun. Ma première occupation étoit de chercher les » moyens de donner à l'empire un maître ſemblable à ces » deux grands princes, & de remettre le peuple dans les » règles de ſon devoir, en lui inſpirant la vertu & en le » rendant heureux «.

» Je vous ai invité à venir me trouver, lui répondit » Tching-tang, pour vous engager à reprendre votre em- » ploi ; pouvez-vous le quitter ſans porter un préjudice » certain à ce peuple dont vous déſirez le bonheur ? Peut-être » que le Ciel, touché de nos vœux & de l'état déplorable » de l'empire, changera enfin le cœur de LI-KOUÉ : ſi cet » heureux changement arrive pendant votre abſence, n'eſt-il » pas à craindre que les compagnons de ſes débauches ne

» cherchent

» cherchent à le détruire ? Vous ſeul pouvez aider l'empe-
» reur à rentrer dans le chemin de la vertu, les autres ne
» peuvent que l'en détourner ; il n'y a donc pas à balancer,
» il faut que vous retourniez à la cour, & que vous tra-
» vailliez à rétablir le bon ordre. Si vos efforts ſont inu-
» tiles, vous aurez du-moins la ſatisfaction d'avoir fait votre
» devoir «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1777. *Li-koué.*

Y-yn retourna à la cour, & plus zélé que jamais, il exhortoit ſans ceſſe LI-KOUÉ à changer de conduite, mais ſans ſuccès. Enfin, au bout de quatre ans, voyant preſque tout l'empire ſur le point de ſe révolter, comme il preſſoit de nouveau LI-KOUÉ, il prit une coupe à la main, & lui dit, » que votre Majeſté voye enfin à ſe décider : je
» crains, ſi elle ne ſuit pas mes conſeils, qu'elle ne puiſſe
» pas encore long-temps ſe maintenir ſur le trône «. LI-KOUÉ alors battant des mains, fit un grand éclat de rire, & dit à ſon miniſtre : » Je ſuis auſſi ferme ſur le trône, que le ſoleil
» l'eſt dans le ciel ; quand nous le verrons tomber, j'avoue
» qu'alors j'aurai quelque ſujet de craindre «.

Y-yn voyant toutes ſes tentatives inutiles, quitta une ſeconde fois la cour, & fut au pays de Chang, trouver Tching-tang, pour délibérer avec lui ; Y-yn étoit d'avis de prendre les armes, afin d'obliger LI-KOUÉ à chaſſer l'impudique Mey-hi, & à éloigner ſes favoris qui abuſoient de l'aſcendant qu'ils avoient ſur lui pour l'entretenir dans la débauche & les excès auxquels il ſe livroit. Mais Tching-tang, plein de reſpect pour le grand Yu & ſa famille, rejetta cette propoſition, & ne voulut jamais conſentir à prendre les armes contre ſon prince.

Dans le même temps, LI-KOUÉ convoqua une aſſemblée

de tous les gouverneurs de l'empire dans la province où Yeou-tcheng-chi commandoit ; comme ils connoiſſoient tous le caractère de LI-KOUÉ, il n'y en avoit aucun qui ne fût ſur ſes gardes : Yeou-min-chi leva même des troupes, & ſembla vouloir s'oppoſer, par la force, à ce que pourroit entreprendre l'empereur. LI-KOUÉ, à cette nouvelle, entra dans une colère effroyable, & ſe mettant lui-même à la tête de ſes troupes, il marcha contre Yeou-min-chi, lui livra bataille, le défit, & revint triomphant à la cour. Toujours obſédé par les quatre compagnons de ſes débauches, Ouei-chi, Tchang-chi, Kou-chi & Koan-ou-chi, il fut encore plus orgueilleux, plus diſſolu, & plus cruel que jamais.

Avant l'Ere Chrétienne. 1777. *Li-koué.*

LI-KOUÉ, de retour de cette expédition, ſe crut au-deſſus de toutes les entrepriſes qu'on pourroit faire contre ſon autorité ; avant, on pouvoit encore lui faire quelques repréſentations, & l'empire n'étoit pas dépourvu de gens ſages & zélés, qui oſoient lui repréſenter les égaremens de ſa conduite : LI-KOUÉ ne les avoit pas tous fait mourir ; mais depuis ce temps-là, aucun de ceux qui s'ingérèrent de lui donner des avis, ou même de parler contre ſes favoris, n'échappa à la mort. Tchong-kou, qui avoit la charge de *Tai-che-ling*, c'eſt-à-dire de grand hiſtorien, de pontife & de ſur-intendant des mathématiques, prit entre ſes mains les loix de l'empire, & l'exhorta les larmes aux yeux ; mais voyant que ſes remontrances étoient inutiles, il quitta la cour avec tout ce qui reſtoit d'honnêtes gens, & ſe retira auprès de Tching-tang, que tout le monde regardoit déja comme celui que le Ciel avoit choiſi pour réparer le mal que LI-KOUÉ faiſoit à l'empire.

1768.

Le ciel & la terre semblèrent avertir les peuples de ce changement ; il y eut d'affreux tremblemens de terre ; la montagne Kio-chan s'enfonça, & ne laissa à sa place qu'un grand étang bourbeux qui subsiste encore aujourd'hui ; les eaux de la mer sortirent de leurs bornes, & faisant refouler celles des fleuves & des rivières, elles inondèrent toutes les campagnes. Il parut deux soleils, l'un au levant, l'autre au couchant ; tout pronostiquoit un grand changement dans l'empire. Le peuple, épouvanté & persuadé que c'étoient autant d'avertissemens que le Ciel donnoit à Li-koué, crut qu'il devoit l'exhorter à se corriger : les vieillards que l'âge rendoit respectables, armés d'un courage vraiment héroïque, allèrent lui représenter que les loix de l'empire ne s'observoient plus ; que la majesté ne paroissoit plus dans sa personne ; que le Ciel l'avertissoit, de tous côtés, par des prodiges qui les faisoient tous trembler, & qu'infailliblement c'étoit un signe frappant d'un changement prochain : Li-koué les fit tous cruellement mourir, & ordonna de chercher par-tout ceux qui avoient quelque réputation de probité pour leur faire subir le même sort. Il avoit coutume de dire, en voyant l'estime que tout le monde avoit pour Tching-tang, qu'il ne se repentoit que d'une seule chose en sa vie, qui étoit de n'avoir pas fait mourir ce prince lorsqu'il le tenoit prisonnier à Hia-tai.

Avant l'Ere Chrétienne. 1767. *Li-koué.*

Tant de cruautés & de barbarie révoltèrent enfin tout l'empire. On vit les gouverneurs & les peuples se rendre en foule dans le pays de Chang, pour implorer le secours de Tching-tang contre la férocité de Li-koué. Y-yn, qui s'étoit attaché au prince de Chang, lui dit : » Vous voyez mainte-» nant qu'il n'y a plus à délibérer sur le parti que vous devez

1766.

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Li-koué.*

» prendre. Mey-hi a tellement corrompu l'eſprit & le cœur » de Li-koué, qu'il n'y a plus rien à attendre de lui : les » peuples conſternés ne peuvent plus ſupporter ſa tyrannie, » & le Ciel irrité vous manifeſte clairement ſa volonté ; il » veut ſe ſervir de vous pour le châtier «.

Tching-tang ſe rendit aux vœux des peuples & à l'avis de ſon miniſtre. » Grands & peuples, leur dit-il, qui venez » ici implorer mon ſecours, ſoyez attentifs à ce que je vais » vous dire : j'armerai pour vous protéger, puiſque vous » avez beſoin de mon appui, mais ne croyez pas que j'aie » la moindre penſée de révolte ; je ſais que j'ai au-deſſus de » moi un maître dont je dépends, & que je ne dois pas » m'élever contre lui, ni me mettre à la tête d'un peuple » qui voudroit ſe révolter. Lorſqu'un prince fait ſon devoir, » lorſqu'il s'applique à faire régner la vertu dans ſes états, » ſes ſujets ſont obligés de verſer juſqu'à la dernière goutte » de leur ſang pour ſon ſervice ; par malheur, nous avons » dans Li-koué un prince qui ne cherche qu'à fouler aux » pieds ſon peuple, à ſe rébeller contre le Tien, & à ſe » plonger dans des crimes qui crient vengeance & qu'on » ne peut rappeller ſans horreur ; il eſt évident, par tous les » ſignes que nous voyons, que le Tien veut qu'on le châtie.

» Si je prens les armes contre Li-koué, c'eſt malgré moi ; » c'eſt pour obéir aux ordres du Tien. De tant de peuples » qui lui étoient ſoumis, il n'y a preſque plus perſonne qui » veuille le ſervir que par force. Je ſais que vos plaintes » ſont juſtes, & je ſuis déterminé à marcher contre lui ; » mais il faut, officiers & ſoldats, que vous m'aidiez éga- » lement de tout votre pouvoir ; ſeul, je ne puis rien : ce » ſont les ordres du Ciel que nous exécuterons ; c'eſt la

» paix & le bonheur du peuple que nous devons avoir en » vue : ceux qui feront bien leur devoir, doivent être sûrs » qu'ils seront libéralement récompensés, je leur en donne » ma parole ; mais s'il se trouve quelqu'un qui ne suive pas » mes ordres, ou les exécute foiblement, il doit s'attendre » à un châtiment qui rejaillira sur ses enfans & sur toute » sa famille ; je vous en avertis, il n'y a point alors de pardon » à espérer «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Li-kouć.*

Après cette harangue, Tching-tang composa une armée de tout ce qu'il avoit de soldats d'élite & partit de Poutching. LI-KOUÉ, averti de sa marche, ne s'en émut pas beaucoup ; il ordonna cependant qu'on rassemblât incessamment ses troupes, & dit qu'il vouloit enfin, par la mort de Tching-tang, s'ôter le regret de ne l'avoir pas fait mourir. Il s'avança avec une nombreuse armée au-devant de son ennemi, le rencontra, & résolut aussi-tôt de lui livrer bataille ; mais ce prince, que l'orgueil aveugloit, ne s'imaginoit pas qu'il eût presque autant d'ennemis dans son armée qu'il avoit de soldats : à peine fut-il arrivé en présence de Tching-tang, que la plupart des siens l'abandonnèrent pour se joindre à ce prince, & le reste se dissipa ; desorte que se trouvant presque seul, il fut obligé de s'enfuir à Nan-tsao (1), où Tching-tang le laissa.

Tching-tang faisant ensuite réflexion sur cet évènement, ne put s'empêcher d'être troublé ; il dit aux gouverneurs des provinces : » Je crains que dans la suite on ne blâme ce » que je viens de faire ; c'est malgré moi que j'ai pris les » armes pour délivrer l'empire de la tyrannie de LI-KOUÉ ;

(1) Tsao-hien de *Lin-tcheou-fou* dans la province de Kiang-nan.

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Li-koué.*

» peut-être enviſagera-t-on cette démarche comme un pré-
» texte que j'ai pris pour m'élever ſur le trône (1) «. Ses officiers tâchèrent envain de le tranquiliſer, il demeura toujours perſuadé que l'action qu'il venoit de faire nuiroit à ſa réputation, & lui ſeroit reprochée dans les ſiècles à venir. Ce fut à cette occaſion que Tchong-hoei, un de ſes miniſtres, lui écrivit.

» Ce n'eſt pas ſans deſſein que le Ciel donne un maître aux
» peuples; ils ſont ſon ouvrage, & en les créant, il leur a
» donné un corps & une ame libre pour ſe conduire: s'ils
» n'ont pas un maître qui les dirige, il eſt à craindre que
» chacun agiſſant à ſa fantaiſie, ne cauſe du trouble &

(1) La conduite de Tching-tang qui détrôna Kié, & celle de Ou-ouang qui détrôna Cheou-ſin, quoiqu'appuyées par le Ciel, n'ont pas eu l'approbation de tous les Chinois. La note ſuivante, tirée de la traduction du *Chou-king* par le P. Gaubil, pag. 85, en adminiſtre la preuve. Deux philoſophes Chinois, Yuen-kou & Hoang-ſeng, diſputoient devant *King-ti*, empereur des Han, qui vivoit l'an 158 avant l'Ere chrétienne. Hoang-ſeng prétendoit que Tching-tang & Ou-ouang ne devoient pas s'emparer de l'empire; Yuen kou répondoit que Kié & Cheou-ſin, qui étoient des monſtres, ayant été abandonnés par les peuples, ces deux grands-hommes, pour répondre aux vœux du peuple, les firent périr & montèrent ainſi ſur le trône, par l'ordre du Ciel. » Quelque vieux que ſoit un bonnet, reprit Hoang-ſeng, on le
» met ſur ſa tête, & quelque propres que ſoient des ſouliers, on les met à ſes
» pieds: pourquoi cela? C'eſt qu'il y a une diſtinction naturelle & eſſentielle entre
» le haut & le bas. Kié & Cheou-ſin étoient de grands ſcélérats, mais ils étoient
» rois; Tching-tang & Ou-ouang étoient de grands & de ſages perſonnages, mais
» ils étoient ſujets; & un ſujet qui, bien loin de reprendre ſon maître de ſes
» fautes pour tâcher de l'en corriger, ſe ſert au contraire de ces mêmes fautes
» pour le perdre, & pour régner à ſa place, n'eſt-il pas uſurpateur «?

Yuen-kou, pour embarraſſer ſon adverſaire, cita l'exemple de la famille régnante, & dit: » il s'enſuivroit de ce que vous avancez, que le fondateur de la
» dynaſtie des *Han* auroit mal fait de monter ſur le trône occupé par les Tsin.
L'empereur, devant lequel ces deux lettrés parloient, mit fin à cette converſation, & dit que les lettrés qui ſont ſages, ne devoient pas agiter de ſemblables queſtions. *Editeur.*

» du désordre ; c'est pour les contenir dans les bornes du » devoir & dans le chemin de la vertu, que ce même Ciel » crée des sages à qui il donne les lumières & la prudence » nécessaires pour bien gouverner ; LI-KOUÉ, loin de se servir » de ses lumières pour pratiquer la vertu & l'inspirer aux » peuples, les entraînoit au contraire dans toutes sortes de » vices, & les rendoit malheureux : le Ciel vous ayant donné » la sagesse & la vertu en partage, avec le pouvoir de remé- » dier à tant de maux, & de faire revivre les temps heureux » du grand Yu, ne vous demande que d'y travailler avec » ardeur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Li-koué.*

» LI-KOUÉ a dû connoître, par le mécontentement du » peuple, que le Chang-ti le rejettoit ; le Ciel au contraire, » manifeste le choix qu'il fait de vous, pour rendre à ce » peuple la paix & le bonheur.

» Les ministres de LI-KOUÉ, abusant de l'autorité qui leur » étoit confiée, ne s'étudioient qu'à faire le mal ; pour nous, » semblables aux bourgeons du ris, ou à l'épi du blé, nous » nous soutenons à l'abri de votre protection ; quels maux » pourrions-nous craindre ?

» Pour justifier la confiance des peuples à votre égard, » il ne faut que se rappeller la conduite que vous avez tenue » avec les gens du pays de Cou : ils s'excusoient de venir » aux funérailles de Koan-long-pong, sous prétexte qu'ils » étoient pauvres, & qu'ils ne pouvoient fournir leur quote- » part ; ils n'avoient pas même, disoient-ils, assez de bras » pour cultiver leurs terres : vous leur envoyâtes généreu- » sement des vivres, & du monde pour les aider ; mais par » la plus noire ingratitude, ils mirent à mort celui qui étoit » chargé de vos ordres. Ils méritoient, sans doute, un châ-

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Li-koué.*

» timent exemplaire ; vous vous contentâtes de leur repentir. » On n'a pas plutôt ſu que vous preniez les armes, que tous » les peuples de la partie orientale ſont venus vous offrir » leurs ſervices. On a vu les peuples Y, à l'occident, ſe » plaindre de ce que vous leur préfériez ceux du ſud, tandis » que ceux du nord murmuroient, & demandoient pour- » quoi vous ne les honoriez pas de votre préſence. Par- » tout, on voyoit les peuples pleins de joie, préparer ce » qu'ils avoient de plus précieux pour recevoir leur maître ; » dès qu'il ſera venu, diſoient-ils, nous n'aurons plus rien » à craindre. Le peuple de Chang jouit depuis long-temps » de ce bonheur «.

Li-koué, honteuſement chaſſé du trône, abandonné de ſes ſujets & de ſes amis mêmes, enfin, mépriſé de tout le monde, mourut miſérablement à la montagne Ting-chan, près de Nan-tſao, trois ans après ſon expulſion. Il ne laiſſa qu'un fils, appellé Chan-ouei, qui ne ſe croyant pas en ſûreté à Nan-tſao, ſe ſauva dans les déſerts du nord, où il vécut parmi les bêtes ſauvages, ſans oſer communiquer avec les hommes : ainſi finirent le dernier rejetton de la famille du grand Yu, & la dynaſtie des *Hia*, à laquelle ſuccéda celle de Tching-tang, qui prit le nom de *Chang*, du nom de ſa principauté.

HISTOIRE

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

SECONDE DYNASTIE.

Les CHANG.

TCHING-TANG naquit la vingt-ſeptième année du règne de Kong-kia : il avoit déja atteint la quatre-vingt-ſeptième année de ſon âge, & étoit dans la dix-huitième de ſon règne, en qualité de prince de Chang, quand il prit les rênes du gouvernement, après la déroute de Li-koué ; il adreſſa aux grands & au peuple ce diſcours.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Tching-tang.*

„ Le Chang-ti, ſouverain maître de la nature, en créant

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Tching-tang.*

» les hommes, leur donna une raiſon pour ſe conduire ſelon » leur état & leurs obligations ; mais comme ils pourroient » s'écarter de leur devoir, il leur donna encore un maître » pour les relever quand ils tomberoient, & les remettre » dans le chemin de la vertu.

» Le prince des *HIA*, l'infâme Li-koué, a foulé aux pieds » l'humanité & la juſtice ; uniquement occupé à vexer, à » maltraiter, à perdre ſes peuples, vous avez éprouvé juſ- » qu'où alloit ſa méchanceté ; vous vous en êtes plaints hau- » tement, & le Tien, le juſte Tien, a fait voir par des ſignes » évidens, combien il avoit en horreur ſes injuſtices & ſes » crimes.

» Puiſque le Ciel a voulu ſe ſervir de moi pour ſe venger » de tant de forfaits, puiſqu'il veut rétablir le luſtre & l'hon- » neur du ſceptre impérial, pouvois-je refuſer d'obéir à ſes » ordres ? j'ai craint de ne pouvoir ſeul les exécuter, & j'ai » choiſi parmi vous, des gens ſages & zèlés, pour m'aider » à accomplir ſa volonté : mais oſerois-je ſacrifier un veau » noir au Tien, ſans l'avoir conſulté, & ſans être le maître » de l'empire ?

» L'auguſte Ciel qui aime véritablement les peuples, nous » a donné la victoire ſur Li-koué ; il a puni ce prince en » le condamnant à l'exil, & en délivrant ſes ſujets de ſa » tyrannie : tous les cœurs, ſemblables à de jeunes plantes, à » des herbes nouvelles & à de tendres arbriſſeaux, paroiſſent » renouvellés ; il ne reſte plus qu'à vous donner un maître : » vous deſirez que je faſſe revivre l'ancienne tranquillité dont » nous jouiſſions, mais je me ſens trop foible pour me » charger ſeul de ce ſoin. Si vous voulez que je ſois votre » maître, il faut que vous m'aidiez à faire renaître la paix,

» la vertu & la concorde dans l'empire ; ce n'eſt que ſur les » ſecours que j'eſpère de vous que je me fonde : il ne faut » pas que chacun ſe faſſe des loix, & ſe livre à des deſirs » que la raiſon ne règle pas, il faut au contraire qu'il ſoit » exact à obſerver les loix établies par nos prédéceſſeurs.

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. *Tching-tang.*

» Le bien que je remarquerai en vous, ne craignez pas » que je le cèle ; les fautes que je commettrai, ne croyez » pas que je me les pardonne. Le Chang-ti connoit tout, » rien ne lui eſt caché ; le prince, de même que ſes ſujets, » a d'étroites obligations, dont il ne ſauroit ſe diſpenſer ſans » crime ; elles ſont d'autant plus grandes que la place qu'il » occupe, eſt plus relevée. Le Ciel l'y établit pour conduire » ſes peuples dans le chemin de la vertu : ainſi, s'il vous » arrive de faire des fautes, je m'en regarderai comme ſeul » coupable. Je vous dois l'exemple, & votre bonheur eſt » le plus cher de mes vœux «.

TCHING-TANG s'étant déterminé à accepter l'empire, déclara qu'il vouloit tenir ſa cour à To-tching (1). Il ordonna d'y faire les préparatifs pour le ſacrifice au Chang-ti, ſuivant la coutume, & à l'exemple de Chun & du grand Yu, il voulut que ce ſacrifice ſe fît avec toute la pompe & la ſolemnité poſſibles. Comme il fixa le commencement de l'année à la lune du ſolſtice d'hiver, & que le commencement du printemps ſe trouvoit alors à la troiſième lune, ce ſacrifice ſe fit les premiers jours du printemps, à la troiſième lune de l'année.

Après le ſacrifice, il déclara qu'il donnoit à ſa dynaſtie le nom de *CHANG*, qui étoit celui du pays que ſa famille

(1) Aujourd'hui *Kouéi-té-fou* dans le Honan.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Tching-tang.*

poſſédoit en propre, & que la couleur (1) impériale dans les étendards & ailleurs, ſeroit la blanche. Il nomma Y-yn & Tchong-hoei, ſes premiers miniſtres, & aſſembla enſuite les gouverneurs, les grands & les officiers de l'empire, dans une plaine à l'orient de la cour pour en faire l'examen, les punir ou les récompenſer, & choiſir ceux qui pouvoient être plus utiles à l'état. Cet examen fait avec toute l'exactitude & toute la juſtice poſſibles, combla de joie la nation. TCHING-TANG adreſſant la parole à ceux qu'il avoit laiſſés ou mis en charge, leur dit:

(1) On lit dans les annales que Fou-hi régna par *la vertu du bois*, Chin-nong par celle *du feu*; Hoang-ti par celle *de la terre*; Chao-hao par celle *des métaux*; Tchuen-hio par celle *de l'eau*. Pour comprendre cette manière de s'exprimer, ſi éloignée de nos uſages, il faut avoir recours à une notice de M. de Visdelou, imprimée à la fin du *Chuu-king*, traduit par le P. Gaubil. Cinq génies gouvernent les cinq élémens, & ces génies étendent leur domination ſur les dynaſties qui doivent tour-à-tour poſſéder la Chine. Les Chinois font encore préſider ces génies, qu'ils appellent du nom de *Chang-ti*, aux cinq ſaiſons de l'année (car on remarquera qu'ils forment une ſaiſon moyenne, des derniers dix-huit jours de chacune des autres ſaiſons); & ces ſaiſons aux cinq couleurs primitives, &c. » Chacun » de ces élémens produit une dynaſtie. Ainſi l'élément du bois en produit une, & » ſon *Chang-ti* forme un fondateur. Enſuite l'élément du feu produit une autre » dynaſtie, & un nouveau fondateur. Et après que les trois autres élémens ont » fondé chacun la leur, l'élément du *bois* reprend la domination, & forme un nou- » veau fondateur; & ce période dure autant que le monde, ſans interruption & » néceſſairement. De-là cette formule de l'hiſtoire Chinoiſe: telle dynaſtie a régné » par la vertu du bois, ou de quelque autre élément. Celle d'aujourd'hui, par » exemple, règne par la vertu de l'eau. De-là vient auſſi que la plupart des ancien- » nes dynaſties ſacrifioient au *Chang-ti*, ou à l'élément qu'elles regardoient » comme leur père, voulant perſuader au peuple qu'elles en étoient iſſues «. Mais M. de Visdelou fait entendre enſuite que ces cinq *Chang-ti* ſont ſubordonnés à un ſouverain *Chang-ti* qui préſide à tout le Ciel. Les dynaſties ont offert des ſacrifices aux cinq *Chang-ti* en commun, outre les cérémonies religieuſes dont chacune honoroit particulièrement celui des cinq *Chang-ti* de qui elle ſe diſoit iſſue. Les ſacrifices aux cinq *Chang-ti* ont été ſupprimés par la dynaſtie des *Ming*; & celle des *Tſing*, qui eſt la dynaſtie actuellement régnante, ne les a pas rétablis. *Editeur.*

» O vous qui êtes ici, & qui voulez, avec moi, vous » charger de la conduite du peuple, ſoyez attentifs à ce » que je vais vous dire. Ce n'eſt pas inutilement que vous » m'avez choiſi pour votre empereur; vous avez ſans doute » cru que le Tien vouloit ſe ſervir de moi pour rendre les » peuples heureux, & les entretenir dans la pratique de la » vertu; je ſais que je ne le puis ſeul; je vous ai donc choiſis » pour m'aider dans un emploi de cette importance: mais » ſouvenez-vous que ſi le peuple ne ſe loue pas de votre » adminiſtration, ſi vous ne vous employez pas entièrement » à remplir vos obligations, je vous punirai avec la dernière » ſévérité; ne vous en prenez pas à moi, n'en accuſez que » vous-mêmes. Tâchez, au contraire, d'imiter Kao-yao & » Heou-tſie, qui furent d'un ſi grand ſecours à Chun & à » Yu, l'un dans le gouvernement, & l'autre, en apprenant » aux peuples à cultiver la terre, qui leur fournit les moyens » de vivre commodément. L'extérieur ne ſuffit pas, le cœur » doit y être; des dehors affectés ne ſauroient tromper le » Chang-ti; s'il vous châtie, c'eſt que vous l'aurez mérité«. Cela dit, il leur déclara que pour ne pas confondre les ancêtres de ſa dynaſtie avec ceux de la dynaſtie des *Hia*; il prenoit *Sie*, comme chef de la ſienne, & vouloit, qu'à l'avenir, ſes deſcendans lui fiſſent les cérémonies accoutumées; ce qu'il pratiqua lui-même quelques jours après.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1766. *Tching-tang.*

Le Ciel, cependant, ne répondit pas aux vœux de TCHING-TANG pour rendre ſes peuples heureux; il ne tomba point d'eau, & les terres, quelques ſoins que le peuple prît de les arroſer, ne rendoient que très-peu de grains; celles qui étoient éloignées des rivières, ne produiſoient abſolument rien; ce qui fit monter les vivres à un ſi haut prix, que plu-

1766.
1765.
1764.
1763.
1762.
1761.

Avant l'Ere Chrétienne. 1760. *Tching-tang.*

ſieurs furent obligés de vendre leurs propres enfans pour ſoulager leur miſère ; TCHING-TANG fit ouvrir les mines de cuivre de la montagne Tchouang-chan, dont il fabriqua une monnoie qu'il fit diſtribuer au peuple ; il fournit par-là aux pauvres, le moyen d'acheter du grain des plus riches ; mais les greniers s'épuiſoient ſans que la terre reproduisît des récoltes pour les remplir.

Sept ans d'une affreuſe ſtérilité, réduiſirent l'empire à un état déplorable ; TCHING-TANG, vivement touché de ce fléau terrible, dépouilla le faſte impérial, ſe revêtit d'un cilice (1) & alla ſur la montagne Sang-lin, où proſterné par terre, le viſage baigné de larmes, il adreſſa cette prière au Tien : » auguſte Ciel, faut-il que pour moi ſeul le peu-» ple ſoit réduit à une ſi cruelle extrémité ? Faut-il qu'il ſoit » puni de mes fautes ? Si je ne remplis pas les obligations » de mon état, ſi je ne veille pas comme je le devrois, à ce » que le peuple pratique la vertu, ſi les palais où je demeure » ſont trop ſuperbes, ſi je permets que les femmes s'élèvent » au-deſſus de leur état, ſi je ne ſuis pas attentif à ce que le » commerce ſe faſſe avec équité, ô juſte Tien, c'eſt moi » ſeul qui ſuis coupable ! faites retomber ſur moi votre » colère ; voici votre victime, frappez ! mais jettez un regard

(1) Ce que dit ici le P. de Mailla eſt tiré du *Sſe-ki* & de *Siun-tſe*, cités dans les annales. Le P. Martin Martini, dans ſes décades, rapporte la choſe avec des circonſtances différentes, mais ſans citer ſes autorités : il dit que les Chinois eurent recours aux ſorts, & que ces ſorts ayant décidé que le Ciel appaiſeroit ſa colère par les prières & par la mort d'un ſeul homme, alors TCHING-TANG ſe purifia par le jeûne, coupa ſa chevelure & ſes ongles, & alla s'offrir comme victime, pieds nuds & le corps couvert de terre & de cendres : en cet état il adreſſa ſa prière au Ciel, à ſix repriſes différentes, &c. *Editeur.*

» de compaſſion ſur ce peuple infortuné «. A peine TCHING-TANG eut-il fini ſa prière, que le ciel ſe couvrit de nuages, & qu'il tomba une pluie qui s'étendit à pluſieurs mille *lis* à la ronde, & procura une abondante moiſſon. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1760. *Tching-tang.*

TCHING-TANG, après avoir rendu graces au Ciel d'un ſi grand bienfait, retourna dans ſon palais, & fit graver ſur le baſſin dont il ſe ſervoit tous les matins pour ſe laver le viſage, ces paroles: *Souviens-toi de te renouveller chaque jour, & pluſieurs fois le jour*; afin qu'ayant continuellement cet avertiſſement devant les yeux, il fût plus attentif à remplir ſes devoirs. Que les peuples ſeroient heureux, ſi tous les ſouverains penſoient ainſi!

TCHING-TANG fut toujours pénétré de reſpect pour le Ciel, plein de tendreſſe pour ſon peuple, & de défiance à l'égard de lui-même; auſſi fut-il chéri & pour ainſi dire adoré de ſes ſujets. Il mourut âgé de cent ans, dans la treizième année de ſon règne, emportant avec lui les regrets de toute la nation. 1754.

L'empereur TCHING-TANG eut trois fils, Tai-ting, Ouai-ping & Tchong-gin; Tai-ting mourut avant ſon père, & ne laiſſa qu'un fils. Ouai-ping, à la mort de l'empereur, n'avoit que deux ans, & Tchong-gin un an ſeulement.

TAI-KIA.

TAI-KIA, c'eſt le nom que portoit le fils de Tai-ting, comme plus âgé que ſes oncles, fut choiſi par Y-yn & par les grands, pour ſuccéder à Tching-tang, d'autant plus que Ouai-ping & Tchong-gin, d'une complexion délicate, paroiſſoient ne devoir pas vivre long-temps, & qu'ils moururent effectivement l'un & l'autre dans l'année. 1753.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1753. *Tai-kia.*

Ayant donc été réſolu que TAI-KIA, comme fils de l'héritier préſomptif de la couronne, ſuccéderoit à Tching-tang, Y-yn, en qualité de premier miniſtre & de premier préſident du tribunal des rits, aſſembla tous les mandarins qui ſe trouvèrent à la cour, & leur fit reconnoître TAI-KIA. On étoit alors dans la douzième lune, & les cérémonies des funérailles de Tching-tang n'étoient pas encore faites; Y-yn les ordonna avec beaucoup de magnificence, enſuite il alla prendre TAI-KIA qu'il fit placer ſur un trône préparé à cet effet, dans la ſalle des *ancêtres* de la dynaſtie des *CHANG*, le ſalua empereur, & lui fit recevoir, en cette qualité, l'hommage des grands, des princes vaſſaux, des mandarins & du peuple. Ce miniſtre, adreſſant enſuite la parole au jeune empereur, l'exhorta à imiter la vertu du grand prince à qui il ſuccédoit, & lui donna ces avis.

» L'empire dont la dynaſtie *CHANG* eſt maintenant en » poſſeſſion, appartenoit auparavant à celle des *HIA*. Prince, » ſachez que nous ne ſommes élevés que parce que les Hia » ſont tombés; tandis que les Hia ſe ſont maintenus dans la » pratique de la vertu, & qu'ils ſe ſont appliqués avec ſoin » à ſe renouveller chaque jour, on a vu l'empire fleurir au » ſein de la paix, & la juſtice du Tien ne s'eſt point appé- » ſantie ſur eux: tout leur réuſſiſſoit. La terre produiſoit » avec abondance; les montagnes, les fleuves, les eſprits » étoient réglés; les volatiles, les quadrupèdes & les poiſſons » n'étoient point dérangés; le Tien protégeoit ces princes, » parce qu'ils pratiquoient la vertu. Mais quand leurs deſcen- » dans s'éloignèrent de ces modèles, le Tien, irrité, multi- » plia leurs calamités, & nous chargea de ſa vengeance, en

» nous

» nous ſubſtituant à leur place; la décadence des *Hia* eſt » venue de Ming-tiao (1), & notre élévation de Pou- » tching (2).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1753. *Tai-kia.*

» Notre maître, le prince de Chang, votre auguſte aïeul, » toucha le Tien, & le cœur des hommes. Il fut pénétré » de voir le mépris que Li-koué faiſoit de la vertu, & » des maux extrêmes qu'il cauſoit à ſes ſujets. Il prit les » armes, & détruiſit la tyrannie, pour faire règner la clé- » mence: les peuples le chériſſoient. Prince, vous ſuccédez » à ſon trône, ſoyez l'héritier de ſes vertus. Vous êtes » jeune, votre cœur eſt ſuſceptible de toutes les impreſ- » ſions; ayez de l'amour pour votre famille, & du reſpect » pour vos ancêtres; le bonheur des peuples & des quatre » mers en dépend.

» Votre aïeul obſerva étroitement les devoirs de l'homme; » il ſuivoit les ſages conſeils qu'on lui donnoit; cette défé- » rence lui gagna tous les cœurs. On admiroit la juſtice » avec laquelle il gouvernoit; jamais on ne le vit recher- » cher la louange ni les applaudiſſemens, & il ſembloit » que ſon unique affaire étoit de ſe corriger de ſes dé- » fauts. C'eſt par-là, prince, qu'il devint maître abſolu » dans tout l'empire: il eſt difficile, je l'avoue, de l'imiter » en tout.

» Il cherchoit, de tous côtés, les gens de mérite, qu'il » forma lui-même à pouvoir vous ſeconder; il a laiſſé des » règles ſur la conduite des mandarins, & ſur la punition

(1) *Ming-tiao*, près de Gan-y-hien dans le Chan-ſi; c'eſt-à-dire où l'empereur Kié ſe livroit à ſes plaiſirs.

(2) *Pou-tching*, dans le pays de Kouei-té-fou de la province de Honan, demeure de Tching-tang.

Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

» des crimes ; il en a laiſſé à votre Majeſté, ſur la conduite » qu'elle doit tenir ſur le trône. On lui entendoit dire » ſouvent, qu'il redoutoit les fauſſes louanges, le jeu, le » vin & les chanſons ; que c'eſt avoir des mœurs corrompues, » que de ſe livrer immodérément à l'amour des richeſſes » & des femmes, & de ne s'occuper que de la promenade » & de la chaſſe ; que ceux qui n'écoutent pas avec reſpect » les conſeils des ſages, qui foulent aux pieds la droiture » & l'équité, qui écartent les perſonnes reſpectables par » l'âge & par la vertu, pour n'écouter que de jeunes étour- » dis, ſans expérience, préparent mille troubles à l'empire. » Un de ces défauts dans un magiſtrat ou dans le ſouverain, » doit entraîner leur perte. Si les miniſtres ne corrigent point » ces défauts dans leur prince, par leurs avis, ils méritent » d'être ignominieuſement flétris au viſage par des ſtigma- » tes noires.

» Prince, vous devez imprimer profondément dans votre » cœur ces belles maximes de votre aïeul ; ſes paroles avoient » pour but, de vous ſervir de guide pour vous conduire. Il » n'y a que le ſeul Chang-ti qui ſoit ſupérieur aux règles. Si » vous faites bien, il vous rendra heureux ; ſi vous faites » mal, il vous punira ſévèrement. Ne mépriſez pas la vertu » & gardez-vous bien d'accorder votre eſtime à celui qui » n'en aura point : la vertu ſeule peut procurer la paix à » vos peuples.

Tai-kia auroit été heureux, s'il eût ſuivi les ſages inſtructions de Y-yn ; mais il n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du trône, qu'il ſe livra à une ſociété de jeunes débauchés, dont il écouta les diſcours inſenſés, & qui eurent bien-tôt détruit l'effet des conſeils pleins de ſageſſe que Y-yn lui avoit donnés.

Ce miniſtre, comme conſervateur de la paix (1), dignité qui n'a eu lieu que ſous la dynaſtie *Chang*, & qui étoit la première de l'état, craignant que la conduite de Tai-kia ne cauſât du trouble, lui écrivit en ces termes. Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

» Prince, le Tien eſt témoin de toutes les actions des » hommes; il leur eſt impoſſible de ſe ſouſtraire à ſes regards. » Lorſqu'il nous donna pour maître Tching-tang, il ma- » nifeſta clairement ſa volonté; ce grand prince, chargé » de ce peſant fardeau, fut toujours d'une circonſpection » extrême: le Ciel donna de l'éclat à ſes vertus, le ſoutint » avec gloire ſur le trône, & rendit ſes peuples heureux. » Moi, Y-yn, votre fidèle ſujet, j'eus ſeul l'honneur » d'être à ſes côtés, & de l'aider dans une ſi grande entre- » priſe. C'eſt à ſes travaux, que votre Majeſté doit le trône » qu'elle occupe aujourd'hui.

» Lorſque dans une affaire, dont le ſouverain & ſes miniſ- » tres ſont chargés, le prince abandonne la vertu, & ne » remplit point ſes obligations, il eſt difficile que le miniſtre » ſeul la faſſe réuſſir. Quand j'étois auprès de Li-koué, à la » ville occidentale, voyant que mes ſoins étoient inutiles, » je le quittai pour me rendre auprès de Tching-tang, dont » la vertu & la probité étoient connues de tout le monde. » Ce prince, agiſſant de concert avec les ſages qui ſe faiſoient » un plaiſir de le ſervir & de l'aider, eſt venu heureuſement » à bout de mettre l'empire dans votre famille, & Li-koué » s'eſt vu forcé de deſcendre du trône. Un prince qui n'imite

(1) Ce titre, en Chinois, eſt *O-heng*, que le P. Gaubil lit *Gou-heng*. On croit que cette dignité répond à celle de *Tai-ſſe* ou de grand-maître, la première de l'empire. D'autres penſent que c'eſt un ſurnom honorifique de ce miniſtre. *Editeur.*

» pas la vertu de ſes ancêtres & qui ne ſe comporte pas en » roi, les déshonore.

Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

TAI-KIA reçut ces remontrances & y fut inſenſible. Y-yn, ſans ſe rebuter, lui préſenta un ſecond placet, où il lui dit :

» Savez-vous, prince, ce que les ſiècles à venir diront des » anciens empereurs, qui ont été ſi vigilans ſur leurs actions ? » Ils diront, que dans la crainte de ſe tromper, ils cherchoient » des ſages, qui, par leurs conſeils, leur frayaſſent un che- » min que leurs deſcendans puſſent ſuivre. Prince, ne rendez » pas inutiles les précautions que Tching-tang prenoit pour » ſes ſucceſſeurs. Soyez jaloux de votre réputation ; imitez » celui qui apprend à tirer de l'arc ; il poſe un but, bande » ſon arc, & ne lâche la flèche qu'après avoir bien viſé. Fixez » le point que vous devez vous propoſer d'atteindre ; prenez » pour modèle votre auguſte aïeul, cela me comblera de » joie ; dix mille générations feront votre éloge «.

Le vice avoit jetté de trop profondes racines dans le cœur de TAI-KIA ; Y-yn vit bien que ſes exhortations étoient inſuffiſantes, & qu'il falloit un remède plus efficace pour l'engager à changer de conduite. Ce miniſtre, pour éloigner ce prince des ſociétés qui l'entretenoient dans le mal, fit bâtir un petit palais près du tombeau de Tching-tang, & réſolut d'y tenir TAI-KIA, afin de l'obliger à écouter ſes inſtructions ; voici comment Y-yn s'y prit : il annonça au jeune empereur qu'il falloit aller au tombeau de ſon aïeul, faire les cérémonies ordinaires ; TAI-KIA ne fit aucune difficulté de s'y rendre, perſuadé qu'il en reviendroit bientôt ; mais les premières cérémonies finies, Y-yn lui fit entendre, que ſuivant la coutume des anciens, le deuil devoit durer trois ans, & qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre cette loi.

Tai-kia y consentit. Y-yn commença par interdire tout commerce entre Tai-kia & les sociétés qui le perdoient. Alors, il lui donna des leçons sur les obligations d'un prince à l'égard de son peuple, & à l'égard de lui-même. Le ministre continua ses instructions, chaque jour, pendant l'espace de trois ans; il réussit à changer entièrement le jeune empereur, & à le rappeller à la vertu. Avant l'Ere Chrétienne. 1753. *Tai-kia.*

Y-yn, comblé de joie (1), se revêtit de ses habits de cérémonie, & le premier de la douzième lune, il fut prendre l'empereur pour le reconduire à Pou-tching, où il lui dit. 1751.

» Un peuple sans maître ne sauroit vivre en paix; un prince » sans peuple n'auroit personne à qui commander. L'heureux » changement de votre majesté est une faveur du Ciel qui » vous aime; c'est un bonheur permanent & inestimable » pour les peuples «.

Tai-kia, avec tout le respect d'un disciple à l'égard de son maître, lui répondit: » Jusqu'ici je me suis oublié; je » n'ai eu aucun égard à la vertu; je n'ai pas vécu en homme. » Me laissant entraîner à mes passions, j'ai déshonoré le » trône que j'occupe; j'ai manqué de modération & de bien- » séance, & n'ai fait qu'accumuler mes fautes. On peut remé- » dier aux désastres qui viennent du Ciel, mais il est difficile » de réparer le tort que nos passions déréglées nous font. » J'ai mépriſé les utiles instructions que mon *Sse-pao* (2) m'a

(1) Le P. Gaubil traduit: » Y-yn, avec le bonnet & les autres habits royaux, alla au devant du roi successeur «.

(2) *Sse-pao* est le nom d'une dignité qui ne s'accordoit qu'à l'un des trois grands de la première classe, dont l'office étoit de veiller à ce que l'empereur ne commît aucune faute dans le gouvernement. Ces trois grandes dignités étoient celles de *Sse-pao*, de *Tai-sse* & de *Tai-fou*. Le nom de *Sse-pao* signifie, mot-à-mot, maître

Avant l'Ere Chrétienne. 1751. *Tai-kia.*

» données, & j'ai mal commencé ; mais, éclairé de vos ſages » conſeils, je veux pratiquer la vertu, & faire oublier mes » erreurs «.

Y-yn ſe proſternant juſqu'à terre, répondit à l'empereur : » il n'eſt donné qu'à un prince éclairé de ſe perfectionner & » d'inſpirer la vertu à ſes ſujets. Vos illuſtres prédéceſſeurs » aimoient les pauvres & les malheureux, comme leurs » propres enfans, & c'eſt ce qui engagea les peuples à les » choiſir pour maîtres, & à recevoir leurs loix. Quand les » peuples des royaumes voiſins parloient de votre auguſte » aïeul, ils diſoient hautement : *nous attendons l'arrivée de* » *notre maître ; quand il ſera venu, nous n'aurons plus rien à crain-* » *dre de la tyrannie.* Imitez votre aïeul ; marchez ſur ſes » traces dans les ſentiers de la vertu ; ne ſacrifiez pas un » ſeul moment à la molleſſe & à l'oiſiveté. Quand vous ren- » drez les honneurs à vos ancêtres, ayez dans le cœur les » devoirs de l'obéiſſance d'un fils. Quand vous traiterez avec » vos ſujets, ayez de la gravité & de la décence. Quand il » ſera queſtion d'affaires qui viennent de loin, employez-le » diſcernement. Quand on vous donnera des avis ſalutaires, » appliquez-vous à en connoître les avantages. Quand vous » obſerverez tous ces points, votre Majeſté me trouvera » toujours prêt à la ſeconder «.

---

gardien ou protecteur. *Magiſter cuſtos. Tai-ſſe* ſignifie *grand-maître*, enfin *Tai-fou*, *grand précepteur*. Dans le chap. *Tcheou-kouan* du *Chou-king*, ces trois grands officiers ſont encore appellés les trois *Kong*, & on dit *qu'ils traitent de la loi, gèrent les affaires du royaume, & établiſſent un parfait accord entre les deux principes ; que ce n'eſt qu'à ceux qui ont de grands talens qu'on doit donner des poſtes ſi relevés.* Le P. Gaubil fait la remarque que ces trois *Kong* étoient comme les directeurs & les inſtituteurs du roi ou du prince héritier, & ſes maîtres qui le portoient à la vertu. *Editeur.*

Y-yn donna plusieurs autres instructions à TAI-KIA, qui ont été conservées dans le Chu-king.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1751. *Tai-kia.*

» Le Tien ne fait acception de personne; il ne se déclare » que pour ceux qui l'honorent & le respectent. Le peuple » ne s'attache que par l'amour qu'on lui marque. Les esprits » n'ont pas toujours pour agréables les sacrifices qu'on leur » offre; ils acceptent ceux qui se font avec un cœur droit » & sincère. Qu'il est difficile de tenir la place du Ciel sur la » terre! La vertu aime la paix, & le vice la discorde; si la » vertu & la paix règnent ensemble, il n'y a point de bon- » heur qu'on n'en doive attendre; si le vice se joint à la » discorde, il n'y a point de malheurs qu'on ne doive crain- » dre. Bien commencer & bien finir, est d'un homme sage » & éclairé.

» Votre auguste aïeul travailla sans cesse à renouveller sa » vertu, & il vint au point de se rapprocher du Chang-ti. » Vous, qui succédez à son trône, succédez aussi à sa » vertu.

» Ne mépriſez pas les travaux du peuple, considérez-en » l'importance & les difficultés; n'ayez pas la présomption » de vous croire inébranlable sur le trône, pensez au con- » traire au danger de le perdre. Quand on commence une » affaire, il faut enviſager sa fin, si on veut en obtenir du » succès. Lorsque vous entendrez des discours qui vous » déplairont, & pour lesquels votre cœur aura de la répu- » gnance, ne les rejettez pas sur le champ, contenez votre » colère, & pesez-les dans la balance de la raison. Si ces » discours sont conformes à votre façon de penser, avant » que de leur donner votre sanction, réfléchissez à ce qu'on » pourroit y opposer.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1751. *Tai-kia.*

» Si dans ce que vous entreprendrez, vous n'uſez pas d'un » mûr examen, qu'obtiendrez-vous? Le bonheur & la tran- » quillité des peuples, dépendent de la vertu d'un ſeul » homme.

» Si le prince, par de fauſſes interprétations ne renverſe » pas les anciennes règles du gouvernement, & ſi ſes officiers » n'exercent pas les fonctions de leurs charges dans la vue de » s'enrichir, alors l'empire jouira de l'état le plus floriſſant » & d'une paix inaltérable «.

Y-yn étoit alors âgé de ſoixante-dix ans, & avoit deſſein de ſe décharger du peſant fardeau qu'il ſupportoit depuis tant d'années; mais ſon zèle pour la famille de Tching-tang, l'engagea, avant de quitter le miniſtère, à donner encore quelques inſtructions au jeune empereur dont il vouloit achever de fortifier les heureuſes diſpoſitions. Le chapitre du Chu-king, intitulé *Hien-yeou-y-te*, contient ces nouvelles marques du zèle de ce ſage & digne miniſtre. Voici ce qu'il lui dit en lui remettant le gouvernement.

» Ah! que les jugemens du Ciel ſont difficiles à connoître, » & qui peut compter ſur ſa faveur conſtante? Ses decrets, » lorſqu'il diſtribue les empires, ne ſont point irrévocables, » & ils ne le deviennent que quand un prince perſévère dans » la vertu.

» *HIA* ne s'eſt perdu que parce qu'il n'a pas été conſtant à » remplir ſes devoirs; parce qu'il a offenſé les eſprits, & » opprimé les peuples. L'auguſte Ciel ceſſa de le protéger, » & chercha dans tous les royaumes, un homme d'une vertu » épurée pour le mettre ſur le trône: je fus celui dont le » Ciel ſe ſervit d'abord pour manifeſter ſes deſſeins. Votre

» aïeul

» aïeul, doué de vertus, fut choisi par le Ciel pour punir » les *Hia*, & leur enlever l'empire.

Avant l'Ere Chrétienne. 1751. *Tai-kia.*

» Il ne faut pas s'imaginer que le Ciel ait favorisé en cela » notre famille; il n'a eu égard qu'à la vertu de Tching- » tang. Ce n'est pas votre famille que le peuple a choisie » pour l'élever sur le trône, c'est la vertu de Tching-tang. » Lorsque la vertu est pure & toujours agissante, le bon- » heur la couronne; mais si elle se trouve mélangée, » elle ne réussit en rien. Les biens & les maux qui se suc- » cèdent parmi les hommes, les récompenses & les châ- » timens, émanent de ces deux sources.

» Vous, prince, qui succédez à votre aïeul, faites en sorte » que le commencement & la fin de votre règne soient les » mêmes, & que votre vertu ne se démente jamais.

» Ne confiez les emplois qu'à des sages; qu'il ne paroisse » ni à votre droite, ni à votre gauche, que des gens ver- » tueux; les places relevées sont pour les grands, les infé- » rieures pour le peuple. Examinez, avec attention, les » affaires difficiles, & n'ayez pour but que la paix, l'union » & la vertu.

» La vertu n'a point de modèle particulier qui en déter- » mine l'objet; elle les prend dans tout ce qui s'opère de » bien. Faites que tous les peuples s'écrient: que les paroles » de notre prince sont sublimes! que son cœur est sincère & » pur! Vous soutiendrez la réputation de l'auguste Tching- » tang, & vous pourrez, comme lui, rendre vos sujets » heureux.

» C'est dans les temples (1), consacrés aux sept généra-

(1) Les anciens empereurs Chinois avoient sept temples ou *miao* consacrés à

Avant l'Ere Chrétienne. 1751. *Tai-kia.*

» tions, qu'il faut aller contempler la vertu & chercher des » modèles; c'eſt dans le ſouverain qui commande à pluſieurs » millions d'hommes, qu'on doit trouver des règles de gou- » vernement. Ne dites jamais, je ſuis puiſſant, & le peuple » eſt foible. Si parmi le peuple, homme ou femme, quel- » qu'un vous propoſe des choſes dont il peut être inſtruit, ne » le rebutez pas, quelque incapable qu'il vous paroiſſe. Celui » qui commande au peuple, ne doit rien négliger «.

Y-yn, après ces dernières exhortations, voulut ſe retirer; mais TAI-KIA qui connoiſſoit ſon mérite & qui ſentoit le beſoin qu'il en avoit, n'y voulut point conſentir. Depuis que ce prince avoit commencé à mettre en pratique les maximes de ce miniſtre, il avoit vu les grands & le peuple revenir à lui; en effet, la plupart, mécontens de la manière dont TAI-KIA avoit débuté en montant ſur le trône, s'étoient éloignés de la cour, & avoient marqué hautement leur averſion pour un prince qui paroiſſoit faire ſi peu de cas des conſtitutions du gouvernement. L'autorité du miniſtre Y-yn, & l'eſpérance qu'il leur donnoit d'un heureux changement, les empêchèrent de ſe révolter. Les peuples

---

ſept générations de leurs ancêtres. Le premier étoit conſacré au fondateur de la dynaſtie, appellé *Tai-tſou* ou le grand aïeul; & les ſix autres aux générations ſuivantes. Tant que la dynaſtie ou famille régnoit, celui qui l'avoit fondée reſtoit; les autres faiſoient place à leurs deſcendans, après ſept générations, à moins qu'ils ne ſe fuſſent rendus recommandables & n'euſſent mérité le titre de *Tſong* ou *Reſpectables*. Dans ces temples ou ſalles, on plaçoit ſur un piédeſtal une tablette oblongue appellée *Chin tſo*, ſiège de l'eſprit, ſur laquelle on écrivoit le nom, la qualité de la perſonne, ainſi que le jour, le mois & l'année de ſa naiſſance & de ſa mort. C'eſt à ces tablettes qu'on faiſoit des offrandes de pure cérémonie, mais utiles, pour faire faire aux ſouverains des réflexions à la vue des honneurs qu'on rendoit à la repréſentation & à la mémoire de leurs ancêtres, morts depuis tant de ſiècles. *Editeur.*

combloient de louanges, l'empereur & ſon miniſtre; tous firent éclater leur joie, d'une manière extraordinaire. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1750. *Tai-kia.*

Cette diſpoſition des peuples, lorſqu'ils furent aſſurés du changement de TAI-KIA, fit connoître à ce prince le ſervice important que Y-yn lui avoit rendu, & ceux qu'il pouvoit lui rendre encore; ainſi quelques inſtances que fît Y-yn pour obtenir la permiſſion de ſe retirer, jamais TAI-KIA ne voulut la lui accorder: ce miniſtre, continua de le ſervir avec le même zèle & la même application; il rendit ſon règne, (qui fut de trente-trois ans,) un des plus beaux & des plus glorieux de la dynaſtie des *Chang* (1). 1721.

VO-TING.

VO-TING, ſon fils & ſon ſucceſſeur, prince doué des plus heureuſes inclinations, ſut profiter des inſtructions que Y-yn avoit données à ſon père; il n'avoit pas attendu qu'il fût ſur le trône pour les mettre en pratique; accoutumé, dès ſa jeuneſſe, à marcher dans le chemin de la vertu; il ſe trouva, à la mort de Tai-kia, en état de gouverner avec ſageſſe. 1720.

Les cérémonies des funérailles & du deuil étant finies, Y-yn, accablé de vieilleſſe, ſollicita de nouveau ſa retraite;

(1) Le *Kang-mo* donne à TAI-KIA le titre de *Tai-tſong*. Entre l'empereur Tching-tang & TAI-KIA, la chronique *Tchou-chou* place Ouai-ping, qui règna deux ans; & Tchong-gin qui en régna quatre. Cette même chronique ne fait ſortir TAI-KIA, de la retraite où Y-yn l'avoit confiné, qu'au bout de ſept ans, & ajoute qu'il fit mourir ce miniſtre; que le Ciel, irrité de ſa conduite, éleva pendant trois jours de grands brouillards, ce qui engagea ce prince à rendre à Y-pou, fils de ce miniſtre, les poſſeſſions qu'il avoit enlevées à ſon père. Enfin elle ne donne que douze ans de règne à TAI-KIA. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1720. *Vo-ting.*

mais Vo-ting lui repréſenta qu'étant jeune, ſans expérience, & nouvellement monté ſur le trône, il ſavoit de quelle importance il étoit à l'état que le prince eût de bons miniſtres; enfin, qu'il ne lui permettroit de ſe retirer, que lorſqu'il lui auroit donné quelqu'un capable de le remplacer.

Y-yn ne put ſe refuſer à ces motifs. Il fit choix de Kieou-tan, homme d'eſprit, plein de droiture & d'équité, & zèlé pour le bien de l'empire.

Un tel ſujet, entre les mains d'un ſi grand maître, fit, en peu de temps, de rapides progrès. Kieou-tan devint un habile miniſtre; outre l'attachement qu'il marqua pour l'empereur & le bien des peuples, il ſe fit diſtinguer par ſa vigilance & ſon activité, & par le choix judicieux qu'il ſut faire des talens, dans la diſtribution des emplois.

1713.

A peine Y-yn ſe fut-il donné un ſucceſſeur, digne de le remplacer dans le miniſtère, qu'il mourut, la huitième année du règne de Vo-ting, âgé de plus de cent ans, regretté de l'empereur, & de toute la nation. Selon le récit des hiſtoriens, les élémens ſemblèrent prendre part à la perte d'un ſi grand homme; en effet, ils ont remarqué qu'à ſa mort, il s'éleva un ſi grand brouillard de tous côtés, durant trois jours de ſuite, qu'à peine pouvoit-on ſe connoître à trois pas de diſtance. L'empereur prit le deuil & voulut qu'il fût général dans l'empire. Il lui fit faire des funérailles d'une magnificence égale à celles des empereurs. On ne pouvoit trop honorer la vertu d'un homme qui avoit rendu des ſervices ſi importans à l'état; on admira ſur-tout ſa fidélité & ſon déſintéreſſement. Le trône, dont il eut tant d'occaſions de ſe rendre le maître, ne le tenta jamais: il avoit cependant droit d'y prétendre préférablement à

Tching-tang, parce qu'il descendoit en droite ligne de l'empereur Yao. Dans le temps que l'empire avoit les yeux sur lui, comme premier ministre de l'infâme Likoué, & qu'il pouvoit aisément mettre les peuples dans son parti, il aima mieux quitter le ministère & la cour, pour engager Tching-tang à le délivrer de la tyrannie des *Hia*, que de faire quelque chose qui pût donner atteinte à la vertu dont il faisoit profession.

Avant l'Ere Chrétienne. 1713. *Vo-ting.*

Vo-ting, après la mort de Y-yn, disposa de tous les emplois qu'il possédoit en faveur de Kieou-tan, & après les trois ans de deuil, il lui donna pour collègue Y-tché (1), fils de Y-yn. Y-tché avoit reçu de son père de si bonnes instructions, qu'il ne tarda pas à se rendre aussi habile dans les affaires que Kieou-tan; il avoit de la fidélité pour son souverain, du zèle pour le bien de l'état & le bonheur des peuples. Avec ces qualités essentielles, il acquit bien-tôt celles qui d'ordinaire, ne sont que le fruit d'une longue expérience.

Vo-ting, aidé de ces deux ministres, ne pouvoit manquer de gouverner sagement ses peuples; aussi s'estimoient-ils heureux. Ils vivoient dans l'abondance & la paix; ils avoient en honneur les cinq sortes de devoirs, & la vertu. Vo-ting régna ainsi paisiblement l'espace de vingt-neuf ans. Lorsqu'il se vit malade, il fit venir son frère Tai-keng, & ayant fait retirer tout le monde, il l'entretint long-temps sans qu'on en ait jamais bien su le sujet. On soupçonna cependant que

(1) C'est le même ministre que l'éditeur du *Chou-king* nomme *Y-pou*, trompé par la ressemblance de la lettre *tche*, avec une autre qui se prononce effectivement ainsi. Le P. Couplet s'y est trompé également. *Editeur.*

l'objet de cet entretien étoit de le déclarer ſon ſucceſſeur au préjudice de ſon propre fils; dangereuſe politique qui a commencé à ce prince, & qui a cauſé bien des troubles & des guerres ſous les différentes dynaſties, qui ont ſucceſſivement occupé le trône. VO-TING mourut, & Tai-keng lui ſuccéda.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1692. *Vo-ting.*

TAI-KENG.

TAI-KENG régna vingt-cinq ans. SIAO-KIA, ſon fils, en régna dix-ſept. L'hiſtoire ne nous a rien tranſmis au ſujet de ces deux princes; elle ſe borne à nous marquer les années de leurs règnes.

1691.

1666. *Siao-kia.*

YONG-KI.

YONG-KI, frère de Siao-kia, & ſecond fils de Tai-keng, fut un prince dont les défauts l'emportèrent ſur ſes bonnes qualités; il avoit peu d'eſprit, & nul penchant à s'inſtruire des obligations d'un ſouverain: indolent à l'excès, il étoit dans l'empire comme une tablette (1) bien ornée qui n'agit que par le mouvement qu'on lui donne.

1649.

Les peuples perſuadés, ſans doute, que YONG-KI n'étoit pas capable de les gouverner, & que les ordres qui leur

(1) L'hiſtoire intitulée *Ta-ki*, qui rapporte ce trait, compare YONG-KI à un *Chi*; comme ce terme, que le P. de Mailla a rendu par *Tablette*, reviendra pluſieurs fois dans cette hiſtoire, il faut dire ce que c'eſt. Le *Chi* étoit un enfant qui, dans les cérémonies des funérailles, repréſentoit le défunt, & recevoit, en cette qualité, les offrandes qu'on lui faiſoit. Quand on l'exhortoit à manger & à boire, le *Chang-tſong*, c'eſt-à-dire le maître des cérémonies ou l'enfant, répondoient *hiang*, je ſuis content; *pao*, je ſuis raſſaſié. Dans la ſuite, on ſubſtitua les tablettes devant leſquelles on faiſoit les mêmes cérémonies. On peut comparer le *Chi* aux hérauts qui décorent nos catafalques. *Editeur.*

étoient signifiés de sa part ne venoient pas de lui, mais de ses ministres, ne les exécutoient pas. Sous le règne de ce prince qui, heureusement, ne dura que douze ans, la dynastie des *Chang* commença à s'affoiblir, & les Tchu-heou, ou princes vassaux de l'empire, profitèrent de son indolence, pour se rendre maîtres dans leurs principautés. Ils cessèrent de venir à la cour, lui renouveller leurs hommages aux temps marqués; ce qui étoit d'un pernicieux exemple, & fomentoit des idées de révolte dans l'esprit de la nation.

Avant l'Ere Chrétienne. 1638. *Yong-ki.*

TAI-VOU.

Tai-vou, à qui les historiens ont donné le titre de *Tchong-tsong*, n'eut guère plus d'habileté dans le gouvernement que Yong-ki son frère; il fut cependant plus actif & plus capable de recevoir & d'exécuter un bon conseil. Le prodige qui arriva, la première année de son règne, dans la cour de son palais, ne contribua pas peu à le rendre docile: on y vit, dans une nuit, croître deux arbres (1) qui s'embrassoient mutuellement, dont l'un étoit un mûrier, & l'autre un arbre appellé *Cou-mou*, qui passe pour être de mauvais augure; ces deux arbres devinrent si gros en moins de sept jours, qu'un homme ne pouvoit en embrasser le tronc. Ce prodige étonna Tai-vou; il fit venir Y-tché & Vou-hien, & leur ordonna d'examiner avec soin ce phénomène.

1637.

(1) Martini, dans ses décades, ne parle que d'nn mûrier & d'une plante de froment qui, dans sept jours, crûrent si prodigieusement, qu'ils produisirent l'un des mûres, & l'autre des épis. Cette différence vient de ce que le caractère *Kou* ou *Ko*, qui exprime en général les grains, est aussi le nom d'un arbre dont l'écorce sert à fabriquer du papier. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1637. *Tai-vou.*

Les deux miniſtres ayant reçu cet ordre, ſe retirèrent, & mirent leur réponſe par écrit. Cette réponſe comprenoit quatre chapitres que Confucius avoit inſérés dans le *Chu-king*, mais qui ont été perdus; on n'eſt pas même certain du nom des deux qu'écrivit Vou-hien; pour ceux de Y-tché, l'un avoit pour titre *Y-tſi*, & l'autre *Yuen-ming*. On ſait, en général, que ces deux miniſtres profitèrent de cette circonſtance pour faire des remontrances à l'empereur, & le porter à s'appliquer à rendre les peuples heureux.

Tai-vou fut touché des ſages repréſentations de ſes miniſtres; il ſe propoſa de changer de conduite, & d'imiter celle de ſes auguſtes aïeux. Le cœur du Chang-ti en fut touché, & ces deux mêmes arbres ſéchèrent & moururent le troiſième jour du changement de Tai-vou: ce prince connut par-là l'obligation qu'il avoit à Y-tché & à Vou-hien, & il leur tint parole. Il prit Tching-tang pour modèle, & ſut ſi bien l'imiter, qu'on vit dans peu tout l'empire prendre une nouvelle face.

1635. Cette révolution dans la conduite de Tai-vou fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des peuples voiſins. A la troiſième année de ſon règne, les grands vaſſaux de l'empire étant venus rendre leurs hommages, au nombre de ſoixante-ſeize, il ſe trouva, à la cour, les ambaſſadeurs de ſeize royaumes étrangers. Depuis Tching-tang, on n'avoit point vu tant de grandeur & de magnificence.

Tai-vou ne ſe laiſſa pas éblouir par ce faſte de la majeſté impériale; mais fidèle aux réſolutions qu'il avoit priſes, il n'en devint que plus exact à remplir ſes obligations. Il tenoit, tous les jours, ſon conſeil, & s'informoit, avec ſoin, de la conduite des officiers & ſi la juſtice s'obſervoit exactement;

ment : le conſeil fini, il permettoit à tous ſes ſujets un libre accès auprès de ſa perſonne, & recevoit lui-même les placets où ils lui expoſoient leurs plaintes ou leurs beſoins. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1563. *Tai-vou.*

Il fit rétablir les maiſons publiques que Chun avoit fondées anciennement pour les vieillards infirmes, & en fit élever d'autres dans toutes les villes de l'empire. Il alloit ſouvent viſiter ceux qui s'étoient retirés dans ces maiſons, & les interrogeoit ſur les évènemens de leur vie, ſur l'état & les travaux des peuples, ſur la conduite des officiers de la cour & des provinces. Il mit, par ce moyen, un frein à la cupidité des mandarins, & empêcha leurs vexations. On doit à ce prince le rétabliſſement du gouvernement. Les hiſtoriens ont rendu juſtice à ſa mémoire & l'ont comblé d'éloges. Il mourut la ſoixante-quinzième année de ſon règne, & laiſſa l'empire à ſon fils Tchong-ting.

TCHONG-TING.

Tai-vou laiſſa trois fils qui ſe ſuccédèrent ; l'aîné s'appelloit TCHONG-TING, le ſecond Ouai-gin, & le troiſième Ho-tan-kia. TCHONG-TING, quoique jeune, auroit ſans doute maintenu l'empire dans l'état floriſſant où ſon père l'avoit laiſſé, ſi Y-tché & Vou-hien euſſent vécu, mais il perdit ces deux miniſtres preſque en même-temps que ſon père : Koan-y, qui lui reſtoit, étoit inférieur aux deux autres du côté des talens. Les royaumes voiſins ne conſervèrent pas, à ſon égard, l'eſtime qu'ils avoient marquée pour ſon prédéceſſeur. Les Man, barbares du midi, ceſsèrent de venir lui rendre leurs hommages ; ils entreprirent même des courſes dans les provinces voiſines de leur pays, 1562.

qu'ils ravagèrent, & dont ils ne sortirent que chargés de butin. TCHONG-TING négligea d'y apporter un prompt remède ; aussi ces peuples, enflés de leurs succès, revinrent plusieurs fois à la charge ; ce qui obligea enfin l'empereur d'envoyer contre eux des troupes, qui les contraignirent, du moins pendant quelques années, de se tenir tranquilles.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1562. *Tchong-ting.*

1557. A la sixième année de son règne, les eaux du Hoang-ho étant grossies considérablement, inondèrent tout le pays de Pou-tching, où TCHONG-TING tenoit sa cour ; mal inévitable, par rapport au terrein qui étoit extrêmement bas. Cet accident détermina l'empereur à transférer sa cour à Ngao (1) dans le Honan & au-delà de ce fleuve, mais assez près de ses bords, pour la facilité du transport des tributs, & des mandarins qui venoient rendre compte de leur administration, ou lui faire hommage.

TCHONG-TING, fit aux grands de sa cour, à l'occasion du changement de sa résidence, un discours, que les historiens de ce temps jugèrent digne d'être transmis à la postérité sous le titre de *Tchong-ting*, mais qui s'est perdu dans la suite. TCHONG-TING ne tint l'empire que treize ans, & mourut sans laisser d'enfans.

(1) Les uns placent la ville de Ngao à Ho-yn-hien, les autres à Tchin-scou-hien, d'autres enfin à Siang-fou-hien ou à Yong-yang-hien. Toutes les probabilités sont pour Ho-yn-hien, ville dépendante de Cai-fong-fou dans le Ho-nan, près de laquelle il y a encore une montagne qui porte le nom de Ngao, si connue sous l'empire des *THSIN* par les magasins qu'on y établit sous le nom de *Tçang-ngao*, ou les greniers de Ngao. *Editeur.*

OUAI-GIN.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

1549. *Ouai-gin.*

OUAI-GIN & Ho-tan-kia, frères de Tchong-ting, n'avoient que quatorze à quinze ans, quand leur frère mourut. OUAI-GIN, l'aîné des deux, fut déclaré son successeur à l'empire, qu'il ne posséda que quinze ans, la mort l'ayant enlevé dans le temps qu'il commençoit, pour ainsi dire, à être en état de gouverner par lui-même. Sur la fin de sa vie, les barbares du sud renouvellèrent leurs courses, mais ils furent repoussés & contraints de se retirer dans leur pays.

HO-TAN-KIA.

1534.

HO-TAN-KIA, fut un prince dont l'empire auroit sans doute tiré de grands avantages, s'il eut règné plus long temps; il ne vécut que neuf ans, depuis son élévation au trône. La première chose qu'il fit, fut de changer sa résidence, à cause du trop grand voisinage du Hoang-ho, & de l'établir à Siang, aujourd'hui Tchang-té-fou, endroit plus élevé & par-conséquent moins sujet aux fréquentes inondations de ce fleuve. Il fit, à l'occasion de ce transport, un discours intitulé *Ho-tan-kia* de son nom, qui faisoit partie du *Chu-king*, & qui s'est perdu.

TSOU-Y.

1525.

TSOU-Y, étoit fils de Ho-tan-kia, qui n'avoit rien négligé pour l'instruire, & le rendre digne du trône qu'il devoit lui laisser. Le principal soin de TSOU-Y fut de conserver la paix dans l'empire, persuadé qu'il est plus aisé de contenir les

peuples dans le devoir, en temps de paix, qu'au milieu des troubles. Il choiſit, pour le ſeconder dans ce deſſein, Ou-hien (1), fils de Ou-hien, d'un eſprit vif, pénétrant, & d'un naturel doux & pacifique, qui s'étoit rendu très-habile ſous le miniſtère de ſon père.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1525. *Tſou-y.*

TSOU-Y, la première année de ſon règne, transféra ſa cour à Keng (2), où il ſe crut en ſûreté contre les débordemens du Hoang-ho. Il y reçut, par les ſoins de ſon premier miniſtre Ou-hien, les hommages de tous les gouverneurs de l'empire, & il leur fit un diſcours, que Confucius avoit jugé digne d'entrer dans le recueil du *Chu-king*, mais qui ne nous eſt point parvenu.

1517. La neuvième année de ſon règne, les eaux du Hoang-ho s'étant débordées plus qu'à l'ordinaire, l'empereur craignit pour lui & pour ſa cour, & la recula à Hing (Cheng-tcheou du Chan-ſi), où tous les gouverneurs de l'empire ſe rendirent, aux temps marqués, pour lui rendre leurs hommages.

1507. Il mourut, après dix-neuf ans d'un règne paiſible, regretté de ſes ſujets, qui craignoient, avec raiſon, l'ambition des princes ſes frères ou ſes fils.

TSOU-SIN.

1506. A peine Tſou-y fut-il mort, que ſon frère prétendit devoir être préféré à TSOU-SIN ſon neveu. TSOU-SIN prétendoit au contraire, avec plus de raiſon, qu'étant fils

(1) Les caractères Chinois qui expriment les noms de ces deux miniſtres ſont différens & ne ſouffrent pas d'équivoque ; mais il eſt impoſſible de les écrire autrement en françois. *Editeur.*

(2) Aujourd'hui *Long-men-hien* dépendant de Ho-tchong-fou dans le Chen-ſi.

légitime de Tſou-y, l'empire lui appartenoit : l'un & l'autre de ces princes avoient dans leur parti des grands qui étoient puiſſans. Ils auroient infailliblement cauſé des troubles funeſtes, ſi le miniſtre Ou-hien, qui jouiſſoit de beaucoup de crédit & d'autorité, & qui étoit ami de la paix, n'avoit calmé les eſprits, & ne les eut déterminés à ſe déclarer pour TSOU-SIN qui occupa le trône durant ſeize ans. L'hiſtoire ne nous a rien laiſſé touchant ce prince.

Avant l'Ere Chrétienne. 1506. *Tſou-ſin.*

VO-KIA.

Après ſa mort, VO-KIA qui, pendant le règne de ſon frère, avoit ſu gagner preſque tous les grands, obtint l'empire au préjudice de Tſou-ting le légitime héritier de la couronne. Il règna vingt-cinq ans, & c'eſt ce qu'on en ſait.

1490.

TSOU-TING.

A la mort de Vo-kia, TSOU-TING s'empara du trône & rentra dans ſes droits. Il règna trente-deux ans.

1465.

NAN-KENG.

Tſou-ting laiſſa deux fils qui devoient naturellement lui ſuccéder ; mais NAN-KENG, fils de Vo-kia, prétendit, en vertu de l'innovation introduite par l'empereur Tſou-ſin, que le trône lui appartenoit. Ce prince règna vingt-cinq ans.

1433.

YANG-KIA.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1408. *Yang-kia.*

YANG-KIA étoit fils de Tſou-ting, & il ſuccéda à Nan-keng. La coutume introduite par Tſou-ſin, au ſujet de la ſucceſſion au trône, reçut preſque force de loi, & s'obſerva pendant près de deux cens ans; mais ce ne fut pas ſans occaſionner des troubles & des guerres inteſtines, comme on le verra.

Dans ces temps de déſordre, les grands vaſſaux & les gouverneurs ne venoient point rendre hommage à leur ſouverain, & ſe comportoient comme s'ils euſſent été indépendans; les peuples ne payoient de tributs que ce qu'ils vouloient; pluſieurs même n'en payoient point. Ces princes conſervoient encore, il eſt vrai, le titre d'empereurs, mais avec ſi peu d'autorité, qu'il étoit aiſé de juger que ce n'étoit, en effet, qu'un ſimple titre. L'empire avoit entièrement changé de face; les loix ne s'y obſervoient plus; chacun y vivoit à ſa fantaiſie; & ſans un reſte de vertu des règnes précédens, & un certain reſpect pour la famille de Tching-tang, qui ſubſiſtoient encore dans les cœurs, la dynaſtie des *CHANG* ſeroit infailliblement tombée. YANG-KIA ne règna que ſept ans.

POAN-KENG.

1401.

POAN-KENG, étoit frère de Yang-kia. Dès les commencemens de ſon règne, les eaux du Hoang-ho firent beaucoup de ravages. Ces inondations, depuis le règne de Tching-tang, devinrent plus fréquentes & plus terribles; elles avoient obligé, pluſieurs fois, comme on l'a vu, les empereurs à

changer de demeure. POAN-KENG ſuivit leur exemple, & fixa la ſienne au pays de Yn ; mais les peuples de Hing, quoiqu'obligés de fuir & de ſe diſperſer pour mettre leur vie à couvert, ne pouvoient ſe réſoudre à quitter entièrement le pays de leurs ancêtres, & marquoient beaucoup de répugnance à ſuivre l'empereur. POAN-KENG ne voulut point les y obliger par la force, mais par la raiſon ; & ce fut ce qui l'engagea à publier les motifs qu'il avoit de faire ce changement. Cette pièce, qui porte le nom de ce prince, eſt contenue dans le *Chu-king*.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» Lorſque mes prédéceſſeurs établirent ici leur cour, leur » intention n'étoit pas, ſans doute, de rendre les peuples » malheureux. Comment pouvoient-ils prévoir que l'inon- » dation les expoſeroit à être tous ſubmergés ? Je vous vois » maintenant, errans & diſperſés, ſans pouvoir vous ſecourir » mutuellement ; de quels moyens puis-je me ſervir pour » vous ſoulager ?

» Dans le temps où nos anciens princes s'appliquoient à » bien gouverner, ils ſuivoient, avec reſpect, les ordres du » Ciel ; ils n'ont point aſſigné de lieu fixe à la cour, ni » déterminé qu'on ne la tranſporteroit point ailleurs. Depuis » Tching-tang, elle a changé cinq fois ; & ſi maintenant je » n'imitois pas leur exemple, je marquerois clairement que » je ne ſais pas ſuivre l'ordre du Ciel, & que je ne veux pas, » comme mes prédéceſſeurs, tirer le peuple du danger où il » eſt. Notre poſition eſt ſemblable à celle des arbres ren- » verſés par terre, qui pouſſent de nouveaux rejettons. En » tranſportant la cour dans une nouvelle ville, mon inten- » tion eſt de faire revivre le gouvernement de mes prédéceſ- » ſeurs, & de rétablir la paix dans tout l'empire «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

POAN-KENG fit enſuite venir en ſa préſence toutes les perſonnes en charge, leur dit de prendre les anciens regiſtres & les loix de l'empire, & de les lui apporter : mais afin qu'on ne l'accusât point de cacher quelque choſe au peuple, après l'avoir aſſemblé, il dit :

» Vous tous, approchez ; je veux vous inſtruire : mais » auparavant, dépouillez tout eſprit de prévention & de » révolte. Nos anciens empereurs ne décidoient jamais ſeuls » les affaires de l'état ; ils les propoſoient à leurs miniſtres » & aux plus expérimentés de leurs officiers, qu'ils conſul- » toient. Les grands, ne cachoient point au peuple ce que » le prince vouloit qu'on publiât. Cette déférence donnoit » au peuple de l'eſtime pour ſon ſouverain ; on ne lui enten- » doit jamais dire rien qui ne fût à propos ; il demeuroit dans » la ſoumiſſion & le reſpect. Aujourd'hui, vous répandez » des bruits téméraires & dangereux, auxquels le peuple » ajoute foi ; je vous avoue que je ne comprends pas votre » aveuglement.

» Je n'agis pas contre mon devoir, lorſque je veux tranſ- » porter ma cour ailleurs ; mais vous ne rempliſſez pas le » vôtre, en cachant au peuple mes intentions, & en cela » vous faites aſſez connoître le peu de conſidération que » vous avez pour votre prince. Je le vois auſſi clair que la » lueur du feu ; mais je juge qu'il eſt plus digne de moi de » vous le pardonner.

» Quand un filet (1) a de bons ſoutiens, il n'y a pas à

(1) Le P. Gaubil a rendu ainſi cet endroit. » Si dans le filet qui eſt tendu les » cordes ſont longues, il n'y a aucune confuſion ; ce qui ne préſente aucun ſens ſolide. Je penſe que cet empereur ſe compare à la principale corde d'un filet, dont toutes les mailles, qui ſont ſes ſujets, ne ſont en ordre, & ſans confuſion, qu'autant qu'elles reſtent attachées à cette principale corde. *Editeur.*

» craindre

» craindre qu'il ſe diſſipe. Si le laboureur a ſoin de cultiver » ſes terres & de les enſemencer à propos, il peut eſpérer » de recueillir en automne. Si vous prenez une ferme réſo- » lution, & ſi, ſelon la meſure de vos forces, vous inſpirez » au peuple la vertu, & que vous étendiez vos inſtructions » dans vos familles & juſqu'à vos amis, dès-lors, j'oſerai dire » que vous avez fait une bonne récolte de vertus.

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. *Poan-keng.*

» Quand je conſidère que vous ne craignez ni les malheurs » prochains, ni ceux qui ſont encore éloignés, il me ſemble » voir des laboureurs pareſſeux qui ne cherchent que le repos, » & ne ſe donnent aucun mouvement pour cultiver leurs » terres. Lorſque le temps de la moiſſon ſera venu, trou- » veront-ils de quoi remplir leurs greniers ?

» Si vous ne parlez pas comme vous le devez au peuple, » ſi vous ne le portez pas à la paix & à la ſoumiſſion, ſachez » que vous vous préparez volontairement du poiſon, & que » c'eſt avoir le cœur pervers & bien méchant, que de pren- » dre plaiſir à ſe procurer de véritables maux. Si votre cœur » eſt plus corrompu que celui du peuple, apprenez que vous » n'en recevrez que de l'amertume ; le mal une fois fait, » vous en ſerez fâchés, mais trop tard. Je vois quelques-uns » d'entre le peuple qui voudroient parler ; ſi je leur en laiſſe » la liberté, ils ne ſavent ce qu'ils diſent. Je ſais ce qui vous » convient, ce qui peut vous nuire, ou vous être avanta- » geux, mais pourquoi ne m'avertiſſez-vous pas de ce qui ſe » paſſe ? D'où vient que, par des paroles artificieuſes, vous » rempliſſez de terreur le cœur du peuple ? Lorſque le feu » prend en quelque lieu, faut-il attendre qu'il ſoit venu juſ- » qu'à nous pour l'éteindre ? Si vous n'êtes pas tranquilles, » c'eſt votre faute, vous ne pouvez vous en prendre à moi.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» Le ſage Tchi-gin diſoit : *entre les hommes ne recherchez* » *que les anciens, mais ne faites pas de même à l'égard des outils,* » *choiſiſſez-en de neufs.* Les empereurs, mes prédéceſſeurs, ont » employé vos ancêtres pour conduire le peuple ; princes » & ſujets, ils s'aidoient mutuellement, & participoient » également au bien & au mal. Vous êtes les deſcendans de » ces dignes ſujets ; eſt-ce que j'oſerois vous traiter plus mal » que mes prédéceſſeurs n'ont fait les vôtres ? Dans les gran- » des cérémonies que je fais à mes ancêtres, les vôtres ſont » auſſi (1) honorés. Ne craignez pas que dans la bonne, » comme dans la mauvaiſe fortune, vous me voyiez rien » faire d'indigne du trône, ni que je refuſe de partager la » peine avec vous.

» Je vous avertis de ce que vous avez à craindre (2). Sem- » blable, en cela, à celui qui tire de la flèche, je tends à » mon but. Ne regardez pas les vieillards avec mépris, ni » les jeunes gens comme inutiles. Uniſſez vos forces pour » exécuter ce que j'ai déterminé, après beaucoup de ré- » flexion ; car je vous avertis que, ſans avoir égard au rang, » je punirai de mort quiconque oſera déſobéir à ce que je » lui commanderai. Ceux, au contraire, qui s'acquitteront

(1) Les empereurs Chinois, dans tous les temps, ont récompenſé les perſonnes qui avoient rendu d'importans ſervices à l'état, en plaçant leurs tablettes avec celles de leurs ancêtres, comme le plus grand honneur qu'ils puiſſent leur faire. C'eſt Turenne à Saint-Denys, ou Newton à Weſtminſter.

(2) Le P. Gaubil traduit : » Ce que je vous propoſe eſt difficile ; j'imite celui » qui tire de la flèche, je ne penſe qu'au but «. Le Chinois porte mot à mot : *Ego moneo vos de difficultatibus, ad inſtar ſagittarii habentis ſcopum.* Comme l'empereur a réſolu le tranſport de ſa cour, cela voudroit dire : je connois toutes les difficultés qu'on peut me faire & je vous les expoſe ; mais je ſuis décidé à les franchir, &c. *Editeur.*

» bien de leur devoir, doivent s'attendre à être libéralement » récompenſés ; l'avantage que l'empire en retirera, je vous » en attribuerai toute la gloire ; & s'il en arrive du mal, la » faute retombera ſur moi ſeul. Ne manquez pas d'avertir » les abſens de ce que je viens de vous dire. Ayez en recom- » mandation, comme vous le devez, le bien de l'état ; rem- » pliſſez le devoir de vos charges ; meſurez vos paroles : » lorſque le châtiment ſera arrivé, n'attendez point de » pardon, il ne ſera plus temps de ſe repentir ».

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

Après que l'empereur eut fait ce diſcours aux grands de ſa cour, il ſe diſpoſa à partir pour le pays de Yn, & il ſe mit effectivement en marche. Quand il fut arrivé ſur les bords du Hoang-ho, il vit que pluſieurs d'entre le peuple refuſoient de lui obéir & avoient beaucoup de répugnance à quitter leur pays natal. POAN-KENG, naturellement porté à la douceur, ne voulut point les contraindre par des châtimens ; & afin qu'ils ne puſſent douter de ſes ordres, il les fit venir dans ſon palais, & leur parla ainſi : » Ecoutez avec » attention ce que je vais vous dire, & ne violez pas mes » ordres. Hélas ! mes ancêtres n'oublioient rien pour rendre » le peuple heureux, & les peuples ne manquoient ni de » ſoumiſſion, ni de zèle pour leur ſervice.

» Lorſqu'il arrivoit quelque déſaſtre à l'empire des *Yn* » (ou *Chang*), ces princes n'étoient point tranquilles ; leurs » premiers ſoins étoient de ſecourir le peuple, & de le con- » duire dans un lieu où il n'eût rien à craindre ; pourquoi ne » vous rappellez-vous pas aujourd'hui à la mémoire ce que » vous en avez entendu dire ? Quand je vous fais changer » de demeure, ce n'eſt que pour votre repos, & non pour » vous exiler, ni pour vous châtier comme ſi vous étiez

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. *Poan-keng.*

» coupables de quelque crime Seriez-vous aſſez inſenſés » de croire, que c'eſt pour mon ſeul plaiſir, que je fais ce » changement ?

» Maintenant, que je veux vous tirer du danger où vous » êtes, & conſerver la paix dans mon empire, en vous con- » duiſant dans une nouvelle ville, loin de me ſavoir gré » des ſoins que je me donne, vous faites tout votre poſſible » pour me faire périr avec vous. C'eſt fouler aux pieds l'union » & la concorde que nous admirons dans ceux qui nous ont » précédés, & ſe jetter, de gaieté de cœur, dans un abîme » de malheurs; c'eſt imiter, par un entêtement étrange, » des gens qui ſe ſont embarqués, & qui ne profitent pas » du temps pour mettre à la voile : leurs proviſions ſe cor- » rompent & ſe conſument avant de s'être mis en route. » Il faut que nous paſſions enſemble. Si vous perſiſtez dans » votre refus, vous périrez dans les eaux; & ſi vous n'y » ſongez ſérieuſement, victimes de votre aveuglement, » vous allez vous détruire les uns & les autres.

» Je vous le répète encore, vous êtes plus près du pré- » cipice que vous ne croyez; comment pouvez-vous eſpérer » de vous en tirer, ſi le Ciel vous abandonne ?

» Ecoutez-moi, & ſuivez ce que je vous dis; n'excitez » point des troubles qui vous perdroient. Je crains que quel- » ques eſprits mal intentionnés ne vous inſpirent des ſenti- » mens contraires à la raiſon; le Tien m'a mis à ſa place pour » conſerver votre vie; c'eſt dans cette vue que je veux chan- » ger ma cour, & pouvez-vous ſans crime vous y oppoſer ? » L'exemple de mes ſages prédéceſſeurs qui ſe ſont donné » tant de peine pour procurer la paix à vos ancêtres, m'en- » gage à avoir le même ſoin de vous, & à vous aimer.

» Que diroit Tching-tang, mon aïeul, s'il ſavoit qu'en » ſéjournant trop long-temps ici, j'ai agi contre les règles » du gouvernement ? il m'accuſeroit, ſans doute, d'avoir » abandonné mon peuple. Mais s'il ſavoit que vous aimez » mieux vous perdre que de me ſuivre, ne vous reproche- » roit-il pas votre déſobéiſſance ? Ainſi, en quittant le che- » min de la vertu, vous devez vous attendre aux châtimens » du Tien. Si mes ancêtres, qui ont eſſuyé tant de fatigues » pour vos pères, voyoient maintenant que vous mépriſez » les loix qu'ils nous ont laiſſées & les exemples de ſou- » miſſion & d'obéiſſance que vos pères vous ont donnés, » ne vous abandonneroient-ils pas à l'eſprit de vertige qui » s'eſt emparé de vous ?

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. *Poan-keng.*

» Pour vous, qui êtes obligés par vos emplois, à m'aider » dans le gouvernement, contens des honneurs dont vous » jouiſſez, vous ne vous occupez point du bonheur du peu- » ple ; quelles plaintes leurs ancêtres ne feroient-ils pas en droit » de faire à l'auguſte fondateur de notre dynaſtie *Tching-* » *tang* ? Ils lui diroient : nos enfans, nos neveux ſe ſont » écartés de la ſoumiſſion & de l'obéiſſance qu'ils doivent » à leur prince, mais c'eſt la faute des mandarins qui les » gouvernent, il faut les en punir ſévèrement ; pourriez- » vous éviter un châtiment mérité ?

» Ah ! ſi vous ſaviez ce qu'il en coûte à mon cœur pour » vous parler de la ſorte, vous payeriez d'une prompte ſou- » miſſion les ſoins que je me donne pour votre bien. Que » l'eſprit de déſobéiſſance & de révolte ne vous jette pas » dans le précipice ! mais, rendus à la vertu, ne réſiſtez plus » à mes ordres. S'il ſe trouve parmi vous des gens mal inten- » tionnés qu'aucune loi n'arrête, & que, ſans reſpect pour

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. *Poan-keng.*

» mes volontés, vous vous joigniez à ces esprits turbulens » qui vous trompent & vous séduisent, sachez qu'après leur » avoir fait couper le nez, j'éteindrai entièrement leur race. » Je ne pourrai leur pardonner, & jamais je ne permettrai » que leur postérité vienne s'établir dans la nouvelle ville où » je vais tenir ma cour. Ceux, au contraire, qui s'y rendront » de leur gré, trouveront en moi un père. Mon intention » en vous faisant changer de demeure, est d'établir vos » familles d'une manière stable & solide, & de leur procurer » à toutes les avantages qui dépendront de moi «.

Poan-keng, après avoir fait ce discours au peuple, passa le Hoang-ho, se rendit à Yn, où il fit bâtir un palais pour lui & des maisons pour le peuple. Lorsque ceux qui l'avoient suivi furent établis dans leurs nouvelles demeures, il les assembla, & leur dit:

» Vous voici maintenant à couvert des dangers qui vous » menaçoient; il ne s'agit plus que de remettre en vigueur » nos anciennes loix, & de prendre une ferme résolution » de les observer exactement. Je veux vous faire voir mon » cœur & les sentimens de mon ame à découvert. Quelques » esprits inquiets ont pu vous faire craindre, que des châ- » timens attendoient ici ceux qui ont été rebelles à mes » ordres; ces craintes m'offensent; je ne veux qu'oublier » les torts, & ne m'occuper que de votre bonheur.

» Lorsque, du temps de Yao, Sie, notre illustre ancêtre » s'acquit, par ses travaux, une réputation méritée, ce fut » pour avoir fait triompher la vertu du vice, & réuni les » peuples dispersés dans les montagnes, qui fuioient l'inon- » dation. Je voyois, comme lui, mon peuple errer de tous » côtés, sans asyle, & je l'ai conduit dans un lieu où il n'a

» plus rien à craindre. D'où vient me faiſiez-vous un crime » de tranſporter ici ma cour ?

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. *Poan-keng.*

» Vous grands & mandarins, je vais vous faire connoître » mon plan, & vous propoſer ce que je veux qui ſoit » exécuté à l'avenir. Vos ſoins ont été, juſques ici, d'accu- » muler richeſſes ſur richeſſes ; je vous avertis qu'il faut » changer de conduite, & penſer ſérieuſement à procurer » une vie aiſée & tranquille à mon peuple, en lui inſpirant » la vertu. Il faut que vous l'inſtruiſiez, avec ſoin, de ſes » devoirs, & que vous teniez la main à ce qu'il les rem- » pliſſe : gardez-vous de négliger ces fonctions eſſentielles de » vos emplois «.

Il ne faut pas être ſurpris ſi POAN-KENG trouva tant de difficultés à ſe faire obéir. L'empire, depuis pluſieurs règnes, avoit entièrement changé de face ; les empereurs n'avoient preſque plus d'autorité ſur les peuples, qui ſe conduiſoient ſelon leurs caprices, & les gouverneurs refuſoient de rendre leurs hommages. POAN-KENG vouloit y mettre ordre & réformer l'empire ; mais il étoit dangereux d'employer la force. Il prit ſagement le parti de la douceur, & voulut les convaincre, par leurs propres intérêts, qu'ils devoient ſe ſoumettre à ſes ordres.

Cette voie, loin de les choquer, adoucit, au contraire, les eſprits, & les diſpoſa inſenſiblement à écouter favorablement ce qu'il leur propoſoit, pour remettre les loix en vigueur & affermir le trône. C'étoit là le principal motif qui l'avoit déterminé à changer ſa cour ; l'inondation du Hoang-ho n'en étoit que le prétexte. Il eſpéroit, par cette émigration, retirer de grands avantages, pour réformer les abus qui s'étoient introduits dans le gouvernement par la

foibleſſe des règnes précédens. Il pouvoit, ſans inconvénient, faire revenir les grands mandarins que le délabrement de l'empire avoit éloignés de la cour, & les employer utilement à exécuter le grand deſſein qu'il avoit conçu. C'étoit une occaſion de diſcerner aiſément les bons officiers d'avec les mauvais, de congédier ceux dont il ne ſeroit pas content & de ſe ſervir des autres. C'étoit encore un moyen de connoître les mutins & les ſéditieux d'entre le peuple, & de les châtier ſévèrement ſans que les autres puſſent en murmurer. Il donnoit, par-là, un libre accès au peuple qui le mettoit à portée de s'inſtruire par lui-même de ſes bonnes & de ſes mauvaiſes qualités, & de la conduite des mandarins. Enfin ce prince, digne d'un ſiècle plus heureux, ſe propoſoit de remettre le gouvernement ſur le pied où il étoit ſous le règne de Tching-tang, & d'engager les mandarins, à qui il diſtribueroit des charges, à coopérer, avec lui, à l'exécution de cette grande entrepriſe.

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. *Poan-keng.*

Poan-keng, en montant ſur le trône, jugea à propos de changer le nom de ſa dynaſtie, & voulut qu'au lieu du nom de *Chang*, ſous lequel elle étoit connue, on l'appellât dorénavant *Yn*. Il voulut, par-là, faire connoître au peuple, que les loix établies par Tching-tang n'étant plus en vigueur, l'empire ne pouvoit plus s'appeller du nom de *Chang* que lui avoit donné ce chef de dynaſtie, & que, pour porter ce nom, il falloit que l'état ſe renouvellât entièrement.

Pour venir à bout de ce grand deſſein, Poan-keng n'épargna ni ſoins, ni veilles, ni fatigues, & s'il ne réuſſit pas parfaitement, on peut dire au moins qu'il rappella les anciens miniſtres, & ôta aux nouveaux, en les privant de leurs emplois, les moyens d'accumuler des tréſors aux dépens des peuples,

peuples. Ils furent très-heureux sous le règne de cet empereur. Les gouverneurs des provinces rentrèrent dans leur devoir ; tout étoit dans l'ordre, & il y avoit lieu d'espérer que POAN-KENG auroit rendu à l'empire tout son lustre, si la mort ne l'eût prévenu, en l'enlevant la vingt-huitième année de son règne. Il doit être regardé comme le restaurateur de l'ancienne vertu, & le père de la patrie (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1374. *Poan-keng.*

SIAO-SIN.

SIAO-SIN, frère de Poan-keng, qui lui succéda, étoit d'un caractère entièrement opposé à celui de son prédécesseur. Livré à ses plaisirs, il ne pensa qu'à jouir des avantages de la royauté, sans vouloir, en aucune manière, en supporter le fardeau. Il abandonna le gouvernement à ses ministres, au point qu'il ne vouloit pas même qu'on lui parlât de quelque affaire que ce fût.

1373.

Cette conduite, indigne d'un souverain, rendit bientôt inutiles tous les soins que son prédécesseur & ses ministres s'étoient donnés pour réformer l'empire. Les gouverneurs & le peuple, instruits de la vie molle & efféminée de SIAO-SIN, méprisèrent les ordres de ses ministres, & on vit bientôt l'empire replongé dans le désordre, d'où Poan-keng l'avoit tiré.

Le peuple, outré d'avoir un prince si peu digne de lui commander, eut le courage de lui reprocher son indolence & sa mollesse, & de lui présenter, par dérision & pour le

(1) Kong-ing-ta. —Hoang-fou-mi. —Chap. Poan-keng du Chuking. —King-chi. —Tseouang-tse. —Ouang-sou. —Hou-chi-ta-ki. —Hoang-fou-mi. —Sou-chi.

faire rentrer en lui-même, les trois discours de Poan-keng; faisant entendre, par cette action, que le peuple faisoit, à son égard, ce qu'en qualité de prince, & par devoir, il devoit faire à l'égard de son peuple.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1373. *Siao-sin.*

SIAO-SIN ne fut point sensible à cette insulte; il règna vingt-un ans, & mourut sans être regretté de personne (1).

1353.

SIAO-Y.

1352.

SIAO-Y étoit le dernier des fils de l'empereur Tsou-ting, & frère puîné de Yang-kia, de Poan-keng & de Siao-sin ses prédécesseurs. Poan-keng avoit eu soin de mettre auprès de lui des gens sages & habiles, pour l'instruire des règles du gouvernement, afin que si jamais il venoit à règner, il fût en état de rendre son peuple heureux. Mais SIAO-Y étoit d'un naturel si léger, & si indolent, que ses sages précepteurs travaillèrent inutilement & lui devinrent importuns. SIAO-Y n'en fut pas plutôt débarrassé, que se livrant, sans réserve, à toutes sortes de désordres, il mena une vie indigne d'un prince.

1327.

La vingt-sixième année de son règne, Cou-kong, aïeul de Ouen-ouang, chef de la dynastie des *TCHEOU*, qui succéda à celle des *CHANG*, quitta son pays de Pin (2) pour aller demeurer au pied de Ki-chan, montagne à cinquante *lis* vers l'oueſt de Fong-siang-fou dans le Chensi. Là, il bâtit une ville, qu'il établit la capitale d'un petit pays, qu'il appella *Tcheou*, d'où la dynastie suivante a pris son nom de *TCHEOU*.

(1) Tsien-pien. —Sse-ki.

(2) Le pays de Pin est à plus de 250 *lis* au nord-oueſt de la montagne Ki-chan.

Cou-kong deſcendoit de Ti-ko par Heou-tſie, & par-conſéquent de Hoang-ti. C'étoit un prince chéri & reſpecté des peuples qui étoient ſous ſa conduite ; dès qu'ils ſurent la réſolution qu'il avoit priſe de bâtir une ville, ils voulurent le ſuivre ; plus de deux mille voitures ſe mirent en marche, & rejoignirent bientôt ce prince à Ki-chan, où ils formèrent d'abord un gros bourg. La réputation de ce nouvel établiſſement ſe répandant de tous côtés, pluſieurs familles vinrent l'augmenter ; de ſorte, qu'au bout d'un an, ce bourg devint une ville aſſez conſidérable, & trois ans après, une des plus grandes de l'empire : elle étoit alors compoſée de plus de trois cens mille habitans.

Avant l'Ere Chrétienne. 1327. *Siao-y.*

Cou-kong voyant que ſon petit territoire ſe peuploit, jugea qu'il étoit indiſpenſable d'établir des tribunaux pour veiller au bon ordre. Il en établit cinq, dont les uns étoient chargés des deniers de l'état & du choix des officiers néceſſaires aux différens emplois ; les autres furent chargés de veiller aux réparations & aux ouvrages publics, ainſi qu'aux affaires de la guerre & à l'adminiſtration de la juſtice. Comme ces tribunaux s'acquittoient avec ſoin de leurs fonctions, le peuple étoit heureux & vivoit en paix ; ce qui donna tant de réputation à Cou-kong, que pluſieurs des gouverneurs voiſins, que la conduite de Siao-y avoit éloignés, furent ſe ſoumettre à lui, eux & leurs pays.

Cou-kong, comme on l'a dit, deſcendoit de Heou-tſie, fils de Kiang-yuen & de Ti-ko ; les deſcendans de Heou-tſie en droite ligne, ſont Pou-tchou, Kong-licou, King-kiai, Hoang-fou, Kiang-kiai, Hoang-fou, Kiang-fou, Ouci-yeou, Kong-fei, Pi-fang, Kao-yeou, Heou-mo, Ya-yeou, Yun-tou, Tai-kong, Tſo-kang, Tchou-tcheou, Tan-fou,

père de Cou-kong, qui eut pour fils Ki-lie, père de Ouen-ouang; ainſi Cou-kong étoit le dix-huitième des deſcendans de Ti-ko, & Ouen-ouang le vingtième.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1327. *Siao-y.*

C'eſt proprement à Cou-kong que la dynaſtie des *TCHEOU* doit ſon élévation. La manière dont il gouvernoit ſon pays de Ki-chan, lui gagna le cœur des grands & du peuple, qui étoient mécontens de SIAO-Y. Cet empereur perſiſta dans ſes débauches tout le temps de ſon règne, qui fut de vingt-huit ans (1).

1325.

OU-TING ou CAO-TSONG

L'eſpérance que l'empire avoit de OU-TING, fils de Siao-y, plus connu ſous le nom de CAO-TSONG, qu'on ne lui donna qu'après ſa mort, empêcha les grands & le peuple de ſe déclarer pour Cou-kong contre Siao-y; effectivement CAO-TSONG étoit un jeune prince rempli de ſageſſe & de prudence; l'excellente éducation qu'il avoit reçue de Can-pan, l'homme le plus habile & le plus vertueux de l'empire, l'avoit élevé à un degré de perfection fort au-deſſus de ſon âge.

1324.

Dès que Siao-y ſon père fut mort, il remit la conduite des affaires entre les mains de Can-pan ſon précepteur, qu'il éleva à la charge de premier miniſtre, & il prit le deuil qu'il voulut obſerver dans toute la rigueur établie par les loix: pendant trois ans, il ne parla à perſonne. Can-pan, tout ce temps-là, gouverna l'empire, & le gouverna bien;

(1) Ta-ki. —Tſien-pien. —Chi-king, Ode Ta-ya. —Meng-tſe. —Ou-yuei. —Tchun-tſieou. —Yong-lo.

mais les trois ans de deuil finis, il demanda son congé par rapport à son grand âge, & quitta son emploi (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tsong.*

Malgré les trois ans de deuil expirés, CAO-TSONG continua de vivre dans la même retraite; il ne sortit point du *Leang-gan* (2), & ne parla à personne. Mais le plus grand mal, c'est qu'il négligea les affaires de l'empire; ce qui força les grands, qui ne comprenoient rien à cette conduite, de lui présenter un placet conçu en ces termes (3):

» L'habile homme est celui qui, doué d'un esprit & d'un » entendement peu communs, saisit sans peine ce qu'il y » a de plus difficile dans les affaires; mais un homme qui » est élevé, doit, pour s'attirer du respect & acquérir l'au- » torité nécessaire à la place qu'il occupe, faire paroître » dans l'exécution, qu'il en a pénétré les difficultés les plus » cachées & les plus subtiles. Le fils du Ciel commande à » tous les royaumes; il est le modèle que doivent suivre » tous ceux qui sont en charge. Les paroles de l'empereur » sont des ordres respectables; mais s'il persiste dans son » silence, s'il ne nous fait pas savoir ses volontés, comment » nous déterminer? de qui recevrons-nous des ordres «?

CAO-TSONG fit cette réponse: » Je n'ignore pas que je » dois gouverner l'empire; mais l'entreprise est difficile, & » la crainte où je suis de ne pouvoir imiter, en ce point, tant » de sages princes mes prédécesseurs, est la raison qui m'o- » blige au silence. Je cherche un homme qui puisse suppléer

(1) King-chi. —Tsien-pien.
(2) *Leang-gan*, le palais des *pleurs* où CAO-TSONG passoit son deuil.
(3) Chu-king, Chap. Yue-ming.

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tsong.*

» à ma foiblesse, un sage ministre qui m'aide de ses conseils. » J'y pense jour & nuit; je l'ai demandé, avec instance, » au Chang-ti, qui, par une faveur spéciale, m'a fait voir » en songe un excellent ministre; c'est lui qui parlera pour » moi «.

Comme l'idée de ce sage ministre, que le Chang-ti avoit fait voir en songe à CAO-TSONG, étoit demeurée profondément gravée dans son esprit, il en fit tirer le portrait, & envoya le chercher dans tout l'empire. On fit des perquisitions inutiles parmi les princes, les grands & les mandarins, aucun ne ressembloit au portrait que l'empereur avoit fait tirer: enfin, en parcourant le pays de Fou-yen, on y trouva un homme, qui s'occupoit de maçonnerie, nommé Fou-yue, parfaitement ressemblant au portrait qu'on en avoit fait. On le conduisit à CAO-TSONG; ce prince, après avoir sondé son esprit, & reconnu en lui beaucoup de lumières & de vertus, l'établit premier ministre, & le chargea de toutes les affaires.

» Il faut, dit CAO-TSONG à son nouveau ministre, que » soir & matin vous m'indiquiez ce que je dois savoir, ce » que je dois faire, & que vous m'aidiez à m'affermir dans » la vertu. Soyez à mon égard, ce que la pierre à éguiser est » au fer, les rames à la nacelle, & une pluie abondante à » un temps de sécheresse. Ouvrez votre cœur, & arrosez le » mien des trésors qu'il renferme; ne me célez rien, & ne » craignez pas de me reprendre. Si une médecine n'inquiète » pas le malade & ne lui trouble pas un peu la tête & les » yeux, difficilement guérira-t-il. Un homme qui marche » pieds nuds, & ne regarde pas la terre, se blesse.

» En vous faisant mon premier ministre, je commets à vos

» ſoins ce qui regarde le repos du peuple & le gouverne-
» ment de l'état. C'eſt un peſant fardeau, mais il faut vous
» faire aider de tous ceux qui ſont en charge; je les ſoumets
» à votre autorité. De concert avec eux, ſervez avec zèle
» votre prince, & faites qu'il marche ſur les pas de tant
» d'illuſtres empereurs qui l'ont précédé, & ſur-tout de l'in-
» comparable Tching-tang. J'en aurai plus de peine, mais
» le peuple ſera tranquille. Obſervez, avec reſpect, ce que
» je vous ordonne, & penſez à la fin qui couronnera vos
» ſoins & vos travaux «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tſong*.

» Quelle difficulté, répondit Fou-yue à l'empereur, pour
» un ſujet zèlé, d'exhorter, avec reſpect, ſon maître! Le
» plus ſouvent, le prince ne reçoit qu'avec chagrin, les repré-
» ſentations qu'un cœur qui lui eſt entiérement dévoué,
» oſe lui faire. Si un bois n'eſt pas droit naturellement, l'ou-
» vrier, pour le redreſſer, marque avec un cordeau ce qui
» doit en être retranché, & ſe ſert enſuite de la hache
» pour en ôter le ſuperflu. Les princes ſont comme les autres
» hommes, ils ont beſoin de travailler, de bonne heure,
» pour s'inſtruire. S'ils écoutent les ſages conſeils qu'on leur
» donne, ils ſe réformeront & ſe rendront capables de
» remplir les obligations de l'état où le Ciel les a mis; dès-
» lors, ils écouteront volontiers les remontrances qu'on leur
» fera. Leurs ſujets s'adreſſeront à eux avec confiance, &
» ſans que le prince l'ordonne, ils iront d'eux-mêmes où
» leur devoir les appelle «.

Fou-yue, après avoir pris poſſeſſion des emplois dont Cao-tsong l'avoit honoré & s'être fait reconnoître par tous les mandarins, revint auprès de l'empereur, & prononça ce diſcours.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1321. *Ou-ting* ou *Chao-tſong.*

» Dans la diſtinction que le Tien a miſe entre le haut & » le bas, entre le maître & le ſujet, il a marqué la ſubordi- » nation qui doit être parmi les hommes, afin que ceux qui » ſont dans des grades élevés, fiſſent pratiquer la vertu. Il » n'a pas dépoſé ſon autorité ſur la tête des rois, ni créé » cette diverſité de charges & de dignités, pour leur procu- » rer les agrémens de la vie; il n'a eu en vue que le bien & » l'avantage du peuple.

» Le Ciel entend tout ſans oreilles, il voit tout ſans yeux; » le bien & le mal, le bon & le mauvais gouvernement, » le bonheur & les malheurs du peuple, il connoît tout » ſans ſe mouvoir: il n'y a rien, dans les lieux les plus ſecrets, » & même dans les replis du cœur de l'homme, qu'il ne » pénètre. Prince, le Ciel vous a mis ſur le trône, pour y » tenir ſa place, & votre majeſté doit l'imiter. Rien de ce » qui ſe paſſe dans votre empire ne doit vous être caché; » les récompenſes & les châtimens doivent ſuivre la juſtice: » alors vos miniſtres vous obéiront avec reſpect, & le » peuple ſe conformera aux loix.

» Lorſqu'on publie des loix & qu'on donne des ordres, » il faut que ces loix & ces ordres ſoient conformes à la » raiſon, autrement on révolte les eſprits & on s'expoſe à » rougir. La cuiraſſe ſur le dos, & les armes à la main, » les ſoldats ne craignent pas une ſurpriſe. L'enſeigne indique » la marchandiſe; le bon exemple indique la vertu; l'appareil » des ſupplices inſpire la crainte & excite les méchans à » changer de vie. Tâchez, Prince, de graver profondément » ces vérités dans votre cœur; c'eſt le ſeul moyen de réuſſir » dans ce que vous entreprendrez.

» La paix, ou les troubles de l'empire, dépendent du choix

» que

» que votre majesté fera des officiers; s'ils sont désintéressés, » vigilans, zèlés & amis du peuple, on verra règner la paix: » s'ils sont avides, négligens, intéressés, il est difficile qu'ils » ne causent du trouble & des révoltes. Votre majesté ne » doit point, dans ce choix, faire acception de personne. » Des favoris ne sont point propres à gouverner le peuple; » car quand ils auroient toutes les qualités nécessaires pour » cela, il est à craindre que l'honneur d'être aimés de leur » prince, ne leur inspire une confiance qui peut tout perdre. » La fausse vertu est encore peu propre à inspirer la prati- » que des cinq devoirs. Il ne faut pas se laisser séduire par » un extérieur d'équité & de droiture, qui, très-souvent, » renferme un cœur sans foi & sans justice. Il est difficile » de faire un bon choix, on peut être trompé; mais enfin » il n'en faut être que plus sur ses gardes, & ne donner » jamais un emploi à qui que ce soit, qu'après l'avoir exami- » né soi-même avec soin, ou l'avoir fait examiner par des » gens sûrs & capables de juger de ses talens.

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tsong.*

» Se déterminer après une mûre délibération, est le propre » du sage. Non-seulement il est de la sagesse de ne rien » entreprendre, & de ne rien exécuter qu'après y avoir bien » réfléchi; il faut encore avoir égard au temps, & ne passer » à l'exécution que quand il le faut.

» Il n'y a rien de si grand, que de se renouveller soi- » même, mais il n'y a rien de si petit que de s'en attribuer » le succès; c'est en détruire tout le mérite. Dans toutes » les affaires, quand on a fait ce qu'on devoit & ce qu'on » pouvoit, il faut se préparer à tout ce qui peut en arriver; » de cette manière, on ne craindra aucun malheur, parce » qu'on se sera disposé à tout.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tsong.*

» Ceux qui vous entourent, Prince, ne manqueront pas » de faire tout ce qu'ils pourront pour vous plaire. Des ſoins » aſſidus gagnent facilement le cœur, & il eſt difficile qu'ils » ne s'en apperçoivent. Une fois qu'ils ſe croiront du nom- » bre de vos favoris, ils ſont perdus; ils ne s'acquitteront » plus que foiblement de leurs obligations, & tout occupés » du ſoin de leur fortune, ils ne penſeront que ſuperficielle- » ment aux affaires de l'état.

» Tout homme qui connoît ſes fautes & ſe corrige, eſt » digne de pardon; mais il faut prendre garde de ne pas » l'intimider ni de le couvrir de confuſion; car loin de l'amen- » der, ce ſeroit, peut-être, le jetter dans le précipice. Enfin, » il faut tâcher de tenir ſon cœur libre des paſſions, & le » ſoumettre à la raiſon.

» Quant aux ſacrifices & aux cérémonies publiques, il y » a deux choſes à obſerver; l'une, qu'elles ſe faſſent dans » les temps marqués; l'autre, qu'elles ſoient ſimples & ſans » faſte. Différer les ſacrifices, c'eſt marquer peu de reſpect » au Chang-ti; y mettre trop d'appareil, c'eſt s'expoſer à les » faire avec confuſion «.

CAO-TSONG, après avoir entendu ce diſcours, dit à Fou-yue, » Combien de vérités frappantes ſont renfermées dans » vos paroles! Je veux les mettre en pratique. Fou-yue, après une profonde révérence, répondit: » il eſt aiſé de s'inſtruire » mais difficile de mettre en pratique; cependant ſi votre » majeſté le veut efficacement, je ſuis garant qu'elle arrivera » au degré de perfection des plus ſages empereurs ſes prédé- ceſſeurs. Si le ſuccès ne répond pas à mes paroles, toute » la faute retombera ſur moi «.

CAO-TSONG goûtoit tellement les inſtructions de Fou-yue,

que quelque temps après, il le fit appeller une seconde fois, & lui dit: » Fou-yue, approchez: dans ma jeunesse j'avois » pour précepteur le sage Can-pan, qui prenoit beaucoup » de peine à m'instruire. Voulant connoître par moi-même » ce que souffre le peuple, je parcourus les villages, je mar- » chai ensuite près du Hoang-ho; de-là, revenu à Pou-tching, » sans avoir trouvé ce que je cherchois, j'oubliai tout ce » que Can-pan m'avoit appris.

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tsong*.

» C'est à vous maintenant à seconder ma bonne volonté; » vos paroles & vos instructions, seront à mon égard, ce » que le froment & le riz sont au vin, ce que le sel & le » *mei* sont au bouillon; continuez à m'aider de vos conseils, » ne me quittez point, & vous verrez que je pourrai mettre » en pratique vos principes.

» Quiconque écoute volontiers, répondit Fou-yue, peut » venir à bout de ce qu'il entreprend; c'est en s'instruisant » de cette manière, que nos anciens princes, ces princes si » sages & si chéris, sont parvenus à nous laisser d'excellens » préceptes sur le gouvernement. Ne pas suivre ces préceptes » & bien gouverner, c'est ce que moi, Fou-yue votre fidèle » sujet, n'ai jamais oüi dire.

» Recevoir & suivre avec exactitude & docilité les leçons, » c'est le vrai moyen de faire des progrès. Quiconque se » pénètre bien de ce principe, acquerra sûrement les con- » noissances de la vertu; mais il faut faire attention qu'un » prince doit s'instruire non-seulement pour sa propre per- » fection, mais encore pour être utile à ses sujets. Qu'un » prince seroit heureux, si après avoir commencé, avec » ardeur, à s'instruire, il continuoit de même jusqu'à la fin!

» Il se feroit une habitude de la vertu, & la pratiqueroit, » même sans le savoir.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1321. *Où-ting* ou *Cao-tsong.*

» Les anciens empereurs, le fondateur de votre auguste » famille, sont les meilleurs modèles que je puisse vous » proposer; plus j'examine les règles qu'ils nous ont laissées, » plus je les trouve sages. Mon intention est de chercher, » comme eux, des gens qui aient de la vertu, de l'amour » pour le bon ordre, du zèle pour le service de l'état, & de » les placer dans les tribunaux, & dans les différens emplois » du gouvernement «.

» Fou-yue, lui dit CAO-TSONG, si je puis me flatter de » quelques bonnes qualités, je les dois à vos sages instruc- » tions. Un prince qui a des pieds & des mains, n'est qu'un » homme; mais, s'il a un ministre vertueux & éclairé, il peut » devenir un grand prince. Dans le temps de la fondation » de notre dynastie, le sage Y-yn, pour obliger Tching- » tang à prendre les rênes du gouvernement, lui disoit: je » ne me suis retiré dans la solitude, que pour former & mettre » sur le trône un prince semblable aux empereurs Yao & » Chun; si je ne viens pas à bout de mon dessein je serai » couvert de confusion, comme si on m'accabloit d'insultes » dans une place publique; mais avec le secours de l'auguste » Ciel & par les services qu'il rendit à Tching-tang, il en » vint à bout. Maintenant, c'est à vous d'imiter Y-yn; vous » avez autant d'habileté que lui; je vous ai remis entre les » mains une autorité égale à celle qu'il avoit; faites donc » que Y-yn ne soit pas le seul grand ministre de la dynastie » *CHANG.*

» Un prince qui n'a pas de bons ministres, ne peut bien

» gouverner. De ſages miniſtres, au ſervice d'un prince » qui ne voudroit ſe donner aucun ſoin ni les ſeconder, ne » ſeroient-ils pas inutiles? Pour moi, je ne demande pas » mieux que de bien gouverner. Mettez-moi en état de pou- » voir imiter mes glorieux ancêtres, & de rendre les peuples » heureux «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. *Ou-ting* ou *Cao-tſong*.

» Fou-yue, après s'être proſterné devant l'empereur, lui » répondit: je veux publier, dans tout l'empire, les ordres » reſpectables du fils du Ciel, afin qu'on connoiſſe la droi- » ture de ſes intentions «.

Cao-tsong & ſon miniſtre Fou-yue, tinrent l'un & l'autre ce qu'ils s'étoient mutuellement promis. Le miniſtre n'oublia rien pour ſeconder les vues bienfaiſantes de Cao-tsong, & Cao-tsong s'appliqua efficacement à mettre à profit les inſtructions du ſage Fou-yue: auſſi vit-on l'empire reprendre ſon ancien luſtre, & redevenir auſſi floriſſant, que du temps de Tching-tang.

1319.

La ſixième année du règne de Cao-tsong, ſix royaumes étrangers, dont la langue étoit inconnue à la Chine, envoyèrent des ambaſſadeurs, qui avoient avec eux chacun leur interprète, pour rendre hommage à Cao-tsong, & ſe ſoumettre à ſes loix.

1293.

Cependant Kouei-fang dont le pays étoit à l'oueſt de la Chine, ſe fiant ſur la difficulté qu'il y avoit d'aller l'attaquer à cauſe des montagnes & des défilés par où il falloit paſſer, ſe révolta ouvertement, la trente-deuxième année du règne de Cao-tsong. L'empereur & ſon miniſtre, portés à la douceur, firent tout ce qu'ils purent pour appaiſer ce rebelle; mais les ménagemens n'ayant ſervi qu'à donner encore plus d'arrogance à cet eſprit ſuperbe, il fut réſolu

d'employer la force pour le soumettre. On envoya une armée contre lui (1): cette guerre dura trois ans, pendant lesquels les troupes de l'empire n'eurent pas toujours l'avantage; mais on vint enfin à bout de le réduire. Depuis ce temps-là, tout fut paisible, les officiers firent leur devoir, & les peuples furent heureux. On croyoit voir renaître le règne glorieux de Tching-tang.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1293. *Ou-ting* ou *Chao-tsong.*

1284. La quarante-unième année de celui de CAO-TSONG, on marque la naissance de Ki-lié, père de Ouen-ouang: Coukong qui avoit épousé Tai-kiang, de la famille de Pé-ling, gouverneur de Yeou-fong, en eut trois fils, Tai-pé l'aîné, Tchong-yong & Ki-lié. Ki-lié, quoique le plus jeune des trois frères, succéda aux états de son père, & ses descendans possédèrent le sceptre impérial durant 870 ans.

1266. CAO-TSONG conserva l'empire dans une paix constante, pendant tout le temps de son règne qui fut de cinquante-neuf ans. Il fut regretté de ses sujets & même des royaumes étrangers (2).

TSOU-KENG.

1265. TSOU-KENG, en montant sur le trône, trouva l'empire dans l'état le plus floriſſant; mais Fou-yue qui avoit été d'un si grand secours à son père, n'existoit plus: & comme il n'avoit pas à beaucoup près ses talens, il ne faut pas être surpris que, sous

(1) Le commencement de cette guerre est marqué dans l'explication de la quatrième ligne du Koua *Ouei-tsi* de l'Y-king; & la fin dans l'explication de la troisième ligne du Koua *Ki-tsi*, &c. par Tcheou-cong.

(2) Tsien-pien. —Sse-ki. —Ouei-tchao. —Ou-yuei. —Tchun-tsieou.

ſon règne, qui ne fut que de ſept ans, l'empire commença à déchcoir de l'état de ſplendeur où l'avoit mis Cao-tſong. Avant l'Ere Chrétienne. 1263. *Tſou-keng.*

La troiſième année de ſon règne, il voulut faire, pendant deux jours de ſuite, les cérémonies ordinaires à Cao-tſong, à qui on ne donna, comme on l'a déja remarqué, le nom de *Cao-tsong*, qu'après ſa mort, ayant toujours été appellé, durant ſa vie, du nom de Ou-ting. Le jour que Tsou-keng fit les ſecondes cérémonies à ſon père, un faiſan vint ſe repoſer ſur le faîte (1) du toît de la ſalle *des ancêtres* & ſe mit à crier. Tsou-keng regarda cela comme un mauvais augure (2). Tſou-ki, un de ſes miniſtres, profita de cette occaſion pour faire quelques réflexions ſur la conduite de l'empereur.

» Le moyen, prince, de ne rien craindre de tout ce qui » paroît dans la nature, c'eſt, à l'imitation des ſages empe- » reurs vos prédéceſſeurs, de ne chercher, en toutes choſes, » que la raiſon & l'équité. Parmi les préſens que le Ciel » nous fait, il y en a qui paſſent, il y en a qui durent » toujours. Ce n'eſt pas lui qui cauſe l'infortune des hom- » mes, ce ſont les hommes qui ſe perdent eux-mêmes, en » mettant obſtacle à ſes volontés. Si les peuples ne ſe ren- » dent pas vertueux, s'ils ne reconnoiſſent pas leurs fautes, » & ne s'en corrigent point, le Ciel leur crie ſans ceſſe, n'ayez

(1) Le Kang-mo, Sſe-ki & Tſien-pien diſent que cette poule-faiſan ſe percha ſur une des oreilles du *Ting* ou vaſe des ſacrifices. Martini, qui place cet évènement ſous le règne de Ou-ting, dit la même choſe. *Editeur.*

(2) Cela eſt extraordinaire, parce que ces ſortes d'apparitions, fréquentes dans les hiſtoriens Chinois, ſont toujours regardées comme d'un bon augure; mais cette interprétation vient du ſens que l'on croit appercevoir dans le diſcours de Tſou-ki. *Editeur.*

» égard qu'à la vertu. Après cela, ils oſent encore dire : que
Avant l'Ere Chrétienne. » voulez-vous que nous faſſions ?
1263. *Tſou-keng.* » Le Ciel n'a placé votre majeſté ſur le trône que pour
» avoir ſoin du peuple, & non par égard pour votre parenté :
» ainſi, ne regardez point les cérémonies que vous faites à
» vos *ancêtres*, comme la choſe la plus importante «.

TSOU-KIA.

1258. L'empereur Cao-tsong avoit nommé TSOU-KIA ſon ſecond fils, pour lui ſuccéder ; mais Tſou-kia, croyant cette diſpoſition de ſon père injuſte, refuſa le trône, ſe retira de la cour, afin de convaincre ſon frère qu'il ne vouloit point lui diſputer l'empire. Peut-être auſſi qu'étant naturellement porté au plaiſir, & ſe connoiſſant d'un naturel fougueux, & inconſtant, il ne voulut pas ſe charger alors d'un fardeau qu'il n'auroit pu ſoutenir. Cependant Tſou-keng ne fut pas plutôt mort, que TSOU-KIA monta ſur le trône, & ſe fit reconnoître ſon ſucceſſeur à l'empire.

Ce fut alors que, ne ſe contraignant plus dans ſes inclinations vicieuſes, il fit paroître un orgueil inſupportable. Dédaigneux & hautain, il ſuffiſoit, pour encourir ſa diſgrace & les effets de ſa colère, de lui faire quelques repréſentations. Entièrement livré à des plaiſirs effrénés, il ſe déshonora par de honteux excès & par les injuſtices les plus criantes. Il ſe déchargea ſur ſes miniſtres du gouvernement de l'état, de peur que les ſoins qu'il exigeoit, ne priſſent ſur ſes plaiſirs.

1231. La vingt-huitième année de ſon règne, naquit le fameux Ouen-ouang : ſon père Ki-lié, troiſième fils de Cou-kong, avoit

avoit épouſé Tai-gin, ſeconde fille de Gin-chi, prince de Tſi; c'étoit une princeſſe qui avoit beaucoup d'eſprit & de droiture, & qui paſſoit pour la plus vertueuſe & la plus accomplie de ſon ſiècle; c'eſt à ſes ſoins, autant qu'à ſes grandes qualités, que Ouen-ouang dut ſa réputation; réputation qui lui procura le ſuffrage des grands & des peuples, & lui mérita le trône.

Avant l'Ere Chrétienne. 1231. *Tſou-kia.*

L'année ſuivante, Cou-kong tomba dangereuſement malade; ſe voyant près de ſa fin, il voulut fixer ſon choix ſur celui de ſes trois fils, qui lui ſuccéderoit dans le gouvernement de ſon pays de Tcheou. Son inclination étoit toute entière pour Ki-lié ſon dernier fils; mais il craignoit, en le déſignant, que Tai-pé & Tchong-yong, ſes aînés, ne troublaſſent ſes états, par le reſſentiment qu'ils en auroient. Tai-pé & Tchong-yong, n'ignoroient pas l'inclination de leur père pour Ki-lié, & le deſir qu'il avoit de le nommer ſon ſucceſſeur. Pour ne le pas gêner dans ſon choix, ces deux princes quittèrent la cour, &, ſous prétexte d'aller chercher des plantes médécinales à la montagne Heng-chan, ils ſe retirèrent à King-man, (dans la partie du Kiang-nan qui eſt au midi du Kiang). Cou-kong ne les voyant point revenir, & ſentant ſa mort approcher, manda Ki-lié, & faiſant taire la prédilection qu'il avoit pour lui, il lui ordonna, pour le bien de la paix, de céder la couronne à Tai-pé, ſon aîné, quand il ſeroit de retour.

1230.

Ki-lié ne voyant point reparoître ſes frères, envoya de tous côtés les chercher, pour les avertir de la mort de leur père & de ſes dernières volontés. On les trouva dans le pays de King-man. Ils revinrent auſſi-tôt pour ſes obſèques; mais jamais Tai-pé ne voulut accepter le gou-

vernement du pays de Tcheou, quelques instances que lui fît Ki-lié. Il donna pour motif de ce refus, l'inclination de leur père en faveur de Ki-lié, prétendant que son droit d'aîneſſe ne pouvoit mettre d'obstacle à sa volonté. Il ajouta d'ailleurs, une réflexion, que Confucius croyoit émanée du plus haut degré de la vertu ; il dit qu'il ne vouloit point priver le peuple des avantages qu'il tireroit de la sageſſe du gouvernement de Ki-lié, & que son frère avoit un fils, tandis que lui n'en avoit point. Ki-lié fut donc obligé d'accepter le gouvernement ; & ses frères retournèrent à Kingman, où s'étant concilié l'affection des peuples, ils fondèrent un petit royaume, qu'ils appellèrent le royaume de *Ou*.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1230. *Tsou-kia.*

1226. TSOU-KIA mourut la trente-troisième année de son règne, & eut pour successeur Lin-sin.

LIN-SIN.

1225. LIN-SIN, fils de Tsou-kia, & digne d'un tel père, se plongea, comme lui, dans toutes sortes de débauches. Il mourut après un règne de six ans.

KENG-TING.

1219. Son frère KENG-TING lui succéda. Plus modéré, à la vérité, dans ses plaisirs que Lin-sin, mais aussi négligent que lui dans le gouvernement, il mourut après avoir régné vingt-un ans.

OU-Y.

Avant l'Ere Chrétienne.

1198.

Ou-y.

Ou-y, fils de Keng-ting, ſuccéda aux vices de ſon père & de ſon aïeul, & l'emporta de beaucoup ſur eux; ſon impiété le conduiſit à ne craindre ni le Ciel ni les hommes. La première année de ſon règne, pour n'avoir pas devant les yeux les meubles dont s'étoient ſervis les ſages empereurs qui l'avoient précédé, & dont la mémoire étoit pour lui un continuel reproche, il transféra ſa cour à Ho-pé (dans le Ho-nan). Trouvant ſur ſa route une eſpèce de ſtatue (1) d'homme, il la fit prendre, & la mit au rang des Eſprits céleſtes, par l'autorité qu'il avoit, diſoit-il, ſur le Ciel & ſur la terre. Il voulut en conſéquence, que tous les peuples l'adoraſſent, & lui adreſſaſſent leurs vœux; il en fit faire quantité de ſemblables qu'il répandit dans toutes les provinces.

1195.

Il ne fut pas long-temps à ſe déſabuſer ſur le pouvoir de cette idole. Il eut beau la ſolliciter, elle fut ſourde à ſes prières, comme à ſes ordres. Outré de n'en pouvoir rien obtenir, il la fit mettre en poudre, & ordonna par-tout de la briſer; puis ſe tournant contre le Ciel, il l'accuſa d'en être l'auteur, & jura de s'en venger. Il prenoit ſon arc, & décochoit continuellement des flèches contre le Ciel; & pour faire croire que ſa vengeance étoit entière, il faiſoit ſuſpendre en l'air des veſſies pleines de ſang, qu'il avoit ſoin de dérober à la vue du peuple, afin qu'on ne s'apperçût point d'où

(1) *Une eſpèce de ſtatue d'homme.* Le P. Martini en parle, non comme d'une ſtatue, mais comme d'un homme que cet empereur rencontra & voulut faire paſſer pour un eſprit céleſte. Il ſe trompe. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1195. Ou-y.

ce ſang découloit. Il publioit enſuite, que c'étoient là des marques de ſa vengeance.

Il ne porta pas loin ſon impiété, car la quatrième année de ſon règne, étant allé à la chaſſe, un coup de tonnerre le renverſa mort, & délivra enfin l'empire de ce monſtre, dont les Chinois ne parlent qu'avec exécration.

Ouen-ouang ſe faiſoit autant eſtimer que Ou-y étoit déteſté. Ses paroles ne reſpiroient que la vertu : il étoit modeſte, docile & prévenant ; il fut ſur-tout, à l'égard de ſes père & mère, d'une obéiſſance & d'une attention que les auteurs Chinois ont célébrée dans leurs écrits. Tous les jours, au premier chant du coq, il alloit, à leur porte, attendre leur lever & s'informer de leur ſanté. Il leur rendoit ce devoir, trois fois le jour, & ne ſouffroit pas que perſonne que lui les ſervît à table. Il ne trouvoit rien de difficile, quand il s'agiſſoit de leur prouver ſon zèle & ſa ſoumiſſion.

Les peuples occidentaux, voiſins du pays de Tcheou, ne pouvoient ignorer la paix & le bonheur dont on jouiſſoit dans le gouvernement de Ki-lié, & ils en marquoient beaucoup de ſatisfaction. Quoique indignés de la mauvaiſe conduite des empereurs, ils reſtoient tranquilles, dans l'eſpérance que la famille de Ki-lié, répareroit un jour le tort qu'ils faiſoient à l'empire ; mais les peuples orientaux de la Chine, trop éloignés du pays de Tcheou, pour que la réputation de la famille de Cou-kong fît un pareil effet ſur leur eſprit, s'embarquèrent en aſſez grand nombre, hommes, femmes & enfans, & furent chercher des établiſſemens dans les iſles voiſines où ils fondèrent des colonies (1).

(1) Le P. Couplet croit que ces Chinois orientaux, ont pu peupler le Japon.

Les autres se révoltèrent ouvertement, & se mettant sous la conduite du gouverneur de Yen-king (dans la province de Pé-king), ils prétendirent se soustraire entièrement à la domination des empereurs. Ce fut dans ce même temps, que Vou-y fut tué d'un coup de tonnerre, comme on vient de le dire.

Avant l'Ere Chrétienne. 1195. *Ou-y.*

TAI-TING.

Quoique l'empire fût dans un triste état, lorsque Tai-ting monta sur le trône, cependant il y avoit lieu d'espérer qu'il l'auroit rétabli dans son lustre, si la mort ne l'avoit enlevé, à la troisième année de son règne. C'étoit un prince qui promettoit beaucoup. Il étoit modéré, prudent, sage, écoutant volontiers les conseils qu'on lui donnoit. Dès qu'il fut sur le trône, il crut ne pouvoir mieux faire,

1194.

Orientales populi per insûlas maris eoi dispersuntur; hinc fortè Japonia, aliæque insulæ habitatæ. Il a raison de ne donner cela que comme une simple conjecture, car les historiens Chinois ne donnent pas de plus amples éclaircissemens sur ces colonies. Le docteur Kœmpfer rapporte, d'après les chronologies Japonoises qu'il a compulsées, que, sous le règne de l'empereur *Sino-sikwo*, un des trois Nérons Chinois, un médecin, sous prétexte d'aller chercher, pour ce prince, un remède qui pût le rendre immortel, passa au Japon avec trois cens jeunes hommes & autant de jeunes femmes, & y fonda une colonie. Les Japonois avouent que ce médecin leur porta de la Chine, la politesse, les arts & les sciences utiles à la vie, & ils montrent encore, sur leurs côtes méridionales, l'endroit où il aborda, & les restes d'un temple qui fut bâti en son honneur. Mais *Sino-sikwo* est le nom en Japonois de *Thçin-chi-hoang-ti*, fondateur de la dynastie Thçin, l'an 247 avant l'Ere chrétienne, & il y a 948 ans de différence de la dernière année de Ou-y à la première de Thçin-chi-hoang-ti. Kœmpfer fixe l'arrivée des Chinois au Japon à l'an 209 que *Sino-sikwo* mourut; ce qui est juste, puisque la mort de Thçin-chi-hoang-ti, qui règna trente-sept ans, tombe effectivement l'an 209 avant l'Ere chrétienne. A cette époque, les Japonois étoient à leur huitième monarque, & comptoient déja 453 ans depuis Sinmu, leur premier empereur. *Editeur.*

que de mettre Ki-lié à la tête des troupes qu'il vouloit envoyer contre le gouverneur de Yen-king, persuadé que sa réputation & sa sagesse étoient seules capables de faire rentrer ces rebelles dans leur devoir ; mais il n'en vit pas le succès ; cet avantage fut réservé à son successeur.

Avant l'Ere Chrétienne. 1192. *Tai-ting.*

TI-Y.

1191. TI-Y, fils de Tai-king, approuva le choix que son père avoit fait de Ki-lié pour commander ses troupes, & il le confirma dans cette charge, avec d'autant plus de satisfaction, qu'à peine monté sur le trône, il le vit revenir triomphant, du pays de Yen-king qu'il avoit soumis, après une victoire remportée contre le gouverneur.

Les peuples du pays de Yeou-ou, se révoltèrent & secouèrent le joug de l'empire. L'empereur éleva Ki-lié à la charge de gouverneur d'une des neuf provinces, & l'envoya contre ces peuples, qu'il eut bientôt mis à la raison. Il réussit également contre les peuples des pays de Si-lo, Chi-hou & Y-tou, qui l'occupèrent, pendant les six premières années de TI-Y.

1186. L'empereur fut si content de ses services, qu'au retour de ces expéditions, il le fit venir dans son palais, & prenant une tasse de pierre précieuse qu'il fit remplir de vin, il la lui présenta de sa main, en le déclarant *Heou-pé*, c'est-à-dire prince de l'empire. Ki-lié ne profita pas long-temps de cette faveur : l'année suivante, qui étoit la septième année du règne de TI-Y, étant retourné dans le pays de Tcheou, il y tomba malade, & mourut, âgé de cent ans, dans la quarante-sixième de son gouvernement.

1185.

Ouen-ouang ſuccéda à ſon père Ki-lié, dans le gouvernement de Tcheou, la douzième année de Ti-y. Après les trois ans de deuil, qu'il obſerva dans la rigueur de la loi, il s'appliqua tout entier au gouvernement de ſes états. La première choſe qu'il fit, fut d'élever au mandarinat, la neuvième partie des laboureurs, afin de montrer l'eſtime qu'on doit faire des gens de cette profeſſion, qui, par leurs ſueurs & leurs peines, procurent la ſubſiſtance aux autres, & auſſi afin d'encourager cette claſſe utile, par l'eſpoir des récompenſes. Il établit des commis ou inſpecteurs dans les paſſages, & ſur les frontières des différens diſtricts, pour viſiter les marchandiſes de tranſport, mais avec des défenſes très-rigoureuſes, aux marchands de donner, & aux inſpecteurs de recevoir. Il fit faire un dénombrement exact des perſonnes âgées de l'un & de l'autre ſexe, ſavoir : des vieillards, qui n'avoient point de femmes pour les ſervir; des vieilles femmes, qui n'avoient point de maris pour les nourrir; des vieillards, privés d'enfans pour les aider à vivre, ainſi que des jeunes orphelins, dénués de tout ſecours. Ce dénombrement achevé, il dreſſa, pour eux, quelques règlemens, dont le principal étoit que, dans toutes les graces publiques, ils ſeroient toujours préférés aux autres, ſuivant leurs beſoins.

Avant l'Ere Chrétienne. 1180. *Ti-y.*

A l'exemple de Heou-tſie & de Kong-lieou, ſes ancêtres, & conformément à ce qui avoit été réglé par Cou-kong & Ki-lié, il avoit un grand reſpect pour les vieillards, de la bonté pour les jeunes gens, & beaucoup d'eſtime pour les ſages, avec qui il aimoit à converſer. Cette conduite lui procura l'amitié de quantité de perſonnes du premier mérite, qui ſe firent un honneur de s'attacher & de ſe donner

à lui ; tels étoient les Tai-tien, les Hong-yao, les San-y-seng, les Yeou-tse, les Sin-kia & autres grands de l'empire.

Avant l'Ere Chrétienne. 1180. *Ti-y.*

Ouen-ouang, visitant son petit état, trouva un jour, sur le grand chemin, le cadavre d'un homme. Touché de compassion, il donna ordre sur le champ aux mandarins qui l'accompagnoient, d'aller chercher ce qui étoit nécessaire pour l'ensevelir. Ses grands lui ayant dit, qu'apparemment cet homme étoit inconnu, puisqu'il étoit ainsi abandonné, Ouen-ouang leur répondit: » il n'y a personne au monde qui » n'ait un maître ; & il n'y a point de terre qui n'ait son sei- » gneur. Ce corps se trouve dans mes terres, je suis donc son » maître & son seigneur ; pouvez-vous dire qu'il n'est avoué de » personne « ? Il lui fit donner la sépulture. Ce trait d'humanité se répandit, & chacun disoit: » si ce prince verse » ainsi ses bienfaits sur un cadavre abandonné, que ne fera- » t-il pas, pour ceux qui s'attacheront à son service « ?

La quinzième année du règne de Ti-y, & le cinquième jour de la sixième lune, il arriva un tremblement de terre fort extraordinaire, qui ne se fit sentir qu'au pays de Ouen-ouang. Les mandarins & le peuple en furent si épouvantés, qu'ils vouloient quitter la ville de Ki-tcheou, où la secousse avoit été plus violente, & ils proposèrent à Ouen-ouang de bâtir ailleurs une autre ville, parce que ce tremblement étoit d'un très-mauvais présage. Ouen-ouang leur répondit: » si ce tremblement est un pronostic, c'est un avis de nous » corriger. Si le Tien veut me punir, comment puis-je » l'éviter « ? Ce prince s'attacha plus fortement que jamais à renouveller sa vertu, à s'informer de la situation de son peuple, & si les officiers s'acquittoient bien de leurs emplois.

Ouen-ouang avoit épousé Tai-sse, dans le pays de Yeou-sin,

fin, elle lui donna dix enfans mâles (1); Pé-ye-cao l'aîné vécut peu, & mourut en bas-âge; le second vint au monde la vingtième année de Ti-y, il fut appellé Fa; c'eſt le célèbre Ou-ouang qui ſuccéda à Ouen-ouang ſon père, ſe rendit maître de tout l'empire & fonda la dynaſtie des *Tcheou*.

Avant l'Ere Chrétienne. 1177. *Ti-y.*

La vingt-quatrième année de Ti-y, Kuen-y ſe révolta vers l'oueſt, & Hien-yun, au nord, paroiſſoit vouloir en faire autant. Ti-y envoya contre eux Ouen-ouang, à la tête de ſes troupes. Ce général, ſans verſer de ſang & ſans en venir aux mains, fit paroître tant de ſupériorité par ſa contenance, & montra tant de clémence & de généroſité, que les révoltés de Kuen-y rendirent les armes, & ſe mirent à ſa diſcrétion. Hien-yun, à cette nouvelle, n'oſa ſe révolter.

1168.

Ti-y étoit un prince modeſte, bon, mais de peu d'eſprit, ne ſachant, ni gouverner par lui-même, ni commander à ſes miniſtres. Il n'eſt pas étonnant que l'empire qui

(1) Comme la plupart des fils de Ouen-ouang ont joué un grand rôle dans l'empire, où ils poſſédèrent des principautés que Ou-ouang, parvenu au trône, leur donna, j'ai penſé qu'on verroit ici leurs noms avec plaiſir. Ils étoient au nombre de douze. Savoir: 1°. *Pe-ye-cao*, l'aîné de tous, qui fut tué par le tyran Tcheou, dernier empereur des *Chang*; 2°. *Ou-ouang*, fondateur de la dynaſtie *Tcheou*; 3°. *Cho-ſien*, prince de Kouon dans le Honan; 4°. *Tcheou-cong*, ſi célèbré dans les écrits de Confucius, & prince de Lou dans le Chan-tong; 5°. *Tça-cho-tou*, prince de Tça, dans le territoire de Yu-ning-fou de la province de Honan; 6°. *Cho-tchin-to*, prince de Tçao, dans le Chan-tong; 7°. *Cho-ou*, prince de Tching, auſſi dans le Chan-tong; 6°. *Cho-tchu*, prince de Ho, territoire de Ping-yang dans le Chan-ſi; 9°. *Khang-cho*, prince de Ouei, dans le Honan; 10°. *Pie-cong-cao*, prince de Pou, territoire de Si-gan-fou du Chen-ſi; 11°. *Tçao-vo-tchin*, mort jeune; 12°. *Tchao-cong-che*, prince de Yen dans le Pé-tchéli. *Editeur.*

avoit ſouffert ſous les règnes précédens, s'en reſſentit encore.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1168. *Ti-y.*

Cet empereur eut trois fils, les deux premiers d'une concubine, & le troiſième de l'impératrice; les deux fils naturels s'appelloient Ouei-tſé & Tchang-yen; le légitime ſe nommoit Tcheou. TI-Y ſe voyant à la fin de ſa carrière, voulut nommer ſon ſucceſſeur. La choſe ne paroiſſoit pas devoir ſouffrir de difficulté, puiſqu'il avoit un fils légitime; cependant l'impératrice elle-même, à cauſe de la trop grande jeuneſſe de ce fils, conſentoit que l'empire paſsât à Ouei-tſé, & la choſe fut ainſi réglée par l'empereur; mais les grands l'ayant appris, y mirent oppoſition, & alléguèrent les loix de l'empire, qu'il n'étoit pas permis de violer. L'empereur n'eut aucun égard à leurs repréſentations, & mourut ſans rien changer à cette diſpoſition, qu'il n'avoit faite que du conſentement de l'impératrice. Après ſa mort, les grands firent valoir leur oppoſition, & placèrent Tcheou ſur le trône, qui fut reconnu par toute la nation. C'eſt ce Tcheou, nommé plus ordinairement Cheou-ſin, qui perdit l'empire, & par lequel finit la dynaſtie des *CHANG*. TI-Y régna vingt-ſept ans.

CHEOU-SIN.

1154.

CHEOU-SIN étoit d'un naturel très-dangereux, grand parleur, extrêmement vif, & d'une force de corps ſi extraordinaire, qu'il tuoit les bêtes féroces, ſans d'autres armes que ſes mains. Il poſſédoit l'art d'éluder les conſeils qu'on lui donnoit, & de cacher adroitement ſes fautes: il étoit, d'ailleurs, d'un caractère cruel & enclin au libertinage. Dès le

commencement de ſon règne, dépouillant l'ancienne ſimplicité de ſes ancêtres, il fit faire en ivoire les petits bâtons dont il ſe ſervoit à table, ce qui n'étoit permis qu'aux jours de grandes cérémonies. Ki-tſé, ſon oncle & ſon premier miniſtre, homme d'un vrai mérite, lui dit un jour à cette occaſion & en ſoupirant: *aujourd'hui votre majeſté ſe ſert de bâtonets d'ivoire; ſans doute que dans peu, elle ne voudra plus boire que dans des vaſes de pierres précieuſes & ne vivre que de pattes d'ours, & du ſang qui ſe trouve renfermé dans le ventre des léopards?* mais CHEOU-SIN rompit la converſation de Ki-tſé, & parla d'autres choſes, avec autant de ſang-froid que ſi les repréſentations de ſon oncle ne l'euſſent point regardé.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1153. *Cheou-ſin.*

La huitième année de CHEOU-SIN, Yeou-ſou-chi fit mine de ſe révolter; mais l'empereur ayant mis ſur pied une forte armée, ce rebelle penſa auſſi-tôt à faire ſa paix. Il lui envoya, pour cet effet, de magnifiques préſens, du nombre deſquels étoit Tan-ki, ſa propre fille, d'une beauté parfaite, ſpirituelle, mais d'un caractère diſſimulé, cruel & enclin à toutes ſortes de vices. 1147.

Tan-ki n'eut pas demeuré quelques mois avec CHEOU-SIN, qu'elle ſe rendit maitreſſe abſolue de l'eſprit & du cœur de ce prince; rien ne ſe faiſoit plus au palais & dans l'empire que par ſes ordres. L'empereur n'oſoit faire paroître d'eſtime que pour ceux qu'elle louoit, & il ſuffiſoit de lui déplaire pour mériter la mort. Pendant les premières années qu'elle demeura à la cour, un de ſes principaux ſoins, fut d'amaſſer le plus de richeſſes qu'elle put; perſonne n'étoit à couvert de ſon avarice; dès qu'une famille paſſoit pour riche, il n'en falloit pas davantage pour exciter ſa cupidité. Après s'être, pour ainſi dire, aſſouvie de preſque

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1147. *Cheou-sin.*

toutes les richeſſes de l'empire, il lui prit fantaiſie de faire conſtruire en marbre une tour, appellée *Lou-tai*, ou la tour des cerfs, dont les portes étoient de jaſpe; l'intérieur, orné d'un parquet admirable, avoit trois *lis* de largeur ou un tiers de lieue ſur cent toiſes d'élévation, ouvrage qui coûta dix ans de travail, & qu'elle enrichit d'une infinité de choſes précieuſes. Quand cette tour fut achevée, Tan-ki y fit allumer une ſi grande quantité de flambeaux & de lanternes, que leur clarté égaloit celle du jour. Elle s'enfermoit dans ce ſuperbe palais, ſix mois entiers ſans en ſortir, ne s'occupant qu'à varier ſes plaiſirs, & à épuiſer tous les genres de libertinage; elle aſſembloit des jeunes gens de l'un & l'autre ſexe, qu'elle faiſoit dépouiller de leurs habits, & qu'elle excitoit elle-même aux dernières infamies (1).

(1) Le P. Martini attribue à l'impératrice Ta-ki ou Tan-ki, la mode qui règne encore aujourd'hui chez les dames Chinoiſes, de faire conſiſter une partie de la beauté, dans la petiteſſe extraordinaire de leurs pieds, que les nourrices leur ſerrent dès l'enfance pour les empêcher de croître, & qu'elles tâchent encore de rendre plus petits à meſure qu'elles avancent en âge. Au lieu d'attribuer cette mode des petits pieds à la vanité naturelle au ſexe, quelques-uns ſe ſont imaginés que la politique auroit inſpiré ce goût pour retenir les femmes dans leur logis, & dans cette ſoumiſſion continuelle où elles vivent. Martini, d'après des auteurs qu'il ne cite pas, dit que Ta-ki, ſous la figure d'une belle femme, étoit un démon qui, pour cacher ſes pieds de chèvre, avoit imaginé de les tenir toujours enveloppés de bandelettes; & pour appuyer le fait, il ajoute que la chauſſure des Chinoiſes excède à peine la grandeur des pieds de chèvre. *Calcei vero, queis ſinicæ mulieres utuntur, adeo parvi ſunt, ut, ſi ſint ad menſuram redacti, earum pedes vix caprinos excedunt magnitudine.* Je crois que l'origine des petits pieds ſi fort à la mode parmi les Chinoiſes, n'eſt pas plus due à Tan-ki, que la fête des lanternes l'eſt à la maîtreſſe de Kié, dernier empereur de la dynaſtie *Hia*, appellée Mei-hi, à laquelle le P. le Comte l'attribue, d'après des contes que lui ont fait les Chinois. Il ſeroit aſſez extraordinaire qu'une nation ſi ſévère dans ſa morale & ſi rigide dans ſes mœurs, eût voulu conſerver quelque choſe de deux femmes, dont elle ne parle encore à préſent qu'avec le dernier mépris, & qui furent cauſe de la chûte de deux grandes dynaſties, les *Hia* & les *Chang*. *Editeur.*

Le palais de l'empereur qui fut de tout temps un lieu sacré, où personne n'osoit entrer, sous peine de la vie, sans un ordre exprès, fut ouvert indistinctement à tout le monde, avec pleine liberté d'y commettre toutes sortes de crimes. Les gens sans mœurs & sans pudeur, s'y transportoient de jour comme de nuit, & après s'être gorgés de viandes & de vin que Tan-ki ordonnoit d'y servir avec une extrême profusion, ils s'abandonnoient à tout ce que la brutalité peut inspirer de plus abominable; les querelles, les meurtres & les assassinats y étoient fréquens; enfin, tous les vices étoient rassemblés dans ce palais, & y régnoient avec une licence effrénée.

Avant l'Ere Chrétienne. 1147. *Cheou-sin.*

L'empereur avoit élevé Ouen-ouang, Kieou-heou & Ou-heou, à la dignité de *Kong* ou de Comtes, qu'ils méritoient par les services qu'ils avoient rendus à l'état. Kieou-heou ne sachant comment arrêter les abominations de Tan-ki & tirer CHEOU-SIN de l'esclavage où cette femme le tenoit, s'imagina qu'en se servant d'une femme d'un caractère entiérement opposé à celui de l'infâme Tan-kia, il pourroit, peut-être, lui déciller les yeux, & faire diversion à la violence de sa passion. Kieou-heou avoit une fille, douée de tous les agrémens de l'esprit & du corps, en un mot, une fille accomplie & digne d'un tel père. L'espérance qu'elle avoit de servir l'état, l'empêcha de s'opposer à la proposition que lui fit son père, de la présenter à l'empereur. Elle se flattoit qu'elle pourroit changer le cœur de ce prince, & lui inspirer des sentimens vertueux. Kieou-heou la présenta donc à CHEOU-SIN, qui fut d'abord ébloui de sa beauté; mais comme la vertu est ennemie du vice, la difficulté qu'elle fit de se prêter aux infamies de CHEOU-SIN

& de Tan-ki, lui procura la mort. L'empereur & ſa maitreſſe ne ſe contentèrent pas d'avoir commis ce crime, ils eurent encore la cruauté barbare de couper ſon corps par quartiers, de le faire cuire, & d'envoyer ce mets horrible à ſon père, qu'ils firent auſſi mourir avec ſon ami Ou-heou.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1147. *Cheou-ſin.*

Cette action qui fait friſſonner d'horreur, fut connue de Ouen-ouang, qui ne put cacher ſa juſte indignation. Tſong-heou-hou, preſqu'auſſi ſcélérat que l'empereur ſon maître, ayant un jour entendu Ouen-ouang déſapprouver cette atrocité, en avertit CHEOU-SIN, & lui fit craindre qu'il n'eût quelque deſſein de révolte. CHEOU-SIN n'oſoit le faire mourir, parce que toute la nation s'y ſeroit oppoſée, & qu'il pourroit en réſulter des troubles & des guerres, dont le ſuccès ſeroit incertain; il ſe contenta donc de le faire arrêter & de le tenir priſonnier à Yeou-ly, la onzième année de ſon règne. Ouen-ouang ne ſe plaignit point de cette injuſtice; il diſoit à ceux qui lui en témoignoient leur chagrin: » qu'un » enfant ne ſoit pas aimé de ſon père, il n'eſt pas pour cela » diſpenſé de l'obéiſſance & du reſpect qu'il lui doit; qu'un » ſujet ait raiſon de déſapprouver la conduite de ſon prin- » ce, il n'eſt pas autoriſé à lui manquer de fidélité «. Cette modération lui fit honneur, & lui gagna tous les cœurs.

1144.

CHEOU-SIN, pour intimider ſes ſujets, & leur ôter l'envie de s'oppoſer à ſes volontés, inventa un nouveau ſupplice, digne d'un prince auſſi barbare, & dont il fit l'amuſement de l'infâme Tan-ki. Il fit élever une colonne de cuivre, creuſe en dedans, qu'il faiſoit remplir de charbons; l'extérieur étoit enduit de poix & de réſine, & quand cette colonne étoit ardente, on dépouilloit les malheureux qu'il avoit condamnés à mort, & par le moyen de petites chaî-

1142.

nettes de fer, qu'il leur faiſoit attacher aux mains, il les contraignoit d'embraſſer cette colonne, d'où on ne les détachoit que lorſque leur chair étoit toute diſſoute. Cheou-sin & Tan-ki ne manquoient jamais d'aſſiſter à ces ſpectacles inhumains, & ſouvent on les entendit éclater de rire, à la vue des ſouffrances de ces infortunées victimes de leur barbarie.

Avant l'Ere Chrétienne. 1142. *Cheou-ſin.*

Ouen-ouang reſta trois ans dans les priſons de Yeou-ly: ce fut pendant le ſéjour qu'il y fit, qu'il travailla ſur les *Koua* du livre *Y-king*. Fou-hi, l'auteur de ce livre, avoit ſeulement laiſſé les *Pa-koua*, c'eſt-à-dire, les huit *Koua*. Ouen-ouang, par une multiplication ſimple, les pouſſa juſqu'à ſoixante-quatre, afin d'avoir dans ces différens changemens, plus d'images devant les yeux pour faire connoître ſes penſées. Les *Koua* ne diſent rien en eux-mêmes, & ils ne ſont ſuſceptibles que des images ou des idées qu'on veut y appliquer. En les prenant comme images du ciel & de la terre, des montagnes & des plaines, de l'eau & du feu, des vents & des tonnerres, il n'y a rien dans la nature qu'on n'en puiſſe tirer. Ouen-ouang, dans ſa priſon de Yeou-ly, touché des malheurs des peuples, prit ces images dans un ſens moral, de l'homme de bien & de l'impie, de la hauteur & de la ſoumiſſion, de la modération & de l'activité, des mouvemens du cœur, & des terribles effets qu'ils produiſent quelquefois; en un mot, il ſe ſervit de ces images pour faire connoître à la poſtérité, les malheurs de ſon ſiècle, les remèdes néceſſaires à tant de maux, la conduite que celui qui eſt en place doit tenir pour conſerver la vertu, & ce qu'on doit craindre lorſqu'on s'eſt abandonné au vice. Il lui fut aiſé de voiler, ſous ces figures

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1142. *Cheou-sin.*

énigmatiques, les vices qu'il condamnoit, & ſur leſquels il auroit été dangereux de s'expliquer trop clairement. Par une multiplication ſimple, il pouſſa donc les *Koua* juſqu'à ſoixante-quatre, & publia, ſur chacun, l'explication énigmatique de ſa penſée.

Ou-ouang cependant étoit plongé dans une profonde triſteſſe, de voir ſon père détenu injuſtement; il ne s'occupoit que des moyens de lui procurer la liberté; chaque jour il en conféroit avec ſes officiers, ſans ſavoir quel parti prendre. S'abandonner à des ſentimens de vengeance, c'étoit expoſer la vie de Ouen-ouang: qu'il allât en perſonne demander à CHEOU-SIN ſa liberté, il pouvoit ſubir le même ſort & peut-être pis encore. Dans cette perplexité, Ou-ouang réſolut d'envoyer Hong-yao & Tai-tien, deux de ſes officiers, avec tout ce qu'il put trouver de plus rare & de plus précieux dans ſon pays. Le peuple de Tcheou, à l'inſçu de Ou-ouang, joignit aux préſens que portoient Hong-yao & Tai-tien, une jeune fille d'une rare beauté, qui, ſeule, procura la liberté à Ouen-ouang; car dès qu'elle parut devant l'infâme CHEOU-SIN, voilà, leur dit-il, (en montrant cette fille) plus qu'il ne faut pour obtenir la délivrance de Ouen-ouang; comment pourrois-je vous la refuſer, en l'accompagnant de ſi riches préſens? Il ordonna qu'on mît, ſur-le-champ, Ouen-ouang en liberté; il le rétablit dans tous ſes privilèges & dans toutes ſes charges, & l'augmenta même en dignité, le déclarant le premier prince de ſa cour: nouvelle dignité qui lui donnoit le droit d'être toujours accompagné de gardes, armés de lances & de piques. Ouen-ouang étoit trop mécontent de cette cour pour y reſter long-temps. Il ſe retira dans ſa principauté où

il

il fut reçu du peuple, avec des ſentimens de joie inexprimables.

Avant l'Ere Chrétienne. 1141. *Cheou-ſin.*

La quatorzième année de CHEOU-SIN, à peine Ouen-ouang fut-il de retour dans ſon pays, que les ſeigneurs de Yu & de Joui, qui n'étoient pas d'accord pour quelques terres, le furent prier d'être leur médiateur & leur juge. Dès qu'ils entrèrent ſur les limites du pays de Tcheou, les laboureurs & tous les habitans de la campagne, qui ſembloient devoir être groſſiers, leur offrirent leurs ſervices, & les leur rendirent même avec plus de zèle que leurs propres vaſſaux. Ils remarquèrent dans les villes une politeſſe, une honnêteté, une douceur, un empreſſement à obliger qu'on ne voyoit point ailleurs. Arrivés au palais de Ouen-ouang, ils trouvèrent une modeſtie & une affabilité, des airs ſi engageans, qu'ils ſe dirent l'un à l'autre : nous ſommes bien petits ! ſi nous étions des hommes, nous reſſemblerions à ces gens-ci. Ces deux ſeigneurs ſe cédèrent mutuellement ce qui faiſoit le ſujet de leur différend, & s'en retournèrent chez eux, publiant par-tout ce qu'ils avoient vu à la cour de Ouen-ouang. Quelque temps après, ils vinrent avec quarante autres ſeigneurs de même dignité, ſe ſoumettre à ce prince.

1140.

L'année ſuivante, Tai-kong ayant quitté la cour pour ne pas être témoin des crimes qui s'y commettoient, ſe retira ſur les bords de la mer ſeptentrionale ; ayant enſuite entendu parler de la ſageſſe de Ouen-ouang & de la réputation qu'il s'étoit faite, il ſe rendit auprès de lui. Tai-kong étoit d'une très-ancienne famille, & deſcendoit du Sſe-yo, ou premier miniſtre de l'empereur Yao ; il étoit connu ſous le nom de Lieou-chang. C'étoit un homme ſage & vertueux, d'une

prudence consommée ; l'emploi qui l'attachoit à la cour, l'avoit engagé à tenter différens moyens pour faire changer de conduite à l'empereur ; mais n'ayant pu réussir, il avoit pris le parti de se retirer. Un jour que Ouen-ouang étoit à la chasse, il rencontra Lieou-chang sur les rives septentrionales de la rivière Ouei-choui ; Ouen-ouang qui le connoissoit de réputation, lui fit le plus grand accueil ; ils s'entretinrent quelque temps ensemble, avec une égale satisfaction : » le pays de Tcheou, lui dit Ouen-ouang, doit » augmenter en puissance quand un sage y viendra demeu- » rer ; je ne doute point, à vos manières & à vos discours, » que vous ne soyez ce sage que j'attends depuis si long- » temps «. Ensuite il le fit monter dans son char, & ils s'en retournèrent ensemble. Quoique Tai-kong fût déja âgé de soixante-douze ans, Ouen-ouang le fit son premier ministre. Il lui rendit d'importans services, & à Ou-ouang, son fils.

Avant l'Ere Chrétienne. 1140. *Cheou-sin.*

La seizième année de Cheou-sin, quelques-uns des seigneurs qui s'étoient donnés à Ouen-ouang, entreprirent par un esprit d'indépendance, de se soustraire à l'obéissance qu'ils lui devoient ; mais Ouen-ouang prit la résolution de les faire rentrer dans le devoir. Son nouveau ministre, Lieou-chang, lui conseilla de commencer par Mi-sicou ; mais Koan-sou fit la réflexion que Mi-sieou avoit de bonnes troupes, qu'il étoit puissant, & le plus à craindre de tous ces seigneurs. » C'est précisément pour cette raison, répondit Lieou-chang, » qu'il faut commencer par lui ; une fois réduit, les autres » se soumettront d'eux-mêmes. J'ai pour maxime, de com- » mencer toujours par le plus difficile : si j'en viens à bout, » le reste succède aisément «. Ouen-ouang fit partir ses trou-

1139.

pes, & les alla joindre à Kong-ni, d'où il se mit en marche pour entrer dans le pays de Mi-sieou. Les peuples de Mi-sieou, pleins d'estime pour Ouen-ouang, & fort peu attachés à leur seigneur, n'attendirent pas qu'il commît aucune hostilité dans leur pays; dès qu'ils furent son arrivée, ils se saisirent de leur seigneur, qu'ils lui livrèrent enchaîné. L'année suivante, il réduisit le seigneur de Ki; & la dix-huitième, le seigneur de Yu.

Avant l'Ere Chrétienne. 1139. *Cheou-sin.* 1138. 1137.

Ouen-ouang trouva plus de difficulté à soumettre le seigneur de Tsong, & même il étoit prêt à l'abandonner; mais sur des informations plus particulières de sa conduite qu'il se procura, » Quoi, dit-il, le père & les enfans, les frères » entre eux, n'observeront aucune règle de bienséance, on » n'aura aucun égard pour la vieillesse; on mépriséra la jus- » tice; les tributs n'auront rien d'arrêté, & les peuples seront » réduits à la misère? Je ne puis, sans manquer à mon » devoir, me dispenser d'y mettre ordre «. Il partit donc pour cette expédition, mais il signifia aux troupes d'être sur leurs gardes, & de ne pas causer le moindre dommage au peuple, & qu'il puniroit très-sévèrement ceux qui contreviendroient à ses ordres. Il demeura un mois entier dans le pays ennemi, sans rien entreprendre. Son dessein étoit de les gagner par sa clémence, & il vouloit leur donner le temps de la réflexion. En effet, la plupart se rendirent à lui, & les autres furent contraints de se soumettre par la force.

1136.

Lorsque Ouen-ouang eut rétabli la paix parmi ses vassaux, il jugea à propos de changer sa cour. Il la transporta dans une nouvelle ville qu'il fit bâtir, & appella *Fong-tching*, du nom de la rivière Fong-choui, sur les bords de laquelle elle étoit située. Il fit élever, dans le voisinage & sur un monticule,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1136. *Cheou-sin.*

une tour, de la hauteur de trente pieds, sur cent vingt pas de circuit, qu'il appella *Ling-tai*, destinée aux observations astronomiques. Du temps de la dynastie des *TANG*, elle avoit encore vingt pieds de haut, & quoique en assez mauvais état, on pouvoit juger qu'elle avoit été plus élevée. On en voit encore aujourd'hui des restes.

1135.

Un an après que Ouen-ouang eut fait élever cette tour, ce prince mourut âgé de quatre-vingt-dix-sept ans; il avoit gouverné le pays de Tcheou pendant cinquante. Dans la maladie qui le conduisit au tombeau, il fit venir son fils Si-pé-fa, connu dans l'histoire sous le nom de Ou-ouang, & lui dit: » Mon fils, je vais mourir; souvenez-vous des » dernières paroles de votre père, & ne les oubliez jamais. » Je n'ai que trois choses à vous recommander. Quand l'oc- » casion de bien faire se présentera, ne la différez point; » n'hésitez pas de vous corriger des défauts que vous connoî- » trez en vous, & prenez garde d'être indulgent à cet égard. » Le temps d'agir étant venu, saisissez-le; ce sont-là les fonde- » mens de la vertu: ayez-la toujours en recommandation «. Les vertus de Ouen-ouang l'ont rendu si respectable dans tous les siècles, qu'on n'a point cessé d'en faire les plus grands éloges. Le *Chi-king* est rempli de vers à sa louange, composés par les poëtes, qui fleurirent au commencement de la dynastie des *TCHEOU*. Ce recueil peut se partager en quatre parties. La première roule sur les vertus particulières de Ouen-ouang, avant qu'il possédât aucune place. La seconde, sur son gouvernement. La troisième, sur l'agrandissement du pays de Tcheou, & la quatrième, marque comment il a perpétué sa dynastie sur le trône pendant plusieurs siècles, en faisant son fils Ou-ouang héritier de ses vertus.

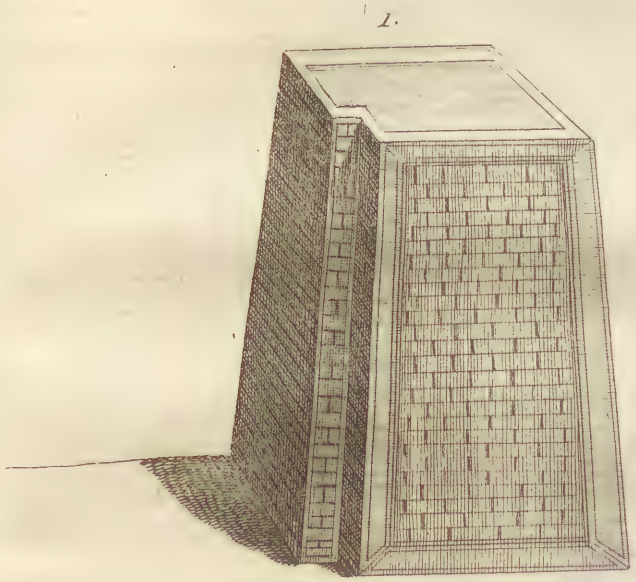

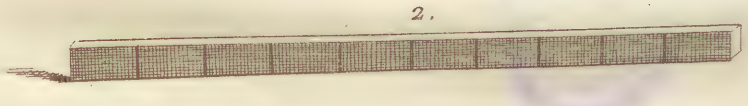

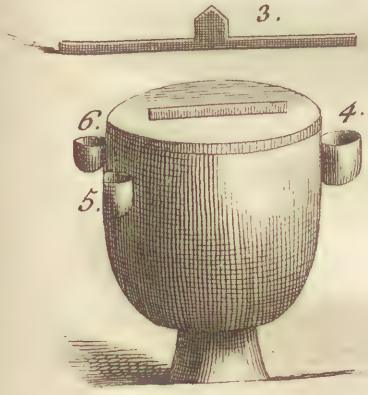

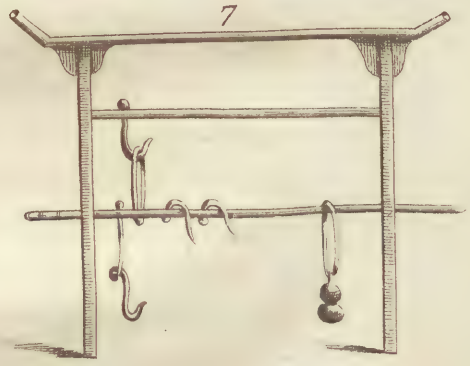

1. Ling-tai *ou observatoire de* Ouen-ouang. 2. *Tube de* Hoang-ti, *pour les poids, les mesures et la Musique*. 3. Teou *ou mesure*. 4. Chin. 5. Ho. 6. Yo. 7. *Balance*.

SEVILLA

A la mort de ce prince, le pays de Tcheou étoit dans l'état le plus floriſſant ; il l'avoit tellement augmenté, par la ſageſſe de ſon gouvernement, qu'il formoit les deux tiers de l'empire ; & on pouvoit aſſurer que ſi les ſeigneurs de Tcheou, n'étoient pas maîtres de la Chine entière, ils l'étoient véritablement de tous les cœurs. Afin de s'attacher davantage Lieou-chang, ſon premier miniſtre, Ou-ouang épouſa Y-kiang ſa fille, douée d'excellentes qualités. La vingt-ſeptième année de Tcheou, elle donna un fils à Ou-ouang, qui fut nommé Song. Alors la plupart des grands, qui s'étoient éloignés de CHEOU-SIN, voyant un fils à Ou-ouang, le ſollicitèrent vivement de prendre les armes, contre les deux monſtres qui tyranniſoient l'empire. Ou-ouang voulut ſavoir la penſée de Lieou-chang ſur le parti qu'il avoit à prendre. » Tous les gens de bien, » tous les ſages, lui dit-il, ſe ſont retirés de la cour de » CHEOU-SIN, que dois-je faire ? dois-je lever des troupes » pour en délivrer l'empire « ? Lieou-chang, lui conſeilla de ne rien entreprendre, qu'après une mûre délibération, & le réſultat fut que ce prince enverroit à la cour de l'empereur une perſonne affidée, pour avoir des nouvelles ſûres de ce qui s'y paſſoit. Cet envoyé raconta des choſes exécrables & qui outrageoient la nature : un ſeul trait fera juger du reſte. Il dit donc que, pendant le peu de ſéjour qu'il avoit fait à la cour de Tcheou, ce tyran & l'infâme Tan-ki, ayant voulu ſavoir comment les enfans ſe formoient dans le ſein de leur mère, avoient pris pluſieurs femmes, enceintes à différens termes, & leur avoient fait ouvrir le ventre pour contenter leur barbare curioſité. Pluſieurs autres traits que l'envoyé rapporta, & dont il eſt

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1135.
Cheou-ſin.

1128.

inutile de ſouiller le papier, firent frémir Ou-ouang d'horreur & l'animèrent à délivrer la terre d'un monſtre de cette nature.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1128. *Cheou-ſin.*

Dans le même-temps, on vint lui dire que le ſeigneur de Ly, s'étoit révolté contre l'empereur; Ou-ouang ſans délibérer, paſſa le Hoang-ho & parut en préſence de ce ſeigneur, qui plein d'eſtime & de vénération pour lui, rendit auſſi-tôt les armes & ſe ſoumit. Il ne fut pas le ſeul, car la plupart des ſeigneurs de l'empire, le ſachant à la tête de ſes troupes, vinrent le joindre près de Mong-tſin, dans le Honan, au nombre de plus de huit cens, & le ſollicitèrent de faire deſcendre du trône, un tyran qui le déshonoroit, depuis trente-cinq ans, d'une manière ſi infâme. » C'eſt au Tien, leur répondit Ou-ouang, à punir tant de » crimes; il ne nous a pas encore fait connoître ſes vo- » lontés «. Ce prince ſe retira avec ſes troupes.

1123.

Quand on apprit à la cour ce qui venoit de ſe paſſer à Mong-tſin, & que Ou-ouang avoit fait rentrer le ſeigneur de Ly dans ſon devoir, Tſou-y deſcendant d'une ancienne famille qui avoit toujours ſervi fidèlement la dynaſtie des *CHANG*, héritier de la fidélité de ſes ancêtres, fut ſaiſi de crainte pour ſon prince; il alla, ſur-le-champ, trouver l'empereur. » Fils du Ciel, lui dit-il, tout eſt perdu pour » nous, le Tien veut faire périr notre dynaſtie. Ce n'eſt pas » que vous manquiez de ſujets dévoués, & que vos ancêtres » ne vous ſoient favorables auprès du Chang-ti; mais, » prince, les infamies qui ſe commettent dans votre palais, » en éloignent vos fidèles ſerviteurs; elles irritent le Ciel » & ruinent votre dynaſtie. Le peuple eſt dans le trouble, » les grands ſont mécontens, perſonne ne vit en paix;

» la lumière de la raiſon paroît éteinte, les loix ſont mé- Avant l'Ere Chrétienne.
» priſées & nos coutumes abolies. Le cœur du peuple eſt 1123.
» porté à la révolte, il n'y a perſonne qui ne diſe : d'où *Cheou-ſin.*
» vient que le Ciel n'anéantit pas la dynaſtie des *Chang* ?
» & vous, fils du Ciel, vous oſez encore dire ; que peut-il
» m'arriver ? que peut-on me faire ? ne ſuis-je pas affermi
» ſur le trône par l'ordre du Ciel «?

Tſou-y voyant que toutes ſes exhortations étoient inutiles, ſe retira en jettant un grand ſoupir. » Hélas ! dit-il,
» coupable d'une multiplicité de crimes qui font tant d'hor-
» reur, oſez-vous encore eſpérer quelque faveur du Tien ?
» c'en eſt fait de notre dynaſtie ! tout annonce ſa ruine
» prochaine «.

Ouei-tſé, fils aîné de l'empereur Ti-y, voyant l'empire des *Chang* ſur ſon déclin, fit appeller Ki-tſé & Pi-kan, miniſtres de l'empereur & leur dit (1). » J'eſpérois que l'em-
» pire par vos ſages inſtructions pourroit ſe rétablir ; mais
» hélas ! il me paroît que tout eſt en fermentation, & qu'il
» n'y a plus moyen de ramener les eſprits. Nous ne man-

(1) Chou-king, Chap. *Ouei-tſe.* Ce prince donne à Ki-tſé le titre de *Fou-che* ou *Fou-ſſe*, *Père-maître ;* & à Pi-kan celui de *Chao-tſe*, *petit Maître* ou *ſecond Maître.* Ouei-tſé étoit fils aîné de l'empereur Ti-y, mais d'une concubine, raiſon pour laquelle Cheou-sin fut préféré. Son nom ſignifie le *Tſe* ou le comte de *Ouei*, terre ou principauté vers le territoire de Ouei-hoai-fou dans la province de Ho-nan, qui lui appartenoit. Il s'enfuit de la cour lorſqu'il vit que ſon frère ne tarderoit pas à être détrôné ; mais il fut rappellé par le ſecond empereur de la dynaſtie *Tcheou*, qui le créa roi de Song dans la province de Ho-nan, avec exemption de foi & hommage, & permiſſion de ſuivre les loix & uſages de la dynaſtie *Chang.* Pi-kan & Ki-tſé étoient oncles d'Ouei tſé. Pi-kan périt de la manière que le dit le P. de Mailla ; pour Ki-tſé, il ſubit la priſon ; mais enſuite il fut créé roi de la Corée par Ou-ouang, avec les mêmes prérogatives que Ouei-tſé, ſon neveu. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1123. *Cheou-sin.*

» quons pas d'exemples de vertu dans nos ancêtres, mais » livrés à la débauche, & plongés dans le vin, nous avons » dégénéré de cette vertu & nous l'avons étouffée.

» Grands & petits, princes & sujets de la dynastie, tout » est adonné aux vices les plus honteux: on mépriſe nos » loix, l'impunité triomphe, on ne craint plus les châti- » mens; & chacun cédant à ſes inclinations, on ne voit plus » que vols, que fourberies & que trahiſons; notre dynaſtie » eſt perdue ſans reſſource. Il me ſemble voir un vaſte » Océan ſans rivage, qu'on ne peut entreprendre de tra- » verſer.

» Sages miniſtres, tous les gens de mérite, tous nos vieux » officiers ſe ſont retirés dans les déſerts pour fuir la cour; » d'où vient ne nous avez-vous pas redreſſés? Pourquoi ne » nous avez-vous pas avertis «?

» Fils de Roi, lui répondit Ki-tſé, le Tien a déterminé la » perte de la dynaſtie, & c'eſt pour cela que CHEOU-SIN, » plongé dans la débauche & le vin, mépriſe tous les avis, » maltraite & éloigne tous ſes fidèles ſujets. La dépravation » des mœurs & la licence, ſont parvenues au point, que le » peuple vole juſqu'aux animaux deſtinés aux ſacrifices, & » que les magiſtrats, loin de les en empêcher, participent à » ces vols, & diſputent à l'envi à qui en mangera. On foule » les peuples, en ne mettant aucune modération aux impôts, » & en les exigeant de la manière la plus criante. Les magiſ- » trats, pour ſatisfaire l'avarice inſatiable de l'empereur, » imaginent mille moyens plus odieux les uns que les autres, » & les traitent en ennemis. Les campagnes déſolées périſſent » de misère, & ceux qui les cultivent ne ſavent à qui ſe » plaindre.

» Les

» Les maux assiègent de toutes parts la dynastie ; je veux » périr avec elle, & jamais on ne me verra esclave d'aucune » autre. Mais vous, fils de roi, vous en qui toutes nos espé- » rances sont fondées, fuyez. Qu'il vous souvienne du con- » seil que je donnai au feu empereur Ti-y mon frère & » votre père, de faire choix de vous pour lui succéder. Ce » conseil vous a perdu dans l'esprit de CHEOU-SIN : fuyez, » je vous en conjure, sinon la monarchie est éteinte «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1123. *Cheou-sin.*

Ces trois sages étoient parens de la famille impériale. Quoique chacun d'eux agît selon ses sentimens particuliers, il est cependant vrai qu'ils ne pensoient qu'à soutenir le trône, ébranlé de toutes parts. Ouei-tsé, frère aîné de CHEOU-SIN, l'exhortoit sans cesse à se corriger, mais ses remontrances étoient inutiles. Réduit au désespoir, tantôt il vouloit se donner la mort, tantôt il vouloit fuir. Il suivit enfin le conseil de Ki-tsé & de Pi-kan, & disparut.

Pi-kan ne quitta pas la cour & il lui en coûta cher. Il étoit d'une droiture & d'une probité qui ne connoissoient pas le déguisement ; un homme de ce caractère au milieu d'une cour corrompue, ne pouvoit garder le silence, en la voyant à deux doigts de sa perte. Chaque jour il avertissoit CHEOU-SIN de ses fautes ; & l'exhortoit à changer de vie. Ces discours déplurent à l'empereur. Un jour que Pi-kan le pressoit plus vivement, ce prince lui dit en colère : » j'ai appris » que le cœur des sages avoit sept ouvertures différentes ; » jusqu'ici je n'ai pu satisfaire ma curiosité «. Puis se tournant vers des scélérats de sa suite qui ne le quittoient jamais, il leur ordonna de lui arracher le cœur. Ainsi finit le sage Pi-kan, si digne d'un sort plus heureux.

Ki-tsé, non moins zèlé pour le bien de l'état que Pi-kan,

Avant l'Ere Chrétienne. 1123. *Cheou-ſin.*

n'éprouva pas cependant, de la part du Tyran, un traitement auſſi cruel. Il fut dégradé de ſon rang & privé de ſes dignités. Après l'avoir dépouillé de tous ſes biens, il le réduiſit à l'état d'eſclave, & le fit renfermer dans une étroite priſon, où quelque temps après il contrefit le fou pour ne pas écouter ce qu'on lui diroit ſur l'état critique de l'empire.

Ouei-tſé, en ſe retirant de la cour, avoit emporté avec lui tous les vaſes & les ornemens dont on ſe ſervoit dans les cérémonies des ſacrifices. Ce prince ſe mit lui-même la chaîne au col, &, en cet état, il ſe préſenta dans le pays de Tcheou pour être mené à Ou-ouang; ce prince en ayant été averti fut au-devant de lui, & briſant lui-même ſes fers, il le traita avec tous les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſon rang. Ouei-tſé lui rendit compte des raiſons qu'il avoit eues de quitter la cour. Les gouverneurs des provinces, & beaucoup de ſeigneurs qui étoient avec Ou-ouang, furent vivement touchés de ce récit, & ils preſsèrent de nouveau Ou-ouang de prendre les armes pour délivrer l'empire d'un monſtre tel que Cheou-sin. Le prince de Tcheou, d'après ces inſtances réitérées, & voyant les choſes pouſſées à l'extrême, réſolut enfin de déclarer la guerre à Cheou-sin (1). Il ſe prépara à cette expédition

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

(1) La dynaſtie *Hia*, depuis la première année de Yu (treizième année du cycle IX) ou l'an 2205, juſqu'à la trente-deuxième année de Kié, dernier prince de cette famille, qui répond à l'an 1767 avant Jéſus-Chriſt, compte dix-ſept empereurs & une durée de 439 ans. La dynaſtie *Chang*, depuis la première année de Tching-tang, juſqu'à la trente-deuxième & dernière année de Cheou-sin, c'eſt-à-dire depuis l'an 1766 avant Jéſus-Chriſt juſqu'à l'an 1123, compte vingt-huit empereurs, qui forment enſemble une durée de 644 ans. Les Chinois ne ſont pas d'accord ſur la chronologie du Chap. *Ou-tching*, qui eſt une récapitulation de toute l'expédition de Ou-ouang contre Cheou-sin. Les uns fixent l'époque du détrônement de Cheou-

par un grand ſacrifice qu'il fit au Chang-ti pour ſe le rendre propice, & tirer la nation de l'eſclavage où elle gémiſſoit ſous le gouvernement tyrannique de ſon ſouverain.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-ſin.*

Ce fut la treizième année de ſon règne ſur la principauté de Tcheou, que Ou-ouang ſe mit en campagne, & ſe détermina à punir le tyran de l'empire. Toute la Chine étoit, pour ainſi dire, portée à la révolte, & Ou-ouang compta parmi ceux qui vinrent ſe ranger ſous ſes étendarts, juſqu'à huit cens ſeigneurs titrés. Quand il fut arrivé près de Mong-tſin, il fit aſſembler tous ces ſeigneurs à la tête de l'armée, & avant de leur faire traverſer le Hoang-ho, il leur fit le diſcours ſuivant (1):

» Puiſſans ſeigneurs qui gouvernez des royaumes qui nous » ſont attachés par les liens de l'amitié, & vous officiers & » ſoldats, daignés écouter ce que je vais vous dire. Le Ciel » & la terre ſont le père & la mère de la nature, mais » l'homme ſeul eſt doué d'un eſprit intelligent: autant il » eſt élevé au-deſſus des autres créatures, autant un ſouve- » rain doit l'emporter ſur le peuple par la ſupériorité de » ſon intelligence. Il doit le gouverner, il en eſt le père & » la mère.

SIN à l'an 1123 avant l'Ere chrétienne, & ils s'autoriſent du début de ce Chapitre, qui porte: » Le jour *Gin-chin* (29) du premier mois, à côté du *cadavre mort*, » (c'eſt-à-dire près ou la veille de la conjonction du ſoleil & de la lune), & le jour » *Kouei-ſſe* (30) commençant à paroître, le roi partit de grand matin du pays de » Tcheou pour aller contre Chang, &c «. Les autres prenant l'hiſtoire pour guide, placent toute cette expédition de Ou-ouang contre CHEOU-SIN l'année d'enſuite, c'eſt-à-dire l'année 1122, treizième du règne particulier de Ou-ouang. L'erreur vient de ce que l'année 1123 étoit biſſextile & compoſée de treize mois; & que ce mois intercalaire n'a pas d'autre dénomination que celle du mois après lequel il arrive. *Editeur.*

(1) Sſe-ki. —Ta-ki. —Tſien-pien. —Tſo-chi. —Chu-king, Chap. Tai-ſſe.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-sin.*

» Aujourd'hui l'empereur n'honore point l'auguſte Ciel » & vexe ſes ſujets ; il eſt enſeveli dans la débauche du vin » & des femmes. Livré à ſon naturel méchant & cruel, il » oſe exercer la plus violente tyrannie ; il étend la punition » d'un coupable à toute ſa famille, il diſpoſe des emplois » en faveur de ceux qu'il protège, & les rend héréditaires, » ſans faire aucune diſtinction entre l'honnête-homme & » le ſcélérat. Il a enlevé toutes les richeſſes de l'empire par » des exactions révoltantes, pour ſe bâtir des palais, des » maiſons de plaiſance, des tours, des terraſſes, & pour ſe » faire creuſer des étangs & des lacs. Il fait brûler à petit » feu les gens de probité ; il ouvre le ventre des femmes » enceintes. Le Ciel, courroucé de ſes crimes, avoit choiſi » mon père Ouen-ouang pour venger l'outrage que ce tyran » fait à la nature ; il n'a pu achever ce grand ouvrage.

» Puiſſans chefs des royaumes alliés, je juge par votre » défection, du mauvais gouvernement de CHEOU-SIN, & » qu'il ne penſe point à ſe corriger. Il croupit dans ſes » vices : il ne fait plus aucune cérémonie religieuſe, ni au » Chang-ti, ni aux Eſprits, ni à ſes *ancêtres ;* des ſcélérats » enlèvent impunément les victimes. Il dit, l'empire eſt à » moi ; le deſtin m'a mis ſur le trône, qui peut m'en faire » deſcendre ?

» Le Ciel a établi les rois pour gouverner & protéger les » peuples ; ils n'en ſont les maîtres que pour les inſtruire. C'eſt » par leur canal que le Chang-ti diſtribue ſes bienfaits ; oſe- » rois-je aller contre ſa volonté ? Quand les forces ſont éga- » les, il faut avoir égard à la vertu ; ſi la vertu eſt égale, il » faut conſidérer la juſtice ; nos forces ſont bien inégales, » CHEOU-SIN a une multitude innombrable de ſoldats ; mais

» ils ont tous des cœurs différens ; moi, je n'en ai que trois » mille, mais ils n'ont tous qu'un cœur.

» Les crimes de l'empereur surpassent tout ce qu'on en peut » dire ; il a comblé la mesure. Le Ciel fait voir suffisamment » qu'il veut se servir de moi pour le punir, puis-je aller » contre ses ordres sans me rendre coupable ? Jour & nuit » je pense, en tremblant, à les exécuter ; mais j'en ai pris » la résolution dans la salle de mes *ancêtres*. J'ai fait un sacri- » fice au Chang-ti ; j'ai imploré le secours des esprits. Je ne » puis me dispenser de le châtier pour obéir aux ordres du » Ciel, & je vous ai tous assemblés pour me seconder.

» Le Ciel aime les peuples, & se conforme à leurs desirs ; » mon intention est de punir le vice, & de rétablir la tran- » quillité dans les quatre mers. Aidez-moi donc dans l'exécu- » tion de mon dessein. Le temps est propice, il faut en » profiter «.

Après ce discours, Ou-ouang, suivi de tous les Tchu-heou, à la tête de leurs soldats, traversa le Hoang-ho, & fit camper son armée au nord de ce fleuve ; lorsqu'il vit tout son monde rassemblé, il leur fit un discours pour les encourager.

» Peuples, qui êtes venus avec moi de l'occident, soyez » attentifs. J'ai oüi dire qu'un homme de probité qui cher- » che à faire du bien, ne trouve jamais assez de temps, & » qu'un scélérat en manque également pour faire le mal. » CHEOU-SIN, ce malheureux prince de la dynastie de » *CHANG*, ne se lasse point de commettre des crimes détes- » tables ; il chasse d'auprès de sa personne les anciens & » les sages ; il les prive de leurs emplois & les éloigne de » sa cour, pour ne faire société qu'avec des scélérats,

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-sin.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-ſin.*

» des gens perdus de vices, & coupables de toutes ſortes de » crimes; il ſe livre avec fureur aux femmes & au vin, & » s'abandonne à toute ſa cruauté. Les officiers ſubalternes » qui l'environnent ſuivent ſon exemple; de-là, ces vengean- » ces, ces factions qui s'entre-déchirent, & ces abus d'auto- » rité. Les innocens implorent le ſecours du Ciel, & crient » vengeance contre ces crimes dont l'abomination eſt mon- » tée juſqu'en haut.

» Le Ciel aime les peuples, & répand ſur eux ſes bien- » faits; il leur donne des rois qui tiennent ſa place, qui » l'imitent & lui ſont ſoumis. Kié, le dernier prince de la » dynaſtie des *Hia*, n'ayant pas obéi au Ciel, répandit le » venin de ſes vices dans l'empire, & le Ciel chargea Tching- » tang de ſes ordres pour le punir, & mettre fin à la dynaſtie de *Hia*. Les crimes de Cheou-sin ſont plus » horribles que ceux de Kié; il a réduit au déſeſpoir ſon » frère aîné Ouei-tſé, homme de probité & bien intention- » né pour l'état; il a traité avec la dernière barbarie, les » anciens & les ſages qui l'exhortoient à ſe corriger, diſant » pour toute raiſon qu'il étoit chargé des ordres du Ciel & » qu'il n'avoit rien à craindre. Il ne garde aucun exté- » rieur & traite d'inutiles les ſacrifices; il prétend que ſa » conduite tyrannique ne peut lui nuire en rien. Le miroir » n'eſt pas loin; on le trouve dans le dernier empereur » des *Hia*.

» Le Ciel, continua Ou-ouang, m'a choiſi pour châtier la » dynaſtie des *Chang*, & pour gouverner le peuple de l'em- » pire; il m'en a averti en ſonge, & les ſorts tirés de la » *tortue* le confirment. D'après ces préſages heureux, je » vaincrai l'empereur de *Chang*.

» CHEOU-SIN a dans ſon armée des dix mille & dix mille
» ſoldats, dont les cœurs troublés n'ont ni courage, ni réſo-
» lution. Ainſi quand je n'aurois que dix braves gens, pleins
» de droiture & de réſolution, dévoués à me ſuivre & à ne
» me point abandonner, je croirois être encore plus fort
» que CHEOU-SIN. Quand ces ſoldats de CHEOU-SIN
» ſeroient d'une même famille & porteroient un même
» nom, pervers & ſcélérats comme ils ſont, je ne les crain-
» drois pas, accompagné de mes dix braves que la ſeule
» vertu animeroit. Quoique le Ciel n'ait ni yeux ni oreilles,
» il voit tout, il entend tout par l'organe des peuples qui
» ſont ſes yeux & ſes oreilles. Ces peuples eſpérent tout
» de moi, il faut donc que je marche contre CHEOU-SIN.
« La réputation de nos armes nous a dévancés, de tous
» côtés; je ferai captif ce tyran féroce, & en le puniſſant
» j'acquerrai la même gloire dont ſe couvrit Tching-tang
» lorſqu'il détrôna Kié. Courage chers compagnons! ne
» craignez point cette multitude confuſe de gens chargés
» de crimes; vous verrez qu'ils n'oſeront ſoutenir un ſeul
» de vos regards. Les peuples m'attendent comme leur
» libérateur; ils treſſaillent de joie à la vue de mes troupes,
» ils s'empreſſent ſur nos pas pour nous ſaluer, ils ſe bat-
» tent le front contre terre, avec tant de violence qu'ils
» ſemblent vouloir le briſer. N'ayons qu'un cœur & qu'une
» ame; concourez avec moi à exécuter cette entrepriſe, &
» qu'une paix, perpétuée dans l'empire, en ſoit le prix«.

Le jour ſuivant, l'armée de Ou-ouang, diviſée en ſix corps (1), étant arrivée ſur les limites du pays de Tcheou,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-ſin.*

(1) Par le terme de *ſix armées*, ou d'armée diviſée en ſix corps, on entend

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-sin.*

il en fit la revue générale. Ayant appris que l'empereur approchoit à la tête de ſes troupes; alors, Ou-ouang harangua ſes ſoldats pour la troiſième fois. » O vous qui m'avez » ſuivis de l'Occident, vous n'ignorez pas que le Ciel nous » a doués d'une intelligence qui nous enſeigne à diſcerner » le bien & le mal. Cheou-sin, empereur de *Chang* » néglige les cinq devoirs, il les mépriſe : il a mérité d'être » rejetté du Ciel, & d'encourir la haîne des peuples «. Ou-ouang leur rappella le trait de ces hommes qui avoient traverſé l'eau pendant la rigueur de l'hiver, & à qui il fit briſer les jambes pour juger de la force de leur conſtitution; il parle de la mort du ſage Pi-kan, ſon oncle, à qui il fit arracher le cœur ; de l'empriſonnement de Ki-tſé ; de ſon irréligion, de ſon attachement à la recherche des arts extraordinaires, & des ouvrages rares pour plaire à une femme. Après leur avoir fait entendre que le Chang-ti irrité contre ce prince, avoit ordonné de le punir, il ajouta ;

» Les anciens diſoient : *Celui qui me traite avec douceur eſt* » *mon maître ; celui qui m'opprime eſt mon ennemi.* Jamais prince » n'a traité ſon peuple plus cruellement que Cheou-sin, » & il eſt votre plus grand ennemi, comment donc pour- » riez-vous le regarder comme votre maître ? les anciens » diſoient encore : *Celui qui veut faire fleurir la vertu, doit* » *travailler avec ſoin à la faire croître, & celui qui veut détruire le* » *vice, doit commencer par en extirper les racines.* C'eſt pour tarir

---

d'ordinaire l'armée impériale, car les plus puiſſans d'entre les princes tributaires ne pouvoient en avoir que trois. Mais ici l'hiſtorien regarde déja Ou-ouang comme empereur, & lui en attribue les prérogatives. *Editeur.*

la

» la source de tous vos maux, que je me suis mis à votre » tête. CHEOU-SIN est cette source empoisonnée; il faut, à » quelque prix que ce soit, nous en défaire. J'espére tout » de votre courage & de votre vertu; ceux qui se distin- » gueront doivent s'attendre à être libéralement récompen- » sés; mais je punirai exemplairement ceux qui ne don- » neront pas des marques de leur valeur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-sin.*

» Mon illustre père a rempli de sa sagesse tout l'empire, » comme le soleil & la lune qui l'éclairent de toutes parts. » Cette sagesse se manifesta d'abord dans l'Occident, & » bientôt notre principauté de Tcheou fixa les regards des » princes voisins qui en ont augmenté la puissance. Ne » croyez pas, si je suis victorieux, que je m'en attribue la » gloire, mais à mon père; si je suis vaincu par Cheou- » sin, ce ne sera pas la faute de mon père, & on ne devra » attribuer ma perte qu'à mon peu de vertu «.

Vingt-six jours après cette harangue, c'est-à-dire, le quatrième jour de la deuxième lune à la pointe du jour, Ououang qui avoit appris que les troupes de CHEOU-SIN étoient arrivées à Mou-yé (1), prit une hache d'armes d'une main & de l'autre un grand étendard (2) pour donner les signaux, & sortant de sa tente, il parla ainsi à ses soldats: » Chers » compagnons que j'ai amenés du pays d'Occident, illustres » rois des royaumes alliés, vous qui êtes prépposés à l'admi-

(1) *Mou-yé*, plaine située au midi de Oüei-hoei-fou dans la province de Honan. Voy. le Chap. *Mou-yé* du *Chou-king*.

(2) Un grand étendard blanc, en Chinois *Pe-maou*, c'étoit le fût d'une pique fort longue, de l'extrémité duquel pendoient, par intervalles cinq à six gros floccons composés des poils de queue de vaches du Thibet; en inclinant cet étendard tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, on marquoit l'endroit où il falloit porter ses efforts, & quel mouvement il falloit faire. *Editeur.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-ſin.*

» niſtration des affaires ; vous qui êtes mes *Sſe-tou*, *Sſe ma*, » *Sſe-kong*, *Yalu* & *Che-chi* (1), mes capitaines de mille & de » cent hommes, & vous qui venez des contrées de Yong, » de Chou, de Kiang, de Mao, d'Oüei, de Lou, de Peng » & de Pou, mettez-vous ſous les armes, dreſſez vos » piques, joignez vos boucliers & alignez-vous, tenez » droites vos lances à crochets (2), & écoutez mes ordres. » Voici le moment de combattre & qui va décider entre » nous & CHEOU-SIN. Une ancienne maxime nous ap- » prend, *que la poule ne chante point avant le jour*, & que » ſi elle chante, c'eſt un préſage certain de la ruine pro- » chaine de la maiſon. Aujourd'hui CHEOU-SIN ne ſe » conduit que par le caprice d'une femme, c'eſt elle qui » gouverne & qui diſpoſe des charges. Il mépriſe les ſacri- » fices & les oblations ; il n'a point d'amitié ni pour ſes » oncles ni pour ſes frères, & il leur préfère des gens » ſouillés de crimes. Il ramaſſe de tous côtés, des fugitifs » & des proſcrits, qu'il comble de bienfaits & qu'il élè- » ve aux dignités ; il en fait ſes confidens, ſes grands du » premier & du ſecond ordre, ſes miniſtres ; il eſt cauſe » que les peuples ſont horriblement maltraités, & que » dans la ville de Chang, ſous les yeux même de l'empe- » reur, tout n'eſt qu'impoſture, malverſation & déſordre.

» Aujourd'hui, moi, Fa, je me propoſe d'exécuter » ponctuellement & avec reſpect les ordres du Ciel. Je vais » livrer bataille. N'allez pas troubler les rangs en vous » abandonnant à votre ardeur. Après avoir fait ſix ou ſept » pas en avant, arrêtez-vous & rétabliſſez vos rangs.

(1) Les *Che-chi*, étoient les officiers de la garde de Ou-ouang.

(2) Eſpèces de hallebardes.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Cheou-sin.*

» Après quatre, cinq, ſix ou ſept attaques, arrêtez-
» vous & rétabliſſez vos rangs. Soyez attentifs à ces ordres.
» Faites voir votre valeur dans les champs de Mou-yé ; à
» la vue de la capitale de l'empire, montrez-vous auſſi ter-
» ribles que des tigres, des léopards, des ours & des pëi (1) :
» mais prenez garde de ne faire aucun mal à ceux qui
» viendront ſe rendre à vous, & qui mettront bas les ar-
» mes. Quiconque manquera à ſuivre mes ordres, ſera
» puni «.

Le premier jour du cycle au lever de l'aurore, CHEOU-SIN à la tête (2) d'une armée comparable, par la multitude innombrable de ſes ſoldats, aux arbres d'une grande forêt, déboucha dans la plaine de Mou-yé & ſe préſenta devant celle de Ou-ouang (3).

A peine Ou-ouang eut-il commencé l'attaque, que les troupes impériales lâchèrent le pied & furent entièrement culbutées, le premier rang ſur le ſecond & le ſecond ſur le troiſième ; leur frayeur fut ſi grande qu'elles tournèrent leurs armes contre elles-mêmes pour s'ouvrir un paſſage & ſe ſauver. Il y eut tant de ſang de répandu, aſſure le *Chu-king*, qu'il s'en forma des ruiſſeaux ſur leſquels nâgeoient les grands mortiers à piler le riz & le mil. Cette bataille décida du ſort de l'empire, & Ou-ouang n'eut beſoin de ſe revêtir qu'une ſeule fois de ſa cuiraſſe pour rétablir la paix.

---

(1) Le *Pí* ou *Pëi*, eſt une eſpèce d'ours, plus féroce & plus fort que les ours ordinaires ; ſon corps moucheté de taches blanches & rouſſes eſt plus long : il a auſſi la tête plus allongée. *Editeur.*

(2) Sſe-ma-tſien écrit que l'armée de CHEOU-SIN étoit de 700,000 hommes. *Editeur.*

(3) Chu-king, Chap. Ou-tching. —Ge-kiang de Kang-hi.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Cheou-sin.*

CHEOU-SIN voyant tout perdu pour lui, ſe ſauva à toutes brides & alla ſe renfermer dans ſon palais de *Lin-tai*, où après s'être paré de ſes bijoux les plus rares, il fit auſſi-tôt mettre le feu pour ne pas tomber vif entre les mains de Ou-ouang. Ou-keng, ſon fils, chargé de chaînes & monté ſur un char, ſon cercueil à ſes côtés, alla ſe préſenter en cet état à OU-OUANG, qui le reçut avec bonté, lui ôta ſes chaînes & fit brûler le cercueil.

Ou-ouang apprit par Ou-keng le déſeſpoir de CHEOU-SIN & ſa fin déplorable; il en marqua du chagrin & fit partir auſſi-tôt un détachement de ſon armée, pour éteindre le feu s'il en étoit temps encore, ou du-moins pour l'empêcher de ſe communiquer à toute la ville. L'impératrice Tan-ki, unique ſource de tout le déſordre & de l'extinction de la dynaſtie *CHANG*, eut l'impudence de ſe parer de ce qu'elle avoit de plus précieux, & de ſe mettre en marche pour aller ſe préſenter à Ou-ouang; mais les officiers qui commandoient le détachement qu'il avoit envoyé pour éteindre le feu du palais, l'arrêtèrent & la firent enchaîner. Ils en donnèrent avis à Ou-ouang, qui indigné des maux qu'elle avoit cauſés, envoya ordre de la faire mourir (1).

(1) Chang-chu. —Tching-kiai. —Tſo-chi. —Ta-ki. —Tſien-pien. —Sſe-ki.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TROISIÈME DYNASTIE.

Les TCHEOU.

QUOIQUE OU-OUANG pût ſe regarder comme le maître de l'empire, il voulut cependant conſulter Lieou-chang, & lui demanda : » Si je viens à bout d'éteindre la » dynaſtie *CHANG*, que dois-je faire ? J'ai oui dire, répondit » Lieou-chang, que le prince qui a véritablement de l'amour » pour les hommes, protège juſqu'à leurs maiſons, & » que celui qui les hait pouſſe ſon reſſentiment juſqu'au

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

» toît des maiſons. J'ai encore oui dire, continua Lieou-» chang, qu'un prince dans une circonſtance ſemblable à » celle-ci faiſoit mourir tous les criminels, & ne faiſoit » point quartier à ceux qui ne ſe ſoumettoient pas «. Mais Tcheou-cong, ſon frère, lui repréſenta que le meilleur parti étoit de tranquilliſer les peuples, de laiſſer le laboureur cultiver en paix ſon champ & d'empêcher qu'on ne l'inquiétât; ce conſeil équitable digne de celui qui le donnoit, fut du goût de OU-OUANG.

On vint annoncer à ce prince victorieux, que les peuples, après la défaite de Cheou-ſin & à l'approche de ſon armée, s'étoient tous diſperſés & réfugiés dans les montagnes; OU-OUANG fut ſenſible à cette nouvelle, il envoya pluſieurs de ſes officiers de tous côtés pour les raſſurer & les faire revenir, avec promeſſe de ſa part qu'on ne leur feroit aucun mal. Il fit en même-temps publier des ordres rigoureux, contre ceux qui leur cauſeroient le moindre dommage. Ce prince ne voulut point entrer dans la ville, que le peuple n'y fût de retour. Chang-yong, un des plus ſages & des plus habiles miniſtres de la dynaſtie des *CHANG*, contribua le plus à calmer les eſprits & à les raſſurer ſur les ſentimens de OU-OUANG. Durant tout le temps de ſon miniſtère, il n'avoit rien oublié pour changer le cœur de Cheou-ſin; mais rebuté, comme beaucoup d'autres, & prévoyant ce qui arriveroit, il avoit quitté la cour & s'étoit retiré dans les montagnes, où il attendoit l'évènement des troubles qu'il voyoit fermenter dans toutes les parties de l'empire. Il apprit dans ſa ſolitude la victoire de OU-OUANG & la mort de Cheou-ſin, par une foule de peuple qui s'y réfugioit: il jugea que OU-OUANG, dont il

connoiſſoit la prudence & la ſageſſe n'avoit rien tant à cœur que de voir le peuple en paix. Il perſuada à tous ces fugitifs de retourner; & afin de les convaincre qu'ils n'avoient rien à craindre, il ſe joignit à eux & les ramena à la ville.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

Ce fut alors que Ou-ouang fit ſon entrée dans cette capitale de l'empire, accompagné de trois mille chevaux. Chang-yong & tous les habitans s'empreſsèrent pour voir cette cérémonie qui ſe fit dans un très-bel ordre. Pi-kong, frère de Ou-ouang, marchoit à la tête: » N'eſt-ce » pas-là notre nouveau roi, demanda le peuple à Chang- » yong? Non, répondit-il, celui-ci a l'air trop fier, ce ne » peut être lui: le ſage a un air modeſte & paroit craindre » dans tout ce qu'il entreprend. Après, parut Tai-kong » monté ſur un beau cheval, avec un air qui inſpiroit la » frayeur. Le peuple épouvanté de ſa ſeule vue demanda » à Chang-yong, ſeroit-ce-là notre nouveau maître? Non, » répondit-il; celui-ci eſt un homme qu'on prendroit, » même quand il s'aſſied, pour un tigre; & pour un aigle » ou pour un épervier, quand il ſe dreſſe ſur ſes pieds: » quand il ſe bat dans une action, ajouta-t-il, il ſe laiſſe em- » porter à l'ardeur impétueuſe de ſon naturel bouillant & » colère. Le ſage n'eſt pas tel, il ſait avancer & ſe retirer » à propos. Tcheou-kong parut à la tête d'une troiſième » troupe avec un air majeſtueux, qui fit croire auſſi-tôt » au peuple que c'étoit Ou-ouang; ce n'eſt pas encore » lui, répondit Chang-yong au peuple. Celui-ci a toujours » un air ſévère & grave & ne penſe qu'à détruire le vice; » quoiqu'il ne ſoit pas le fils du Ciel, le maître de l'em- » pire, il en eſt le premier miniſtre & le gouverneur. C'eſt » ainſi que le ſage ſait ſe faire craindre, même des gens de

» bien «. Dans le moment que Chang-yong s'entretenoit avec le peuple, parut un homme majeſtueux, mais modeſte, ayant également un air ſérieux & affable, environné d'une foule d'officiers, qui montroient aſſez par leurs manières reſpectueuſes que celui qu'ils accompagnoient étoit leur maître. Le peuple alors s'écria, » ah voici ſans doute notre » nouveau prince ! C'eſt lui, répondit Chang-yong; quand » le ſage veut faire la guerre aux vices & rétablir la vertu, » il eſt tellement maître de ſes paſſions, que jamais il ne » fait paroître aucun mouvement de colère contre le vice, » ni de joie à la vue de la vertu (1) «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

Lorſque OU-OUANG fut entré dans la ville, il fit d'abord publier qu'il ne prétendoit point changer le gouvernement des *CHANG*; qu'il vouloit au contraire qu'on obſervât les règlemens faits par les anciens ſages de cette dynaſtie; enſuite, il fit ouvrir les priſons, & en fit ſortir Ki-tſé, à qui il rendit des honneurs extraordinaires. Il ordonna qu'on enlevât tout le grain que Cheou-ſin avoit fait amonceler à Kin-kiao, & qu'on le diſtribuât au peuple. Une partie des richeſſes immenſes qu'on trouva dans la fameuſe tour *Lou-tai*, fut donnée aux officiers & aux ſoldats de l'armée, le reſte fut abandonné aux peuples ſuivant leurs néceſſités: OU-OUANG n'en voulut rien réſerver pour lui. Ce prince renvoya toutes les filles & les femmes que Cheou-ſin & Tan-ki avoient raſſemblées dans le palais, & voulut qu'elles retournaſſent dans leurs familles. Il alla enſuite rendre hommage à la vertu, & fut viſiter le tombeau (2) de Pi-kan,

(1) Sſe-ki. —Chu-king. —Ta-tſiouen. —Ta-ki.

(2) Ce tombeau ſe voit encore aujourd'hui au nord des murailles de Ouei-koue-fou, avec cette inſcription. *Tombeau de Pi-kan, grand-maître de l'empereur de la dynaſtie de YN.*

ſur

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

ſur lequel il verſa des larmes, en comblant de louanges ce grand homme; de-là, il paſſa dans le village de Chang-yong, qu'il honora d'une viſite comme un ſage dont il eſtimoit les ſervices & la fidélité à l'égard de ſon prince. Cette conduite de Ou-ouang, remplit de joie tous les peuples; » s'il eſt ſi déſintéreſſé, diſoient-ils, dans un temps où » tout ſemble lui être permis; s'il eſt ſi chaſte, ſi bienfaiſant, ſi équitable, même à l'égard des morts, que n'en » devons-nous pas eſpérer «.

Ou-ouang cependant penſa à retourner dans ſon pays de Tcheou, & fit tout préparer pour ce voyage. Il envoya prendre les neuf vaſes de métal, que le grand Yu avoit fait fondre, & ſur leſquels étoit en relief, la deſcription géographique des neuf provinces de l'empire; il les fit tranſporter dans la capitale de Tcheou.

Ou-ouang arriva à Fong-tching de Pou-tching, capitale des *Chang*, le premier de la quatrième lune; il licentia les troupes, & envoya les chevaux de ſon armée dans les pâturages de la montagne de Hoa-chan (1), & les bœufs à Tao-lin (2), afin de faire voir à tout l'empire qu'il ne vouloit point de guerre, & qu'il ne reſpiroit que la paix.

Quelques jours après ſon arrivée à Fong-tching, tous les grands de l'empire & généralement tous les mandarins de lettres & les mandarins d'armes, vinrent le ſaluer, & l'appellèrent d'un commun accord, Fils du Ciel, titre qu'ils

(1) *Hoa-chan* eſt une montagne près du Hoang-ho dans le diſtrict de Si-ngan-fou; elle porte encore ce nom. Elle eſt dans le territoire de Hoa-yn-hien. *Editeur.*

(2) *Tao-lin* eſt un bourg, appellé *Tong-kouan*, ſitué ſur les bords du Hoang-ho entre le Ho-nan & le Chen-ſi. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

l'obligèrent de prendre. On détermina le jour pour les cérémonies de son inauguration, auxquelles assistèrent tous les grands & les seigneurs titrés, des parties les plus éloignées, pour porter les corbeilles de bois & de roseaux; car OU-OUANG, par modestie, ne voulut se servir dans ces cérémonies, que de vases de bois ou de bambou; mais trois jours après, il fit un sacrifice au Tien avec une grande magnificence, ensuite il dit:

» Rois & grands, notre ancêtre Heou-tsic, qui mérita » si bien de l'état par les services importans qu'il rendit à » l'agriculture, sous les règnes de Yao & de Chun, fonda » notre royaume; Kong-lieou l'illustra & l'agrandit après » plusieurs générations. Tai-ouang, descendant de Kong-lieou, » jetta les principes fondamentaux qui ont placé notre dynastie » sur le trône impérial; il quitta le pays de Pin, pour aller » s'établir au pied de la montagne Ki-chan, & s'y fit admirer » par ses vertus, & par la sagesse de son gouvernement. » OUEN-OUANG, mon auguste père, étoit plein d'excellentes » qualités. Il se rendit le Ciel propice qui le chargea de ses » ordres pour pacifier l'empire. Les grands royaumes le redou- » toient à cause de sa puissance; les chefs des petits royau- » mes se mirent sous sa protection, il gagna leur amitié & » leur confiance. Après neuf ans de fatigues & de soins, » il mourut sans avoir pu achever son grand ouvrage. J'ai » saisi ses projets, & je les ai suivis «.

» Je n'ai point eu intention d'enlever l'empire à la dynastie » des *CHANG*, & ce n'est que pour obéir aux ordres du Ciel » que je suis allé contre Cheou-sin, à la tête d'une armée. » Vous avez vu comment, après avoir rétabli la paix parmi » les peuples, ils sont venus au-devant de nous, hommes &

» femmes, avec des corbeilles remplies d'étoffes de soie » jaune & noire, pour nous témoigner la joie qu'ils avoient » de nous servir & de se donner à nous. Ne croyez pas qu'ils » aient suivi en cela leurs propres inclinations, c'est le Ciel » qui, pour leur bonheur, les a portés à se soumettre à nous, » & à nous reconnoître pour leur maître «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

Ou-ouang s'appliqua ensuite à faire des règlemens pour l'état; comme il y avoit dans l'empire cinq sortes de seigneurs titrés, savoir, les *Kong*, les *Heou*, les *Pé*, les *Tsé* & les *Nan*, il commença par déterminer l'étendue des terres qu'ils devoient posséder suivant leurs dignités. Les *Kong* & les *Heou*, devoient posséder cent *lis* de terre, les *Pé*, soixante-dix, les *Tsé* & les *Nan*, cinquante. Il examina les officiers, soit de lettres, soit d'armes qui avoient servi la dynastie des *Chang*; il choisit ceux qui avoient la réputation d'honnêtes gens & leur donna de l'emploi selon leur capacité. Il renvoya les autres. Ou-ouang règla les cinq devoirs, & voulut qu'ils fussent pratiqués avec exactitude; il donna ses soins au labourage, & ne voulut pas qu'on négligeât cette classe d'hommes si utiles à l'état. Il porta également ses vues sur le commerce & sur l'équité qu'il exigeoit dans les jugemens; il voulut qu'on recherchât avec soin les sages de l'empire, afin de récompenser leur mérite. Ce fut sur de pareils fondemens que ce prince établit sa nouvelle dynastie.

Ou-ouang, pour prouver qu'il ne vouloit pas éteindre la famille des *Chang*, nomma Ou-keng, fils de Cheou-sin,

Chu-king. —Meng-tse. —Y-tcheou-chou. —Tsien-pien. —Sse-ki. Tchang tse. Ta-ki. —Tchouang-cong.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

gouverneur du pays des *CHANG* ; mais pour parer à tous les inconvéniens qui pourroient en réſulter, il lui donna pour aſſociés, ſes frères Koan-chou & Tſai-chou. Tous ne furent pas contens de cet arrangement de OU-OUANG. Ho-heou & Ngai-heou ſe révoltèrent dans le pays de Mo ; les peuples de Suan-fang & de Chou, refusèrent auſſi ouvertement l'obéiſſance ; mais cette guerre ne dura pas long-temps. Tchin-pen, qui étoit entré avec des troupes dans le pays de Mo, donna ſi à propos ſur ces rebelles, qu'il les défit entiérement, ſe ſaiſit de Ho-heou & de Ngai-heou, fit priſonniers quarante-ſix des premiers officiers, & remit la paix & la tranquillité dans tout le pays. Pé-ouei & Sin-hoang, qui avoient été envoyés contre les autres rebelles, furent également heureux, avec cette différence que Pé-ouei, ſans combattre, réduiſit les peuples de Suan-fang, qui, à ſon approche, mirent bas les armes, & ſe rendirent à diſcrétion.

Tout étant paiſible dans l'empire, & les peuples ſoumis à OU-OUANG, ce prince fixa le commencement de l'année à la lune du ſolſtice d'hyver, dont on compteroit le premier jour à minuit. Il prit la couleur rouge pour la couleur de ſa dynaſtie, & voulut qu'elle fût employée ſur ſes drapeaux ; & parce que la ville de Fong-tching étoit trop petite pour contenir la grande quantité de monde qui étoit à la ſuite de la cour, OU-OUANG la tranſporta à Hao, aujourd'hui Kien kang hien, dépendant de Si-ngan-fou, dans la province de Chen-ſi : là, il établit ſix colléges, trois grands & trois petits. Les enfans de toute condition pouvoient entrer dans un des trois petits, depuis l'âge de huit ans, & y demeurer juſqu'à l'âge de quinze, qu'ils pouvoient

être admis dans un des trois grands. On n'y faiſoit aucune diſtinction des pauvres ou des riches, des nobles ou des roturiers; l'âge ſeul aſſignoit à chacun ſon rang. OU-OUANG ne voulut pas même que ſon fils, héritier de l'empire, fût exempt de cette loi. C'eſt dans cette école que l'empereur choiſiſſoit ceux qui lui paroiſſoient les plus propres à remplir les charges & les emplois du gouvernement qui venoient à vaquer.

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

A cette même époque, OU-OUANG diviſa l'empire en différentes principautés tributaires, dont il gratifia les deſcendans des princes qui avoient établi l'empire avec tant de ſageſſe. Il donna le pays de Tſiao, dans le Chen-ſi, aux deſcendans de Chin-nong; le pays de Tcheou, aujourd'hui Tſi-ngan-fou, capitale du Chan-tong, aux deſcendans de Hoang-ti; le pays de Ki, aujourd'hui Chun-tien-fou, ou Pé-king, aux deſcendans de Yao; le pays de Tchin, aujourd'hui de Kai-fong-fou, aux deſcendans de Chun; le pays de Ki, aujourd'hui Ki-hien, dans le Ho-nan, dépendant de Cai-fong-fou, aux deſcendans de Yu; le pays de Yung-kieou, à Chang-fou, un de ſes maîtres qui l'avoit ſervi avec zèle; Yung-kieou, s'appelle autrement *Tſi*, & c'eſt le pays de Tſing-Tcheou-fou, dans le Chan-tong. OU-OUANG penſant enſuite à ſa famille, donna à Tcheou-kong, le pays de Kiu-feou, aujourd'hui Yen-tcheou-fou, dans le Chan-tong. Chao-kong eut le pays de Pé-yen, à l'oueſt de Chun-tien-fou, ou Pé-king; Pi-kang, le pays de Pi, aujourd'hui Si-ngan-fou, capitale du Chen-ſi; Chouſien, le pays de Koan, aujourd'hui Koan-té-kin-hien, de Tching-tcheou; il donna à Chen-ou, le pays de Tching, aujourd'hui Ouen-chang-hien, de Hien-tcheou-fou, dans le Chan-tong; à Chou-tou, le pays

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

de Tſai, aujourd'hui Chang-tſai-hien, dans le Ho-nan; à Chou-tchou, le pays de Ho, dans le territoire qui dépend aujourd'hui de Ping-yang-fou; à Chou-tching, tout le pays de Tſao, aujourd'hui Tſao-tcheou, dépendant de Yen-tcheou, dans le Chan-tong. Le nombre de ces ſeigneurs à qui le nouveau monarque diſtribua des principautés, ſe trouva monter à ſoixante-onze, dont cinquante-cinq étoient de ſa famille. OU-OUANG crut que cette généroſité lui gagneroit le cœur des grands, & aſſureroit l'empire dans ſa maiſon; mais la ſuite ne prouva que trop combien il étoit dans l'erreur. Les guerres que ces princes tributaires ſe firent entre eux, devinrent très-préjudiciables à ſes ſucceſſeurs. Ils ſe virent dépouillés preſqu'entiérement de leur autorité par ceux de ces princes qui visèrent à l'indépendance, & accrurent leur puiſſance aux dépens de celle de leurs voiſins. Ils empiétèrent ſur les empereurs mêmes qu'ils réduiſirent aux dernières extrémités, & qu'ils finirent par détrôner. Non content de ces diſpoſitions, OU-OUANG qui avoit fort à cœur de perpétuer l'empire dans ſa famille, aſſembla tous les grands (1), & leur demanda s'il exiſtoit quelque ouvrage qui traitât de la manière dont un prince doit ſe comporter, pour ſe maintenir conſtamment dans la pratique de la vertu; pour conſerver toujours ſon peuple en paix, & perpétuer l'empire & la vertu dans ſes deſcendans? Tous répondirent qu'ils n'en connoiſſoient pas. Chang-fou, maître de OU-OUANG, ne s'étoit pas trouvé à cette aſſemblée; OU-OUANG le fit venir, & lui dit, que ſans doute il ne reſtoit plus aucun veſtige de l'admirable doctrine de Hoang-ti & de Tchuen-hio. Elle ſe trouve

(1) Ta-tai-li-tçien-tçou.

encore dans le livre *Tan-chou*, lui répondit Chang-fou; & ſi votre majeſté veut en entendre la lecture, il faut qu'elle s'y diſpoſe par le jeûne. Ou-ouang ſe prépara à cette lecture par un jeûne de trois jours, ainſi que ſon maître Chang-fou; alors revétus l'un & l'autre d'habits de cérémonies, Chang-fou prit ce livre, & entra dans une ſalle. Ou-ouang reſta dehors, la face tournée du côté du midi; Chang-fou qui le remarqua, lui dit: les anciens Rois ne ſe poſtoient pas ainſi directement en face du midi: tournez-vous entre l'orient & le midi; regardez l'eſt, & tenez-vous debout: alors Chang-fou, tourné du côté de l'oueſt, lut ce qui ſuit: „ Le reſpect qui ſurmonte la lâcheté eſt très-louable; la „ lâcheté qui ſurmonte le reſpect, l'anéantit; la juſtice qui „ l'emporte ſur les paſſions, eſt dans l'ordre; mais ſi la paſ- „ ſion l'emporte ſur la juſtice, elle produit le trouble. Qui „ ne fait rien, ſe précipite dans la ſenſualité. Qui n'a point „ de reſpect, n'a point de droiture. Les ſenſuels & tous ceux „ qui s'écartent de la vérité, tombent indubitablement, & „ ſont accablés de misères; les reſpectueux, au contraire, „ qui ne s'écartent point de la vérité, ſubſiſtent toujours, „ & ſont comblés de biens. Ce ſont-là les moyens de ſe „ conſerver conſtamment dans la pratique de la vertu; de „ maintenir ſon peuple en paix, & d'attirer ſur ſa poſtérité „ mille bienfaits qui la comblent d'une félicité durable «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

Ou-ouang, après avoir entendu la lecture de ce livre, ſe retira tout tremblant, réſolu d'en mettre en pratique les maximes. Et pour ne les point oublier, il les fit graver ou peindre dans tous les coins de ſon palais, ſur ſes meubles, & ſur ſes habits mêmes. Sur ſes tables étoient gravés ces mots: *Faites tout avec reſpect & avec ſoin; prenez-garde*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

que votre langue ne ſoit pour vous un ſujet de confuſion ; la langue empoiſonne les meilleurs diſcours, & en détruit tout l'effet. Sur les glaces on liſoit : *En voyant ce qui eſt devant vous, penſez à ce qui eſt derrière.* Sur les pilliers & les colonnes : *Ne dites pas comment peut-elle tomber ? Ce ſeroit commencer votre perte ; comment peut-elle nuire ? Ce ſeroit beaucoup vous expoſer ; comment peut-elle ſe gâter ? Ce ſeroit vous mettre ſur le bord du précipice.* Il fit graver ſur le bâton qu'il portoit : *Qu'il eſt dangereux d'avoir de l'aigreur contre quelqu'un, & de ſe laiſſer aller à la colère ! Que les paſſions violentes portent de préjudice à la vertu ! Que les riches & les grands s'écartent aiſément de leurs devoirs !* Sur ſa ceinture, ces mots étoient brodés avec art : *Si la lumière s'éteint, rappellez-vous la route que vous avez à faire, marchez avec la dernière attention, & toujours dans la crainte, c'eſt le ſeul moyen du vous tirer de danger.* Sur ſes bottes & ſur ſes ſouliers, on liſoit : *Soyez vigilans dans vos fatigues ; ſi vous êtes diligens dans vos travaux, infailliblement vous deviendrez riches.* Sur ſes aſſiettes & ſur ſes tables : *Buvez pour le ſeul entretien de votre corps ; mangez ſeulement pour la néceſſité de votre ſanté ; retenez-vous ſur la multitude des mets, & empêchez qu'on ne vous les préſente.* Sur ſes portes : *La bonne réputation eſt difficile à acquérir & facile à perdre ; ne faites point le ſavant ſur ce que vous ignorez, & ne dites pas, je le ſais. Ne faites point l'habile ſur ce qui vous paſſe, & ne dites pas j'en puis venir à bout ; autrement, dans l'occaſion, fuſſiez-vous d'ailleurs un eſprit céleſte, il vous ſera impoſſible de vous tirer d'affaire.* Sur ſes fenêtres : *Sacrifiez au Hoang-tien, avec le dernier reſpect ; & dès que le jour commencera à paroître, ne manquez jamais de l'adorer.* Sur ſon ſabre il avoit fait graver ces paroles : *Ne vous en ſervez que pour la juſtice, c'eſt ainſi qu'il vous ſera avantageux ; mais ſi vous l'employez contre la juſtice, il vous portera un grand préjudice, &c.* OU-OUANG avoit parſemé ces ſentences

ſentences ſur tout ce qui pouvoit s'offrir ſouvent à ſa vue, & étoit à ſon uſage, afin d'avoir ſans ceſſe devant les yeux, un cenſeur fidèle de ſa conduite.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

Ou-ouang reçut la nouvelle que Pé-y & Chou-tchi deux ſujets de la dynaſtie des *Chang*, s'étoient laiſſés mourir de faim. Ces deux ſages avoient ſervi fidèlement & avec zèle, cette dynaſtie, ſous le règne de Cheou-ſin, à qui ils n'avoient pas manqué de faire ſouvent de vives remontrances ſur ſa conduite, & ils étoient du nombre des mécontens qui ſe retirèrent de la cour. Après la mort funeſte de ce dernier empereur de la dynaſtie *Chang*, & lorſque Ou-ouang retournoit dans ſon pays de Tcheou, Pé-y & Chou-tchi ſortirent de leur ſolitude; ils furent à ſa rencontre, & prenant ſon cheval par la bride, ils lui dirent: » Vous qui vous piquez » de vertu, comment avez-vous oſé vous révolter contre » votre prince, & contre votre père, juſqu'à l'obliger de ſe » donner la mort? Où eſt votre fidélité? Où eſt votre obéiſ- » ſance «? Les gardes qui accompagnoient Ou-ouang mirent le ſabre à la main, & vouloient tuer ces deux hommes pour les punir de leur hardieſſe; mais Ou-ouang s'y oppoſa: » arrêtez, leur dit il, ce ſont deux ſages qui ne font que ce » que la fidélité d'un ſujet à l'égard de ſon prince légitime leur » inſpire, il faut les laiſſer aller ſans leur faire aucun mal «.

Pé-y & Chou-tchi, voyant que tous leurs efforts, en faveur de la dynaſtie *Chang*, ſeroient abſolument inutiles, & que Ou-ouang avoit été reconnu dans tout l'empire, renoncèrent à tout commerce avec le reſte des hommes. Ils furent ſe cacher dans la montagne de Cheou-yong, réſolus d'y vivre de racines & des herbes qui y croiſſoient, pour qu'il ne fût pas dit qu'ils uſaſſent de grains qui appartien-

droient à la nouvelle dynaſtie. Ils vécurent ainſi quelque temps, juſqu'à ce qu'une vieille femme, paſſant par cette montagne, & ayant ſu d'eux la vie qu'ils menoient & le motif qui les y obligeoit, leur dit; » Je trouve votre raiſonnement ſingulier, vous ne voulez pas vivre des grains » dont les hommes vivent, parce que les *Tcheou* ſont maîtres de l'empire, & que vous ne voulez pas vous nourrir » de ce qui leur appartient; eſt-ce que ces racines, ces herbes que vous mangez ne ſont pas les productions d'une » montagne qui appartient aux *Tcheou* «? Ces deux ſages ſe regardant l'un & l'autre, trouvèrent qu'elle avoit raiſon; dès-lors, leur tête étant ſans doute affoiblie par une manière de vivre ſi auſtère, ils prirent la réſolution de ſe priver de tout, de peur de manquer de fidélité à la dynaſtie des *Chang*, dont ils étoient nés ſujets, & ils ſe laiſsèrent mourir de faim. Ou-ouang, à qui on apprit cette nouvelle en parut affligé; il loua publiquement leur fidélité & leur attachement à leur prince, & s'il déſapprouvoit leur excès de zèle, il ſe condamnoit lui-même d'en avoir été la cauſe (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

La victoire de Ou-ouang ouvrit une communication de la Chine avec les peuples voiſins, tant ceux de l'eſt & du ſeptentrion, que ceux de l'occident & du midi, qui envoyèrent des ambaſſadeurs à Ou-ouang, avec des préſens, pour le féliciter ſur ſon avènement à l'empire & ſe reconnoître ſes tributaires. Parmi les préſens que les occidentaux apportèrent, il y avoit des chiens d'une grandeur

(1) Lun-yu. —Tching-tſe. —Cou-chi-kao. —Tſien-pien. —Lieou-chi. —Meng-tſe. —Confucius. —Ta-ki.

extraordinaire, qui donnèrent occaſion à Chao-kong, frère de Ou-ouang, & *Tai-pao* ou grand pacificateur de l'empire, qui étoit la troiſième charge de l'état, de faire à ce ſujet quelques remontrances au nouvel empereur. Elles forment la matière d'un petit chapitre du *Chu-king*, qui a pour titre : *Lou-ngao*, c'eſt-à-dire, *le chien du pays du Lou* (1). Chao-kong y fait ſentir à ſon frère que les préſens des étrangers & des princes voiſins, ſont un hommage & un tribut rendu à la vertu; mais, que ces préſens ne doivent conſiſter qu'en des choſes néceſſaires à la vie, comme des vêtemens, des vivres ou des meubles, & non en raretés abſolument inutiles & de pure curioſité. » Des chiens, des chevaux nés » dans des climats différens du nôtre, ne peuvent que diffi- » cilement s'y accoutumer, lui dit-il, il n'en faut pas nourrir : » ſi vous ne marquez aucun empreſſement pour les oiſeaux, » les animaux & autres raretés des pays éloignés, alors les » étrangers touchés de votre ſageſſe & de votre déſintéreſſe- » ment ſe rendront eux-mêmes à votre cour «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1122. *Ou-ouang.*

Ou-ouang, eut égard à la repréſentation de ſon frère, & il ordonna que dorénavant on ne lui offrît plus pareilles choſes; mais pour cette fois la rareté & les belles qualités de ces chiens l'engagèrent à les recevoir. Ils étoient hauts de quatre pieds, d'un naturel doux, fidèles & d'un inſtinct ſi merveilleux, qu'ils connoiſſoient la penſée de leurs maîtres, dont ils exécutoient les ordres avec ponctualité.

Le ſage Ki-tſé prit congé de Ou-ouang, pour aller ſe

(1) Il ne faut pas confondre ce pays de Lou avec le royaume de Lou, qui étoit contenu dans la province de Chan-tong. La diſette de la langue Chinoiſe eſt cauſe de ces équivoques continuelles, mais l'écriture n'en ſouffre pas; les caractères qui expriment ces deux pays n'ont pas la moindre reſſemblance entre eux. *Editeur.*

mettre en poſſeſſion de la Corée, dont ce prince l'avoit gratifié en toute ſouveraineté pour lui & pour ſes deſcendans. Quand il fut ſorti de priſon, OU-OUANG, qui connoiſſoit ſon mérite, eut avec lui pluſieurs entretiens ſur la pratique de la vertu & ſur le bon gouvernement du peuple. Ki-tſé lui en parla d'une manière ſi relevée & dans un ſi grand détail que OU-OUANG réſolut de l'employer & d'en faire ſon premier miniſtre; mais Ki-tſé lui répondit toujours avec autant de courage que de fidélité, qu'ayant juſques-là ſervi la dynaſtie des *CHANG*, de qui ſa famille avoit reçu tout ſon luſtre, il ne paſſeroit jamais au ſervice de celui qui l'avoit détruite, malgré ſes grandes qualités. OU-OUANG, loin de déſapprouver ces ſentimens généreux, loua hautement Ki-tſé devant toute ſa cour, & crut ne pouvoir moins faire en ſa faveur, que de le créer ſouverain du royaume de Corée (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. *Ou-ouang.*

La ſeconde année après la défaite du dernier empereur de la dynaſtie *CHANG*, OU-OUANG tomba malade, & fut en danger de perdre la vie. L'empire n'étoit pas encore ſi tranquille qu'il n'y eût à craindre quelques révolutions de la part des mécontens. Les deux grands maîtres de l'empire Tai-kong & Chao-kong tinrent conſeil enſemble; Chao-

1121.

(1) Sſe-ki. —Heou-han-chu. —Ta-ki. —Sou-chi. —Pan-kou.

L'entretien que Ki-tſé eut avec le nouvel empereur fait l'objet d'un chapitre du *Chou-king*, intitulé *Hong-fan*. Il y eſt queſtion de morale, de phyſique & d'aſtrologie, de divination, de politique & de religion; Ki-tſé donne ce traité ſingulier comme ayant été reçu du Ciel par l'ancien empereur Yu, fondateur de la dynaſtie *HIA*; ainſi c'eſt un morceau de la plus haute antiquité, à ne dater même que de Ki-tſé; mais outre qu'il eſt fort obſcur, comme il n'a aucun rapport à l'hiſtoire, le P. de Mailla n'a pas jugé d'en faire uſage, & nous croyons qu'il a bien fait. *Editeur.*

kong vouloit qu'on consultât les sorts ; mais Tcheou kong lui répondit, qu'il ne falloit pas donner ce chagrin aux anciens princes. Prenant cette affaire sur lui, il fit élever trois tertres, au milieu desquels il y avoit une place vuide ; il mit sur chacun de ces tertres les choses nécessaires pour les cérémonies qu'il vouloit faire à Tai-ouang, à Ouang-ki & à Ouen-ouang ; il en fit élever un quatrième pour lui-même, du côté du midi, où se plaçant la face tournée du côté du nord, il posa le *Pi*, prit en main le *Kouei* & fit la cérémonie. Alors il fit écrire par le *Che* ou historien de l'empire cette prière. » Votre fils, votre descendant est » accablé d'une dangereuse & cruelle maladie ; si le Ciel vous » a chargés du soin de ce cher fils, il est temps que vous » le secouriez. Je prie le Tien d'accepter que je meure pour » lui. J'ai la piété d'un fils & suis préparé à obéir à mes » ancêtres dans tout ce qu'ils me commanderont. J'ai tout » ce qu'il faut pour servir les esprits. Votre neveu OU-» OUANG ne possède pas comme moi ces qualités ; il a été » nommé à l'empire par la cour du Chang-ti, & il le gou-» verne de manière à rendre le trône stable & à le perpé-» tuer à vos petits neveux. Il est chéri & respecté de tous » ses sujets. Ne détruisez pas l'ordre respectable dont le Ciel » l'a chargé, & nos anciens princes auront sans cesse une » salle où ils seront honorés «. Tcheou-kong, ensuite, consulta trois fois les sorts de la *tortue*, pour savoir si sa prière seroit exaucée. Trois personnes qui firent cette cérémonie sur trois grandes tortues, trouvèrent les pronostics heureux. Alors, on ouvrit l'armoire fermée d'une bande d'or, & on consulta le livre qui n'annonça également qu'un avenir heureux.

Avant l'Ere Chrétienne. 1121. *Ou-ouang.*

Avant l'Ere Chrétienne. 1121. *Ou-oaang.*

La cérémonie achevée, Tcheou-kong prit la prière qu'il avoit fait écrire & la mit dans l'armoire fermée d'une bande d'or, afin qu'elle fût un monument éternel de la ſincérité de ſes ſentimens. Le lendemain Ou-ouang recouvrit la ſanté.

1119.

La quatrième année de ſon règne, tous les princes & les grands de l'empire, vinrent lui rendre hommage, ſuivant les rits établis par les anciens & ſages fondateurs de la monarchie. Ki-tſé, roi de Corée, n'y vint que l'année d'après; dans ſa route, il paſſa par la capitale de la dynaſtie précédente *Yn*, & la voyant tout-à-fait déſerte, & que l'herbe croiſſoit dans le palais des empereurs, comme dans les lieux les plus ſauvages, il en fut extraordinairement touché. Il n'oſa pas faire paroître ſa douleur au dehors, de peur de donner quelques ſoupçons de ſa fidélité, & il ſe contenta d'y laiſſer quelques vers énigmatiques qui ne ſont pas parvenus dans leur entier juſqu'à nous. Il fut reçu de Ou-ouang avec toutes les marques d'eſtime & de bienveillance qu'il pouvoit ſouhaiter, & ne s'en retourna en Corée, que comblé des bienfaits de l'empereur.

1116.

Ou-ouang vécut encore trois ans, & il en profita pour achever d'établir la concorde dans l'empire & dans ſa famille; il mourut à l'âge de quatre-vingt-treize ans, & laiſſa le trône à ſon fils Tching-ouang (1).

(1) Sſe-ki. —Ta-ki. —Li-ki. —Chu-king, Chap. Kin-ting.

TCHING-OUANG.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1115.
Tching-ouang.

TCHING-OUANG étoit fort jeune quand Ou-ouang mourut. Ou-ouang, à sa mort, le recommanda à son frère Tcheou-kong, qu'il déclara gouverneur de l'empire. Tcheou-kong n'accepta cet emploi, qu'il enviſageoit comme de beaucoup au-deſſus de ſes forces, que dans l'eſpérance que ſes frères l'aideroient. Il prit leurs avis, & le réſultat de leur conſeil, qui fut mis par écrit, portoit: que ſi l'empereur n'imitoit pas l'attention de ſes ſages prédéceſſeurs à pratiquer la vertu; s'il ne s'attachoit pas à remplir les obligations de ſa dignité, tant par rapport à lui-même, que par rapport aux peuples; s'il ne marchoit pas dans la route de la raiſon & de la juſtice; ſi dans les affaires, il ne prenoit pas ſoin de diſtinguer le vrai du faux, & ce qui eſt conforme à la raiſon ou ne l'eſt pas; s'il négligeoit de puiſer dans la lecture des anciennes hiſtoires, les exemples de vertus qui s'y trouvent rapportés, alors le *Tai-ſſe* ou premier miniſtre, qui étoit Tai-kong, ſeroit obligé de corriger & de reprendre l'empereur ſur ces points eſſentiels. Le gouverneur de l'empire, Tcheou-kong, ſeroit chargé de veiller & de voir, ſi l'empereur avoit de l'inclination pour ſes parens, une compaſſion naturelle pour les barbares, & de la civilité à l'égard des principaux mandarins; s'il étoit rigide envers les criminels; s'il n'obſervoit pas les loix dans la diſtribution des emplois; ſi dans les cérémonies du deuil, il ne faiſoit pas paroître de la triſteſſe; s'il ne rempliſſoit pas les actes de religion & de piété avec reſpect; s'il manquoit d'équité à l'égard des ſoldats, & de fidélité envers les princes de l'empire; s'il diſtribuoit les

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

récompenſes ou les peines ſans raiſon légitime ; s'il ne récompenſoit pas la vertu ; s'il étoit opiniâtre ; s'il ne répandoit ſes bienfaits que ſur ceux qui approchoient de ſa perſonne, & n'avoit que du mépris pour ceux qui en étoient éloignés ; s'il n'étoit pas maître de ſa colère & de ſes paſſions ; en un mot, tout ce qui regardoit la civilité, les cérémonies, la juſtice, la ſaine doctrine, étoit du reſſort de Tcheou-kong, qui devoit veiller à ce que le jeune empereur ne manquât à aucun de ces points.

Chao-kong, prince de Yen, devoit l'avertir de conſerver ſur le trône, la gravité & la majeſté convenable, & prendre garde qu'il reçût avec reſpect les inſtructions qu'on lui donneroit ; il devoit encore lui recommander l'attention & l'aſſiduité à ſes lectures, & voir s'il ne parloit pas inconſidérément ; enfin, ſi, dans ſes actions d'aller, de venir, d'avancer, de reculer, de porter ſa tête, ſes mains & ſon corps, il n'avoit pas égard aux inſtructions qu'on lui auroit données.

Sſe-y, ſon ſecond maître, étoit chargé d'examiner, ſi dans les temps de récréation, il imitoit trop légèrement les jeunes gens qu'on mettoit auprès de ſa perſonne ; s'il ne témoignoit point de dégoût pour ſes maîtres ; s'il ne répondoit pas aux honnêtetés des princes éloignés ; s'il marquoit trop de fierté à l'égard des grands, qui par leurs emplois ne quittoient pas ſa perſonne.

Le ſous-gouverneur de l'état, devoit veiller lorſque l'empereur entroit ou ſortoit du palais, s'il obſervoit les rits convenables ; ſi ſes habits, ſon bonnet, ſa ceinture étoient arrangés avec bienſéance, afin de lui inſpirer l'attention qu'il devoit avoir juſque dans les plus petites choſes ; enfin, ſi

dans

dans les moindres actions, il faiſoit paroître de l'amour pour la droiture, l'équité, la juſtice & la vertu.

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

Le pacificateur de l'empire étoit chargé de voir ſi l'empereur ne ſe livroit pas trop au plaiſir; ſi, pendant la nuit, après avoir fait retirer ſes courtiſans, il ne s'adonnoit pas au vin, ou à la débauche; s'il dormoit ou s'il ſe levoit pour courir çà & là; ſi, étant aſſis, il étoit trop inquiet, & ſe tournoit tantôt d'un côté tantôt de l'autre; s'il avoit de la propreté, ſoit ſur ſa perſonne, ſoit dans les choſes qui étoient à ſon uſage.

Chao-kong devoit veiller à ce que ce prince s'appliquât à manier le ſabre, la pique, la flèche & autres armes tant offenſives que défenſives; à ce qu'il ne négligeât point les inſtrumens de muſique, ni le chant, & prît goût à jouer & à chanter ſuivant les règles établies par les anciens. Car la muſique & les armes faiſoient partie de l'éducation d'un empereur.

Enfin le grand maître d'aſtronomie devoit l'inſtruire des mouvemens du ſoleil, de la lune, des planètes & des étoiles, ainſi que des phénomènes céleſtes, & tâcher de l'encourager, avec tout le reſpect dû à ſa perſonne, lorſqu'il négligeroit de s'appliquer (1).

Tcheou-kong perſuadé que les exemples font plus d'impreſſion que toutes les méthodes & que toutes les règles, mit en vers les plus belles actions des anciens princes, qu'il aſſaiſſonna de réflexions ſolides, & il les faiſoit apprendre à TCHING-OUANG, pour lui former l'eſprit & le cœur (2).

(1) Sſe-ki. —Fou-tchi.
(2) Chi-king, *Ta-ya*,

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

Tcheou-kong fut, ſans difficulté, celui de tous les frères de Ou-ouang, qui avoit le plus de mérite, & c'eſt ce qui avoit porté ce prince à le déclarer gouverneur général & comme régent de l'empire. Chao-kong, ſon aîné, ne fut pas content de cette préférence marquée; il n'en témoigna cependant rien dans les commencemens, & aſſiſta comme les autres au conſeil qui ſe tint pour l'éducation du prince; il reçut même, en apparence avec ſatisfaction, l'emploi qu'on lui donna; mais peu de temps après, il fut trouver ſon frère Tcheou-kong, lui repréſenta ſon grand âge & ſes infirmités, & lui déclara, en un mot, qu'il déſiroit ſe retirer & aller prendre poſſeſſion de ſa principauté qu'il n'avoit pas encore vue (1). Tcheou-kong chercha à le détourner de ce deſſein qui pouvoit être préjudiciable à la nouvelle dynaſtie, qui avoit encore beſoin de ſes ſervices. Il lui fit entendre qu'il ne falloit pas compter ſur une faveur du Ciel toujours conſtante; que ſi le Ciel avoit accordé une longue durée à la dynaſtie précédente, il falloit en attribuer la cauſe aux miniſtres intelligens & équitables qu'elle avoit eu le bonheur de poſſéder, & ſur-tout aux ſages Y-in, Y-tché, Tchin-hou, Ou-hien, Kan-pan, &c. qui, par leur zèle & leurs ſervices, avoient été les ſoutiens de l'état.

Que ſi Ouen-ouang avoit gouverné avec ſuccès, c'eſt parce qu'il avoit été ſervi fidèlement par Cou-ſou, Hong-yao, San-y-ching, Tai-tien & Nan-cong-cou, qui acquirent à ce prince une gloire immortelle, & firent le bonheur des peuples. Que ces mêmes miniſtres avoient frayé

(1) Sſe-ki. —Ta-ki. —Tſien-pien. —Chu-king, Chap. Kiun-ſſe ou Kiun-chi.

à ſon fils Ou-ouang, une route qui l'avoit conduit au trône de l'empire. » Quant à moi, Tan, continua-t-il, dénué de » talens, je ſuis ſemblable à un homme qui veut traverſer » un grand fleuve, & je tenterai de le traverſer avec vous. » Notre jeune empereur eſt ſur le trône comme s'il n'y » étoit pas. Ne me ſurchargez point, par votre retraite; » en ne ſuppléant pas à ce que je ne puis faire, l'empire en » ſouffriroit, & on ne pourroit plus eſpérer d'y entendre le » chant de l'oiſeau *Fong-hoang*.

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

» Ou-ouang vous ouvrit ſon cœur, en vous élevant aux » dignités & en vous propoſant comme l'exemple de la » nation. Il vous dit: mettez tous vos ſoins à élever mon » fils, & à le rendre digne du trône. Quelle douleur pour » lui, ſi cet empire, qu'il a établi par la ſupériorité de ſes » talens, venoit à tomber!

» Je vous découvre mes vrais ſentimens, illuſtre maître » & protecteur de l'empereur; conſidérez la chûte de la » dynaſtie précédente, & jugez de-là combien ſont redou- » tables les arrêts du Ciel ſur la révolution des empires. » Ne peut-il pas nous en arriver autant?

» Si je n'épanchois pas mon ame dans votre ſein, ap- » puyerois-je ſi fort ſur cet objet? C'eſt à nous deux à per- » fectionner ce que nous avons entrepris; Vous ne pouvez » vous y refuſer.... Dans un temps plus heureux & lorſ- » que l'empire fleurira, vous pourrez dépoſer votre charge » entre les mains de quelqu'autre.

» Nous ne ſommes que deux qui ſervons l'empereur » efficacement, & qui avons mis l'empire ſur le pied où » il eſt. Uniſſons-nous pour achever ce que Ouen-ouang » avoit ſi heureuſement commencé. Tâchons que ſa bien-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1115. *Tching-ouang.*

» faiſance parvienne juſque dans les pays les plus éloignés, » même où le ſoleil ſe lève & quelle nous ſoumette tous les » peuples. Pouvez-vous me blâmer dans ce que je dis; je n'ai » en vue que les ordres du Ciel & l'avantage des peuples. » Vous n'ignorez pas la diſpoſition de ce peuple; ce n'eſt pas » tout du commencement, il faut conſidérer la fin; il s'eſt » comporté d'abord avec docilité, mais ſon inconſtance » naturelle peut l'empêcher de perſévérer; ſuivez ſcrupu- » leuſement cet avis. Allez donc, & redoublez de zèle, s'il » ſe peut, dans les fonctions de votre miniſtère «.

Chao-kong écouta avec plaiſir le diſcours de ſon frère, &, convaincu par ſes raiſons, il quitta le deſſein qu'il avoit de ſe retirer. Il lui promit de l'aider autant que ſes forces & l'étendue de ſes lumières le lui permettroient. Ils donnèrent d'abord leurs ſoins aux préparatifs néceſſaires pour les funérailles de Ou-ouang. Cette pompe funèbre ſe fit à la ſixième lune, avec toute la magnificence poſſible, & ſuivant le rit impérial. Son corps fut porté à Pi, à trente lieues à l'oueſt de la ville de Fong-tching, où Ouen-ouang faiſoit ſa demeure.

TCHING-OUANG, à la mort de ſon père, n'avoit que treize ans, & quoique d'un âge ſi tendre, il recevoit ſur le trône la ſoumiſſion de ſes ſujets. Il n'avoit point encore le bonnet qu'on ne prenoit qu'à quatorze ans commencés. Les obsèques de Ou-ouang étant finis, Tcheou-kong diſpoſa tout pour la cérémonie de donner le bonnet à TCHING-OUANG, & il ordonna à Tcheou-yong, de préparer le diſcours qu'il devoit faire à l'empereur, ſuivant la coutume. Tcheou-kong conduiſit TCHING-OUANG dans la ſalle de ſes *ancêtres*, & après les cérémonies ordinaires, il le fit

asseoir sur un trône, préparé à ce dessein, d'où le jeune empereur entendit lire les avis suivans: » Un souverain doit, » le plus qu'il peut, donner un libre accès au peuple auprès » de sa personne, & en éloigner tous les flatteurs. Sou- » venez-vous, prince, de bien employer votre temps; de » mépriser les richesses; de n'avoir près de vous que des gens » vertueux & sages; de ne donner les charges qu'aux talens » & au mérite «. Tcheou-kong prit ensuite le bonnet, le mit sur la tête de l'empereur, en lui disant: » Il faut quitter main- » tenant tout ce qui ressent le jeune homme, & ne rien faire » d'indigne du nouvel ornement dont votre majesté est revê- » tue. Son principal devoir est, d'honorer le Hoang-tien, & » d'exécuter ses ordres avec respect & soumission; elle doit » mettre tous ses soins à faire pratiquer la vertu à ses peuples, » & à leur procurer les moyens de vivre contens. Que votre » majesté jette souvent les yeux sur les belles actions de ses » ancêtres, & tâche de les imiter; par-là, elle rendra son » empire florissant, & le perpétuera dans sa famille «. Après cette courte exhortation, tous les princes, les grands & les mandarins, lui rendirent leurs hommages.

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

Cette affaire importante ayant été réglée par Tcheou-kong, ce ministre pensoit à aller prendre possession de la principauté de Lou, dans le Chan-tong, que Ou-ouang lui avoit donnée; mais comme il ne pouvoit que difficilement s'éloigner de la cour sans l'exposer à des troubles, il s'en démit en faveur de son fils Pé-kin, qui, sans différer, se dis- posa à s'y rendre. Tcheou-kong lui parla ainsi à son départ: » Souvenez-vous, prince, de ce que vous êtes; vous êtes » mon fils, & moi je suis fils de Ouen-ouang, frère de Ou- » ouang, & oncle de Tching-ouang, qui tient aujour-

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

» d'hui l'empire; ayez toujours devant les yeux que vous êtes » d'une maiſon illuſtre, par ſa nobleſſe & par ſa vertu. Quand » vous ſerez arrivé dans votre principauté, ſi on vous offre » douze, rendez la valeur de trente; aux gens vertueux, quoi- » qu'ils ne vous offrent rien, donnez cent; mais aux ſages qui » vous ſerviront avec zèle, & qui vous parleront ſans déguiſe- » ment de vos défauts, ne craignez point d'être prodigue, » & donnez-leur juſqu'à mille. C'eſt par ce moyen & avec » le ſecours ſeulement de trois ſages, que je ſuis venu au » point de maintenir l'empire en paix. Ainſi, recevez avec » honneur & avec bonté, ceux qui viendront s'offrir à » votre ſervice, & recherchez avec ſoin ceux qui, par trop » de modeſtie, ſe tiendroient cachés. Quand vous aurez pris » poſſeſſion de votre principauté, ſeriez-vous homme à vous » enorgueillir? Un défaut pareil ne ſe rencontre point dans » un ſage; il n'eſt familier qu'à ces princes qui, contens de » boire & de manger, ſont en place comme des ſtatues; les » gens droits & vertueux, oublient avec plaiſir le rang élevé » qui les met au-deſſus des autres, pour s'humaniſer & ſe » rendre d'un abord facile. Ils ſe dépouillent volontaire- » ment de leurs richeſſes, & s'appauvriſſent avec joie, pour » ſecourir les infortunés. C'eſt par-là qu'ils acquièrent » une véritable gloire, & qu'ils établiſſent ſolidement leur » famille (1) «.

A peine Pé-kin fut-il parti pour la principauté de Lou, que Koan-chou, Tſai-chou, Ho-chou, ayant appris que Tcheou-kong avoit été fait adminiſtrateur de l'empire, après

(1) Sſe-ki. —Tſien-pien. —Y-tcheou-chou. —Ni-kiong. —Kou-ouen. —Confucius. —Kia-yu. —Hoang-fou-mi. —Chu-king *Ta-tchuen.*

la mort de Ou-ouang, & mécontens de ce choix, réſolurent de le perdre. Ils firent courir le bruit que Tcheou-kong avoit des deſſeins pernicieux contre l'état ; que le jeune empereur n'en tireroit aucun ſervice, & qu'il ſe repentiroit un jour de lui avoir abandonné les rênes du gouvernement. Ces bruits ſi oppoſés à la vérité, ne firent pas beaucoup d'impreſſion, dans les commencemens, ſur l'eſprit de Tcheou-kong, & ne diminuèrent rien de ſon zèle ; mais voyant qu'ils en faiſoient ſur le jeune prince, il prit la réſolution de ſe retirer du côté de l'eſt, ſans en prévenir l'empereur.

Avant l'Ere Chrétienne. 1115. *Tching-ouang.*

Les peuples de ces contrées le reçurent avec des témoignages de joie extraordinaires ; tous les mandarins & le peuple venoient lui faire la cour, comme s'il avoit été leur prince. Chaque jour il paroiſſoit de nouvelles pièces de vers à ſa louange, & ſi Tcheou-kong avoit eu quelque chagrin de quitter la cour de Tching-ouang, la joie de ce peuple étoit bien capable de le diſſiper. Ce fut là que, profitant de ſon loiſir, il travailla à expliquer les 384 lineoles ou *Koua* de l'Y-king, ſuivant l'idée que Ouen-ouang ſon père, en avoit donnée. Prenant les choſes naturelles & phyſiques pour fondement, il décrivit les reſſorts qu'on faiſoit jouer pour le perdre, & l'avantage que l'homme de bien a ſur les méchans.

Tcheou-kong fut deux ans entiers dans cet exil volontaire, durant leſquels il ne laiſſoit pas d'avoir les yeux ſur la conduite de ſes frères, qui avoient fait courir des bruits ſi déſavantageux à ſon zèle. Il empêcha, par ſa prudence, qu'ils ne fiſſent autant de mal à l'empire qu'ils avoient deſſein d'en faire. Ce fut du fond de cette retraite qu'il envoya à Tching-ouang, des vers qu'il avoit faits pour l'éclairer ſur ces

1113.

mal-intentionnés. Il donna à cette ode le nom de l'oiſeau *Tchi-kiao*, & il y parloit ouvertement du deſſein qu'ils avoient de ſe révolter. TCHING-OUANG, que la conduite irrégulière de Ou-keng, fils de Cheou-ſin, de Koan-chou, & de Tſai-chou ſes oncles, avoit détrompé, étoit fort revenu des ſoupçons injuſtes qu'il avoit eus contre Tcheou-kong, & loin de condamner ce prince, il n'en parloit plus qu'avec éloge.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

L'eſpérance d'une récolte qui promettoit l'abondance à l'empire, fut tout-à-coup détruite par des ouragans & des tonnerres affreux, qui couchèrent les bleds par terre, en les enterrant dans la fange. Les vents ſe déchaînant avec furie, déracinèrent & brisèrent les plus gros arbres. Tout le monde fut dans la conſternation & ſaiſi d'épouvante. L'empereur, accompagné des grands, avec leurs bonnets de cérémonie, ronds par devant, & ſans pendans quarrés par derrière, eut recours au *Kin-ting*, ou à l'armoire fermée d'une bande d'or, où étoient conſervés les actes faits par les princes dans les temps de calamité. La première choſe que TCHING-OUANG y trouva, fut le ſacrifice que Tcheou-kong avoit offert de ſa vie, pour obtenir le recouvrement de la ſanté de Ou-ouang. TCHING-OUANG, ſurpris de cet acte de généroſité, demanda à ſes grands & aux officiers prépoſés aux cérémonies, ſi la choſe s'étoit effectivement paſſée ainſi. Sur la réponſe affirmative qu'ils lui firent, & ſur ce qu'ils ajoutèrent, en ſoupirant, que Tcheou-kong leur ayant demandé le ſecret, ils n'avoient pas oſé en parler, ce prince prit cet acte de dévouement, & le montrant à tout le monde, il s'écria, les yeux baignés de larmes : » Tcheou-kong a porté ſon » zèle juſqu'à offrir ſa vie pour la conſervation de mon père, » & moi, comment l'ai-je récompenſé ! Loin de recon-

» noître

» noître une pareille générosité, je lui ai fait l'injustice de » soupçonner sa fidélité. Il est vrai que j'étois enfant & que » j'ignorois cette action héroïque; mais cette ignorance ne » me justifie pas. Il est inutile de consulter le *Pou*, ou le sort » de la tortue, sur la colère du Ciel; il venge l'innocence » de Tcheou-kong. Je veux moi-même aller au-devant de » ce prince, & réparer d'une manière éclatante, l'injure » que j'ai faite à sa générosité; cette démarche ne peut que » m'honorer; l'équité l'exige, & la majesté du trône n'en » souffrira pas « (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

Le jeune empereur, accompagné des grands de sa cour, partit avec un cortège magnifique. A peine fut-il arrivé sur les frontières du pays où s'étoit retiré Tcheou-kong, que les nuages s'épaississant donnèrent une pluie douce & bienfaisante; un vent diamétralement opposé à celui qui avoit causé tant de ravages, fit relever les bleds & les riz. Tai-kong & Chao-kong, ordonnèrent en même-temps aux gens de la campagne de redresser les arbres que le premier vent avoit renversés, ce qui fut exécuté avec tant de promptitude & de succès, qu'il ne parut presque plus aucun vestige des dégâts que la tempête avoit occasionnés. On recueillit une moisson si abondante, qu'il y avoit peu d'exemples d'une récolte aussi riche.

Tcheou-kong étoit à peine de retour à la cour, & rentré dans le ministère, que Koan-chou, Tsai-chou, Ho-chou & Ou-keng, se révoltèrent ouvertement & prirent les armes, sous prétexte de défendre la dynastie des *Tcheou*, contre

(1) Chu-king, Chap. Kin-ting. —Chi-king, Odes Pin-fong & Lang-pa. —Tchu. —Ouen-cong. —Tching-tse.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

les entrepriſes de ce miniſtre. Ou-keng, fils de Cheou-ſin, fut ravi de la déſunion qu'il voyoit dans la famille impériale, eſpérant, qu'à la faveur de ces diviſions, il pourroit remonter ſur le trône de ſes ancêtres; auſſi fomenta-t-il la rebellion par des diſcours, où il ne ſe propoſoit d'autre but, que d'aigrir Koan-chou, Tſai-chou & Ho-chou, contre Tcheou-kong, en les aſſurant de l'attachement ſincère de tous les anciens ſerviteurs de la dynaſtie des *CHANG*.

L'empereur, irrité de la témérité de ſes oncles, & des menées de Ou-keng, ordonna à Tcheou-kong, de ſe mettre à la tête des troupes de l'empire, & d'aller les faire rentrer dans le devoir. Tcheou-kong fit ſavoir cet ordre aux officiers, en leur mandant de le venir trouver. Les officiers, perſuadés que cette guerre pourroit cauſer de grands troubles, repréſentèrent à Tcheou-kong, qu'il étoit dangereux d'animer les partiſans de la dynaſtie des *CHANG*, qui étoient en plus grand nombre qu'on ne penſoit, & qui pour être cachés, n'en étoient pas moins à craindre; qu'il leur paroiſſoit à-propos pour ramener Koan-chou, Tſai-chou & Ho-chou, de chercher une voie plus douce que celle des armes; qu'il falloit tâcher, avant tout, de rompre l'union étroite que ces princes avoient avec Ou-keng. Tcheou-kong, charmé de faire connoître que cette guerre n'étoit pas ſon ouvrage, écouta volontiers leurs repréſentations, & alla ſur-le-champ les porter à l'empereur. TCHING-OUANG, peu ſatisfait de cette oppoſition des officiers à laquelle il ne s'attendoit pas, les fit tous aſſembler (1).

(1) Tching-kang. —Tching. —Tſien-pien. Tſai-yuen. —Chu-king-ge-kiang. —Chang-chou. —Tching-kiai. —Chu-king. —Ta-tſuen. —Chap. Ta-kao.

» Princes, vaſſaux, grands & officiers, écoutez les ordres » que je vais vous donner : le Tien, irrité, ſans doute, » contre ma famille, voulant punir mes fautes, nous a » affligés de pluſieurs malheurs, en me retirant mon père. » Je l'ai perdu que je n'étois encore qu'un enfant, ſans expé- » rience, incapable de marcher ſur les traces de mes ancê- » tres, & de maintenir la paix parmi les peuples. J'étois » bien éloigné de ſonder & de comprendre les deſſeins du » Tien.

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

» Semblable à un homme qui doit paſſer une rivière pro- » fonde, je cherche quelqu'un qui m'aide dans ce paſſage ; » je n'ai penſé juſqu'ici qu'à faire éclater la magnificence du » trône, & à ne point oublier la gloire que mon père s'eſt » acquiſe en ſe rendant maître de l'empire. Oſerois-je rien » faire contre les bienfaits du Tien ? Ou-ouang, mon père, » en me remettant l'empire, me fit clairement connoître » que notre pays d'occident auroit beaucoup à ſouffrir, » & que le repos & la tranquillité qu'on y goûte, ſeroient » un jour troublés ; ſerois-je aſſez borné pour ne pas apper- » cevoir qu'il me vouloit faire connoître ce qui ſe paſſe » aujourd'hui ?

» Ou-keng, malgré ſa foibleſſe, eſt le dernier rejetton » d'une famille qui a été puiſſante. Sans conſulter ſes for- » ces, il oſe entreprendre de rétablir le gouvernement de » ſes ancêtres, quoiqu'il n'ignore pas que c'eſt le Tien » qui les a châtiés. Il ſait la maladie qui fermente dans » l'état ; il ſait que le peuple n'eſt pas tranquille : voici » le temps, dit-il, de réparer notre perte, & par-là, » il montre clairement le mépris qu'il fait de la dynaſtie » *Tcheou.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

» Si Ou-keng eſt aſſez privé de raiſon pour faire aujourd'hui quelque mouvement qui faſſe connoître ſes deſſeins, » ſachez que j'irai moi-même à la tête d'une dixaine de braves gens du peuple, qui ne craindront ni le péril, ni la » peine, & qui ſuffiront pour m'aider à rétablir la paix dans » l'empire, à ſoutenir l'ouvrage de Ou-ouang mon père, & à » défendre mon honneur & ma gloire. Princes & grands de » ma cour, je vous ai aſſemblés pour vous avertir du deſſein » que j'ai d'aller avec vous, punir ces traîtres & ces rebelles, » qui ont la témérité de faire des levées, & d'exciter des » troubles.

» Je ſais que vous n'approuvez pas ma réſolution; que vous » enviſagez cette entrepriſe comme périlleuſe & difficile, & » que vous redoutez les partiſans de la dynaſtie *Chang*. Tout » jeune que je ſuis, j'ai penſé à tout ce que vous pouvez » m'oppoſer; je ne puis changer de ſentiment. Les ſorts de » la *tortue* que j'ai conſultés, ne m'annoncent que du bonheur; mais je ſoupire, lorſque je conſidère que cette guerre » va écraſer le peuple & le réduire à la misère. Cet objet » véritablement digne de compaſſion m'afflige; je ne puis » cependant me diſpenſer d'obéir au Tien. Quant aux peines » & aux fatigues qu'il me faudra eſſuyer, ne croyez pas que je » penſe à les éviter; ainſi, princes, grands & officiers de mon » empire, ſoyez tranquilles ſur ce point. Avec le ſecours du » Tien & l'exemple de mon père, j'eſpère réuſſir dans mon » entrepriſe.

» Le Chang-ti veut que je puniſſe Ou-keng, oſerois-je ne » pas exécuter ſes ordres? N'eſt-ce pas le Tien, dont nous » avons reçu tant de bienfaits, qui s'eſt ſervi du miniſtère de mon père, pour élever notre famille au point de

» grandeur où elle eſt ? Serois-je aſſez ingrat pour aller direc-
» tement contre ſes volontés ? Vous, anciens mandarins, qui
» avez vieilli dans le miniſtère, & vous y êtes rendus ſi habi-
» les, vous n'avez pas oublié, ſans doute, les travaux que
» Ou-ouang a eſſuyés, & les ſuccès que le Tien lui a accor-
» dés. Serois-je le digne fils d'un tel père, ſi les difficultés
» m'arrêtoient ? Le Tien compare les maux du peuple à une
» maladie : je la connois cette maladie, & je dois la traiter
» avec les remèdes convenables «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

» Que diriez-vous d'un fils qui auroit reçu de ſon père le
» plan d'une maiſon, & qui ne s'occuperoit pas à en faire
» les fondations, ni à plus forte raiſon à en élever les mu-
» railles ? Que diriez-vous encore d'un fils qui refuſeroit
» d'enſemencer les terres que ſon père auroit labourées,
» & qui rendroit inutiles ſes peines & ſes travaux ? Que
» recueilleroit ce fils au temps de la moiſſon ? Voilà cepen-
» dant ce que vous me conſeillez de faire.

» Un aîné ou un père de famille laiſſent un fils, ſi ce fils
» étant attaqué, n'étoit pas encouragé & ſecouru par les
» gens de ſa maiſon, que faudroit-il en penſer ?

» L'empire eſt un héritage que le Tien a ôté aux *Chang*
» pour nous le donner à cultiver : devons-nous être négli-
» gens à le faire valoir ? Je veux ſuivre les exemples de mon
» père, & rétablir l'ordre ſur mes frontières ; les ſorts que
» j'ai conſultés, ne m'annoncent rien que de favorable, c'eſt
» pourquoi j'irai punir les rebelles de l'orient «.

Ou-keng, qui avoit fait entrer dans ſes intérêts Koan-chou & Tſai-chou, avoit encore eu l'adreſſe d'y attirer Yen & Hoai-y, tous deux princes de la création de Ou-ouang. Chacun de ces princes avoit ſes vues particulières.

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

Ou-keng vouloit rétablir ſa famille. Koan-chou & Tſaï-chou cherchoient à s'élever par la ruine de Tcheou-kong. Yen & Hoai-y, prétendoient s'emparer de la principauté de Lou, dépouiller Pé-kin, fils de Tcheou-kong, & agrandir par-là leurs domaines; & comme Ou-keng craignoit, avec raiſon, que le fils de Tcheou-kong ne vînt tomber ſur ſon pays, pendant qu'il iroit contre les troupes de TCHING-OUANG, il engagea Yen & Hoai-y, à tourner leurs forces contre Pé-kin, bien perſuadé, par la connoiſſance qu'il avoit de la bravoure de ce prince, qu'ils ne le chaſſeroient pas aiſément de ſon pays, mais qu'ils l'empêcheroient au moins de venir le troubler dans ſon grand deſſein.

TCHING-OUANG ayant fait revenir à ſon ſentiment ſes grands & ſes officiers, toutes les troupes ſe diſposèrent à marcher contre Ou-keng, ſous la conduite de Tcheou-kong. Si Ou-keng avoit été le maître abſolu, il auroit, ſans doute, fait beaucoup de peine à TCHING-OUANG; mais Koan-chou & Tſai-chou, ne ſe laiſſoient pas aiſément gouverner, ce qui fut cauſe de leur perte. Tcheou-kong, qui s'en doutoit, ne perdit point de temps: il les ſurprit, leur livra bataille & la gagna. Il fit Ou-keng priſonnier, & remit dans tout le pays la tranquillité que cette révolte avoit troublée. Koan-chou & Tſai-chou, voyant leur parti ruiné ſans reſſource, ſe ſauvèrent avec les fuyards: mais, où fuir? Tout ſe ſoumettoit aux troupes victorieuſes de Tcheou-kong. Koan-chou fut ſi chagrin de cette défaite, qu'il en mourut peu de jours après. Pour Tſai-chou, il eſpéra que les liens du ſang qui l'attachoient à l'empereur, lui obtiendroient ſon pardon. Il s'alla jetter à ſes genoux avec tous les ſentimens

de regret & de ſoumiſſion que l'état où il étoit lui inſpiroit (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans le pays des *Chang*, Pé-kin apprit que Yen & Hoai-y venoient à lui ; il aſſembla les officiers de ſes troupes, & leur parla en ces termes (2) :

» Hoai-y & les troupes de Siu-jong, ſe ſont ligués pour » nous faire la guerre ; mais ayez bon courage, mettez » en état vos caſques & vos cuiraſſes. Attachez le plus » fortement qu'il ſe pourra, les boucliers des chars de » guerre, & prenez-bien garde d'être négligens en ce point. » Préparez vos arcs & vos flèches, que le fer de vos piques » ſoit inébranlable, aiguiſez vos ſabres.

» Il faut que le peuple applaniſſe la route par où doit » paſſer notre armée, qu'il prépare les lieux où nous devons » camper, de manière que nos chevaux & nos bœufs y » ſoient au large ; que par-tout on tienne prêts des ponts- » levis fermes & ſolides, ſur leſquels nos chevaux puiſſent » paſſer ſans riſques ; la négligence eſt un crime que je ne » pardonnerai pas.

» Je ne prétends point qu'on pourſuive trop loin les che- » vaux ou les bœufs, les hommes ou les femmes qui fui- » ront, & je veux que tout ce qu'on aura enlevé me ſoit » apporté. Je ſaurai récompenſer ceux qui le mériteront, » de même que je punirai ſévèrement ceux qui manque- » ront à ces ordres, & s'aviſeront de voler ou de briſer » quelque choſe.

(1) Tſai-yuen. —Tſien-pien. —Chu-king-ſiu. —Sſe-ki.
(2) Chu-king. Chap. Mi-chi.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

» Je veux partir dans peu de jours pour aller chercher » l'ennemi ; faites inceſſamment préparer les vivres, ayez » ſoin qu'il y en ait en abondance : ce point eſt important. » Vous vous rendriez coupables s'ils venoient à manquer.

» Que les ſoldats de nos limites du nord, ſud & oueſt » ſe diſpoſent à faire l'arrière-garde, qu'ils aient ſoin de ſe » trouver au rendez-vous. J'ai réſolu de partir. Je ne ferai pas » mourir ceux qui n'y viendront pas à temps ; mais qu'ils » ſachent que je ne leur pardonnerai jamais. C'eſt à ceux » des limites à préparer la paille & les bois néceſſaires ; qu'ils » en faſſent de grands amas, il ne ſauroit y en avoir trop «.

Le jour du départ déterminé, Pé-kin ſe mit en marche pour aller au-devant de l'ennemi ; ſon armée étoit de beaucoup inférieure en nombre, mais compoſée des meilleures troupes, & qui avoient en lui une confiance qu'il méritoit. En arrivant à la vue de l'armée ennemie, il la trouva rangée en bon ordre, mais mal poſtée ; & comme il étoit encore d'aſſez bonne-heure, il réſolut de la faire charger ſur-le-champ. Le choc fut vif, & la victoire long-temps diſputée ; mais enfin l'aîle que commandoit Yen, ayant été enfoncée, elle mit le déſordre parmi les troupes de Hoai-y : ce ne fut plus alors qu'une boucherie. L'épouvante fut ſi grande dans les pays dépendans de ces deux princes, que ſi Pé-kin avoit voulu profiter de ſa victoire, il lui auroit été facile de s'en emparer ; content d'avoir puni les rebelles, il ſe retira plein de gloire dans le pays de Lou (1).

TCHING-OUANG, après la victoire remportée ſur Ou-keng,

(1) *Sſe-ki.*

&c

& celle que venoit de gagner Pé-kin, condamna Ou-keng à mourir. Enſuite il fit venir Ouei-tſé, fils de l'empereur Ti-y & frère du tyran Cheou-ſin, qu'il ſubſtitua à la place de Ou-keng & créa prince de Pou-tching, où les empereurs de la dynaſtie des *Chang* avoient tenu leur cour. Il eut la généroſité de vouloir conſerver en lui les reſtes d'une famille ſi illuſtre. Le chapitre du *Chu-king* (1), intitulé *Ouei-tſé-tchi-ming*, c'eſt-à-dire, *ordre donné au prince de Ouei*, peut être conſidéré comme un monument qui renferme les ſentimens de l'empereur, à l'égard de ce prince & des empereurs *Chang* dont il deſcendoit. En effet, Tching-ouang en lui donnant l'inveſtiture du pays de Pou-tching, lui adreſſa ce diſcours, dans lequel parlant de Tching-tang fondateur de la dynaſtie *Chang* comme d'un prince digne d'une éternelle mémoire, il ajoute: » Il eſt juſte de la perpétuer cette » mémoire, en établiſſant un de ſes deſcendans qui lui faſſe » les cérémonies ordinaires. Prince, vous êtes le ſeul de ſon » auguſte famille qui puiſſiez les obſerver avec dignité; c'eſt » pour cette raiſon que je vous ai choiſi. Uſez des coutu- » mes de vos ancêtres, de leur muſique, de leurs chars, » de leurs bannières, je vous le permets. Uſez-en avec » dignité, & d'une manière qui leur faſſe honneur. Je » veux dorénavant vous traiter avec tous les égards dûs à un » prince étranger. Ne nous attachons l'un & l'autre qu'à » la vertu, c'eſt le moyen de perpétuer nos familles, & » de les maintenir dans la gloire que nous ont acquis nos » ancêtres.

» L'auguſte Tching-tang, étoit un prince rempli de ſageſſe

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

(1) Chu-king-ge-kiang de Camhi. —Chang-chu-tching-kiai.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

» & de vertus, d'une ame élevée, & libérale, qu'aucun » danger n'étoit capable d'ébranler. Le Tien touché de ſes » grandes qualités, le choiſit pour punir les crimes de la » famille des *Hia*, & le faire monter ſur le trône. Il aimoit » les peuples comme ſes enfans; il uſa de clémence à leur » égard, il les maintint dans la vertu, & les éloigna du » vice; il mérita qu'une longue ſuite de ſes deſcendans » jouît des avantages que tant de belles qualités lui avoient » procurés «. TCHING-OUANG finit par dire à ce prince, qu'en conſidération de ſes illuſtres ancêtres, & pour récompenſer les talens ſupérieurs qu'il remarquoit en lui, il lui donnoit le titre de *Kong*, la plus éminente des dignités après celle d'empereur. Il le chargea, en cette qualité, de gouverner les *Hia* (1) orientaux, c'eſt-à-dire, les Chinois du

(1) Le nom de *Hia orientaux* que le *Chou-king* donne au pays de Song du Honan, prouve l'eſtime que les *Tcheou* faiſoient de la dynaſtie *Hia*, qu'ils ne regardoient point comme entièrement éteinte & dont ils reſpectoient les deſcendans. La Chine, déſignée en général dans les Livres Chinois ſous les noms de *Tien-hia*, Ciel inférieur, ce qui eſt ſous le ciel, & de *Tchong-koue*, royaume du milieu, a porté ſucceſſivement le nom des différentes familles impériales qui l'ont gouvernée. Par exemple, le nom de Chine que nous lui donnons, nous eſt venu des Arabes & des Indiens qui le prononcent *Thſiné*; & il eſt certain que c'eſt le nom que cet empire portoit vers le milieu du troiſième ſiècle avant Jéſus-Chriſt, dans le temps qu'il étoit gouverné par la famille des *Thsin*, qui trouva moyen d'en réunir les différentes parties ſous ſa puiſſance, en détruiſant les princes qui la partageoient. La clémence des fondateurs de la dynaſtie *Tcheou* ne leur permit pas d'éteindre les rejettons de l'illuſtre famille de *Hia*, qui voulurent bien ſe contenter des petits royaumes qu'ils leur donnèrent en ſouveraineté. Ils pouſsèrent même la généroſité juſqu'à leur permettre de ſacrifier au Chang-ti, d'avoir un calendrier particulier, en un mot, de conſerver les loix, les coutumes & les uſages de la dynaſtie *Hia*; prérogatives dont les empereurs étoient extrêmement jaloux. Il y a lieu de croire que TCHING-OUANG ne donne, aux peuples de Song, le titre de *Hia orientaux* qu'à raiſon de la permiſſion qu'il leur donnoit de vivre ſelon l'ancien gouvernement des *Hia*, & d'avoir un roi de cette famille. *Editeur.*

pays de Song, dans le Honan, qui étoient orientaux à l'égard de la cour ; & il lui recommanda de rester attaché aux *Tcheou*, & de ne rien entreprendre qui pût leur déplaire.

Avant l'Ere Chrétienne. 1113. *Tching-ouang.*

Après que Tching-ouang eut fait mourir Ou-keng, & donné la principauté de Song (qui est aujourd'hui le pays de Kouei-té-fou dans le Honan) à Ouei-tsé, il détermina le châtiment que méritoient ses oncles, Tsai-chou & Ho-chou ; car on a dit que Koan-chou, après sa défaite, mourut dans la ville de Chang. Tsai-chou fut condamné à une prison perpétuelle à Cou-lin, avec défense d'avoir aucune communication avec qui que ce fût du dehors ; le *Chu-king*, dit qu'on réduisit à sept chars les marques de sa dignité passée. Ho-chou, fut dégradé & dépouillé de toutes ses dignités & prérogatives, & réduit au rang du peuple pour l'espace de trois ans, au bout desquels s'il changeoit de conduite & donnoit des preuves de son repentir, on le rétabliroit. Tsai-chou avoit un fils, nommé Tsai-tchong, prince brave & rempli de bonnes qualités ; Tcheou-kong le proposa pour lui succéder dans la principauté de Tsai. L'empereur y consentit, sous la condition néanmoins, qu'il n'en porteroit le titre qu'après la mort de son père. Lorsque Tching-ouang lui en donna l'investiture, il l'accompagna d'instructions contenues dans un chapitre du *Chu-king*, qui a pour titre *Tsai-tchong-tchi-ming*, & lui marqua la conduite qu'il devoit tenir pour mériter la continuation de ses faveurs. Il lui recommanda sur toutes choses, de fuir l'exemple de son père, qui avoit été contre ses ordres & avoit manqué de fidélité à son égard ; de se conserver ami des quatre grands

vaſſaux ſes voiſins ; d'entretenir l'union avec ſes frères, & enfin de défendre & de ſoutenir la famille impériale.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1113. *Tching-ouang.*

Il ne reſtoit plus qu'à récompenſer les troupes ; Tcheou-kong le fit avec beaucoup de diſcernement & de généroſité. Tout le monde fut content ; il fit plus encore, il employa le talent qu'il avoit de faire des vers pour en compoſer à leur louange, afin de conſerver la mémoire de leurs ſervices & de leurs actions (1).

1112.

La quatrième année du règne de TCHING-OUANG, le temps du deuil de ſon père fini, il fit les cérémonies accoutumées dans la ſalle de ſes *ancêtres*, accompagné de tous les grands de ſa cour qu'il voulut entretenir ſur le bon gouvernement de l'empire, ſur l'état préſent où il ſe trouvoit, & ſur la conduite du peuple.

Tcheou-kong peu content de la manière dont TCHING-OUANG avoit reçu les grands, les invita chez lui, & leur dit : » Quand nous allons devant le fils du Ciel, nous ne » pouvons nous y préſenter avec trop de reſpect. L'empe- » reur tient à notre égard la place du Tien, il eſt le maî- » tre & nous dépendons tous abſolument de lui ; mais il » ne ſauroit être trop inſtruit de la manière dont il doit » ſe comporter à l'égard de ſes ſujets « ; tous les grands en convinrent, & ayant démandé audience, ils parlèrent ainſi :

» Pour bien gouverner l'empire, il eſt important que » votre majeſté ait à ſes côtés des miniſtres éclairés, ſages » & fidèles. Les (2) *Tchang-pe* ſont obligés, par leur emploi,

(1) Chi-king. —Tong-chan.

(2) *Tchang* ſignifie *ordinaire, ce qui arrive journellement*, & *Pe*, qui étoit

» de procurer au peuple leur subsistance, & de veiller à ce » que les vivres ne manquent pas. Les *Tchang-gin* (1) doi- » vent veiller sur la conduite des mandarins, & en instruire » votre majesté. Les *Tchun-gin* sont obligés de veiller à » ce que la justice se rende. Les *Tchouai-y* (2) sont char- » gés des choses qui sont à l'usage de votre majesté. Les » *Hou-pen* doivent avoir soin des flèches, des piques & autres » instrumens de guerre. Votre majesté ne sauroit être trop » attentive sur le choix de ces officiers qui sont toujours » près de sa personne.

Avant l'Ere Chrétienne. 1112. *Tching-ouang.*

» Ah, dit alors Tcheou-kong, que ces emplois sont » relevés & importans, mais qu'il y en a bien peu qui se » donnent la peine nécessaire pour les remplir dignement! » Anciennement, sous le règne de Yu, on recherchoit des » gens capables & expérimentés, des sages avec qui ce prince » honoroit le Chang-ti; on s'exerçoit à la pratique des neuf » vertus, de sorte qu'il n'étoit pas nécessaire d'user de » remontrances: tel étoit le maître, tels étoient les minis- » tres. Dans la suite des temps, des considérations purement » humaines, ayant engagé les princes à se relâcher dans la » distribution des emplois, & les grands craignant de faire » de la peine à leur prince, insensiblement il ne s'est plus

---

le titre de la troisième dignité de l'empire, peut se rendre par *préfet*, *intendant*, *préposé*; les interprètes du *Chou-king* disent que les *Tchang-pe* étoient des officiers qui avoient soin de l'approvisionnement; c'est ce que les Arabes appellent *Meuhtesib*, & les Grecs *Agoranome*. *Editeur.*

(1) Les *Tchang-gin*, selon le P. Gaubil, traitoient les affaires importantes du royaume & celles de la religion. Les *Tchun-gin* étoient juges criminels; *Tchun* signifie vérifier, approuver. C'étoient les trois premières charges de la cour. *Editeur.*

(2) Les *Tchouai-y*, ou, comme a lu le P. Gaubil, les *Tcho-y* avoient soin des meubles & des habits de l'empereur. *Editeur.*

» trouvé de fidèles miniſtres. Des princes tels que Kié ont
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » mépriſé la vertu de leurs ancêtres & ont perdu l'empire.
1112. *Tching-ouang.* » Tching-tang, dont le Tien ſe ſervit pour punir Kié,
» n'eut pas plutôt pris poſſeſſion de l'empire, qu'il choiſit
» des gens ſages & éclairés pour remplir les emplois de
» *Thang-pe*, de *Tchang-gin* & de *Tchun-gin*. Par-là, il ſe fit une
» ſi grande réputation que tous les gens inſtruits s'empreſ-
» sèrent de le ſervir. Il étendit au loin les bornes de ſon
» empire, & l'éclat de ſa vertu brilla de tous côtés.

» Cheou-ſin, le dernier de ſa dynaſtie, homme inhumain
» & barbare, ne choiſit pour l'aider dans le gouvernement
» que des gens de ſon caractère ; il s'attira la colère du
» Chang-ti, qui ſubſtitua notre famille à celle des *CHANG*.

» Ouen-ouang & Ou-ouang, nos glorieux ancêtres, ne
» confièrent ces trois emplois importans qu'à des perſonnes
» d'un cœur droit, ſincère & éclairé. Le Chang-ti trouva
» en eux des gens qui le ſervirent avec reſpect & fidélité,
» & le peuple, des officiers attentifs à tous ſes beſoins.
» Outre les trois grands officiers qui avoient ſoin de termi-
» ner les affaires, de rendre la juſtice, de nourrir le peuple
» & de le maintenir en paix, nous avons dans le ſecond
» ordre, les *Hou-pen*, qui ont ſoin des armes offenſives &
» défenſives, les *Tchouai-y*, qui ſont chargés des habits &
» autres meubles qui regardent la perſonne de l'empereur;
» les *Tſeou-ma*, qui ont ſoin des chevaux ; les *Siao-yn*, qui doi-
» vent veiller ſur la conduite des petits officiers ; les *Hi-po*
» de la droite & de la gauche, qui ont ſoin des chars &
» des habits ; les cent *Se* & les *Fou*, qui ſont pour la bouche ;
» le grand *Tou* ou chef des officiers de la ville impériale ;
» le petit *Pe* ; ceux qui étoient pour les ſciences & les arts ;

» les cent *Se*, qui préſidoient ſur les officiers du dehors; le » *Tai-che* ou grand hiſtorien; le *Yn-pé*; les *Sſe-tou*, *Sſe-ma*, » *Sſe-kong*, les officiers prépoſés ſur les pays de Ouei, de » Liu, de Tching, des trois Po & des Fan; enfin tous les » emplois qui demandent des gens zèlés & capables, ſoit » dans le palais, ſoit dehors, ſoit à la cour, ſoit dans les » provinces, étoient remplis par des gens de mérite.

Avant l'Ere Chrétienne. 1112. *Tching-ouang.*

» Un prince ne peut faire tout. Ouen-ouang ne publioit » pas lui-même ſes ordres, & n'examinoit pas les criminels; » il ne ſe tranſportoit pas ſur les lieux pour vérifier les » faits, il en chargeoit des officiers dont il connoiſſoit le » mérite. Ou-ouang, ſon fils, votre auguſte père, lui ſuc- » céda & ne changea rien aux règlemens qu'il avoit établis; » il l'imita en tout, & il s'acquit autant de gloire.

» Prince, vous êtes ſur le trône; appliquez-vous à con- » noître à fond les grands à qui vous confierez des charges. » C'eſt ce que faiſoient Ouen-ouang, & Ou-ouang dans la » moindre affaire; conſultez les ſages miniſtres qui vous » environnent, & n'oubliez jamais ce que vous devez à » votre peuple. Souvenez-vous que vous deſcendez des » princes Ouen-ouang & Ou-ouang, & que vous êtes obligé » de les imiter. Eloignez de vous & du miniſtère, le fourbe » qui ne ſait que tromper, & tout homme qui ne prend » intérêt aux affaires de l'état qu'autant qu'elles lui ſont uti- » les. Faites choix de gens ſages, droits, ſincères, déſinté- » reſſés. Prenez-garde ſur-tout qu'ils ne faſſent des fautes » dans l'adminiſtration de la juſtice. L'honneur & la vie » de l'homme en dépendent. Il ne faut pas négliger les » armes; les ſoldats qui ne ſont pas exercés font ſouvent » plus de mal que de bien. En temps de paix, on ne doit

» pas ſuſpendre ces ſortes d'exercices. Il faut dreſſer des
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1112. *Tching-ouang.*
» ſoldats en temps de paix, pour qu'ils ſoient utiles en temps
» de guerre. Qu'eſt-ce qui a porté la réputation du grand
» Yu, au-delà des limites de l'empire ? Qu'eſt-ce qui a fait
» révérer Ouen-ouang de ſes voiſins & acquis à Ou-ouang
» l'empire ? N'eſt-ce pas le ſoin qu'ils ont eu de ne rien
» négliger, & d'être prêts à tout évènement ? Voilà, prince,
» les modèles que vous devez ſuivre, ſi vous voulez per-
» pétuer l'empire dans votre famille (1) «.

L'avis que Tcheou-kong donnoit à TCHING-OUANG de tenir toujours les troupes en haleine étoit d'autant plus néceſſaire, qu'à cette époque même les princes de Yen & de Hoai-y, peu intimidés de la punition de leurs confédérés, continuoient de faire la guerre, non contre le prince de Lou, dont ils avoient éprouvé la valeur, mais dans l'ancien patrimoine des *CHANG*. TCHING-OUANG envoya contre
1111.
ces rébelles, vainquit Hoai-y qu'il chaſſa de ſon pays, & prit le prince de Yen qu'il fit mourir à Pou-cou. Il rendit raiſon de cet acte de ſévérité dans une pièce qu'il appella *Tſiang-pou-cou*, qui ne ſubſiſte plus. Il obligea enſuite les peuples affectionnés à la famille des *CHANG*, de quitter leur pays, pour habiter auprès de la rivière Lo-ho, dans l'endroit où on leur bâtit la ville de Lo-yang (2).

A la troiſième lune, cette nouvelle ville de Lo-yang ſe trouvant en état d'être habitée, Tcheou-kong fit aſſembler les anciens officiers qui avoient été employés ſous la dynaſtie des *CHANG*, à qui on avoit donné des maiſons

(1) Chu-king. Chap. Li-tching.
(2) Meng-tſe. —Kong-tchuen. —Tſien-pien.

dans

dans cette ville, & il leur annonça les ordres (1) de l'empereur : » L'élévation des princes à l'empire ne dépend » point des hommes, mais du Tien. Vous qui avez été » miniſtres & officiers ſous la dynaſtie de *Yn*, pourquoi con- » ſervez-vous toujours dans le cœur un eſprit de révolte ? » Ne ſavez-vous pas que votre prince Cheou-ſin n'a perdu » l'empire, que parce qu'il s'eſt plongé dans un abîme de » crimes, dont il n'a jamais voulu ſe retirer ? Il a allumé » contre lui la colère du Chang-ti, qui lui a ôté l'empire » pour nous le donner. Pouvons-nous aller contre ſes » ordres ?

Avant l'Ere Chrétienne. 1111. *Tching-ouang.*

» Lorſque la dynaſtie des *Chang* occupoit le trône, » notre pays de Tcheou n'étoit qu'une très-petite princi- » pauté (2) ; aurions-nous jamais oſé aſpirer au trône ? Mais » le Ciel qui ne protége point le vice, s'eſt déclaré pour » nous. Les ſeuls crimes de Cheou-ſin ont été cauſe de ſa

(1) Chu-king, Chap. To-ſſe ou To-che.

(2) L'éditeur du *Chou-king* marque dans le ſommaire de ce chapitre. » Il paroît » par-là, qu'il n'y avoit pas alors beaucoup de villes dans la Chine, & que les » peuples vivoient dans les campagnes ». Cette expreſſion, *par-là*, indique-t-elle ce que dit ici Tcheou-kong ſur le peu d'étendue du patrimoine des *Tcheou* ſous le règne de la dynaſtie *Chang*, ou ſimplement la conſtruction de la nouvelle ville de Lo-yang ? Dans l'une & l'autre ſuppoſition, je n'apperçois pas ſur quel fondement poſe cette conjecture. Tcheou-kong ne perſuada à Tching-ouang de conſtruire cette nouvelle ville, que pour y attirer les anciens officiers, ſerviteurs de la dynaſtie *Chang*, afin de les veiller de près, & de faire ceſſer les idées de révolte dont ils entretenoient les peuples ; cette politique étoit bien vue & lui réuſſit, comme on en aura la preuve. Quant au patrimoine des *Tcheou*, il étoit peu conſidérable en effet, & leur grande puiſſance, ſans avoir recours au Chang-ti, ne vint que de leur bon gouvernement qui leur attira l'eſtime & la ſoumiſſion des princes & des ſeigneurs vaſſaux de l'empire, à l'aide deſquels ils détrônèrent Cheou-ſin. Le nombre prodigieux des principautés que Ou-ouang créa en faveur des princes de ſa maiſon & des ſeigneurs qui l'avoient aidé à monter ſur le trône, ne prouve guère le ſentiment que je combats. *Editeur.*

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. IIII. *Tching-ouang.*

» perte. Le peuple ſouffroit & étoit troublé. Le changement » que nous voyons, ne devroit-il pas vous perſuader de la » volonté du Tien?

» Vous n'avez qu'à vous rappeller le paſſé, pour juger du » parti que vous avez à prendre. Si vous dites : la famille » des *TCHEOU*, ne ſait pas gouverner un grand empire; » je vous demande ſi la famille des *HIA* ne pouvoit pas » en dire autant de celle des *CHANG?* Nos anciens diſoient » que le Chang-ti a donné à l'homme une raiſon capable » de le conduire au vrai repos. Kié, dernier prince de la » dynaſtie des *HIA*, renverſant toutes les règles de la vertu, » & s'oppoſant à ce que la raiſon lui dictoit, pouvoit-il » trouver le repos? Dès le commencement de ſon règne, il » irrita le Chang-ti qui l'avertit par divers prodiges; mais » perſiſtant dans ſes crimes & dans toutes ſortes de débau- » ches, le Tien, juſtement indigné, lui ôta l'empire pour » le donner à Tching-tang.

» Depuis Tching-tang juſqu'à Ti-y, les ſacrifices au Chang- » ti n'ont point été interrompus; mais Cheou-ſin, fils de » Ti-y, incapable de ſuivre les lumières du Tien, & de » ſe laiſſer toucher par l'exemple de ſes ancêtres, mérita les » châtimens les plus rigoureux. Le Chang-ti, pour mon- » trer à la poſtérité qu'il ne vouloit punir que lui, ne ſouf- » frit pas que dans les quatre parties du monde, aucun » royaume, grand ou petit, reçût le moindre tort.

» En retranchant Cheou-ſin, le Chang-ti nous a ſubſtitués » à ſa place; telle a été la volonté du Tien, & vous voyez » clairement l'obligation où vous êtes de nous obéir & de » vous ſoumettre. Penſez-vous que vous ayant tranſportés » ici, à l'occident de votre pays, vous pourriez encore nous

» faire de la peine? Avez-vous oublié que lorſque Cheou-
» ſin eut perdu l'empire, nous ne laiſſâmes pas de donner
» la principauté des pays, d'où vous venez, à Ou-keng ſon
» fils? Mais Ou-keng s'étant révolté, vous l'avez aidé dans
» ſa révolte, & vous nous avez mis dans la néceſſité de
» vous tranſporter ici. Au reſte, c'eſt votre avantage; éloi-
» gnés de tout ſujet de trouble & de révolte, & unique-
» ment occupés à remplir votre devoir, vous y trouverez
» la paix & le repos.

Avant l'Ere Chrétienne. 1111. *Tching-quang.*

» Quand je vous ai tranſportés ici, je n'ai nullement con-
» ſidéré mon avantage, mais le vôtre; ne vous oppoſez point
» aux ordres du Tien que je n'oſerois me diſpenſer d'exé-
» cuter, & ne m'en voulez pas de mal. Vous ſavez ce qui
» ſe paſſa au commencement de la dynaſtie des *Chang*, lorſ-
» que ces princes ſuccédèrent aux *Hia*; nous en avons le
» récit dans l'hiſtoire de ce temps-là. C'eſt aujourd'hui la
» même choſe. Je vous rapporte cet exemple afin que vous
» ne vous en preniez pas à moi, & que vous ſachiez que
» c'eſt par l'ordre du Tien que j'agis.

» Sujets des quatre principautés, quand vous vous révol-
» tâtes dernièrement, il fut jugé que vous méritiez tous
» la mort; mais on ne put ſe réſoudre à vous punir ſi ſévè-
» rement. On détermina qu'il valoit mieux vous tranſporter
» ici pour y vivre ſous nos loix. J'ai fait bâtir cette grande
» ville, afin de vous faire connoître que je ne vous regarde
» point comme étrangers; afin que vous vous ſoumettiez,
» & que vous vous occupiez à cultiver les terres qu'on
» vous donne.

» Si vous ne manquez pas à l'obéiſſance que vous me
» devez, le Tien vous comblera de bienfaits, autrement

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. IIII. *Tching-ouang.*

» on vous ôtera vos terres; & uſant de l'autorité que le Tien » m'a donnée, je vous châtierai ſévèrement. Vivez donc en » paix, & faites fleurir le commerce. Rendez cette ville de » Lo-yang célèbre par ſa ſoumiſſion, & vous aurez la conſo- » lation de voir vos enfans comblés de richeſſes, & honorés » par les emplois qu'ils obtiendront parmi nous «.

Cette même année, à la cinquième lune, TCHING-OUANG revenu à Tſong-tcheou, après l'entière défaite des princes Hoai-y & Yen & le tranſport de leurs peuples dans la ville de Lo-yang, nouvellement conſtruite, compoſa un diſcours, qu'il ordonna à Tcheou-kong de publier après ſon retour de Lo-yang.

Cet écrit eſt adreſſé aux mandarins & aux chefs des quatre royaumes de Koan, Tſai, Ho & Chang, ſitués dans les provinces de Ho-nan & de Chan-ſi, qui, par leur révolte, avoient mérité la mort, mais auxquels TCHING-OUANG avoit accordé une amniſtie générale. Tcheou-kong y dit, au nom de l'empereur, que le peu de reſpect qu'ils avoient eu pour les ordres du Ciel, & leur négligence à l'honorer par des cérémonies & par des ſacrifices, les avoient jettés dans ce précipice. Il leur rappelle les débauches & le gouvernement tyrannique de Li-koué; les maux qu'il fit ſouffrir aux peuples en diſtribuant les emplois à des gens cruels & avares. Tching-tang, prince doux & pacifique, nommé par le Ciel pour punir & détruire la dynaſtie *HIA*, rétablit le bon ordre & rendit aux peuples, accablés depuis ſi long-temps, le bonheur & le repos après leſquels ils ſoupiroient. Il ajoute que depuis Tching-tang juſqu'à l'empereur Ti-y, prédéceſſeur de Cheou-ſin, la vertu fut honorée & récompenſée; mais qu'il n'en fut pas de même ſous le règne de ce

dernier prince. Il fait voir aux chefs des quatre royaumes que ce n'eſt pas le Ciel qui a ôté l'empire à la famille des *Hia*, ni à celle des *Chang*, mais qu'on doit attribuer la chûte de ces deux dynaſties à la débauche, à l'orgueil & aux crimes de Li-koué, ainſi qu'aux mauvaiſes mœurs & à la cruauté de Cheou-ſin.

Avant l'Ere Chrétienne. 1111. *Tching-ouang.*

» Qu'eſt-il néceſſaire, continue Tching-ouang, de vous » retracer tout ceci? J'ai accordé une amniſtie générale aux » peuples de vos quatre royaumes, bienfait dont vous de- » vriez être reconnoiſſans; d'où vient cependant que vous » êtes encore inquiets? D'où vient que vous ne vous ſoumet- » tez pas à notre dynaſtie? Je vous ai fait bâtir des maiſons, » je vous ai donné des terres à cultiver, il ne vous manque » rien; d'où vient donc que vous conſervez cet eſprit de » rébellion? D'où vient que vous ne vous ſoumettez pas aux » ordres du Tien.

» J'ai fait ce que j'ai pu pour vous obliger à rentrer dans » le devoir. Je vous ai avertis pluſieurs fois. Si vous ne chan- » gez, ſachez que j'uſerai de toute la rigueur des loix. En » vous obligeant de quitter votre pays pour demeurer à » Lo-yang, je vous ai donné pour inſpecteurs, des officiers » prudens & ſages. Si dans quatre ou cinq ans, ils ſont con- » tens de votre ſoumiſſion, ſoyez sûrs que je vous diſtin- » guerai dans la diſtribution des emplois. Je vous en donne » ma parole, & elle eſt ſacrée (1) «.

Ce diſcours qui avoit été précédé de l'exhortation que Tcheou-kong leur avoit déja faite au nom de l'empereur, fit tant d'impreſſion ſur ces anciens ſerviteurs de la dynaſtie

(1) Chu-king. Chap. To-fang.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1111. *Tching-ouang.*

CHANG, que depuis ce temps-là ils furent auſſi affectionnés à la dynaſtie *TCHEOU*, qu'ils en avoient paru juſques-là éloignés ; de ſorte que TCHING-OUANG, ayant annoncé une partie de chaſſe vers la partie méridionale de la montagne Ki-chan, ils demandèrent à ce prince la permiſſion de le ſuivre, qu'il leur accorda. Cette chaſſe ſe fit avec un cortége nombreux, parce que les princes & les gouverneurs avoient accompagné l'empereur. Ils y goûtèrent tant de ſatisfaction, qu'ils lui proposèrent de s'engager, par ſerment, à lui être fidèle. TCHING-OUANG agréa leur demande, d'autant plus volontiers que les princes Tchou-pé, King-man & Sien-meou, qui n'étoient ſoumis à l'empire qu'autant qu'ils le vouloient bien, étoient de cette partie. TCHING-OUANG interrompit donc la chaſſe, & fit dreſſer, ſur le ſommet de la montagne, un pavillon, ſous lequel il reçut le ſerment de tous les princes ſes vaſſaux (1). Les princes

(1) L'hiſtorien Chinois ne marque pas quelles étoient les cérémonies uſitées pour ces ſortes de ſermens. Mais on voit, dans la ſuite, que lorſque les *Tchu-heou*, c'eſt-à-dire les princes vaſſaux de l'empire, faiſoient entre eux des alliances & ſe juroient une fidélité réciproque, ils cimentoient leurs ſermens, en ſe frottant les lèvres avec le ſang d'un bœuf qu'on enterroit enſuite tout vif. Le caractère *ming*, qui exprime ce ſerment, eſt compoſé de deux mots, dont l'un ſignifie *éclairer*, *manifeſter*, & l'autre, le *ſang*. Dans l'origine, les contractans buvoient de ce ſang, & s'en ſervoient, au lieu d'encre, pour écrire le traité. Les Tartares, à ce que je penſe, ont emprunté cet uſage des Chinois, & y ont fait quelques changemens. Lorſque Genghis-khan fut arrivé ſur les rives du Pan-tchouni avec ſon armée, Haſar, ſon frère, fit tuer un cheval ; Genghis-khan but de l'eau de cette rivière, & fit ſerment, en invoquant le Ciel, de partager avec ſes officiers le *doux* & l'*amer*, & s'offrit, s'il y manquoit, à *devenir comme l'eau qu'il buvoit*. Ses officiers burent auſſi de l'eau & firent le même ſerment, & l'hiſtoire remarque que leurs familles ſe piquèrent d'une fidélité & d'une intrépidité à toute épreuve. En 1211, Yalu-licou-ko, prince de la famille des Leao, pour donner des preuves de ſa fidélité à l'égard de Genghis-khan, dont il ſe déda-

Tchou-pé, King-man & Sien-meou, ſuivirent leur exemple, ce qui remplit de joie toute la cour, & ne contribua pas peu à confirmer les anciens officiers de la famille précédente, dans le parti qu'ils avoient pris d'être fidèles aux *Tcheou* (1). AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1111. *Tchiug-ouang.*

TCHING-OUANG, pour réunir les princes & les ſoumettre entièrement, s'appliqua à examiner leur conduite; il punit ceux qui négligeoient de venir lui rendre leurs hommages, & rétablit l'ordre & la tranquillité dans toutes les parties de l'empire où il ſe tranſporta. Tous les grands vaſſaux ſe conformèrent à ſes règlemens; il ſut gagner l'eſtime & l'amitié de ſes ſujets, & même des barbares qui demandèrent à lui être ſoumis, & à vivre ſous ſes loix. Lorſqu'il eut viſité toute la Chine, de retour à Tſong-tcheou, il s'occupa à créer différentes charges qu'il crut néceſſaires pour le gouvernement de l'état, & la ſixième année de ſon règne, il publia un édit concernant ces nouvelles créations, où il s'exprimoit ainſi (2). 1110.

» Dans ces heureux ſiècles où les loix étoient en vigueur, » les ſages princes ne penſoient qu'à conſerver l'empire en » paix; mais quelques ſoins qu'ils ſe ſoient donnés, on a vu » cependant le trouble ſuccéder à la plus grande tranquil- » lité; eſt-ce faute de bonnes loix? Non certainement, » puiſqu'elles prévenoient tout ce qui pouvoit troubler » le repos des peuples.

---

roit vaſſal, monta ſur la montagne de Kin, ſacrifia des victimes, un *cheval blanc* & un *bœuf noir*, briſa une flèche, & fit ſon ſerment. *Editeur.*

(1) Tſo-tchuen. —Tou-chi. —Ouai-tchuen.

(2) Chu-king, Chap. Tcheou-koan.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1110. *Tching-ouang.*

» Yao & Chun ayant examiné l'antiquité (1), créérent » cent officiers. Dans le palais, les *Pe-koué* avoient ſoin de » déterminer en dernier reſſort, toutes les affaires, avant » qu'elles fuſſent rapportées à l'empereur, & le *Sſe-yo* avoit » inſpection ſur tous les gouverneurs & les vaſſaux de » l'empire. Hors le palais, ces princes avoient les *Tcheou-* » *mou* & les *Heou-pé*; chaque province avoit le ſien; les » premiers avoient ſoin qu'il ne manquât rien au peuple » pour vivre en paix; les ſeconds avoient inſpection ſur » les officiers des provinces, & les empêchoient de fouler » le peuple; la correſpondance établie entre ces officiers » du dedans & ceux du dehors, conſervoit la concorde » dans toute l'étendue de l'empire. Les empereurs des *CHANG* » & des *HIA*, augmentèrent du double le nombre de ces » officiers, à meſure que les peuples ſe multiplièrent. Ces » princes ſages & éclairés, n'ont jamais penſé que le bon » gouvernement conſiſtât dans le petit ou le grand nom- » bre d'officiers, mais dans leur choix.

» Quoique ſans mérite (2), j'ai ſuccédé à ces grands princes,

(1) Le P. Gaubil conclut, d'après cette expreſſion, que Yao & Chun devoient avoir des connoiſſances ſur les temps qui les avoient précédés, & il a raiſon. Il eſt parlé dans le *Tſo-tchuen* des officiers de Hoang-ti, & de Chao-hao qui régnoient avant Yao. Confucius, dans ſes commentaires ſur l'*Y-king*, parle de Fou-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, comme de princes qui ont régné avant Yao. *Editeur.*

(2) Le texte porte, *tout petit que je ſuis*; la politeſſe chez les Chinois eſt pouſſée à un point, qu'ils n'employent ordinairement que des termes de mépris quand ils parlent d'eux-mêmes & de ce qui leur appartient, tels que ſont; *ſiao*, petit; *tſien*, mépriſable; *hia*, inférieur; *pou-tſai*, inérudit; *ſiao-ſeng*, petit diſciple; pour dire ma maiſon, *kan-kia*, froide maiſon; mon fils *ſiao-kiuen*, petit chien. Le terme *moi* eſt incivil, & ne ſe peut employer qu'en parlant à un valet. C'eſt tout l'oppoſé lorſqu'on parle de quelqu'un ou à quelqu'un; on prodigue alors les termes de *kouei*, illuſtre; *tſun*, noble; *pao*, précieux; *chang*, haut; *ta*, grand; *kao*, élevé, &c. *Editeur.*

&

» & je suis dans la crainte qui ne m'abandonne ni jour » ni nuit, de ne pouvoir marcher sur leurs traces; je trem- » ble de ne pouvoir réussir.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1110. *Tching-ouang.*

» Les trois officiers que nous appellons les trois Comtes, » sont le *Tai-sse*, le *Tai-fou* & le *Tai-pao*; le *Tai-sse* est le grand » maître de l'état, qui a l'intendance sur tous les officiers. » Le *Tai-fou* qui tient la seconde dignité, doit aider le » *Tai-sse* dans son emploi, & il jouit du même pouvoir, » mais il lui est subordonné. Le *Tai-pao* est le grand pacifica- » teur, & doit veiller à ce que la paix & la tranquillité de » l'empire ne reçoivent aucune atteinte : ces trois grandes » charges ne doivent être exercées que par des officiers du » premier mérite.

» Nous avons encore les trois *Kou* ou vicomtes; savoir, » le *Chao-sse*, le *Chao-fou* & le *Chao-pao*, qui exercent les mêmes » emplois, & sont tenus des mêmes obligations que les » *Tai-sse*, *Tai fou* & *Tai-pao*, mais en second. Ces six premiers » officiers de l'état doivent s'aider mutuellement; ils peuvent » aisément faire fleurir l'empire, & m'être du plus grand » secours. L'emploi du *Tchong-tsai*, ou premier président du » tribunal de qui dépendent tous les mandarins, veillera » sur la distribution des charges qu'il fera avec discerne- » ment & avec justice. Le *Sse-tou* ou premier président du » *Hou-pou*, tribunal des deniers publics, tiendra la main à ce » que le peuple soit attentif dans l'observance des cinq sortes » de devoirs. Le *Tsong-pé* ou premier président du tribunal » des rits, aura soin de maintenir les peuples dans la bonne » doctrine, & veillera à ce que les sacrifices se fassent avec » tout le respect convenable; le *Sse ma*, ou premier préси- » dent du bureau de la guerre, aura soin des troupes, &

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1110. *Tching ouang.*

» maintiendra la paix ſur nos frontières. Le *Sſe-keou* ou pre-
» mier préſident du tribunal des crimes, fera obſerver les
» loix contre les criminels & les malfaiteurs. Le *Sſe-kong* ou
» premier préſident du tribunal des ouvrages publics, veillera
» à ce que les différentes routes, ſoit par eau, ſoit par terre,
» les bâtimens & autres ouvrages publics, ſoient toujours
» en état.

» Les affaires ainſi partagées en ſix différens tribunaux, ſi
» tous les officiers qui les compoſent s'acquittent de leur
» devoir, ſuivant l'obligation de leurs charges, je ne doute
» point que l'on ne voie quelque changement heureux,
» & que nous n'affermiſſions la paix dans l'empire. Tous
» les ſix ans, les cinq *Fou*, ou les princes vaſſaux des cinq
» ordres différens, viendront à la cour faire hommage, &
» de douze en douze ans, l'empereur en perſonne, ſui-
» vant le temps, ira viſiter les provinces, accompagné de
» ſes miniſtres. Les princes & les mandarins des provinces,
» viendront le recevoir, & lui propoſeront ce qu'ils croiront
» expédient pour le bien de l'état; ils recevront ſes ordres,
» & de cette manière les peuples ſe maintiendront en paix,
» & les mandarins ſeront éclairés.

» O vous qui ſervez l'empire, mandarins, quels ſoins,
» quels reſpects ne devez-vous pas avoir pour les emplois
» qui vous ſont confiés? Soyez ſur-tout attentifs à la juſtice;
» les ſupplices ne ſont que pour corriger le vice. Il faut
» avoir des égards pour le public, & étouffer toutes vues
» particulières; vous ferez connoître par-là que vous aimez
» les peuples. Voyez comment faiſoient les anciens, lorſqu'ils
» entroient en charge. N'arrêtez rien qu'après un mûr exa-
» men, & vous verrez que vous ferez peu de fautes; prenez

Avant l'Ere Chrétienne. 1110. *Tching-ouang.*

» les loix pour la baſe de votre conduite; que des raiſonne-
» mens artificieux ne mettent point le trouble dans vos
» actions. N'agiſſez jamais ſur des doutes, principalement
» s'il eſt queſtion d'affaires de quelque conſéquence. Ne
» les gâtez point par votre négligence, & ſoyez parfaite-
» ment inſtruits de vos obligations, autrement ce ſeroit
» être comme une ſtatue tournée contre une muraille.

» Pour vous, mandarins des tribunaux, ſouvenez-vous de
» trois choſes: ſi vous avez une intention droite, vous
» acquerrez du mérite: ſi vous êtes ſoigneux à pratiquer la
» vertu, vous ferez fleurir les loix, & ſi vous êtes décidés
» dans l'exécution, vous vous épargnerez beaucoup de
» peine. Un orgueilleux en place, n'y ſera pas long-temps,
» & la rétribution d'un prodigue ne peut lui être d'un grand
» ſecours. Plus vous êtes élevés, plus vous devez être hum-
» bles & reſpectueux à l'égard de tout le monde. Que votre
» vertu ne ſe démente jamais. Si vous ſuivez cette règle,
» ſachez que vous jouirez d'une paix conſtante; mais ſi vous
» n'avez que l'apparence de la vertu, vous devez vous atten-
» dre à avoir le cœur dans une agitation continuelle, ſans
» eſpérance de repos.

» Plus vos dignités ſont éminentes, plus vous devez pen-
» ſer à la difficulté de vous y maintenir; tout doit être
» pour vous un ſujet de crainte. Si vous ne doutez de rien,
» vous n'êtes pas loin de votre chûte. Accueillez les ſages,
» n'en ſouffrez pas d'autres auprès de vous. Ayez le cœur de
» tous vos mandarins, ſans cela il eſt difficile qu'il ne s'élève
» des troubles. Si ceux que vous produirez dans les emplois
» s'en acquittent dignement, ils feront votre gloire, & prou-
» veront votre diſcernement; autrement ils feront votre

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1110. *Tching-ouang.*

» déshonneur, & donneront à connoître que vous êtes indignes du poſte que vous occupez. Vous donc, grands officiers, qui poſſédez les premières charges de la couronne, » appliquez-vous à les remplir avec fidélité. Aidez votre » prince, travaillez au repos du peuple, & faites régner la » vertu dans tout l'empire «.

Cette même ſixième année, TCHING-OUANG, après avoir établi ſes différens officiers, reçut la nouvelle que les ambaſſadeurs d'un royaume étranger, appellé le royaume de *Yue-tchang-chi*, venoient lui apporter des préſens, & faire hommage. Ce royaume, ſitué au ſud du pays de Kiao-tchi ou de la Cochinchine, n'avoit jamais envoyé perſonne en Chine. L'empereur ordonna de les amener à ſa cour, & qu'on leur rendît par-tout beaucoup d'honneurs. Ce prince les reçut fort bien, les traita avec diſtinction, & accepta leurs préſens, parmi leſquels étoit un faiſan blanc, eſpèce inconnue juſques-là; après quoi, il leur fit demander pour quel ſujet ils étoient venus. Ils répondirent, par interprètes, que les vieillards diſoient hautement dans leur pays, que depuis trois ans on n'avoit vu ni vents, ni tempête, ni pluies hors de ſaiſon, ni grandes vagues ſur la mer, & qu'il falloit qu'il y eût quelque cauſe ſpéciale d'une telle faveur du Tien; qu'apparemment le trône de la Chine étoit occupé par un ſage empereur, qui leur procuroit ces bienfaits.

Tcheou-kong, après cela, les conduiſit à la ſalle des *ancêtres* de la famille régnante, où il fit étaler, d'un côté les préſens qu'ils avoient apportés, & de l'autre ceux que TCHING-OUANG envoyoit à leur prince, parmi leſquels étoient cinq chariots d'une nouvelle invention. Ces chariots mettoient à

couvert & indiquoient en même-temps la route qu'ils tenoient, par le moyen d'une petite boîte, faite en forme de pavillon ou de dôme, ſuſpendue à l'impériale, dans laquelle étoit une main qui marquoit toujours le ſud, de quelque côté que les chariots tournaſſent. C'eſt pour cette raiſon qu'on les appella *Tchi-nan-tché* (1) ou *chariot du ſud*. Cette

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1110. *Tching-ouang.*

(1) Aucun des interprètes ne doute qu'il faille entendre de la bouſſole l'expreſſion *Tchi-nan-tche*, mot-à-mot, *le char qui indique le midi*. Les Chinois l'appellent encore aujourd'hui *Tchi-nan*. Il y a toute apparence que nous leur devons cette découverte importante dont Marco-Polo, au retour de ſes voyages, aura donné la connoiſſance à l'Europe, ainſi que celle de l'Imprimerie. Il y a beaucoup d'apparence encore que nous l'avons connue aſſez long-temps avant que d'en faire uſage; car il en eſt parlé dans des vers de Guyot de Provins, qui écrivoit dans le douzième ſiècle, & qui nous en a donné la deſcription ſous le nom de *Marinette* ou *Mariniere*.

Un art font qui mentir ne peut
Par vertu de la Marinette,
Une pierre laide & noirette
Où li fer volontiers ſe joint
Et ſi regarde le droit point,
Puiſque l'aiguille l'a touchée,
. . . . . .
En l'eau la mettent ſans plus,
Et li fétus li tient deſſus.

Cependant, en 1598, lorſque les Portugais pénétrèrent pour la première fois dans la mer des Indes, ils y trouvèrent un nombre prodigieux de vaiſſeaux, & un commerce réglé ſur toutes les côtes des Indes, ſur celles de l'Afrique, de l'Arabie, de la Mer rouge & de la Perſe, ce qui les ſurprit beaucoup; mais ils le furent encore davantage, lorſque Vaſco de Gama ayant demandé au roi de Melinde un pilote, qui conduisît ſa flotte à Calicut, il trouva dans ce pilote, nommé *Kanaka*, gentil de Guzarate, un homme ſi habile dans la navigation, que les Portugais lui ayant montré un aſtrolabe, il y fit peu d'attention, parce qu'il étoit accoutumé à ſe ſervir de la bouſſole, du quart-de-cercle & des cartes géographiques. Si on s'en rapporte aux Chinois, l'origine de la bouſſole remonte chez eux à plus de 2600 ans avant Jéſus-Chriſt ſous le règne de Hoang-ti, à qui ils attribuent un nombre prodigieux d'inventions. Le *Ouai-ki* aſſure que cet em-

machine fut d'une grande utilité aux envoyés de Yue-tchang-chi; car arrivés au royaume de Fou-nan-lin, sur le bord de la mer, ils montèrent des barques, & par le moyen de cette bousſole, ils ne mirent qu'un an pour retourner dans leur royaume.

Avant l'Ere Chrétienne. 1110. *Tching-ouang.*

1109. Après le départ de ces ambaſſadeurs, TCHING-OUANG, à la ſeptième année de ſon règne, le deux de la ſeconde lune, prit la réſolution de quitter Tchi-fong, ancienne cour des princes de *TCHEOU*, pour aller à Fong-tching, & de-là à Lo-yang, où il réſolut d'établir ſa cour. Tcheou-kong & Chao-kong qui avoient la dignité de *Tai-pao*, furent devant pour diſpoſer toutes choſes: ces deux miniſtres ne partirent cependant de Fong-tching que le trois de la troiſième lune pour ſe rendre à Lo-yang, où ils arrivèrent le cinq au matin. Ils parcoururent avec ſoin toute la ville, nivelèrent le terrein & déterminèrent enſuite l'endroit où on bâtiroit le palais & la ſalle des *ancêtres* de la famille impériale; on marqua auſſi les divers endroits où l'on devoit faire des ponts, & de combien il falloit aggrandir Lo-yang, pour en faire une ville impériale. Cet examen fait & le plan tracé, Tcheou-kong qui étoit bon mathématicien, fit élever un *Gnomon*, de huit pieds de haut, pour prendre les différentes hauteurs du

---

pereur, pour venir à bout du rebelle Tchi-yeou qui avoit, dit-on, l'art d'obſcurcir l'air, fit conſtruire un chariot qui indiquoit le midi (*Tchi-nan*), & par le moyen duquel il trouva Tchi-yeou qu'il prit & enchaîna dans l'endroit où ſe donna la bataille, appellée, à raiſon de cette défaite; *Tſioue-pi-tchi-ye*, *la campagne* ou *le camp du frein rompu*. Tchin-in, cité dans les annales, à cette même époque, prétend que ſous Hien-tſong, empereur des *TANG* (dont le règne commença l'an 806 de Jéſus-Chriſt), on détermina la forme de ce char. Il avoit une impériale ſurmontée de la figure d'un *ſien-gin* ou d'un immortel. De quelque côté que le char allât, il montroit toujours le midi avec ſa main. *Editeur.*

ſoleil; ce *Gnomon* lui donnoit à midi, le jour du ſolſtice d'été, l'ombre d'un pied cinq pouces huit lignes; au ſolſtice d'hiver, l'ombre de treize pieds un pouce & quatre lignes; & aux deux équinoxes, celle de ſept pieds trois pouces ſix lignes.

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

Le jour ſuivant, Tcheou-kong fit un ſacrifice au Tien, & lui immola deux bœufs, pour demander qu'il protégeât cette nouvelle ville. Il adreſſa différens ordres aux grands du pays, qui les reçurent avec reſpect; alors il ſe diſpoſa à retourner à la cour. Chao-kong, à la tête des principaux d'entre les princes héréditaires des *Chang*, les préſenta à Tcheou-kong, ainſi que les préſens qu'ils offroient à l'empereur avec les cérémonies ordinaires, c'eſt-à-dire, à genoux. Alors Chao-kong prenant la parole dit à Tcheou-kong: » Je vous prie d'avertir l'empereur, que la bonté que ſa » majeſté a eue de faire bâtir la ville de Lo-yang, a rempli » de reconnoiſſance les peuples de *Chang* qui l'habitent, » ils ſont entièrement changés. Ce qui les a ſur-tout com- » blés de joie, c'eſt d'avoir des mandarins particuliers qui » aient ſoin de leurs affaires. Hélas! le Hoang-tien, le Chang-ti » avoit placé Cheou-ſin ſur le trône comme ſon fils aîné; » mais ſes crimes l'ont fait rejetter. Le prince qui eſt ſur le » trône, jouit, à la vérité, d'un bonheur ſans bornes; mais » qu'il eſt expoſé à des malheurs ſans fin, & quel reſpect ne » lui doit-on pas!

» Si la dynaſtie *Chang* s'eſt perdue, on ne doit point en » accuſer les ſages & anciens princes qui l'ont gouvernée » avec tant de prudence & de ſuccès, mais leurs deſcendans » qui par leur mauvaiſe conduite & par leurs vices, ont » écarté d'auprès d'eux les bons miniſtres, & les ont obli- » gés de ſe cacher pour ſe ſouſtraire à leur injuſte colère;

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1109. *Tching-ouang.*

» qui ont contraint leurs ſujets hommes & femmes de » prendre leurs enfans dans leurs bras, de les baigner de » larmes, en demandant vengeance au Tien, & en partant » pour aller chercher ailleurs quelque aſyle où ils fuſſent à » couvert de leur cruauté. Le Tien touché de compaſſion, » les a tirés de la misère, en mettant l'empire en d'autres » mains. Qu'elle attention ne doit pas avoir un prince pour » la vertu?

» Lorſque les peuples de *HIA* étoient gouvernés par des » princes ſages & vertueux, tels que le grand Yu, le Tien » en prenoit ſoin, & accordoit ſa protection à leurs deſ- » cendans; mais quand leurs deſcendans ont abandonné » la vertu, le Tien les a auſſi abandonnés, & ils ſont tom- » bés. Il en eſt de même de la dynaſtie *CHANG*: Tching- » tang attiroit ſur ſes deſcendans & ſur ſes peuples les » faveurs du Tien; Cheou-ſin ne mérita que ſa colère & » perdit l'empire.

» Notre jeune prince qui occupe aujourd'hui le trône, » ne doit pas rejetter les avis des anciens qui ont de l'expé- » rience; il doit chérir leur vertu, il doit eſtimer leur habileté, » & il ſuivra les intentions du Tien. Quoique jeune, il eſt » fils aîné du Tien. S'il réunit parfaitement ſon peuple, il » peut s'aſſurer d'être heureux; s'il commence de bonne- » heure à craindre de ne pas remplir entièrement ſes obli- » gations, le peuple craindra de ne pas lui être ſoumis » parfaitement. Quand l'empereur viendra, il doit ſe reſ- » ſouvenir qu'il tiendra ici la place du Chang-ti, il faut » qu'il gouverne ce peuple par lui-même, & il rendra célè- » bre ce pays du *milieu*". Tcheou-kong, dit lui-même: » Si » l'empereur, ſuivant les intentions du Chang-ti, fait avec

» reſpect

» reſpect les ſacrifices pour demander ſa protection, il
» pourra par ce moyen eſpérer de réuſſir dans le gouver-
» nement du *milieu*; ce n'eſt qu'avec ce ſecours que le peu-
» ple peut eſpérer d'être heureux. Le bon gouvernement
» dépend beaucoup des officiers dont on ſe ſert. Les anciens
» mandarins des *Chang*, ſavent comment il faut gouverner
» leur peuple; ſi on leur donne de nos officiers pour
» les inſtruire de nos loix, inſenſiblement vous les verrez s'y
» accoutumer.

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

» Un prince qui eſt maître de l'empire, ne ſauroit trop
» eſtimer la place qu'il occupe, & ne pas reſpecter la vertu:
» nous devons avoir ſans ceſſe devant les yeux les exem-
» ples des *Hia* & des *Chang*. Qui de leur temps auroit oſé
» dire, je ſais que notre dynaſtie durera des années, ou
» je ſais qu'elle finira bientôt? Ce ſont elles-mêmes qui, par
» leur peu d'eſtime pour la vertu, ſe ſont perdues; Tching-
» ouang, notre maître ſuccède à ces princes, il faut qu'il
» ſuccède à la vertu de ceux qui ont établi ces dynaſties.

» Les peuples de Lo-yang ſont comme des enfans à qui
» on apprend à ſe nourrir. Le Tien leur a donné un pen-
» chant qui peut les porter au bien ou les entraîner au mal;
» cela dépendra de la manière dont nous les gouvernerons
» dans ces commencemens. Il faut que notre prince les
» traite avec bonté, qu'il reſpecte la vertu & ſache la récom-
» penſer; il gagnera par-là leur cœur & leur attachement.
» Il ne faut pas uſer de la dernière ſévérité, à leur égard,
» ſous prétexte qu'ils feront de grandes fautes; peu-à-peu
» ils ſe corrigeront. Le prince qui occupe la première place
» doit auſſi être le plus vertueux. Que tout le monde s'écrie:
» que notre dynaſtie des *Tcheou* dure autant que celle des

» *Hia*, & qu'elle ne finiſſe point comme celle des *Chang* !
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1109. *Tching-ouang.* » Le prince doit ſavoir qu'il n'eſt affermi ſur le trône qu'autant que le peuple eſt content «.

Chao-kong, après ce diſcours, ſe mit à genoux, battit de la tête contre terre, & ajouta : » Moi petit, mais fidèle » ſujet de ſa majeſté, j'oſe la prier de recevoir l'hommage » de ſon peuple, des mandarins & de ſes officiers ; qu'elle » daigne les éclairer comme elle fait ſes anciens ſujets ; ils » ont droit comme eux à ſes bienfaits «.

Tcheou-kong ayant reçu ordre de demeurer à Lo-yang, par un courier envoyé exprès, ſe mit à genoux devant ce courier & lui parla ainſi : » Je ſuis à Lo-yang, par » un ordre de ſa majeſté, afin de diſpoſer toutes choſes » pour y recevoir ſa cour : quand tout ſera en état, je vous » prie de lui dire qu'il eſt expédient que je m'en retourne. » C'eſt par un bienfait ſignalé du Hoang-tien, que cette » ville a commencé à s'élever, & j'eſpère l'achever de même. » Après avoir examiné avec Chao-kong, nous avons déter- » miné l'emplacement que doit occuper le palais de ſa » majeſté, & celui qui eſt deſtiné pour le peuple. Dès que » je fus arrivé ici, je me tranſportai au nord de Hoang-ho » pour viſiter la rivière Li-choui ; de-là, je tournai du côté » de l'eſt & enſuite du côté de l'oueſt, pour prendre con- » noiſſance des rivières Kien-choui & Tchen-choui, & » comparer les pays quelles arroſent avec ceux que parcourt » la rivière Lo-ho. J'examinai de même le pays de l'eſt de la » rivière Tchen-choui, & fis dreſſer une carte exacte de » tout ce pays, pour être préſentée à ſa majeſté «. Tcheou-kong, ſans perdre de temps, fit repartir le courier pour la cour.

Avant l'Err Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

Tching-ouang, après avoir reçu les dépêches de Tcheou-kong, renvoya le courier avec cette réponſe : » Je n'ai » garde de ne pas reſpecter comme je le dois, les bien- » faits du Tien. Le lieu que vous avez choiſi, me fait » connoître que c'eſt un bonheur pour la dynaſtie *Tchbou* » de vous avoir, & le ſoin que vous avez d'expédier mon » courier, eſt un effet de votre zèle pour mon ſervice. » Vous me ſouhaitez les faveurs du Tien, des mille & » mille années ; ſi j'ai quelque félicité, n'eſt-ce pas à vos » ſages conſeils que je la dois ? Nous en profiterons l'un » & l'autre «.

Tcheou-kong, lui répondit : » Quand votre majeſté vien- » dra dans cette nouvelle cour, il faut qu'elle y paroiſſe » avec éclat. La première choſe quelle y fera, ſera d'offrir un » ſacrifice pour cette nouvelle ville, quoique l'uſage n'en ſoit » point fixé dans nos livres. J'ai diſpoſé les officiers d'ici, » à aller au-devant de votre majeſté. Je leur ai fait entendre » quelle auroit égard à leurs ſervices & à leur mérite.

» Dans les récompenſes que votre majeſté diſtribuera, » elle doit avoir entre ſes mains un mémorial où le mérite » de chacun ſoit marqué exactement. C'eſt à elle de donner » aux mandarins les inſtructions néceſſaires ; mais je crains » quelle ne ſe laiſſe aller à quelques inclinations particu- » lières. Elles ſont de la nature du feu ; d'abord il ne fait » pas grand effet ; enſuite il devient ſi grand, qu'il eſt im- » poſſible de l'éteindre. Par rapport aux coutumes, ne chan- » gez pas le plan de conduite que vous m'avez vu ſuivre ; » ne vous ſervez maintenant que de vos anciens officiers ; » mais expliquez les affaires à ceux d'ici. Appliquez-vous, » faites paroître que vous jugez avec diſcernement, louez

» le mérite & vous verrez que vous vous attirerez les louan-
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » ges de tous.

1109. *Tching-ouang.* » Imitez vos ancêtres Ouen-ouang & Ou-ouang. Soyez » attentif au reſpect, ou à l'irrévérence des grands à votre » égard. Il eſt de la dernière conſéquence qu'un ſujet » ne manque pas à ce qu'il doit à ſon prince. Celui qui » manque aux cérémonies, eſt cenſé, ſelon la façon de » penſer du peuple, manquer de reſpect; ſouvent c'eſt groſ- » ſièreté.

» Faites attention, prince, combien je ſuis occupé. Sui- » vez exactement ce que je vous ai enſeigné principalement » ſur les moyens de connoître le naturel des peuples & de » les aider. Il eſt dangereux de ne pas être attentif ſur ces » articles. Si vous imitez la droiture de votre père, & vous » conformez à mes inſtructions, vous ne vous égarerez » pas; venez donc, prince, & ſoyez ſur vos gardes. Je vais » meſurer les terres, afin de les diſtribuer avec équité. Si » les peuples de ce pays ſe ſoumettent, vous verrez venir à » nous ceux des pays éloignés.

TCHING-OUANG, répondit à Tcheou-kong: » Si vous » m'aidez de vos lumières, j'eſpère faire des progrès dans » la vertu. Quelque jeune & foible que je ſois encore, vous » ferez éclater dans ma perſonne les grandes qualités de mon » ayeul Ouen-ouang, & de mon père Ou-ouang; vous me » conduirez à ne rien faire contre le reſpect que je dois aux » ordres du Tien, & avec votre ſecours nous réunirons tous » les peuples. J'eſpère que vous m'aiderez à faire avec » pompe les cérémonies, à eſtimer par-deſſus tout les ſacri- » fices, & même à pratiquer des vertus, dont nos livres ne » parlent pas.

» Votre miniſtère s'eſt fait connoître avec éclat de tout le » monde. Il n'eſt perſonne qui ne ſoit inſtruit de l'attention » que vous apportez dans tout ce que vous faites. Votre » douceur & votre modération mettront la paix dans tout » mon empire, & maintiendront en vigueur les ſages inſ- » tructions laiſſées par mon père & par mon aïeul (1) «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

TCHING-OUANG, marqua ſon arrivée à Lo-yang, par un ſacrifice ſolemnel au Tien, avec un appareil & une magnificence dont on n'avoit point vu d'exemple. Cette pompe fit beaucoup d'impreſſion ſur le peuple & lui inſpira une eſtime pour l'empereur, qui s'accrut encore par les cérémonies qu'il fit à Ouen-ouang & à Ou-ouang dans la ſalle de ſes *ancêtres*. TCHING-OUANG, après s'être acquitté de ces deux devoirs eſſentiels voulut examiner ſon nouvel établiſſement de Lo-yang.

La ville étoit quarrée & chaque face avoit dix-ſept mille deux cens pieds de long, & par conſéquent ſoixante-huit mille huit cens pieds de tour, c'eſt-à-dire, neuf *lis* & plus de face, & trente-huit *lis* de tour. Ses fauxbourgs avoient dix-ſept *lis* de longueur. Au midi, elle étoit défendue par la rivière Lo-ho; au nord, elle s'étendoit juſqu'à la montagne Ki-chan. Dans les deux fauxbourgs, devoient être les magaſins des choſes néceſſaires à l'approviſionnement de la ville & au commerce. Le tertre ou monticule deſtiné pour les ſacrifices au Tien, étoit de cinq ſortes de terres; à l'eſt, elles étoient vertes; au ſud, rouges; à l'oueſt, blanches; noires au nord & jaunes au milieu. Au nord du tertre, étoit le temple dédié au Tien. Heou-tſie, chef de la

(1) Chu-king, Chap. Lo-kao.

famille des *Tcheou*, lui tenoit compagnie. Le lieu où l'empereur devoit faire les cérémonies à ſes ancêtres étoit compoſé de cinq grandes ſalles, dont l'une s'appelloit *Tai-miao*; la ſeconde, *Tſong-kong*; la troiſième, *Kao-kong*; la quatrième, *Lou-tchin*; la cinquième, *Ming-tang*. Chacune de ces ſalles avoit ſes galleries, avec trois rangs de fenêtres.

Avant l'Ere Chrétienne. 1109. *Tching-ouang.*

Tching-ouang fut ſatisfait de l'ordonnance & de la diſtribution de Lo-yang & récompenſa libéralement tous ceux qui avoient fait paroître du zèle pour ce nouvel établiſſement. Après avoir donné ſes ſoins à la ſubſiſtance des pauvres, il ſongea à retourner à l'ancienne cour, pour y demeurer en attendant que Lo-yang fût entièrement achevée. Il ordonna à Tcheou-kong, qui étoit aimé du peuple, d'y reſter pendant ſon abſence, afin de faire obſerver les loix, & d'y établir les coutumes & la police qu'il jugeroit néceſſaires au maintien du bon ordre.

Tcheou-kong, ſe proſternant juſqu'à terre, ſe diſpoſa à obéir & à remplir les intentions de ſon maître ſur l'adminiſtration qu'il lui confioit dans cette nouvelle ville, dont il vouloit faire le ſiège de l'empire.

Comme l'empire étoit diviſé en pluſieurs principautés qui prenoient toutes le titre de royaumes, Tcheou-kong donna au pays de Lo-yang celui de royaume du *milieu*, *Tchong-koue*; c'eſt de-là ſans doute qu'eſt venu le nom que la Chine porte encore aujourd'hui, car on ne trouve pas qu'elle l'ait eu avant cette époque (1).

Auſſi-tôt que l'empereur fut arrivé à la cour de Tcheou,

(1) Comme la ville de Lo-yang, ſituée dans le Ho-nan, ſe trouvoit, à-peu-près, au centre de la Chine d'alors, étant environnée de tous côtés par les autres pro-

il dépêcha un courrier à Tcheou-kong pour s'informer de sa santé ; chose qu'un prince, suivant le rit chinois, ne doit jamais faire à l'égard de son sujet, ni un supérieur vis-à-vis de son inférieur : Tcheou-kong qui ne savoit point flatter, refusa cet honneur & répondit à TCHING-OUANG. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1109. *Tching-ouang.*

» Le courier de votre majesté m'a remis du vin de » *Ku-tchang*, en me demandant de sa part des nouvelles » de ma santé. Quant aux deux vases de vin *Ku-tchang* (1), » comment oserois-je en boire ? C'est un vin qu'on n'offre » que pour marquer le respect qu'on a pour la personne à » qui on le présente. Je n'ai garde de m'en servir que pour » les sacrifices, ou dans les cérémonies des *ancêtres*. Mais » un prince ne doit pas s'informer de la santé de son sujet ; » c'est un honneur que je ne puis recevoir, sans manquer » aux usages & aux loix de l'empire «.

Après que les travaux de Lo-yang furent achevés, Tcheou-kong en partit pour aller joindre TCHING-OUANG. Il apprit en arrivant que son frère Tsai-chou, étoit mort dans la prison où sa révolte l'avoit conduit. TCHING-OUANG avoit donné sa principauté à son fils Tsai-chang ; mais par un effet de sa bonté, l'empereur avoit voulu que le père la possédât encore sa vie durant. Ainsi Tsai-chang n'en prit 1108.

vinces, le nom de *Tchong-koue* ou royaume du *milieu*, donné à cette province où l'empereur tenoit sa cour, aura été employé, dans la suite, pour désigner toute la Chine. L'origine de ce nom, insinuée dans ce que dit ici le P. de Mailla, me paroît la seule à laquelle on doit s'arrêter. Il ne faut pas prêter aux anciens Chinois le ridicule de croire que leur empire étoit placé au milieu du monde. Le nom de *Tulimpa-koron*, que les Tartares *Mancheoux* donnent aujourd'hui à la Chine, n'est que la traduction du mot *Tchong-koue*. *Editeur.*

(1) Ku-tchang étoit un vin fait de millet noir, appellé *ku*, & d'une herbe odoriférante, appellée *tchang*. *Editeur.*

possession qu'à cette huitième année du règne de TCHING-OUANG.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1108. *Tching-ouang.*

Cette même année les descendans de Yao auxquels Ououang avoit donné des terres à titre de principautés, voulant agrandir leurs domaines, firent la guerre à leurs voisins. TCHING-OUANG qui aimoit la paix, les fit avertir plusieurs fois de retirer leurs troupes, & de ne point troubler la tranquillité commune. Ces nouveaux princes enflés de quelques petits avantages qu'ils avoient remportés, refusèrent d'obéir. L'empereur en fut si irrité qu'il résolut de les détruire, & envoya contre eux une puissante armée, qui les dépouilla de leurs états. TCHING-OUANG les donna à son frère Chou-yu.

1106.

Tcheou-kong, dont les fatigues excessives & les grands travaux pour le service de l'état, avoient considérablement altéré la santé, sentant son terme approcher, voulut donner une dernière marque de son zèle à son prince, par le placet suivant :

» Le vrai sage ne cherche point le repos. Quiconque » sait la peine qu'il y a de labourer & de recueillir, sait » ce que c'est que le travail & la fatigue. Il sait que la » moisson en est inséparable, & il voit dès-lors combien » l'espérance de ceux qui refusent de travailler est frivole. » Quand je pense à ces sortes de gens, il me semble voir » des enfans de laboureurs qui, témoins des fatigues de » leurs pères & de leurs mères, pour labourer la terre, » la fémer; la purger des herbes inutiles, l'arroser dans » les temps de sécheresse, la moissonner, séparer le grain » de la paille, ne se mettent point en peine de les soula- » ger; ils ne se donnent du mouvement que pour jouir du fruit

» fruit de leurs travaux ; alors ils se livrent sans réserve aux » plaisirs, en disant, nos anciens n'y entendent rien : nos » anciens ne savent pas jouir.

Avant l'Ere Chrétienne. 1106. *Tching-ouang.*

» J'ai oui dire, que l'empereur Tai-ou, de la dynastie des » *Chang*, étoit si attentif, si circonspect, si soigneux, & si » agissant qu'il n'auroit pas osé être un moment en repos. » Aussi son règne fut-il de soixante-quinze ans. Cao-tsong » ne passa point sa jeunesse à jouir dans le palais de l'em- » pereur Siao-y, des avantages de sa naissance. Son père » l'avoit fait élever à la campagne, afin qu'il fût témoin » des peines & des fatigues que le peuple essuyoit, pour » procurer la subsistance aux autres. Aussi quand il fut » monté sur le trône, il garda trois ans entiers un pro- » fond silence ; mais quoiqu'il ne parlât point, il n'étoit » pas pour cela oisif : occupé sans cesse des moyens de ne » pas faire de fautes, il n'auroit pas osé perdre un seul mo- » ment. Quand il eut rétabli la paix & le bon ordre, tout » le monde bénit son règne, aussi posséda-t-il l'empire » cinquante-neuf ans.

» Tsou-kia, avant que de monter sur le trône ne paroissoit » avoir aucune vertu & se plaisoit à fréquenter les gens de » basse extraction ; mais lorsqu'il fut en place, il changea de » conduite, reconnut son erreur, & mit toute son applica- » tion à rendre le peuple heureux. Son humanité s'étendit » sur le pauvre, la veuve & l'orphelin. Aussi occupa-t-il le » trône trente-trois ans.

» Il y a eu des princes qui n'ont cherché que leurs plai- » sirs. Ennemis du travail & de la gêne, ils n'ont jamais » su ce que c'étoit que souffrir ; mais combien de temps

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1106. *Tching-ouang.*

» ont-ils joui de l'empire? Leurs règnes ont été d'une courte » durée.

» Jamais princes n'ont ſu fuir le plaiſir, comme Tay- » ouang & Ouang-ki nos ancêtres; n'a-t-on pas vu Ouen- » ouang votre ayeul, déguiſé ſous l'habit d'un homme du » commun, aller tranquilliſer le peuple? Il ſe traveſtiſ- » ſoit en laboureur pour lui procurer des vivres, & ne » trouvoit rien de difficile, quand il s'agiſſoit de le ſoula- » ger. Les malheureux, la veuve & l'orphelin étoient les » premiers objets de ſes attentions. Tous les jours dès le » matin, ſans ſe donner le loiſir de prendre ſes repas, il » s'occupoit tout entier des beſoins du peuple; jamais les » plaiſirs ou la chaſſe ne purent le tenter, ni le diſtraire » de ſes obligations eſſentielles: auſſi quoique avancé en » âge, quand il prit les rênes du gouvernement, il régna » encore cinquante ans. Imitez, prince, cet illuſtre modèle; » & n'oubliez point les dernières paroles du plus fidèle de » vos ſujets «.

La mort de Tcheou-kong fut une grande perte pour TCHING-OUANG. Quoiqu'il eût recommandé qu'on l'enterrât à Fong-tching, l'empereur voulut qu'il fût mis dans le tombeau de la famille impériale. Il lui fit faire des obsèques non comme à un ſujet, mais comme à un prince de ſa famille, & de même que s'il eût occupé le trône (1).

(1) Tcheou-kong étoit un des plus grands-hommes de ſon ſiècle; il étoit aſtronome & géomètre, & on a encore, à ce qu'écrit le P. Gaubil, les hauteurs méridiennes ſolſticiales du ſoleil, qu'il obſerva dans la ville de Lo-yang. On a vu ce qu'il fit ſur les *Koua* de l'*Y-king* pendant ſa retraite. On lui attribue pluſieurs autres ouvrages. Il paſſe pour avoir compoſé le *Li-ki* ou le livre des Rits; c'eſt-à-dire, qu'il aura recueilli les anciennes cérémonies auxquelles il aura pu faire quelques changemens. On aſſure encore qu'il y a pluſieurs morceaux de lui dans le livre *Tcheou-li*. *Editeur.*

Tcheou-kong laiſſa huit enfans ; Pékin, l'aîné, poſſédoit la principauté de Lou du vivant de ſon père. Le ſecond, hérita de ſes biens dans le pays de Tcheou, & fut comme lui, employé dans le miniſtère ; mais non pas avec la même gloire ni avec le même ſuccès. Ses autres enfans furent pourvus de différens emplois dans l'adminiſtration intérieure & extérieure de l'empire.

Avant l'Ere Chrétienne. 1106. *Tching-ouang.*

Tching-ouang, pour remplacer Tcheou-kong dans le gouvernement de Lo-yang, choiſit Kiun-tchin, quoiqu'il lui connût peu d'expérience ; mais il étoit d'un caractère doux, affable & docile. Ces qualités le lui firent préférer à beaucoup d'autres qui avoient plus de mérite & de talens, mais qui auroient pu s'en prévaloir pour changer l'adminiſtration que Tcheou-kong avoit établie, à laquelle l'empereur ne voulut pas qu'on touchât. Ce prince, en donnant ſes inſtructions au nouveau gouverneur, lui recommanda de ſe faire aimer du peuple comme ſon prédéceſſeur, de ſuivre le plan qu'il avoit tracé, & de n'avoir pas la folle préſomption de prétendre faire mieux que lui. Il lui recommanda encore d'écouter tous les avis qu'on lui donneroit, & s'il s'en trouvoit quelqu'un d'utile, de lui en faire part : » Souvenez-vous, ajouta ce prince, que c'eſt par un gouvernement » doux qu'on gagne les cœurs. Dans les affaires épineuſes, » interrogez ceux qui ſont devant & derrière vous ; ſi tous » ſont du même ſentiment, examinez encore avant de vous » décider. Soyez ſans ceſſe attentif à votre devoir : votre place » ne connoît point le repos. Quiconque n'a pas le bonheur » d'être inſtruit ou guidé par un ſage, doit être d'une circonſ- » pection extrême dans tout ce qu'il fait. Un gouverneur » doit traiter le peuple en père, prévoir ſes beſoins, & cher-

» cher à les ſoulager des impôts qui le foulent ; ſon exemple
AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » eſt la règle de la conduite des autres. Il eſt à l'égard du
1106. » peuple ce que le vent eſt à l'herbe : elle ſuit néceſſairement
Tching-ouang. » l'impulſion qu'il lui donne «.

1105. Kiun-tchin juſtifia par la ſageſſe de ſa conduite, le choix de l'empereur. Il ſe comporta à Lo-yang avec tant de prudence, en ſuivant exactement toutes les règles du gouvernement de Tcheou-kong, qu'on eût dit que ce ſage miniſtre, gouvernoit encore. TCHING-OUANG, ſatisfait de
1104. ſon zèle, réſolut, l'année ſuivante, qui étoit la douzième de ſon règne, de faire la viſite de ſes états. Suivant les conſtitutions de l'empereur Chun, on faiſoit, de trois en trois ans, un examen général de la conduite des mandarins. De cinq en cinq ans on les examinoit plus ſévèrement ; on puniſſoit les négligens & les coupables, & on récompenſoit ceux qui s'étoient acquittés de leur devoir par une ſage conduite. De ſix ans en ſix ans, les princes & grands officiers, venoient à la cour rendre leurs hommages à l'empereur, & recevoir ſes ordres. Tous les neuf ans, les hiſtoriens du dehors faiſoient l'examen des ouvrages, & tous les douze ans, l'empereur devoit aller en perſonne viſiter les provinces de l'empire, ce que TCHING-OUANG commença à mettre en pratique ; il fit cette viſite avec la dernière exactitude. Il vit tous les princes, les grands, les mandarins, & il n'y eut aucun officier dont il ne voulût connoître les bonnes ou les mauvaiſes qualités. Il fit beaucoup de largeſſes au peuple, & pluſieurs règlemens pour le mettre à couvert des malverſations des officiers, après quoi il revint à la cour, comblé de louanges & de gloire.

1103. De retour de cette viſite, la treizème année de ſon règne,

il fit divers règlemens, dont l'un concernoit la monnoie. Du temps de Yao, de Chun, & de Yu jusqu'aux *Chang*, on s'étoit servi de trois sortes de monnoie pour le commerce; sous Tching-ouang on commença à se servir de deniers, dont la forme étoit ronde, ayant un trou quarré au milieu, du poids d'un *tchu*, c'est-à-dire de la vingt-quatrième partie d'une once, ou du poids de cent petits grains de millet; depuis, cette monnoie a toujours eu cours dans toute la Chine. Il régla encore que la toile, & les pièces de soie, seroient larges de deux pieds deux pouces, & longues de quatre *tchang*, & quatre pieds.

Avant l'Ere Chrétienne. 1103. *Tching-ouang.*

L'empire jouit d'une paix profonde tout le reste du règne de Tching-ouang, qui fut de trente-sept ans. Cette année, le seizième de la quatrième lune, se sentant défaillir, il se fit apporter de l'eau pour se laver les mains, après quoi il dit à ceux qui le servoient, d'aller prendre son bonnet à pendans, avec ses habits de cérémonie, & de les poser sur la table de pierres précieuses; il manda ensuite tous les grands & les présidens des six tribunaux, & leur adressant la parole:

1079.

„ Ecoutez, leur dit-il, mes dernières volontés, & exécutez-„ les fidèlement. Je vous laisse mon fils aîné Kang-ouang pour „ être mon successeur & votre maître; ayez pour lui le respect „ que vous devez à sa dignité, & le zèle de sujets fidèles. Ne „ vous rebutez pas des difficultés; qu'une persévérance généreuse vous les fasse surmonter. Aimez les peuples; appliquez-vous avec le plus grand soin à les maintenir en paix. „ La vertu & le bon exemple, leur inspirent du respect „ & de l'amour pour leur devoir; veillez sur-tout à ce que „ mon fils ne commence pas son règne par une conduite „ indigne d'un monarque “.

Avant l'Ere Chrétienne. 1079. *Tching-ouang.*

Les grands, avant que de ſe retirer, firent emporter la tente impériale, faite en forme de dais, & le lendemain TCHING-OUANG mourut la trente-ſeptième année de ſon règne, regretté comme le digne fils, & l'héritier des vertus de Ouen-ouang & de Ou-ouang.

KANG-OUANG.

1078.

Dès que Tching-ouang fut expiré, Chao-kong, qui exerçoit la charge de *Tchong-tſai*, ou gouverneur de l'empire, dit à Tchong-hoan & à Nan-kong-maou, deux grands de l'état, d'envoyer Tſi-heou & Lu-ki, deux capitaines des gardes, à la tête de leur troupe, au-devant de KANG-OUANG, leur nouveau maître, hors de la porte du midi, & de le conduire dans un des appartemens où ſe devoient faire les cérémonies du deuil. Il ordonna enſuite aux hiſtoriens de mettre par écrit les derniers ordres qu'avoit donné Tching-ouang, de même que les cérémonies qui devoient ſe pratiquer pour le deuil, & le changement de règne. Le ſeptième jour il fit apporter les bois néceſſaires pour les funérailles.

Quand tout fut préparé, Chao-kong envoya les petits officiers qui ſervoient l'empereur, prendre les ornemens impériaux & tout ce qui étoit ſpécialement à ſon uſage, après quoi il fit conſtruire une grande ſalle vis-à-vis de la porte qui regarde le midi. Dans le milieu, au nord de cette ſalle, il fit élever le dais impérial. On étendit à terre trois rangs de nattes (1), dont les bordures étoient de damas, mêlées

(1) Cette deſcription, qui nous donne une idée de nos catafalques, eſt tirée d'un chapitre du *Chou-king*, intitulé *Kou-ming*, c'eſt-à-dire, *les derniers ordres*, parce qu'il contient en effet le teſtament de Tching-ouang. Ce chapitre eſt un des plus difficiles de ce recueil, par la variété du cérémonial ancien dont il y eſt parlé. *Editeur.*

de blanc & de violet, ſur leſquelles fut placée la table de pierres précieuſes. C'étoit ainſi que Tching-ouang avoit coutume de recevoir les princes & les grands de l'empire, lorſqu'ils venoient lui faire hommage. Le trône impérial étoit tourné à l'eſt; les nattes étoient faites de *glayeuls*, avec une bordure de damas de différentes couleurs, & la table, de coquillages de mer; aſſis ſur ce trône, Tching-ouang déterminoit les affaires de l'empire. Les nattes d'un ſecond trône, étoient faites de pellicules de germes de bambou, & la table de pierre rare admirablement travaillée; c'étoit de cette manière que Tching-ouang invitoit à quelques feſtins, les grands ou les vieillards. Du côté de l'oueſt, dans un lieu ſéparé, regardant le midi, on étendit trois rangs de nattes, faites d'écorces d'arbres, dont les bordures étoient de damas noir, & une table de vernis; c'étoit-là que Tching-ouang recevoit ſes parens.

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

Après ces premiers préparatifs, le *Tchong-tſai* fit apporter les cinq ſortes de pierres précieuſes, & les autres joyaux de la couronne, du nombre deſquels étoient un ſabre de couleur de cuivre. Il fit placer ſur la table du trône de l'oueſt, les conſtitutions des anciens rois, & deux ſortes de pierres précieuſes, appellées l'une, *Hong-pi*, & l'autre, *Yuen-yen*. Sur la table, du côté de l'eſt, il mit les perles qu'on tiroit de la montagne Hoa-chan, celles des inſulaires, de la mer orientale, la ſphère céleſte de Chun & le Ho-tou de Fou-hi. Les habits d'exercices de danſe du royaume de Yn, les grands coquillages de mer, le grand tambour, haut de huit pieds, & de quatre de diamètre, étoient expoſés à l'endroit où ſe plaçoit la muſique. Les piques, les arcs, les flèches faites de bambou, & autres inſtrumens de guerre, furent rangés du côté de l'eſt.

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

Auprès de l'eſcalier des *Hôtes* & en dehors, Chao-kong fit placer les cinq ſortes de chars de l'empereur; le premier, orné de pierres précieuſes, ne ſervoit qu'aux jours de ſacrifices; le ſecond, couvert de plaques d'or, étoit pour aller élever à la dignité de prince, quelqu'un de ſa propre famille; mais lorſqu'il élevoit à la même dignité quelque étranger, il ne ſe ſervoit que d'un char de bois ſimple. Le char d'ivoire étoit deſtiné à inſtaller, à la dignité de prince de l'empire, quelque grand d'une autre famille que la ſienne; il faiſoit uſage du cinquième, fait de cuir, lorſqu'il nommoit quelqu'un de ſes ſujets à une place éminente.

Chao-kong poſta en dedans de la porte *Pi-men*, deux gardes, portant un bonnet de peau griſe, armés d'une pique à trois crochets, longue de vingt pieds; il mit en dehors quatre autres ſentinelles, ayant des bonnets de peau de cerf marquetée, la hallebarde à la main; la ſentinelle de l'eſcalier du dedans, avoit en tête le bonnet de cérémonie à pendans, rond par devant & quarré par derrière, haut de huit pouces & long de ſeize, avec une hache d'armes; un autre avec le même bonnet, le coutelas nud, gardoit le corps-de-logis de l'oueſt; un troiſième au-devant de l'appartement de l'eſt, un bonnet de même façon en tête, étoit armé d'une pertuiſanne; un quatrième, auſſi avec le bonnet de cérémonie, avoit une pertuiſanne à crochet, & le cinquième étoit poſté à côté des degrés du corps-de-logis du milieu, l'eſponton ou demi-pique à la main.

Tout étant ainſi diſpoſé, l'empereur KANG-OUANG arriva, ayant pour marque de ſon deuil, un bonnet de chanvre, fait d'une eſpèce de corde non treſſée qui formoit vingt replis autour de ſa tête. Il étoit revêtu des habits ordinaires

au

L'Empereur dans son char aux jours de Cérémonies.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
SEVILLA

L'Empereur dans son char ordinaire.

SEVILLA

aux cérémonies des *ancêtres*. Lorſqu'il monta les degrés, il fut reçu par tous les grands & les princes, portant également des bonnets de chanvre, vêtus de robes de couleur brune, ſans ornemens, & rangés ſur deux files au bas de l'eſcalier. L'empereur étoit ſuivi du *Tai-pao*, du *Tai-ſſe* & du *Tai-tſong* en habits de deuil, c'eſt-à-dire, du premier miniſtre, du ſurintendant de l'aſtronomie & du préſident du tribunal des rits, trois des grands officiers de l'empire. Après qu'il fut entré, le *Tai-ſſe* lui préſenta les dernières volontés de Tching-ouang, en lui diſant: » Ce ſont-là les derniers ordres que » nous a laiſſé notre grand prince, votre père, en mourant, » & que nous avons trouvés ſur la table de pierres précieu- » ſes; par ces ordres, il vous déclare ſon ſucceſſeur, & notre » maître. Vous avez en lui un grand modèle; il a établi d'ad- » mirables loix, il vous exhorte à les faire obſerver, à réfor- » mer les vices, à ſuivre la vertu, à conſerver la paix dans » l'empire, & à ſoutenir la réputation de vos auguſtes pré- » déceſſeurs Ouen-ouang & Ou-ouang, en faiſant exécuter » leurs ſages règlemens «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

Kang-ouang, après s'être proſterné juſqu'à terre, répondit au *Tai-ſſe*: » Foible & petit comme je le ſuis, » pourrai-je jamais ſoutenir le trône & gouverner avec autant » de gloire que mes illuſtres prédéceſſeurs «?

L'empereur ſe mettant à genoux devant le cercueil de ſon père, battit trois fois de la tête contre terre, & prit des mains de ſes officiers, trois taſſes qu'il offrit par trois fois, & les poſa enſuite ſur une table qui étoit auprès du cercueil. Chao-kong lui ayant préſenté les vaſes, Kang-ouang les rendit au maître des cérémonies, qui fit une profonde révérence en les recevant; le nouvel empereur

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1078. *Kang-ouang.*

lui rendit le ſalut. Cette cérémonie achevée, tous les princes & les grands ſortirent de la ſalle pour ſe ranger en haie, hors de la porte.

L'empereur s'arrêta dans la cour, ſous la porte *Yng-min*; Chao-kong & Pi-kong, à la tête des princes & des grands, entrèrent en ordre dans cette cour, ayant laiſſé dehors leurs chevaux qui étoient tous blancs, & à crinières rouges. Là, ſe rangeant quatre par quatre, ils ſe mirent tous à genoux, & après avoir frappé par trois fois la terre de leur front, ils offrirent à leur nouveau maître, les préſens d'uſage à ſon inauguration, qui conſiſtoient en chevaux & en pièces de ſoie. Après cet hommage, ils battirent encore par trois fois la terre. L'empereur répondit, de la même manière, à leur ſalut.

Le gouverneur-général de l'empire, & le premier préſident du tribunal des ouvrages publics, ſe tournant vis-à-vis l'un de l'autre, ſe ſaluèrent mutuellement, après quoi, proſternés juſqu'à terre devant le nouvel empereur, ils lui dirent: » Qu'il nous ſoit permis, prince, de vous repréſen-» ter avec tout le reſpect que nous vous devons, que ſi le » Tien a ôté l'empire à la dynaſtie des *Chang* pour le don-» ner à notre famille occidentale de *Tcheou*, c'eſt un effet » de ſa bonté à notre égard. Ouen-ouang & Ou-ouang doci-» les à ſes ordres, ont commencé notre dynaſtie avec éclat. » Tching-ouang, votre père, a été ſoigneux à maintenir » leurs loix en vigueur, & à rendre ſes peuples heureux en » leur procurant la paix: vous ſuccédez au trône de ce grand » prince, vous devez ſuccéder à ſes vertus «.

KANG-OUANG répondit: » Ouen-ouang & Ou-ouang, » portoient la vertu à un degré ſi éminent de perfection qu'il

» ne faut pas être surpris s'ils se sont acquis tant de réputa-
» tion : ils avoient encore auprès d'eux des sages d'une force
» semblable à celle des ours, qui ne respiroient que la gloire
» de leurs princes, le bien des peuples, l'honneur de la vertu.
» C'est-là ce qui a touché le cœur du Chang-ti.

Avant l'Ere Chrétienne. 1078. *Kang-ouang.*

» Ou-ouang avoit établi des princes hors de ses limites,
» afin de procurer la paix à ses descendans ; vos ancêtres se
» sont tous soumis à un ou deux de ma famille ; ils les ont
» reconnus pour maîtres : suivez leur exemple, aidez-moi
» à conserver la paix «. Après que l'empereur eut parlé, tous les princes & les grands le saluèrent & sortirent. Ce jeune monarque s'étant acquitté de ces premiers devoirs de piété filiale, quitta son bonnet de cérémonie pour commencer le deuil prescrit par les loix.

L'empire jouissoit d'une paix profonde lorsque KANG-OUANG en prit possession ; il chercha tous les moyens de le maintenir dans cet heureux état, & il en vint à bout par les soins infatigables de Chao-kong, qui avoit coutume de dire, qu'il ne falloit pas laisser introduire le désordre parmi le peuple pour le repos d'un seul homme. Ce ministre actif, conformément au précepte de Ouen-ouang, fit la visite de toutes les terres de l'empire pour les mesurer ; il assigna à chacun ce qu'il en pouvoit labourer, mit partout des limites, & établit des règlemens pour terminer les différends qui pourroient survenir à leur occasion.

Dans cette visite, Chao-kong ne se contenta pas de régler ce qui concernoit les terres labourables, il examina encore avec soin les pays propres à nourrir les vers-à-soie ; il fit augmenter le nombre des mûriers, des manufactures, des ouvriers & indiqua la manière de faire circuler le commerce

des soies dans toutes les provinces de l'empire. Ces soins qui procuroient l'abondance aux peuples, faisoient que chacun s'acquittoit de son devoir, & que les prisons étoient la plupart désertes. On permettoit même à ceux qui y étoient d'en sortir pour aller cultiver leurs terres, & en recueillir la moisson; ces prisonniers ne manquoient point ensuite de revenir sous les verroux sans y être contraints. L'empire florissoit au-dedans & au-dehors avec tant d'éclat, que les nations voisines s'empressoient de se soumettre à KANG-OUANG. Ce prince fit revivre les règnes de Yao & de Chun.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1078. *Kang-ouang.*

1067. KANG-OUANG la douzième année de son règne, le premier de la sixième lune, partit de Tsong-tcheou, capitale du pays de Tcheou, pour se rendre à Fong-tching, où étoit la salle de ses *ancêtres*, & y faire les cérémonies à Ouen-ouang: il nomma Pi-kong gouverneur de Tching-tcheou, & lui recommanda en lui en remettant la commission, d'imiter dans son gouvernement la conduite qu'avoit tenue Tcheou-kong, son père, dans celui de Lo-yang, & de suivre les sages instructions qu'il avoit laissées. Il lui recommanda encore d'employer tous ses soins à ramener les anciens serviteurs de la dynastie des *CHANG*, & à les rendre bien intentionnés pour celle des *TCHEOU*: » Allez mon » cher maître, mon père, ajouta l'empereur; n'usez pas » de trop de sévérité, ni de trop de douceur à l'égard du » peuple; procurez-lui la paix & l'abondance, c'est le moyen » d'obtenir de lui qu'il remplisse ses devoirs. Un peuple qui » vit dans l'aisance & sous un gouvernement équitable » devient un peuple vertueux, s'il ne l'étoit pas auparavant. » Votre devoir est de distribuer les récompenses & les peines » avec discernement. On distingue les cours d'avec les corps-

» de-logis ; de même il y a une diſtinction marquée entre » le bien & le mal : c'eſt à votre ſagacité à la ſaiſir, de » manière que perſonne ne puiſſe pas ſe plaindre de vous. » Nos voiſins pénétrés de reſpect pour la ſageſſe de nos » loix, s'empreſſeront à les ſuivre ; il vous en reviendra, à » vous, un honneur qui rejaillira ſur vos deſcendans, & à » moi, un avantage qui fera le triomphe & la gloire de » mon règne «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1067. *Kang-ouang.*

Pi-kong marcha ſi bien ſur les traces de ſon père, qu'il gagna le cœur & la confiance du peuple commis à ſes ſoins, & qu'il en obtint ſans peine tout ce qu'il voulut ; il changea enfin les reſtes de l'affection que ce peuple avoit pour la dynaſtie des *Chang*, en un véritable zèle pour celle des *Tcheou*.

La ſeizième année du règne de Kang-ouang mourut Pé-kin, prince de Lou dans le Chan-tong ; il avoit pris poſſeſſion de la principauté de Lou la première année de Tching-ouang, & l'avoit par conſéquent poſſédée cinquante-trois ans. C'étoit un prince rempli d'eſprit & de bravoure, ami du peuple & de la paix, un digne fils de Tcheou-kong ; il laiſſa ſes états à ſon fils Kao-kong, qui ne les poſſéda que quatre ans, au bout deſquels il mourut. Son frère Yang-kong lui ſuccéda. 1063.

La vingt-ſixième année de Kang-ouang, Chao-kong prince infatigable, qui avoit rendu des ſervices infinis à l'empire, mourut dans une tournée qu'il faiſoit pour le bien de l'état. Le peuple en marqua tant de douleur qu'il ſe fit lui-même une loi, de ne couper aucune branche des poiriers, à l'ombre deſquels Chao-kong faiſoit le partage des terres ; ce témoignage de leurs regrets fut mis en vers, 1053.

dont le ſens étoit: » Poiriers ſi favoriſés de la nature, croiſ-
» ſez, ne craignez plus; vous avez garanti Chao-kong des
» ardeurs du ſoleil : il s'eſt repoſé ſous votre ombre : quelle
» main téméraire oſeroit retrancher le moindre de vos
» rameaux «?

Avant l'Ere Chrétienne. 1053. *Kang-ouang.*

L'autre perte que fit l'empire, fut celle de l'empereur KANG-OUANG, prince digne de régner par l'amour qu'il avoit pour ſon peuple. Il avoit ſouvent à la bouche, *que les princes & les grands ne ſont pas en place pour jouir des avantages d'une fortune qui ſeroit à charge au peuple, & qu'il ne leur eſt permis d'en jouir que quand leurs ſujets ſont contens.* Il mourut regretté de tout le monde la vingt-ſixième année de ſon règne.

La même année la principauté de Lou perdit ſon prince Yang-kong, auquel ſuccéda ſon fils Yeou-kong.

TCHAO-OUANG.

1052.

TCHAO-OUANG, ayant reçu de Kang-ouang l'empire dans un état de paix que rien ne troubloit, ſe perſuada qu'il pouvoit jouir des biens que ſa naiſſance lui avoit procurés. Peu attentif aux ſages inſtructions de ſon père, il ſe repoſa entièrement ſur ſes miniſtres du ſoin du gouvernement. Mais par malheur pour lui, ces miniſtres n'avoient ni le zèle, ni l'habileté, ni la vertu des Tcheou-kong, des Chao-kong, des Kiun-tchin & des Pi-kong. Dès le commencement de ſon règne, on vit paroître dans les cieux & ſur la terre des phénomènes qui avertiſſoient de ce qu'on avoit à craindre d'un pareil gouvernement. La lune, beaucoup plus éclatante qu'à l'ordinaire, fut nuancée de couleurs diffé-

rentes. On vit dans un puits du palais, l'eau s'élever avec des bouillonnemens extraordinaires, jusqu'au-dessus de son ouverture. Ces prodiges ne firent aucune impression sur l'esprit de TCHAO-OUANG ; livré tout entier au plaisir de la chasse, sans considérer le dégât qu'il causoit, il ravageoit les terres de ses sujets, & en abîmoit les récoltes. Leurs cris & leurs plaintes ne le touchèrent point, & les représentations respectueuses de ses ministres ne firent aucune impression sur lui. Emporté par sa fureur pour la chasse, il mécontenta si fort les peuples dont les terres étoient saccagées par ses courses continuelles, qu'ils prirent la résolution de le perdre & de le faire mourir.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1052. *Tchao-ouang.*

La quatorzième année de son règne, Ouei-kong, frère de Yeou-kong, prince de Lou, poussé par l'ambition de régner se fit un puissant parti contre son aîné ; il prit les armes & se révolta. Yeou-kong qui étoit un bon prince, ne croyant pas son frère capable de cette trahison, ne s'étoit point précautionné. Il rassembla ce qu'il put de troupes pour se défendre ; mais comme elles étoient inférieures aux rébelles, il perdit la bataille & la vie de la main de Ouei-kong même, qui se rendit maître de ses états, & se fit reconnoître prince de Lou. TCHAO-OUANG auroit dû le punir de sa perfidie ; elle étoit d'un pernicieux exemple pour les petits princes : mais comme cet empereur avoit entièrement abandonné le gouvernement à ses ministres, & qu'ils étoient plus attentifs à leurs intérêts particuliers qu'à ceux du public, ils laissèrent Ouei-kong jouir impunément du fruit de son crime.

1039.

La cinquante-unième année de son règne, le peuple King-man de la province de Hou-kouang, au midi du grand

1002.

fleuve Kiang, parut vouloir ſe révolter. TCHAO-OUANG réſolut d'aller en perſonne à la tête de ſes troupes pour les contenir dans la ſoumiſſion ; mais pour ſatisfaire en même-temps ſon inclination, il y conduiſit ſon armée en chaſſant, ce qui cauſa un dommage irréparable aux pays par où elle paſſa. Les peuples au déſeſpoir, ayant eu ordre de conſtruire un pont ſur la rivière du Han, pour ſon paſſage, le firent de manière que lorſqu'il fut au milieu, le pont ſe rompit ; ce prince tomba dans l'eau avec ſa ſuite. Sin-yu-mi un de ſes officiers, le ſauva de ce péril en nageant. Cet officier ſe lançant une ſeconde fois à l'eau, en retira encore Tchai-kong ; mais il ne put porter le même ſecours à d'autres qui ſe noyèrent. L'empereur mourut peu de temps après des ſuites de cet accident, & le peuple fit éclater ſa joie.

Avant l'Ere Chrétienne. 1002. *Tchao-ouang.*

MOU-OUANG.

Lorſque Tchao-ouang partit pour aller contre les King-man, il avoit laiſſé à la cour ſon fils MOU-OUANG, pour tenir ſa place. MOU-OUANG pénétré de la mauvaiſe conduite de ſon père, voulut profiter de ſon abſence pour rétablir l'ancien gouvernement. Il tint pluſieurs conſeils avec quelques grands de la cour qui lui étoient attachés, tels que Kiun-ya & Pé-kiong. Dans ces entrefaites, ils apprirent l'accident qui venoit d'arriver à l'empereur. MOU-OUANG partit ſur-le-champ pour ſe rendre auprès de ſon père ; les peuples qui connoiſſoient la droiture de ſes intentions & qui étoient inſtruits de la chûte de Tchao-ouang, furent au-devant de lui, comme s'il eût été déja leur maître, & lui témoignèrent la joie qu'ils en auroient.

1001.

A peine ce prince fut-il arrivé, que Tchao-ouang expira. Mou-ouang fut auſſi-tôt proclamé empereur. Il avoit déja cinquante ans lorſqu'il monta ſur le trône, & étoit par-conſéquent en état de régner par lui-même ; mais comme un des principaux points du gouvernement conſiſte à avoir des miniſtres ſages, fidèles, & zèlés pour le bien public ; qui aident leur prince de leurs lumières & le ſoulagent dans l'adminiſtration de la juſtice, Mou-ouang fit Kiun-ya & Pé-kiong ſes deux premiers miniſtres. Kiun-ya eut le département du peuple, & Pé-kiong fut chargé de ce qui concernoit les officiers de la cour & les affaires domeſtiques du palais. Après ce choix, Mou-ouang adreſſant la parole à Kiun-ya, lui dit :

Avant l'Ere Chrétienne. 1001. *Mou-ouang.*

» Kiun-ya, vos ancêtres & votre père ont toujours ſervi » l'état avec zèle, perſonne ne l'ignore. Leurs ſervices ſont » marqués juſques dans les étendards de l'empire. J'ai ſuc- » cédé à Ouen-ouang, à Ou-ouang, à Tching-ouang & à » Kang-ouang dont les noms ſont ſi reſpectables & ſi ché- » ris : ils ſont venus à bout, avec le ſecours des fidèles » miniſtres qu'ils avoient à leurs côtés, d'établir une forme » parfaite de gouvernement, & de faire régner la vertu : » Je veux tâcher de marcher ſur leurs traces. Je ſuis ſaiſi de » crainte, dans le poſte où je ſuis, comme un homme qui » ſeroit pourſuivi d'un tigre, où comme ſi je marchois » au commencement du printemps ſur la glace qui ſe fond. » J'ai jetté les yeux ſur vous : vous ſerez dorénavant mes » pieds, mes mains & mon cœur. Donnez tous vos ſoins à » faire obſerver les cinq devoirs. Empêchez que la diviſion » ne ſe mette parmi le peuple ; il n'eſt pas de lui, de pen- » ſer toujours juſte ; c'eſt à vous, que je viens de charger

999.

Avant l'Ere Chrétienne. 999. *Mou-ouang.*

» de ſa conduite, d'avoir des lumières plus sûres & plus » étendues. Dans les grandes chaleurs, s'il ne vient pas à » pleuvoir le peuple ſe plaint & murmure; en hiver, ſi le » froid eſt rude, il ſe plaint encore: c'eſt qu'il ne redoute » point d'autres maux. Votre devoir eſt de prévenir ſes » beſoins ou ſes craintes. Si vous le ſoulagez, ſa confiance » en vous & ſa docilité vous feront éprouver une ſatis- » faction, que je partagerai avec vous, puiſque mon uni- » que deſir eſt de le rendre heureux «.

Les commencemens du règne de MOU-OUANG, firent concevoir de lui les plus belles eſpérances; mais les heureuſes diſpoſitions qu'il fit paroître furent bientôt corrompues, par la flatterie des courtiſans qu'il eut la foibleſſe d'écouter; ſon activité ſe rallentit, & il abandonna à ſes miniſtres le ſoin des affaires, pour contenter la paſſion qu'il avoit de ſe faire voir dans un char magnifique, qui effaçoit tout ce que le luxe avoit encore pu inventer de plus riche. Tſao-fou, petit-fils de Ki-chong à la cinquième génération, & à la troiſième de Mong-tſeng, qui avoit été dans les bonnes graces de l'empereur Tching-ouang, connoiſſant le foible de MOU-OUANG, ſe rendit ſi habile à conduire un char, qu'il n'y avoit perſonne qui pût le lui diſputer. Pour ſe rendre agréable à ſon maître, il fit venir des pays étrangers les plus beaux chevaux qu'on put trouver, parmi leſquels il en choiſit huit des mieux faits & des plus vîtes à la courſe, dont il fit préſent à l'empereur; & il s'offrit pour les conduire.

(1) Durant le temps que MOU-OUANG, étoit occupé à

(2) Yeou-kong, qui régna quatorze ans, fut tué l'an 1039 par Ouei-kong. Ce meurtrier monta ſur le trône, & régna cinquante ans, c'eſt-à-dire juſqu'en l'an 989.

ſes parties de plaiſir, la principauté de Lou perdit ſon prince. Ouei-kong s'en étoit rendu maître par le meurtre de ſon frère Yeou-kong; ce prince ne manquoit pas de bonnes qualités, qui l'auroient rendu digne du rang qu'il occupoit, ſi ſa perfidie n'en avoit obſcurci tout le mérite. Il mourut la quinzième année du règne de MOU-OUANG, & eut pour ſon ſucceſſeur, ſon fils Li-kong. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 989. *Mou-ouang.*

L'empereur MOU-OUANG, contre la coutume de ſes prédéceſſeurs, ſortoit ſouvent de ſon palais dans ſon char, uniquement pour ſe faire voir; il avoit encore hérité en partie du penchant de ſon père pour la chaſſe, ce qui l'entraînoit ſouvent aſſez loin de la cour. Ayant appris que dans le pays de San-ouei, à l'oueſt de la province de Sſe-tchuen & au nord de la montagne Si-king-chan, où eſt une des ſources du grand fleuve Han-kiang, les oiſeaux & les bêtes fauves ſe raſſembloient à la montagne Tching-niao-chan, il voulut que Tſao-fou l'y conduisît la treizième année de ſon règne, & n'en revint que ſur la fin de l'année ſuivante.

Il fut ſi content de cette courſe, qu'il réſolut d'en faire une ſeconde la dix-ſeptième année de ſon règne, du côté des ſources du Hoang-ho. Ce pays eſt plein d'un infinité de ſources. Le lac Yao-tchi, lui parut ſi charmant qu'il ſembloit avoir oublié ſa cour; tous les jours étoient marqués par des feſtins, des jeux, & la comédie, ſans s'embarraſſer beaucoup du gouvernement. 985.

Les petits princes tributaires voyant que ce monarque s'occupoit ſi peu du ſoin de l'empire commencèrent à ſe le diſputer entre eux; & comme perſonne ne ſe mettoit en devoir de les accorder, ils convinrent de s'en rapporter au

prince de Siu. Ils furent le trouver au nombre de trente-ſix, avec des préſens de pierres précieuſes, & de ſoieries ; ils s'étoient armés d'arcs & de flèches, afin de lui marquer qu'ils étoient prêts à répandre leur ſang pour ſon ſervice, contre quiconque oſeroit l'attaquer.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 985. *Mou-ouang.*

MOU-OUANG prit cette démarche pour une révolte, & forma la réſolution d'en arrêter les progrès. Il ſe rendit dans ſon char, avec ſon conducteur Tſao-fou chez le prince de Tchou, qui vint le recevoir & lui offrit ſes ſervices. MOU-OUANG les accepta, & lui ordonna d'aller, à la tête des troupes de l'empire, punir le prince de Siu. Mais ce prince, l'un des plus modérés & des plus jaloux du bonheur de ſon peuple, n'avoit aucune penſée de ſe révolter. Comme il n'avoit point voulu ſe mêler des différends des autres petits princes, il ne ſe mit point en devoir de ſe défendre contre les troupes de l'empereur ; il prit le parti de ſe retirer à Pong-tching, près de la montagne Ou-yuen-chan, où plus de dix mille familles de ſes ſujets le ſuivirent.

980.

MOU-OUANG ſatisfait de la ſoumiſſion du prince de Siu, & plus encore de la vîteſſe avec laquelle Tſao-fou l'avoit ramené, à laquelle il attribuoit le ſuccès de la diſperſion des princes mécontens, laiſſa le prince de Siu jouir de ſa principauté, & éleva Tſao-fou, à celle de Tchao, dans le territoire de Ping-yang-fou, dans le Chan-ſi, dont la poſtérité en jouit juſqu'à la douzième génération.

967.

Cependant la négligence de MOU-OUANG, avoit encore excité la cupidité de Ta-pi & de Pe-chi, tous deux princes des *Koan-jong* ou Tartares occidentaux de la Chine ; ils étoient entrés la trente-cinquième année de ſon règne ſur les frontières de l'empire, & y avoient fait quelque butin.

Avant l'Ere Chrétienne. 967. *Mou-ouang.*

Mou-ouang, charmé d'avoir un prétexte de sortir de sa cour, où ses ministres l'importunoient sans cesse sur son peu d'application aux affaires, résolut de marcher en personne contre ces deux princes. Tsai-kong, de sa famille, lui représenta le danger qu'il couroit d'aller lui-même à une expédition dont le succès étoit incertain. Qu'un empereur sage servoit mieux l'état dans son cabinet & au milieu de son conseil, qu'à la tête d'une armée; enfin, qu'il ne devoit la commander en personne, qu'après s'être assuré de pouvoir s'en tirer avec gloire. Que si les deux princes ennemis qu'on avoit vus, dans les commencemens de son règne, charmés de ses vertus, venir lui faire hommage, avoient changé, l'empereur qui ne marchoit plus sur les traces de ses augustes prédécesseurs, ne devoit s'en prendre qu'à lui-même. » Retournez, prince, ajouta Tsai-kong, à votre » première vertu, & nos ennemis se soumettront d'eux-» mêmes «.

Mou-ouang, sans écouter ces sages conseils, partit à la tête de la plus nombreuse armée qu'on eût encore vue dans l'empire. Assis sur son char, comme s'il eût été déja triomphant, il prit la route de Koan-jong, nom qu'on donnoit alors aux pays des Tartares occidentaux; mais les princes Ta-pi & Pe-chi, à la nouvelle de l'approche de cette formidable armée, se retirèrent, en laissant le pays désert, d'où Mou-ouang ne rapporta que quatre loups & quatre cerfs blancs, avec la honte d'avoir fait une si grande levée de boucliers, pour conquérir des bêtes sauvages.

Fin du premier Volume.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

DE L'IMPRIMERIE DE CLOUSIER,

rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins.

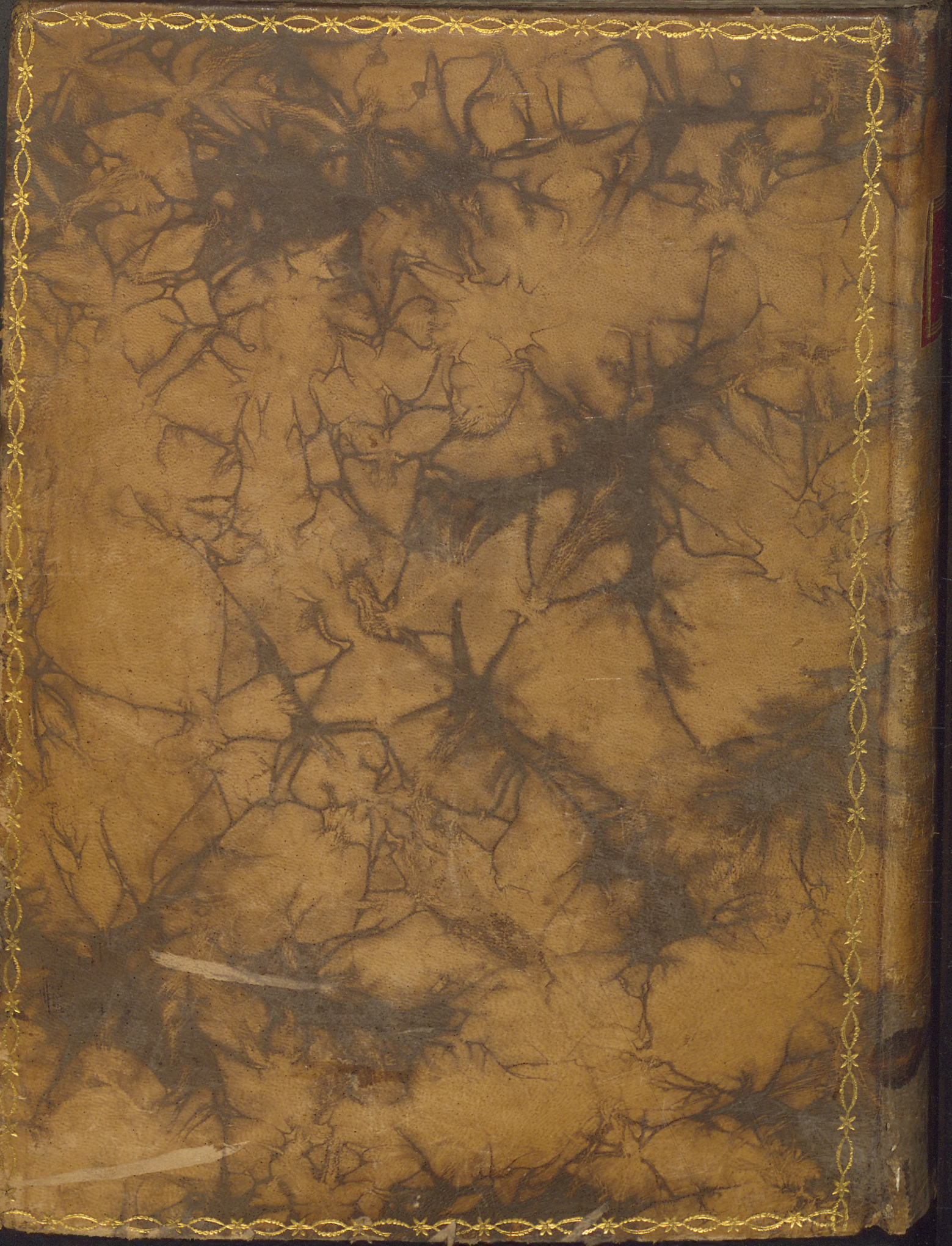

209

HISTOIRE
GENERALE
DE LA CHINE

I

44

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm